

politeia
collection

RETOUR SUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS CONTINUITÉS ET RUPTURES D'UN PROJET NATIONAL

Sous la direction de
Jean-François Laniel et Joseph Yvon Thériault

 Presses
de l'Université
du Québec

**RETOUR SUR
LES ÉTATS GÉNÉRAUX
DU CANADA FRANÇAIS**

Les recherches portant sur le Québec et le Canada ont pris un nouvel élan ces dernières années grâce au gain en popularité des études comparées et au rayonnement qu'elles ont connu sur la scène internationale. Le Québec est devenu une véritable inspiration pour les nations en quête de reconnaissance alors que, de son côté, le Canada est fréquemment présenté comme un modèle pour les sociétés traversées par la diversité nationale et le pluralisme identitaire.

La collection *Politeia* se concentre sur l'analyse des phénomènes politiques et sociaux, et cherche plus particulièrement à mieux comprendre les transformations de la vie politique au Québec et au Canada. Ses auteurs jettent un regard affûté sur l'évolution du régime politique, des systèmes partisans et de l'économie politique au pays, en plus de s'intéresser aux mutations économiques, idéologiques et politiques ayant marqué le Québec et le Canada.

La collection *Politeia* accueille les travaux de pointe portant sur les nations sans État et celles en voie d'habilitation, dans la mesure où ils feront avancer la réflexion sur le fédéralisme et le phénomène national et permettront de mettre en valeur la production scientifique des québécois et des canadiens.

Comité scientifique

James P. Bickerton
St. Francis-Xavier University

Gérard Bouchard
Université du Québec
à Chicoutimi

Stephen Brooks
University of Windsor

Eugénie Brouillet
Université Laval

Claude Corbo
Université du Québec
à Montréal

Bernard Gagnon
Université du Québec
à Rimouski

Nicolas Houde
Université du Québec
à Montréal

Jane Jensen
Université de Montréal

Michael Keating
University of Aberdeen

Guy Laforest
Université Laval

Ramon Maiz
Université Saint-Jacques
de Compostelle

Alain Noël
Université de Montréal

Johanne Poirier
Université Libre de Bruxelles

Daniel Salée
Université Concordia

A. Brian Tanguay
Wilfrid Laurier University

Luc Turgeon
Université d'Ottawa

Jean-Philippe Warren
Université Concordia

José Woehrling
Université de Montréal

Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450, Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone : 418 657-4399

Télécopieur : 418 657-2096

Courriel : puq@puq.ca

Internet : www.puq.ca

Membre de
L'ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

Diffusion/Distribution :

CANADA Prologue inc., 1650, boulevard Lionel-Bertrand, Boisbriand (Québec) J7H 1N7
Tél. : 450 434-0306 / 1 800 363-2864

FRANCE AFPU-D – Association française des Presses d'université
Sodis, 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 77403 Lagny, France – Tél. : 01 60 07 82 99

BELGIQUE Patrimoine SPRL, avenue Milcamps 119, 1030 Bruxelles, Belgique – Tél. : 02 736 6847

SUISSE Servidis SA, Chemin des Chalets 7, 1279 Chavannes-de-Bogis, Suisse – Tél. : 022 960.95.32



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

**RETOUR SUR
LES ÉTATS GÉNÉRAUX
DU CANADA FRANÇAIS
CONTINUITÉS
ET RUPTURES
D'UN PROJET NATIONAL**

Sous la direction de
Jean-François Laniel et Joseph Yvon Thériault



Presses de l'Université du Québec

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales
du Québec et Bibliothèque et Archives Canada**

Vedette principale au titre :

Retour sur les États généraux du Canada français : continuités et ruptures
d'un projet national

(Collection Politeia)

Textes présentés lors d'un colloque tenu à l'Université du Québec à Montréal
le 12 octobre 2012.

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 978-2-7605-4381-2

1. États généraux du Canada français. 2. Canadiens français – Congrès.
 3. Canadiens français – Politique et gouvernement – Congrès.
 4. Canada – Relations entre francophones hors Québec et Québécois – Congrès.
- I. Laniel, Jean-François, 1985- . II. Thériault, J. Yvon (Joseph Yvon), 1949- .
III. Collection : Collection Politeia.

FC131.5.R47 2012

971'.004114

C2015-941772-4

Financé par le
gouvernement
du Canada

Funded by the
Government
of Canada

Canada



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

SODEC

Québec

Conception graphique

Vincent Hanrion

Mise en pages

Info 1000 Mots

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2016

- › Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- › Bibliothèque et Archives Canada

© 2016 – Presses de l'Université du Québec

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

Imprimé au Canada

*À la mémoire de
J. Ovide Proulx, délégué de l'Ontario
aux assises préliminaires (1966)
et aux assises nationales (1967)
des États généraux du Canada français*

REMERCIEMENTS

Ce livre n'aurait pu se réaliser sans la participation d'Alain-G. Gagnon, directeur du Centre de recherche sur la diversité québécoise (CRIDAQ), qui a aimablement accueilli notre ouvrage au sein de la collection « Politeia », qu'il dirige aux Presses de l'Université du Québec. Son appui fut aussi généreux que constant, et ce, dès le colloque à l'origine du présent livre, *Les États généraux du Canada, quarante-cinq ans plus tard*, qui s'est tenu le 12 octobre 2012 à l'Université du Québec à Montréal.

La diligence et le professionnalisme de Sophie Grenier, coordonnatrice des activités de la Chaire de recherche du Canada en mondialisation, citoyenneté et démocratie, ont assuré le succès du colloque et, par là, du présent livre.

Le travail méticuleux et patient du personnel des Presses de l'Université du Québec, qui nous a accompagnés tout au long de l'édition de ce livre, notamment lors de sa révision, a assuré la qualité de cet ouvrage.

Le soutien du Centre de recherche sur la diversité québécoise (CRIDAQ), de la Chaire de recherche du Canada en mondialisation, citoyenneté et démocratie (Chaire MCD), du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) et du Conseil de recherche en sciences sociales du Canada (CRSH) a été essentiel à différentes étapes du projet.

Un grand merci à tous ces collaborateurs et aux auteurs du présent ouvrage.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	IX
----------------------------	----

INTRODUCTION - Les figures du possible de la francophonie canadienne: vers une seconde mémoire des États généraux du Canada français?	1
Jean-François Laniel et Joseph Yvon Thériault	
Les mémoires concurrentes des États généraux du Canada français.....	3
Bibliographie.....	10

PARTIE I - MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE ET SOCIOLOGIQUE

CHAPITRE 1 - Les États généraux: du Canada français ou du Québec?	15
Jacques-Yvan Morin, Président de 1965 à 1969	
1. L'événement et les perceptions dont il a été l'objet: les résolutions	17
1.1. L'éloignement entre les communautés francophones et le Québec.....	18
1.2. Un ensemble de résolutions favorables aux communautés francophones.....	24

2. De l'éloignement au rapprochement.....	30
2.1. Une longue étape préparatoire.....	30
2.2. De nouveaux liens entre la FCFA et le Québec.....	33
Conclusion	38
Bibliographie.....	40

CHAPITRE 2 - Les États généraux et la fragilité politico-institutionnelle : quelles convergences ?	41
Joseph Yvon Thériault	
1. La crise du Canada français et les États généraux.....	43
2. La fragilité institutionnelle et la permanence des conventions nationales en Acadie	45
3. La fragilité du Québec contemporain.....	50
Bibliographie.....	54

PARTIE II - LES RÉCEPTIONS DES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS : ENTRE CONTINUITÉ ET RUPTURE

CHAPITRE 3 - Le grand « schisme » ? La « première mémoire » des États généraux et la presse francophone au Canada	59
Serge Miville	
1. La rupture du Canada français et la provincialisation des identités (1970-1993).....	61
1.1. La montée du néonationalisme québécois.....	61
1.2. La provincialisation des identités minoritaires.....	63
2. Une « première mémoire » des États généraux	66
3. La réception des États généraux dans la presse de langue française au Canada	71
3.1. <i>La Liberté et le Patriote</i> – Manitoba	72
3.2. <i>Le Droit</i> – Ontario.....	74
3.3. <i>Le Devoir</i> et <i>La Presse</i> – Québec	76
3.4. <i>L'Évangéline</i> – Acadie	78
Conclusion	79
Bibliographie.....	81

CHAPITRE 4 - Réflexions sur les États généraux du Canada français et l'Acadie du Nouveau-Brunswick	85
Julien Massicotte	
1. Les États généraux et l'histoire du Canada français	86
2. La modernisation et le néonationalisme.....	92
3. L'Acadie à l'époque des États généraux.....	96
3.1. La fin de l'Ordre de Jacques-Cartier.....	97
3.2. L'émergence du néonationalisme	99
Conclusion	105
Bibliographie.....	107

CHAPITRE 5 - Gaétan Gervais : un intellectuel franco-ontarien entre ruptures et constantes	109
François-Olivier Dorais	
1. Le Canada français, l'Ontario français et les intellectuels après les années 1960.....	111
2. La décennie 1970 : l'homme du drapeau franco-ontarien	114
3. La décennie 1980 : des engagements intellectuel et disciplinaire ...	121
3.1. L'Ontario français comme prolongement du Canada français.....	123
3.2. Le projet d'université française.....	128
4. La décennie 1990 : le Québec et la « rupture tranquille » avec le Canada français.....	130
Conclusion	135
Bibliographie.....	137

PARTIE III - LA FRANCOPHONIE CANADIENNE DEPUIS LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS

CHAPITRE 6 - « Dès qu'on prononce le mot Saint-Jean-Baptiste, ça fait fuir le monde à Ottawa » : la fête nationale des Canadiens français et les lendemains de la « rupture », 1960-1990	143
Marc-André Gagnon	
1. La Saint-Jean « traditionnelle »	146
2. La Saint-Jean-Baptiste à l'heure des ruptures	149
3. Vers des fêtes populaires	153

4. Le Festival franco-ontarien et la « fête à Baptiste »	155
Conclusion	160
Bibliographie.....	160

**CHAPITRE 7 - Des braises sous les cendres :
l’Ontario français et le projet national canadien-français
au lendemain des États généraux (1969-1991)**

Michel Bock	167
1. Retour sur la thèse de l’« éclatement » du Canada français.....	173
1.1. Le Canada français dans ses dimensions institutionnelle et symbolique.....	173
1.2. Les limites et le déclin de l’« Église-nation »	178
2. Un « néonationalisme » franco-ontarien (1969-1982)?.....	183
2.1. Littérature et historiographie : quelques pistes.....	183
2.2. L’élite franco-ontarienne au sortir de la Révolution tranquille.....	188
2.3. Comment (ré)institutionnaliser l’Ontario français ?	195
3. Les braises s’étouffent (1982-1991)	201
3.1. Sous le règne de la Charte	201
3.2. Un nouveau rapport au Québec.....	210
3.3. Un nouveau rapport au multiculturalisme	215
Conclusion	220
Bibliographie.....	225

**CHAPITRE 8 - La sécurité linguistique et culturelle
des francophones du Québec et des communautés
d’expression française en situation minoritaire:
un jeu à somme nulle?**

Mark Power, Marc-André Roy et Mathieu Stanton	233
1. La progression du statut du français dans l’ordre juridique du Canada.....	235
1.1. La situation avant les années 1970	235
1.2. Les lois relatives à la langue et aux cultures adoptées vers la fin des années 1960 et le début des années 1970.....	237
1.3. Les dispositions de la <i>Loi constitutionnelle de 1982</i> protégeant le statut du français	238
2. L’impact positif de la <i>Charte canadienne</i> sur le statut du français	241
2.1. Hors Québec.....	241

2.2. Au Québec	246
2.3. Le Québec pourrait en faire davantage afin de protéger la langue et la culture françaises.....	255
Conclusion	257
Bibliographie.....	258

PARTIE IV - LES RAPPORTS ENTRE QUÉBÉCOIS ET FRANCOPHONES HORS QUÉBEC DEPUIS LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS

CHAPITRE 9 - La transformation des rapports entre francophones en Amérique: le récit de la rupture revisité	267
Anne-Andrée Denault	
1. La construction des États providence	269
2. Les rencontres des francophones des Amériques.....	273
3. La fondation du Secrétariat permanent des peuples francophones (SPPF) (1981-1992)	275
4. L'entre-deux.....	284
5. Le Centre de la francophonie des Amériques	286
6. Le Secrétariat et le Centre: différence et continuité	289
Conclusion	292
Bibliographie.....	294

CHAPITRE 10 - De l'Amérique française à la Francophonie d'Amérique: la transformation des horizons nationalitaires en francophonie canadienne	297
Jean-François Laniel	
1. Les idées de la nation.....	298
2. L'Amérique française du Canada français.....	305
3. Le nationalisme canadien-français après le Canada français	312
3.1. Après la première rupture	313
3.2. Après la seconde rupture	317
4. La francophonie canadienne de la Francophonie d'Amérique.....	323
Conclusion	330
Bibliographie.....	332

CHAPITRE 11 - Des liens entre le Québec et l'Amérique française : 45 ans après les États généraux, est-ce possible ?	345
Charles-Philippe Courtois	
1. La mémoire de la rupture et la rupture mémorielle	345
2. L'aliénation mémorielle	347
2.1. Une altérité artificielle	348
2.2. Aux racines de la rupture mémorielle.....	352
3. Retisser les liens entre le Québec et la francophonie nord-américaine.....	356
3.1. L'oubli de la diaspora.....	357
3.2. Les accrochages entre francophones hors Québec et l'affirmation québécoise.....	359
4. Des idées pour un forum commun : les Congrès de la langue française	363
4.1. L'exemple des Congrès de la langue française avant 1967	365
4.2. Des points de convergence sur les enjeux actuels ?	367
Bibliographie.....	371

PARTIE V - NOTES DE RECHERCHE

CHAPITRE 12 - René Lévesque et la fin du Canada français	377
Éric Bédard	
Conclusion	385
Bibliographie.....	386
CHAPITRE 13 - « C'est un rassemblement... » : la GRC s'invite aux États généraux du Canada français	389
Marcel Martel	
1. Les nouvelles menaces sociétales : la GRC et ses activités de surveillance pendant les années 1960	392
2. La GRC s'invite aux États généraux du Canada français : mandat, collecte de renseignements et interprétation	395
Conclusion	402
Bibliographie.....	402
NOTICES BIOGRAPHIQUES	405

INTRODUCTION

LES FIGURES DU POSSIBLE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

*Vers une seconde mémoire
des États généraux du Canada français ?*

Jean-François Laniel et Joseph Yvon Thériault

Que retient-on des États généraux du Canada français, cinquante ans plus tard ? Quelles traces les assises préliminaires de 1966 et les assises nationales de 1967 et de 1969 ont-elles laissées dans l'espace post-canadien-français, elles qui ont rassemblé par centaines à Montréal les délégués de la nation canadienne-française dans l'espoir de lui imprimer une direction d'avenir ? Qu'inspirent les États généraux du Canada français aux regards contemporains comme constats, enjeux, stratégies, voire projets collectifs ? Que disent-ils de ce qu'a été le Canada français, de l'évolution historique et contemporaine de ses collectivités, des relations qu'elles nouent entre elles ? Bref, que leur doivent le Québec et les francophonies canadiennes minoritaires, et que révèlent-ils du Canada français historique ?

Poser ces questions, et penser que les États généraux puissent leur offrir des réponses, témoigne de l'importance heuristique que leur prête le présent ouvrage. S'ils occupent une place tristement célèbre dans l'historiographie et la conscience collective jusqu'à porter le fardeau symbolique de l'éclatement du Canada français, n'est-ce pas qu'ils logent au cœur même des « cadres sociaux de la mémoire » (Halbwachs, 1925, 1950) francophone contemporaine, où le « Maître chez nous » de Jean Lesage côtoie les « *dead ducks* » de René Lévesque (Bédard et Gélinas, 2003)? La provincialisation des identités canadiennes-françaises, les dissensions politico-juridiques entre francophones minoritaires (hors Québec) et majoritaires (au Québec), l'apparente indifférence québécoise quant au sort des francophones hors Québec, qui n'a d'égale que la rancœur de ces derniers, ne se font-elles pas autant de relais d'une mémoire agissante, alimentée aux souvenirs exemplaires des États généraux du Canada français?

Les États généraux du Canada français semblent en effet servir de référence prismatique à l'espace post-canadien-français, dont ils contribuent à mettre en forme et en sens les figures du possible. Pour les regards contemporains, ils préfigurent les solitudes actuelles, ils déconstruisent les solidarités passées; ils redonnent sens à l'histoire canadienne-française à l'aune d'une inévitable rupture et d'une illusoire unité (Martel, 1998). Entre histoire et mémoire, passé et présent, les interprétations dont ils font l'objet en disent autant de leur histoire factuelle que ce que semblent être devenues les relations et les identités francophones, fournissant même la mesure à partir de laquelle leur avenir est envisagé. Revisiter les États généraux du Canada français, près de cinquante ans après les faits, c'est donc également juger de leur héritage, de leur postérité, et ainsi interroger les enjeux de l'heure. Si, pour toute une génération, les États généraux ont consacré la mort du Canada français, c'est dire qu'en accepter l'héritage, tel que l'écrivait Joseph Yvon Thériault (1998, p. 267), « c'est accepter que le destin culturel des francophones hors Québec soit en rupture avec celui du Québec français, qu'il s'y oppose même ».

C'est peut-être en raison de cette actualité persistante des États généraux du Canada français, témoins privilégiés de l'aventure politique du fait français en Amérique du Nord, au carrefour du Canada français historique et de la francophonie canadienne contemporaine, que quinze intellectuels et chercheurs du Québec et de l'extérieur du Québec ont accepté de se réunir dans le cadre du colloque *Les États généraux du Canada français, quarante-cinq ans plus tard*¹. Le présent ouvrage, placé sous le signe des travaux récents sur la mémoire collective du Canada français – ne mentionnons que ceux de Meunier et Thériault (2007), Pâquet et Savard (2007), Gilbert, Bock et Thériault (2009), Gélinas et Ferretti (2010), Landry, Pâquet et Gilbert (2015), Bock et Charbonneau (2015) –, est le fruit de leur travail. Peut-être, également, n'est-il pas anodin que plusieurs des auteurs ici rassemblés appartiennent à deux cohortes, mais une même génération, qui n'a connu des États généraux que le récit de ses contemporains et que la francophonie canadienne instituée depuis.

LES MÉMOIRES CONCURRENTES DES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS

Ainsi l'interprétation consacrée des États généraux de 1967 fait-elle d'eux le symbole et le moment d'éclatement définitif de la nation canadienne-française. Pour le sociologue, l'événement évoque la difficile traduction du projet traditionaliste et catholique canadien-français en des façons de faire et selon des objectifs modernes, notamment son étatisation, révélant par là le processus de provincialisation et de québécoïsation des identités et des institutions francophones. Pour l'analyste politique, les États généraux dévoilent surtout les arguments et les camps qui structurent les luttes et stratégies politico-juridiques différenciées des Québécois et des francophones hors Québec, les premiers misant sur l'autonomie politique provinciale et les

1. En sus des auteurs du présent ouvrage, ont participé au colloque, qui a eu lieu le 12 octobre 2012 à l'Université du Québec à Montréal, François Charbonneau, Stéphane Dion, Martin Lemay et Roger J. Ouellette. Se sont ajoutés à cet ouvrage François-Olivier Dorais et Marc-André Gagnon.

seconds sur l'interventionnisme de l'État fédéral en matière de droits des minorités de langues officielles: la célèbre déclaration préliminaire des États généraux sur le droit à l'autodétermination du Canada français est d'ailleurs significativement devenue, dans l'esprit de plusieurs, celle sur le droit à la souveraineté du Québec. La note de recherche d'**Éric Bédard** sur le rapport de René Lévesque aux Canadiens français hors Québec, dans la foulée de la Révolution tranquille, confirme ces parcours politiques opposés, où le constat des «*dead ducks*» n'est pas qu'anecdotique. En fait, l'État canadien lui-même a entraperçu cette évolution politique, comme le révèle pour sa part **Marcel Martel**, puisqu'il mobilise les services secrets canadiens pour enquêter sur les États généraux du Canada français, qu'il voit comme l'un des hauts lieux de la mobilisation politique subversive et indépendantiste...

Plus précisément, ces stratégies politico-juridiques opposent, *a fortiori* depuis l'avènement de la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982), les majorités linguistiques territoriales aux minorités de langues officielles, et non plus le Canada français au Canada anglais: tel un jeu à somme nulle, l'accroissement des droits linguistiques francophones éroderait la *Charte de la langue française* du Québec (loi 101) au profit de la minorité anglo-québécoise, en raison du traitement symétrique des droits des minorités linguistiques. Pourtant, et sans remettre en cause les voies politiques et juridiques différentes privilégiées par le Québec et les francophones hors Québec, **Mark Power**, **Marc-André Roy** et **Mathieu Stanton** défendent ici une thèse inverse, selon laquelle ces stratégies ne s'opposent pas nécessairement, car la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec (1975) contiendrait déjà, en amont, des protections pour les Anglo-Québécois équivalentes à celles que leur garantit la *Charte canadienne*. Qui plus est, la jurisprudence canadienne accorderait au Québec le droit collectif de légiférer afin de protéger la langue française, sous-tendant ainsi un certain principe asymétrique dans le traitement des langues officielles, sans oublier la légalité de la clause dérogatoire.

Il n'empêche que l'échec des contemporains des États généraux du Canada français à trouver un consensus politique sur l'avenir de la nation canadienne-française a exigé un effort explicatif et historique rétrospectif: il a fallu, en quelque sorte, prendre acte de la rupture du Canada français, l'inscrire dans la durée et comprendre par là sa nécessité causale. La *première mémoire* des États généraux s'est par conséquent tournée vers l'explication de ce que le passé comportait de divisions et le futur de trajectoires différenciées, déconstruisant ainsi l'image d'un Canada français jusqu'alors représenté dans son unité: si les crises scolaires qui ont suivi la Confédération expriment la force de la solidarité canadienne-française, elles en viennent progressivement à exprimer leur fragilité, leur ambivalence (Frenette et Pâquet, 1998; Dumont, 1997). Il n'en fallait pas beaucoup plus pour que naisse l'idée du «mythe du Canada français» (Martel, 1997; Bernard, 1998), promis à un long avenir, opposant la culture populaire aux constructions illusoire de la culture savante élitiste (Bouchard, 1993).

Prenant à bras le corps cette épineuse question de l'unité canadienne-française, **Julien Massicotte** tente ici d'en départager la part de vérité à l'aune du cas aussi exemplaire qu'unique de l'Acadie, dont il restitue le déploiement historique et identitaire jusqu'aux États généraux, depuis la première Convention nationale acadienne à Memramcook en 1881, que préférèrent les Acadiens au Congrès des Canadiens français, tenu à Québec en 1880. Il dégage par le fait même un concept original, celui de «supraréférence» canadienne-française, au sein de laquelle peuvent se loger et se développer (ou se résorber) plusieurs références régionales. Cette continuité mémorielle entre l'avant et l'après Canada français est toutefois plus difficile en Ontario français, comme le souligne **François-Olivier Dorais**. Son étude approfondie de la pensée de l'historien Gaétan Gervais montre combien la sortie du Canada français historique a posé de profonds défis à l'Ontario français: si celui-ci contribue comme nul autre à construire une identité franco-ontarienne, dont son drapeau, il l'inscrit toujours dans la continuité d'une certaine intention nationale canadienne-française, jusqu'à

s'interdire d'évoquer une « nation franco-ontarienne », suggérant possiblement les limites des ambitions de faire société de manière autarcique hors Québec...

Cette *première mémoire* des États généraux, mémoire de la rupture, se rapproche de celle que l'historiographie québécoise nomme « moderniste », où le passage à la modernité marque la trame historique, avec l'éclatement du Canada français traditionnel comme moment clé. Comme au Québec, cette première mémoire des États généraux, dans son effort rétrospectif et prospectif, peut en venir à développer une historiographie dite « révisionniste » (Cardinal, 1998; Bourque, 2007), en privilégiant une lecture moderniste-continuiste de l'histoire canadienne-française. Elle peut également inviter, dans un effort de complexification, à une historiographie entre continuité et rupture, à l'image de la « nouvelle sensibilité historique » (Kelly, 2003). Ces deux débouchés possibles et actuelles de la *première mémoire* des États généraux du Canada français laissent penser, semble-t-il, qu'une *deuxième mémoire* est en voie d'élaboration.

Ainsi, ce n'est pas la seule valeur du chapitre d'**Anne-Andrée Denault** que de souligner la continuité politique et institutionnelle des liens entre francophones du Québec et hors Québec depuis les États généraux du Canada français, alors même que l'historiographie moderniste n'y voit essentiellement que disparition. Non seulement, suggère-t-elle, aurait-on intérêt à relativiser l'unanimité politique du Canada français, mais peut-être comprendrait-on mieux ce faisant la persistance, sous de nombreuses modalités, des liens institutionnels entre francophones après les années 1960, et ce, jusqu'à aujourd'hui. Du Service du Canada français d'outre-frontières (1963) au Centre de la francophonie des Amériques (2008), en passant par l'actuel Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, sans oublier les deux politiques québécoises en matière de francophonie canadienne, les liens associatifs entre collectivités francophones demeurent étonnamment nombreux.

Ces relations avec la francophonie nord-américaine profiteraient d'ailleurs à augmenter toujours davantage, selon **Charles-Philippe Courtois**, dans le cadre persistant de l'Amérique française, pont entre le Canada français et la francophonie canadienne, qui fait du Québec le foyer du fait français sur le continent, hier comme aujourd'hui. Retraçant les heurts et malheurs de l'histoire canadienne-française depuis la modernisation institutionnelle et identitaire des années 1960, en soulignant particulièrement le travail de redéfinition auguré, à la fois par les plus modernistes et souverainistes des révolutionnaires tranquilles, et par les fédéralistes libéraux et multiculturalistes de Pierre Elliott Trudeau, il invite, par-devers ces derniers, à s'inspirer des Congrès de la langue française (1912, 1937, 1952) pour organiser des rencontres en haut lieu entre collectivités francophones, qui prendraient acte du recentrage politique des Québécois autour du Québec ainsi que des nombreux intérêts communs persistants, notamment l'avenir de la langue française. Une «solidarité culturelle et linguistique» ne pourrait-elle pas, d'ailleurs, s'étendre aux autres îlots francophones du continent, de la Louisiane à Haïti ?

Mais de quelle Amérique française la francophonie canadienne contemporaine parle-t-elle, de se demander **Jean-François Laniel** ? Est-il bien certain qu'il s'agisse de la même que celle qui servait d'horizon au Canada français ? Il lui semble plutôt que le discours contemporain sur la Francophonie d'Amérique traduit un changement paradigmatique au sein de la francophonie contemporaine, touchant aussi bien les représentations qu'ont d'eux-mêmes les francophones au Canada que les relations qu'ils nouent entre eux. Il s'agirait moins d'une ambition nationalitaire de faire société que d'une valorisation proprement linguistique du fait français, à l'aune de la mondialisation, de la francophilie, de la Francophonie internationale, délaissant aussi bien l'ambition politique, le projet sociétal partagé, que le discours sur l'assimilation sociétale : la Francophonie d'Amérique entérine et sublime, en quelque sorte, les termes de la rupture canadienne-française, à l'instar de l'imaginaire canadien post-1982.

Que disent cette continuité et ces transformations des liens entre collectivités francophones de l'héritage, post-États généraux, du projet de société canadien-français? Entre continuité et rupture, l'histoire institutionnelle de la Société Saint-Jean-Baptiste et l'histoire événementielle des fêtes de la Saint-Jean qu'elle organise suggèrent, de fait, une certaine persistance, après 1960, de référents canadiens-français au Québec et hors Québec. Par celles-ci, **Marc-André Gagnon** approfondit et nuance l'historiographie de la rupture canadienne-française, dont les fêtes nationales communes offrent la continuité de rythmer, pour un temps du moins, la célébration de l'identité francophone au Canada. Elles montrent toutefois la transformation progressive des termes de cette identité, devenant Fête nationale au Québec et Festival franco-ontarien en Ontario français, organisés par des comités distincts. Ces fêtes populaires, et les débats les entourant, présentent les redéfinitions des identités canadiennes-françaises après la rupture, en servant « d'espace[s] de dialogue avec la francophonie canadienne ».

De fait, pour **Michel Bock**, le nationalisme canadien-français s'est peut-être tari davantage à partir de la fin des années 1980 qu'à partir de 1967. Plus exactement, aurait existé, entre 1969 et 1982, un « néonationalisme » franco-ontarien, décléricalisé et laïcisé, exprimant « une puissante réitération d'un élément essentiel de l'« ancien » projet national canadien-français, soit la conviction que les Franco-Ontariens [sont] membres à part entière d'un des deux peuples fondateurs du pays, d'une société autonome et autoréférentielle », dont « les liens qui [les rattachent] au Québec [sont] aussi importants et nécessaires que jamais ». Déplaçant la périodisation habituelle de la rupture du Canada français, il identifie deux tournants post-États généraux en Ontario français, celui de 1982, avec l'avènement de la *Charte canadienne des droits et libertés*, et la fin des années 1980 et le début des années 1990, que marque symboliquement le Sommet de la francophonie ontarienne (1991) : tous deux scandent l'intégration progressive de l'Ontario français à l'imaginaire individualiste, puis multiculturaliste, proprement canadien : le « néonationalisme » franco-ontarien s'est alors « canadianisé »...

Cette « mémoire en tons de gris » de l'héritage du Canada français peut-elle être retracée jusque dans la tenue des États généraux du Canada français eux-mêmes ? Nombre des auteurs ici rassemblés le suggèrent. **Serge Miville** montre, par l'étude de plusieurs des journaux francophones du Canada français, dont ceux du Manitoba, de l'Ontario, de l'Acadie et du Québec, que pour les contemporains des États généraux, ceux-ci n'étaient pas représentatifs du Canada français. S'y manifeste « une résistance palpable [...] contre un néonationalisme qui cherch[er]ait à faire table rase du Canada français. En s'interrogeant sur la représentativité même des États généraux, la presse canadienne-française a cherché à en miner la légitimité, afin de préserver des liens qui leur semblaient toujours pertinents entre les différentes minorités francophones ». Pour ces journalistes et éditorialistes, le Canada français demeure bien vivant après les États généraux.

C'est donc sur les États généraux du Canada français eux-mêmes que s'ouvre le présent ouvrage, avec la mise en perspective historique de **Jacques-Yvan Morin** et celle, sociologique, de **Joseph Yvon Thériault**. Joseph Yvon Thériault retrace les raisons sociopolitiques des rassemblements de type États généraux. Ceux-ci trahissent à la fois la conception organique de la nation (organisée en corps) et sa fragilité politico-institutionnelle. À défaut d'État souverain, les États généraux permettent de rassembler politiquement la nation, tout en représentant ses diverses composantes. Il reste que dans une société d'individus, ce type de rassemblement soulève des difficultés particulières, ce qu'il explore également.

Pour sa part, Jacques-Yvan Morin, président des États généraux du Canada français de 1965 à 1969, nous fait l'honneur d'ouvrir la réflexion. Il montre que les 45 résolutions soumises au vote des délégués canadiens-français lors de ces assemblées demeurent d'actualité et peuvent constituer d'importantes sources d'inspiration pour le présent, en embrassant les enjeux de la culture et des communications, de l'éducation et de l'économie. En ce sens, leur actualité ne témoigne-t-elle pas du fait qu'« en réalité les États généraux [ont été ceux] du

Québec *et* du Canada français, dans une coexistence parfois malaisée, mais néanmoins féconde à plusieurs égards² ? Qu'ils constituent même un « véritable programme pour l'avenir » ?

« Accepter l'héritage des États généraux du Canada français, disions-nous avec Joseph Yvon Thériault, c'est accepter que le destin culturel des francophones hors Québec soit en rupture avec celui du Québec français, qu'il s'y oppose même » (1998, p. 267). Près de cinquante ans après leur tenue, on peut se demander si, la mémoire se joignant à l'histoire et aux enjeux du présent, une seconde mémoire des États généraux n'invite pas à reconsidérer les défis de faire société en français en Amérique du Nord, sans pour autant les résoudre, mais en maintenant ouvertes ses figures du possible.

BIBLIOGRAPHIE

- Bédard, É. et X. Gélinas (2003). « Critique d'un néonationalisme en histoire du Québec », dans S. Kelly (dir.), *Les idées mènent le Québec. Essais sur une sensibilité historique*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 73-91.
- Bernard, R. (1998). *Le Canada français entre mythe et utopie*, Ottawa, Le Nordir.
- Bock, M. et F. Charbonneau (dir.) (2015). *Le siècle du Règlement 17*, Sudbury, Prise de parole.
- Bouchard, G. (1993). « Une nation, deux cultures. Continuités et ruptures dans la pensée québécoise traditionnelle (1840-1960) », dans G. Bouchard (dir.) avec la coll. de S. Courville, *La construction d'une culture. Le Québec et l'Amérique française*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 3-47.
- Bourque, G. (2007). « Histoire, nation québécoise et démocratie ou ne nous en sortirions-nous jamais ? », dans E.-M. Meunier et J. Y. Thériault (dir.), *Les impasses de la mémoire : histoire, filiation, nation et religion*, Montréal, Fides, p. 181-211.
- Cardinal, L. (1998). « Le Canada français à la lumière des États généraux : critique de la thèse de la rupture », dans M. Martel (dir.) avec la coll. de R. Choquette, *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française – CRCCF, p. 213-232.
- Dumont, F. (1997). « Essor et déclin du Canada français », *Recherches socio-graphiques*, vol. 38, n° 3, p. 419-467.

.....
 2. En italique dans le texte.

- Frenette, Y. avec la coll. de M. Pâquet (1998). *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Éditions du Boréal.
- Gélinas, X. et L. Ferretti (dir.) (2010). *Duplessis. Son milieu, son époque*, Québec, Éditions du Septentrion.
- Gilbert, A., M. Bock et J. Y. Thériault (dir.) (2009). *Entre lieux et mémoire. L'inscription de la francophonie canadienne dans la durée*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Halbwachs, M. (1925). *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Librairie Félix Alcan.
- Halbwachs, M. (1950). *La mémoire collective*, Paris, Presses universitaires de France.
- Kelly, S. (dir.) (2003). *Les idées mènent le Québec. Essais sur une sensibilité historique*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Landry, M., M. Pâquet et A. Gilbert (dir.) (2015). *Mémoires et mobilisations*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Martel, M. (1997). *Le deuil d'un pays imaginé: rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Martel, M. (dir.) avec la coll. de R. Choquette (1998). *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française - CRCCF.
- Meunier, E.-M. et J. Y. Thériault (dir.) (2007). *Les impasses de la mémoire: histoire, filiation, nation et religion*, Montréal, Fides.
- Pâquet, M. et S. Savard (dir.) (2007). *Balises et références: Acadies, francophonies*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Thériault, J. Y. (1998). « Les États généraux et la fin du Canada français », dans M. Martel (dir.) avec la coll. de R. Choquette, *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française - CRCCF, p. 261-271.

PARTIE I

MISE EN PERSPECTIVE
HISTORIQUE
ET SOCIOLOGIQUE

CHAPITRE 1

LES ÉTATS GÉNÉRAUX

Du Canada français ou du Québec ?

Jacques-Yvan Morin
Président de 1965 à 1969

Voilà donc cinquante ans qu'ont eu lieu les États généraux du Canada français, dont l'ordre du jour s'étendait à tous les aspects de la vie culturelle, sociale, politique et économique des francophones du Québec, de l'Acadie, de l'Ontario et de l'Ouest canadien. Ces questions ont été débattues lors d'assemblées regroupant plus d'un millier de délégués venus de circonscriptions électorales, d'associations locales ou régionales, de corps intermédiaires et d'organismes publics ou privés, en 1966, 1967 et 1969. Ces assises ont débattu et adopté quelque 45 résolutions portant sur les principes, les règles et les institutions propres à assurer l'avenir de nos collectivités francophones. Ces résolutions sont-elles encore pertinentes aujourd'hui, particulièrement au sujet de l'avenir du fait français ?

Que reste-t-il aujourd'hui de cet intense effort de réflexion ? Quelle a été l'importance réelle de cet événement dont le nom d'origine médiévale pourrait laisser entendre que l'exercice

était tourné avant tout vers le passé, alors que ses objectifs se voulaient axés sur l'avenir des relations entre le Québec et les communautés francophones du Canada ainsi que sur la cohésion de leurs moyens d'action en vue du maintien du fait français? Mentionnés en passant dans le *Canada-Québec 1534-2000* (Lacoursière, Provencher et Vaugeois, 2001) et dans quelques ouvrages, d'autres auteurs ont pu se demander si l'événement n'a pas été depuis longtemps « relégué aux oubliettes » après avoir donné lieu à des interprétations et appréciations fort diverses, sinon contradictoires. Pour les uns, ce sera le dernier grand rassemblement nationaliste canadien-français qui, après avoir provoqué la « rupture » ou le schisme entre le Québec et les communautés francophones canadiennes, a entraîné l'éclatement ou même « le dernier acte » de l'histoire du Canada français traditionnel. Pour d'autres, ce sera au contraire une « initiative étonnante », d'une taille hors du commun, ayant exigé « audace et conviction » pour organiser ce « rassemblement inusité » en marge de tout appareil politique officiel ; les États généraux, pensent-ils, ont tenté d'effectuer un rapprochement entre les minorités francophones et le Québec.

Qu'en est-il vraiment? Sommes-nous devant des États généraux du Canada français, comme le voulait leur nom officiel, ou en présence d'un événement essentiellement québécois? Ces points de vue, dont on trouve l'écho dans le recueil de textes publié par les soins de Marcel Martel trente ans après l'événement, en 1998, sont-ils aussi opposés que certains l'ont soutenu ou ne sont-ils que les deux côtés d'une même médaille?

Quelques chercheurs en exhument de temps à autre les résolutions, dont plusieurs éléments paraissent encore pertinents, mais les États généraux ne sont guère cités dans le cours des événements comme aurait pu l'être depuis quelque temps la *Charte des droits des citoyens* garantissant, par la résolution n° 25 de 1969, « l'enseignement gratuit jusqu'au niveau universitaire inclusivement ». Sans doute aurait-il fallu pour cela que les assises de 1969 se transforment en organe législatif, à la manière des États généraux de 1789, ou en parti politique, ce qui aurait été contraire à l'intention des organisateurs, ou encore

en Constituante, que la résolution n^o 27 souhaite voir organiser par l'Assemblée nationale du Québec dans les 18 mois suivant la fin des États généraux, démarche restée sans suite. À moins que l'on considère comme des rejets tous ces autres États généraux organisés depuis lors en vue de trouver des solutions consensuelles à tous nos problèmes, tels les États généraux sur l'éducation, sur le paysage, sur le théâtre québécois, sur la réforme des institutions démocratiques et sur l'action féministe. Ces exercices collectifs sont-ils utiles? On en redemandait récemment sur la justice, l'énergie, l'édition et les moyens de sortir de l'impasse en matière de droits de scolarité dans l'enseignement supérieur.

Les États généraux de 1966 à 1969 ne peuvent-ils pas, en dépit de l'éloignement dont ils furent témoins entre les communautés et le Québec, constituer une source d'idées et de réflexion en vue du rapprochement dont on perçoit aujourd'hui la nécessité?

1. L'ÉVÉNEMENT ET LES PERCEPTIONS DONT IL A ÉTÉ L'OBJET : LES RÉOLUTIONS

Commençons par examiner le grief soulevé à la suite des assises de 1967 et 1969 par des délégués ou des observateurs de l'Ontario et de l'Ouest canadien, selon lequel les États généraux auraient marqué et peut-être même causé la « rupture » au sein de la nation francophone pancanadienne et entraîné « la fin du Canada français » ou l'abandon des minorités francophones au triste sort de l'assimilation par la majorité anglophone.

Y a-t-il donc eu, dans la foulée des États généraux, une sorte d'éclatement de la nation canadienne-française? Il n'est pas sans risque de formuler pareille question lorsqu'on a été parmi les acteurs des événements, mais dans une perspective d'avenir on ne peut l'éviter. On mesure en effet l'importance de comprendre l'origine et l'étendue des problèmes si l'on veut réfléchir aux moyens de les résoudre.

1.1. L'éloignement entre les communautés francophones et le Québec

Sans aller jusqu'à dire que les assises ont constitué la *cause* de la rupture, Marcel Martel écrit dans *Trente ans après* que le souvenir des États généraux demeure douloureux dans la mémoire collective des milieux minoritaires. D'autres écrivent que l'événement a instauré le « lieu de transformation » de l'identité des Québécois et de leur attitude envers les francophones vivant en milieu anglo-canadien.

Le sentiment de la rupture n'est pas partagé par tous les participants ou analystes. Linda Cardinal, politologue de l'Université d'Ottawa, en a fait la critique : selon elle, la brèche dans l'espace national canadien-français résulte d'un attachement à une société traditionnelle et rurale, seul rempart contre l'assimilation. Cette conception passéiste, pense-t-elle, éloigne d'un projet national moderne et rend les minorités encore plus vulnérables à l'assimilation, alors que des rapports entre identité nationale et modernité sont possibles. Il reste que ce sentiment d'abandon, même s'il est fort subjectif, doit être compris si l'on se soucie du destin des minorités et de l'attitude du Québec à leur endroit. D'où vient donc cet éloignement ?

Le contexte immédiat qui a vu naître le projet des États généraux est celui des années 1960, mais ce fut également et sans doute davantage celui des années 1930 à 1950, marqué au Québec par l'urbanisation, l'industrialisation, la grande crise économique, la prolétarianisation et la Seconde Guerre mondiale, dont les péripéties et les conséquences sociales ont fini par supplanter les préoccupations liées à l'avenir culturel des minorités francophones du Canada. Ce contexte est donc un contexte d'éloignement croissant entre celles-ci et le Québec, mais il importe de préciser que ce phénomène, dont le grand témoin sera André Laurendeau, est donc bien antérieur aux États généraux. Ces derniers, après bien des discussions, se voulaient résolument ceux « du Canada français » ; l'expression n'a pas été choisie au hasard, précisément dans l'espoir de jeter des passerelles entre les communautés francophones. L'intention des organisateurs était de renouer le dialogue et de tenter de

colmater la brèche apparue peu à peu entre les régions. D'où l'invitation lancée aux Acadiens et aux Canadiens français de l'Ontario et de l'Ouest à participer aux assises et le refus de restreindre celles-ci au seul Québec.

Il fut un temps qui paraît bien lointain où la solidarité dans les épreuves allait de soi entre le Québec et les minorités, et point n'est besoin de remonter à l'affaire Riel pour en trouver des exemples. Dans le cas des rapports avec l'Ontario notamment, avec lequel des liens de proximité, voire de famille, sont demeurés souvent très étroits, l'un des exemples les plus probants est l'affaire du Règlement XVII, par lequel le gouvernement de l'Ontario a voulu limiter l'usage du français dans les écoles séparées de la province. Ce sera l'occasion pour Olivar Asselin et Victor Morin, tous deux successivement présidents de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB), de monter au créneau pour mobiliser l'opinion québécoise et soutenir la résistance des Franco-Ontariens. Ceux-ci n'hésiteront pas, d'ailleurs, à s'adresser à Asselin, en mai 1913, pour obtenir son appui à la contestation, ainsi qu'au journal *Le Droit*, fer de lance de la bataille ontarienne.

Le dessein d'Asselin ne s'étend pas qu'à l'Ontario : il songe à une vaste coalition de toutes les « forces françaises » d'Amérique du Nord associant Québécois, Acadiens, francophones de l'Ouest et même Franco-Américains pour mieux résister à l'assimilation. Il rejoint de la sorte les idées de son ami Edmond de Nevers, qui prédisait un grand avenir au peuple francophone dont les émigrés québécois, disait-il, « n'ont pas quitté la patrie, ils l'ont agrandie » (1964, p. 326).

Henri Bourassa compte également parmi ceux qui ont le plus clairement exprimé et défendu cette conception du Canada français. À l'automne 1914, alors que les appels à la solidarité franco-britannique se font pressants devant la menace prussienne, il livre l'un de ses discours les plus célèbres, dans lequel il dénonce le sort fait aux écoles francophones de l'Ontario :

La province de Québec doit bien comprendre que ses efforts ne lui serviront que dans la mesure où elle étendra ses rapports religieux, politiques et économiques à tous les

Canadiens français de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario et aux Acadiens. Nous devons aussi tendre la main [...] aux Canadiens des États-Unis.

Si nous laissons sacrifier une par une les minorités françaises qui sont nos avant-postes, le jour viendra où la province de Québec elle-même subira l'assaut (Bourassa, cité dans Rumilly, 1975, p. 251).

Prononcé à Montréal, ce discours rencontre un écho considérable : on compare le Règlement XVII au régime scolaire de l'Alsace-Lorraine annexée par les Prussiens en 1871. Et les auteurs du Règlement sont affublés du titre de « Boches de l'Ontario ». À cette époque, la solidarité pouvait prendre des formes assez radicales, verbalement du moins.

La proximité entre le Québec et ses « avant-postes » allait cependant s'étioler dans l'entre-deux-guerres. Après le départ d'Asselin de la SSJB, Morin, président de 1915 à 1924, place le Règlement XVII au centre de son action ; il ne sera cependant abrogé qu'en 1927, après quinze ans de lutte incessante. Paradoxalement, il se peut que ces autres déboires scolaires constituent les prolégomènes de la fissure dont les États généraux ont été témoins entre le Québec et certaines minorités : le Canada des Orangistes pouvait-il servir de pays aux Québécois exilés ?

Cependant, les causes de l'éloignement entre les communautés et le Québec sont plus nombreuses que la seule question scolaire et c'est surtout au Québec, semble-t-il, qu'il faut chercher les signes de la séparation qui s'insinue graduellement entre lui et ces minorités « hors Québec ». Le facteur le plus important, à mon avis, est la découverte de l'État, fût-il simplement autonome au départ, comme moyen de consolider l'identité francophone des Québécois au moment où le Canada anglophone s'avise lui aussi de l'importance du rôle que celui-ci peut jouer.

L'État paraît donc être la clé de l'évolution des esprits au Québec et au Canada anglais entre les deux guerres mondiales, mais ce n'est pas le même État. Déjà en 1920, au Québec, Lomer Gouin prône la création d'un ministère de l'Éducation et

l'intervention de l'État dans le domaine du bien-être social. Mais c'est la grande crise économique qui, à partir de 1929, va faire appel aux services publics pour tenter de résoudre les problèmes qui s'accumulent : non seulement voit-on apparaître les secours directs, mais la commission Montpetit recommande-t-elle au Québec dès 1933 l'instauration d'un ensemble de mesures sociales comme les allocations familiales, l'assurance chômage, l'assurance maladie-invalidité et la sécurité du grand âge.

C'est ainsi que se dessine la question des pouvoirs ou des compétences de gouvernement, qui va bientôt reléguer dans l'ombre la question des droits linguistiques minoritaires, du moins au Québec. Le mouvement des idées vient renforcer cette nouvelle attitude : on prône la nationalisation de l'électricité depuis 1929 et Arthur Laurendeau parle même d'un « État français » en 1937.

L'École sociale populaire dénonce en 1933 les abus du capitalisme et présente l'État québécois comme étant le seul apte à promouvoir le bien commun et à défendre les droits de chacun, surtout ceux des indigents. Or l'État ne saurait fonctionner sans ressources fiscales ; l'autonomie n'a de sens que si elle s'étend aux moyens d'exercer ses pouvoirs. C'est la thèse que Duplessis soutient devant St-Laurent et le débat se termine en 1954 par l'adoption de la *Loi créant l'impôt sur le revenu des particuliers*. La table est mise : les Québécois s'intéressent désormais aux pouvoirs de leur État avant toute chose. Il ne restera plus à la commission Tremblay, chargée d'étudier les « problèmes constitutionnels », instituée en 1953, qu'à conclure son rapport sur l'autonomie politique et fiscale par un véritable manifeste qui donne la mesure de l'évolution des esprits : le Québec est le « foyer naturel » du Canada français. La « Révolution tranquille » est d'ores et déjà en marche, qui se veut en quelque sorte le pendant opposé des visées centralisatrices du rapport Rowell-Sirois, paru à Ottawa en 1940. Et n'oublions pas que les années 1950 et suivantes seront également celles de la décolonisation et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, consacré par la *Charte des Nations Unies*. Le Québec pouvait-il rester à l'écart de cette évolution ?

Il faudrait aussi tenir compte de l'ouverture du Québec vers l'extérieur: il établit des délégations et conclut ses premières ententes internationales; il crée son propre ministère de l'Immigration en 1965; il reçoit la visite du président de Gaulle en 1967 et entend occuper sa propre place au sein de la Francophonie naissante.

Les États généraux vont donc se réunir au moment même où se déploie cette « Révolution », qui est plutôt une évolution agitée, entre 1965 et 1969. La tâche que les organisateurs se sont assignée est délicate, mais consiste à leurs yeux à dire comment faire travailler de concert un État autonome qui veut se voir attribuer des pouvoirs accrus et des minorités francophones qui ont appris à redouter les gouvernements des provinces anglophones et recourent volontiers à la protection de l'État fédéral, dont le Québec a appris à se méfier depuis les querelles fiscales. Ces contradictions ou cette asymétrie n'échappent pas aux organisateurs des États généraux, qui espèrent permettre aux protagonistes de confronter leurs visions de l'avenir, avant tout culturel, économique et social, et de conjuguer leurs efforts respectifs, si faire se peut.

Le Québec connaît donc un climat de transformation profonde, dans lequel baignent les délégués québécois aux États généraux et cette évolution fait sentir ses effets en Acadie, dont plusieurs votes aux assises de 1967 iront en faveur de nouvelles compétences pour le Québec. Se préparent également durant ces années cruciales des événements qui pèseront sur son avenir: P. E. Trudeau devient premier ministre fédéral en 1968 et le Front de libération du Québec entreprend une campagne d'attentats en 1969, l'année même où les dernières assises des États généraux ont lieu. Bref, le Québec a soif de pouvoirs et traverse une période d'adaptation rapide, laquelle sert de toile de fond aux États généraux.

Qu'en est-il des délégations des minorités? À l'extérieur du Québec, les problèmes ne sont pas les mêmes. Les francophones ont appris à redouter les pouvoirs provinciaux depuis les écoles du Nord-Ouest canadien et le Règlement XVII: il s'agit plutôt de droits individuels et collectifs, certains constitutionnalisés,

comme dans le cas du Manitoba, où la législature a aboli l'usage du français dès 1890 pour ne le voir rétabli par la Cour suprême du Canada que 89 ans plus tard, en 1979. Aussi les minorités francophones se sont-elles tournées vers le gouvernement fédéral, qui est précisément celui que redoute le Québec dans sa lutte contre la centralisation et le *nation-building* anglo-canadien. Les deux combats visent donc des objectifs différents, voire antinomiques.

Les minorités aspirent à de meilleures garanties pour leurs droits. C'est le constat que fait la commission d'enquête Laurendeau-Dunton, créée en 1963, l'une des trois commissions qui vont successivement se pencher sur les problèmes du bilinguisme et du biculturalisme. Dans son rapport de 1967, elle recommandera de déclarer le français langue officielle des parlements du Canada, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ainsi que devant l'administration et les tribunaux fédéraux. Elle recommande même que les législatures provinciales soient invitées à faire du français l'une de leurs langues officielles. L'État fédéral se pose de la sorte en protecteur des minorités francophones et s'emploie dans les faits à promouvoir le bilinguisme officiel. C'est ainsi qu'en 1962, Ottawa adopte les chèques bilingues, mesure certes modeste, plutôt symbolique, mais qui explique sans doute, avec le rapport Laurendeau-Dunton, les espoirs et l'attitude des délégations de l'Ouest aux assises des États généraux.

Les espoirs sont demeurés très vivants, du moins jusqu'à ce qu'une nouvelle commission d'enquête fédérale, présidée par MM. Pépin et Robarts, vienne recommander plus tard, en 1977, au lendemain de l'élection d'un parti souverainiste au Québec, que les droits linguistiques demeurent du ressort des provinces et ne soient pas inscrits dans la Constitution fédérale. Mais nous nous éloignons là des années 1960 et des États généraux. Notons simplement que l'éloignement entre l'Est et l'Ouest, antérieur aux États généraux, demeure à cette époque bien ancré au Canada.

On a donc convoqué ces États généraux au sein desquels les minorités seraient représentées selon leur pourcentage de la population francophone du Canada. Il s'agit pour les représentants de ces diverses parties de s'expliquer en vue d'une meilleure compréhension des aspirations de chacun. Ce vaste forum veut mettre fin à l'isolement des groupes minoritaires.

Nous allons traiter de sujets qui mettraient en cause des intérêts vitaux de part et d'autre. Tous devaient donc avoir le droit de se faire entendre et de débattre des conséquences qu'aurait pour eux telle ou telle attitude et, si possible, de coordonner les revendications. Cela exigeait des règles de procédure protégeant les divers groupes : chaque région voterait donc séparément sur l'ensemble des résolutions et celles-ci ne lieraient que les groupes qui les approuveraient. Certes, les organisateurs n'avaient pas la naïveté de croire que le dialogue serait facile entre les diverses composantes de la société francophone, mais les États généraux voulaient renouer les liens qui faisaient défaut depuis trois ou quatre décennies entre elles.

Encore une fois, la tâche était ardue, car l'éloignement était bien antérieur à la convocation des États généraux. La distance entre les communautés et le Québec s'était accentuée et les minorités mettaient leurs espoirs dans l'État fédéral pour la défense de leurs droits, tandis que les Québécois revendiquaient de nouveaux pouvoirs pour leur modeste province aspirant à devenir un État national. Était-il possible de rapprocher ces deux attitudes ou la contradiction allait-elle faire échouer toute tentative ?

Il se faisait tard, car l'éloignement avait fait son œuvre. Les assises de 1967 et 1969 prendront acte du clivage et chercheront néanmoins à amener les parties à s'expliquer les unes aux autres.

1.2. Un ensemble de résolutions favorables aux communautés francophones

Jetons un coup d'œil sur les 45 résolutions de 1967 et 1969 avant de nous demander s'ils ont raison ceux qui, devant l'impasse constitutionnelle dans laquelle se trouve le Québec depuis une

trentaine d'années, proposent de convoquer de nouveaux États généraux ou de prendre quelque initiative de cet ordre.

Aux assises de novembre 1967, on peut mesurer l'appui donné aux diverses résolutions par chacune des quatre grandes régions établies aux fins du vote : Acadie, Ontario, Ouest et Québec. Pour être adoptée par l'ensemble des États généraux, chaque résolution devait obtenir une majorité renforcée des deux tiers dans chaque région. Cette exigence avait pour but de mettre les résolutions à l'abri de toute contestation liée à des majorités trop exiguës. Les délégués du Québec, au nombre de 1 075, élus par quelque 8 800 associations et corps intermédiaires, sont rejoints par 356 représentants des groupes francophones du Canada (85 de l'Acadie, 180 de l'Ontario et 91 des provinces de l'Ouest), formant donc une assemblée de 1 431 participants. Préparés par des « groupes d'étude » et revus par des « ateliers », quatorze projets de résolutions sont présentés à l'Assemblée, dont le tout premier proclame le droit des Québécois de disposer librement d'eux-mêmes en tant que « milieu politique fondamental » du Canada français. Le vote montre d'emblée que la tâche de concilier les revendications des diverses communautés sera délicate : la résolution, en effet, n'est adoptée que par le Québec (à la majorité des deux tiers), mais avec l'appui non négligeable de l'Acadie (à la majorité simple). Ainsi apparaît une divergence qui contribuera à alimenter chez de nombreux délégués de l'Ontario et de l'Ouest le sentiment d'une « rupture » entre ces régions et le Québec.

Deux résolutions obtiendront, avec la majorité renforcée, l'appui des quatre régions : la première porte sur l'enseignement, les participants se ralliant autour de l'idée que le Québec seul doit légiférer dans ce domaine et que les minorités francophones doivent jouir des mêmes droits que ceux reconnus à la minorité anglophone du Québec. La seconde a trait aux relations entre Canadiens français et Québécois et prévoit l'institutionnalisation des échanges entre les communautés et l'aide concrète des pouvoirs publics à leurs activités. Il y a donc eu quelques résolutions fortement appuyées par toutes les régions.

Deux autres résolutions sont approuvées aux deux tiers par trois régions sur quatre, les minorités de l'Ouest canadien refusant d'y souscrire. Ce sont celles qui portent sur la politique familiale, favorable à la natalité, et la politique agricole, qui devrait relever de la compétence exclusive du Québec. Une cinquième résolution permet aux délégués du Québec de ne pas être isolés au moment du vote : elle porte sur les relations internationales et reconnaît au Québec la compétence en matière de conclusion de traités et d'adhésion aux organisations internationales ; elle reçoit l'appui des délégués ontariens.

D'autres résolutions, sept en tout, obtiennent l'appui aux deux tiers, uniquement l'appui du Québec. Les solutions que peut rechercher celui-ci ne conviennent pas nécessairement, telles quelles, aux minorités francophones canadiennes. Comme nous l'avons constaté, le Québec est à la recherche de nouveaux pouvoirs, tandis que les minorités revendiquent leurs droits : les deux démarches ne sont guère compatibles. On observe cependant que, si la majorité simple avait suffi à l'adoption des résolutions, le résultat global aurait été assez différent : cinq auraient été adoptées par toutes les régions, deux résolutions par trois régions et cinq autres par deux régions. Le Québec n'a donc été isolé au moment du vote que dans le cas de la résolution sur la compétence relative au droit du travail. Vu sous cet angle, c'est avant tout l'Ouest canadien qui se sent isolé. Le verdict de rupture doit donc faire l'objet de quelques nuances. Un autre exemple nous en est donné par la proposition sur l'immigration, par laquelle le Québec s'en attribuerait la compétence exclusive et le « contrôle administratif », tandis que les minorités de l'Ouest se tournent plutôt vers le pouvoir fédéral dans ce domaine, tandis que l'Ontario appuie la résolution à la majorité simple.

On le constate cependant, le vaste exercice de dialogue et de compréhension mutuelle demeurait inachevé. Les États généraux de 1967 ont porté avant tout sur les pouvoirs du Québec. Il reste à définir les objectifs et les mesures nécessaires à l'épanouissement des Canadiens français établis à l'extérieur du Québec. Aussi la démarche se poursuit-elle en 1969, au cours de la seconde grande assemblée des États généraux.

Les 31 résolutions adoptées en 1969 n'offrent pas moins d'intérêt que celles de 1967. Le vote sur le fond des projets de résolutions émanant des ateliers de travail a lieu au scrutin écrit et secret et, tout comme en 1967, une résolution n'est considérée comme « l'expression définitive des États généraux » que si, dans chacune des quatre régions, les deux tiers des délégués présents ont voté en faveur de la résolution, laquelle aux termes du règlement, devient « l'opinion de la nation ».

Or, en 1969, plusieurs résolutions répondent à l'exigence des deux tiers. Elles portent sur les droits minoritaires et témoignent d'un appui important et constant des délégués québécois aux groupes franco-canadiens. Il en va ainsi, par exemple, de la proposition d'un recensement quinquennal des effectifs francophones dans l'ensemble du Canada, y compris les effectifs scolaires, avec la collaboration des divers gouvernements (résolution n° 1). Trois autres résolutions figurent dans cette catégorie. La première veut relancer les communications et les échanges culturels entre les minorités et le Québec ainsi qu'entre les minorités elles-mêmes; une association représentant toutes les communautés devrait être établie « aux fins de réaliser l'unité en vue d'objectifs communs » (n° 6); ce sera plus tard la Fédération des communautés francophones et acadienne. Autre exemple: que les francophones, partout au Canada, « aient constitutionnellement le droit de faire usage de la langue française dans tous les organismes du gouvernement fédéral, devant la législature de leur province ainsi que devant les tribunaux » (n° 3).

Ces votes aux deux tiers des délégués dans chacune des quatre régions témoignent d'un véritable projet de solidarité entre elles, lequel sous-tend également plusieurs résolutions sur les rapports avec les minorités adoptées par trois régions aux deux tiers avec le concours de la quatrième à la majorité simple. Elles portent sur l'enseignement en français à tous les niveaux lorsque le nombre d'élèves rend la chose possible (n° 4) et sur la vie économique des minorités, celles-ci étant appelées à créer des entreprises commerciales, industrielles et financières « où la langue française sera la langue d'usage » (n° 8). Une autre,

adoptée de la même façon, demande aux gouvernements fédéral et provinciaux d'offrir ensemble des services de télévision et de radiodiffusion et de créer des centres culturels pour les francophones minoritaires (n° 10).

En outre, d'autres résolutions, toujours au chapitre des droits minoritaires, sont adoptées aux deux tiers des voix dans deux régions, mais avec le concours des deux autres à la majorité simple. Celles-ci favorisent l'établissement de Maisons du Québec « dans chaque province » en vue « d'assurer le rayonnement de la culture française partout au Canada » (n° 3). Toutes ces résolutions sont donc appuyées au moins à la majorité simple, ce qui donne une image plus nuancée que celle de « rupture ».

En revanche, cette majorité simple fait défaut à deux résolutions parce que le Québec refuse de donner son accord. Il s'agit dans la première de modifier la Constitution canadienne de manière à reconnaître les droits des minorités de langue officielle en matière d'éducation, ce qui viendrait sans doute renforcer la position de la minorité anglophone du Québec, déjà fort bien assurée (n° 5). Dans la seconde, toutes les régions sauf le Québec demandent aux gouvernements fédéral et provinciaux de négocier un partage des compétences en matière de radiodiffusion et de télévision en français (n° 11) ; ici, c'est l'absentéisme québécois qui empêche l'adoption de la résolution par l'ensemble de l'assemblée.

Tournons-nous maintenant vers les propositions et débats intéressant le Québec et portant sur les questions économiques. Il y en avait une douzaine sur tous les aspects de la chose, qui tendent à renforcer les compétences de l'État québécois, notamment en matière de richesses naturelles (n° 12) et de taxation des sociétés les exploitant (n° 13), de révision des lois minières et d'instauration d'une fiscalité favorisant la transformation des ressources au Québec (n° 15), de révision du régime des concessions forestières et de formation d'une société publique québécoise d'exploitation (n° 16). Ajoutons encore à cela des résolutions couvrant la plupart des compétences conférant à l'État québécois un rôle prépondérant dans l'économie : mesures diverses pour développer le tourisme, y compris la

sauvegarde du visage français du Québec (n° 18), le développement industriel, y compris un effort de planification par des organismes régionaux (n° 19), une opposition à toute immixtion fédérale dans les affaires municipales et urbaines (n° 21), la soumission de toutes les institutions financières aux lois du Québec (n° 20), la planification économique entièrement placée sous contrôle québécois et l'adoption de politiques propres à assurer le plein emploi (n° 22), enfin, le développement des coopératives comme étant le plus sûr moyen de conduire au contrôle de l'économie par les Québécois (n° 23).

Or toutes ces mesures d'ordre économique sont votées par deux régions, le Québec et l'Acadie (aux deux tiers des voix) tandis que l'Ontario et l'Ouest choisissent plutôt de s'abstenir. Tel est parfaitement leur droit puisque le mode de votation a précisément pour but d'empêcher qu'une région n'impose son point de vue aux autres. Ce mode de scrutin permet également de constater que, s'agissant de revendications d'autonomie du Québec – c'est-à-dire de ses *pouvoirs* –, celui-ci obtient l'appui majoritaire de l'Acadie, tandis que c'est la logique des *droits* qui prévaut en Ontario et dans l'Ouest.

L'Acadie apporte ses suffrages à l'appui des pouvoirs québécois, à la majorité des deux tiers, sauf en ce qui concerne le projet détaillé de Constitution, qu'elle n'approuve qu'à la majorité simple. Apparaît ainsi dans la vingtaine de résolutions sur les pouvoirs économiques et politiques du Québec un certain clivage entre les régions du Canada français. Cependant, cette fissure ne s'est pas glissée entre le Québec et les trois autres régions, mais entre l'Est et l'Ouest du Canada.

Quelques résolutions sur le Québec sont porteuses d'avenir et seront mises en œuvre au cours des années suivantes : le français « seule langue officielle du Québec » selon les lois de 1974 et 1977, la *Charte des droits de la personne*, adoptée par l'Assemblée nationale en 1975 ; enfin, la soumission à un référendum des projets de modifications constitutionnelles, comme cela a été fait en 1980 et 1995.

Pour résumer, le bilan des résolutions de 1969 est donc loin d'être défavorable aux minorités francophones de l'Ontario et de l'Ouest et ce n'est sûrement pas pour cette raison qu'elles ont eu le sentiment d'un déchirement ; c'est essentiellement parce que les délégués québécois ont voulu affirmer leur droit de disposer d'eux-mêmes en tant que peuple, ce qui a paru entraîner pour certains un schisme au sein du Canada français traditionnel.

2. DE L'ÉLOIGNEMENT AU RAPPROCHEMENT

Dans l'évolution des rapports entre les communautés francophones du Canada et le Québec depuis l'époque des États généraux, on peut distinguer deux phases : la première s'étend de 1970 à 1993 et peut être décrite comme une étape de préparation, au cours de laquelle l'attitude du gouvernement québécois montre une certaine sensibilité à la situation des minorités, mais ne débouche que sur peu d'actions concrètes. La seconde va de 1993 à aujourd'hui et commence avec l'initiative de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) en faveur d'une nouvelle ouverture à l'endroit du Québec, d'un rapprochement en dépit de l'éloignement.

2.1. Une longue étape préparatoire

Les premiers signes de l'intérêt du Québec pour les communautés francophones minoritaires du Canada remontent à l'époque du gouvernement Lesage, en 1961, alors qu'est établi, dans le cadre du nouveau ministère des Affaires culturelles, un « Service du Canada français d'outre-frontières ». Pierre Laporte entreprend en 1964 de mettre en œuvre une *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* et se déplace lui-même en Acadie, en Ontario et même au Vermont et en Louisiane pour exposer l'intérêt que le Québec entend désormais porter aux communautés francophones du continent. C'est là un aspect peu connu de l'action de Laporte.

Mais l'élection de 1966 marque un arrêt pour ce projet : le livre blanc, préparé à sa demande par les soins du sous-ministre des Affaires culturelles, l'historien Guy Frégault, voulant faire

du Québec, en milieu nord-américain, le « foyer national », le point d'appui d'un « peuple prématurément coupé de ses sources », est tabletté. C'est l'une des raisons pour lesquelles les États généraux ont voulu renouer avec les minorités et leur consacrer les résolutions dont nous avons parlé, par exemple celle qui veut relancer les échanges culturels entre les minorités et le Québec ainsi qu'entre les communautés elles-mêmes, ou celle qui organiserait un recensement quinquennal des effectifs francophones dans l'ensemble du Canada, avec l'appui des gouvernements (n° 1); ou encore celle prônant l'établissement d'une association représentant toutes les régions en vue de réaliser l'unité et des objectifs communs (n° 6). Toutes ces résolutions et d'autres encore, comme celle qui viendrait en aide aux étudiants des minorités pour qu'ils puissent poursuivre leurs études dans les universités francophones du Québec (n°4), sont adoptées à la majorité des deux tiers dans les quatre régions et témoignent d'un appui important des délégués québécois à leurs codélégués franco-canadiens.

En dépit de ce soutien, les années qui suivent les États généraux ne sont guère propices au développement des contacts, des échanges et des combats communs entre le Québec et les communautés. Ajoutons à cela les préoccupations primordiales que sont pour les Québécois la défense de la langue française et l'autonomie du Québec, auprès desquelles les problèmes des minorités francophones paraissent bien lointains. Il suffit de mentionner les projets de loi 63 et 20 sur la langue officielle ainsi que l'arrivée au pouvoir du Parti québécois et l'adoption de la *Charte de la langue française* en 1977 pour comprendre l'ambiance de l'époque.

Certes, on trouve des déclarations qui montrent qu'on n'a pas complètement oublié les francophones « outre-frontières ». René Lévesque lui-même reprend les mots du jésuite Richard Arès pour affirmer en 1968 que les Canadiens français forment une communauté nationale, une nation, ajoutant que son point d'appui « le plus ferme et le plus dynamique » se trouve au Québec. Ce n'est qu'en 1984, cependant, après le référendum et sa réélection, en 1981, que le programme du Parti québécois

aborde de front la question des minorités, se déclarant « sensible à toute expression de vie et de culture françaises en Amérique du Nord » et s’engageant à en favoriser l’épanouissement. Quelques mois plus tard, le Conseil des ministres adopte une *Politique en matière de francophonie canadienne*, présentée par Pierre-Marc Johnson, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes. Toutefois, la mise en œuvre de cette Politique est ajournée, une fois de plus, lorsque le Parti québécois perd le pouvoir en décembre 1985. Heureusement a été établi au même moment un organisme appelé à durer, le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes, le SAIC, dans le cadre du ministère des Relations internationales.

Cet organisme finira par être doté d’un budget conséquent quelques années plus tard, quand la classe politique québécoise prendra graduellement conscience de l’importance des communautés minoritaires pour l’avenir du fait français. Le SAIC sera alors appelé à gérer les programmes d’appui financier à la francophonie canadienne et à coordonner l’action des services des autres ministères appelés à participer aux projets et partenariats communs aux communautés et au Québec, comme la Direction des affaires internationales et canadiennes du ministère de l’Éducation.

Faut-il rappeler que cette époque est marquée par l’imposition au Québec de la *Canada Act* de 1982, par l’échec des accords du lac Meech en 1987 et de Charlottetown en 1992, toutes péripéties peu favorables au rapprochement entre les communautés francophones et le Québec. Les Québécois ont l’esprit ailleurs et ce sont les communautés qui vont, en fait, rechercher les contacts et le rapprochement en vue de relancer la coopération avec le Québec. Aussi le rapprochement a-t-il été lent à produire ses effets, sans doute parce qu’il devait remédier à un éloignement physique et psychologique profond. De 1969, date des dernières assises des États généraux, à la politique d’ouverture prônée par la Fédération acadienne vers 1987, en vue d’explorer de nouvelles pistes de collaboration, il s’est écoulé près de vingt ans. Ajoutons à cela que c’est à l’initiative de la Fédération des francophones hors Québec que sera

ouvert un bureau permanent à Québec en 1988 et qu'aura lieu la première rencontre entre celle-ci et des hommes politiques du Québec en 1993. Il faudra pour cela surmonter le sentiment d'abandon ressenti depuis tant d'années et la volonté de renouer avec le Québec sur de nouvelles bases.

2.2. De nouveaux liens entre la FCFA et le Québec

Si l'on devait choisir une date pour l'établissement de rapports suivis entre les communautés francophones et le Québec, il faudrait opter pour juin 1993. Certes, le terrain avait été préparé par la transformation de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) en Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) en 1986-1987, sous la présidence d'une Acadienne, Claire Lanteigne. Celle-ci entend placer le rapprochement sous le signe de l'ouverture au Québec et à la modernité; elle souhaite accroître la visibilité des groupes minoritaires et propose une alliance stratégique entre les francophones canadiens et les Québécois.

L'initiative la plus importante pour l'avenir est la présentation par la FCFA à l'Assemblée nationale du Québec, en avril 1993, d'un mémoire intitulé *La francophonie canadienne: un espace à reconnaître*. Ce document propose un *aggiornamento* de l'attitude des communautés à l'endroit du Québec, un rapprochement «réel et concerté». Il est reçu au nom du gouvernement par Claude Ryan, favorable aux communautés, mais M^{me} Lanteigne constate que le gouvernement Bourassa «tergiverse» et ne fait rien. En revanche, le chef de l'opposition, Jacques Parizeau, rencontré par la Fédération lors du congrès du Parti québécois en août 1993, s'intéresse à la question et, une fois de retour au pouvoir, à la fin de 1994, demande à la ministre déléguée aux Affaires canadiennes, Louise Beaudoin, et au SAIC de préparer une politique à l'endroit des communautés francophones.

Quelques mois auparavant, la Fédération a pris soin de rencontrer le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, lequel rend public en mai un projet de politique intitulé *Francophones d'Amérique: le temps d'agir*, inspiré du mémoire de la Fédération,

et qui accepte la plupart des pistes de collaboration qui y sont proposées. Cette conjonction d'attitudes favorables rend possible la présentation par M^{me} Beaudoin d'une nouvelle politique : *Un dialogue, une solidarité agissante*.

Cet énoncé de politique de 1995 souligne le fait que des tensions et l'incompréhension résultant de l'absence de dialogue authentique ont réduit la portée des rapports avec les communautés à une relation d'aide. Aussi le document propose-t-il la consultation permanente en vue de « partenariats nouveaux et créatifs » auxquels le Québec apportera son concours financier, son expertise technique ou son appui politique. Cette solidarité renouvelée s'incarne dans la création de réseaux organisés au sein de la société civile, par des tables sectorielles et des forums triennaux de concertation. La coopération s'étendrait à des domaines particulièrement importants pour les communautés francophones : la culture et la communication, l'éducation et l'économie. Elle serait résolument moderne, axée sur des domaines de pointe, par exemple la technologie, l'économie ou la création artistique. Le gouvernement du Québec sera là pour soutenir financièrement la constitution et l'action des réseaux associatifs. Cette volonté de rapprochement de société civile à société civile ne pourra, ajoute la ministre, que s'affirmer davantage le jour où le Québec accédera au statut d'État souverain.

C'est cette Politique que le successeur de M^{me} Beaudoin, Jacques Brassard, présentera au colloque organisé pour le trentième anniversaire des États généraux en novembre 1997. Le nouveau ministre insiste sur la nécessité de renouer des relations de société civile à société civile, l'État québécois n'intervenant que pour le financement et la gestion des réseaux, si l'on entend surmonter la méfiance née de la distance apparue entre les sociétés. Un fossé s'est creusé, dit-il, dont les États généraux ont dû prendre acte, mais le moment est venu de rétablir des ponts. Le Québec propose donc une nouvelle approche par rapport au passé : nouveau cadre de collaboration entre communautés, institutions et entreprises en vue de former des partenariats grâce à des mécanismes de concertation comme des tables sectorielles ou un forum triennal. Le gouvernement espère de

la sorte élargir le bassin des interlocuteurs de part et d'autre et favoriser ainsi des rapports moins hiérarchisés que par le passé, plus ouverts et plus nombreux.

L'année suivante, en septembre 1998, le moment est venu d'établir un premier bilan des retombées de cette politique. Aussi la Fédération présente-t-elle au ministre un exposé critique de sa mise en œuvre. Certes, l'enveloppe budgétaire paraît déjà insuffisante, le gouvernement étant « victime du succès de sa propre politique », mais la Fédération n'en soutient pas moins que de nombreux correctifs doivent être apportés à son fonctionnement. Ces critiques sont intéressantes, car elles montrent l'ampleur de la tâche qui consiste à rapprocher des sociétés qui tendent à s'éloigner l'une de l'autre depuis plus d'un demi-siècle.

Tout d'abord, on souligne le « manque d'intervenants québécois » lors du Forum de concertation de 1998, censé assurer la mise en place de la Politique : la Fédération « n'est pas sans savoir » combien celle-ci est encore bien jeune et méconnue. Aussi le gouvernement et en particulier le SAIC doivent-ils « faire connaître la réalité des communautés francophones » au Québec et associer étroitement leurs représentants aux tournées destinées à les faire connaître au Québec. Cette connaissance devrait être étendue à d'autres ministères et organismes du Québec afin qu'ils appliquent la Politique et adoptent « une approche proactive » et notamment des programmes, par exemple en matière de santé, de tourisme, de condition féminine et d'environnement, dont plusieurs communautés francophones pourraient bénéficier.

En outre, le bilan exprime le désaccord de la Fédération avec diverses initiatives des Tables de concertation chargées d'orienter le travail des réseaux ; la FCFA désire que soit adopté un mécanisme permettant une représentation formelle des communautés au sein des Tables. De façon générale, la Fédération souhaite que les rapports entre le gouvernement du Québec et les communautés soient fondés sur une « véritable concertation » plutôt que sur une simple consultation ; sur un véritable partenariat, d'égal à égal.

Enfin, la Fédération souhaite que soient mis en contact les réseaux Québec-communautés et le Projet éducatif pancanadien (PEP), puisque les objectifs sont souvent les mêmes, et que les Comités de concertation régionale Québec-communautés sont « bien branchés » sur les ententes Canada/communautés, dans un esprit de complémentarité entre le programme du Québec et les ententes avec Ottawa.

Nous voici donc à l'orée du XXI^e siècle et plus de trente ans après les États généraux. Le rapprochement que ceux-ci avaient tenté d'accomplir a tardé à démarrer et a soulevé des critiques, mais semble entrer peu à peu dans les mentalités et les habitudes. En 2001-2002, le SAIC, chargé de gérer la Politique de 1995, accorde 1,5 million de dollars en subventions pour le financement des partenariats, du développement des communautés et de la coopération intergouvernementale. Ce Programme a permis la réalisation de 138 projets dans les domaines de la culture et de la communication, de l'éducation et de l'économie, auxquels on a ajouté la santé. Si l'on fait aujourd'hui le total des projets soutenus depuis 1995, on en compte 578.

Cette politique de coopération ne s'est pas démentie en dépit du changement de gouvernement intervenu en 2003. On constate qu'il s'agit désormais d'une politique « bipartisane » car, comme l'a écrit Bernard Descôteaux dans un éditorial de novembre 2006, la politique suivie par le gouvernement libéral s'inscrit dans le droit fil de celle énoncée en 1995 par le gouvernement péquiste. Plus personne, du moins chez les francophones, ne met en doute l'importance de réaliser des projets communs aux communautés et aux Québécois en vue de consolider le fait français.

La continuité de l'action du Québec à l'égard des communautés est confirmée par l'élaboration d'un énoncé de politique en 2004, à l'initiative du nouveau ministre Benoît Pelletier, qui entend effectuer par là, dit-il, le « retour » du Québec au sein de la francophonie canadienne. Les secteurs prioritaires de coopération – culture et communications, éducation, développement économique et santé – demeurent les mêmes, mais Québec souhaite élargir le champ d'application de sa politique aux

autres secteurs « également vitaux » pour l'avenir de la langue française que sont la petite enfance, la jeunesse, l'immigration, la justice, le développement durable et les technologies de l'information. Les moyens d'action demeurent les mêmes : partenariats et réseaux constitués dans la société civile de part et d'autre, Comité interministériel québécois, Conférences ministérielles regroupant certaines provinces et les territoires canadiens au sujet desquels le Québec a conclu des accords de coopération, et programmes de soutien financier, auxquels viennent s'ajouter la création du Centre de la francophonie des Amériques (CFA) et la collaboration du Québec avec le gouvernement fédéral « dans le respect de leurs compétences ». Concrètement, les budgets annuels demeurent les mêmes, avec un maximum de 1,7 million de dollars en 2007-2008, destinés à financer 178 projets.

Depuis quelques années maintenant, le Programme d'appui à la francophonie canadienne a atteint sa vitesse de croisière. Pour l'année en cours, 148 projets de coopération ont été approuvés pour un montant de 1 256 583 \$. Depuis que le rapprochement a été mis en marche, il y aura bientôt vingt ans, nous en sommes à 3 140 projets pour 27 800 355 \$.

L'été 2012 aura été particulièrement fertile en événements francophones. Au Forum de la francophonie canadienne, qui a eu lieu à Québec à la fin du mois de mai, sous les auspices du SAIC et de concert avec les ministères et organismes responsables des activités de même qu'avec le CFA, quatorze « actions » très diverses ont été programmées pour les prochaines années. N'en retenons que quelques-unes, qui vont de la création de réseaux entre les milieux de la santé du Québec et ceux des communautés, à l'appui d'initiatives de nature économique du monde des affaires en passant par un programme de mobilité des étudiants universitaires francophones. On notera que plusieurs de ces projets figuraient déjà parmi les résolutions des États généraux de 1967 et de 1969.

CONCLUSION

Les États généraux se sont inscrits dans un long processus d'éloignement-rapprochement entre le Québec et les communautés francophones canadiennes, qui s'étend sur plusieurs décennies. Certes, ils n'en ont été qu'un épisode, mais, comme l'ont écrit plusieurs observateurs, ils ont néanmoins constitué un tournant dans une évolution qui va de la prise de conscience de l'écart qui s'est glissé presque subrepticement entre les communautés et le Québec, à la volonté de travailler activement à une nouvelle rencontre. Les États généraux ont voulu constituer un appel à la solidarité qui a mis du temps à s'imposer aux esprits. Ils se voulaient « du Canada français » ; ils ont dû cependant faire une place majeure au Québec, au point de provoquer chez des délégués de l'Ontario et de l'Ouest le sentiment d'une « rupture » par rapport au passé. Ce furent en réalité les États généraux du Québec *et* du Canada français, dans une coexistence parfois malaisée, mais néanmoins féconde à plusieurs égards.

Les résolutions des États généraux traitent donc à la fois des communautés et du Québec et, à y regarder de près, constituent un véritable programme pour l'avenir. Il arrive que les solutions retenues divergent, ne serait-ce qu'en raison du fait que les communautés sont soucieuses avant tout de leurs droits linguistiques tandis que les Québécois ont à l'esprit les pouvoirs de leur État. Les deux démarches sont légitimes, mais exigent qu'on s'échine à les rendre compatibles, si l'on a à cœur l'avenir du fait français.

L'examen détaillé des votes sur les résolutions de 1967 et de 1969 révèle que les appuis mutuels entre les régions canadiennes francophones et le Québec sont plus fréquents qu'il n'y paraît. L'analyse des votes donne une image nuancée des divergences entre régions : les votes négatifs ou les abstentions sont avant tout le fait de l'Ouest canadien et montrent une opposition à la toute première proposition de 1967, laquelle portait sur le droit à l'autodétermination d'un peuple « répandu par tout le Canada et concentré avant tout au Québec » où il dispose d'un État dont les institutions reflètent sa culture et sa mentalité. La résolution, fondée sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes,

consacré par la *Charte des Nations Unies*, est interprétée par certains délégués comme une déclaration d'indépendance du Québec alors qu'il s'agit du droit de choisir. Ce premier vote donne le ton à force débat sur d'autres résolutions portant sur les pouvoirs du Québec, mais le vote acadien, favorable au droit d'autodétermination du Québec à 52 %, l'était souvent aussi aux revendications québécoises en matière de pouvoirs. Quant à l'appui des autres régions, n'est-il pas proportionnel à leur éloignement : 35 % en Ontario et 30 % dans l'Ouest ?

La plupart des résolutions des États généraux sont toujours pertinentes et certaines, comme celle qui revendique pour le français le statut de langue officielle, font maintenant partie de la législation du Québec, ou, dans le cas du Nouveau-Brunswick, de la Constitution fédérale.

Les États généraux nous ont appris que les solutions aux problèmes des communautés francophones et du Québec n'ont pas à être toujours les mêmes : il paraît naturel que les groupes minoritaires francophones veuillent se placer sous la protection fédérale et non moins légitime que le Québec entende renforcer son autonomie, voire acquérir la souveraineté. La coopération doit donc se déployer – comme c'est le cas – dans de nouveaux domaines de l'activité sociale, économique et culturelle tout en respectant le droit de chacun de disposer librement de lui-même. L'héritage des États généraux, ses résolutions, peut encore éclairer nos perspectives d'avenir.

Le chemin parcouru depuis 1995 me fait espérer un nouvel arrimage entre l'affirmation du pouvoir québécois et le développement des communautés, grâce aux instruments de coopération forgés par le travail de la FCFA et du SAIC. C'est en rapprochant les sociétés par des projets concrets qu'on les rendra plus solidaires.

Est-ce à dire qu'un rapprochement d'ordre politique est impossible, se demandaient Michel Sarra-Bournet et Lucien-Pierre Bouchard lors du colloque de 1997 ? Bien sûr que non, opinent-ils, et je partage leur avis selon lequel il faudra cependant que les Québécois reconnaissent que de nombreux projets peuvent être réalisés dans le sens de la solidarité avant même

que la question du futur statut du Québec ne soit réglée. C'est l'un des points sur lesquels j'avais insisté dans mon discours d'ouverture de l'assemblée préliminaire des États généraux, en novembre 1966 :

[Q]uel que soit l'avenir constitutionnel du Québec, même dans les perspectives les plus radicales, nous devons nécessairement entretenir des rapports spéciaux et suivis avec les Acadiens et les Canadiens français établis à l'ouest du Québec. Ils ont le droit d'être ici, de se faire entendre, de nous mettre au courant des conséquences qu'aura pour eux telle ou telle attitude des Québécois.

Je n'ai pas changé d'avis et c'est ensemble que nous devons travailler à la « défense et l'illustration » de la langue française au Québec, au Canada, en Amérique du Nord, dans la Francophonie internationale et désormais aussi dans une économie de plus en plus mondialisée.

BIBLIOGRAPHIE

- Lacoursière, J., J. Provencher et D. Vaugeois (2001). *Canada-Québec 1534-2000*, Québec, Éditions du Septentrion.
- Martel, M. (dir.) avec la coll. de R. Choquette (1998). *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française – CRCCF.
- Nevers, E. de (1964). *L'avenir du peuple canadien-français*, Montréal, Fides.
- Rumilly, R. (1975). *L'histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, des Patriotes au Fleurdelisé, 1834-1948*, Montréal, L'Aurore.

CHAPITRE 2

LES ÉTATS GÉNÉRAUX ET LA FRAGILITÉ POLITICO-INSTITUTIONNELLE

Quelles convergences ?

Joseph Yvon Thériault

On a dans le Québec contemporain les États généraux faciles : États généraux sur l'éducation, États généraux sur la souveraineté, États généraux du monde rural, États généraux du paysage, États généraux de la justice et... j'en passe. On pensait que c'était chose ancienne, mais l'idée revient. Qu'est-ce à dire ? Pourquoi cet emballement ? À quoi correspond l'idée des États généraux dans notre imaginaire ?

J'ai l'impression ici que l'idée respecte quelque peu sa genèse, celle du moins dont on a hérité de la tradition française, celle notamment de la convocation par le roi Louis XVI en janvier 1789 des États généraux... États généraux devant éventuellement conduire, comme on le sait, à la Révolution (Sutto, 1967).

Deux caractéristiques de ces États généraux m'apparaissent importantes. La première renvoie au type de regroupement que représentaient les États généraux dans l'Ancien Régime. C'était la réunion « en corps » de la société, par opposition à ce que deviendront les Parlements dans les siècles démocratiques, la société comme regroupement d'individus. On sait que le roi, dans une vieille tradition datant du début du XIV^e siècle, convoquait des États généraux pour faire sanctionner par les différents corps et ordres de la société les grandes décisions de son gouvernement.

En France, les États généraux en viendront à être organisés autour de trois ordres « la noblesse », « le clergé », et le « tiers état », ce dernier ordre qui comprend les populations disparates non intégrées dans les ordres précédents (bourgeoisie naissante, artisans et paysans libres). Cet ordre préfigurait la société des individus. On connaît la célèbre formule de l'abbé Sieyès dans son fascicule à la veille de la Révolution : *Qu'est-ce que le Tiers État ?* Sa réponse : le tiers état n'est rien. Que deviendra le tiers état ? Le tiers état deviendra tout (Sieyès, 1982). Formule qui résume à elle seule le passage de la société de corps à la société d'individus. En effet, les derniers États généraux français transformeront ce rassemblement de corps en assemblée nationale délibérante (rassemblement d'individus).

La seconde caractéristique renvoie à la faiblesse du pouvoir ou de l'État. Dans la France de l'Ancien Régime, les États généraux seront de moins en moins convoqués avec la montée de la puissance du roi. Lorsque Louis XVI convoque les États généraux en 1789, il y a près de deux siècles (1614) qu'ils n'ont pas été convoqués – la royauté française venait de passer les deux siècles les plus fastes de son existence. C'est parce qu'il sent le pouvoir royal vaciller que le roi les convoque. Dans la France de l'Ancien Régime, les États généraux et l'appel aux différents corps de la société apparaissent quand le pouvoir royal est faible. On pourrait généraliser (ou moderniser) le constat, en formulant la règle suivante : les États généraux sont un appel aux forces vives de la société civile en des moments de déficit politico-institutionnel.

1. LA CRISE DU CANADA FRANÇAIS ET LES ÉTATS GÉNÉRAUX

« Société comme corps » et « faiblesse du pouvoir ». Voilà les deux éléments que je retiendrai de l'idéal type des États généraux de la France pré-révolutionnaire. De telles caractéristiques m'apparaissent effectivement s'appliquer à la réalité du Canada français du début des années 1960. La société canadienne-française n'a jamais constitué un pouvoir politique fort, comment aurait-elle pu être le lieu d'une chute subite du pouvoir ?

Effectivement, le gouvernement du Québec d'avant 1960 était une législature provinciale dans le « plein » sens du terme, c'est-à-dire qui assumait, somme toute, un rôle modeste dans la direction historique du Canada français. Il n'y avait d'ailleurs pas de recoupement entre le gouvernement du Québec et le Canada français. Depuis sa création, au milieu du siècle précédent, le Canada français a largement essaimé en dehors de la vallée du Saint-Laurent. Autour des années 1930, le tiers des Canadiens français vivait hors la province de Québec (y compris en Nouvelle-Angleterre). Le gouvernement du Canada sera encore moins un gouvernement de Canadiens français, ces derniers étaient – et resteront – minoritaires au sein du pays.

Mais une Église-État s'est substituée à la faiblesse d'un appareil politique canadien-français jusqu'à devenir le véritable cadre institutionnel de la nation¹. Cela a constitué le lieu effectif de leur « gouvernance », pour employer un néologisme, pendant plus d'un siècle. S'il ne s'agissait pas d'un État fort, ce lieu, l'Église-État, a néanmoins réussi par l'intermédiaire de la conduite des âmes à assurer la direction d'un univers sociétal. Dans le cadre d'un régime libéral classique de régulation, le clergé a pu s'approprier la gestion de larges pans de la société civile. Sans être une « société de corps », « une société d'Ancien Régime », la société canadienne-française doit son unité à un esprit de corps, bien qu'à l'aune d'un État libéral (Bourque, Duchastel et Beauchemin, 1994).

1. Certes, on parlera plus souvent d'une Église-nation, mais comme le rappelait Fernand Dumont (1993), l'Église a servi de véritable cadre institutionnel à la nation canadienne-française (Laniel, 2015).

Après la guerre, ce lieu a commencé à s'effriter. L'État providence, qui a débuté à Ottawa, mais qui s'est aussi déployé dans les provinces canadiennes, disputera dorénavant au clergé la gouvernance des lieux de bienfaisance que l'Église occupait depuis très longtemps (soins aux malades, aux vieillards, aux handicapés, aux pauvres, l'éducation, etc.). Le clergé devra bien convenir que dans une société qui a de moins en moins la communauté paysanne comme soupape à la misère, il faut dorénavant organiser la solidarité avec des ressources que seul un système de taxation publique peut assumer.

L'esprit de corps qui avait présidé à la société du croire était en bute aussi à l'individualisation. C'est l'institution de l'Église qui écopera la première – de l'intérieur d'elle-même, nous dit-on aujourd'hui (Meunier et Warren, 2002) – de la critique des autorités anciennes propres à l'individualisme des sociétés modernes. Par la suite, on le sait, l'autorité traditionnelle, la famille, l'école, les institutions nationales et aujourd'hui même l'institution du politique passeront à la moulinette de l'individualisation. Au début des années 1960, l'autorité traditionnelle du Canada français était en crise. Les États généraux peuvent ainsi être compris comme un retour sur soi, vers les corps traditionnels, aux fondements de la société canadienne-française, de manière à re-légitimer une nouvelle autorité politique. Ce qui sera d'ailleurs fait. Les États généraux aboutiront à proposer le transfert de la direction du Canada français à l'État (provincial) du Québec. Au grand dam d'ailleurs des Canadiens français outre-frontières (ceux du Canada), comme on les appelait à l'époque, qui se retrouvaient ainsi avec une Église affaiblie et un impossible État... donc, pour ainsi dire, devant rien (Thériault, 1998).

Comme les États généraux de 1789, nos plus modestes États généraux du milieu des années 1960 ont abouti au même résultat. Pas tout à fait (nous y reviendrons), car le Québec ne s'instituera pas comme une société d'individus autonomes. Persistera néanmoins le même souhait, celui de Sieyès, de passer d'une volonté de corps à une société d'individus. Le Québec

après les années 1960 voudra progressivement se penser comme un simple rassemblement d'individus se trouvant par hasard sur le même territoire et voulant se gouverner soi-même².

Les États généraux ne seraient-ils alors qu'une formule d'Ancien Régime, un mécanisme de transition d'une société de corps à une société d'individus? Je ne le pense pas. J'ai dit au départ que l'on pouvait moderniser la formule : les « États généraux » sont un appel aux forces vives de la société civile en des moments de déficit politique. C'est pourquoi ils ont une certaine connivence avec les sociétés sans État, ces sociétés qui par définition vivent continuellement en situation de déficit politique. J'aimerais utiliser deux cas de figure pour illustrer comment les États généraux, ou les structures qui s'y apparentent, m'apparaissent des outils de déficit politico-institutionnel moderne. Il s'agira de l'Acadie historique et du Québec contemporain.

2. LA FRAGILITÉ INSTITUTIONNELLE ET LA PERMANENCE DES CONVENTIONS NATIONALES EN ACADIE

On a souvent souligné que l'Acadie avait un statut particulier au sein du Canada français. Les nationalistes acadiens et la plupart des analystes contemporains diront qu'elle n'en faisait pas partie. Lionel Groulx parlera des Acadiens comme d'un « peuple frère ». Mais comme il le dira, « nous avons des choses qui nous distinguent, nous n'en avons pas qui nous divisent » (cité dans Bock, 2004, p. 129³).

On se souviendra, c'est en 1880, lors du Congrès national de Québec organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste et réunissant les différents rameaux de la nation canadienne-française, que les Acadiens, regroupés dans la septième Commission du congrès, décidèrent de convoquer l'année suivante à Memramcook au Nouveau-Brunswick une Convention acadienne. C'est lors de

2. C'est ce projet qui se traduira au tournant des années 1980 dans l'américanité qui a été étudiée par Joseph Yvon Thériault (2002).

3. On trouvera dans ce texte le malaise que Groulx entretient avec l'Acadie.

cette Convention que l'on a convenu que l'Acadie n'était pas un rameau du Canada français, mais bien une fleur séparée (Robidoux, 1907; Basque, 2006).

Ce n'est pas de cette distinction proprement dite que je voudrais parler ici (les franco-catholiques des provinces maritimes sont-ils des Canadiens français ou des Acadiens?) (Thériault, 2007a, 2007b, 2013a), mais bien plutôt des modalités organisationnelles que cette séparation génère. La représentation d'une Acadie distincte du Canada français aura des effets sur la manière institutionnelle par laquelle l'Acadie s'organisera.

La Convention nationale à laquelle ont été invités des Acadiens en 1880, à Québec, constitue effectivement une forme d'États généraux. Les congressistes étaient regroupés selon les différentes composantes géographiques, identitaires et associatives de la nation (société civile). Les Acadiens formaient une délégation, ils avaient leur propre Commission, comme s'ils étaient une composante de la grande famille canadienne-française. La Convention avait comme but de formuler de grands objectifs « politiques » pour la nation « canadienne-française ».

Ces grands rassemblements s'estomperont dans la vie du Canada français. Les réunions de la Société Saint-Jean-Baptiste deviendront statutaires, se réduisant à animer la vie patriotique du Québec. On organisera bien en 1912 le Congrès de la langue française qui tente de rassembler l'ensemble de l'Amérique française, mais dont l'objectif plus restreint espère valoriser le parler français. À partir de 1937, le Conseil de la vie française en Amérique organisera quelques grands rassemblements, préfiguration des États généraux du Canada français, mais qui ne sauront jamais s'inscrire au cœur de la vie politique nationale.

En Acadie, toutefois, la formule perdurera. La vie institutionnelle de l'Acadie sera ponctuée de ces grands rassemblements: Memramcook, 1881; Miscouche, 1884; Pointe-de-l'Église, 1890. On comptera dix de ceux-ci jusqu'à leur essoufflement en 1937. Ils reprendront sous des formes diverses autour des années 1960 (notamment à Caraquet en 1965 et à Edmundston en 1979, jusqu'à Moncton en 2004). Il ne faut pas confondre ces manifestations avec les regroupements contemporains, comme

le Congrès mondial acadien. Ces derniers sont essentiellement des manifestations de fierté ethnoculturelle d'une Acadie diasporique qui a de la difficulté à formuler une dimension politique (McLaughlin, 2014). Les Conventions acadiennes ont été un véritable lieu politique, une sorte de « Parlement » dans une société sans État. Certes, elles ont aussi constitué de grands moments où la nation se représente, affirme son existence mais, en même temps, des moments de définition des grands enjeux politiques de l'existence collective : colonisation des terres, acadianisation du clergé et de l'Église, développement des institutions nationales, de la presse, de l'éducation, etc.

La prégnance de ces rassemblements de type États généraux est fondatrice du récit national acadien. Bien plus que dans le reste du Canada français où, comme on vient de le rappeler, l'existence de ce type de rassemblement semble disparaître, après quelques tentatives dans la seconde partie du XIX^e siècle.

Revenons aux caractéristiques idéal-typiques des États généraux (groupement de corps et fragilité des institutions politico-institutionnelles) pour étayer cette distinction : la permanence en Acadie de ce type de regroupement et sa faible présence au Canada français. Au Québec, si le Congrès national de Québec n'a pas eu de suites, c'est que s'affirmeront à la fin du XIX^e siècle deux puissances institutionnelles – l'Église catholique et l'État de la province du Québec. Ces lieux, bien que fragiles, combleront néanmoins le déficit politico-institutionnel. Le Parlement québécois mais particulièrement l'Église-État canadienne-française seront des lieux politiques structurant la nation française d'Amérique.

En Acadie, la fragilité politico-institutionnelle perdurera à l'énoncé de création d'une nation acadienne. Cette fragilité est même, pour ainsi dire, la raison de la décision de 1881 de refuser d'être Canadien français. En effet, la faible présence de l'Église canadienne-française chez les francophones catholiques d'Acadie sera source de mécontentement chez le jeune clergé catholique. Tout a été fait comme si les autorités religieuses québécoises avaient laissé la gestion de l'Église des provinces de l'Est aux Irlandais et aux Écossais catholiques lors de la

division de la province ecclésiastique de Québec et la création des diocèses d'Halifax et de Charlottetown au début du XIX^e siècle. La direction de l'Église, comme le milieu politique d'ailleurs, semblait convaincue que l'Acadie avait été éradiquée par la déportation de 1775 et que l'expansion de l'Église et du Canada français devait se faire vers l'Ouest et même vers la Nouvelle-Angleterre.

Les Acadiens n'ont pas reçu les réponses favorables escomptées lorsqu'ils ont demandé à l'Église de Québec des curés francophones, ou encore des communautés religieuses pour la fondation de collèges. L'abbé Richard, le grand inspirateur du nationalisme acadien – à qui l'on doit le drapeau et l'hymne national – devra dans les années 1870 faire appel à la France pour fonder un collège francophone face au refus de son évêque irlandais et à l'insouciance des milieux québécois qu'il sollicita. Même chose dans la querelle des écoles (1875), les nouvelles élites francophones du Nouveau-Brunswick se plaindront longtemps du manque d'appui du Canada français, ce qui contraste effectivement avec la résonance qu'auront au Québec l'affaire Riel et les questions des écoles du Manitoba ou de l'Ontario (Doucet, 1973; Groulx, cité dans Bock, 2004).

Bref, l'Église-État du Canada français s'imprégnera moins en Acadie. On pourrait dire d'ailleurs que l'Église catholique y sera moins forte; elle sera plus Église-nation qu'Église-État. Les communautés acadiennes ne constituaient pas des lieux «neufs» qui, comme ceux qui essaïmaient plus à l'Ouest avec l'expansion du Canada français, arrivaient, pour ainsi dire clés en main, avec les institutions du Canada français – paroisses, couvents, collèges. Pour la même raison, leur imprégnation dans un environnement anglo-protestant était plus puissante, plus réelle. Malgré leur nombre proportionnellement plus élevé que dans l'Ouest canadien, on y sentait plus le poids de la minorisation. N'ayant pas bénéficié de l'Acte de Québec, les Acadiens des Maritimes n'ont acquis le droit d'élire des représentants politiques qu'après 1830 dans un milieu anglophone qui leur est hostile. Ils mettront d'ailleurs plus d'un siècle pour apprivoiser quelque peu l'institution du politique.

Cette fragilité institutionnelle, plus que celle du Québec et que celle du reste du Canada français, dans un premier temps du moins, explique leur repli sur soi dans l'acadianité, mais aussi l'investissement symbolique des Acadiens dans ces grandes conventions, compensant en quelque sorte leur faible inscription institutionnelle. J'en veux pour preuve la pause dans ces conventions entre les années 1930 et 1960 – ces années correspondent à la période d'une présence effective d'une Église acadienne (Landry, 2015).

Après 1880, la grande lutte des Acadiens visera l'acadianisation de l'Église. Cette lutte se terminera en 1936 avec la création de l'archevêché de Moncton, archevêché qui chapeautera des diocèses acadiens, des paroisses, des communautés et des institutions acadiennes, une mini Église-nation proprement acadienne. On s'approche d'une Église-État. M^{gr} Robichaud, archevêque de Moncton au milieu des années 1950, pourra dire que la création de l'archevêché et la reconnaissance par le Vatican de l'Assomption comme patronne des Acadiens ont représenté les premières reconnaissances (et les seules), depuis 1755, que le peuple acadien est une entité distincte (Canadian Education Association – CEA, 1955).

À partir des années 1930, l'Acadie aura donc son institution religieuse. Comme le Canada français, ses grandes conventions nationales prendront une pause. Pas pour longtemps car, là comme au Québec, on assistera à la Révolution tranquille. Louis-Joseph Robichaud sera élu deux semaines avant Jean Lesage, et entreprendra un vaste transfert vers l'État provincial des champs institutionnels (santé, éducation, bien-être) que la petite Église acadienne vient de construire (Belliveau et Boily, 2005). Seulement, à la différence du Québec où l'État provincial sous la direction d'une majorité francophone jouit d'une puissance plus forte, en Acadie les grandes conventions reprennent. Je le rappelle, elles reprennent comme l'expression d'un déficit politico-institutionnel. Elles reprennent comme tentative, en faisant appel aux forces vives de la société – toujours faut-il que

de telles forces vives existent, ce qui ne sera pas le cas par exemple quand s'effondrera le Canada français en Nouvelle-Angleterre – pour compenser ou refaire société.

3. LA FRAGILITÉ DU QUÉBEC CONTEMPORAIN

J'en arrive maintenant à mon deuxième exemple, celui du Québec contemporain. J'ai rappelé au début qu'au Québec, on avait les États généraux faciles. Récemment, je recevais ce courriel de mon syndicat annonçant l'organisation par le mouvement étudiant de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), pour la semaine suivante, «des États généraux de l'UQAM». Lorsque la crise de la souveraineté s'est récemment intensifiée autour du leadership de Pauline Marois comme chef du Parti québécois, l'on a tout de suite annoncé, sous l'égide de Gérard Larose, la création des «États généraux de la souveraineté⁴». Québec solidaire, qui ne sait trop quoi faire avec la souveraineté, propose de remettre cette épineuse question à une assemblée constituante, une sorte d'États généraux. Le récent conflit étudiant sera lui aussi réglé par des États généraux sur l'éducation⁵. La logique démocratique du mouvement étudiant s'appuie d'ailleurs sur la souveraineté des assemblées constituantes. L'Institut du Nouveau Monde, *think tank* qui se veut la conscience citoyenne du Québec contemporain, rêve de s'établir comme une sorte d'États généraux permanents. On pourrait multiplier les exemples, le Québec contemporain est fortement travaillé par une crise des institutions politiques de la représentation au nom d'une représentation plus en phase avec la multiplicité de ses «corps organisés» (la société civile).

Ce phénomène, on en conviendra, n'est pas particulièrement québécois, il participe de façon générale de la crise des institutions de la représentation dans nos sociétés démocratiques. Nous avons peine à être représentés. Nous ne croyons

4. Organisés par le Conseil de la souveraineté, aujourd'hui Organisations unies pour l'indépendance, <<http://souverainete.info/a-propos/>>, consulté le 23 juillet 2015.

5. Ce texte a été rédigé en octobre 2012, immédiatement après le Printemps érable québécois et au moment de l'organisation des États généraux sur l'éducation supérieure.

plus aux partis politiques, aux Parlements et aux représentants. Cette crise est liée à une exacerbation de l'individualisme des modernes. « Nous voulons nous gouverner nous-mêmes » – ou plutôt « je veux me gouverner moi-même », « je ne délègue pas ma souveraineté ». Je veux pouvoir retirer mon consentement à un gouvernement que je viens d'élire, je veux contrôler mon député et même le destituer (*recall*), mon vote devient un vote mandat et non une délégation d'autorité (Manent, 2001). Je limite le pouvoir du Parlement le plus possible par la multiplication des commissions et offices de contrôle de toutes sortes – un député québécois proposait même récemment une commission de citoyens qui aurait comme fonction d'assurer que les députés disent la vérité – sans penser que la « promesse » est essentielle en politique et que, comme le disait Arendt, si elle n'est pas vérité, elle n'est pas pour autant mensonge.

La démocratie directe dans sa forme de démocratie de contestation devient la définition la plus sublime de la participation à la vie politique. On l'a vu durant le « printemps érable », la rue et les casseroles ont été érigées en moment politique sublime (Thériault, 2013b). Plusieurs mouvements sociaux, que ce soit celui des Indignés ou de l'altermondialisme, participent de cette logique. Elle est l'expression, pour employer le mot de Pierre Rosanvallon, d'une « contre-démocratie », non pas d'une antidémocratie, mais d'une démocratie qui inverse la logique de la démocratie institutionnelle. Cette contre-démocratie, toujours en poursuivant l'analyse qu'en fait Pierre Rosanvallon, est « impolitique », c'est-à-dire qu'elle a de la difficulté à transformer sa protestation en agir politique, à l'inscrire dans une durée que seule l'institution permet (Rosanvallon, 2006).

Il y a dans cette mouvance un curieux mélange d'individualisme, d'hyperindividualisme (je ne veux pas être représenté) et de retour à une société de corps (souveraineté des assemblés, sociétés des identités, pluralité des organisations). C'est comme si le refus de la médiation politique ne pouvait accoucher d'une individualité pure. Ce refus renouerait avec un élément collectif, mais un élément collectif collé à lui,

largement impolitique (Beauchemin, 2005). Toutes les sociétés démocratiques participent de cette contre-démocratie, de ce vent d'impolitique – c'est en quelque sorte l'air du temps.

J'ai toutefois l'impression que cette perte de confiance dans les institutions – toutes les institutions, qu'elles soient politiques (la représentation), économiques (l'entreprise), religieuses (l'Église : n'en parlons pas, elle n'est que peau de chagrin dans la société actuelle), éducatives (l'université : complètement marchandisée nous dit-on ; l'école : incapable d'autonomiser nos enfants) – est plus présente au Québec qu'ailleurs. Je connais peu de sociétés qui, en quelques semaines, s'entichent d'un parti politique qui n'a aucune racine, qui dans plusieurs comtés présente des candidats ne sachant ni la langue ni l'emplacement géographique du comté⁶. Je connais peu de sociétés où les intellectuels, les milieux culturels et la gauche modérée s'entichent d'un syndicalisme d'action directe – comme celui de la CLASSE⁷ –, alors qu'eux-mêmes ne sont parties prenantes d'aucun projet révolutionnaire. Il y a peu de sociétés qui font de la corruption de leurs élites politiques l'objet principal de leur conversation nationale pendant des années⁸. Tout cela se réalisant sur fond d'une grande perte, la perte de confiance des élites intellectuelles et culturelles dans le projet souverainiste qui est le grand projet de restructuration de la nation depuis les années 1960.

Il faudrait aller plus loin pour confirmer ce diagnostic que la référence à ces événements de la conjoncture sociopolitique. Démontrer, par exemple, comment le Québec est en déficit

-
6. Je fais référence ici à la surprise causée par le Nouveau Parti démocratique (NPD) lors des élections fédérales de 2011 qui, n'ayant jamais réussi à faire élire plus d'un député au Québec, en a fait élire 58.
 7. Il s'agit du nom de l'organisation principalement responsable de la grève étudiante du printemps 2012 au Québec. CLASSE: Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante
 8. Il s'agit de la commission Charbonneau qui a tenu pendant deux ans (2012-2014) des audiences publiques largement médiatisées sur la corruption dans le système d'octroi des contrats publics liés à la construction au Québec. Non pas qu'il n'y ait pas corruption, mais je soulève ici le « plaisir » que semblait prendre la population à ce déballage public de la corruption de ses élites.

de rites civils (mariages, funérailles, etc.), rites qu'il n'a pas su recréer après la disparition du catholicisme comme élément structurant de sa vie culturelle. Comment les indices élevés de suicides, de divorces, de naissances sans unions, pointent tous vers une sorte d'anomie sociétale, une crise motivationnelle d'entrer en société, un refus de faire société (Donglois, 2003; Dagenais, 2007; Kelly, 2011).

Admettons simplement ces phénomènes pour le moment comme hypothèse, hypothèse qui explique le soubassement de la fragilité politico-institutionnelle du Québec contemporain.

Perte de confiance dans les institutions, valorisation d'une démocratie populiste, voilà les raisons nouvelles de l'engouement pour les États généraux. Dans la vieille tradition du parlementarisme britannique, lorsque l'on voulait étudier une question importante, on créait une commission royale d'enquête, dans le républicanisme français, un comité de sages. Il s'agit, dans les deux cas, d'une initiative venant d'en haut où des personnes de grande autorité commandent des études, écoutent la population et formulent une opinion éclairée. Le plus près de cela dans les dernières années sera la commission Bouchard-Taylor, quoiqu'elle ait été précipitée, empêchant la discussion de s'imprégner dans le corps social.

De façon générale, on ne fait plus cela, ne croyant plus à l'autorité de quiconque sinon du peuple. D'où l'engouement pour des États généraux, le retour aux forces vives de la société civile. Mais, ce que l'on oublie aujourd'hui, c'est que la société de corps n'existe plus (la société de corps avait comme caractéristique de se fondre dans l'Un). Quand on sonne le clairon pour appeler son rappel, ce qui surgit, c'est la société des individus et des identités, une société où chaque individu, chaque identité, en refusant de céder sa souveraineté, rend difficile la construction d'un bien commun.

Les États généraux ont été des outils pour des sociétés en déficit politique, il ne faudrait pas qu'ils deviennent des moyens de refuser le politique.

BIBLIOGRAPHIE

- Basque, M. (2006). *La Société nationale de l'Acadie: au cœur de la réussite d'un peuple*, Moncton, Les Éditions de la Francophonie.
- Beauchemin, J. (2005). *La société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain*, Montréal, Athéna Éditions.
- Belliveau, J. et F. Boily (2005). « Deux révolutions tranquilles? Transformations politiques et sociales au Québec et au Nouveau-Brunswick (1960-1967) », *Recherches sociographiques*, vol. 46, n° 1, p. 11-34.
- Bock, M. (2004). *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités francophones dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Éditions HMH.
- Bourque, G., J. Duchastel et J. Beauchemin (1994). *La société libérale duplesiste*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Canadian Education Association – CEA (1955). *Discours de clôture de M^{gr} Robichaud*, Discours prononcé le 15 août 1955 à Grand-Pré, Nouvelle-Écosse par M^{gr} Norbert Robichaud, archevêque de Moncton, Nouveau-Brunswick, lors de la cérémonie de clôture des fêtes du bicentenaire de la Déportation des Acadiens, Moncton, Centre d'études acadiennes et Fonds du bicentenaire acadien.
- Dagenais, D. (2007). « Le suicide comme meurtre d'une identité », *Recherches sociographiques*, vol. 48, n° 3, p. 139-160.
- Donglois, M. (2003). « Taux de suicide élevé au Québec. Des données qui font mal », *L'Actualité médicale*, 2 juillet, p. 14-15, <http://classiques.uqac.ca/contemporains/donglois_michel/taux_suicide_eleve_au_quebec/taux_de_suicide_texte.html>, consulté le 1^{er} juillet 2015.
- Doucet, C.-A. (1973). *Une étoile s'est levée en Acadie: Marcel-François Richard*, Rogersville, Les Éditions du renouveau.
- Dumont, F. (1993). *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Éditions du Boréal.
- Groulx, L. (2004). *Visions acadiennes*, cité dans M. Bock, *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités francophones dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Éditions HMH.
- Kelly, S. (2011). *À l'ombre du mur. Trajectoires et destin de la génération X*, Montréal, Éditions du Boréal.
- Landry, M. (2015). *L'Acadie politique: histoire sociopolitique de l'Acadie et du Nouveau-Brunswick*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Laniel, J.-F. (2015). « L'Église-nation canadienne-française au siècle des nationalités: regard croisé sur l'ultramontanisme et le nationalisme », *Études d'histoire religieuse*, vol. 81, n^{os} 1 et 2, p. 15-37.
- Manent, P. (2001). *Cours familier de philosophie politique*, Paris, Fayard.
- McLaughlin, G. (2014). « À quand le dernier Congrès mondial acadien? », *Astheure*, 19 août, <<http://astheure.com/2014/08/19/a-quand-le-dernier-congres-mondial-acadien-gilbert-maughlin/>>, consulté le 1^{er} juillet 2015.

- Meunier, É.-M. et J.-P. Warren (2002). *Sortir de la « Grande noirceur ». L'horizon « personnaliste » de la Révolution tranquille*, Québec, Éditions du Septentrion.
- Robidoux, F. J. (1907). *Conventions nationales des Acadiens*, Shédiac, Le Moniteur acadien, vol. 1.
- Rosanvallon, P. (2006). *La contre-démocratie*, Paris, Seuil.
- Sieyès, E. (1982). *Qu'est-ce que le Tiers État ?*, Paris, Quadrige, Presses universitaires de France.
- Sutto, C. (1967). « À l'origine des États généraux », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 21, n° 2, p. 185-198.
- Thériault, J. Y. (1998). « Les États généraux et la fin du Canada français », dans M. Martel (dir.) avec la coll. de R. Choquette, *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française – CRCCF, p. 261-271.
- Thériault, J. Y. (2002). *Critique de l'américanité*, Montréal, Québec Amérique.
- Thériault, J. Y. (dir.) (2007a). *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Prise de parole.
- Thériault, J. Y. (2007b). « Convergences et divergences au sein des nationalismes acadiens et québécois », dans J. Y. Thériault (dir.), *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Prise de parole, p. 257-272.
- Thériault, J. Y. (2013a). *Évangéline : contes d'Amérique*, Montréal, Québec Amérique.
- Thériault, J. Y. (2013b). « Le peuple de gauche, les carrés rouges et la crise des institutions », *Argument*, vol. 15, n° 2, printemps-été, p. 9-20.

PARTIE II

LES RÉCEPTIONS DES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS : ENTRE CONTINUITÉ ET RUPTURE

CHAPITRE 3

LE GRAND « SCHISME » ?

*La « première mémoire » des États généraux
et la presse francophone au Canada*

Serge Miville

Le premier souvenir des États généraux du Canada français est un souvenir de rupture. Dans la mémoire qui se perpétue maintenant dans les synthèses d'histoire¹, l'événement marque la fin du projet canadien-français, ainsi que nous le racontent Gaétan Gervais et Michel Bock (2004, p. 181) : « Comme une pierre friable, le Canada français se désagrège en autant de morceaux qu'il y a de provinces et de territoires canadiens. C'est la rupture du Canada français. » Cette rupture sera suivie de la formation d'identités francophones provincialisées, tant pour les Québécois que pour les autres groupes francophones. Cette historiographie, fortement promue par une « première mémoire » des États généraux du Canada français construite

1. Cette première mémoire s'inscrit dans le récit de la dernière synthèse du Canada français (Frenette, 1998).

durant les années 1990, est devenue une idée reçue². Difficile aujourd’hui de parler d’identité au Canada français sans passer par le récit de la rupture, consommée lors du grand rassemblement national de 1967.

Ce texte propose de nuancer l’interprétation des États généraux qui fait de ceux-ci la manifestation publique de la rupture du Canada français. Nous cherchons d’abord à relever les principaux textes qui ont, au fil des ans, préparé le terrain de cette interprétation. Puis nous passons en revue l’articulation dans l’historiographie du récit de la rupture autour des États généraux. Enfin, nous effectuons un retour aux sources en proposant une analyse de la réception des États généraux du Canada français dans la presse francophone du pays. Nous soutenons deux thèses principales. D’une part, nous affirmons que la thèse de la provincialisation des identités, développée durant les années 1970-1980, a servi de catalyseur principal pour la construction du récit de la rupture. Une fois la thèse des identités provinciales développée, les historiens ont tenté de mettre le doigt sur le jour « J » de la rupture, celui qui a provoqué le désagrégement du Canada français. S’appuyant notamment sur les archives institutionnelles comme celles de l’Association canadienne-française d’éducation de l’Ontario (ACFEO), les historiens ont affirmé sans grande résistance que les États généraux démontrent de manière évocatrice la fin du Canada français. Notre analyse permet toutefois d’offrir une certaine nuance à cette interprétation. La deuxième thèse soutenue dans cet article montre une résistance palpable dans la presse contre un néonationalisme qui cherchait à faire table rase du Canada français. En s’interrogeant sur la représentativité même des États généraux, la presse canadienne-française a cherché à en miner la légitimité, afin de préserver des liens qui lui semblaient toujours pertinents entre les différentes minorités francophones.

.....

2. Il existe des critiques de cette thèse. Voir Serge Miville (2012). Anne-Andrée Denault a défendu en 2013 une thèse de doctorat intitulée *Divergences et solidarité. Une étude sociopolitique des rapports entre le Québec et les francophones d’Amérique*, qui porte également sur les relations entre les francophonies canadiennes et le Québec, dans laquelle elle critique les premières analyses des États généraux du Canada français.

1. LA RUPTURE DU CANADA FRANÇAIS ET LA PROVINCIALISATION DES IDENTITÉS (1970-1993)

L'historiographie de la rupture qui tire ses origines des recherches sur les minorités francophones du Canada connaît un regain d'intérêt à partir des années 1970. Afin d'illustrer notre propos, nous présentons les principaux travaux qui forment l'arrière-plan conceptuel et normatif de l'historiographie de la rupture.

1.1. La montée du néonationalisme québécois

De nombreuses études ont contribué à cerner le changement identitaire qui s'opère dans le Québec d'après-guerre. Prenons, à titre d'exemple, l'étude classique de Michael Behiels (1985) dans laquelle il fait ressortir les diverses critiques du nationalisme canadien-français formulées durant la période d'après-guerre. Les néonationalistes, c'est-à-dire ceux qui cherchent à rompre avec l'identité canadienne-française jugée trop limitatrice et désuète, réussissent à pénétrer un vaste réseau associatif, incluant les syndicats ouvriers, provoquant une large adhésion à ce mouvement. Les tenants du néonationalisme larguent une bonne partie des anciens postulats traditionalistes pour épouser une vision plus « moderne » de l'identité et du Québec. En effet, nul n'est plus clair dans cette posture que l'historien Michel Brunet lorsqu'il critique en 1958 ce qu'il décrit comme les « trois dominantes » de la pensée canadienne-française : l'agriculturisme, l'antiétatisme et le messianisme (Brunet, 1958, p. 112-166), chacune des caractéristiques propres à l'idéologie de la survie et, de fait, contraires à la réalité urbaine d'un Québec qui se laïcise et qui cherche à mobiliser les pouvoirs de l'État. De plus, contrairement à leurs homologues « traditionalistes », ces néonationalistes portent une vision très pessimiste quant à l'avenir des francophonies minoritaires. Ces derniers, pour reprendre Michel Bock, ne souhaitent

pas rejeter le nationalisme, mais procéder à une analyse « scientifique », dépouillée de toute forme de providentialisme, de l'influence des structures économiques et politiques qui avaient pesé sur son évolution et contribué à sa marginalisation depuis 1760 (2008, p. 186)³.

C'est ce qui explique la publication en 1961 de *Pourquoi je suis séparatiste* de Marcel Chaput qui, ayant à l'appui les données des recensements de 1941 et 1951, affirme que la moitié des Canadiens français hors Québec sont « anglicisés » :

S'il reste en dehors du Québec de nombreux vaillants défenseurs de la Cause [sic] française, il faut malheureusement reconnaître que les minorités françaises du Canada ont fini de travailler en faveur du fait français. Maintenant, elles travaillent en faveur du fait anglais.

Après de telles constatations, ne devons-nous pas nous écrier : « Confédération, tombeau des minorités ! » (Chaput, 1961, p. 116).

La Révolution tranquille des années 1960 au Québec provoque plusieurs changements structurels dans le réseau institutionnel de la province. Le nouveau rôle que se donne l'État du Québec fait exploser son budget et accroît sa participation dans des secteurs jusqu'alors réservés au privé. L'idéal traditionaliste du Canada français, de dire Kenneth McRoberts dans un ouvrage d'importance sur le Québec, « *was definitively abandoned* » (1988, p. 129). Les contours de la nation, par conséquent, ont aussi changé. En effet, toujours selon McRoberts, « *[i]n the past, nationalists have been ready to see the French-Canadian nation as existing throughout much of Canada* », mais que, désormais, « *[t]he ambiguous compound term "French Canadian" was no longer acceptable and fell into disuse. For all intents and purposes, the "nation" and Quebec had become the same* » (*ibid.*, p. 130). Une première provincialisation de l'identité canadienne-française s'opère donc au Québec.

3. Voir aussi, au sujet de l'école historique de Montréal, Jean Lamarre (1993).

1.2. La provincialisation des identités minoritaires⁴

Si la solidarité entre les Canadiens français est mise à rude épreuve en raison de la Révolution tranquille, de nombreux chercheurs en ont profité pour s'interroger sur l'identité en milieu francophone hors Québec. Les recherches sur cette question en Ontario français ont, durant les années 1970 et 1980, éclairé les réflexions sur la formation d'une nouvelle identité franco-ontarienne, distincte de l'identité québécoise.

Une thèse de doctorat soutenue en 1990 par Denis Gratton, nous rappelle Marcel Martel en 1993, soutient que les Franco-Ontariens ont réussi à construire une identité qui se différencie tant des anglophones de l'Ontario que des Québécois (Gratton cité par Martel, 1993). L'auteur se base sur des études sociologiques datant des années 1970 et 1980 pour appuyer son propos. Les sociologues Danielle Juteau-Lee et Jean Lapointe (1980), dans un des premiers textes scientifiques en français sur le sujet de l'effervescence de l'identité franco-ontarienne, affirment que la transformation du groupe a provoqué une réactualisation du discours identitaire, et par conséquent, l'implantation de nouvelles frontières ethniques qui excluent la référence québécoise au profit d'une nouvelle, celle-ci franco-ontarienne. Selon les auteurs, l'Ontario français tourne son regard non pas vers Québec et Montréal, mais bien vers Toronto.

Les littéraires René Dionne et Yolande Grisé, de leur côté, ont cherché à trouver les racines de l'identité franco-ontarienne en remontant plus loin dans l'histoire. Pour Grisé, la construction identitaire régionale est un processus de longue date qui bourgeoise en raison des luttes scolaires qu'ont livrées les Franco-Ontariens. L'auteure publie un texte en 1982 qu'elle reproduit en 2002 dans son livre *Ontarois, on l'est encore!*, qui s'inscrit dans cette tendance. Cherchant à réaliser l'éclosion d'une autonomie identitaire pour l'Ontario français, Grisé propose le néologisme « Ontarois » pour remplacer les appellations Franco-Ontarien ou Canadien français, jugées inadéquates, respectivement

4. Certaines parties de cette section sont tirées du premier chapitre de notre mémoire de maîtrise. Elles ont été réécrites et reformulées pour ce chapitre.

pour des raisons grammaticales et pour leur caractère vieillot, dépassé. L'auteure indique que l'expression pointe dans la pièce de théâtre *La parole et la loi* du Théâtre d'la Corvée de Vanier, qui avait pour sujet le Règlement XVII. La troupe fait défiler les vieux clichés du Canadien français qui ne correspondent plus, au dire de l'auteure, à la réalité des jeunes (ceinture fléchée, né pour un petit pain, soupe aux pois, etc.), pour mieux s'en libérer en adoptant de nouvelles valeurs que l'on estime plus modernes (Grisé, 2002, p. 161). C'est quelques mois plus tard à Toronto lors d'un atelier de littérature que naît le vocable. « [N]os oreilles françaises savoureront, sans doute, davantage la noble finale de "rois" contenue dans le mot Ontarois que le vaste néant du "rien" accolé au mot Franco-Ontarien », affirme-t-elle, en demi-blague (*ibid.*, p. 164). C'est toutefois le Règlement XVII (1912-1927) selon l'auteure qui témoigne d'une affirmation collective distincte en Ontario français :

[E]n même temps que ce mot « Franco-Ontarien » exprimait la double appartenance [culturelle et provinciale], il consommait, du même coup, une rupture psychologique entre la communauté canadienne-française du pays, dont la mère patrie : la province de Québec (*ibid.*, p. 164).

Grisé propose le nom afin de faire renaître la culture française de l'Ontario et de la libérer de son état de minoritaire :

Ontarois/es, c'est l'unité retrouvée, la dignité rendue, la parole inventée pour vivre en accord avec soi-même et librement avec les autres. C'est la reconnaissance de la singularité du fait français en Ontario et le respect de son originalité. C'est l'affirmation du droit à l'existence du francophone de l'Ontario et à la libre expression de sa différence avec l'Ontario anglophone et avec le Québécois francophone (*ibid.*, p. 166).

« Ontarois » sert donc pour se distinguer à la fois des Ontariens anglophones que du Québec français, affirmant du même coup la césure entre les deux groupes.

René Dionne, dans le collectif *Les Franco-Ontariens* – un ouvrage qui fait l'apologie du provincialisme identitaire –, est du même avis. Il estime en 1993 que le régionalisme identitaire « franco-ontarien » est rapidement mobilisé pour remplacer

l'identité canadienne-française durant la crise scolaire du Règlement XVII (1912-1927)⁵. Le chercheur affirme que la tradition littéraire des francophonies canadiennes – c'est-à-dire celles des différentes provinces – remonte à plus d'un siècle. Il soutient quelques années plus tard que, lors de la Révolution tranquille, « [l]a réaction des francophones du Canada a été tellement vive et rapidement organisée qu'elle force à constater qu'il existait déjà des identités régionales bien établies au fond des consciences individuelles » (Dionne, 1998, p. 227-228). La rupture entre les francophonies minoritaires et le Québec n'aurait donc qu'un faible impact : elle confirmerait en fait une réalité sous-jacente, celle d'une provincialisation identitaire en gestation depuis fort longtemps.

Une seule voix semble contester cette thèse, à l'époque. L'historien Pierre Savard affirme qu'il n'y a pas de rupture « psychologique » avec les Québécois lors de la crise scolaire en Ontario, car le « choc du Règlement XVII [...] va provoquer le plus spectaculaire mouvement de solidarité entre Franco-Québécois et Franco-Ontariens ». En effet, pour lui, « [l]es Franco-Ontariens ne manquent pas de solliciter l'appui des Canadiens français du Québec » (Savard, 1993, p. 234), toujours fidèles au rendez-vous. Il n'en demeure pas moins que, selon Fernand Harvey, l'histoire des relations entre le Canada français et le Québec est surtout une histoire de déchirure, et ce, dès l'époque française (Harvey, 1995). François Paré, de son côté, estime que l'Ontario français fait partie du panthéon des « *petites cultures* », le qualifiant même « d'une petite société minoritaire », le distanciant du même coup du Québec et le mettant sur le même pied que les petites sociétés que l'on retrouve, par exemple, en Europe de l'Est (Paré, 1992⁶).

5. Curieusement, Dionne assimile dans ce texte le roman *L'appel de la race* de Lionel Groulx au corpus des « œuvres franco-ontariennes », vraisemblablement en raison de l'action qui se déroule principalement à Ottawa. Ce critère d'inclusion au corpus franco-ontarien pour le moins généreux se retrouve aussi chez Gaétan Gervais et Jean-Pierre Pichette (2010). Sont devenus « Franco-Ontariens », du coup, Georges-Henri Lévesque, Marcel Rioux et Robert Rumilly.

6. Les italiques sont de Paré.

Ce portrait non exhaustif⁷ d'études portant sur l'identité franco-ontarienne au cours des années 1970, 1980 et 1990 sert simplement à illustrer une tendance lourde de l'époque. Il s'agit, au lendemain de la Révolution tranquille, d'imaginer une communauté francophone en Ontario, qui s'actualise devant le Canada français, jugé trop archaïque, et qui est distincte du néonationalisme québécois et de son projet souverainiste. Ces nouvelles identités provincialisées et modernes écartent l'ancienne identité canadienne-française.

2. UNE « PREMIÈRE MÉMOIRE » DES ÉTATS GÉNÉRAUX

Au cours des années 1990, on constate un engouement pour la recherche sur les rapports entre les francophonies minoritaires et le Québec. Alors que les chercheurs s'entendent sur le fossé qui existe entre les francophones du Québec et ceux qui vivent hors Québec, l'engrenage de la transformation échappait toujours à la littérature scientifique. La redécouverte des États généraux du Canada français par les historiens au cours des années 1990 marque un tournant dans l'étude des liens entre groupements francophones. Les analyses qui en découlent ont permis d'exhumer cet événement majeur qui fait ressortir publiquement la fin du Canada français dans le cadre d'un rassemblement national. De fait, les historiens ont trouvé le chaînon manquant pour expliquer la rupture, et ainsi compléter la construction de son récit.

L'historien Marcel Martel publie en 1993 les résultats préliminaires de sa recherche sur les relations entre l'Ontario français et le Québec. L'article stipule qu'il s'est opéré en Ontario français une transformation importante dans les rapports identitaires. En 1937, affirme Martel, il existait une certitude quant à la nature de l'identité canadienne-française, certitude qui cède la place au doute en 1967, notamment en raison des États généraux, qui « consacr[ent] le morcellement

.....
 7. Le lecteur peut consulter une liste plus détaillée ainsi qu'une bibliographie sur les études franco-ontariennes entre 1990 et 2000 préparée par l'historien Gaétan Gervais (1995 et 2001).

de l'espace culturel canadien-français» (Martel, 1993, p. 73). La brisure provoque chez les minorités « la quête d'une nouvelle identité [qui] se loge à l'enseigne du provincialisme et de la minorisation » (*ibid.*, p. 74).

Dans la foulée de cet article, Michel Bock publie un texte en 1996 qui porte sur la réception des États généraux dans la presse sudburoise⁸. Il y affirme que les États généraux « exposèrent au grand jour et de manière fracassante l'éclatement de la nation canadienne-française ». Ce « schisme canadien-français » selon Bock tire sa genèse des « bouleversements politiques et idéologiques de la Révolution tranquille [...] eux-mêmes le produit de facteurs agissant depuis les années [1940] » (Bock, 1996, p. 20). L'historien souligne aussi le grand intérêt que portent les journaux sudburois aux États généraux. Il note d'ailleurs que la « québéçisation » des débats aux assises et la présence d'un « discours indépendantiste de bon nombre de délégués du Québec » ont été interprétées par la presse comme « menace à l'intégrité de la nation ».

L'idée qu'il s'opère une « québéçisation » du Canada français se retrouve d'abord dans un article de l'historien Gaétan Gervais publié en 1995. Gervais y dénonce le fait que la « crise d'identité » en Ontario français a été provoquée par de nombreux facteurs exogènes, dont le principal est l'éclatement du Canada français et « l'aliénation croissante causée par la politique de "québéçisation" systématique de la culture canadienne-française » (Gervais, 1995, p. 132). Le « projet québécois » selon Gervais, allant dans le même sens que Martel, marginalise une identité culturelle qui autrefois était sûre.

C'est en 1997 que Martel publie une version remaniée de sa thèse de doctorat sous le titre *Le deuil d'un pays imaginé* dans laquelle il affirme que les États généraux du Canada français forment le lieu public d'une rupture entre le Québec et les francophonies minoritaires. Son analyse des archives de l'ACFEO, des États généraux et du Conseil de la vie française en Amérique l'amène à constater que les assises, loin de renouer

8. Nous retenons toutefois la version remaniée de 2001.

les liens entre les francophonies minoritaires, les dirigent plutôt au bord du gouffre. Il conclut à l'incompatibilité du projet des néonationalistes québécois avec celui des nationalistes francophones minoritaires, ce qui conduit à la rupture (Martel, 1997, p. 164-165).

Plus tard la même année, Marcel Martel et Robert Choquette organisent avec l'appui du Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa un colloque entièrement dédié à l'étude des États généraux du Canada français. Le colloque rassemble une brochette d'individus ayant participé à la fois à l'élaboration et à l'administration des assises ainsi que certains délégués des diverses provinces. De surcroît, les nombreuses communications qui tendent à consacrer la thèse de la rupture sont publiées dans les actes l'année suivante. Dans la présentation de l'ouvrage, Choquette et Martel affirment que

les assises nationales de l'automne 1967 et la démarche des États généraux du Canada français appartiennent à la catégorie des « événements oubliés » dans les récits savants sur la mémoire collective. Jusqu'à maintenant, aucune monographie ou aucun article spécialisé n'a été consacré à ce sujet (Martel, 1998, p. 5-6),

une analyse qui trouve un écho dans l'article de John E. Trent sur la place accordée aux États généraux dans les synthèses d'histoire. À défaut d'une mémoire collective des États généraux, ce livre arrive à en consacrer une première.

Le colloque donne la chance aux administrateurs des États généraux, notamment Jacques-Yvan Morin, président, et Rosaire Morin, membre du comité organisateur, de témoigner de leur version des faits. Le premier conteste l'idée qu'une rupture s'opère lors des États généraux et estime plutôt qu'il faut dresser, à la suite de l'événement, un « bilan nuancé », car la plupart des résolutions ont obtenu l'aval des participants de toutes les régions du Canada français (*ibid.*, p. 36). Le second, de son côté, affirme que les États généraux « [ont] été l'occasion de faire ressortir une brisure qui remontait même à quelques décennies [dont l]a cicatrice est encore sanglante » (*ibid.*, p. 46). Rémy Beauregard, un délégué ontarien, postule pour sa part

que l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFEO), organisme responsable de la délégation ontarienne, ne plaçait pas beaucoup d'espoirs dans cette assemblée (*ibid.*, p. 56). Alors rédacteur en chef du *Droit* d'Ottawa, Marcel Gingras réitère la thèse du complot souverainiste durant les États généraux, et de la blessure qui s'ensuit pour les minorités françaises : « on fondait de grands espoirs sur la tenue des États généraux. [...] On devait vite déchanter », faisant référence aux restrictions sur le droit de vote des délégués d'outre-frontières (*ibid.*, p. 75-76). « Les États généraux, affirme-t-il, tout le monde le sait, se déroulaient dans un climat de séparatisme » (*ibid.*, p. 77), une idéologie qui ne pouvait pas, selon Gingras, séduire les minorités qui estiment avoir besoin de la présence d'un Québec fort dans un Canada uni pour survivre.

Outre les témoignages, ce colloque a produit des études notables. Gaétan Gervais y a présenté une première mouture d'un texte dans lequel il trace le parcours de l'ACFEO durant les États généraux⁹. Gervais conclut que, sans causer la rupture du Canada français, les États généraux ont apporté « une preuve éclatante » que, « [a]vec [les assises,] s'éteignait un monde, celui du Canada français » (*ibid.*, p. 132). Jean Lafontant, dans son analyse de la presse et de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba, décrit de son côté l'existence d'un sentiment d'« abandon relatif [du] frère aîné », le Québec (*ibid.*, p. 143). Claude Couture, au sujet de la participation des Franco-Albertains, parle de « malaise » et d'une « remise en question » des collaborations entre francophones minoritaires et Québécois en raison des États généraux (*ibid.*, p. 236-237). Pour sa part, Joseph Yvon Thériault a bien perçu que les États généraux sont maintenant vus comme une

représentation fondatrice, réelle ou pas, de la mort du Canada français et, pour les communautés francophones minoritaires, la naissance d'une référence identitaire incertaine, dont le vocable « francophone hors Québec » exprimait, et exprime encore, toute la riche ambiguïté (*ibid.*, p. 262).

9. Gervais publie la version écourtée de ce texte qu'il remanie à au moins deux reprises (1998 et 2003).

Thériault estime que l'événement signifie pour les gens de sa génération «une rupture importante : avant eux, existait le Canada français, après eux, existera le Québec et la francophonie hors Québec [ou canadienne]» (*ibid.*). L'année 1998 marque bel et bien la consécration de la thèse de la rupture lors des États généraux.

Certains analystes contestent l'idée de la rupture. C'est le cas de la contribution de Linda Cardinal, qui s'inspire d'une lecture de l'historiographie «révisionniste» québécoise¹⁰ afin de surmonter «la représentation selon laquelle les francophones hors Québec auraient été abandonnés par le Québec» (*ibid.*, p. 213). Jean Tournon, avec son interprétation fort pertinente des assises, affirme quant à lui que c'est surtout l'éta-tisme, l'ambition de créer une assemblée populaire légitime, qui explique la tournure des États généraux plutôt que le complot souverainiste (*ibid.*, p. 206). Sans nier la rupture, Michel Sarra-Bournet et Lucien-Pierre Bouchard estiment que c'est le lot du nationalisme québécois contemporain que d'oublier à la fois les États généraux et les francophones hors Québec. Il vaut mieux, selon les auteurs, que les francophones hors Québec se réconcilient avec la possibilité d'un Québec souverain, et reconnaître que, le cas échéant, tout n'est pas perdu (*ibid.*, p. 245-260).

La publication de la *Brève histoire des Canadiens français* par Yves Frenette offre aussi une nuance. Loin de nier la rupture toutefois, l'auteur la retrace à la Première Guerre mondiale alors que cesse l'important flux de population québécoise vers les régions limitrophes. Notons que les États généraux demeurent néanmoins le lieu d'une césure dans le récit de Frenette (1998, p. 181).

La publication des actes de ce colloque a réussi à déterrer un événement méconnu dans l'histoire du nationalisme canadien-français et y consacrer la thèse de la rupture du Canada français. Ce récit sur les États généraux est devenu un truisme, une idée reçue. Dans la littérature scientifique, l'identité canadienne-française s'étirole et est remplacée par des formes

10. Sur cette question, voir Ronald Rudin (1998).

provincialisées de cette dernière. Comme l'affirme Fernand Dumont (1997), elles sont nées des références autonomes – Franco-Ontarien, Québécois, Acadien, etc. –, confirmant le passage du Canada français à la francophonie canadienne et le Québec. Alors que les États généraux n'ont pas été les seuls responsables d'un tel schisme, l'analyse des assises nationales de 1967, avec l'adoption de la motion sur l'autodétermination¹¹ par 98 % des voix québécoises présentes, entérine une idée qui était en gestation depuis au moins les années 1970 : celle de la rupture du Canada français. Le récit ainsi complété fait place à une première mémoire des États généraux.

3. LA RÉCEPTION DES ÉTATS GÉNÉRAUX DANS LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

Nous avons affirmé plus haut que les analystes des États généraux durant les années 1990 ont construit un récit de la rupture du Canada français. Si la plupart des historiens qui ont travaillé sur la question se sont concentrés sur les archives institutionnelles du réseau associatif et sur certains journaux, personne ne s'est, jusqu'à maintenant, prêté au jeu d'incorporer dans son analyse un corpus élargi de la presse. En plus des ouvrages de Bock (2001) et de Lafontant (1993), mentionnons celui de Lucie Tardif-Carpentier (1995) du *Droit* d'Ottawa, qui affirme que les États généraux marquent bel et bien une « rupture » entre le Québec et les francophonies minoritaires. Il importe de noter qu'aucune analyse de journaux n'a encore été faite pour le Québec et l'Acadie, et aucune ne met en relation des journaux de différentes provinces.

Cette section a pour but de construire, en se basant sur les études présentées ci-dessus, un corpus élargi afin de mesurer la réception des États généraux dans la presse en Ontario, au Québec, en Acadie et au Manitoba. Notre enquête se concentre sur les éditoriaux et articles journalistiques des principaux journaux nationalistes de l'époque pour les années 1966,

11. Anne-Andrée Denault affirme, dans sa thèse de doctorat, que le sens de la motion sur l'autodétermination du Canada français s'est transformé avec le temps, et est maintenant interprété comme une motion sur l'autodétermination du Québec.

1967 et 1969, soit *La Liberté et le Patriote* de Saint-Boniface, *Le Droit* d'Ottawa, *La Presse* et *Le Devoir* de Montréal ainsi que *L'Évangéline* en Acadie. Comme complément, nous ajoutons à l'analyse la revue de presse produite au lendemain des assises par le périodique *L'Action nationale*. L'élargissement du corpus est nécessaire, croyons-nous, afin de faire dialoguer les perspectives québécoises avec celles qu'entretiennent les minorités hors Québec. Le résultat surprend. Plutôt que de dénoncer une rupture avec le Québec en raison des États généraux, les journaux ont cherché à discréditer l'événement. Autrement dit, les États généraux ne représentent pas, selon la presse, l'opinion populaire du Canada français. De fait, leurs travaux doivent être rejetés.

3.1. *La Liberté et le Patriote* – Manitoba

En 1966, *La Liberté et le Patriote* s'ancre sur les positions de l'Association des Canadiens français du Manitoba lorsqu'il traite des États généraux. Dès les premières assises, l'hebdomadaire remet en question la pertinence de la petite délégation manitobaine : « [Q]ue peuvent bien faire 22 délégués dans cette galère où des milliers de Québécois crieront tellement fort leurs propres revendications[?] » (s.a., 1966c, p. 2). Pour y répondre, l'auteur estime que les délégués doivent

dire fortement à tous les Québécois qu'ils sont avec eux des Canadiens français [...]. De même qu'il y a des problèmes communs au Canada français tout entier, il y a des problèmes propres au Québec. Ceci est vrai aussi du Manitoba français par exemple. Il faut qu'on le sache, donc il faut pouvoir le dire à qui de droit [...], à l'endroit propice.

C'est en décembre que le journal offre son premier jugement sur les assises. L'auteur affirme qu'il faut demeurer vigilant :

Ne nous faisons pas illusion [*sic*] : il faudra certainement parler fort et bien, pour contrecarrer les visées séparatistes ou indépendantistes qui plaisent aux éléments les plus activement tapageurs du Québec [...] (s.a., 1966b, p. 2).

Il semble que les « tapageurs » se soient particulièrement démarqués, car on indique le 15 décembre que les souverainistes ne

se [sont pas gênés] pour signifier que « les minorités » n'étaient pas les bienvenues à ces assises de la « nation québécoise », que tôt ou tard, à moins de revenir au foyer ancestral, elles se trouveraient en pays étranger, le Canada (s.a., 1966a, p. 2).

Bien que le journal appuie la réforme des institutions québécoises, il estime néanmoins que les minorités auront du fil à retordre à l'avenir.

La Liberté et le Patriote est plus discret en 1967. En effet, la plupart des articles sont repris de la *Presse canadienne* ou du *Devoir* (Prince, 1967). Le premier éditorial du journal paraît dans l'édition du 16 novembre et plaide pour un Canada français d'un océan à l'autre, critiquant du même coup la définition de « pays étranger » que donnent les « séparatistes » du Canada (s.a., 1967b, p. 2). Nonobstant les tensions souverainistes/fédéralistes, l'éditorialiste estime que la délégation manitobaine « [participera] avec humilité, mais fermeté, à l'évolution du Canada français, sans avoir l'impression pour cela de contribuer à un éclatement, à une révolution ».

Malgré l'optimisme, l'hebdomadaire nous affirme le 30 novembre qu'il y a une véritable déception chez les troupes manitobaines. Avec des abstentions massives et l'existence de ce qu'il nomme « deux Canada français », le journal indique que

[l]es délégations du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan ont fait savoir [...] que les États généraux du Canada français étaient en fait les États généraux du Québec [...] et que [l]es minorités de l'Ouest se sentent abandonnées (s.a., 1967a, p. 1).

Il estime d'ailleurs que la résolution d'autodétermination ne peut que compromettre les avancées des minorités au Canada anglais :

Car ce Québec fort, avec tous ses pouvoirs jugés nécessaires à sa marche irréversible vers la souveraineté ou l'indépendance, pourra-t-il sérieusement parvenir à assurer même

les droits naturels des Canadiens français d'outre frontière? Ne nuira-t-il pas plus simplement aux projets en cours en maintes provinces ou aux progrès déjà réalisés (s.a., 1967c, p. 1)?

Alors que le Québec semble conduire inexorablement vers l'option souverainiste, l'éditorialiste cherche à calmer les esprits en affirmant que « [c]ette déception profonde n'a toutefois pas dégénéré en panique, elle n'a pas causé de brisure définitive » (*ibid.*).

Les assises de 1969 sombrent dans l'indifférence pour *La Liberté et le Patriote*. Aucun éditorial n'est rédigé, et seuls deux sont reproduits; l'un du *Devoir* et l'autre de *La Presse*. Force nous est de constater la déception du journal face aux États généraux. Il est d'ailleurs important de noter la crainte qu'éprouve l'hebdomadaire contre un ressac violent du Canada anglais contre les minorités advenant un virage souverainiste au Québec. La possibilité de tout perdre alimente la peur, surtout dans ce Canada qui, enfin, semble vouloir réparer les torts du passé.

3.2. *Le Droit* – Ontario

Au *Droit* d'Ottawa, les assises de 1966 sont rapidement remises en question en raison de leur (non)-représentativité et de leur orientation souverainiste (Potvin, 1966b, p. 2; 1966a, p. 1). En effet, le 30 novembre, le rédacteur en chef Marcel Gingras affirme que, malgré les efforts de la Commission générale, l'assemblée préliminaire n'était aucunement représentative du Canada français (Gingras, 1966a, p. 6). Dans un autre article, l'éditorialiste dénonce les « actifs et bruyants éléments minoritaires du Québec [qui] ne veulent pas voir les Canadiens français d'outre-frontières aux États généraux du Canada français » (*ibid.*). Contrairement au journal manitobain, il estime que c'est un groupe minoritaire, mais fort bruyant, qui a réussi à voler la vedette, sans que cela soit caractéristique de la nation canadienne-française.

Les assises nationales de 1967 sont certainement les plus traumatisantes pour les nationalistes franco-ontariens. Lorsque l'affaire du drapeau canadien se produit – un événement durant lequel un délégué demande que soit présent un unifolié auprès

des drapeaux acadiens et québécois, le tout se termine avec des huées –, Gingras la qualifie de « révoltant[e] ». De plus, il déplore ce qu'il appelle un manque de respect manifesté par la délégation québécoise envers les minorités francophones (Gingras, 1967a, p. 6). Deux jours plus tard, l'éditorialiste dénonce l'attitude d'« un fort nombre de délégués québécois » qui auraient adopté la même posture que celle des Canadiens anglais à l'égard des francophones hors Québec (*ibid.*). Décrivant la scène des assises nationales, il ne cache pas son dédain :

Hostilité ouverte ou mal dissimulée, indifférence et froideur ou, pis encore, condescendance couverte d'un sourire en coin, tout y passait à mesure que se déroulaient les travaux. Chaque fois qu'un délégué de l'extérieur du Québec prenait la parole, sarcasmes et huées saluaient ses propos, sauf s'il louait ou approuvait un point quelconque des résolutions à l'étude (*ibid.*).

Selon l'éditorialiste, il n'y a pas de raison de paniquer toutefois, car, si les souverainistes ont été loquaces lors des États généraux de 1967, c'est surtout en raison de l'infime présence des fédéralistes, de conclure Gingras. Manifestement, *Le Droit* opte pour la stratégie du discrédit pour contrer l'orientation souverainiste du rassemblement.

En 1969, Gingras affirme au début des assises que personne ne veut un Québec faible. Il estime néanmoins que le Canadien français « souhaite également un Québec qui ne laissera pas tomber près d'un million de francophones nés hors de ses frontières » (Gingras, 1969c, p. 6). Les États généraux ne sont malheureusement pas, selon Gingras, le meilleur endroit pour le dialogue, et il ironise sur la posture des souverainistes :

Pourquoi écouter les minorités qui « sont finies », qui « sont mortes », disent plusieurs délégués. Pourquoi prêter attention à des gens irrévocablement vouées [*sic*] à l'assimilation. Assimilation, mot favori des défaitistes, et encore des défaitistes heureux de l'assimilation qui se produit au Canada anglais (Gingras, 1969b, p. 6).

Pour Gingras, les États généraux sont un échec, car ils n'ont pas été représentatifs de la nation dans son ensemble et, par conséquent, s'en sont largement pris aux minorités (Gingras,

1969a, p. 6). À son avis, les assises de 1967 et de 1969 ont surtout été celles des États généraux sur la souveraineté du Québec. Les fédéralistes, selon l'éditorialiste, ont été trop discrets durant l'événement. Croyant que l'option fédéraliste est préférée par la majorité des Québécois, il refuse d'accepter la représentativité de ce rassemblement.

3.3. *Le Devoir* et *La Presse* – Québec

La question des minorités intéresse immédiatement *Le Devoir* lors des assises préliminaires en 1966. Sous la plume de Vincent Prince, le quotidien publie le 29 novembre un éditorial en appui aux francophones hors Québec qui, du même souffle, rejette la thèse néonationaliste québécoise selon laquelle ces derniers sont voués à l'assimilation. Pour Prince, la participation des délégués hors Québec « nous [a] renforcé[s] dans notre conviction qu'il serait tristement égoïste d'abandonner nos minorités à leur sort sans avoir au moins au préalable exploré toutes les autres avenues possibles » (Prince, 1966, p. 6). Pour Prince, la puissance d'un Québec fort au sein du Canada a réussi à alimenter le dynamisme des francophonies minoritaires, qu'il refuse de répudier.

De son côté, Guy Cormier à *La Presse* se refuse à mettre l'ensemble des minorités dans un même panier. En effet, pour ce dernier, confondre les francophones du Nouveau-Brunswick avec ceux de la Nouvelle-Angleterre est une erreur. Il faut donc abandonner la posture « défaitiste » concernant les francophonies minoritaires (Cormier, 1966, p. 6), thèse que défendent les néonationalistes.

La situation ne s'améliore pas en 1967 selon les deux journaux. Dans un article de Claude Gravel (1967, p. 1), c'est une « tendance ultranationaliste » et « radicale » qui se dessine lors des assises nationales. D'ailleurs, le quotidien dénonce l'affaire du drapeau qui fait preuve d'un

ostracisme d[e] mauvais goût [... et qui] indique aussi qu'on emploie deux poids, deux mesures pour juger les expressions d'opinions des participants à ces assises, alors qu'on s'évertue par ailleurs à proclamer le contraire (Lapointe, 1967, p. 6),

faisant certainement allusion aux huées qui accueillent les fédéralistes par rapport aux applaudissements pour les interventions à saveur souverainiste.

Claude Ryan est pour sa part sans équivoque dans sa réflexion sur les États généraux. Il déclare en avril qu'elles ont été à l'image de leurs organisateurs, des représentants « d'un nationalisme assez exclusif » dans « un climat qui n'était guère représentatif de l'ensemble du Canada français » (Ryan, 1967c, p. 6). Commentant les documents de travail, il ajoute qu'« il se dégage une impression nette [... et] une tendance non moins prononcée à minimiser ou faire voir sous un jour péjoratif l'action et le rôle du gouvernement fédéral tant pour le passé que pour l'avenir » (Ryan, 1967a, p. 6). De conclure Ryan, une seule « des dimensions de la pensée canadienne-française à l'heure actuelle [a été présentée] » dans les cahiers de travail. Dans un dernier éditorial sur les assises de 1967, il déclare qu'il ne s'agit pas du tout d'États généraux, car « [l]e congrès a pris dès le premier jour l'allure d'une réunion indépendantiste » (Ryan, 1967b, p. 4). Bref, les deux journaux, tout comme *Le Droit*, jettent un discrédit sur ces États généraux jugés trop « radicaux ».

Le rassemblement de 1969 est fortement critiqué par *Le Devoir*. Vincent Prince est frustré lorsque l'assemblée refuse de souscrire à un cadre constitutionnel particulier, car le caractère souverainiste des assises aurait enfin éclaté au grand jour :

Nous sommes convaincu, pour notre part, que si une résolution en bonne et due forme avait été présentée en faveur de la sécession du Québec du reste de la Confédération, elle aurait été adoptée sans grande difficulté. Le ton des interventions [et] le climat de la salle ne trompaient point. [...] On doit cesser de présenter les [É]tats généraux comme le porte-parole autorisé de la nation[, car c'est plutôt] un groupe de pression (Prince, 1969, p. 6).

De son côté, Guy Cormier de *La Presse* soulève une ironie des États généraux, indiquant que « l'appellation officielle est : États généraux du Canada français », bien qu'il constate que la « thèse fédérale » a été, au final, écartée. De conclure l'éditorialiste une dizaine de jours plus tard, « [t]out le monde serait

beaucoup plus heureux, si les États généraux voulaient bien admettre qu'ils constituent un groupe de pression» (Cormier, 1969a, p. 6).

Le caractère souverainiste des États généraux a largement discrédité l'organisme chez ces éditorialistes montréalais. En «cultiv[ant] l'unanimité avec un entrain suspect» (Cormier, 1969b, p. 6), ils ont été reçus de façon très négative par ces journaux à tendance fédéraliste¹².

3.4. *L'Évangéline* – Acadie

Contrairement aux autres journaux étudiés, *L'Évangéline* en Acadie se réjouit de la tournure des assises, croyant qu'elles réussiront à renforcer le Québec, ce qui consolidera la francophonie canadienne. Bien que le quotidien demeure assez discret, se référant principalement à la *Presse canadienne* pour ses articles, l'éditorialiste Jacques Filteau signe plusieurs éditoriaux pour appuyer l'événement. Il faut toutefois attendre 1967 avant que ne paraisse un premier texte sur la question.

Filteau rédige ses éditoriaux de 1967 en direct des assises nationales, où il est délégué. En novembre, il affirme que Montréal a été l'occasion d'une prise de conscience chez les Acadiens qui, selon lui, sont conscients que leur identité francophone dépend d'un Québec fort :

C'est pourquoi on voit de moins en moins les Acadiens s'inquiéter de la possibilité d'un Québec indépendant et qu'on voit plus en plus d'individus, sinon de groupes, se ranger du côté de l'option souveraineté-association telle que préconisée par M. René Lévesque (Filteau, 1967a, p. 1).

Filteau récidive quelques jours plus tard, affirmant à la conclusion des États généraux que la «survivance [des francophones des Maritimes] en tant qu'entité distincte, est directement reliée à celle du Québec» (Filteau, 1967a, p. 1). Le journal fait donc bande à part, se distinguant des autres journaux à l'étude.

12. Ce ne serait que sous la gouverne de Lise Bissonnette à partir de 1990 que *Le Devoir* prend un virage décidément souverainiste.

Deux éditoriaux de Filteau traitent des États généraux en 1969, sous la rubrique « la colonne de gauche ». Dans le premier éditorial, le rédacteur en chef louange le travail effectué par les délégués aux assises nationales : « Je doute fort, pour ma part, qu'il se soit jamais trouvé tant de Canadiens français, accomplissant en même [temps] avec une telle application un travail d'une telle envergure » (Filteau, 1969a, p. 1). Notant que les minorités se sont montrées préoccupées de l'orientation du rassemblement, il affirme que les Acadiens vont accepter l'indépendance québécoise, « [m]ais [qu']ils tiennent à ce que les Québécois sachent bien [qu'ils sont vivants] chez eux et qu'ils n'ont pas l'intention de lâcher prise » (*ibid.*).

Dans son second éditorial, Filteau s'en prend à Ottawa et au fait que le bilinguisme officiel échappe toujours à l'appareil fédéral : « [C]omme [le gouvernement] n'a rien pu démontrer que des intentions pieuses, on peut comprendre l'attitude des délégués des États [g]énéraux, d'être suspects et, de ne pas vouloir ralentir la marche qu'ils ont entreprise » (1969b, p. 1), c'est-à-dire la marche souverainiste. Alors que la vie française est menacée en Amérique, « [l]e risque c'est que la flamme qui anime présentement les Canadiens français [lors des assises...] s'éteigne à tout jamais et fasse place à la nonchalance et à l'apathie » (*ibid.*).

L'Évangéline et Filteau font donc bande à part au sujet des États généraux par rapport aux autres journaux recensés. Voyant l'horizon de la francophonie canadienne dans le cadre du projet souverainiste, l'éditorialiste estime qu'un Québec fort – même indépendant – est la meilleure police d'assurance pour l'avenir de l'Acadie et du Canada français.

CONCLUSION

Les journaux sont généralement d'accord pour dénoncer la direction qu'ont prise les États généraux. En effet, seul *L'Évangéline* se réjouit de l'orientation souverainiste des assises. *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Droit* et *La Liberté et le Patriote* ont tous attaqué la non-représentativité et la tendance indépendantiste – qualifiée même de « radicale » – perçue lors des assises. D'ailleurs,

certaines éditorialistes se font militants pour les minorités. C'est le cas de Claude Ryan, qui estime que ces derniers sont des parties prenantes de la nation canadienne-française. La plupart des journaux ont adopté la stratégie du discrédit pour relativiser l'importance des États généraux, ce qui explique en partie pourquoi ces assises ont été oubliées pendant près de trois décennies; elles sont interprétées comme un échec lamentable plutôt que comme le lieu où s'est produit le schisme entre les Québécois et les Canadiens français hors Québec.

L'historiographie, notamment en Ontario français, a construit un récit d'une rupture publique lors des assises nationales de 1967. Or, il faut le rappeler, ces États généraux constituent des retrouvailles pour des ex-membres de l'Ordre de Jacques-Cartier dissous en 1965 pour contrecarrer les aspirations souverainistes d'une portion de sa composante montréalaise (Laliberté, 1983; Robillard, 2009), ce qui permet de comprendre partiellement la méfiance qu'éprouve le leadership de l'ACFEO – contrairement à la délégation jeunesse – envers les États généraux. Notons que c'est aussi l'époque des grands débats sur l'avenir du pays, dont la rencontre sur la Confédération de demain. Les choses s'accélèrent à Ottawa, et l'ACFEO s'inquiète que le Québec brise cette conjoncture favorable alors qu'on estime être près d'obtenir le bilinguisme pour l'Ontario et le gouvernement fédéral. De son côté, Filteau semble être représentatif d'un milieu acadien qui milite vigoureusement depuis les années 1960 pour une reconnaissance officielle pour les Acadiens, qui sera partiellement acquise lors de l'adoption par la législature en 1968 du bilinguisme officiel.

La première mémoire des États généraux du Canada français peint le portrait d'une référence éclatée, remplacée par diverses références provinciales, comme si, du jour au lendemain, les groupements francophones avaient cessé de faire preuve de solidarité et arrêté d'être nourris par la perception de former une communauté canadienne-française et distincte au pays¹³. Or l'étude de ces journaux rend le diagnostic plus

13. Notre mémoire de maîtrise stipule d'ailleurs que l'imaginaire canadien-français demeure fort dans le paysage médiatique en Ontario français (Miville, 2012).

nébuleux. L'événement marquant de la rupture, les États généraux, est discrédité et remis en question par les journaux. De plus, certains éditorialistes montréalais se portent à la défense des minorités francophones hors Québec, refusant le postulat néonationaliste de l'assimilation inévitable de ces derniers. L'historiographie dominante aurait obscurci un événement fort complexe avec une analyse qui laissait peu de place à la nuance.

BIBLIOGRAPHIE

- Baudot, A., J.-C. Jaubert et R. Sabourin (dir.) (1980). *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques (III)*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme.
- Behiels, M. (1985). *Preclude to Quebec's Quiet Revolution. Liberalism versus Neo-Nationalism*, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press.
- Bock, M. (1996). « Les États généraux du Canada français, ou l'éclatement de la nation : une analyse des journaux de langue française de Sudbury », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 19, p. 11-37.
- Bock, M. (2001). *Comment un peuple oublie son nom. La crise identitaire franco-ontarienne et la presse française de Sudbury (1960-1975)*, Sudbury, Prise de parole.
- Bock, M. (2008). « Se souvenir et oublier : la mémoire du Canada français, hier et aujourd'hui », dans J. Y. Thériault, A. Gilbert et L. Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 161-203.
- Brunet, M. (1958). « Trois dominantes de la pensée canadienne-française : l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme », dans *La présence anglaise et les Canadiens : études sur l'histoire et la pensée des deux Canadas*, Montréal, Beauchemin, p. 112-166.
- Cardinal, L. (dir.) (1993). *Une langue qui pense. La recherche en milieu minoritaire francophone au Canada*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Chaput, M. (1961). *Pourquoi je suis séparatiste*, Montréal, Éditions du Jour.
- Cormier, G. (1966). « Regards neufs sur les minorités », *La Presse*, 29 novembre, p. 6.
- Cormier, G. (1969a). « À la suite de mises au point », *La Presse*, 15 mars, p. 6.
- Cormier, G. (1969b). « Un défi au régime actuel », *La Presse*, 11 mars, p. 6.
- Cotnam, J., Y. Frenette et A. Whitfield (dir.) (1995). *La francophonie ontarienne : bilan et perspectives de recherche*, Ottawa, Le Nordir.
- Denault, A.-A. (2013). *Divergences et solidarité. Une étude sociopolitique des rapports entre le Québec et les francophones d'Amérique*, thèse de doctorat (science politique), Ottawa, Université d'Ottawa.

- Dionne, R. (1993). « La littérature franco-ontarienne : esquisse historique », dans C. J. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 341-417.
- Dionne, R. (1998). « Trois littératures francophones au Canada, 1972-1992 », *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, vol. 3, Sudbury, Prise de parole et Société Charlevoix, p. 197-230.
- Dumont, F. (1997). « Essor et déclin du Canada français », *Recherches socio-graphiques*, vol. 38, n° 3, p. 419-467.
- Filteau, J. (1967a). « Prises de conscience », *L'Évangéline*, 24 novembre, p. 1.
- Filteau, J. (1967b). « Il faut un Québec fort », *L'Évangéline*, 27 novembre, p. 1.
- Filteau, J. (1969a). « De retour des États [g]énéraux », *L'Évangéline*, 10 mars, p. 1.
- Filteau, J. (1969b). « Le risque et l'enjeu », *L'Évangéline*, 12 mars, p. 1.
- Frenette, Y. avec la coll. de M. Pâquet (1998). *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Éditions du Boréal.
- Gervais, G. (1995). « Aux origines de l'identité franco-ontarienne », *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, vol. 1, Sudbury, Prise de parole et Société Charlevoix, p. 132-142.
- Gervais, G. (1998). « L'Ontario français et les "États généraux du Canada français" (1966-1969) », *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, vol. 3, Sudbury, Prise de parole et Société Charlevoix, p. 231-364.
- Gervais, G. (2001). « Les études franco-ontariennes. Bibliographie (1990-2000) », *Revue du Nouvel-Ontario*, vol. 25, p. 99-183.
- Gervais, G. (2003). « L'Ontario français et les "États généraux du Canada français" (1966-1969) », dans G. Gervais, *Des gens de résolution. Le passage du Canada français à l'Ontario français*, Sudbury, Prise de parole et Institut franco-ontarien, p. 107-191.
- Gervais, G. et M. Bock (2004). *L'Ontario français. Des Pays-d'en-Haut à nos jours*, Ottawa, Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques.
- Gervais, G. et J.-P. Pichette (dir.) (2010). *Dictionnaire des écrits de l'Ontario français 1613-1993*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Gingras, M. (1966a). « Les minorités francophones », *Le Droit*, 1^{er} décembre, p. 6.
- Gingras, M. (1966b). « Être représentatifs », *Le Droit*, 30 novembre, p. 6.
- Gingras, M. (1967a). « Des États généraux à l'anglo-saxonne », *Le Droit*, 27 novembre, p. 6.
- Gingras, M. (1967b). « Pas de panique, s.v.p. », *Le Droit*, 25 novembre, p. 6.
- Gingras, M. (1969a). « L'Assemblée la plus représentative ? Non ! », *Le Droit*, 19 mars, p. 6.
- Gingras, M. (1969b). « Dialogue interdit », *Le Droit*, 8 mars, p. 6.
- Gingras, M. (1969c). « Sous le thème de l'unité », *Le Droit*, 5 mars, p. 6.
- Gravel, C. (1967). « Pleins pouvoirs à Québec. La tendance radicale se précise aux États généraux », *La Presse*, 25 novembre, p. 1.

- Grisé, Y. (1982). « Ontarois, on l'est encore ! », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 4, p. 81-88.
- Grisé, Y. (2002). *Ontarois, on l'est encore!*, Ottawa, Le Nordir.
- Harvey, F. (1995). « Le Québec et le Canada français: histoire d'une déchirure », dans S. Langlois (dir.), *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 49-64.
- Jaenen, C. J. (dir.) (1993). *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Juteau-Lee, D. et J. Lapointe (1980). « Identité culturelle et identité structurelle dans l'Ontario francophone: analyse d'une transition », dans A. Baudot, J.-C. Jaubert et R. Sabourin (dir.), *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques (III)*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, p. 60-71.
- Lafontant, J. (dir.) (1993). *L'État et les minorités*, Saint-Boniface, Éditions du Blé et Presses universitaires de Saint-Boniface.
- Laliberté, R. (1983). *Une société secrète: l'Ordre de Jacques-Cartier*, Montréal, Hurtubise HMH.
- Lamarre, J. (1993). *Le devenir de la nation québécoise: selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet (1944-1969)*, Québec, Éditions du Septentrion.
- Langlois, S. (dir.) (1995). *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Lapointe, R. (1967). « Être ou ne pas être... », *La Presse*, 25 novembre, p. 6.
- Martel, M. (1993). « De la certitude au doute: l'identité canadienne-française de l'Ontario de 1937-1967 », dans L. Cardinal (dir.), *Une langue qui pense. La recherche en milieu minoritaire francophone au Canada*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 65-76.
- Martel, M. (1997). *Le deuil d'un pays imaginé: rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Martel, M. (dir.) avec la coll. de R. Choquette (1998). *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française - CRCCF.
- McRoberts, K. (1988). *Quebec: Social Change and Political Crisis*, Toronto, McClelland and Stewart.
- Miville, S. (2012). *À quoi sert au Canadien français de gagner l'univers canadien s'il perd son âme de francophone? Identité et mémoire en Ontario français après la « rupture » selon la presse franco-ontarienne (1969-1986)*, mémoire de maîtrise (histoire), Ottawa, Université d'Ottawa.
- Paré, F. (1992). *Les littératures de l'exiguïté*, Hearst, Le Nordir.
- Potvin, H. (1966a). « Aux États généraux du Canada français. Remise en question de la représentation », *Le Droit*, 28 novembre, p. 1.
- Potvin, H. (1966b). « Aux États généraux, la délégation franco-ontarienne rejette toute idée d'un Québec dissocié des minorités », *Le Droit*, 26 novembre, p. 2.

- Prince, V. (1966). « Le statut du Québec préoccupe les minorités », *Le Devoir*, 29 novembre, p. 6.
- Prince, V. (1967). « Équilibre des présences aux États généraux », *La Liberté et le Patriote*, 2 février, p. 2.
- Prince, V. (1969). « Dernière session des États généraux », *Le Devoir*, 4 mars, p. 6.
- Robillard, D. (2009). *L'Ordre de Jacques Cartier, 1926-1965 : une société secrète pour les Canadiens français catholiques*, Montréal, Fides.
- Rudin, R. (1998). *Faire de l'histoire au Québec*, Québec, Éditions du Septentrion.
- Ryan, C. (1967a). « À la veille des États généraux », *Le Devoir*, 22 novembre, p. 6.
- Ryan, C. (1967b). « États généraux... ou États particuliers? », *Le Devoir*, 27 septembre, p. 4.
- Ryan, C. (1967c). « La recherche nécessaire d'un dénominateur commun », *Le Devoir*, 15 avril, p. 6.
- s.a. (1966a). « États généraux. La nation canadienne-française », *La Liberté et le Patriote*, 15 décembre, p. 2.
- s.a. (1966b). « Les États [g]énéraux », *La Liberté et le Patriote*, 8 décembre, p. 2.
- s.a. (1966c). « États [g]énéraux [m]anitobains », *La Liberté et le Patriote*, 3 novembre, p. 2.
- s.a. (1967a). « Déception de certains délégués de l'Ouest aux États généraux », *La Liberté et le Patriote*, 30 novembre, p. 1.
- s.a. (1967b). « L'apport des minorités aux États généraux », *La Liberté et le Patriote*, 16 novembre, p. 2.
- s.a. (1967c). « Qu'advient-il de la francophonie canadienne? », *La Liberté et le Patriote*, 7 décembre, p. 1.
- Savard, P. (1993). « Relations avec le Québec », dans C. J. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 231-263.
- Tardif-Carpentier, L. (1995). « Le "parapluie du Québec" : Le Droit de 1967 à 1994 », dans J. Cotnam, Y. Frenette et A. Whitfield (dir.), *La francophonie ontarienne : bilan et perspectives de recherche*, Ottawa, Le Nordir, p. 309-323.
- Thériault, J. Y., A. Gilbert et L. Cardinal (dir.) (2008). *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides.

CHAPITRE 4

RÉFLEXIONS SUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS ET L'ACADIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Julien Massicotte

L'année 2012 marquait le 45^e anniversaire des États généraux du Canada français. Plus qu'un simple événement historique, les États généraux s'inscrivent dans la trame historique et référentielle du Canada français, y faisant figure de chant du cygne. Plusieurs, à tort ou à raison, associent l'événement à une « rupture » du Canada français, ou plus précisément une césure définitive entre le Québec et les francophonies canadiennes. D'autres y voient au contraire un moment d'importance, sans toutefois y constater le signe de la dissolution complète d'une référence canadienne-française, mais bien plutôt une transmutation de cette dernière. On est loin de l'unanimité.

Les répercussions sur l'ensemble des communautés francophones du Canada – connues désormais sous l'appellation de « francophonies canadiennes » – seront manifestes à la suite des États généraux. L'évolution du Québec, au fil du xx^e siècle, ne sera pas nécessairement celle de l'Acadie des Maritimes, ni celle de l'Ontario français, ou des francophonies de l'Ouest canadien, sans même parler de celles sises aux États-Unis. Ces communautés, malgré des divergences historiques notables, des conjonctures particulières et des contextes sociaux, politiques et institutionnels différents, partageaient tout de même une référence commune, celle du Canada français. Les États généraux constituent le moment officiel où l'on annonce à ces communautés la caducité de cette référence.

Le présent texte suivra l'objectif suivant : réfléchir sur quelques aspects clés du déclin de la référence canadienne-française, dans le contexte des États généraux, à partir d'une étude de cas bien précise, soit celle de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Il sera question de ce moment référentiel en trois temps : dans un premier moment, on abordera l'histoire de cette référence ; dans un deuxième temps, celle de la modernisation des institutions durant la période des années 1960 ; et dans un dernier temps, on examinera comment ces transformations prennent place au sein de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, et comment s'organise un changement de référence.

1. LES ÉTATS GÉNÉRAUX ET L'HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS

Revenons sur la notion de référence, provenant de l'œuvre du sociologue Fernand Dumont¹. Ce concept évoque un espace symbolique, un imaginaire commun partagé par une collectivité, se situant tant sur le plan de l'expérience que du discours (Dumont, 1993). Cette référence est une création collective et sociohistorique. Elle prend racine dans l'histoire, se diffuse et se maintient au sein d'une collectivité donnée par l'entremise

1. Voir également son *Institution de la théologie* (1987), où il développe et applique le concept à d'autres phénomènes que la nation, comme la communauté religieuse ou encore les classes sociales.

des discours, des idéologies, des représentations artistiques, historiques et scientifiques. De telles références naissent et meurent; elles se maintiennent au gré du temps par la force des institutions et des groupements sociaux les supportant; elles changent et se transmutent par le mouvement des acteurs qui s'y impliquent. Elles ne sont ni stagnantes ni figées. Parler du Canada français, c'est justement parler d'une réalité historique construite autour d'une référence commune et partagée par les francophonies canadiennes durant une certaine période de l'histoire traversant le XIX^e et le XX^e siècle.

Si les États généraux constituent un moment de rupture aux yeux de plusieurs, on est en droit de douter que cette « rupture » n'apparaisse subitement qu'au milieu des années 1960². Au contraire, son avènement au grand jour, lors des États généraux, ne pouvait en fait incarner que l'illustration d'une césure historiquement plus profonde. Les États généraux représentent-ils une rupture véritable? Des événements antérieurs auraient déjà entamé ce processus de distanciation. Pensons aux nombreuses crises des écoles un peu partout au sein du Canada français; pensons particulièrement au Règlement XVII, ou encore aux Conventions nationales acadiennes de la fin du XIX^e siècle. Ces événements renvoient effectivement à des scissions entre les communautés francophones du pays bien antérieures aux États généraux du Canada français. Si ces événements représentent pourtant des moments de solidarité entre les Canadiens français des différentes régions, ils forment également des instances où les « communautés spécifiques » du Canada français prennent conscience, de manière souvent pénible, de leurs propres particularismes, de la distance les séparant des autres communautés. La solidarité interne du Canada français s'exprimant à l'occasion des États généraux vient pallier la distance qu'impose la spécificité des contextes et des circonstances.

2. Il s'agit d'un débat similaire, parallèle même, à l'examen auquel est soumise la Révolution tranquille depuis quelques années. La liste des contributions ayant réévalué le rôle et la place de la Révolution tranquille est trop longue, mais mentionnons simplement le numéro de la revue *Société* dirigé par Gilles Gagné (1999) ainsi que E.-Martin Meunier et Jean-Philippe Warren (2002) et finalement Michael Gauvreau (2007).

Deux ensembles institutionnels parallèles, de portée et de pouvoir différents, se côtoient et jalonnent l'histoire du Canada français : l'Église et l'État. Les crises scolaires relèvent de l'État. Après tout, le Règlement xvii découle d'une décision du ministère de l'Éducation ontarien. Il en est de même des autres crises scolaires : l'enjeu d'une certaine autonomie, d'un « contrôle de l'historicité », comme dirait Alain Touraine (1978), territorialise le débat, puisqu'il ne concerne spécifiquement qu'une communauté, démarquée par un territoire et un État provincial. Comme Dumont l'avait saisi dans sa lecture de l'histoire du Canada français, les communautés francophones, sans rejeter d'emblée la référence canadienne-française, travaillent en parallèle à la constitution de références particulières³. Ce qui lie ces références est l'adéquation à une référence commune canadienne-française (une « supraréférence ») portée par l'Église catholique, institution de pouvoir par excellence du Canada français durant pratiquement un siècle (Warren, 2007). Le déclin de l'espace occupé par l'Église catholique aura une incidence certaine sur la représentation de la référence canadienne-française. En Acadie, l'Église et la référence canadienne-française connaissent un déclin corrélatif, similaire à ce qui se déroule au Québec au même moment.

L'histoire des communautés francophones du Canada est loin d'être un bloc monolithique. Les enjeux et les réalités régionales permettent de saisir qu'au-delà du partage d'une certaine référence canadienne-française commune, la vision du monde particulière n'est jamais identique d'une

.....

3. Évoquant l'Ontario français, Dumont (1997, p. 433) écrit : « Si on s'aventurait à parler de l'avènement d'une référence chez les Franco-Ontariens, c'est alors qu'il faudrait le situer (lors de la mise en place du Règlement xvii). De grandes associations sont formées qui, pour la défense scolaire, prennent une extrême importance : en 1907, l'Association de l'enseignement bilingue rassemble des groupements antérieurs ; en 1910, à l'occasion d'un grand congrès des Franco-Ontariens, on fonde l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario qui sera à l'avant-garde pour la défense des écoles françaises ; elle recrutera dans tous les milieux et dans diverses classes sociales. Ainsi va se constituer, pour un temps du moins, la représentation d'une société parallèle, postulant une culture franco-ontarienne. Par les nécessités de la lutte et des polémiques, la survivance cesse de reposer seulement sur le souvenir plus ou moins persistant d'une origine commune pour devenir une solidarité institutionnalisée, à l'image de l'école et des initiatives qu'elle nécessite. »

communauté à l'autre⁴. On aura beau souligner l'unicité d'une référence canadienne-française organisée autour d'éléments incontournables tels que la culture et la langue, le rapport au passé (mémoire et histoire), la place prépondérante occupée par l'Église catholique, les enjeux linguistiques (la crainte de l'assimilation, la question de l'éducation), les différences régionales particulières disposent l'Acadien à percevoir ni lui-même ni l'ensemble de sa communauté comme le fait le Canadien français du Québec, ou le Franco-Ontarien⁵. Si « fracture » ou « rupture » des communautés francophones appartenant au Canada français il y a, leur enracinement est antérieur aux années 1960. Le Canada français demeure une réalité à la fois référentielle (on y partage *grosso modo* la même narrativité historique, une mémoire commune, un bagage culturel) et institutionnelle (l'omniprésence et le rapport de pouvoir de l'Église catholique). Or ce fait n'empêche pas les spécificités régionales d'agir sur les communautés, d'évoluer au fil du temps et de se distinguer, petit à petit, de la référence canadienne-française plus englobante et générale.

Il n'est donc guère étonnant de constater que des différences régionales, historiquement construites, se manifestent lors des États généraux du Canada français. Ces différences émanent de contextes bien spécifiques. Les contextes particuliers des différentes provinces, et de l'histoire de chaque groupe, font de toute évidence partie de l'explication. S'il y a fracture du Canada français, les États généraux en sont probablement la résultante, non la cause. Le déclin progressif de la présence institutionnelle de l'Église catholique au sein du Canada français explique probablement davantage la « rupture », le « déclin », ou la « fin » du Canada français que les différences de visions et les conflits d'interprétations présents lors des États

4. On pourra consulter également avec profit l'article posthume de Dumont (1997).

5. Pour une description cohérente des enjeux et des « particularités spécifiques » du Canada français, voir Yves Frenette, avec la collaboration de Martin Pâquet (1998); en ce qui concerne les liens essentiels entre l'Église catholique et le Canada français, voir l'ouvrage classique de Jean Hamelin et Nicole Gagnon (1984), ainsi que l'article de Jean-Philippe Warren (2007).

généraux. Les références canadiennes-françaises spécifiques, dont la référence acadienne, gagnent une certaine autonomie les unes vis-à-vis des autres, ainsi qu'avec la supraréférence que constitue le Canada français dans son ensemble, en tant que matrice symbolique, culturelle et institutionnelle. Le fractionnement définitif du Canada français, durant les États généraux, n'est pas tant dû à l'événement lui-même qu'au contexte et à l'époque, les années 1960 marquant comme on sait une époque de transformations importantes. Plusieurs thèses l'indiquent : la Révolution tranquille est issue d'efforts provenant de milieux catholiques, et c'est à partir de l'institution religieuse que le Canada français est sorti du religieux. L'Église a été une institution tellement structurante et dominante que son déclin a marqué celui même du Canada français. À la lumière de ces constats, on ne peut que considérer l'importance du rôle de l'Église, dont le déclin précède les États généraux de plusieurs années. Les transformations touchant l'Église catholique ont plutôt une valeur explicative.

Les États généraux constituent un point d'orgue idéal : une réflexion sur le Canada français à une époque où d'autres discours idéologiques et sociaux prennent place, à un moment où l'Église catholique, institution reliant ensemble les différentes communautés du Canada français au-delà de leurs spécificités, institution permettant justement qu'il y ait un caractère « supra-référentiel » à toute l'affaire, se retire du discours public. Les spécificités des communautés francophones – la distance qui existe déjà entre les Canadiens français du Québec et celles des autres provinces – datent du début du xx^e siècle, pour ne pas dire des dernières décennies du xix^e siècle. Une série de conjonctures liées à différents enjeux contribueront à la constitution des identités particulières de chaque collectivité. Nous avons déjà abordé la crise scolaire. La question identitaire est également omniprésente déjà au xix^e siècle. Pensons aux conventions nationales acadiennes des années 1880, également mentionnées

plus haut, où les élites acadiennes discutent et débattent spécifiquement de la référence identitaire : les Acadiens sont-ils d'abord Acadiens, sont-ils avant tout Canadiens français⁶ ?

L'époque des conventions nationales acadiennes des années 1880 illustre bien le positionnement référentiel en train de s'opérer en Acadie. Pascal Poirier, intellectuel et figure politique prééminente de l'époque en Acadie, relate dans ses mémoires l'époque des premières grandes conventions nationales des années 1880. Parlant du Congrès de la Saint-Jean-Baptiste de Québec de 1880, où une délégation d'Acadiens a été invitée, Poirier évoque l'éloignement caractérisant les communautés acadiennes de l'époque :

C'était la première fois, depuis le grand dérangement, que les tronçons épars de notre race se trouvaient réunis. Ceux du Cap-Breton, de la Baie Sainte-Marie, et même de plusieurs de l'île Saint-Jean, n'avaient jamais pris contact avec leurs frères, plus nombreux, du Nouveau-Brunswick. Nous étions des enfants d'une même famille qui ne se connaissaient pas, des étrangers les uns aux autres. On s'abordait avec curiosité, surtout avec émotion (Poirier, 1971, p. 114).

Tout était à bâtir du côté de la référence collective. La prise de conscience collective menée alors par les élites acadiennes les amène à définir l'Acadie comme une nation, et les incite à évaluer la position de l'Acadie en référence au Canada français. Une partie d'un discours prononcé par le père Stanislas Doucet lors de la convention de Memramcook de 1881, est à cet égard éloquent : « Notre nationalité est-elle distincte de celle des Canadiens ? Notre histoire est-elle différente de la leur ? Les Acadiens forment-ils un peuple distinct, quelque petit qu'il soit ? » (Doucet, cité dans Robidoux, 1907, p. 47).

6. Les discours prononcés lors des trois premières conventions sont réunis dans ce recueil : Ferdinand Robidoux, *Conventions nationales des Acadiens : recueil des travaux et délibérations des six premières conventions*, Shédiac, Le Moniteur acadien, 1907. Il existe une pléthore d'études abordant les conventions nationales acadiennes ; on pourra consulter à profit le texte de Denis Bourque dans l'*Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française* (2011).

Le produit direct découlant de ces conventions est un nationalisme catholique proprement acadien, intégrant une supraréférence canadienne-française plus large, mais tout de même distante de la référence canadienne-française telle qu'elle est vécue au Québec. L'éclatement apparent lors des États généraux s'inscrit donc, du moins pour l'Acadie, dans une histoire longue. Ces conventions sont d'abord et avant tout l'occasion pour les élites acadiennes d'ériger une référence proprement acadienne : des symboles qui leur sont propres, un drapeau, un hymne national, une fête nationale, une lecture du passé historico-religieuse conférant une spécificité référentielle aux Acadiens, face au reste du Canada français⁷. Par ailleurs, notons tout de même que l'on était clairement conscient de cet état de fait avant la modernisation des années 1960 et le déclin de la référence canadienne-française. Michel Bock (2004) évoque la manière dont le chanoine Groulx, maître à penser s'il en est un de la référence canadienne-française, était conscient des fissures provoquées dans les fondations du Canada français par les différentes moutures de la crise des écoles au tournant du xx^e siècle.

2. LA MODERNISATION ET LE NÉONATIONALISME

Il est possible d'évoquer le contexte de la Révolution tranquille pour expliquer la nature des discours et des discussions lors des États généraux du Canada français. Il est vrai que l'époque semble y être pour beaucoup. Au Canada, on remarque un changement de culture politique notable accompagnant la modernisation institutionnelle (Martel et Pâquet, 2010). À tous les niveaux, l'ordre social est remis en cause. Que l'on prenne en exemple le Nouveau-Brunswick de cette décennie, province où l'on met en œuvre la modernisation de nombreuses institutions et organisations. Une panoplie de programmes gouvernementaux et de politiques est créée afin d'améliorer les conditions socioéconomiques des habitants de la province. On était à

7. En ce qui concerne de manière spécifique la lecture de la Déportation que l'on effectue lors des conventions nationales, voir le texte de Chantal Richard (2006).

l'époque aux prises avec des inégalités régionales importantes, un sort touchant davantage la communauté acadienne de la province. L'époque se résume au programme politique du premier ministre libéral, Louis-Joseph Robichaud : « Chances égales pour tous. » Qu'un Acadien soit à la tête de la province alimente la vindicte des journaux anglophones détenus par le magnat K. C. Irving. On accuse notamment l'acadien Robichaud d'appauvrir les anglophones pour enrichir les Acadiens de la province avec toutes ces réformes. Malgré l'opposition apparente, les progrès sont notables. L'Université de Moncton, qui célèbre en 2013 son cinquantenaire, est fondée officiellement en 1963, à la suite des recommandations de la commission Deutsch. La *Loi sur les langues officielles* de 1969, entérinant le bilinguisme, constitue un autre progrès remarquable pour la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick (Belliveau et Boily, 2005).

La modernisation s'est d'abord effectuée à partir d'en haut, mais ses effets se sont propagés à d'autres paliers de la société. On voit apparaître alors en Acadie des acteurs, individuels ou collectifs, n'appartenant pas nécessairement aux élites : évoquons ici simplement les groupes de promotion du bilinguisme institutionnel, les mouvements étudiants, ou encore les mouvements de chômeurs. Autant les élites acadiennes de l'époque transigeaient désormais sans hésiter avec l'État – s'en servaient –, autant les acteurs collectifs et les mouvements sociaux s'y adressaient dans leurs revendications. Il est particulièrement intéressant de noter que cette multitude de mouvements, d'organisations et de groupes souhaitait transformer un aspect ou l'autre de la société de l'époque, ou pour le dire comme Touraine, avoir un accès à l'historicité. La société et son devenir étaient à bâtir.

Le tumulte des « années Robichaud » caractérise l'Acadie de cette période, certes, mais ces transformations ne sont que le corollaire néo-brunswickois de la Révolution tranquille québécoise (Belliveau et Boily, 2005). Gaétan Gervais, dans son analyse des États généraux en lien avec la communauté franco-ontarienne, évoque cette rupture préalable des communautés francophones composant le Canada français. Selon lui, les États

généraux constituent d'abord et avant tout une occasion de mettre de l'avant les enjeux privilégiés par les représentants du Québec au détriment des autres communautés, preuve que la fracture est déjà bien présente. « Les États généraux n'ont ni causé ni précipité la fin du Canada français, ils en apportèrent seulement une preuve éloquente » (Gervais, 2003, p. 191). Ce qu'il importe de retenir ici est le repositionnement du référent national pour ces communautés francophones. L'affaire est on ne peut plus claire au Québec : l'État provincial redéfinit les projets d'avenir des Canadiens français du Québec, des... Québécois, ceci en métamorphosant le référent national directement. La figure de René Lévesque provient du gouvernement Lesage ; à ce moment, des organisations telles que le Rassemblement pour l'indépendance du Québec redéfinissent au sein de la société québécoise la référence nationale, notamment en provincialisant ses balises. La transition de Canadiens français à Québécois est en marche. Il en est de même pour les Acadiens du Nouveau-Brunswick. On réalise progressivement que l'État, provincial dans les deux derniers exemples, devient le moyen par excellence d'avancement pour la collectivité, ou encore de la contestation du statu quo. Les transformations sont contemporaines de la situation d'une institution connaissant un important déclin, soit l'Église catholique. C'est dans ce contexte qu'ont lieu les États généraux du Canada français. La modernisation et la nouvelle culture politique qui l'accompagne remettent implacablement en question les rapports de pouvoir établis au sein de la société à ce moment précis. Luc Boltanski (2009) a bien montré l'importance des liens unissant institutions, rapports de pouvoir et discours critiques. Laclau (1996) parle quant à lui de la dualité que forment déconstruction et hégémonie. Dans les deux cas, on soulève des notions parlant du fait de la remise en cause, par le discours critique, des institutions de pouvoir, de leur exercice du pouvoir et de la volonté des acteurs sociaux de faire entendre leur voix, de prendre parole dans le processus de construction sociale. C'est effectivement ce qui se produit à ce moment précis de l'histoire : le doute et la méfiance face aux institutions sont à leur comble, ce qui est certainement vrai pour l'Église catholique, perçue depuis longtemps comme une institution de pouvoir.

L'élément national des références francophones au Canada, comme le reste, est en période de redéfinition durant les années 1960. On assiste à l'émergence du néonationalisme, idéologie attachée davantage à définir le collectif par l'entremise d'un rapport citoyen à l'État et au territoire, ou à tout le moins par une culture civique, que par le prisme de la communauté de culture, d'histoire, ou dans le cas du Canada français, celui de la religion catholique. Les instances de pouvoir et les élites représentent encore ce nationalisme catholique et traditionaliste, incompatible avec la définition de la nation proposée par les mouvements émergents de l'époque. En ce sens, le néonationalisme diffère grandement du nationalisme qui le précède, mais les acteurs adoptant la nouvelle idéologie sont obligés de définir la nation à partir de l'État. L'Église étant désormais, du point de vue strict des rapports de pouvoir, une institution désuète, on cherche à trouver soit dans l'État provincial, soit dans l'État fédéral les moyens efficaces de transformations sociales. La situation ne fait qu'éloigner les communautés entre elles.

Durant l'année 1968, René Lévesque, figure emblématique de l'indépendantisme québécois, déclare en entrevue que nul espoir ne devrait être entretenu pour l'avenir des communautés francophones au pays, les qualifiant de « *dead ducks* ». La seule solution pour une francophonie canadienne bien vivante se trouve au Québec, à ses yeux. Cet exemple illustre le fossé séparant la vision néonationaliste de certains acteurs politiques du Québec et celles des francophonies canadiennes. Les francophonies hors Québec, aux yeux de Lévesque, constituaient certainement un fardeau, mais à un niveau plus fondamental encore, elles faisaient figure d'altérité. On ne s'y reconnaît plus. Les francophonies canadiennes ne participent plus à la même référence (voir la note de recherche de Bédard dans le présent ouvrage)⁸. De là le « cynisme » avoué de Lévesque : sa lecture

8. Cette réalité touche également, à plus petite échelle, l'Acadie du Nouveau-Brunswick, elle aussi en pleine modernisation. On perçoit moins d'affinités avec les Acadiens des autres provinces maritimes. Cette réalité nouvelle découle en bonne partie de la provincialisation des rapports institutionnels. On conçoit que c'est l'État provincial qui devient le principal instrument de changement social, conduisant inévitablement à une redéfinition de la référence.

de la situation québécoise, contre l'assimilation ou le déclin culturel, privilégiait l'indépendance. Or Lévesque ne peut interpréter la situation des francophonies canadiennes autrement que par ce prisme ; si elles n'embrassent pas le projet indépendantiste du Québec, leur sort semble être scellé. Il existait tout de même des « raisons communes » aux collectivités francophones ; au-delà des références particulières, déjà en place ou en gestation, on retrouve une supraréférence partagée, celle du Canada français. Les prises de position de Lévesque, et plus généralement les différents acteurs présents lors des États généraux du Canada français, témoignent moins de la mise en place de nouvelles références particulières au sein du Canada français que du déclin incontestable, lié à la sécularisation et à la modernisation, de cette supraréférence canadienne-française soudant les références particulières ensemble. On assiste, à tout le moins en Acadie et au Québec, à un déclin de cette supraréférence canadienne-française au profit des références spécifiques.

3. L'ACADIE À L'ÉPOQUE DES ÉTATS GÉNÉRAUX⁹

Les États généraux constituent un événement où les acteurs proposent des interprétations variées de ce qu'est, à ce moment dans l'histoire, le Canada français et en débattent. Il y a remise en question de l'ordre, de l'unité et de la cohésion que représente le Canada français. Cette remise en question ainsi que les interprétations proposées sont perçues et reçues différemment par les différents acteurs. Les groupes et communautés canadiennes-françaises des différentes régions du pays se définissent par une certaine vision institutionnelle de leur condition ; pour reprendre les analyses de Joseph Yvon Thériault (1995), ils sont « nationalitaires », ils s'orientent nécessairement vers une certaine forme de pouvoir ou d'autonomie, permettant de rendre cohérente et concrète leur vision de la société. Le rapport au pouvoir et aux institutions prend de nouvelles formes au sein des communautés francophones. Le sociologue

9. Je développe ces thèmes plus avant dans le premier chapitre de ma thèse de doctorat en histoire (2011).

Raphaël Canet (2004), reprenant et synthétisant les thèses de Bourque, Duchastel et Beauchemin développées il y a quelques décennies, illustre bien cette succession d'« idéologies », au sens mannheimien du terme, que sont le nationalisme traditionaliste, le réformisme modernisateur et le néonationalisme à tendance socialiste¹⁰. Avec ces différentes idéologies viennent différentes définitions, différentes interprétations de ce qu'est la nation.

Ce moment historique transitoire que représentent les États généraux peut être éclairé, du moins en Acadie du Nouveau-Brunswick, par deux cas spécifiques : le déclin et la perte d'influence de l'Ordre de Jacques-Cartier, et la montée du néonationalisme et de l'autonomisme politique, qui trouvera son expression politique subséquente sous la forme du Parti acadien, durant les années 1970.

3.1. La fin de l'Ordre de Jacques-Cartier

Bien que l'Ordre de Jacques-Cartier ait été une organisation proprement canadienne-française, elle a laissé une empreinte singulière en Acadie du Nouveau-Brunswick. Dans le mouvement de contestation des années 1960, il y a un rejet généralisé du mode d'action spécifique des élites en place, associé à la « Patente », au bon ententisme, à l'à-plat-ventrisme, ou encore tout bonnement à la culture du secret. Des termes souvent interchangeable à l'époque, et n'ayant pas quitté l'imaginaire référentiel acadien depuis. Cette « culture » de la Patente est perçue négativement par une pluralité d'acteurs¹¹. Au moment où se construit une nouvelle référence modernisatrice au Nouveau-Brunswick, la présence de l'Ordre de Jacques-Cartier,

10. On pourra consulter également Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin (1994) ainsi que Gilles Bourque et Jules Duchastel (1988).

11. J'en veux pour preuve, et il s'agit d'une preuve parmi tant d'autres, de la réaction publique récente à la parution du livre du juriste Serge Rousselle (2013), portant sur les récents scandales ayant touché l'administration de l'Université de Moncton. Plusieurs ont été rapides à établir un parallèle entre les pratiques abscones de l'administration dans son processus de sélection des cadres et la « culture du secret » favorisée par l'Ordre de Jacques-Cartier il y a plus d'un demi-siècle.

très actif en Acadie, pose problème. Des organisations comme la Patente étaient porteuses d'une référence canadienne-française et catholique qui divergeait passablement de la nouvelle culture politique prenant place durant les années 1960. À l'accommodement souvent informel, allait se substituer la gestion rationnelle des institutions et des rapports sociaux ; à la culture du secret, la délibération et la confrontation publique (Martel et Pâquet, 2010).

En 1965, l'organisation secrète se saborde. Pour plusieurs raisons : la chute radicale de ses membres (cette baisse est la plus sévère dans les Maritimes, de l'ordre de 80%), les dissensions de plus en plus grandes au sein de la direction de l'Ordre concernant la position à adopter au sujet de la question nationale, la culture du secret résistant à l'effort de démocratisation promu par certains membres, la présence d'une jeune génération de nationalistes difficilement assimilables à la culture de l'organisation, etc.¹² (Martel, 1997, p. 145-146 ; Laliberté, 1983). Malgré ces difficultés, la culture politique de l'organisation n'était pas pour autant, au sein des élites politiques, institutionnelles et culturelles acadiennes du moment, à la veille de s'éteindre complètement. Cette culture était celle de la bonne entente, du secret institutionnalisé, de l'autorité de l'élite sur la « masse » ; elle n'allait pas pour autant voler en éclats parce qu'un des anciens membres de l'Ordre devenait soudainement premier ministre¹³. En effet, il n'est pas inutile de noter qu'une très grande partie des élites acadiennes institutionnelles, politiques et intellectuelles des années 1950 et 1970, dont le premier ministre Robichaud notamment, faisaient ou avaient fait partie de l'organisation secrète. Ce n'est pas parce que « le secret, qui pendant une trentaine d'années avait fait la force de cette organisation, venait d'être trahi, exposant ainsi ses membres au

12. Certains analystes relient la chute de l'Ordre à un conflit majeur entre deux de ses « branches » principales, la canadienne-française, basée à Ottawa, et celle, davantage québécoise, basée à Montréal. Voir Gratien Allaire (2004).

13. Pour un exemple parlant de l'idéologie imprégnant la Patente, voir le texte d'un de ses plus illustres membres, Adélarde Savoie, futur recteur de l'Université de Moncton (1958).

grand public», que la culture de la bonne entente allait pour autant s'évanouir d'un coup (Légère, 2009, p. 76). En fait, cette culture du secret et de l'autorité, s'opposant à la délibération et à la démocratie, rendra difficiles les rapports de Robichaud avec certains membres de l'élite acadienne.

On ne peut tenter de comprendre le déclin et la fin de l'hégémonie politique, institutionnelle et culturelle de la place de l'Ordre et de son univers culturel, de la référence portée par ses membres les plus influents, sans intégrer sa signification dans un contexte de déclin canadien-français plus large. Les États généraux du Canada français marquent officiellement la fin de l'hégémonie référentielle canadienne-française (référence tout de même encore présente plusieurs années après, même aujourd'hui) en 1967, et le Canada est lui aussi en plein processus de modernisation de ses institutions et de transmutation de ses idéologies. L'Acadie participe *ipso facto* à ces transformations globales¹⁴.

3.2. L'émergence du néonationalisme

De même que le déclin de l'Ordre de Jacques-Cartier, l'idéologie néonationaliste aura également une incidence sur le déclin de la référence canadienne-française en Acadie. Avant même les années 1968 et 1969, marquées par les grèves étudiantes et les occupations universitaires, on peut dater le premier événement d'envergure marquant en Acadie la montée du néonationalisme au Ralliement jeunesse de 1966. L'événement, organisé par la Société nationale de l'Acadie, visait à intégrer davantage la jeune génération dans les activités de l'organisation. S'y exprime pour la première fois (du moins de manière aussi structurée) la nouvelle doxa du mouvement étudiant et de l'ensemble des acteurs de l'époque qui se réclameront du néonationalisme. Le néonationalisme amorce d'ailleurs son enracinement en Acadie du Nouveau-Brunswick au moment

14. Voir le texte de Belliveau et Boily (2005) sur les parallèles à faire entre la Révolution tranquille québécoise et la modernisation néo-brunswickoise; pour la fin du Canada français, voir Martel (1997), ainsi que le livre d'Yves Frenette et Martin Pâquet (1998).

de cet événement. Ce nouveau nationalisme, porté d'abord par les étudiants et quelques professeurs de l'Université de Moncton, se voudra d'abord en opposition marquée avec celui des générations précédentes et des autorités institutionnelles et politiques acadiennes; et en cela, il exprime les transformations structurelles plus vastes qu'a subies en ces années la société néo-brunswickoise: on met l'accent sur l'égalité sociale, mais aussi sur le recul de la religion comme critère premier d'acadianité¹⁵. L'association entre l'Acadie et le catholicisme est encore tellement prégnante à l'époque que certains iront jusqu'à rejeter l'épithète «Acadien», préférant celui de «Canadien français»¹⁶.

La distance, négociée et entretenue avec le reste du Canada français depuis plusieurs décennies, allait conférer à la désignation un certain caractère d'étrangeté qui ne déplaisait pas aux jeunes Acadiens contestataires de l'époque. L'expression semblait également interchangeable avec celle de «Québécois». On aboutissait soudainement, à l'époque, au constat d'un nationalisme acadien rigide et figé, clérical et secret, autoritaire et paternaliste, réactionnaire et élitiste. Une réaction similaire

-
15. Un des acteurs importants du mouvement étudiant, l'étudiant en sociologie Ronald Cormier, parlant au nom des «jeunes Acadiens», dénoncera et jettera aux orties le caractère religieux de l'acadianité. «La grande majorité des jeunes "Acadiens" envisage le nationalisme acadien tel qu'il existe présentement comme du sentimentalisme religieux. Ils croient que la religion qui a engendré la légende que "la langue est gardienne de la foi" a nuï au développement économique des francophones des Maritimes. Ils considèrent que la relation étroite entre la religion et le nationalisme est allée à l'encontre du bien de la société formée par les "Acadiens"» (Cormier, 1966, p. 2).
16. On remarquera d'ailleurs que c'est probablement ce qui explique aussi les guillemets bornant le terme «Acadiens» chez Cormier (voir la note précédente). Il importe ici de souligner le choix terminologique retenu par la jeunesse acadienne de l'époque; l'abandon du référent «Acadien» au profit de celui de «Canadien français», au moment même où le mouvement néonationaliste au Québec abandonne le terme au profit de «Québécois» est indicatif d'un même mouvement, celui d'une prise de distance entre un projet de référence porté par une plus jeune génération face à celui du maintien – même modernisé – d'une référence instituée. Quelques scènes clés du film *L'Acadie, l'Acadie* de Michel Brault et Pierre Perrault illustrent bien la réalité de l'époque: les protagonistes refusent le qualificatif d'«Acadien» – perçu comme rétrograde, comme traditionaliste – au profit de celui de «Canadien français», perçu lui comme moderne. On associait le terme au Québec des années 1960, alors qu'au Québec, la provincialisation conduisait les membres de la jeune génération à abandonner le terme au profit de celui de «Québécois».

par ailleurs à la critique du duplessisme au Québec à peu près durant la même période. Aux yeux des mouvements contestataires et de la jeunesse acadienne de la période, le « Canada français/Québec », avec des figures telles que celles de Pierre Bourgault et René Lévesque, montre la voie. On utilise l'ethnonyme canadien-français non pour renvoyer à un idéal de francophonie culturelle pancanadienne, mais bien à un projet d'autonomie, institutionnel, étatique, et fondamentalement politique. L'analyse acadienne du néonationalisme démontre bien que quelques années plus tard (par suite des États généraux), le modèle idéalisé change de nom, la confusion s'est dissipée. Par exemple, le Parti acadien réfère constamment au Québec en guise de modèle à suivre, pas au Canada français...

Les thèmes développés lors du ralliement de 1966 seront maintenus dans les années qui suivront et qui clôtureront les années 1960, mais en les intégrant à d'autres notions en vogue comme marxistes ou tiers-mondistes. Il n'est pas rare à l'époque de lire des appels à la révolution dans les pages de différents journaux étudiants. Comme l'écrivait le sociologue Jean-Paul Hauteccœur, le ralliement de 1966 ne donnait pas encore la juste mesure de ce que seraient, quelques années plus tard, le néonationalisme et ses ensembles de revendications politiques ; sur plusieurs plans, le discours des jeunes intellectuels demeurerait encore timide :

Malgré la critique déjà relevée de la division de la société en classes antagonistes et aussi le constat d'une « exploitation de la classe ouvrière », le procès du mode de production capitaliste n'est esquissé dans aucun texte (Hauteccœur, 1975, p. 243).

Néanmoins, Hauteccœur perçoit dans le mouvement, malgré ces manquements et sa relative frilosité, les fondements d'une future contestation étudiante, et, plus déterminant encore, les fondements d'une tradition critique en Acadie (*ibid.*, p. 243-245).

Dans une conférence très influente, donnée en 1968, auprès du mouvement étudiant, le professeur de philosophie de l'Université de Moncton, Roger Savoie, critique tour à tour

l'opportunisme des élites acadiennes (l'épisode de la délégation acadienne en France de 1968), l'irresponsabilité et la passivité des Acadiens, la douteuse représentativité de ses institutions (la Société nationale des Acadiens ou SNA) et de ses politiciens, le bon-ententisme, la pauvreté intellectuelle des Acadiens, leur monolithisme et leur conservatisme idéologique, l'absence de liberté de parole et de pensée, la médiocrité du journal quotidien *L'Évangéline*¹⁷, la pauvreté et le sous-développement économique, pour en appeler à la toute fin de sa conférence à la révolution et à l'indépendance, qu'il souhaite se voir faire aux côtés du Québec.

Si ma voix est une voix de protestation, je sens, je sais qu'il y en a d'autres aussi qui réfléchissent et qui attendent. Qui gardent le silence parce qu'ils n'ont pas le choix. Des jeunes et des moins jeunes qui ont les mêmes préoccupations. Savoir cela donne confiance. L'avenir sera peut-être à nous après tout (Savoie, 1968, p. 17).

Les États généraux du Canada français constituent une période transitoire pour la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick. Une période où l'on s'éloigne de l'élément culturel, ou traditionaliste, de la référence collective, au profit d'un nouveau discours centré davantage sur des éléments néonationalistes, principalement l'autodétermination et l'autonomie politique.

Durant les années 1970, le Parti acadien sera l'organisation politique qui défendra sur la scène publique les éléments intrinsèques du néonationalisme des années 1960. On s'inspirera alors du bouillonnement politique du Québec, le Parti québécois constituant pour les militants du Parti acadien une source d'inspiration ainsi qu'un modèle d'action. Le Parti acadien se veut alors le représentant politique des intérêts de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, mais également un vecteur de changement social. Parmi les options politiques mises de l'avant par le parti, certains prônaient la création d'une

17. En 1967, Pierre Bourgault, en visite à Moncton, avait déclaré que *L'Évangéline* était un journal « platte », affirmation souvent reprise par les étudiants, et qu'avaient décriée les premiers concernés, les rédacteurs et éditorialistes du journal, ainsi que d'autres membres de l'élite de l'époque.

province acadienne ; d'autres encore auraient souhaité, dans le cas d'une éventuelle souveraineté québécoise, la fusion de la partie nord du Nouveau-Brunswick – la partie acadienne – avec le reste du Québec.

Le Parti acadien sera officiellement fondé en 1972, soit quelques années après les États généraux. Toutefois, c'est à ce moment, en 1967, et même lors de cet événement que verront le jour les embryons d'idées qui seront au centre des débats durant la décennie suivante. Lors des débats de l'Assemblée des États généraux de 1967, André Dumont, un instituteur du nord-est du Nouveau-Brunswick, prendra la parole et proposera l'idée suivante :

Monsieur le président, je viens de l'Acadie. Je dis bien l'Acadie et non pas le Nouveau-Brunswick. [...] L'Acadie, comme l'indiquent les premières cartes géographiques, historiquement, nos Français ont droit à une partie au moins du territoire qu'ils ont fondé. Je verrais ce nouveau territoire comme remettant la partie nord-ouest [sic] du Nouveau-Brunswick aux Acadiens. Cette nouvelle Acadie constituerait une région du Québec, et j'ai en mains l'esquisse de l'éventuelle redistribution du territoire du Canada actuel¹⁸ (Dumont, 1968, p. 145).

Cette esquisse montrait une carte du Canada dessinée à la main, où l'on voyait d'un côté l'ensemble du pays, où la seule province clairement délimitée était le Québec, mais contenant la partie nord du Nouveau-Brunswick, divisé par le fameux trait diagonal partant du nord-ouest de la province, aux environs de Grand-Sault, jusqu'au sud-est, autour de Moncton, une image du Nouveau-Brunswick qui sera assez répandue durant les années 1970.

L'image tranche franchement avec toute représentation existante du Canada français à l'époque, une réalité plus culturelle et mémorielle que territoriale et balisée. Dans cette projection d'avenir, l'Acadie ne ferait plus partie du Canada

18. À noter, il y a une erreur importante dans le texte reproduit dans *L'Action nationale* : André Dumont, dans le texte original de son allocution, référerait clairement à « la moitié nord-est » et non pas à la « partie nord-ouest », comme cité plus haut (André Dumont, 1967b).

français comme tel, tout comme les liens unissant la communauté acadienne au reste des Maritimes, ou encore même au sud du Nouveau-Brunswick auront été rompus. L'espace mental à l'intérieur duquel on se projette et l'on souhaite évoluer est un espace qui inclut le Québec et une partie du Nouveau-Brunswick, il exclut d'emblée le reste du Canada français et des Maritimes. On pourra rétorquer qu'il ne s'agit ici que de l'idée d'un seul homme, présentée publiquement en 1967. Or, cette idée, pour reprendre un slogan du Parti acadien, « fait son chemin » : plusieurs intellectuels acadiens néonationalistes, proches du parti, réfléchiront sur cette idée (Thériault, 1982 ; Roy, 1982). Ce qui importe de noter ici, c'est le fait que cette idée, qui fait fi de la notion même de Canada français, soit lancée dans le cadre des États généraux.

C'est également dans ce contexte historique, tumultueux pour la référence canadienne-française, qu'émerge l'idée d'une province acadienne. Au lieu de fusionner avec un Québec éventuellement indépendant, on propose de demeurer au sein de la Confédération canadienne. S'exprimant dans la rubrique « L'opinion du lecteur » du journal *L'Évangéline*, André Dumont (1967a, p. 4) écrit :

[L]es Acadiens devront exiger en termes clairs le statut qu'ils veulent, soit une province acadienne autonome. Alors seulement nous pourrons traiter d'égal à égal. Chances égales. Après tout, nous sommes chez nous ici. Enfin nous pourrions nous épanouir et surmonter nos mesquineries du peuple subjugué.

Encore ici, l'idée d'autonomie et d'autodétermination prédomine, l'année même de la tenue des États généraux. Au moment où l'on convoque représentants et élites de partout au Canada français, en Acadie du Nouveau-Brunswick on est déjà ailleurs, un ailleurs qui tient compte de la réalité québécoise, certes, mais bien peu du Canada français.

CONCLUSION

Finalement, les États généraux du Canada français constituent sans doute l'éclatement au grand jour d'une référence déjà passablement affaiblie, dans une période de l'histoire, où l'ébullition sociale est intense. La réaction des élites et des institutions en dit long sur les transformations qui s'opèrent, sur le passage du Canada français aux francophonies canadiennes (incluant le Québec), qui finalement s'officialise. La transformation s'était probablement déjà opérée, mais désormais les changements éclatent au grand jour. Les élites des communautés francophones constatent un état de fait difficile à accepter : le Québec fera désormais cavalier seul. Les États généraux du Canada français, c'est peut-être ce moment où les francophonies hors Québec prennent conscience, collectivement, qu'elles devront elles aussi, bon gré mal gré, trouver chacune leur propre chemin.

Cette conclusion est d'autant plus claire lorsqu'on s'intéresse particulièrement au cas acadien. Les années 1960 se révèlent transitoires pour l'ensemble des communautés francophones composant le Canada français. Si dans les faits, la distance sépare plusieurs de ces communautés – enjeux distincts, histoires particulières malgré des éléments communs, identités collectives spécifiques –, la fracture est d'autant plus évidente durant cette décennie. Au moment même où l'on tente de réfléchir sur la condition et l'avenir du Canada français, des membres de l'élite montante acadienne sont déjà ailleux dans leur réflexion. C'est le rapport institutionnel au sein de ces communautés qui s'est transformé significativement : là où l'Église unissait, l'État fragmente. Il existe une pluralité de perspectives référentielles ; il y a, d'une part, le point de vue strictement institutionnel, qui défend l'unicité et le maintien de la référence comme telle. D'autre part, une référence en devenir, en débat, en train de se concevoir, en voie de s'instituer, face à un univers référentiel ne souhaitant ni changer de paradigme ni redéfinir son langage référentiel. Les conditions d'existence de la référence canadienne-française ont changé, des conditions qui regroupaient les communautés francophones du pays autour d'un même héritage culturel et de l'Église font place à

un État fédéral et des États provinciaux modernisés, opérant à grands coups de rationalité instrumentale. La fragmentation inévitable, déjà entamée par l'histoire, ne sera qu'entérinée davantage encore par ce processus de modernisation et cette réorientation du pouvoir institutionnel accessible aux communautés francophones. Le nouveau rapport à l'État explique en grande partie ce changement de paradigme référentiel. On parle aujourd'hui davantage de francophonies canadiennes que de Canada français, et pour cause : faire référence au Canada français suppose nécessairement un passage obligé par une référence largement informée de catholicisme.

Le nouveau rapport institutionnel des francophonies transforme indéniablement le discours référentiel ; le rapport à l'État pour ces communautés, largement minoritaires si l'on exclut le Québec de l'équation, se fait justement dans la perspective d'une institution qui reconnaît des citoyens de droits sur un territoire donné, et non pas une communauté de culture aussi transcanadienne qu'une autoroute. Inévitablement, dans ces conditions, et mues par des intérêts parfois divergents, mais liés par un certain pragmatisme, l'Acadie du Nouveau-Brunswick va concevoir ses possibilités d'action par le rôle et le rapport de pouvoir entretenu avec l'État. Un rapport à l'État qui se définit par la réforme institutionnelle et juridique, ainsi que par l'accès à davantage d'autonomie pour la communauté. Sans prétendre généraliser à l'ensemble des communautés francophones l'expérience acadienne, il serait difficile de prétendre que l'Acadie constitue une exception complète.

Des années Robichaud à l'émergence du Parti acadien, on définit désormais par ces balises l'acadianité et son devenir : il est ainsi normal de constater que l'on prend ses distances avec une référence acadienne plutôt traditionaliste et catholique, où le référent canadien-français était largement présent. Un référent dont la place sera désormais dans les livres d'histoire, dont le lieu sera celui de la mémoire.

BIBLIOGRAPHIE

- Allaire, G. (2004). « Le triangle canadien-français au tournant des années 1960 », *Francophonies d'Amérique*, n° 17, p. 108-117.
- Belliveau, J. et F. Boily (2005). « Deux révolutions tranquilles ? Transformations politiques et sociales au Québec et au Nouveau-Brunswick (1960-1967) », *Recherches sociographiques*, vol. 46, n° 1, p. 11-34.
- Bock, M. (2004). « Introduction », dans M. Bock, *Quand la nation débordait les frontières*, Montréal, Hurtubise HMH, p. 11-27.
- Boltanski, L. (2009). *De la critique*, Paris, Gallimard.
- Bourque, D. (2011). « Origine du drapeau et de la fête nationale des Acadiens : les conventions de Memramcook et de Miscouche », *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*, <http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-517/Origine_du_drapeau_et_de_la_fete_nationale_des_Acadiens:_les_conventions_de_Memramcook_et_de_Miscouche.html#UP1UnI59VOw>, consulté le 21 janvier 2013.
- Bourque, G. et J. Duchastel (1988). *Restons traditionnels et progressifs*, Montréal, Éditions du Boréal.
- Bourque, G., J. Duchastel et J. Beauchemin (1994). *La société libérale duplesiste*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Canet, R. (2004). *Nationalismes et sociétés au Québec*, Outremont, Athéna.
- Cormier, R. (1966). *Le néonationalisme acadien*, fonds Jean-Paul Hauteccœur, n° 981, Université de Moncton, Centre d'études acadiennes, 41-35-5.
- Dumont, A. (1967a). « Le représentant du peuple », *L'Évangéline*, 21 juin, p. 4.
- Dumont, A. (1967b). « Les États généraux du Canada français », novembre, archives personnelles.
- Dumont, A. (1968). « M. André Dumont, Nouveau-Brunswick », *L'Action nationale*, février, vol. LVII, n° 6, p. 145.
- Dumont, F. (1987). *Institution de la théologie*, Montréal, Fides.
- Dumont, F. (1993). *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Éditions du Boréal.
- Dumont, F. (1997). « Essor et déclin du Canada français », *Recherches sociographiques*, vol. 38, n° 3, p. 419-467.
- Frenette, Y. avec la coll. de M. Pâquet (1998). *Brève histoire du Canada français*, Montréal, Éditions du Boréal.
- Gagné, G. (dir.) (1999). « Le chaînon manquant », *Société*, n°s 20-21, été.
- Gauvreau, M. (2007). *The Catholic Origins of Quebec's Quiet Revolution*, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press.
- Gervais, G. (2003). *Des gens de résolution*, Sudbury, Prise de parole.
- Hamelin, J. et N. Gagnon (1984). *Histoire du catholicisme québécois. Vol. III : Le XX^e siècle, t. 1 : 1898-1940*, Montréal, Éditions du Boréal.
- Hauteccœur, J.-P. (1975). *L'Acadie du discours*, Québec, Presses de l'Université Laval.

- Laclau, E. (1996). *Emancipation(s)*, Londres, Verso.
- Laliberté, R. (1983). *Une société secrète : l'Ordre de Jacques-Cartier*, Montréal, Hurtubise HMH.
- Légère, M. (2009). *Parmi ceux qui vivent*, Lévis, Les Éditions de la Francophonie.
- Martel, M. (1997). *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et dérouté du Canada français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Martel, M. et M. Pâquet (2010). *Langue et politique au Canada et au Québec*, Montréal, Éditions du Boréal.
- Massicotte, J. (2011). *L'Acadie du progrès et du désenchantement, 1960-1994*, mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval.
- Meunier, E.-M. et J.-P. Warren (2002). *Sortir de la « Grande noirceur ». L'horizon « personnaliste » de la Révolution tranquille*, Québec, Éditions du Septentrion.
- Pâquet, M. et S. Savard (dir.) (2007). *Balises et références. Acadies, francophonies*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Poirier, P. (1971). « Mes Mémoires », *Cahiers de la société historique acadienne*, vol. IV, n° 3.
- Richard, C. (2006). « Le récit de la Déportation comme mythe de création dans l'idéologie des Conventions nationales acadiennes (1881-1937) », *Acadiensis*, vol. XXXVI, n° 1, p. 69-81.
- Robidoux, F. (1907). *Conventions nationales des Acadiens*, Shédiac, Le Moniteur acadien.
- Rousselle, S. (2013). *Pris en flagrant délit*, Lévis, Les Éditions de la Francophonie.
- Roy, M. (1982). *L'Acadie des origines à nos jours*, Montréal, Québec-Amérique.
- Savoie, A. (1958). « Formation nationale du chef social », *Semaines sociales du Canada, Le chef social*, Montréal, Institut social populaire, p. 183-199.
- Savoie, R. (1968). *Un peuple improvisé*, fonds Jean-Paul Hauteccœur, n° 981, Université de Moncton, Centre d'études acadiennes, 41-35-5.
- Thériault, J. Y. (1995). *L'identité à l'épreuve de la modernité*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- Thériault, L. (1982). *La question du pouvoir en Acadie*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- Touraine, A. (1978). *La voix et le regard*, Paris, Seuil.
- Warren, J.-P. (2007). « L'invention du Canada français : le rôle de l'Église catholique », dans M. Pâquet et S. Savard (dir.), *Balises et références. Acadies, francophonies*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 21-56.

CHAPITRE 5

GAÉTAN GERVAIS

*Un intellectuel franco-ontarien
entre ruptures et constantes¹*

François-Olivier Dorais

Nous proposons au lecteur de prolonger le questionnement abordé par d'autres contributions dans cet ouvrage au sujet de l'évolution de la condition sociale et identitaire des minorités francophones hors Québec après les États généraux de 1969. Il s'agira toutefois ici de le faire à partir du cas franco-ontarien et en interrogeant la figure de l'«acteur» dans l'espace public, plus précisément celle de l'intellectuel, catégorie négligée, s'il en est une, dans l'étude de la francophonie canadienne². Historien, conférencier, maître à penser, homme d'action et professeur à l'Université Laurentienne de 1972 à 2008, Gaétan Gervais fait

1. Ce texte constitue une version augmentée et complémentaire d'un article paru dans la revue *Mens* (2013). Nous tenons à remercier Jean-François Laniel, Caroline Lester et Joseph Yvon Thériault pour les commentaires apportés sur sa première version. Nos remerciements vont aussi à Michel Bock, dont les conseils et les recommandations nous ont toujours été d'une aide très précieuse.

2. On notera une exception notable dans Marie LeBel (2009).

partie de ces figures exceptionnelles qui ont su peser sur le destin collectif des Franco-Ontariens. L'étude de son itinéraire professionnel est l'occasion de mieux comprendre la manière dont un intellectuel répond à l'évolution et aux multiples transformations que subit une collectivité francophone minoritaire par suite de la recomposition des cadres institutionnels et référentiels du Canada français. Né le 10 août 1944, Gaétan Gervais est issu de la génération dite de la *première mémoire* des États généraux, pour qui cet événement est venu consacrer la rupture du Canada français entre le Québec, d'une part, et les francophones hors Québec, d'autre part. Son engagement intellectuel naît, en quelque sorte, de cette expérience fondatrice et prend part aux nombreux efforts de (re)construction identitaire qui en ont découlé.

Dans cet article, il ne s'agira pas de retracer, sur le mode classique de l'analyse biographique, l'ensemble du parcours d'un homme, ni de proposer une interprétation systématique de sa production historique. Nous tenterons plutôt de voir comment le déploiement d'une œuvre participe des enjeux, des inquiétudes et des défis liés à la refondation sociale, mémorielle et identitaire d'une communauté minoritaire. De fait, la nécessité pour l'Ontario français de donner un sens à sa propre existence après la brisure du projet national canadien-français conduira Gaétan Gervais à s'imposer comme l'une des principales figures énonciatrices d'une référence franco-ontarienne qui, bien que rapatriée dans l'espace social ontarien, n'entend pas pour autant rompre avec son passé national canadien-français, c'est-à-dire avec une volonté de « constituer une société » autonome sur le continent nord-américain (Thériault, 2007). En d'autres termes, son engagement traduit la volonté d'adapter l'Ontario français aux nouvelles exigences qui s'imposent à lui sans pour autant renier ce qui fonde la spécificité de son expérience historique, associée à la conquête d'une forme d'autonomie du point de vue de l'identité et du développement de son réseau institutionnel. Cette ambition actualise une longue tradition de pensée nationaliste à laquelle ont communiqué des intellectuels comme Henri Bourassa, Lionel Groulx et André Laurendeau. En ce sens, Gaétan Gervais incarne les aspirations d'une communauté

historique minoritaire à un moment charnière de son histoire de même que les grands défis liés à l'énonciation d'un projet politique porteur et d'une référence autonome pour celle-ci après les années 1960.

1. LE CANADA FRANÇAIS, L'ONTARIO FRANÇAIS ET LES INTELLECTUELS APRÈS LES ANNÉES 1960

Le Québec et la francophonie canadienne se sont, pendant plus d'un siècle, reconnus dans une commune appartenance à une même référence nationale canadienne-française. Celle-ci, née du contexte trouble entourant l'échec des rébellions bas-canadiennes de 1837, s'était pour l'essentiel structurée en marge de la sphère politique dans l'esprit d'une élite catholique, mais, surtout, dans un réseau institutionnel clérical très complexe et ramifié de paroisses, d'écoles, de caisses populaires, d'hôpitaux et de sociétés nationales de toutes sortes à la grandeur du pays. Dans ce grand projet du Canada français, le Québec était représenté comme le foyer de la vie nationale auquel se sentaient profondément liées les minorités francophones ailleurs au Canada et vice versa, sur le principe d'une langue, d'une culture, d'une histoire et d'une religion commune à préserver. La période d'après-guerre, et tout particulièrement le tournant des années 1960, sera le théâtre d'un ensemble de mutations importantes qui contribueront à remettre en cause l'unité institutionnelle et identitaire de cet échafaudage. Plusieurs mouvements de contestation au Québec, organisés notamment autour de revues d'idées comme *Cité libre* et *L'Action nationale*, se mettent alors à critiquer le «clérico-nationalisme» canadien-français traditionnel en vue d'en assurer la modernisation du contenu. En même temps, une vague intensément nationaliste et réformiste déferle sur le Québec, faisant de la mise en place d'un État providence fort la nouvelle condition garante de la survie culturelle des Canadiens français, mais aussi de leur développement social et économique. Cet État, en se substituant à l'Église comme principale institution d'encadrement social, contribuera à redéfinir les contours culturels et politiques de la référence nationale

canadienne-française en fonction du seul territoire québécois, excluant du coup les francophones situés à l'extérieur de ses frontières.

Les chercheurs s'accordent généralement pour dire que cette rupture politique et identitaire entre le Québec et le reste du Canada français s'est le plus clairement exprimée lors des États généraux du Canada français de 1966, 1967 et 1969³. C'est d'ailleurs peut-être en Ontario français que ce sentiment a été le plus fortement ressenti. Gaétan Gervais lui-même pouvait encore écrire, près de trente ans après les événements :

Aux États généraux, on tenta de museler les minorités, on les empêcha de se prononcer sur les dossiers constitutionnels, on leur attribua une place de second rang, on les traita avec condescendance et paternalisme [...] Ainsi, leur dignité commandait aux minorités de se retirer (Gervais, 1998a, p. 364).

Cette citation traduit peut-être à elle seule l'expérience générationnelle particulière à laquelle se rattache Gervais, pour qui les États généraux en sont venus à symboliser le lieu d'une rupture historique douloureuse avec le Québec. On peut aisément comprendre le traumatisme qu'ont pu susciter ces événements dans l'esprit de nombreux Franco-Ontariens lorsque l'on considère que ces derniers ont une histoire indissociable de celle du Québec, en raison principalement de leur proximité géographique et culturelle. Est-il besoin de rappeler que la grande majorité des francophones de l'Ontario sont issus de migrations récentes de la « vieille province », leurs ancêtres étant venus s'établir au cours des XIX^e et XX^e siècles dans l'Est et le Nord ontarien à l'initiative des sociétés de colonisation, mais aussi, par attrait pour le développement des industries forestière et minière (Savard, 1993, p. 231-263) ? Ces réseaux migratoires se sont aussi accompagnés de puissants liens de solidarité, dont on a pu prendre la mesure lors de la crise du Règlement XVII (1912-1927) au cours de laquelle l'appui de l'élite nationaliste du

3. De récentes études ont toutefois contribué à nuancer cette affirmation, notamment dans ce collectif.

Québec, tout particulièrement celle du chanoine Lionel Groulx, a largement contribué à l'abrogation du règlement (Bock, 2004, p. 219-297).

Pour autant qu'ils consacrent la fin du vieux rêve canadien-français, les États généraux marquent aussi, et surtout, le lieu d'une possible *refondation* pour les minorités francophones hors Québec. Sises entre un Canada en pleine quête identitaire et un Québec où se consolident les assises souverainistes, il s'agit pour elles de réfléchir à la possibilité d'un projet de société viable pour leur devenir. Quelle organisation sociale devrait succéder à l'Église désormais retranchée de la sphère sociale? À quels supports symboliques les communautés francophones devraient-elles se rattacher? Et que faire de la mémoire nationale du Canada français, dont le souvenir est encore très vif dans l'esprit d'une majorité de francophones hors Québec? Telles sont les grandes questions que se poseront les membres de la nouvelle élite franco-ontarienne après les années 1960. Cette élite, qui prend le relais du clergé canadien-français traditionnel, est désormais constituée d'étudiants, d'universitaires, d'enseignants, d'artistes, de journalistes, d'écrivains, de fonctionnaires et de leaders associatifs. Elle prend place dans de nouveaux lieux de production et de diffusion des idées et du savoir tels que les systèmes scolaires, la fonction publique, les journaux, les centres culturels, les universités, mais aussi les instituts de recherche (l'Institut franco-ontarien, par exemple) et certaines revues d'analyse (comme la *Revue de l'Université Laurentienne*, la *Revue du Nouvel-Ontario*, la revue *Atmosphère* et, plus tard, les *Cahiers Charlevoix*).

Pour le dire à la suite de l'historienne Marie LeBel, ces nouveaux acteurs qui s'engagent dans la sphère publique prennent part à la définition d'un nouvel « horizon d'attente » pour la communauté française de l'Ontario (LeBel, 2009, p. 3). Cet horizon renvoie à l'expression d'un possible politique et culturel pour la minorité où se croisent l'attente d'un futur incertain et la réception difficile d'un passé national. Pour les intellectuels francophones de l'Ontario, ce contexte exige surtout la réévaluation et l'arbitrage des traditions, travail qui conduit nécessairement à une interrogation plus vaste de

l'identité collective. Cette exigence est à l'image de ce qui se produit au même moment dans d'autres communautés francophones, qui cherchent alors à s'attribuer une référence propre en contrepartie du travail similaire auquel s'adonne le Québec. L'expérience acadienne très mouvementée des années 1960 et 1970 vient tout de suite en tête où, avec l'entrée en scène d'une nouvelle génération d'intellectuels, en particulier celle d'historiens comme Régis Brun, Michel Roy et Léon Thériault, la communauté est amenée à donner un sens à son propre passé à l'aune d'une nouvelle référence acadienne modernisatrice (Massicotte, 2005, 2011). De ce point de vue, le recours à l'histoire, comme à la littérature, devient un mode collectif d'interprétations, mais, surtout, le vecteur cardinal d'un imaginaire collectif en (re)formation (Dumont, 1993). C'est avec cette dynamique référentielle en arrière-plan que l'élaboration d'une œuvre comme celle de Gaétan Gervais apparaît importante pour comprendre l'évolution de l'Ontario français. Il nous revient dès lors d'examiner plus explicitement le sens qu'elle en vient à prendre dans ce contexte particulier de même que les différentes options culturelles et intellectuelles qu'elle est amenée à formuler.

2. LA DÉCENNIE 1970 : L'HOMME DU DRAPEAU FRANCO-ONTARIEN

Formé dans l'esprit de la culture humaniste et de la discipline classique chez les jésuites du Collège du Sacré-Cœur, puis à l'Université Laurentienne et à l'Université d'Ottawa, où il complète ses études supérieures en histoire, Gaétan Gervais devient chargé de cours au Département d'histoire de l'Université Laurentienne en 1972. Il arrive alors dans un contexte d'essor culturel important dans le Nord ontarien et surtout, de minorisation croissante du fait français sur le campus de l'Université Laurentienne⁴.

4. L'effectif étudiant francophone de l'Université Laurentienne passe de 52 % pour l'année 1960-1961 à 24 % en 1962-1963, année où Gaétan Gervais fait son entrée au baccalauréat. Cette minorisation de la population étudiante d'expression française ira en s'accroissant au cours de la décennie pour atteindre 12 % au début des années 1970 (Gaudreau, 2010, p. 217).

À cette époque, relate-t-il à son biographe, j'avais assumé la rupture qui s'était produite au sein de la nation canadienne-française et du Canada français, mes deux principaux points de repère, disons traditionnels. J'avais maintenant la conviction profonde que, si j'étais né Canadien-Français, j'étais en train de devenir Franco-Ontarien (Gervais, cité dans Arsenault, 2012, p. 31).

« Devenir Franco-Ontarien » ; quel sens pouvait bien prendre cette expression chez le jeune professeur d'histoire ? Pour répondre à cette question, considérons d'emblée un épisode important du début de sa trajectoire socioprofessionnelle et qui jalonne la lente mutation des repères identitaires de l'Ontario français après les années 1960. Il s'agit ici, bien évidemment, de la création en 1975 du drapeau franco-ontarien dont l'initiative revient à Gaétan Gervais lui-même et à Michel Dupuis, un étudiant en science politique⁵.

L'idée d'un drapeau propre aux Canadiens français de l'Ontario avait déjà été proposée, sans succès, par la fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario en 1964. Cette idée consistait alors en une adaptation du Carillon-Sacré-Cœur – le drapeau national des Canadiens français durant la première moitié du xx^e siècle (St-Pierre, 2005, p. 25). On peut inscrire la version créée en 1975 dans la suite de ce mouvement visant à délimiter un espace désormais propre aux Canadiens français de l'Ontario, susceptible de leur restituer une certaine intégrité culturelle et de susciter une adhésion⁶.

5. C'est en 1977 que le drapeau franco-ontarien a été adopté comme symbole officiel de l'Ontario français par l'Association canadienne-française de l'Ontario. En 2001, le drapeau a reçu le statut de symbole officiel de la province par l'Assemblée législative de l'Ontario.

6. L'exemple par excellence traduisant cette intention est sans doute la modification, en 1969, des structures et des objectifs de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFEO) qui, une fois le réseau d'écoles publiques de langue française pris en charge par le gouvernement provincial, décide de retirer le mot *éducation* de son nom pour devenir l'ACFO et élargir ainsi son champ de responsabilité à l'ensemble des sphères d'activité de l'Ontario français. Cette ambition est également énoncée au cœur du Comité Saint-Denis, mis sur pied par le gouvernement ontarien pour faire le bilan sur la situation culturelle de l'Ontario français. Le rapport du comité, publié en 1969, proposait ni plus ni moins au gouvernement provincial de « jeter les bases d'une véritable "politique franco-ontarienne" » (Bock, 2012, p. 61-106).

De passage au Québec dans les années 1970, je prends conscience du besoin de poser certains gestes pour éviter que le seul choix viable des Franco-Ontariens, dans le contexte de la fin du Canada français, ce soit le départ pratiquement obligé vers le Québec. Un choix effectué par certains dont j'aurais pu être, [d'indiquer Gervais, en spécifiant que] la conception du drapeau franco-ontarien et la revendication d'une université franco-ontarienne procèdent du même constat et s'inscrivent dans la même démarche (Arsenault, 2012, p. 78).

Retenons d'abord ici la signification du drapeau comme symptôme d'un rapport changeant à l'espace vécu. Au premier coup d'œil, l'étendard se démarque effectivement par sa « charge territoriale » révélée par la présence, juxtaposée à la fleur de lys, du trille blanc, emblème officiel de la province ontarienne, mais aussi par ses couleurs, le vert et le blanc, toutes deux censées évoquer les forêts de l'Ontario (St-Pierre, 2005, p. 14). Ces références au territoire ontarien, dans sa forme concrète et juridique, couplées d'une valorisation de ses attributs esthétiques indiquent la formation d'un espace référentiel propre à l'Ontario et non plus intégré dans un espace plus vaste qui serait celui de la nation canadienne-française⁷. Cette dynamique de provincialisation identitaire, dont nous avons indiqué précédemment qu'elle était à l'œuvre dans la plupart des communautés francophones hors Québec après les années 1960, traduit plus largement le rapatriement des Franco-Ontariens sur le territoire social de l'État ontarien, qui devient alors, avec le Secrétariat d'État fédéral, le principal subsidiaire de la minorité franco-ontarienne, notamment dans les sphères artistique et culturelle.

Pour Gaétan Gervais, l'inscription du sentiment d'identité des Franco-Ontariens dans une logique « ontarioise » n'autorise toutefois pas forcément la rupture avec l'ancienne identité canadienne-française. Au contraire, la brisure du vieux Canada français nécessite, à ses yeux, que l'on en actualise de plus belle certaines des dimensions essentielles, à commencer par

7. Sur les aspects géographiques et territoriaux du nationalisme canadien-français, voir Marc Brosseau (1992).

le principe de la dualité nationale selon lequel le fédéralisme canadien tire sa source d'un pacte entre deux nations fondatrices. Ce principe politique, formulé par l'élite nationaliste canadienne-française dès la fin du XIX^e siècle et enraciné dans l'action politique de penseurs comme Henri Bourassa, Lionel Groulx et André Laurendeau, tire sa légitimité de l'ancienneté de la présence française en Amérique et de la vocation missionnaire qui a guidé son expansion sur le territoire. Rappelons également que c'est ce principe qui est à l'origine de la fondation de grandes institutions canadiennes comme Radio-Canada, le Conseil des arts, l'Office national du film, mais aussi de la mise sur pied des Grands Congrès patriotiques sur la langue française au XX^e siècle, de la commission Massey et de la commission Laurendeau-Dunton (Thériault, 2013; Bock, 2011).

C'est dans la poursuite de cette tradition de pensée que Gaétan Gervais inscrit le déploiement du drapeau franco-ontarien. Pour s'en convaincre, il suffit de relire le discours d'inauguration qu'il a coécrit avec Michel Dupuis pour marquer la première levée du « lys et du trille ». La première partie situe l'événement dans une vaste trame historique, redonnant aux 360 ans d'enracinement français sur le territoire de l'Ontario tout son poids historique et culturel. Le lecteur nous permettra d'en citer un long extrait de manière à restituer fidèlement la teneur du propos :

La présence française en Ontario date de 360 ans : c'est en 1615 que Samuel de Champlain, ayant remonté la rivière des Outaouais et celle de Matawa, traversa le lac Nipissing et descendit la rivière des Français pour se rendre à la baie Georgienne. Cette route de canot devint la grande voie de pénétration du continent durant tout le régime français : les missionnaires, les explorateurs et les commerçants ont tous emprunté cette route qui passe à une quarantaine de milles du point où nous sommes. C'est dire l'ancienneté de la présence française en Ontario. [...] Aux XIX^e et XX^e siècles, des milliers de Canadiens-Français [sic] vinrent s'établir en Ontario : venus pour travailler dans les forêts ou pour cultiver la terre, ils se sont établis dans l'est puis dans le nord de la province, ajoutant leur nombre aux petits qui survivaient depuis le régime français. Au début du siècle, le nord de la province était même considéré comme

une région à dominance française. Longtemps oubliés par le gouvernement ontarien, brimés et marginalisés, et disons-le, persécutés, nous continuons, malgré des progrès dans certains secteurs, d'être défavorisés économiquement et politiquement (St-Pierre, 2005, p. 17).

La référence à Champlain renvoie ici à un imaginaire de la fondation, dans lequel est mis en récit le sens premier des origines de l'Ontario français dans son raccordement à la figure de la nation française. Ce qui est énoncé ici, c'est moins l'affirmation d'une nouvelle identité franco-ontarienne, en rupture avec son passé, que la nécessaire jonction de celle-ci avec l'expression d'une mémoire à long terme. Comment ne pas voir aussi dans cette filiation revendiquée avec le « père » fondateur de l'Amérique française une réponse aux historiens qui en ont fait le héros d'une aventure proprement québécoise ? L'esprit de ce discours est également à mettre en relation avec le contexte de politisation des débats publics sur la langue et l'identité des années 1970, alors que plusieurs membres de l'élite associative franco-ontarienne et de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) refusent publiquement de se conformer à la logique du multiculturalisme canadien (adopté formellement par une loi fédérale en 1971), prétextant que celle-ci porte atteinte à la thèse des « deux peuples fondateurs » (Savard, 2005, p. 82-90). Notons finalement le choix, peu anodin, de confier la lecture du discours inaugurateur à Yvonne Lemieux, la veuve de Camille Lemieux, rédacteur en chef du journal *L'Ami du peuple* et figure importante du nationalisme canadien-français dans le nord de l'Ontario au xx^e siècle (Dignard, 1984).

Cela étant dit, le projet d'une identité collective pour les Franco-Ontariens après l'éclatement du pôle référentiel canadien-français ne pouvait, dans l'esprit de Gaétan Gervais, s'accommoder uniquement d'un discours sur la mémoire, non plus qu'il ne devait avoir pour unique horizon la conquête d'un espace culturel et symbolique. L'Ontario français devait répondre au défi de sa propre instabilité culturelle et institutionnelle par la mise en forme d'un espace identitaire réel, incarné et tangible. La suite du discours d'inauguration atteste cette proposition :

Aujourd'hui nous déployons notre drapeau, mais demain nous déploierons la force économique et politique nécessaire à notre épanouissement. Sans ces pouvoirs, nous n'avons pas d'avenir : notre programme d'action doit comporter en premier lieu l'acquisition de ces pouvoirs économiques et politiques (St-Pierre, 2005, p. 17).

Ainsi, le projet identitaire franco-ontarien, tel que l'envisage alors Gervais, ne peut réussir que dans la mesure où il arrive à s'inscrire dans la réalité et à s'instituer dans un espace institutionnel qui ne soit pas réductible à celui de la sphère étatique. C'est d'ailleurs fort de cette conviction qu'il tablera, vers la fin des années 1970, sur le développement de petites et moyennes entreprises francophones et du secteur de la coopération en Ontario, secteur qu'il estime plus « démocratique », plus accessible et surtout, garant d'un plus grand contrôle sur la production et la consommation (Gervais, 1979, p. H-20). Cette valorisation du coopératisme, en vue de permettre une intégration différenciée dans l'espace socioéconomique canadien-anglais, traduit la volonté d'entretenir un espace de solidarité francophone distinct. Elle rejoint aussi l'une des priorités de l'ACFO de Sudbury et de l'ACFO provinciale du moment, qui avait fait du développement économique l'une de ses priorités durant la décennie 1970. Surtout, cette proposition marque un lien de continuité avec le nationalisme économique du Canada français traditionnel qui a historiquement misé sur une stratégie d'appropriation de l'économie par les francophones pour résister au pouvoir des *trusts* et à l'instabilité générée par la Crise des années 1930.

Un tel positionnement durant la seconde moitié des années 1970, qui plus est dans les milieux universitaires nord-ontariens, peut contraster assez singulièrement avec l'effervescence contre-culturelle qui a alors gagné l'esprit de toute une jeunesse étudiante francophone réunie dans ce que certains ont appelé le « Mouvement du Nouvel-Ontario ». En effet, ce mouvement, qui prend racine dans les sphères culturelle et artistique avec l'appui de certains professeurs, dont le jésuite Fernand Dorais, projette un imaginaire très proche de celui des artistes de la contre-culture québécoise et californienne

(Tremblay, 1995). Celui-ci est entre autres marqué par le rejet de la tradition classique canadienne-française et européenne de même que par le refus d'une identité qui s'inscrirait dans la logique du Canada français, c'est-à-dire référé à un certain idéal de la culture, porteur d'une référence nationale transcendant l'individu et le temps⁸. Gaétan Gervais estime, de son côté, que le surinvestissement de la sphère artistique et des loisirs de cette jeune génération a pour défaut d'oblitérer la possibilité d'envisager un véritable projet social, politique et économique pour l'Ontario français qui puisse rallier sa population et mener à une action collective. De même, tout porte à croire qu'il ne se reconnaît pas dans leurs velléités antitraditionalistes, ni dans leur conception « hybride » de l'identité, où il s'agit moins de revendiquer son appartenance à une culture de civilisation (la française) que de situer une expérience vécue à la frontière de deux cultures, anglaise et française (Bock, 2010). À l'imaginaire de l'effervescence, du déracinement et de la rupture véhiculé par les artistes de la contre-culture, Gervais préférera privilégier l'actualisation dans une forme discursive (par l'injonction de l'histoire) et institutionnelle (par le principe d'autonomie) d'une tradition politique laissée en héritage par le Canada français historique.

Ce bref rappel du contexte entourant la création du drapeau franco-ontarien et des motivations oubliées derrière celle-ci montre en quoi cet événement, dans l'esprit de ses fondateurs, vise moins à confirmer la formation d'une nouvelle identité franco-ontarienne, en rupture avec ce qui l'a précédée, que d'adapter les contours de cette dernière à de nouvelles réalités sociales et institutionnelles sans pour autant tourner le dos à la mémoire du Canada français. Cet axe initial préfigure la démarche intellectuelle et historique que l'historien sudburois sera amené à privilégier au cours des décennies 1980 et 1990.

8. À propos du discours des artistes du Mouvement du Nouvel-Ontario, se référer à Melançon (2009) et à Hotte (2000).

3. LA DÉCENNIE 1980 : DES ENGAGEMENTS INTELLECTUEL ET DISCIPLINAIRE

La production écrite de Gaétan Gervais sur l'Ontario français commence à se développer à compter du début des années 1980, alors que s'élargit et s'autonomise un espace de production et de connaissance proprement franco-ontarien (Juteau et Séguin-Kimpton, 1993, p. 265). C'est à partir de ce moment, et surtout au cours des années 1990 et 2000, lorsqu'il fera de la recherche sa principale priorité, que Gaétan Gervais donnera sa pleine mesure comme historien. Une fois muté au poste de professeur adjoint au Département d'histoire de l'Université Laurentienne en 1979, Gervais prend à charge le développement et l'enseignement des premiers cours sur l'histoire des Franco-Ontariens⁹. Quelques années plus tard, il succède à André Girouard au poste de directeur du Conseil de l'enseignement en français où il devient responsable de l'administration, la planification et la promotion des programmes d'études en français à l'université. À la faveur du contexte politique plus large, deux phénomènes complémentaires vont contribuer à cette réorientation professionnelle de même qu'à l'élaboration de son projet historiographique pour l'Ontario français.

Le premier phénomène renvoie aux mutations internes à la discipline historique. Formée dans l'atmosphère euphorique des années 1960, gagnée aux méthodes de l'analyse socio-économique et marquée par l'idéologie de la « modernisation », la nouvelle génération d'historiens que côtoie Gaétan Gervais adhère au postulat normatif de la « nation » québécoise, qu'il s'agit alors de valider empiriquement dans sa « normalité » (Rudin, 1998) et son nouveau statut de « société globale » ou d'État-nation potentiel. Ces historiens, pour la plupart, mettent également en scène une histoire engagée dans le « procès » du passé canadien-français, ceci dans l'intention de faire valoir

.....

9. Selon les annuaires universitaires consultés, l'Université d'Ottawa serait la première institution postsecondaire en Ontario à avoir développé un cours sur l'histoire de l'Ontario français. Ce cours figure au programme du Département d'histoire dès l'année scolaire 1974-1975. Du côté de l'Université Laurentienne, il faudra attendre l'année scolaire 1978-1979 pour qu'un cours similaire soit donné.

une nouvelle modernité québécoise (Parent, 2013, p. 119-174). Ce glissement depuis une perspective « canadienne-française » vers une perspective « québécoise » dans le champ d'analyse des historiens a pour conséquence de renvoyer les minorités françaises dans les marges de l'histoire. Leur existence est désormais assimilée à la figure honteuse d'un Canada français traditionnel dont il s'agit de troquer l'héritage pour une vision civique, pluraliste et multiculturelle de la nation (Bock, 2004, p. 31). Ainsi, une part du projet historiographique de Gaétan Gervais peut être analysée comme une réaction face au recentrement du discours historique sur le territoire du Québec et à son détachement conséquent de la mémoire canadienne-française et de ses traces. Pour l'historien sudburois, l'histoire à écrire en vient donc, en quelque sorte, à se lier au projet d'une histoire à faire et d'une conscience historique à ressaisir.

Le second phénomène que nous souhaitons mettre en évidence concerne la conjoncture politico-juridique du tournant des années 1980. À l'idée d'un Canada binational, commence à s'opposer celle d'un dualisme Québec-Canada, posant le Québec, alors engagé dans sa première démarche référendaire, comme seul lieu du Canada français. Au palier fédéral, une autre vision du pays commence à s'imposer pour se voir finalement consacrée dans le nouveau régime constitutionnel de 1982. On le sait, le Canada de Pierre Elliott Trudeau se refonde non pas sur le principe historique de la binationalité, mais plutôt dans l'horizon utopique d'un pancanadianisme libéral dressé contre la consolidation de toute collectivité nationale soutenue par un particularisme historique. Cette redéfinition de l'identité canadienne vient porter un nouveau coup dur à la vieille référence nationale canadienne-française, laquelle s'érige en figure repoussoir d'un nouveau « messianisme progressiste » canadien (Bédard, 2008, p. 152). Il va sans dire que les fondements mémoriels des francophonies minoritaires s'en trouvent de nouveau fortement ébranlés – certains allant même jusqu'à poser l'hypothèse d'une rupture symbolique plus forte que celle consacrée par les États généraux de 1969 (Bock, 2014). En témoignage d'ailleurs – on l'oublie souvent – le profond désarroi qu'exprimeront, aux côtés du Québec, les associations représentatives

de l'Ontario français et de la francophonie canadienne au lendemain du rapatriement de la Constitution. Ces dernières auraient en effet souhaité que la nouvelle Constitution reconnaisse formellement le principe de la dualité nationale ou des «peuples fondateurs», qui garantissait à leurs revendications une certaine légitimité historique et politique (Rabier, 1983; Dupuis, 2008).

On peut ainsi interpréter l'historiographie de Gaétan Gervais comme une réponse à cette double exigence contextuelle, laquelle appelle, d'une part, à redonner une existence cohérente et formelle à l'objet franco-ontarien et, d'autre part, à rappeler la singularité et la «profondeur» de son expérience historique. C'est ainsi que l'historien sudburois est amené à se consacrer au développement d'une histoire scientifique de l'Ontario français conçue, comme nous le verrons, dans une optique essentiellement nationale. De ce point de vue, Gervais s'imposera comme celui qui, par l'histoire, cherchera à rappeler les «constantes» qui ont pris forme dans le passé canadien-français et qui fondent la charpente originelle de l'Ontario français aujourd'hui. On pourrait dire que son positionnement dans le champ consiste alors à se démarquer, d'une part, de la vision contractualiste et individualiste du nouveau cadre constitutionnel établi et, d'autre part, d'une lecture postnationale du Canada français hors Québec, qui conduit à entrevoir ce dernier comme une minorité ethnique dans l'ensemble canadien. Voyons d'un peu plus près ce qu'il en est.

3.1. L'Ontario français comme prolongement du Canada français

Pour apprécier pleinement la vision de l'Ontario français qu'articule Gaétan Gervais, il faut d'abord prendre en considération le point de vue à partir duquel il est amené à réfléchir sur son objet. À cet égard, nous dirons, à la suite de Fernand Dumont, que Gervais ne réfléchit pas *sur* la culture franco-ontarienne, mais bien à *partir* de celle-ci. C'est-à-dire que c'est par la médiation avec sa propre communauté d'appartenance et ses référents qu'il est amené à formuler ses questionnements et à lui insuffler une part de vérité historique. Toujours dans cet

écho dumontien, la mémoire est placée au commencement de la méthode : « Comme la mémoire, écrit Gervais, l'histoire est un dialogue permanent du présent avec le passé. Elle exprime, à un moment donné, l'ordre que la raison introduit dans la masse des faits historiques » (Gervais, 1995a, p. 123). Sous sa plume, l'histoire porte la mémoire des origines, la responsabilité d'un héritage, la construction et la préservation d'une culture particulière.

L'historiographie qu'il pratique est d'abord et avant tout guidée par une *épistémologie du sens*, c'est-à-dire une épistémologie cherchant à dégager des contradictions, des intérêts et des luttes un sens global, une continuité. Il en résulte une forte préoccupation pour la sauvegarde de ce qui fait l'unité de la société et pour ce qui permet le maintien d'un vivre-ensemble solidaire et cohésif. Ainsi, dans ses travaux, l'Ontario français n'est jamais présenté sous l'angle de sa fragmentation ou de ses divisions sociales. À aucun moment, ses recherches ne se font l'écho des conflits sociaux inhérents à la collectivité, des inégalités liées au genre ou à la classe ou encore des différences intergénérationnelles. De même, son discours a-t-il tendance à insister sur ce qui fait la substance de l'Ontario français plutôt que sur ce qui le met en relation avec son environnement. Ainsi, il n'étudie pas, par exemple, les liens tissés entre les Franco-Ontariens et les autres communautés linguistiques et culturelles de la province, non plus que les répercussions liées à leur appartenance à l'ensemble canadien. Ce sont plutôt les grands événements au cours desquels s'est jouée l'existence de l'Ontario français en tant que « sujet collectif » qui le préoccupent et auxquels il consacre d'ailleurs la plupart de ses études. Qu'il s'agisse de la participation de l'Ontario français aux États généraux du Canada français, du Règlement XVII, des jumelles Dionne, des grands Congrès patriotiques, de l'École du Fort Frontenac, de l'enracinement des sociétés d'histoire en Ontario français ou encore de la première foulée de Samuel de Champlain et d'Étienne Brûlé en terre ontarienne, ces faits et moments de l'histoire franco-ontarienne ont fait l'objet de ses plus importantes contributions historiographiques. Elles constituent autant d'empreintes qui contribuent à organiser,

mouler et meubler la référence à un imaginaire et à un espace géographique particulier à partir duquel il devient possible pour la collectivité franco-ontarienne de se définir.

L'entreprise du *Dictionnaire des écrits de l'Ontario français* (DEOF), que Gervais a codirigé avec l'ethnologue Jean-Pierre Pichette, illustre bien cette posture épistémologique. Lancé en 1982 et publié en 2010, cet ouvrage, inspiré du *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, vise non seulement à consigner l'ensemble des imprimés de langue française parus entre 1613 et 1993 se rapportant à l'Ontario français, mais aussi à y actualiser une référence identitaire proprement franco-ontarienne.

Disons-le clairement : ce projet comprend une dimension politique importante. Pour s'épanouir, la communauté franco-ontarienne doit acquérir une meilleure connaissance d'elle-même. [...] On ne trouvera pas, pour expliquer le présent, de meilleures sources qu'une connaissance et une compréhension adéquate du passé. Le travail que nous avons entrepris s'inscrit comme contribution à la prise de conscience d'une communauté culturelle (Gervais et Pichette, 1989, p. 48),

peut-on lire dans les premières formalisations du projet.

Sous la plume de Gaétan Gervais, l'Ontario français est ainsi à la fois présenté comme une culture autosuffisante et comme une communauté de mémoire et de destin, lieu d'expression d'une originalité sociale et historique. D'un point de vue sociologique, Gervais le désigne suivant la typologie du sociologue Pitrim Sorokin, c'est-à-dire comme un « groupe multifonctionnel » composé d'un ensemble complexe de réseaux d'appartenances et de liens (ce qui serait, par exemple, le propre de la nation), par opposition à un groupe « unifonctionnel », dont les membres n'auraient qu'un seul lien (comme les membres d'un club de chasse) (Gervais, 1983, p. 90). En d'autres circonstances, Gervais parle aussi de l'Ontario français comme d'une « culture », voire encore comme d'une « communauté culturelle de lieu » (ou de sol) par opposition à une « communauté de sang », voulant dire par là qu'il peut prétendre au statut de société d'accueil à part entière (Gervais, 1995a, p. 125). Par « culture », Gervais entend ici « un réseau de liens par lequel les membres communiquent entre eux ». Ce réseau, insiste-t-il, « véhicule des valeurs, il

transmet des idées, il exprime des sentiments, il communique l'affection, il évoque des expériences communes, il définit en somme les appartenances humaines les plus fondamentales» (Gervais, 1983, p. 70-71). Gervais restera toujours attaché à cette conception anthropologique et « englobante » de la culture pour parler de l'Ontario français. C'est peut-être là un héritage de sa formation humaniste chez les jésuites de Sudbury, où la culture française était toujours inscrite au fondement de la nationalité et autorisait un sentiment de supériorité sur l'« autre culture », l'anglo-saxonne (Lamarre, 1993, p. 224-225). Cet entendement de la culture est également caractérisé par une prétention forte à l'universalité, ce pourquoi Gervais l'entend également comme « mémoire », « héritage », mais aussi comme « projet d'avenir » qui permet l'« adaptation » et offre « les moyens de durer, de continuer tout en tenant compte des nouvelles réalités politiques, scientifiques, économiques, sociales et autres » (Archives publiques de l'Ontario – APO, 1993, p. 2-3).

C'est à partir de cette conception classique et essentiellement conservatrice de la culture que Gaétan Gervais critiquera la thèse voulant que les Franco-Ontariens, en évoluant dans un environnement bilingue, affichent une orientation biculturelle ou encore une « identité dédoublée » entre la culture française et anglaise.

Cette idée de biculturalisme, discréditée partout, ne sera qu'un masque pour déguiser l'acculturation, mot savant pour décrire le processus d'assimilation. L'acculturation, c'est la perte d'une culture pour en acquérir une autre ; il n'est pas nécessaire de moraliser à ce sujet, mais il faut appeler les choses par leur nom et ne pas confondre bilinguisme et biculturalisme,

écrit-il en 1983, en réaction à la publication d'un ouvrage qui soutenait la thèse contraire¹⁰. « [L]es “biculturels” sont absents de la communauté franco-ontarienne, ils ne participent pas à ses

10. L'ouvrage en question, intitulé *Hors du Québec, point de salut ?*, avait été écrit en 1982 par la journaliste montréalaise Sheila McLeod Arnopoulos. Fruit d'une enquête de 18 mois menée sur les conditions sociales, culturelles, économiques et identitaires des francophones de la région de Sudbury, ce livre présentait les Franco-Ontariens comme des individus à l'« identité dédoublée » et manifestant « une orientation biculturelle ». En prenant pour exemple les succès de CANO et d'une élite d'entrepreneurs

institutions, ils ont de moins en moins le sentiment d'en faire partie» (Gervais, 1983, p. 87), renchérit-il. Cette vision de la culture, Gervais la mobilise à la fois dans le souci de rappeler la dimension autoréférentielle de l'entité franco-ontarienne, mais aussi parce qu'il estime que la langue, sans raccordement à une culture complexe et substantielle, ne peut fonder un sentiment subjectif d'appartenance suffisamment fort pour surmonter les défis de la condition minoritaire.

Nous sommes donc ici dans une représentation de l'Ontario français comme sujet politique unitaire et autonome, voire encore comme « société globale », fût-ce une société inachevée. Sa production historiographique montre à voir la construction d'un récit endogène à l'expérience du Canada français dans lequel l'Ontario français, sans jamais être explicitement qualifié de « nation » ou d'« entité nationale », apparaît tout de même comme le dépositaire de la tradition du Canada français, c'est-à-dire dans sa prétention à l'autonomie et à l'auto-référentialité. Cette ambiguïté entourant la définition de l'objet franco-ontarien atteste sans doute la complexité des efforts de construction identitaire de la francophonie minoritaire, où il s'agit de donner un sens à une expérience historique particulière et à son ambition séculaire de se totaliser en sujet autonome tout en participant à la vie politique et économique de la société majoritaire. Elle est le fait d'un perpétuel tiraillement entre une sollicitation à l'autonomie de gestion d'un côté, et la dépendance face à la majorité de l'autre.

[L]e grand défi qu'une minorité culturelle doit surmonter, c'est de réconcilier la nécessité de s'intégrer à la société globale, d'une part, et sa volonté de maintenir sa propre identité, d'autre part, écrit Gervais (1986a, p. 10).

Toutefois, la minorité franco-ontarienne ne pouvant vivre en total isolement ou encore se donner un État qui lui permettrait de traduire politiquement son sentiment national, « il est donc impérieux, précise-t-il, de définir les conditions

franco-ontariens, avec Paul Desmarais et Robert Campeau, la journaliste estimait que de plus en plus de Franco-Ontariens pouvaient désormais profiter de cette double exigence culturelle comme aucune élite traditionnelle n'avait su le faire auparavant.

qui peuvent assurer à la minorité les moyens de s'épanouir» (*ibid.*). Selon Gervais, ces conditions peuvent être réunies sous la bannière de l'autonomie institutionnelle, un principe dont il a rappelé l'importance à maintes reprises dans ses travaux et qu'il a traduit, entre autres, dans la revendication d'une université de langue française en Ontario.

3.2. Le projet d'université française

Puisant dans l'expérience intime qu'il fait de la mécanique et des ressorts du bilinguisme institutionnel en milieu universitaire durant son mandat à titre de directeur du Conseil de l'enseignement en français de l'Université Laurentienne (1981-1987), Gaétan Gervais consacre, au cours des années 1980, une large part de sa production écrite à la question du postsecondaire. Il s'implique également personnellement dans ce dossier à titre de haut fonctionnaire pour le ministère des Collèges et Universités (1987-1989), où il participe à la mise en œuvre des premiers collèges communautaires de langue française en Ontario. Il participe aussi, à titre d'intellectuel, au débat public entourant la question universitaire, où il prend maintes fois position, aux côtés de plusieurs collègues du nord de l'Ontario, contre le principe du bilinguisme institutionnel dans les institutions d'enseignement et en faveur de la création d'une université franco-ontarienne¹¹.

La défense du projet d'université française peut être interprétée, chez Gervais, comme une tentative de médiation culturelle et historique avec le Canada français historique. En effet, pour lui, ce projet procède d'une ambition consistant

11. Les débats entourant la question universitaire en Ontario français remontent à plusieurs décennies. Déjà, au cours des années 1940, une partie du clergé jésuite dans le Nord ontarien réclamait la création d'une université française et catholique. En 1969, l'ACFO provinciale se prononçait en faveur de la francisation complète éventuelle de l'Université d'Ottawa. Quelques années plus tard, l'organisme Direction jeunesse militera aussi activement pour la création d'une université franco-ontarienne. C'est toutefois surtout au cours des années 1980 et 1990, plus spécifiquement durant les mandats successifs des premiers ministres libéral David Peterson (1985-1990) et néo-démocrate Bob Rae (1990-1995), que ces débats connaîtront leur temps fort, mobilisant à la fois les politiciens, les intellectuels, les acteurs communautaires et les journaux francophones de l'Ontario.

à réaffirmer le caractère national de la francophonie ontarienne et de l'institutionnaliser dans l'esprit d'une complétude sociétale. Pour lui, l'autonomisation du réseau institutionnel franco-ontarien est un principe qui doit découler du « paradigme politique » de l'égalité entre les deux peuples fondateurs, paradigme hérité, précise-t-il, de la « crise traversée par la Confédération durant les deux décennies précédant la révision constitutionnelle de 1982 » (Gervais, 1986a, p. 11). Le modèle d'intégration bilingue, privilégié par toutes les universités ontariennes offrant des programmes de formation en français, n'aurait jamais permis, selon lui, d'honorer cette promesse d'égalité en soumettant inmanquablement cette dernière au rapport de force numérique qui existe entre les deux groupes linguistiques et au bon vouloir des administrateurs en place. Par ailleurs, comme il l'écrivit en 1986, employant une analogie avec le régime politique centralisateur qu'aurait originellement souhaité John A. McDonald, ce modèle contribuerait à nier la dimension collective du sujet minoritaire et, partant, à déréaliser sa prétention sociétale :

Dans ce modèle [celui des structures bilingues], tous les individus sont mis sur le même pied. Chacun pour soi, personne pour tous. Cette approche ne considère que les individus. Les personnes existent, non la communauté. Cette approche privilégie les solutions uniformes, évite les exceptions pour le groupe minoritaire. En histoire politique, son équivalent est l'union législative. Ce modèle de structure favorise un seul régime applicable à tous, il préconise le bilinguisme intégré. Dans cette structure, les francophones ne se retrouvent jamais comme groupe, uniquement comme individus (Gervais, 1986b, p. 30).

La revendication d'une université autonome de langue française prend également appui, chez Gervais, sur une conception particulière du statut de l'institution en milieu minoritaire et de sa fonction sociale. Plus qu'une simple pratique organisationnelle, les institutions sont, pour lui, fonction du lien social qui unit les membres d'une communauté entre eux. Elles permettent une « adaptation à la modernité » en assurant « la continuité des valeurs et de la culture, d'une part, et [l']adaptation, par des emprunts ou des changements, aux conditions

nouvelles, d'autre part » (Gervais, 1994, p. 166). Ainsi, les institutions sont-elles garantes de la permanence de cette communauté dans l'espace et le temps, mais aussi assurent-elles le maintien d'un horizon de sens collectif. « Privée de ses institutions, une société se désintègre parce qu'elle ne se composerait plus alors que d'individus sans liens permanents entre eux », d'estimer l'historien. Qui plus est, lorsque les sociétés « perdent leur faculté de fonctionner de manière autonome, elles deviennent elles-mêmes des instruments d'acculturation » (Gervais, 1989, p. 178).

C'est surtout parce qu'elle s'envisage comme une institution indispensable au fonctionnement de toute société que Gervais est amené à défendre l'université française en Ontario. Gardienne du savoir et instrument d'innovation, elle réconcilie, d'après lui, les deux « forces contraires » des sociétés modernes que sont la continuité et le changement.

La notion même de progrès – linéaire, cumulatif –, si fondamentale dans la pensée du monde occidental contemporain, suppose une institution où le savoir se crée, s'accumule, se transforme, se conserve, s'adapte, se transmet [explique-t-il] (Gervais, 1985, p. 11).

Envisagée dans ces paramètres, l'Université franco-ontarienne ne pourrait se détourner de son contexte culturel, non plus que de son devoir moral de participer à l'affirmation nationale de sa communauté. Toutefois, précise-t-il, cet engagement ne devrait pas se substituer à ses fonctions universelles explicitement revendiquées, c'est-à-dire sa double fonction « critique » (réflexion sur l'expérience humaine, sur l'évolution des sociétés) et « méthodologique » (maîtrise des méthodes disciplinaires, réflexivité sur les savoirs, etc.) (*ibid.*).

4. LA DÉCENNIE 1990 : LE QUÉBEC ET LA « RUPTURE TRANQUILLE » AVEC LE CANADA FRANÇAIS

Les années 1990 marquent un nouveau chapitre dans le parcours professionnel et intellectuel de Gaétan Gervais. La prise de nouvelles fonctions publiques à l'échelle provinciale et de la francophonie canadienne, notamment à titre de coprésident de

la Commission nationale d'étude sur l'assimilation¹², semble le conduire vers un nouvel échelon de questionnement sur la postérité du Canada français. Dans un texte publié en 1994 dans la revue *Francophonies d'Amérique*, il reprend les grandes conclusions de cette Commission insistant sur la nécessaire réactualisation d'une référence à un espace culturel canadien-français après plus de deux décennies de provincialisation identitaire :

[...] la remise en place d'un sentiment pancanadien d'appartenance, de complémentarité a donc semblé de toute première importance. Il faut résister aux replis identitaires [provinciaux] qui, partout, minent les solidarités et augmentent les sentiments d'aliénation [...] Le nouveau Canada-Français, de préférence avec le Québec comme participant majeur, doit proposer aux jeunes un projet d'avenir où ils pourront s'épanouir (Gervais, 1994, p. 167).

Puisant son inspiration dans un vers du poème *Les Phares* de Charles Baudelaire, Gervais poursuit dans des termes pour le moins lyriques: « [l]es communautés françaises ont souvent l'allure de citadelles sur lesquelles les phares de la culture française illuminent les environs. Le grand projet historique du Canada-Français continue » (*ibid.*, p. 169). Relevons tout d'abord ici l'utilisation du terme « Canada-Français », que Gervais proposait alors de réintroduire dans le discours public. L'emploi à dessein des majuscules « C » et « F » peut également s'interpréter comme une tentative de redonner, par le langage, une autonomie de référence commune aux minorités françaises. Ce faisant, précise-t-il, la Commission « voulait [...] marquer sa volonté de mettre l'appartenance culturelle, plutôt que linguistique, au cœur de l'affirmation culturelle ». En renouant avec cet usage traditionnel, elle souhaitait

indiquer que le Canada français dans son ensemble possède un caractère distinct, formant une communauté culturelle autonome dont les membres sont plus que des Canadiens accidentellement « français » (Gervais, 1993, p. 4).

.....

12. De 1991 à 1994, Gaétan Gervais assurera également la présidence du Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontarienne. Il prendra aussi la direction de son comité d'étude sur le postsecondaire de 1994 à 1996.

Il est pour le moins intéressant de relever ici ce retour à l'idée d'une référence canadienne-française dans la pensée de Gervais au moment même où les grandes associations délibératives de la francophonie canadienne semblent vouloir s'en éloigner. Rappelons qu'en 1991, la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) décidait de changer son nom pour la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), signifiant par là que ses associations membres ne souhaitaient plus se définir par rapport au Québec. Selon Michel Bock, cette prise de distance de la Fédération par rapport au Québec atteste un double phénomène : d'abord, l'épuisement de l'argumentaire nationaliste traditionnel en vertu duquel le Québec et les minorités françaises partagent une même expérience et un même destin et ensuite, le ralliement des francophones hors Québec à l'ordre symbolique et juridique canadien (Bock, 2014). On en trouvera un autre indice dans l'affirmation progressive, au tournant des années 1990, d'une « francophonie canadienne » ou encore dans la décision prise par la FCFA, quelques années plus tard, d'abandonner toute référence explicite au principe des deux peuples fondateurs parce que ce dernier recèlerait une compréhension trop culturelle et historique du groupe et peu attrayante aux yeux des nouvelles générations (Cardinal, 1998).

Ce sentiment d'une « nouvelle rupture » qui se cristallise avec le Québec au début des années 1990 est exprimé de manière assez éloquente par un groupe de professeurs francophones de l'Université d'Ottawa au lendemain de l'entente dans le dossier constitutionnel de Charlottetown. Dans une lettre envoyée au *Devoir* le 15 septembre 1992, ces professeurs déplorent le fait que « le Québec a été "ethnalisé" par la formulation restrictive de société distincte » contenue dans l'entente. La portée symbolique de la désignation contribue, selon eux, à réduire la société distincte à la langue, à la culture et au droit civil sans pour autant s'accompagner de pouvoir lui permettant « d'assumer son rôle comme foyer d'une société particulière ». Cette mutation signe, toujours selon les auteurs, la fin définitive d'un « mouvement social » proprement canadien-français :

Depuis les accords du 7 juillet 1992, une partie du peuple francophone d'Amérique a perdu la possibilité de se reconnaître politiquement dans une entité distincte, tout en s'intégrant à l'espace plus large de la société politique canadienne. Le Canada français devenu le Québec serait peut-être en train de disparaître (Cardinal *et al.*, 1992, p. 13).

Ainsi, est-il possible de penser que l'insistance de Gervais à réaffirmer l'existence d'un Canada français *a mari usque ad mare* répond, à ce moment précis, d'une crainte similaire ressentie devant un ultime déclin de la logique nationaliste du Canada français? Sans être en mesure de les lier hors de tout doute, plusieurs indices nous portent à croire que ses écrits pourraient refléter une telle préoccupation. Cela expliquerait peut-être aussi pourquoi, durant cette même période, il s'insurge plus vigoureusement contre le durcissement des nationalismes canadien et québécois. Sa critique à l'endroit du gouvernement fédéral, plus particulièrement envers le Secrétariat d'État, se fait dès lors beaucoup plus insistante. Il leur reproche notamment d'avoir participé à une dégradation de l'identité des minorités françaises par la substitution du terme « francophone » – une catégorie strictement linguistique – au terme « canadien-français » – renvoyant à une réalité historique plus substantielle. L'accusation est tout aussi sévère – sinon davantage – à l'endroit du mouvement néonationaliste québécois qui, par le rayonnement de ses intellectuels, son contrôle exercé sur la presse écrite, l'édition et le système scolaire, aurait lui aussi contribué à bannir le terme « canadien-français ». En plein contexte référendaire, Gervais qualifie de « coup d'État culturel » ce qu'il perçoit comme étant la progressive « québé- cisation de la culture canadienne-française » (Gervais, 1995a, p. 124). À un autre moment, il évoque les sentiments « d'alié- nation », « d'exclusion » et de « dépossession » que l'option souve- rainiste aurait fait naître chez les Franco-Ontariens qui, bien malgré eux, auraient été conduits « dans les eaux troubles des définitions d'identité » (Gervais, 1995b, p. 132). L'historien s'en prend aussi à la Société Radio-Canada et à la concentration de ses effectifs à Montréal, qui, selon lui, aurait joué un rôle impor- tant dans ce basculement en « québé- cisant » son discours et en

usant à satiété des termes « francophones » et « francophones hors Québec » (*ibid.*, p. 159). Ainsi, selon Gervais, la quête d'identité collective des Franco-Ontariens serait principalement due à des facteurs exogènes au groupe et s'envisagerait surtout comme volonté d'accommodement et de compromis face à la différence culturelle et politique québécoise.

De quoi ce ressentiment à l'endroit du Québec est-il le nom ? Fondamentalement, Gervais s'en prend au « caractère millénariste » et à la part « d'absolutisation » qu'il perçoit dans le néonationalisme québécois de même qu'à la critique sévère que ses élites adressent à l'endroit du passé canadien-français, critique qui se fait d'ailleurs plus insistante chez les souverainistes québécois après le référendum de 1995 (Bédard, 2008 ; Beauchemin, 2002). En s'appuyant sur les thèses du politologue Yves Couture sur l'absolu politique dans le nationalisme québécois, Gervais écrit :

[L]'« homme nouveau », dans cette nouvelle foi politique, s'appelle « Québécois », et doit remplacer l'« homme ancien » qu'était le Canadien français. Nous entrons ici dans le domaine de la religion, où les arguments n'ont pas de réponse (Gervais, 1995b, p. 157-158).

Ce qu'il faut surtout comprendre, c'est qu'à travers la question du Québec, l'historien sudburois pose la question plus large du Canada français, c'est-à-dire celle des raisons communes et des aspirations collectives qui peuvent encore unir les francophones du Canada quelque trente ans après la « rupture » des années 1960. L'ardeur qu'il met à dénoncer l'usurpation de l'héritage culturel canadien-français par les élites nationalistes du Québec masque une difficile acceptation de la brisure du lien séculaire qui unissait les Franco-Ontariens au destin de la « vieille province ». Il se garde bien toutefois de consacrer la mort culturelle définitive du Canada français, comme il l'écrivit en 1998 dans les pages de la revue *Liaison* :

À l'encontre des nombreux intellectuels québécois, apparemment impatients de démontrer les décès des minorités françaises, prenons un point de vue différent et argumentons que la nation canadienne-française n'a que changé de forme. [...] on pourrait alors réciter comme autrefois à la messe des morts :

vita mutatur, non tollitur (la vie n'est que transformée, elle ne cesse pas). Il en va de même pour le Canada français, qui n'a pas encore disparu, quel que soit le souhait de ceux qui prédisent depuis un siècle sa fin imminente (Gervais, 1998b, p. 31).

CONCLUSION

Au lendemain de la césure du grand Canada français et de la disparition de l'institution catholique qui en avait assuré le soutien, il devenait indispensable pour les minorités françaises de réfléchir à leur propre devenir. Cette exigence supposait un travail de refondation du point de vue de leur organisation socio-institutionnelle, mais aussi de leurs représentations identitaires. Bien qu'elle fut brutale, la rupture des années 1960 n'allait pas pour autant conduire les minorités à réfuter leur propre passé, non plus qu'à en démolir l'héritage. En continuant à s'inscrire en partie dans l'esprit du Canada français, l'œuvre de Gaétan Gervais s'est faite l'écho d'un besoin plus largement ressenti par les Franco-Ontariens d'actualiser, après les États généraux, l'intention canadienne-française de leur histoire (Thériault et Meunier, 2008). De ce point de vue, l'historien sudburois arrive à un moment critique sur la scène intellectuelle franco-ontarienne et il est bien conscient de la tâche difficile qui lui incombe. Celle-ci consiste à outrepasser l'expérience difficile des États généraux pour tenter de marier en une synthèse nouvelle l'ancien et le nouveau, et donner ainsi un sens et une destinée à l'histoire à l'heure où l'horizon semble se déliter. En d'autres termes, il s'agit de penser l'Ontario français non pas à l'aune de son intégration dans l'espace socio-identitaire ontarien et canadien, mais plutôt en tant que société globale aspirant à se développer parallèlement aux autres récits de construction nationale, comme l'ont toujours proposé les nationalismes canadiens-français, québécois et acadien. Se réclamer de la mémoire nationale de l'Ontario français signifie alors refuser la réduction de cette culture au statut de minorité ethnique pour plutôt l'élever au rang de minorité nationale.

Si les années 1960, et tout particulièrement les États généraux, sont généralement interprétés comme le lieu de la mort définitive du Canada français, l'œuvre de Gaétan Gervais permet assurément de nuancer cette hypothèse. En souhaitant réinvestir dans le cadre provincial ontarien la prétention nationale de la minorité francophone, Gervais démontre la persistance de la volonté d'inscrire celle-ci dans la continuité du Canada français et de faire de sa mémoire un lieu d'identification auquel l'agir politique peut toujours se référer. Il faudrait néanmoins s'interroger sur les limites d'une telle ambition pour la communauté franco-ontarienne, qui nous ramène à la fragilité extrême de sa condition. De fait, face au pluralisme grandissant des sociétés occidentales et à la mouvance du multiculturalisme, le maintien d'une mémoire et d'un récit historique collectivement partagé est un principe de moins en moins porteur de légitimité dans la définition des identités collectives. Il semble dès lors que pour l'Ontario français, cet épuisement de la mémoire risque de restreindre davantage sa capacité de s'instituer conformément à la logique de sa propre histoire. Également, à l'analyse des écrits de l'historien sudburois, il semble que le rappel de la « différence » franco-ontarienne et la question de son devenir puissent difficilement s'envisager autrement que dans un choix polarisé entre la dissolution ethnique du groupe dans un pluralisme ethnoculturel et celle de sa fidélité à une expérience passée qui condense les caractéristiques fondamentales de la communauté. Autrement dit, d'un côté, l'Ontario français est condamné à sacrifier la dimension historique et mémorielle de son existence et, de l'autre, il se donne une tâche sociale plus ou moins réaliste, consistant à assumer à l'échelle provinciale la continuité d'un projet civilisationnel canadien-français. L'alternance entre ces deux propositions constitue peut-être toutefois les deux faces d'un même problème : celui d'un accès difficile aux conditions d'une véritable *médiation* culturelle et créatrice avec la tradition canadienne-française. Penser les conditions d'une telle médiation permettrait assurément d'éviter le double écueil auquel nous sommes confrontés ici en favorisant l'énonciation d'une référence franco-ontarienne qui puisse se dérober aux forces de la dépolitisation et de la

dénationalisation sans pour autant devoir exister par « procuration » d'un Canada français historique ou encore, dans l'illusion stratégique de sa permanence.

BIBLIOGRAPHIE

- Archives publiques de l'Ontario – APO (30 juin 1993). *Note de service de Gaétan Gervais et Serge Dignard adressée à Monsieur Richard Gauthier, directeur, Direction de l'Éducation en langue française*, Correspondances reçue et envoyée, RG2-200, boîte 5, Conseil de l'éducation franco-ontarienne – CEFO.
- Arsenault, R. (2012). *Gaétan Gervais. Le « gardien du dépôt »*, Ottawa, Éditions CFORP.
- Beauchemin, J. (2002). *L'histoire en trop. La mauvaise conscience des souverainistes québécois*, Montréal, VLB Éditeur.
- Bédard, É. (2008). « Souveraineté et hypermodernité: la trudeauisation des esprits », dans A.-G. Gagnon (dir.), *D'un référendum à l'autre: le Québec face à son destin*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 143-168.
- Bock, M. (2004). *Quand la nation débordait les frontières: les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Hurtubise HMH.
- Bock, M. (2010). *Gaétan Gervais, l'Université Laurentienne et l'Ontario français: l'engagement d'un intellectuel historien*, Conférence d'ouverture du colloque « L'Université Laurentienne. Berceau de la culture et de l'identité franco-ontarienne » (texte non publié), 25 mars.
- Bock, M. (2011). « De la solidarité canadienne-française à l'éclatement des références. La mutation des identités québécoise et franco-ontarienne », dans J.-F. Savard, A. Brassard et L. Côté (dir.), *Les relations Québec-Ontario. Un destin partagé?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 83-104.
- Bock, M. (2012). « "Jeter les bases d'une politique franco-ontarienne": le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle à l'heure des grandes ruptures (1967-1970) », *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, vol. 9, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa et Société Charlevoix, p. 63-106.
- Bock, M. (2014). « La Fédération des francophones hors Québec devant le gouvernement québécois (1976-1991): groupe de pression ou compagnon d'armes? », dans S. Savard et J. Boivin (dir.), *De la représentation à la manifestation. Groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIX^e et XX^e siècles*, Québec, Éditions du Septentrion, p. 234-274.
- Brousseau, M. (1992). « La géographie et le nationalisme canadien-français », *Recherches sociographiques*, vol. 33, n^o 3, p. 407-428.
- Cardinal, L. (1998). « La notion de peuple fondateur, plus qu'une marque de commerce! », *Liaison*, n^o 99, p. 41-42.

- Cardinal, L., M. Cano, J. Harvey, F. Houle, M.-B. Tahon et J. Y. Thériault (1992). «La francophonie canadienne comme peau de chagrin. Le “Canada français” devenu Québec serait en train de disparaître?», *Le Devoir*, 15 septembre, p. 13.
- Cotnam, J., Y. Frenette et A. Whitfield (dir.) (1995). *La francophonie ontarienne. Bilan et perspectives de recherches*, Ottawa, Le Nordir.
- Dignard, S. (1984). *Camille Lemieux et L'Ami du peuple 1942-1968*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario.
- Dorais, F.-O. (2013). «Gaétan Gervais : témoin et agent d'une mutation référentielle en Ontario français», *Mens*, vol. 13, n° 2, p. 59-99.
- Dumont, F. (1993). *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Éditions du Boréal.
- Dupuis, S. (2008). «On prévoyait le déluge! La résistance franco-ontarienne au rapatriement de la Constitution canadienne : 1977-1982», *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 33, p. 7-39.
- Fortin, A. (dir.) (2000). *Produire la culture, produire l'identité?*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Gagnon, A.-G. (dir.) (2008). *D'un référendum à l'autre: le Québec face à son destin*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Gaudreau, G. (2010). «Les années 1960 à 1971: un optimisme démenti», dans M. Bray (dir.), *L'Université Laurentienne: une histoire*, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, p. 214-228.
- Gaudreau, G. (dir.) (2005). *Le drapeau franco-ontarien*, Sudbury, Prise de parole.
- Gervais, G. (1979). «La vie économique des Franco-Ontariens», *Le Nord*, 5 septembre, p. H-20.
- Gervais, G. (1983). «La stratégie de développement institutionnel de l'élite canadienne-française de Sudbury ou le triomphe de la continuité», *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 5, p. 67-92.
- Gervais, G. (1985). «L'enseignement supérieur en Ontario français (1848-1965)», *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7, p. 11-52.
- Gervais, G. (1986a). «Le problème des institutions en Ontario français», *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 8, p. 9-12.
- Gervais, G. (1986b). «Pour des meilleures structures institutionnelles au niveau universitaire», dans *Situations actuelles et recherche de scénarios d'un développement d'aide aux communautés sur l'enseignement postsecondaire en langue française à l'extérieur du Québec*, 10, 11 et 12 mai 1985, Ottawa, FFHQ, p. 29-31.
- Gervais, G. (1989). «Le minoritaire culturel», *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 11, p. 177-180.
- Gervais, G. (1993). «Réflexion. Canadien français ou Franco-Ontarien?», *Fleur de trille*, n° 10, 10 décembre, p. 3-5.
- Gervais, G. (1994). «Le Canada-Français: un phare illuminé sur mille citadelles», *Francophonies d'Amérique*, n° 4, p. 157-169.

- Gervais, G. (1995a). «L'historiographie franco-ontarienne : à l'image de l'Ontario français», dans J. Cotnam, Y. Frenette et A. Whitfield (dir.), *La francophonie ontarienne. Bilan et perspectives de recherches*, Ottawa, Le Nordir, p. 123-134.
- Gervais, G. (1995b). «Aux origines de l'identité franco-ontarienne», *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, vol. 1, Sudbury, Prise de parole et Société Charlevoix, p. 125-168.
- Gervais, G. (1998a). «L'Ontario français et les "États généraux du Canada français" (1966-1969)», *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, vol. 3, Sudbury, Prise de parole et Société Charlevoix, p. 231-364.
- Gervais, G. (1998b). «Compte-rendu : brève histoire des Canadiens français (de Yves Frenette)», *Liaison*, n° 99, p. 31-32.
- Gervais, G. et J.-P. Pichette (1989). «Le Dictionnaire des écrits de l'Ontario français», *Vie française*, vol. 41, n° 1, p. 249-252.
- Hamel, P. et J.-M. Lacroix (dir.) (2013). *Les relations Québec-Canada. Arrêter le dialogue de sourds?*, Bruxelles, Éditions Peter Lang.
- Hotte, L. (2000). «Littérature et conscience identitaire : l'héritage de CANO», dans A. Fortin (dir.), *Produire la culture, produire l'identité?*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 53-68.
- Jaenen, C. J. (dir.) (1993). *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 452 p.
- Juteau, D. et L. Séguin-Kimpton (1993). «La collectivité franco-ontarienne : structuration d'un espace symbolique et politique», dans C. J. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 264-305.
- Lamarre, J. (1993). *Le devenir de la nation québécoise : selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet - 1944-1969*, Québec, Éditions du Septentrion.
- LeBel, M. (2009). *Le discours comme patrie. Les intellectuels franco-ontariens comme interprétants de la condition historique et identitaire de l'Ontario français*, thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval.
- Massicotte, J. (2005). «Les nouveaux historiens de l'Acadie», *Acadiensis*, vol. XXXIV, n° 2, printemps, p. 146-178.
- Massicotte, J. (2011). *L'Acadie du progrès et du désenchantement, 1960-1994*, thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval.
- McLeod Arnopoulos, S. (1982). *Hors du Québec, point de salut?*, Montréal, Libre Expression, 287 p.
- Melançon, J. (2009). «Le Nouvel-Ontario : espace réel, espace imaginé, espace imaginaire», *Quebec Studies*, vol. 46, automne/hiver, p. 49-69.
- Parent, S. (2013). *L'historiographie de la Révolution tranquille et ses rapports à la mémoire canadienne-française : 1960 à aujourd'hui*, thèse de doctorat (histoire), Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Rabier, C. (1983). «Les Franco-Ontariens et la Constitution», *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 5, p. 37-49.

- Rudin, R. (1998). *Faire de l'histoire au Québec*, Québec, Éditions du Septentrion.
- Savard, J.-F., A. Brassard et L. Côté (dir.) (2011). *Les relations Québec-Ontario. Un destin partagé?*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Savard, P. (1993). « Relations avec le Québec », dans C. J. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 231-263.
- Savard, S. (2005). « *Je t'aime, moi non plus* », *réceptivité et identités des membres des élites franco-ontariennes vis-à-vis du gouvernement Trudeau, 1968-1984*, mémoire de maîtrise (histoire), Québec, Université Laval.
- Savard, S. et J. Boivin (dir.) (2014). *De la représentation à la manifestation. Groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIX^e et XX^e siècles*, Québec, Éditions du Septentrion.
- St-Pierre, S. (2005). « Le drapeau franco-ontarien : "puissent ses couleurs nous rallier dans une nouvelle amitié et fraternité", 1975-1977 », dans G. Gaudreau (dir.), *Le drapeau franco-ontarien*, Sudbury, Prise de parole, p. 13-42.
- Thériault, J. Y. (2007). *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Prise de parole.
- Thériault, J. Y. (2013). « L'épuisement des sources endogènes du fédéralisme canadien », dans P. Hamel et J.-M. Lacroix (dir.), *Les relations Québec-Canada. Arrêter le dialogue de sourds?*, Bruxelles, Éditions Peter Lang, p. 79-90.
- Thériault, J. Y. et E.-M. Meunier (2008). « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français? », dans J. Y. Thériault et al. (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 205-238.
- Tremblay, G. (1995). *Prendre la parole : le journal de bord du grand CANO*, Ottawa, Le Nordir.

PARTIE III

LA FRANCOPHONIE
CANADIENNE
DEPUIS LES ÉTATS GÉNÉRAUX
DU CANADA FRANÇAIS

CHAPITRE 6

« DÈS QU'ON PRONONCE LE MOT SAINT-JEAN-BAPTISTE, ÇA FAIT FUIR LE MONDE À OTTAWA »

*La fête nationale des Canadiens français
et les lendemains de la « rupture », 1960-1990¹*

Marc-André Gagnon

Longtemps perçue comme le symbole phare du sentiment de solidarité entre les membres de la famille canadienne-française, la fête de la Saint-Jean-Baptiste devient une célébration

-
1. Cette recherche a été réalisée en partie dans le cadre du Programme de soutien à la recherche et, à ce titre, elle a reçu l'appui financier de la fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ci-après BAnQ) et de l'Institut canadien de Québec. L'auteur tient également à remercier Alice Cocunubovà, archiviste de référence au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa (ci-après CRCCF) pour sa collaboration de même que Jean-François Laniel et Sophie Blais (Université du Québec à Montréal - UQAM) pour leurs commentaires judicieux.

contestée au milieu des années 1960. Les grandes ruptures institutionnelles bousculant les relations entre les communautés francophones du Canada, la territorialisation de leurs identités et l'intérêt grandissant des gouvernements à leur égard viennent altérer le caractère symbolique de l'événement. Les Québécois ont cherché à ériger autour de cette fête, sous l'impulsion du mouvement souverainiste, une nouvelle tradition répondant à une vision civique du nationalisme, cooptant au passage la mémoire canadienne-française. Cette interprétation proposée par certains universitaires laisse néanmoins peu de place aux minorités françaises (Ouimet, 2011; Malausséna, 2002a; Frégault et Olazabal, 2000). Tout au plus, chez ceux qui s'y intéressent, les communautés en situation minoritaire ont emprunté un cheminement similaire à celui des Québécois en substituant une identification provinciale à la référence canadienne-française².

Or ce modèle d'interprétation est mal adapté aux communautés francophones en situation minoritaire et ne parvient pas à expliquer la pérennité des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste, du moins en sol ontarien. Moment de réflexion, de célébration et de mobilisation, les fêtes permettent de rendre compte du questionnement identitaire dans lequel sont plongés les Franco-Ontariens au fil des décennies. Les tensions vécues autour de leur refondation identitaire, de leur filiation avec la mémoire canadienne-française ou de leur volonté collective de s'en émanciper sont toutes porteuses de sens politique pour la communauté franco-ontarienne. Si le projet de société associé au Canada français s'atténue graduellement à partir des années 1960, la Saint-Jean demeure tout de même populaire dans la province ontarienne. Comme le mentionne Serge Miville, elle « existe et se célèbre un peu partout en Ontario en tant que fête nationale, en continuité avec le symbole du Canada français » (Miville, 2012, p. 159).

.....

2. De cette situation est née une veine historiographique portant sur le sujet de la « rupture », voir entre autres: Bernard (1998), Harvey (1995), Dumont (1997), Martel (1997), Frenette (1998) et Gervais (2003).

Historiquement, la région de la capitale fédérale a constitué un haut lieu de célébration de la Saint-Jean-Baptiste, surtout après la Seconde Guerre mondiale. À cette époque, les Sociétés Saint-Jean-Baptiste (SSJB) coordonnent leurs efforts, de part et d'autre de la rivière des Outaouais, dans la réalisation de cet événement éminemment politique par son rôle déterminant dans l'affirmation de la communauté francophone : elle a notamment permis aux Canadiens français de participer à la prise de possession symbolique de l'espace public (Gagnon, 2013).

Plusieurs changements s'opèrent au cours des années 1960. Les liens entre les SSJB régionales s'effritent, les fêtes sont critiquées et les municipalités prennent graduellement une place plus importante dans leur organisation, particulièrement du côté québécois. Alors qu'on la célébrait en grande pompe à Ottawa, on ne la commémore plus que timidement. Face à ce constat, des militants voudront changer les choses au cours des années 1970. Ils mettront notamment sur pied la Semaine française, puis le Festival franco-ontarien (FFO), dans le but de sensibiliser la population au fait français dans la capitale canadienne (s.a., 1976).

Cet article propose une étude des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste à Ottawa et à Hull à partir de 1960. Nous désirons ainsi offrir une perspective régionale sur la « rupture » du Canada français afin d'examiner ses conséquences sur le réseau associatif et ses répercussions sur les relations entre les francophones en contexte frontalier. Ce faisant, ce texte s'éloigne d'un récit basé principalement sur les États généraux du Canada français et sur l'éclatement de l'Ordre de Jacques-Cartier, généralement considérés comme les moments de « rupture » traduisant la transformation et la recomposition des relations canadiennes-françaises. À travers cette perspective, nous cherchons à faire ressortir la question politique entourant ces fêtes dans le contexte de refondation des identités.

Les fêtes nationales, nous rappelle l'historien Matthew Hayday, sont fondamentales dans la construction des identités nationales en façonnant les représentations du passé et en y

incorporant des visions d'avenir (Hayday, 2010, p. 290-292). Elles suscitent chez le grand public des débats et des oppositions quant au sens qu'il faut leur donner. Pour l'historien, elles sont un reflet de l'époque, des individus qui y participent, mais aussi des buts et des objectifs qu'elles soutiennent (Dennis, 2002). De plus, leur caractère récurrent permet de saisir les transformations dans la durée (Hayday, 2010). Jusqu'ici, les historiens de la rupture se sont peu penchés sur le sort de la Saint-Jean en milieu minoritaire. Qui plus est, les auteurs qui s'y sont attardés pour le Québec ont pratiquement remis l'apport des fêtes hors de Montréal de leurs études. Cet article se veut une première tentative d'explication de la transformation de la fête en Ontario français. Pour ce faire, nous combinerons dans notre analyse la transformation des représentations symboliques de l'événement avec celle de l'engagement des acteurs sociaux nécessaire à sa réalisation.

Nous adoptons cette approche en fonction du corpus documentaire basé principalement sur les archives de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario et celles du Festival franco-ontarien (FFO) conservées au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa (CRCCF). Notre article mettra également à profit le dépouillement du journal *Le Droit* qui publie plusieurs cahiers spéciaux tant pour la Saint-Jean que pour le FFO. L'hebdomadaire ouvre ses pages à de nombreux journalistes, éditorialistes et citoyens qui participent à la discussion sur la signification de la fête de la Saint-Jean dans la région. Divisé en quatre temps, l'article expose la pérennité des célébrations et sa filiation avec la Saint-Jean-Baptiste traditionnelle jusqu'au début des années 1990.

1. LA SAINT-JEAN « TRADITIONNELLE »

Lorsque s'ouvre le défilé du 19 juin 1960 à Aylmer, rien ne laisse présager que les années suivantes sonneront le glas de la collaboration entre les SSJB du Québec et celles de l'Ontario. Placées sous le thème « Les réalisations françaises de l'Outaouais », les festivités se veulent un hommage à l'histoire des francophones

de la région (Ch. D., 1960). Fortes d'une collaboration qui dure depuis 1950, les SSJB d'Ottawa, de Hull et d'Eastview sont conjointement responsables de la réalisation des fêtes du 24 juin. Les trois « villes sœurs » sont les hôtes d'activités s'inscrivant dans un « portrait synthèse de la Saint-Jean-Baptiste traditionnelle » (Ouimet, 2011, p. 54). Défilés, banquets, messes, soirées dansantes et feu de joie sont organisés pour l'occasion. La fête est perçue par ces nationalistes comme une occasion de se rassembler et d'illustrer, par des événements, l'existence d'une société distincte et vivante, française et catholique. Elle doit également servir de moment de réflexion permettant de prendre conscience des défis propres au fait minoritaire, mais aussi des liens unissant les minorités françaises au foyer national québécois.

Ces trois sociétés nationales s'adjuent la collaboration de la SSJB régionale de l'Outaouais ainsi que celle de la Fédération des SSJB de l'Ontario (FSSJBO). Fondée le 26 mars 1939 et basée à Ottawa, c'est cette dernière qui chapeaute les fêtes en Ontario. Laissant aux sociétés locales le soin d'organiser et de financer les festivités, la Fédération s'occupe de définir le sens de la fête et d'en assurer la cohésion sur le territoire ontarien. La FSSJBO se perçoit alors comme la « sentinelle » des Franco-Ontariens veillant à leurs intérêts patriotiques. Elle cherche également à « rendre le peuple meilleur » en lui enjoignant de garder vivantes ses traditions, sa langue et sa religion. Ce discours appelle à davantage de vigilance face aux influences « subtiles et d'autant plus dangereuses qui s'infiltrèrent constamment au milieu de nous » (s.a., 1960, p. 5; voir aussi s.a., 1965). Ces mauvaises influences sont l'individualisme et le matérialisme, deux « maux » issus de la société américaine qui encouragent l'anglicisation et sapent la capacité de la communauté francophone à se grouper et à démontrer son appartenance à une culture nationale distincte. Pour les combattre, la fête nationale se veut l'instrument privilégié. Elle sert de « témoignage de puissance » à la société majoritaire qui l'entoure et à tous ceux qui rejettent l'idée de la dualité canadienne. Elle doit aussi être une occasion de manifester les sentiments d'appartenance à la nation canadienne-française, de bâtir la conscience historique

et de consolider le poids politique de la communauté. En mobilisant les francophones en province, la Fédération estime être en mesure de démontrer la force du groupe.

Au discours politique se mêle le discours religieux. La fête nationale des Canadiens français est également une fête patrimoniale. *Le Droit*, propriété de la Congrégation des oblats, n'hésite pas à publier dans ses pages et ses cahiers spéciaux des éditoriaux et des discours venant des différentes autorités ecclésiastiques de la région (Brisebois, 1961; Baggio, 1962). Le saint patron y est vu comme un exemple à suivre, tant pour les Canadiens français que pour les militants (Matte, 1962). Ces mots d'ordre trahissent l'influence de l'Ordre de Jacques-Cartier (OJC) (s.a., 1961b). Il convient de garder à l'esprit que l'organisation des fêtes repose sur un réseau de militants liés par des affinités personnelles, professionnelles, idéologiques au sein de structures de pouvoirs. Plusieurs membres hautement placés de l'Ordre sont aussi des membres de la Société Saint-Jean-Baptiste (s.a., 1961a). Le Conseil provincial de l'Ontario, organe consultatif de la Chancellerie de l'OJC, devient un lieu de concertation entre les dirigeants du réseau associatif. La fête de la Saint-Jean n'y fait pas toujours l'unanimité. Certains craignent que la célébration n'isole les autres Canadiens et décourage la participation des francophones au *Dominion Day* (Godin, 1953). Néanmoins, la Chancellerie de l'OJC écarte cette idée (S. XC., 1953). Le travail des SSJB est le meilleur moyen de diffuser les positions politiques véhiculées par l'Ordre (s.a., 1961c).

Toutefois, cette unité de pensée et d'organisation s'étirole après 1960. En 1963, nous trouvons deux défilés concurrents sur les rives québécoise et ontarienne. Les grandes ruptures institutionnelles sonneront en partie le glas de la collaboration entre ces sociétés nationales. D'autres changements, propres à l'Outaouais, viendront rendre plus difficile la collaboration, telles la division du diocèse d'Ottawa et la création du diocèse de Hull en 1963.

2. LA SAINT-JEAN-BAPTISTE À L'HEURE DES RUPTURES

Lors d'un banquet au Club Richelieu de Hull tenu le 24 juin 1969, le directeur de la Société Saint-Jean-Baptiste de l'Outaouais nord discute du caractère affirmatif du nationalisme québécois : « Être Québécois aujourd'hui c'est avoir une attitude de base et des valeurs différentes de celles qui existaient lorsque l'on disait canadien-français » (cité dans s.a., 1969b, p. 27). Appelant le public à rejeter ces anciennes valeurs, soit la langue, la religion et l'agriculture, il soutient une vision politique de la nation québécoise basée sur son droit à l'autodétermination. Cette identité moderne, territoriale et libérée du poids de l'histoire fait écho à la position souverainiste adoptée par la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec à peine deux semaines plus tôt³.

Les SSJB du Québec et de l'Ontario vivent différemment l'évolution du nationalisme dans les années 1960 et il n'en demeure pas moins que la fête subit de profondes transformations dans le contexte politique et social volatile de ces mêmes années. Les dirigeants de la FSSJBO constatent l'essoufflement des fêtes à Ottawa. Dans une circulaire adressée aux sociétés membres, Grégoire Farrell l'impute à la différence d'esprit entre les militants et la population générale. Il dénonce la faible réponse de ses concitoyens en notant « l'apathie et la léthargie qui semblent exister au sein de la population de cette région » (Farrell, 1966). La formule retenue pour 1966 et 1967 ne comprend pas de défilé. Les organisateurs optent plutôt pour des soirées populaires comprenant un « souper canadien » et une soirée dansante (s.a., 1967). Cette formule n'est pas particulièrement populaire auprès des jeunes, comme en fait foi l'opinion de ce lecteur du *Droit* : « La Saint-Jean-Baptiste... ! Avec un nom comme ça c'est pas attirant... encore chanceux que ce ne soit pas une fête d'obligation » (Duhamel, 1966, p. 17). S'ouvre alors une période de remise en question qui viendra profondément bouleverser les célébrations dans l'Outaouais.

3. La Fédération des SSJB du Québec adopte une position souverainiste à son congrès de 1969.

La fête se redéfinit au regard du contexte social des années 1960. L'arrivée des *baby-boomers* et la laïcisation grandissante de la société viennent modifier le caractère symbolique de l'événement (Boisvert, 1990). Cette redéfinition est également liée à deux moments de tensions qui symbolisent la « fin du Canada français » : la dissolution de l'Ordre de Jacques-Cartier (1965) et les États généraux du Canada français (1966-1969). Alors que la FSSJBO se fait la championne d'un nationalisme traditionaliste, son organisation sœur québécoise s'en distancie (Gervais, 2003, p. 126-127). Adoptant un discours résolument centré sur le Québec, elle chemine depuis 1959 vers un nationalisme débarrassé des contraintes « historiques et traditionnelles » (Gagné, 1967, p. 161).

Dans un contexte de redéfinition de l'identité québécoise, plusieurs commentateurs et organisateurs se questionnent sur la nécessité de célébrer la Saint-Jean. En plus de la polarisation du discours politique, on critique les symboles identitaires rattachés traditionnellement à la célébration (Ouimet, 2011, p. 92-109). La fête devient un lieu contesté comme en témoignent les émeutes de 1968 à Montréal et la décapitation, l'année suivante, de la statue de Saint-Jean-Baptiste lors du défilé. Ces événements laissent planer le doute sur l'avenir de la fête. Ne vaudrait-il pas mieux changer de fête nationale, une qui soit plus moderne et encline à porter le mouvement souverainiste⁴ ? René Charette, responsable des célébrations du 24 juin pour le compte de la SSJB de Montréal, juge qu'il n'y a pas lieu de « changer le jour de notre "Fête nationale" tant que le Québec ne deviendra pas un véritable État souverain⁵ » (Charette, 1970).

4. C'est le questionnement à la base d'une résolution adoptée par la Société nationale des Québécois du Saguenay-Lac-Saint-Jean en mai 1970. Cette société propose de remplacer le 24 juin par le 24 juillet, date qui correspond à la reconnaissance du Québec comme entité nationale avec la visite du général de Gaulle. Elle organisera même une contre-Saint-Jean-Baptiste lors de cette date en juillet 1970.

5. Charette estime que la fête nationale des Canadiens français est bel et bien celle des Québécois francophones.

La mauvaise presse faite à ces événements a des répercussions en Ontario. L'enthousiasme n'est pas au rendez-vous à Ottawa à l'occasion des festivités de 1968. M^{gr} Charles-Auguste Demers y livre un discours cherchant à sortir les SSJB de leur stupeur, les exhortant à « retrouver leur enthousiasme d'antan et de préciser en même temps, leurs objectifs » (cité dans Belland, 1968, p. 9). En fait, les Sociétés Saint-Jean-Baptiste vivent une phase de décroissance qui amenuise leurs capacités organisationnelles. En 1973, le président de la Fédération ontarienne Raoul Boyer confiera : « [L]es vieux ont voulu laisser la place aux jeunes, sans toutefois réaliser que leur intérêt n'est pas le même » (cité dans Plourde-Gagnon, 1973a, p. 32). Le manque de recrutement n'est pas le seul problème auquel les SSJB doivent faire face. Les membres ont eu à subir le contrecoup de la « désaffection des sociétés similaires au Québec » en raison de leur nouveau mandat souverainiste. Bien qu'il convienne que les fêtes de la Saint-Jean-Baptiste ont perdu de leur éclat, notamment à cause de l'abandon de son caractère religieux, il demeure persuadé « qu'il doit exister sur le plan nationaliste, un lien entre le passé, le présent et l'avenir » (*ibid.*).

La page couverture du cahier spécial que publie le journal *Le Droit* en 1969 traduit bien la position particulière des francophones de l'Outaouais et la tension identitaire pouvant exister à cette époque. En haut d'un texte que signe Marcel Gingras, un immense unifolié trônant seul sur un fond blanc rappelle la dimension canadienne de la fête. « Qu'ils soient Québécois ou Ontariens, nos lecteurs sont Canadiens français. Ils doivent être solidaires les uns des autres et ne pas oublier qu'ils sont frères » (Gingras, 1969, p. 1). Du côté québécois, on ne mobilise plus ce type de discours. La Société Saint-Jean-Baptiste de l'Outaouais nord invite les Québécois à venir fêter « leur » fête nationale lors d'un spectacle organisé au parc Jacques-Cartier. La participation n'est toutefois pas au rendez-vous et les organisateurs ne parviennent pas à réunir les 2000 spectateurs attendus. « Nul doute que la qualité du spectacle aurait été beaucoup meilleure si plus de gens, plus de personnes qui s'attribuent le nom de Québécois s'étaient rendus au parc Jacques-Cartier », commente le journaliste couvrant l'événement (s.a., 1969a, p. 17).

Au début des années 1970, la fête est de moins en moins célébrée à Ottawa. On cherche à amoindrir la portée symbolique de l'événement en lui attribuant le vocable neutre de « fête de la francophonie » (s.a., 1972a). Ces fêtes attirent peu et la participation est en déclin (FSSJBO, 1972). Tout compte fait, l'événement ressemble à une fête fermée réservée aux élites, lorsqu'on la compare avec celle de Hull qui met en vedette Pauline Julien et Claude Gauthier au parc Jacques-Cartier (s.a., 1972b).

Le cahier spécial que publie le journal *Le Droit* ouvre ses pages au politologue Jean Gobeil qui, prenant l'exemple du « Rendez-vous des amis de la francophonie » organisé à Ottawa, relève

qu'à aucun moment [...] ils [les organisateurs] utilisent le mot Saint-Jean-Baptiste ou ne font allusion à la fête nationale des Canadiens d'expression française, de peur, serait-on tenté de croire d'usurper en quelque sorte une fête qui ne serait déjà plus la leur (cité dans Lord, 1972, p. 28).

Il ajoute que « certains membres de ce Comité de la célébration francophone ont même avoué craindre la saveur trop nationaliste qu'aurait prise une fête de la Saint-Jean » (*ibid.*).

Durant cette période de remise en question, certains estiment que la fête du 24 juin ne correspond plus aux besoins des Franco-Ontariens. C'est l'avis de l'historien Séraphin Marion, pour qui la Saint-Jean n'a jamais été l'objet de célébrations considérables en Ontario, un avis partagé par Omer Deslauriers, président général de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO). Disant respecter « la tendance actuelle des Franco-Ontariens de vouloir célébrer individuellement la Saint-Jean », Deslauriers refuse de voir l'ACFO s'impliquer dans l'organisation des fêtes. Selon lui, les Franco-Ontariens ont assez de personnalité « sans se faire imposer ce genre de fête, un genre d'association qui ne corresponde [*sic*] à sa réalité » (cité dans Plourde-Gagnon, 1973b, p. 30).

L'opinion de Deslauriers n'est pas partagée ailleurs en province. Alors que les Ottaviens célèbrent timidement et individuellement, les francophones de l'Est ontarien célèbrent avec grand éclat le 24 juin. Un important défilé se tient dans le village de Curran. En fait, les fêtes dans cette région prendront

des proportions gigantesques au cours des années suivantes (Gagnon et Miville, 2012). Cette persistance à célébrer une Saint-Jean plus traditionnelle intrigue le journaliste Claude Picher :

Y a-t-il une Saint-Jean-Baptiste pour les Québécois et une autre pour les Franco-Ontariens ? [...] Si au Québec, la Saint-Jean s'identifie de plus en plus aux revendications sociales et nationalistes, en Ontario on continue de glorifier les valeurs de jadis, la terre, la foi, les ancêtres (Picher, 1972, p. 3 ; voir aussi Poudrier, 1973).

Les célébrations sont traversées par différentes interprétations concurrentielles. Alors qu'à Ottawa, on tend davantage à mettre l'accent sur une identité franco-ontarienne individuelle et détachée de la mémoire canadienne-française, l'exemple des fêtes dans l'Est ontarien démontre plutôt une filiation assumée avec le passé.

3. VERS DES FÊTES POPULAIRES

Les éditions de 1973 et 1974 représentent des moments décisifs dans la célébration de la fête dans la région. Ni à Hull ni à Ottawa les organisateurs n'ont cru bon de mettre sur pied des activités. L'éditorialiste du *Droit*, Philippe Gagnon, blâme la Société nationale des Québécois de l'Outaouais (SNQO), anciennement la Société Saint-Jean-Baptiste de l'Outaouais nord, pour son manque d'engagement (Gagnon, 1973). Faute de ressources financières et humaines, cette nouvelle Société nationale n'est pas en mesure de prendre des initiatives d'envergure dans ce dossier⁶. De plus, si le Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ) est officiellement reconnu comme interlocuteur par le ministère des Affaires culturelles dans le dossier de la Saint-Jean, ce dernier ne possède pas d'antenne en Outaouais, ce qui force la société régionale à faire affaire directement avec les bureaux de Québec, privant ainsi ses dirigeants de contacts privilégiés avec les fonctionnaires (MNQ, 1974b ; Bouchard, 1974).

.....

6. De toutes les sociétés régionales membres du Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ), elle est celle avec le plus petit budget d'exploitation en raison de son faible membrariat (MNQ, 1974a et b).

Du côté ottavien, l'échec des fêtes de 1972 laisse un goût amer. L'ACFO ne voit pas l'intérêt de coordonner les fêtes de la Saint-Jean à la grandeur de la province (Plourde-Gagnon, 1973b). Omer Deslauriers explique que les francophones d'Ottawa ressentent peut-être moins le besoin de se solidariser en raison des avancées du bilinguisme dans la fonction publique et de sa proximité avec la frontière québécoise. Quant à la FSSJBO, elle est bien consciente de ses limites et ne peut coordonner à elle seule les festivités (FSSJBO, 1974). C'est ainsi qu'un groupe de citoyens prend en charge l'organisation des fêtes.

L'initiative revient à Guy Béland, journaliste du *Droit* et animateur à CJRC, une station de radio locale. Face à ce qu'il perçoit comme un manque de coordination, il lance l'idée de tenir un pique-nique au parc du Lac-Lemay, à Hull. Son intention est de faire de la Saint-Jean une fête communautaire et populaire. « On s'est méfié des célébrations trop organisées, trop structurées. Par conséquent, la fête des Canadiens français est ouverte à tout le monde, organisée par personne et à la fois par tout le monde » (cité dans Plourde-Gagnon, 1973c, p. 33; voir aussi s.a., 1973). Il peut d'ailleurs compter sur l'aide de plusieurs organismes de la région, y compris le Service des loisirs de la Ville de Hull, la Société d'aménagement de l'Outaouais, Radio-Canada, CBOF d'Ottawa, *Le Droit*, CJRC et la Fédération des femmes canadiennes-françaises de l'Ontario. De plus, la FSSJBO accorde un soutien symbolique à l'événement (FSSJBO, 1973). Fait intéressant, la fête souhaite regrouper les francophones vivant sur les deux rives, une première en dix ans. Malgré le spectacle de Gilles Vigneault prévu en soirée, l'instigateur se défend de vouloir faire de cette fête un rassemblement politique et espère plutôt miser sur son caractère récréatif (Plourde-Gagnon, 1973b). En dépit du temps maussade, près de 10 000 personnes y participeront (Archambault, 1973).

L'expérience est répétée l'année suivante. Une autre coalition d'organismes aidés des pouvoirs publics investit les lieux pour faire de la fête un succès. L'éditorialiste du *Droit*, Pierre Allard, y voit un témoignage du combat que doivent mener continuellement les francophones de la région. Il note cependant

que «la participation des Franco-Ontariens au comité d'organisation a été très faible, le travail ayant été essentiellement fait par des gens de l'Outaouais québécois» (Allard, 1974, p. 6). Cette situation s'explique peut-être par la place prépondérante que prennent les employés municipaux de la Ville de Hull dans l'organisation (Goudreault, 1974). L'invitation est encore une fois lancée aux francophones des deux rives de s'unir pour fêter dignement (s.a., 1974a). L'entièreté des activités se déroule en territoire hullois et Gilles Vigneault est de retour pour le spectacle, qui a lieu cette fois au parc Jacques-Cartier. Le succès populaire de cette soirée ne se dément pas et, si l'on compte les personnes célébrant dans l'Est ontarien, ce sont plus de 40 000 personnes qui participent aux fêtes en 1974, selon les organisateurs (s.a., 1974b).

Cet exemple montre les multiples discours mobilisés par la tenue des fêtes de la Saint-Jean. Au tournant des années 1970, l'organisation de la Saint-Jean-Baptiste est le reflet d'une communauté qui se cherche. Manifestement, les ruptures institutionnelles ont laissé des traces et les organismes qui ont traditionnellement porté ces célébrations n'ont plus toute la capacité pour en assurer la direction. L'heure est aux grands rassemblements populaires mettant en vedette des artistes de renom. Les comités organisateurs renouent avec la volonté de rassembler les francophones des deux rives, la fête revêt un caractère nettement moins politique, du moins dans l'esprit de ses promoteurs.

4. LE FESTIVAL FRANCO-ONTARIEN ET LA « FÊTE À BAPTISTE »

Alors qu'ailleurs en Ontario, la Saint-Jean garde une saveur traditionnelle, on remarque la difficulté de la conserver au centre des activités des organismes franco-ontariens de la région outaouaise (Gagnon et Miville, 2012). Pour Serge Miville, cela tient à la place prépondérante qu'occupe le Festival franco-ontarien qui, dans les faits, semble prendre la place de la Saint-Jean (Miville, 2012, p. 159). Fête potentiellement rivale de la Saint-Jean, ce festival ne parvient pas à la supplanter, mais tend à se l'approprier. En étudiant l'intention des organisateurs,

nous démontrerons en quoi les dirigeants du FFO participent à la construction de pratiques et de discours hérités de la Saint-Jean-Baptiste.

L'année 1976 marque un tournant à plusieurs égards. L'élection du Parti québécois en novembre vient bouleverser l'échiquier politique et n'est pas sans conséquence tant sur le plan des relations fédérales-provinciales que sur le plan des rapports qu'entretient le Québec avec la francophonie canadienne (Savard, 1993, p. 231-263). L'organisation d'événements entourant la promotion et la défense de la langue française vient aussi repolitiser la communauté francophone de la région. En mai, l'ACFO d'Ottawa-Carleton organise une « Semaine française ». L'année suivante, celle-ci se transforme en Festival franco-ontarien et intègre dans sa programmation les festivités de la Saint-Jean en 1979. Cette réappropriation de la fête nationale des Canadiens français ne se fait pas sans soulever certaines tensions avec les organismes de la rive québécoise.

L'idée d'organiser la Saint-Jean dans le cadre du FFO revient à Pierre de Blois et Charles St-Germain. Ce dernier est un vieux routier du réseau associatif francophone à Ottawa. Ancien échevin municipal, il a été actif à la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa, jusqu'à présider le comité organisateur de la fête nationale en 1960 (Gagnon, 2013). Dans une entrevue qu'il livre au *Droit*, De Blois explique les raisons qui ont amené le festival à agir de la sorte en septembre 1978 :

Mais on commença aussi à avoir des idées plus sophistiquées. On eut l'idée de s'enligner sur les fêtes de la Saint-Jean. Un vieux routier de l'ACFO, [Charles] « Charlie » St-Germain, décédé aujourd'hui, soutenait que les francophones fêtaient la Saint-Jean à Ottawa au cours des années 1930 et 1940. On disait qu'il fallait faire des rassemblements de masse... faire de la politique de façon subliminale et créer des événements pour que les francophones se connaissent et travaillent ensemble (cité dans Ouimet, 1983).

Ce virage politique est accompagné d'une série de mesures qui visent à professionnaliser l'organisation du FFO. En le planifiant à partir de la mi-juin, les organisateurs peuvent ainsi s'assurer une plus grande collaboration de la Commission de

la capitale nationale (CCN) et de la Société Radio-Canada qui mobilisent déjà des ressources à cette période de l'année pour la production et la couverture médiatique des fêtes nationales. Le festival s'adjoint également les services de Réal Leroux comme coordonnateur. Récréologue à l'emploi de la CCN, il a participé à la création du Bal de Neige, un festival hivernal bien connu dans la région (Maltais, 1979). Il partage les vues de Pierre de Blois sur la nature politique du Festival franco-ontarien :

Le festival n'a pas et n'aura jamais de mandat politique pour défendre une cause, mais le simple fait de rassembler 100 000 [parlant-français] au parc de la Confédération constitue déjà un geste politique. Le Festival franco-ontarien est la seule manifestation de solidarité où les francophones de la région se réunissent sans égard à des idéologies ou des luttes à mener. L'impact de ce ralliement francophone est immense. En permettant à de jeunes adolescents ou adultes d'assister à des spectacles en français de qualité, qui nous dit qu'on ne retarde pas ainsi le processus d'assimilation (s.a., 1982).

C'est donc à partir de l'édition de 1979 que se célébrera la Saint-Jean à l'intérieur de la programmation du FFO⁷. Cette volonté de se réapproprier la fête s'inscrit au moment même où le cabinet de René Lévesque adopte une attitude proactive à l'égard des festivités en finançant les projets locaux dans les régions du Québec (Québec, 1977). En Outaouais, c'est la Société nationale des Québécois qui s'occupe de coordonner les fêtes (Impératif français, 1977).

Des frictions surviendront à l'occasion entre cet organisme et le Festival, particulièrement à cause de la concurrence qui s'établit entre les fêtes québécoise et ontarienne. Les organisateurs et les journalistes sont bien conscients que les fêtes de la Saint-Jean, bien qu'elles soient officiellement célébrées séparément, « rassemblent des gens venant des deux côtés de la rivière » et que les sentiments de solidarité n'ont pas cessé de se manifester pour autant (Lefebvre, 1981, p. 13). La

7. C'est la veille de la Saint-Jean que l'on festoiera et non le 24 juin comme tel, du moins jusqu'en 1983. C'est à la suite des pressions des festivaliers que le 24 juin est ajouté à la programmation (Pilon, 1983).

popularité des veillées de la Saint-Jean du FFO ne se dément pas. Elles attirent 10 000 personnes en 1981 pour entendre Garolou et 15 000 personnes en 1982 pour assister à un spectacle de Daniel Lavoie, Gaston Poliquin, Gaston Mandeville et du groupe 1755, soit quatre artistes francophones représentant les « quatre coins du pays ». Le succès plombe les fêtes du côté québécois (Bouchard, 1982).

Les membres du Conseil d'administration du Festival sont conscients de la présence des Québécois. Un doute subsiste : « Le festival accapare-t-il la fête nationale des Québécois ? » (FFO, 1983a). Le comité organisateur répond par la négative et est d'avis que cette fête est celle des francophones au Canada et que des activités d'envergure nationale doivent être mises de l'avant (FFO, 1983b). Ils engagent Gilles Vigneault pour la veillée de 1983 et convainquent les membres du Conseil d'administration dans leur volonté de clore le festival le 24 juin. L'embauche du célèbre interprète de « Gens du pays » enrage la Société nationale des Québécois de l'Outaouais (SNQO), qui y voit un empiètement dans son champ d'action⁸. Rien à faire, Vigneault sera du spectacle et le directeur général du festival, Léopold Leduc, prévient la SNQO : « [L]a francophonie déborde le Québec. À l'extérieur, le 24 juin a toujours été fêté. On n'a pas essayé de voler la vedette à personne » (cité dans Morin, 1983, p. 21).

On évite de trop politiser la question des relations avec les francophones québécois : « Qu'on fête la Saint-Jean à Buckingham, à Hull ou à Ottawa, l'important c'est que les francophones soient rassemblés et s'amuse » nous dit Pierre de Blois (cité dans s.a., s.d.). Le FFO joue sur l'ambiguïté que lui permet l'expression « fête nationale » pour exprimer qu'« il y a de la place pour les deux fêtes [...] Nous célébrons la Saint-Jean, tandis qu'à Hull il s'agit de la fête nationale » (Martin, 1985). Quant à Jacques Lalonde, membre du Conseil d'administration, même si « le 24 juin [...] est devenu depuis un peu plus d'une

8. Dans les procès-verbaux du Comité organisateur, on avance que la SNQO aurait contacté l'agent de Gilles Vigneault pour faire modifier le contrat (FFO, 1983c).

décennie la fête nationale des Québécois, [il] n'a pas cessé pour autant d'être une fête pour tous les francophones du pays» (Lalonde, 1986).

Bien que le Festival soit résolument axé vers la promotion d'une identité francophone propre à l'Ontario, ses dirigeants n'hésitent pas à rattacher « la fête à Baptiste » à une communauté nationale canadienne-française qui existe par la langue, l'histoire et la mémoire (Thériault, 1994; Thériault et Meunier, 2008). Cette volonté se manifeste tant sur le plan symbolique que dans le choix des artistes. Autour de la scène du parc de la Confédération, les drapeaux des différentes communautés francophones du Canada seront déployés en 1982 et se retrouvent dans la foule (Roy, 1982). Le festival met de l'avant plusieurs artistes de la francophonie minoritaire comme Édith Butler et Daniel Lavoie, et ce, sans parler des artistes franco-ontariens tels que CANO, Garolou ou Robert Paquette. La fête puise également dans l'histoire et les luttes des francophones en rendant hommage à la lutte des francophones de Penetanguishene⁹ ou en commémorant Louis Riel. D'ailleurs, un phénomène semblable est observable au Québec, où « il ne s'agit plus de se représenter comme Québécois face au reste du Canada, mais comme francophones sur l'espace nord-américain » (Malausséna, 2002b, p. 103).

Cette volonté de déborder les frontières provinciales et de se connecter à un ensemble francophone plus grand se trouve également dans la planification stratégique de l'événement. Le Festival espère développer son image de marque en tant que festival culturel. Les thèmes des soirées de la Saint-Jean « Francophonie d'Amérique » en 1988 et « Sans frontière » en 1989 en témoignent (FFO, 1987; Radio-Canada, 1988). Quant à la soirée du 24 juin 1989, le festival profite de l'occasion pour rendre hommage à Félix Leclerc, disparu l'année précédente. La thématique n'est donc pas différente de celle mise de l'avant

9. Rappelons que la communauté francophone de cette localité s'est mobilisée en 1979 afin d'obtenir une école secondaire francophone (Beauoyer, 1985).

par le Mouvement national des Québécoises et Québécois, « Un visage, une parole », qui vise aussi à commémorer cet artiste et sa contribution au rayonnement de la langue française.

CONCLUSION

« Dès qu'on prononce le mot Saint-Jean-Baptiste, ça fait fuir le monde à Ottawa » avait lancé Louis Beuchesne, l'un des sept derniers membres de la SSJB d'Ottawa en 1995 (cité dans Pilon, 1995, p. 5). Alors que le Québec se dirige vers le second référendum sur la souveraineté, il exprime ainsi le rapport ambigu que les Franco-Ontariens entretiennent avec cette Société et la fête du même nom, souvent associée à l'indépendance du Québec dans la foulée de la transformation du nationalisme canadien-français.

Dans les années 1990, le contexte constitutionnel rattrape les célébrations. L'échec de l'accord du lac Meech galvanise la mobilisation partout au Québec (Kröller, 1997). « La fête renaît » titre *Le Droit*. Toutefois, elle n'a jamais complètement disparu du paysage grâce au travail des organismes qui ont œuvré à la mise en œuvre des célébrations de part et d'autre de la rivière des Outaouais. La fête de la Saint-Jean demeure une occasion de rassemblement qui participe à la définition des représentations identitaires régionales et nationalitaires des francophones. Malgré les changements d'acteurs responsables de son organisation, après les grandes ruptures institutionnelles survenues dans la foulée des États généraux du Canada français, les célébrations ont perduré. Elles ont continué de s'inscrire dans l'expérience particulière de la région frontalière et à agir comme espace de dialogue avec la francophonie canadienne.

BIBLIOGRAPHIE

- Allard, P. (1974). « La St-Jean repart en grande dans l'Outaouais », *Le Droit*, 18 juin, p. 6.
- Archambault, A. (1973). « Plus de 10 000 personnes fêtent la Saint-Jean », *Le Droit*, 25 juin, p. 19.
- Baggio, S. (1962). « Se ranger sous l'étendard du grand saint Jean-Baptiste, c'est se vouer à l'héroïsme », *Le Droit*, 22 juin, p. 4.

- Beaunoyer, J. (1985). « Les francophones hors Québec vivent un festival qui a encore une âme », *La Presse*, 23 juin, p. 50.
- Belland, G. (1968). « Appel énergétique et vibrant au réveil des francophones », *Le Droit*, 21 juin, p. 9.
- Bernard, R. (1998). *De Québécois à Ontariens : la communauté franco-ontarienne*, Ottawa, Le Nordir.
- Boisvert, D. L. (1990). *Religion and Nationalism in Quebec: The Saint-Jean-Baptiste Celebrations in Sociological Perspective*, thèse de postdoctorat, Ottawa, Université d'Ottawa.
- Bouchard, J.-P. (1974). *1973-1974 – Un an de réflexion et un nouvel élan*, BANQ, Fonds MNQ, P161 1981/04/047/19.
- Bouchard, R. (1982). « Le festival se termine en beauté », *Le Droit*, 25 juin, CRCCF, Fonds FFO, C90/9/11.
- Brisebois, P. (1961). « Saint-Jean-Baptiste, patron des Canadiens français », *Le Droit*, 23 juin, p. 2.
- Charette, R. (1970). *Correspondance à Gérard Claveau*, BANQ, Fonds MNQ, 24 septembre, P161 1981/04/047/281.
- Ch. D. (1960). « Les trois villes sœurs fêteront la fête avec éclat », *Le Droit*, 18 juin, p. 22.
- Dennis, M. (2002). *Red, White, and Blue Letter Days: An American Calendar*, Ithaca, Cornell University Press.
- Duhamel, A. M. (1966). « Un jeune Franco-Ontarien, la St-Jean: ce que j'en pense », *Le Droit*, 23 juin, p. 17.
- Dumont, F. (1997). « Essor et déclin du Canada français », *Recherches socio-graphiques*, vol. 38, n° 3, p. 419-467.
- Farrell, G. (1966). *Mot du président général*, Ottawa, CRCCF, Fonds FSSJBO, octobre, C19/4/5.
- Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario – FSSJBO (1972). *Procès-verbal*, Ottawa, CRCCF, Fonds FSSJBO, non daté, C19/2/5.
- Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario – FSSJBO (1973). *Procès-verbal*, Ottawa, CRCCF, Fonds FSSJBO, 11 mai, C19/2/5.
- Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario – FSSJBO (1974). *Procès-verbal*, Ottawa, CRCCF, Fonds FSSJBO, 26 janvier, C19/2/5.
- Festival franco-ontarien – FFO (1983a). *Rencontre du Conseil d'administration*, Ottawa, CRCCF, Fonds FFO, 24 février, C90/1/3.
- Festival franco-ontarien – FFO (1983b). *Procès-verbal de la rencontre du Comité organisateur*, Ottawa, CRCCF, Fonds FFO, mai, C90/1/8.
- Festival franco-ontarien – FFO (1983c). *Procès-verbal de la rencontre du Comité organisateur*, Ottawa, CRCCF, Fonds FFO, 13 avril, C90/1/8.
- Festival franco-ontarien – FFO (1987). *Passeport pour l'avenir*, Ottawa, CRCCF, Fonds FFO, C90-4/1/1.

- Frégault, R. et I. Olazabal (2000). « La fête de la Saint-Jean-Baptiste dans le quartier du Mile-End de Montréal. Nouvelle signification pour un lieu de mémoire? », *Revue européenne de migration internationale*, vol. 16, n° 2, p. 143-152.
- Frenette, Y. (1998). *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Éditions du Boréal.
- Gagné, L. (1967). *La situation canadienne à un point de non-retour*, Montréal, BAnQ, Fonds MNQ, 21 mai, P161 1981/04/047/23.
- Gagnon, M.-A. (2013). « Le Canada français vit par ses œuvres : la Saint-Jean-Baptiste vue par le journal *Le Droit*, 1950-1960 », *Francophonies d'Amérique*, n° 35, printemps, p. 79-92.
- Gagnon, M.-A. et S. Miville (2012). « L'horizon nationalitaire et l'avenir de la francophonie canadienne : le cas de la Saint-Jean-Baptiste (1968-1986) », *La Relève*, vol. 3, n° 1, p. 18-19.
- Gagnon, P. (1973). « Heureusement il y a un pique-nique! », *Le Droit*, 23 juin, p. 6.
- Gervais, G. (2003). *Des gens de résolutions : le passage du Canada français à l'Ontario français*, Sudbury, Prise de parole.
- Gingras, M. (1969). « 24 juin, la fête du Canada français », *Le Droit*, 23 juin, p. 1.
- Godin, O.-J. (1953). *Correspondance à Paul-Émile Laplante*, Ottawa, CRCCE, Fonds de l'Ordre de Jacques-Cartier, 30 juin, C3/22/16.
- Goudreault, G. (1974). « Le coup d'envoi de la St-Jean est donné », *Le Droit*, 22 juin, p. 25.
- Harvey, F. (1995). « Le Québec et le Canada français : histoire d'une déchirure », dans S. Langlois (dir.), *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 49-64.
- Hayday, M. (2010). « Firework, folk-dancing, and fostering a national identity : The politics of Canada Day », *The Canadian Historical Review*, vol. 91, n° 2, p. 287-314.
- Impératif français (1977). *Communiqué*, Montréal, BAnQ, Fonds MNQ, 29 mars, P161 1981/04/047/327.
- Jaenen, C. J. (dir.) (1993). *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 452 p.
- Kröller, E.-M. (1997). « Le mouton de Troie : Changes in Quebec cultural symbolism », *American Review of Canadian Studies*, vol. 27, n° 4, p. 523-544.
- Lalonde, J. (1986). « Des larmes inutiles dans une soupe refroidie », *Le Droit*, CRCCE, Fonds FFO, juin, C90-4/1/16.
- Langlois, S. (dir.) (1995). *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Lefebvre, J. (1981). « Les Québécois et les Franco-Ontariens célèbrent séparément en 1981 », *Le Droit*, 22 juin, p. 13.
- Lord, D. (1972). « De Fêtes du Canada français à la Fête nationale des Québécois », *Le Droit*, 24 juin, p. 28.

- Malausséna, K. (2002a). *Essai d'archéologie comparée des commémorations nationales anglaises, françaises et québécoises (1980-2000)*, thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval.
- Malausséna, K. (2002b). « Commémoration et lien territorial. Le Québec et l'Angleterre en comparaison », *Recherches sociographiques*, vol. 43, n° 1, p. 79-110.
- Maltais, M. (1979). *Le 3^e Festival franco-ontarien*, Centre de recherche en civilisation canadienne-française – CRCCF, Fonds FFO, juin, C90/9/5.
- Martel, M. (1997). *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttés et dérouté du Canada français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Martin, M. (1985). « Un temps frais accueille le spectacle de Zachary Richard », *Le Droit*, Centre de recherche en civilisation canadienne-française – CRCCF, Fonds FFO, 25 juin, C90/9/20.
- Matte, J. (1962). « Vœux de solidarité de la SSJB de l'Outaouais nord », *Le Droit*, 22 juin, p. 11.
- Miville, S. (2012). « À quoi sert au Canadien français de gagner l'univers canadien s'il perd son âme de francophone ? » *Représentations identitaires et mémorielles dans la presse franco-ontarienne après la "rupture" du Canada français*, mémoire de maîtrise (histoire), Ottawa, Université d'Ottawa.
- Morin, D. (1983). « Les yeux déjà tournés vers 1984 », *Le Droit*, 30 juin, p. 21.
- Mouvement national des Québécoises et Québécois – MNQ (1974a). *Documents supplémentaires*, BANQ, Fonds MNQ, 1^{er} et 2 novembre, P161 1981/04/047/19.
- Mouvement national des Québécoises et Québécois – MNQ (1974b). *Procès-verbal*, BANQ, Fonds MNQ, 4 mai, P161 1981/04/047/19.
- Ouimet, M. (2011). *Le lys en fête, le lys en feu : la Saint-Jean-Baptiste au Québec de 1960 à 1990*, mémoire de maîtrise (histoire), Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Ouimet, P. (1983). « Le festival franco-ontarien : des événements de fierté de 1977 à 1983 », *Le Droit*, Centre de recherche en civilisation canadienne-française – CRCCF, Fonds FFO, C90/9/12.
- Picher, C. (1972). « On glorifie les valeurs de jadis », *Le Droit*, 26 juin, p. 3.
- Pilon, F. (1983). « On fête jusqu'au 24 », *Le Droit*, 11 juin, p. 31.
- Pilon, F. (1995). « Passée de 6 000 à seulement 7 membres, la Société Saint-Jean-Baptiste se meurt », *Le Droit*, 3 janvier, p. 5.
- Plourde-Gagnon, S. (1973a). « La Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste : Elle ne fait pas beaucoup de bruit, mais elle est vivante », *Le Droit*, 23 juin, p. 32.
- Plourde-Gagnon, S. (1973b). « La fête de tous les Canadiens français », *Le Droit*, 23 juin, p. 30.
- Plourde-Gagnon, S. (1973c). « Apporte ton lunch, c'est gratuit. Une fête populaire pour "tout le monde" », *Le Droit*, 23 juin, p. 33.
- Poudrier, G.-A. (1973). « Un tableau de la culture et du nationalisme », *Le Droit*, 23 juin, p. 31.

- Québec (1977). *Gazette du Québec*, 1^{re} partie, juin, p. 5213.
- Radio-Canada (1988). *Communiqué: l'Ontario s'éclate... avec Francophones d'Amérique*, Centre de recherche en civilisation canadienne-française – CRCCF, Fonds FFO, 25 mai, C90-4/1/15.
- Robillard, D. (2009). *L'Ordre de Jacques Cartier, 1926-1965: une société secrète pour les Canadiens français catholiques*, Montréal, Fides.
- Roy, M. (1982). « Tous francophones », *Le Droit*, Centre de recherche en civilisation canadienne-française – CRCCF, Fonds FFO, 25 juin, C90/9/1.
- s.a. (1960). « Un anniversaire que l'on peut passer inaperçu », *Le Droit*, 18 juin, p. 5.
- s.a. (1961a). *Bureau du CPO*, Ottawa, CRCCF, Fonds de l'Ordre de Jacques-Cartier, 8 juin, C3/22/17.
- s.a. (1961b). « Fête de saint Jean-Baptiste », *L'Émerillon*, vol. 30, n^o 5, mai, p. 154.
- s.a. (1961c). *Procès-verbal d'une réunion plénière du Conseil provincial de l'Ontario*, Ottawa, CRCCF, Fonds de l'Ordre de Jacques Cartier, 16 décembre, C3/22/17.
- s.a. (1961d). « Une initiative applaudie, la création du ministère culturel », *Le Droit*, 24 juin, p. 13.
- s.a. (1965). *Message aux présidents et officiers des sociétés SJB*, Ottawa, CRCCF, Fonds FSSJBO, 14 octobre, C19/4/5.
- s.a. (1967). « Deux journées de manifestations marqueront la célébration de la St-Jean à Ottawa », *Le Droit*, 21 juin, p. 5.
- s.a. (1969a). « Faible assistance aux fêtes de la Saint-Jean à Hull », *Le Droit*, 26 juin, p. 17.
- s.a. (1969b). « Québécois et Canadiens français ne signifient pas la même chose », *Le Droit*, 25 juin, p. 27.
- s.a. (1972a). « Les Franco-Ontariens fêteront la Saint-Jean au centre municipal », *Le Droit*, 21 juin, p. 5.
- s.a. (1972b). « La soirée des chansonniers aura lieu quand même, ce soir », *Le Droit*, 22 juin, p. 16.
- s.a. (1973). « Un projet collectif », *Le Droit*, 25 juin, p. 19.
- s.a. (1974a). « Après un départ encourageant, plusieurs activités culturelles, artistiques ou autres demeurent à l'horaire des festivités de la Saint-Jean », *Le Droit*, 20 juin, p. 36.
- s.a. (1974b). « 40 000 personnes ont fêté la Saint-Jean », *Le Droit*, 24 juin, p. 1.
- s.a. (1976). *Communiqué de presse*, Ottawa, CRCCF, Fonds FFO, 23 mars, C90/9/1.
- s.a. (1982). « Pas de doutes possibles », *Le Droit*, 12 juin, CRCCF, Fonds FFO, C90/9/1.
- s.a. (s.d.). « Une Saint-Jean dépolitisée... », *Le Droit*, CRCCF, Fonds FFO, C90/9/12.

- Savard, P. (1993). « Relations avec le Québec », dans C. J. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 231-263.
- Société nationale des Québécois du Saguenay-Lac-Saint-Jean (1970). *Résolution sur la fête nationale*, Montréal, BANQ, Fonds du MNQ, 30-31 mai, P161 1981/04/047/281.
- S. XC. (1953). *Correspondance à O.-J. Godin*, Ottawa, CRCCF, Fonds de l'Ordre de Jacques-Cartier, 4 juillet, C3/22/16.
- Thériault, J. Y. (1994). « Entre la nation et l'ethnie : sociologie et communautés minoritaires francophones », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1, p. 15-32.
- Thériault, J. Y., A. Gilbert et L. Cardinal (dir.) (2008). *L'espace francophone en milieu minoritaire. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides.
- Thériault, J. Y. et E.-M. Meunier (2008). « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français? », dans J. Y. Thériault, A. Gilbert et L. Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 205-238.

CHAPITRE 7

DES BRAISES SOUS LES CENDRES

*L'Ontario français et le projet national
canadien-français au lendemain
des États généraux (1969-1991)¹*

Michel Bock

Ce n'est que tardivement que les États généraux ont émergé de l'obscurité relative dans laquelle les tenait l'historiographie du Canada français. Avant les années 1990, qui parmi les chercheurs aurait accordé quelque importance à ce phénomène, pourtant hautement médiatisé à l'époque, qui attira au centre-ville de Montréal des centaines de délégués provenant de partout au pays, de la métropole au lointain Yukon ? Au-delà de quelques références anecdotiques parsemées çà et là dans un certain nombre de synthèses, le silence sur la question a longtemps pesé lourd (Trent, 1998). Postulons qu'il est attribuable au peu

1. La rédaction de cet article a bénéficié de l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

d'intérêt qu'ont manifesté les chercheurs, depuis les années 1970, à l'endroit de la dimension proprement « canadienne-française » de l'expérience historique du Québec et, plus globalement, de la question de l'Amérique française. Alors que le paradigme de l'histoire sociale, économique et démographique occupait une place prépondérante dans le champ historiographique, celui que Ronald Rudin a qualifié de « révisionniste » et qui cherchait à lever le voile sur les origines lointaines de la modernité « québécoise », il tombe sous le sens que les chercheurs auraient peu tendance à faire du « Canada français », tout pétri de traditionalisme, de catholicisme et de messianisme, une catégorie d'analyse capable de structurer notre compréhension du passé du Québec. Le commentaire s'appliquerait tout aussi bien aux défenseurs de la thèse de l'« américanité » du Québec, dont Yvan Lamonde et Gérard Bouchard. Ce dernier, en particulier, s'est employé à maintes reprises à mettre en relief l'écart intellectuel infranchissable, à ses yeux, entre l'élite canadienne-française du Québec d'avant la Révolution tranquille, laquelle aurait diffusé de « fausses » identités venues d'Europe et inspirées de la France d'Ancien Régime, et la population québécoise elle-même, qui aurait accepté plus volontairement la dimension continentale de son expérience collective et rompu avec le traditionalisme qui sous-tendait l'idéologie canadienne-française². Ce n'est qu'au début des années 1990 que certains historiens – œuvrant tous en Ontario – se sont appliqués à exhumer les États généraux des bas-fonds de la mémoire collective et à poser autrement, ce faisant, la question du Canada français. En 1993, dans un article programmatique, sinon pour lui-même, du moins pour de nombreux chercheurs à sa suite (y compris l'auteur de ces lignes), Pierre Savard dressait un remarquable bilan historique des relations entre l'Ontario français et le Québec dans lequel les États généraux, après un quart de siècle, refaisaient surface :

La poussée souverainiste qui se fait jour au Québec entraîne une redéfinition des rapports avec les francophones hors Québec. C'est aux États généraux de 1967 que la rupture éclate au grand jour entre Québécois et Franco-Ontariens. La

2. Nous avons analysé plus longuement ce débat dans Michel Bock (2008).

nouvelle vague des nationalistes québécois affirme résolument que le salut du Québec ne peut s'accomplir en même temps que le sauvetage des francophones hors Québec. L'expression « francophones hors Québec » commence à se répandre. Elle fait des Franco-Ontariens des Canadiens français de seconde zone qui, avec les autres minorités françaises hors Québec, ont soudainement le sentiment d'être abandonnés par les Québécois (Savard, 1993, p. 247-248³).

Cet article de Pierre Savard n'était pas le premier à discuter de la transformation des relations entre le Québec et les minorités canadiennes-françaises, les sociologues ayant soulevé des idées semblables dès la fin des années 1970 (Juteau-Lee et Lapointe, 1979), mais il était sans doute le premier à aborder la question sous l'angle de l'histoire des idées et d'y situer les États généraux de manière proéminente. Par la suite, de nombreux chercheurs s'appliqueraient à élargir l'ouverture pratiquée par Savard, dont Marcel Martel (1997) et Gaétan Gervais (1998), qui sont venus apporter un éclairage probant et nécessaire aux grands rassemblements de 1966, 1967 et 1969⁴. Toujours en 1997, Martel, en collaboration avec Robert Choquette, organisait un important colloque au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa pour souligner le trentième anniversaire des États généraux, lequel rassembla plus d'une vingtaine de chercheurs, de témoins et d'intervenants communautaires et politiques venus débattre du sens et de l'héritage de ce moment important, mais manifestement méconnu, de l'histoire récente du Canada français (Martel, 1998). Sans aller jusqu'à dire que les États généraux occupent désormais une place centrale dans l'historiographie et la mémoire collective, il est néanmoins possible d'affirmer que le silence qui les enveloppait, autrefois, a perdu de son épaisseur, si l'on en tient pour preuve leur inclusion dans un certain nombre d'ouvrages de synthèse historique produits, ces

3. Voir aussi, dans le même recueil, l'article de Fernan Carrière, qui mentionne brièvement les États généraux (1993).

4. Nous avons, à notre tour, apporté une modeste contribution à l'historiographie des États généraux, dans la foulée de nos prédécesseurs. Voir Michel Bock (2001), ainsi que Tardif-Carpentier (1995).

dernières années, par des chercheurs de l'Ontario français et de l'Acadie (Frenette, 1998, p. 181; Couturier, 2000, p. 326; Gervais et Bock, 2004, p. 182).

Il ne nous appartient pas d'analyser, dans ces pages, le traitement réservé par les historiens aux États généraux du Canada français, lequel mériterait un bilan historiographique beaucoup plus étoffé. Il suffit de retenir de cette brève évocation des études que, dans l'ensemble, les chercheurs ont vu dans les États généraux un point d'orgue dans l'évolution, voire le démantèlement du projet national canadien-français, lequel aurait agi comme un aiguillon sur le processus de reconstruction identitaire, voire nationale du Québec et des minorités canadiennes-françaises. Du vacarme et de la turbulence des États généraux auraient découlé, parmi les minorités, une forte méfiance à l'endroit de la « province-mère » et l'émergence de projets politico-identitaires souvent « provincialisés », s'inscrivant en faux contre le Canada français, désormais réduit en cendres. Selon cette thèse, les États généraux, sans avoir par eux-mêmes provoqué l'éclatement du Canada français, n'en représentent pas moins le moment de son dernier rôle. Il existe peu d'exceptions à ce constat, hormis celle de Linda Cardinal, qui a publié un essai proposant une « critique de la thèse de la rupture » véhiculée par l'historiographie des États généraux. En tentant d'interpréter l'expérience historique des minorités de langue française à l'aune des thèses « révisionnistes », c'est-à-dire en postulant que leur parcours s'inscrivait de plain-pied et de manière tout à fait normale dans la modernité et le pluralisme idéologique, Cardinal conclut au caractère largement nostalgique des études, lesquelles reposeraient sur « une représentation passéiste et naturaliste », voire « mythique » du Canada français (Cardinal, 1998 et 2003). Autrement dit, la thèse de la rupture amplifierait la capacité qu'avait l'idéologie canadienne-française traditionnelle d'agir en tant que « rempart » contre l'assimilation des minorités de langue française, et exagérerait, du coup, les liens de solidarité culturelle et nationale qui les rattachaient au Québec avant la Révolution tranquille. Les hauts cris que pousseraient certains chercheurs devant l'indifférence dont a fait preuve le Québec au regard des minorités, pendant les États généraux, ne

seraient, en réalité, que des cris d'orfraie⁵. Adoptant une perspective «révisionniste» semblable, Claude Denis soutient que le Canada français, historiquement, n'a jamais renvoyé qu'au territoire du Québec et que l'idée même d'un Canada français «ethnique» (le mot est le sien), se déployant à l'échelle du pays, est une vue de l'esprit engendrée au moment de la Révolution tranquille afin de permettre au projet néonationaliste québécois de mieux prendre ses distances par rapport au traditionalisme honni (Denis, 1996; Martel, 2004).

On passe, avec ces analyses, de l'hégémonie du projet national canadien-français parmi les minorités à sa marginalité, à moins qu'il ne s'agisse tout simplement de sa négation. Ou bien le Canada français a surplombé leur expérience historique, y a donné sens et chair avant de se dissiper comme un songe au lendemain de la Révolution tranquille, ou bien il n'a été que quantité négligeable, les États généraux ne représentant, dans ce cas, qu'un épiphénomène, un caillou sur le chemin des minorités francophones vers l'inéluctable modernité. À l'intérieur de ce débat aux allures plutôt dichotomiques, est-il possible de renouveler notre compréhension de la place qu'a pu occuper le Canada français dans l'organisation sociale et l'imaginaire collectif des minorités de langue française? C'est le pari que nous faisons ici. Il ne s'agira pas pour nous de nier la thèse de la rupture (que nous avons nous-même soutenue) ni la thèse «révisionniste», mais plutôt de soulever de nouvelles interrogations qui permettront, nous l'espérons, de saisir avec plus de finesse le rapport qu'ont entretenu les minorités francophones avec le Canada français au lendemain des années 1960, en nous concentrant largement, mais non exclusivement, sur l'exemple de l'Ontario français. Force est de constater que l'historiographie a privilégié l'étude de facteurs largement idéologiques pour tenter d'appréhender le destin du projet national

5. Michel Sarra-Bournet et Lucien-Pierre Bouchard (1998) critiquent, à leur tour, la thèse de l'abandon des minorités canadiennes-françaises par le Québec en faisant valoir que le fossé qui s'est creusé entre les unes et les autres n'est pas uniquement attribuable à l'indifférence du second, mais aussi au fait que les premières se seraient rapidement ralliées à l'idéologie trudeauiste, qui visait à mettre en échec les aspirations nationales du Québec.

canadien-français parmi les minorités, délaissant, du coup, la dimension institutionnelle de la question. Or, si la thèse de la rupture a un sens, il faut aussi la saisir au regard de la réorganisation institutionnelle qu'a connue le Canada français au moment de la Révolution tranquille. À ce chapitre, le retrait de l'Église de l'organisation sociale des minorités canadiennes-françaises et son retranchement à l'intérieur de la sphère pastorale ont influé de manière beaucoup plus significative sur l'évolution de leurs relations avec le Québec que le « poids mort » de Michel Brunet, les « *dead ducks* » de René Lévesque et le « cadavre encore chaud » d'Yves Beauchemin, autant d'images exploitées par certains intellectuels et politiques pour qualifier les minorités depuis les années 1950 et mieux les tenir à l'écart du « nouveau » projet national québécois. De même, s'il est vrai que les États généraux représentent un tournant dans l'évolution politique et idéologique du Canada français, il est tout de même curieux de constater l'absence quasi totale d'études historiques et empiriques sur la manière dont les minorités canadiennes-françaises ont débattu, au lendemain des années 1960, de leur identité collective dans l'espace public, comme si, avec les États généraux, tout avait été dit. Évoquer l'existence d'un tournant exige normalement que l'on compare ce qui précède avec ce qui suit. Si on exclut les travaux des littéraires et des sociologues⁶, les opinions sur les tenants et les aboutissants de l'identité franco-ontarienne depuis 1969 naviguent souvent entre conjectures et *a priori*. Même Fernand Dumont, dans son célèbre article posthume sur « l'essor et le déclin du Canada français », publié en 1997, croyait déceler, au lendemain de la Révolution tranquille, l'émergence d'une « référence » franco-ontarienne distincte, qu'aurait signalée « la construction d'une historiographie de l'Ontario français dont l'autonomie remonterait aux origines, sans détour par le Canada français », de même qu'une « mutation semblable » survenue, au même moment, dans le champ littéraire (Dumont, 1997, p. 436). La rupture avec

6. Les études suivantes offrent des bilans fort utiles des études sociologiques portant sur la problématique identitaire dans la francophonie ontarienne et canadienne : Thériault (1994), Cardinal (1994) et Thériault et Meunier (2008).

le projet national canadien-français, pour peu que ce dernier ait eu quelque substance, a-t-elle donc pu être aussi nette, aussi franche, sans qu'il en ait subsisté la plus petite trace? Était-il donc si facile de le rayer de la mémoire et de remettre à zéro les compteurs de l'expérience historique de l'Ontario français et de la francophonie canadienne dans son ensemble?

Dans les pages qui suivent, nous nous emploierons à fournir quelques éléments de réponse à ces interrogations et à proposer des pistes qui serviront à périodiser autrement la transformation, puis le déclin de la puissance mobilisatrice du projet national canadien-français hors Québec. S'il est vrai que « [l]e souvenir est un crible merveilleux qui filtre tout » (Sándor Márai), qu'ont retenu les Franco-Ontariens de la « référence » canadienne-française au lendemain des États généraux, et de quelle manière ce dépôt s'est-il transformé selon la conjoncture politique et idéologique?

1. RETOUR SUR LA THÈSE DE L'« ÉCLATEMENT » DU CANADA FRANÇAIS

1.1. Le Canada français dans ses dimensions institutionnelle et symbolique

L'« éclatement » du Canada français est une thèse idéologique. Non que ses défenseurs cherchent nécessairement à mobiliser le passé pour défendre une quelconque cause politique. Ce sont plutôt leurs travaux qui reposent, dans l'ensemble, sur l'analyse des *facteurs* idéologiques qui ont concouru à la mise au rancart du projet national canadien-français. La montée en puissance du néonationalisme québécois et du mouvement indépendantiste, pendant la Révolution tranquille, aurait enfoncé un coin entre le Québec et ses « frères de la dispersion », comme les appelait le chanoine Groulx, et brisé l'esprit de solidarité nationale sur lequel étaient fondées, auparavant, leurs relations. Dès lors, le destin du premier se serait détaché de celui des seconds et leurs intérêts se seraient profondément différenciés. Pire, leurs stratégies de développement politique et culturel seraient devenues carrément incompatibles, le Québec privilégiant la

décentralisation, voire la souveraineté, les minorités préférant, au contraire, s'en remettre à l'État central qui, sous la gouverne de Pierre Elliott Trudeau, s'était engagé, en 1969, à promouvoir le bilinguisme à l'échelle pancanadienne. L'histoire intellectuelle postule que les idées peuvent agir sur le cours de l'histoire, qu'elles peuvent en être un moteur, qu'elles sont bien plus que la traduction, sur le plan des représentations, du rapport de force matériel qui prévaut dans une situation historique donnée. Elle ne cherche pas, en revanche, à écarter de l'analyse le contexte politique, économique et institutionnel dans lequel sont énoncées les idées, ni la manière dont les idées prennent forme dans l'espace public. Elle vise, ainsi que l'affirme François Dosse, à faire le pont entre une lecture strictement «internationale» de la production intellectuelle et «une approche externaliste privilégiant les seuls réseaux de sociabilité» (Dosse, 2003, p. 11). L'analyse des facteurs idéologiques ayant contribué à l'éclatement du Canada français doit aussi être envisagée à la lumière des transformations institutionnelles qu'il a connues au xx^e siècle. À ce chapitre, il est impossible de séparer le destin de la référence canadienne-française de celui de l'Église, qui a été le lieu, historiquement, de son institutionnalisation.

Le Canada français n'était pas qu'une simple réalité démographique regroupant platement l'ensemble des «parlant-français» ayant foulé le sol du continent du xvi^e siècle à nos jours. Il renvoyait plutôt à une idée construite et relativement circonscrite historiquement, à une représentation symbolique ou imaginaire s'étant incarnée institutionnellement depuis le milieu du xix^e siècle et donnant sens et cohérence à l'institution ainsi construite. Dispersés sur un territoire aux dimensions continentales, soumis à des fluctuations démographiques interrégionales considérables, fortement minorisés en plusieurs lieux, les Canadiens français se butèrent à de puissantes forces centrifuges ayant posé autant d'obstacles à la construction d'une représentation commune de leur identité. Le projet national canadien-français devait ainsi contribuer à réduire les distances entre les îlots francophones du pays et du continent, briser leur isolement et leur inculquer un sentiment d'appartenance et de solidarité envers une entité plus large et transcendant les clivages

régionaux et locaux. Dans sa dimension symbolique, le Canada français se fondait sur une certaine conception de la tradition, entendue ici dans le sens d'une référence partagée à une expérience historique commune et distincte, et que surplombait le catholicisme. Dans les milieux nationalistes canadiens-français du tournant du xx^e siècle, cette conviction servait à alimenter la thèse de la dualité nationale du Canada, laquelle postulait que la Confédération était issue d'un pacte inviolable entre deux « peuples fondateurs » égaux en droits et en privilèges à l'échelle de tout le pays. La question nationale, il importe de le préciser, ne l'emporta jamais, ou alors très rarement, sur la question religieuse et lui demeurait bien sagement subordonnée. Il n'en demeure pas moins qu'elles étaient inséparables l'une de l'autre, comme le voulait le vieil adage, « la langue, gardienne de la foi ». Dans sa dimension institutionnelle, le Canada français s'était largement incarné dans l'Église, qui lui tenait presque lieu d'État, surtout depuis la Renaissance religieuse des années 1840-1850, comme l'ont montré Fernand Dumont et plusieurs autres chercheurs à sa suite (Dumont, 1996 ; Ferretti, 1999 ; Warren, 2007 ; Perin, 2008). Il ne suffit pas, toutefois, de conclure que la nation canadienne-française s'était institutionnalisée à l'extérieur du politique ou simplement dans la société civile. Dans le contexte canadien-français, on peut difficilement réduire l'Église, colonne vertébrale de la nation, à une organisation privée parmi tant d'autres (Gould, 2003). À défaut de pouvoir se donner un État-nation dans le sens plein du terme, le Canada français s'était plutôt donné une « Église-nation ».

La conception traditionaliste de l'identité nationale canadienne-française servait à justifier, intellectuellement, l'expansion de l'institution ecclésiastique qui, en échange, en permettait la diffusion, au Québec et ailleurs. L'Église était un trait d'union, voire une ligature visant à créer un espace institutionnel commun pour l'ensemble des communautés canadiennes-françaises de la « dispersion », un espace qui n'était pas « public » au sens propre, mais qui n'était pas non plus tout à fait privé, encore une fois. À plusieurs égards, son rôle était éminemment politique. La « cléricatisation » de la société canadienne-française se fit à la faveur de l'expansion du clergé,

tant régulier que séculier, non seulement au Québec, mais aussi en Ontario, en Nouvelle-Angleterre, dans l'Ouest canadien, voire en Acadie. L'institution cléricale en vint à englober un réseau paroissial et diocésain en forte progression, de même que les écoles, les collèges, les pensionnats, les hôpitaux et toute une pléthore d'organismes et d'institutions à caractère socioculturel. Relisons ces lignes de Fernand Dumont :

À l'intérieur du Québec, par son emprise sur l'éducation et l'assistance sociale, par la puissance de sa hiérarchie et son enracinement local, l'Église assure largement des fonctions qui, en d'autres temps et d'autres lieux, appartiendraient à l'État ; de sorte que le prolongement de cette responsabilité en dehors du Québec apparaît tout à fait dans l'ordre des choses. À l'ombre de l'Église et sous son autorité plus ou moins directe, un réseau d'institutions, écoles et associations, confirme cette structure politique d'un caractère singulier (Dumont, 1997, p. 457).

L'Église exerçait ainsi son influence sur un vaste espace social, soutenue par une élite laïque formée dans ses propres maisons d'enseignement primaire et supérieur. Par son truchement, les minorités avaient la possibilité, à tout le moins, de partager avec le Québec une conscience historique semblable et un projet politico-culturel commun. En ce sens, l'Église nationale pouvait être un puissant générateur de solidarité, lequel s'appuyait aussi sur l'importance des liens de parenté qui contribuèrent, à leur tour, à souder la « famille » nationale pendant la grande période d'émigration canadienne-française extraquébécoise de 1850 à 1930 (Frenette, 1998). Depuis les années 1960, un courant épistémologique issu de la nouvelle histoire sociale et plaidant pour la formulation d'un projet historiographique critique fondé sur le changement social a pu voir dans l'Église un corps étranger à la société canadienne-française, une institution visant à imposer un rapport de domination à la population francophone, dont l'un des défis aurait été de s'en émanciper (Hardy, 1999). Que l'Église ait eu des intérêts, qu'elle ait cherché à étendre et à renforcer le « contrôle » qu'elle exerçait dans la sphère sociale, personne ne le contestera. Qu'elle ait aussi répondu à une demande de sens, cela ne doit pas non plus échapper à l'analyse (Rousseau, 1995). Certes, il est possible de voir dans l'Église une force extérieure

au Canada français, mue par l'unique désir d'assurer sa propre croissance. Il est aussi possible, pour employer une analogie théologique, de voir en elle une institution consubstantielle, à bien des égards, à la nation canadienne-française.

Il serait erroné de prétendre que le Canada français, en tant que projet national, était à l'abri de la dissension. Le grand mérite des historiens «révisionnistes» des quelque trente dernières années est de nous l'avoir rappelé et démontré. D'autres mouvements d'idées ont tantôt côtoyé, tantôt confronté le traditionalisme canadien-français. On connaît bien les combats entre libéraux et ultramontains du XIX^e siècle depuis les travaux de Philippe Sylvain et, plus récemment, d'Yvan Lamonde (Sylvain, 1973; Lamonde, 2000). Fernande Roy a aussi bien mis en évidence l'existence d'une tradition libérale dans les milieux d'affaires canadiens-français au début du siècle suivant. Même parmi les traditionalistes eux-mêmes, l'unanimité était loin d'être acquise. Dès la fin du XIX^e siècle, Jules-Paul Tardivel, tout nationaliste et ultramontain qu'il fût, prêchait le repli de la nation canadienne-française à l'intérieur de la vallée du Saint-Laurent. L'élite clérico-nationaliste de l'Ouest déplorait régulièrement la faiblesse des appuis et des renforts qui lui provenaient du Québec (Lalonde, 1979). Pendant les années 1920 et, à plus forte raison, pendant la décennie suivante, la circulation des idées indépendantistes, au Québec, semblait mettre en péril, aux yeux de certains, le projet traditionaliste du Canada français (Bock, 2004). Et que dire des difficultés tout de même bien réelles qu'on éprouvait, à l'extérieur du Québec, à enrayer l'acculturation des minorités canadiennes-françaises et à susciter leur adhésion à une société globale aussi achevée, distincte et «parallèle» que possible? L'histoire du projet national canadien-français révèle, toutefois, que son incarnation institutionnelle n'a jamais requis l'homogénéité idéologique ni l'adhésion unanime de tous ceux qu'il visait à rassembler. Surtout, on chercherait longtemps, parmi les minorités francophones, des projets politico-culturels de remplacement capables, avec une puissance comparable, d'autonomiser leurs communautés sur le plan institutionnel aussi bien que sur le plan symbolique. Sur ce point, les prémisses

libérales des thèses révisionnistes conduisent à entrevoir plus facilement le pluralisme idéologique que les facteurs à l'œuvre dans le processus d'institutionnalisation nationale.

1.2. Les limites et le déclin de l'« Église-nation »

Une Église nationale, donc, mais une Église qu'il fallait aussi partager, en particulier à l'extérieur du Québec, où les coreligionnaires irlandais regardaient d'un œil suspect l'étroitesse du lien qui, au Canada français, rattachait la question nationale à la question catholique. Au moment où les impérialistes et les orangistes du Canada anglais croisaient le fer de plus en plus souvent avec les nationalistes du Canada français, le clergé irlando-catholique en vint à intervenir, lui aussi, dans la dispute. Depuis la Confédération, l'idéologie impérialiste britannique avait fait de profondes incursions dans les milieux intellectuels et politiques du Canada anglais et multiplié les menaces à l'enseignement catholique dans plusieurs provinces, dont le Nouveau-Brunswick (1871), le Manitoba (1896), la Saskatchewan et l'Alberta (1905). La crise du Règlement 17, déclenchée en Ontario en 1912, s'inscrivait dans la même foulée, à un détail près : pour la première fois, la classe politique canadienne-anglaise s'en prenait non pas à la place de la religion catholique dans les écoles de la province, mais plutôt à celle du français. Les impérialistes du Canada anglais, parmi lesquels les orangistes, souhaitaient ainsi contenir l'influence canadienne-française à l'intérieur du Québec et donner un visage résolument britannique au pays. Le positionnement politique du clergé irlando-catholique de l'Ontario le conduisit ainsi à protéger le caractère confessionnel des écoles « séparées » (financées, comme les écoles « publiques », sur fonds étatiques), en prouvant à la majorité anglo-protestante que le catholicisme, en ce pays, pouvait être « anglais », qu'on pouvait le naturaliser, voire le domestiquer, et qu'il ne possédait donc rien d'étranger ni de menaçant, rien de canadien-français, autrement dit.

Ainsi, la première menace substantielle que subit l'union étroite des questions nationale et religieuse, pierre d'assise du projet national canadien-français, provint de l'intérieur

même de l'Église⁷. Le radicalisme initial de la « résistance » au Règlement 17, qui se mit sur le pied de guerre sans perdre une seconde, allant jusqu'à prôner la désobéissance civile, eut tôt fait d'exaspérer l'adversaire irlandais. De part et d'autre, on se disputait les faveurs de la hiérarchie romaine, du délégué apostolique jusqu'au pape, qui dut intervenir personnellement pour refaire l'unité de l'Église canadienne en publiant coup sur coup deux encycliques sur la question franco-ontarienne, *Commissio Divinitus* (1916) et *Littericis Apostolicis* (1918). Le verdict de Rome était sans appel : la question religieuse n'était pas une question nationale. Il était impératif, par conséquent, que l'on ne fît rien qui pût provoquer la majorité anglo-protestante à mettre en péril l'enseignement catholique en Ontario, et que l'on prît garde, de surcroît, que l'Église et le catholicisme ne fussent instrumentalisés à des fins politiques. Aux yeux de la hiérarchie romaine, la thèse de la langue, « gardienne » de la foi (ou encore de l'Église-nation canadienne-française) était irrecevable. La parole du pape, qui avait clairement pris le parti des irlandocatholiques, sema consternation et incrédulité au sein de la « résistance » franco-ontarienne, ainsi que dans l'ensemble du mouvement nationaliste canadien-français. Bien avant la Révolution tranquille, le lien qui rattachait la question nationale à la question religieuse, sans dire qu'il était en passe de se dénouer complètement, paraissait néanmoins compromis. Les nationalistes catholiques durent faire preuve, dès lors, d'une prudence toujours plus grande sur la place publique, d'autant que le Saint-Siège continua de sévir, pendant les années 1920, contre l'inféodation du catholicisme aux questions politiques, en réprochant d'abord ce qu'il appela le nationalisme « immodéré », en 1922, puis le nationalisme « outrancier » de *L'Action française* de Paris quatre ans plus tard. À la fin de la décennie, lorsqu'un groupe de nationalistes franco-américains du Rhode Island, regroupés autour du journal *La Sentinelle*, écopèrent d'une sentence d'excommunication pour avoir osé traîner l'évêque irlandais du lieu devant les tribunaux civils, l'on comprit qu'il fallait désormais surveiller très étroitement ses paroles et sa

.....
 7. Nous résumons ici des idées développées plus longuement dans Bock (2015).

plume. Le durcissement de la position de la hiérarchie romaine sur la question du nationalisme contribua au fractionnement du mouvement nationaliste. Henri Bourassa, après avoir vertement condamné les « sentinellistes », en vint même à se demander si le nationalisme n'était pas carrément un « péché ». L'abbé Lionel Groulx, qui dirigeait *L'Action française* de Montréal depuis 1920, quitta la revue afin de se consacrer entièrement, expliqua-t-il de manière peu convaincante, à son métier de professeur et d'historien à l'Université de Montréal. En réalité, il était douloureusement conscient de ce que le nationalisme était « mal coté » à Rome et qu'un prêtre comme lui risquait gros en continuant de lier, sur la place publique, les questions nationale et religieuse. Les prises de position romaines sur le nationalisme auraient toutefois des conséquences à plus long terme sur le champ intellectuel canadien-français. Pendant les années 1930, les nationalistes catholiques en viendraient à être écartelés entre une gauche catholique, désireuse de respecter scrupuleusement les directives pontificales en matière de nationalisme, et une droite nationaliste qui, sans rompre explicitement avec le catholicisme, accepterait plus facilement de donner la priorité à l'action politique pour résoudre le problème national du Canada français, quitte à professer une certaine admiration pour les droites radicales européennes, en particulier celles qu'incarneraient, pendant la crise, Maurras et Mussolini. Il s'agissait là d'une rupture importante par rapport à l'antiétatisme traditionnel du nationalisme orthodoxe, qui avait toujours postulé que le problème canadien-français était spirituel et non politique ou institutionnel, qu'il incombait à l'Église, plutôt qu'à l'État, de structurer la nation, et que le salut du peuple canadien-français résulterait non pas de la transformation de son régime politique, mais bien de son relèvement spirituel. À la gauche des groulxistes comme à leur droite, l'intérêt pour les minorités canadiennes-françaises accuserait un certain déclin, pour ne pas dire un déclin certain, les catholiques sociaux s'intéressant peu à la question nationale, encore une fois, tandis que la jeunesse nationaliste irait jusqu'à considérer la diaspora comme un obstacle à la réalisation d'un État national pour les Canadiens français.

C'est dans ce contexte qu'évoluerait, à partir des années 1920, le champ intellectuel de l'Ontario français, que les prises de position romaines sur le rapport entre nationalisme et catholicisme contribuèrent à infléchir de manière significative, là aussi. Si, au début du siècle et de la crise scolaire, le radicalisme relatif – et très public – de la résistance franco-ontarienne était fondé sur la conviction inébranlable que la langue, au Canada français, était « gardienne » de la foi, à partir des années 1920, le doute s'installa. Surtout, la stratégie de la confrontation ouverte n'était plus guère envisageable, en particulier lorsqu'il s'agissait des irlandais-catholiques. Dès lors, les dirigeants de la résistance adoptèrent d'autres méthodes, beaucoup plus modérées, pour défendre la cause du français en Ontario, d'abord en tentant de se réconcilier, comme l'avait exigé le pape, avec les coreligionnaires irlandais, ensuite en collaborant avec les plus éclairés parmi l'élite politique et intellectuelle du Canada anglo-protestant, laquelle comptait bien refaire l'unité du pays mise à mal par la Grande Guerre (1914-1918), la crise de la conscription (1917) et le Règlement 17. Les grandes manifestations publiques et l'esprit frondeur qu'il n'avait pas été rare de constater au début de la crise scolaire semblaient bel et bien appartenir au passé, alors que l'élite franco-ontarienne exercerait désormais son action davantage dans les coulisses que sur la place publique. Les nationalistes catholiques non repentis, s'ils ne furent pas tout à fait réduits au silence, n'en furent pas moins contraints d'agir, eux aussi, dans l'ombre : vu de cet angle, la fondation à Ottawa de l'Ordre de Jacques-Cartier, en 1926, n'avait rien de fortuit. Pendant les quarante années qui allaient suivre, l'élite franco-ontarienne se démarquerait surtout par un solide conservatisme et par l'acceptation qu'il lui fallait partager l'Église, ses structures et ses divers centres d'autorité avec les coreligionnaires irlandais. En Ontario, l'« Église-nation » canadienne-française demeurerait à jamais inachevée. À partir des années 1930, les débats qui eurent lieu à l'intérieur même du clergé canadien-français sur le rapport que devaient entretenir les Franco-Ontariens avec le bilinguisme en laissaient déjà entrevoir les limites (Lang, 2007).

On commence à mieux percevoir la complexité du champ intellectuel canadien-français, même à l'intérieur des milieux catholiques et nationalistes. Les certitudes du début du siècle, sans dire qu'elles avaient été balayées, avaient néanmoins été mises à rude épreuve. Ces transformations intellectuelles se déroulèrent, rappelons-le, sur fond d'urbanisation et d'industrialisation croissantes, lesquelles menaçaient certaines des institutions traditionnelles du Canada français dont, au premier chef, la paroisse rurale. Elles obligèrent ainsi l'institution ecclésiastique à concevoir de nouvelles structures pour ne pas demeurer en reste, des structures comme les mouvements de l'Action catholique spécialisée, qui se répandirent à la faveur de la Crise des années 1930 – y compris en Ontario français – en tâchant de lier la question religieuse à la question sociale, mais peu ou prou à la question nationale. Le processus de modernisation sociale et économique aurait pour conséquence de discréditer de plus en plus l'antiétatisme des traditionalistes. Après la guerre, le rôle de l'État québécois s'intensifia dans plusieurs domaines, dont l'instruction publique et la santé, les traditionnelles chasses gardées du clergé qui, malgré le triomphalisme qu'il affichait extérieurement, avait commencé à manquer de souffle. En même temps, la nouvelle génération d'intellectuels, qu'ils fussent issus de la gauche catholique ou du mouvement néonationaliste, revendiquaient les uns comme les autres la fin du traditionalisme et du «clérico-nationalisme» et prônaient que le Canada français se réconciliât avec l'État, fédéral dans le premier cas, québécois dans le second (Behiels, 1985; Meunier et Warren, 2002). À la veille de la Révolution tranquille, le projet national canadien-français, dans sa forme traditionaliste, était déjà fortement ébranlé, tant sur le plan institutionnel que sur le plan idéologique ou symbolique.

C'est en fonction de ces éléments qu'il faut méditer l'«éclatement» du Canada français des années 1960. Que l'on y songe : contestée et lézardée depuis l'entre-deux-guerres, l'Église, l'institution qui avait porté l'idée du Canada français, se retira massivement de son organisation sociale. Car si la Révolution tranquille a un sens, c'est d'abord dans le transfert vers l'État québécois des œuvres de l'Église qu'il faut le

chercher. Cette restructuration structurelle, du coup, brisa le plus puissant de tous les « traits d'union » institutionnels liant le Québec à la « diaspora ». En Ontario français aussi, l'« Église-nation », dont la présence irlando-catholique avait toutefois empêché la réalisation complète, répétons-le, dut céder ses responsabilités à l'État provincial. Ne pensons qu'à l'exemple des collèges classiques et des autres maisons d'enseignement supérieur dirigées par le clergé, qui furent rapidement remplacés par un vaste réseau d'écoles secondaires publiques de langue française dès la fin des années 1960. Vue de cet angle, la signification des États généraux apparaît sous un jour nouveau. Certes, la rupture était idéologique, en ce sens qu'elle opposait, en apparence, deux manières différentes de concevoir le destin du fait français en Amérique, l'une fondée sur la nécessité de la cohabitation avec la majorité anglaise, l'autre sur le principe de l'autonomie politique (dont le degré pouvait toutefois varier selon les acteurs). Certes, la rupture se fit dans la douleur, surtout du côté des minorités canadiennes-françaises, que la montée du mouvement indépendantiste québécois avait projetées loin de leurs certitudes. On ne peut toutefois la réduire à un phénomène purement idéologique, car l'éclatement du projet national canadien-français était aussi un phénomène institutionnel. Les auteurs des pleurs et des grincements de dents qui se sont fait entendre aux États généraux – et depuis – n'en ont pas toujours tenu compte. Cela n'exclut pas, toutefois, que l'idée du Canada français ait pu survivre, à certains égards, à la « rupture », qu'elle ait pu continuer de meubler l'imaginaire franco-ontarien, ni que le Québec et la « diaspora » aient pu tenter quelques rapprochements...

2. UN « NÉONATIONALISME » FRANCO-ONTARIEN (1969-1982) ?

2.1. Littérature et historiographie : quelques pistes

Fernand Dumont, rappelons-le, a postulé l'émergence d'une référence franco-ontarienne distincte et autonome au lendemain de la Révolution tranquille, laquelle aurait résulté d'une mutation historiographique et littéraire qui aurait purgé la

mémoire de l'Ontario français de son passé canadien-français (Dumont, 1997, p. 436). Dubitatif, le sociologue de Laval s'interrogea sur la portée de ces « tentatives pour refaire une mémoire en fonction d'une situation radicalement nouvelle » en laissant entendre que le « support institutionnel » nécessaire à l'édification d'une authentique référence franco-ontarienne était vraisemblablement insuffisant : « La reconstruction de la mémoire, la recherche d'un nouveau projet risquent de transformer la réalité en discours, la référence servant à dissimuler plutôt qu'à confirmer » (*ibid.*). L'analyse de Dumont prend note des transformations qu'avait connues le Canada français au xx^e siècle, dont elle relève, avec perspicacité, la réorganisation institutionnelle. Pour la suite des choses, elle s'avère toutefois moins concluante. En réalité, le débat sur la référence franco-ontarienne qui eut lieu après la « rupture » des États généraux se démarque d'abord et avant tout par sa complexité et oblige le chercheur à l'aborder prudemment et sans *a priori*. Une nouvelle référence strictement « franco-ontarienne » a-t-elle vu le jour après la Révolution tranquille ? La référence « canadienne-française » a-t-elle pu se maintenir, sous une forme ou une autre ? Le support institutionnel fourni par l'Église, aussi incomplet eût-il été, leur ayant été à peu près entièrement retiré, les Franco-Ontariens accepteraient-ils de se « canadianiser » tout bonnement et d'abandonner toute velléité d'autonomie institutionnelle et nationale ? Y a-t-il plutôt eu, en Ontario français, une sorte de « néonationalisme » semblable à celui qui faisait un certain bruit, au même moment, en Acadie du Nouveau-Brunswick ?

Il est possible que ce soit dans le champ littéraire que l'hypothèse de Dumont sur la construction d'une référence franco-ontarienne en rupture avec le projet national canadien-français soit, à certains égards, le plus facilement vérifiable. Les études montrent assez clairement que l'effervescence artistique et culturelle que connut l'Ontario français, pendant les années 1970, en s'inscrivant, globalement, dans le mouvement de la contre-culture et de la *New Left*, témoignait d'un rapport trouble au projet national canadien-français, réduit à une forme d'aliénation culturelle et cléricale. Lucie Hotte, par exemple, soutient que les artistes de la contre-culture franco-sudburoise,

regroupés au sein de la Coopérative des artistes du Nouvel-Ontario (CANO), fondaient la « franco-ontarianité » sur la marginalité – les Franco-Ontariens ayant été doublement exploités par le clergé canadien-français et le capital anglo-saxon –, l’hybridité linguistique, l’absence de territoire réel et, par conséquent, l’impuissance politique (Hotte, 2000)⁸. L’action politique étant ainsi exclue, les artistes de la contre-culture, de même qu’un grand nombre de leurs « héritiers » dans la sphère artistique, se réfugièrent dans l’imaginaire pour tenter d’exprimer l’identité franco-ontarienne. On pourrait conclure, à l’instar de Dumont, qu’une référence « franco-ontarienne » avait ainsi vu le jour, mais une référence peu féconde et peu mobilisatrice, car impuissante à déboucher sur un projet politique et national, le passé et le présent ne donnant plus aucune prise sur l’avenir. Au lieu d’un *projet*, c’est-à-dire un principe à partir duquel il eût été possible d’assurer le progrès de l’Ontario français, la littérature franco-ontarienne proposait un *miroir*, c’est-à-dire qu’elle visait à refléter sa condition, à la valoriser afin de mettre fin à son aliénation.

Pour certains, comme François Paré (1996, p. 17),

la littérature a porté à elle seule le poids de la question identitaire, de savoir qui nous étions comme individus et comme collectivité. Elle s’est instituée comme la condition de notre entrée commune dans l’intelligibilité.

Plus sévère encore que Dumont, Paré rejoint tout de même le sociologue de Laval en concluant à l’impasse de l’identité franco-ontarienne telle celle postulée dans la sphère artistique :

[C]ette interrogation, contrairement à ce qui a pu se produire dans la culture québécoise moderne, s’est ouverte, béante, sur une conception cataclysmique de l’histoire collective des Franco-Ontariens (*ibid.*).

8. Il s’agit d’un phénomène que l’on peut constater dans presque toutes les composantes du champ littéraire franco-ontarien de l’époque, du théâtre au roman, en passant par la poésie et la musique. Voir les articles de Jane Moss, François Paré, Johanne Melançon et Lucie Hotte réunis dans Hotte et Melançon (2010).

Pourtant, les cogitations des artistes de la contre-culture n'étaient pas les seules à alimenter l'imaginaire de l'Ontario français au lendemain de la Révolution tranquille. Le débat sur la question identitaire, ou encore sur la « référence », se déroulait aussi ailleurs et à partir de prémisses souvent fort différentes. Dumont, encore une fois, relève l'émergence, à la même époque, d'une historiographie franco-ontarienne qui, comme la littérature, aurait fait de l'Ontario français une entité auto-référentielle depuis les « origines, sans détour par le Canada français » (Dumont, 1997, p. 436). Cette conclusion est fondée sur la lecture d'un article de l'historien franco-ontarien Gaétan Gervais, professeur à l'Université Laurentienne de Sudbury de 1972 à 2008, qui faisait le bilan, en 1995, de l'historiographie franco-ontarienne en concluant, dans une phrase maintes fois citées depuis, que l'Ontario français avait cessé « d'être la partie ontarienne du Canada français pour devenir la partie française de l'Ontario » (Gervais, 1995a, p. 123). L'analyse de Dumont, il faut le reconnaître, est peut-être un peu courte, car l'œuvre de Gervais, qui s'étend sur quatre décennies, ne se laisse pas saisir aussi facilement. On aurait pu citer, du même article, la conclusion générale, dans laquelle l'historien de Sudbury affirme que l'historiographie franco-ontarienne, qui « existe » et qui possède son propre « corpus », n'en demeure pas moins « tributaire de l'historiographie canadienne-française » (*ibid.*, p. 133). En réalité, Gervais situe clairement l'Ontario français dans la continuité culturelle, sinon politique du projet canadien-français. Son œuvre consiste à révéler l'ancienneté de la présence française en Ontario et à saisir la logique qui a présidé à son évolution et surtout à son institutionnalisation, autrement dit à son processus d'autonomisation sociétale, sans que cela le conduise, toutefois, à rompre avec la « référence » canadienne-française en tant que telle. Relisons ces lignes tirées d'un de ses articles les plus importants, « Aux origines de l'identité franco-ontarienne » :

En historiens, cherchons [...], dans le long terme, le contexte qui explique la naissance, à ce point de l'histoire d'une nouvelle identité où se trouveront à la fois des points de rupture et des marques de continuité c'est-à-dire de reproduction culturelle.

Mais comment argumenter sérieusement que les exemples de ruptures sont plus nombreux que les faits de reproduction culturelle ? En bref, l'Ontario français est le produit de la deuxième crise de l'Amérique française (1960-1995), comme le Canada français est sorti de la première crise (1760-1814). Mais pour bien marquer les continuités, soulignons aussi que « l'identité franco-ontarienne », comme « l'identité québécoise », et malgré des ruptures profondes, ne sera jamais que le prolongement de l'« identité canadienne-française », elle-même le prolongement de l'« identité française » (Gervais, 1995b, p. 168).

L'identité franco-ontarienne ainsi conçue se fonde à la fois sur le partage d'une mémoire collective – une mémoire qu'il faut engendrer et qui n'émergera pas spontanément de la nature sauvage ni des consciences individuelles – et sur la volonté de la perpétuer en s'institutionnalisant. Les « ruptures profondes » qu'évoque Gervais dans l'extrait cité ne sont pas culturelles, mais politiques ; elles ne se situent pas entre l'Ontario français et le Canada français, mais principalement entre l'Ontario français et le Québec, dont l'idéologie néonationaliste aurait contraint les Franco-Ontariens à poursuivre seuls leur projet politique. Car c'est bel et bien dans une perspective politique, fondée sur une certaine idée du progrès, que Gervais, concepteur du drapeau franco-ontarien, envisage le destin de l'Ontario français, une idée du progrès qui, en valorisant la filiation, écarte les ruptures radicales. Sa pensée rejette donc l'apolitisme – sans parler de l'hybridité linguistique et identitaire – qui caractérisait l'œuvre des artistes de la mouvance de CANO au moment où il commençait à s'imposer dans l'espace public⁹. L'absence de projet politique, « dimension essentielle » chez les artistes de la contre-culture, n'a pas échappé à l'œil critique de Gervais (1983, p. 87), qui se réjouit toutefois de ce que leur « grande vitalité artistique » ait été « récupérée par les institutions franco-ontariennes », contribuant ainsi, par la force des choses, au grand projet d'autonomie sociétale de l'Ontario français. « Les artistes sont devenus des artistes franco-ontariens, ironise-t-il. Ils ne l'étaient pas au départ » (Gervais, 2007, p. 24).

9. Sur toutes ces questions, on lira avec profit François-Olivier Dorais (2012).

2.2. L'élite franco-ontarienne au sortir de la Révolution tranquille

Réfléchir à la question du rapport au politique, dans le contexte de la décléricalisation massive de la société canadienne-française, nous amène à poser une question importante, celle du « néonationalisme ». A-t-il pu exister, en Ontario français, une forme de néonationalisme plus ou moins semblable sinon à celui du Québec, du moins à celui qui avait commencé à s'exprimer, au même moment, en Acadie du Nouveau-Brunswick ? Encore faut-il s'entendre sur le sens qu'il convient d'accorder à ce concept. Après la Seconde Guerre mondiale et, à plus forte raison, pendant la Révolution tranquille, les intellectuels et la classe politique du Québec firent de l'État l'institution structurante de l'organisation sociale du Canada français, reléguant aux oubliettes la vieille « Église-nation », épuisée et parvenue au bout de ses ressources. En même temps, la généralisation de l'éthique personnaliste au sein de l'Église, phénomène que cautionnerait le concile Vatican II, achèverait de projeter le clergé et ses institutions à l'extérieur de l'espace public canadien-français et de les confiner, pour l'essentiel, à la sphère pastorale (Meunier, 2007). L'État plutôt que l'Église, la mobilisation populaire à grande échelle plutôt que le relèvement spirituel, l'autonomie politique et territoriale, voire l'indépendance plutôt que l'expansion continentale : tels étaient les fondements, dans l'ensemble, du néonationalisme québécois. Le salut de la nation ne faisait plus partie des desseins de la Providence. Devenu une fin en soi, il passerait par la maîtrise des structures politiques et économiques auxquelles était soumise l'entité nationale, désormais désacralisée. Sur le banc des accusés, l'on trouvait non seulement le capital anglo-saxon, mais aussi l'élite « clérical-nationaliste » traditionnelle. En Acadie du Nouveau-Brunswick, un phénomène semblable eut lieu (Massicotte, 2010). La création, en 1970, du Parti acadien (PA), sur lequel la fondation, deux ans plus tôt, du Parti québécois (PQ) avait exercé une influence décisive, en témoigne éloquemment. Si le PQ prônait la souveraineté, le PA revendiquait plus modestement la création d'une province acadienne séparée, une province dont la dispersion des Acadiens sur le territoire néo-brunswickois rendait toutefois hasardeux le tracé des frontières. Le parti ne

réussit jamais à faire élire le moindre député, mais son existence témoignait néanmoins du désir, aussi utopique fût-il, d'obtenir pour l'Acadie une forme minimale d'autonomie territoriale et de souveraineté politique. Les Franco-Ontariens, plus nombreux que les Acadiens, mais plus dispersés et plus minoritaires encore, pouvaient-ils se laisser bercer par une illusion semblable ? Quelle direction le débat politique franco-ontarien prendrait-il au lendemain de la Révolution tranquille ?

Le Canada français était au beau milieu d'un processus de mutation institutionnelle majeur. Les États généraux avaient mis à mal les relations entre Québécois et Franco-Ontariens. Dans l'arène fédérale, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme poursuivait ses travaux et s'apprêtait à déposer un volumineux rapport recommandant la reconnaissance de la dualité linguistique et sociétale du Canada. Privés de l'armature structurelle que leur avait en partie fournie l'Église, historiquement, les Franco-Ontariens se devaient de réfléchir à l'avenir et de concevoir rapidement des solutions pour combler le gouffre institutionnel au bord duquel, soudain, ils se tenaient. Mais d'abord, il pressait de faire le point. En 1967, le gouvernement ontarien de John Robarts, persuadé qu'il incomrait à sa province de donner l'exemple au reste du Canada anglais afin d'éradiquer la menace, de plus en plus difficile à ignorer, qui pesait sur l'unité nationale, annonça la création du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle. Le premier ministre prit cette décision en guise de réponse aux demandes répétées de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFEO), toujours le principal porte-voix politique de l'Ontario français depuis sa fondation, en 1910, dans la foulée des événements qui avaient mené au déclenchement de la crise du Règlement 17. Le Comité, dont les membres avaient été recrutés au sein de l'élite franco-ontarienne de l'époque, fut placé sous la présidence de Roger Saint-Denis, ancien professeur à l'École normale d'Ottawa et membre du Conseil des arts de l'Ontario. Pendant plusieurs mois, il sillonna l'Ontario français, recevant témoignages et mémoires, avant de livrer le fruit de ses travaux et de ses réflexions en 1969.

Intitulé *La vie culturelle des Franco-Ontariens*, le rapport final du Comité Saint-Denis est un document remarquable (1969)¹⁰. Jamais n'avait-on encore tenté de broser un portrait aussi complet du fait français en Ontario, d'en faire un bilan démographique, géographique, institutionnel et culturel aussi détaillé. Le Comité, qui avait reçu le mandat d'évaluer la « participation » des Franco-Ontariens aux « différentes disciplines des arts » et de proposer des recommandations pour l'améliorer, choisit toutefois d'élargir sa réflexion bien au-delà de la seule sphère artistique. Ses membres profitèrent plutôt de l'occasion pour échafauder leur conception d'une véritable « politique franco-ontarienne » (*ibid.*, p. 217) fondée sur l'obtention d'un « réel statut d'égalité » pour l'Ontario français, car ils estimèrent que leur « mission » s'insérait, au premier chef, « dans ce processus complexe au bout duquel le Canadien français en Ontario, et dans toutes les autres provinces du pays, pourra[it] se réaliser comme tel, c'est-à-dire comme citoyen canadien d'expression française » (*ibid.*, p. 9-13). Il y a, dans cette affirmation de l'identité franco-ontarienne, une puissante réitération d'un élément essentiel de l'« ancien » projet national canadien-français, soit la conviction que les Franco-Ontariens étaient membres à part entière d'un des deux peuples fondateurs du pays, d'une société autonome et autoréférentielle, qu'ils n'étaient pas réductibles à un groupe ethnique appelé, tôt ou tard, à se fondre dans le grand tout anglo-saxon nord-américain.

Il existe une « culture française au Canada », nettement différenciée de la culture anglo-saxonne qui est, et de loin, le lot de la majeure partie des hommes habitant le continent nord-américain. [...] La vie artistique des Franco-Ontariens, émanation d'une culture propre, est peut-être anémiée. On ne pourra lui redonner vigueur et santé que par des solutions conformes à ses fondements culturels (*ibid.*, p. 32).

Les « fondements culturels » qu'évoquèrent les auteurs du rapport laissaient entendre que les Franco-Ontariens étaient les dépositaires d'une tradition inscrite dans l'histoire et qui, sans dire qu'elle était imperméable à toute forme d'évolution, ne

10. Nous avons analysé les travaux du Comité Saint-Denis dans Bock (2012).

pouvait être altérée au point d'en être dénaturée. La « politique franco-ontarienne » qu'appelait le Comité de ses vœux était davantage un « projet » qu'un « miroir ». Elle devait agir sur la condition culturelle des Franco-Ontariens, voire la transformer afin de les amener à renouer avec ce qu'ils étaient « vraiment » : des êtres culturels issus d'une authentique tradition nationale. Le raisonnement du Comité Saint-Denis se situait à mille lieues de celui des artistes de la contre-culture qui s'apprêtaient à prendre les devants de la scène, cela crève les yeux. De Gaétan Gervais ou de CANO, nul doute que ses membres eussent préféré le premier. La culture, ainsi définie, était un phénomène éminemment politique, car elle engageait l'avenir même du Canada français en tant que société globale autonome.

La question québécoise n'échappa pas, non plus, à l'analyse des membres du Comité Saint-Denis. Au moment où les États généraux faisaient couler beaucoup d'encre et que l'ACFEO s'apprêtait à en boycotter les assises de 1969, le Comité fit preuve d'une sérénité remarquable. Aucun ressentiment, aucune amertume ne vint influencer son appréciation du néonationalisme québécois. Tout au plus peut-on lire dans l'ouvrage une dénonciation, fort brève, de la violence politique perpétrée par les felquistes. Les membres du Comité, clairement, préféraient garder le Québec au sein de la Confédération, mais cette préférence ne les conduisit pas à lui faire porter le poids de tous les maux que traversait le pays, car l'inégalité qui continuait de structurer les relations entre les deux peuples fondateurs était bien réelle, les Franco-Ontariens le savaient aussi bien que quiconque. Au sortir de la Révolution tranquille et malgré la « rupture » des États généraux, l'élite franco-ontarienne n'avait pas encore cessé de croire que le destin de l'Ontario français était inséparable de celui du Québec. Certes, le Franco-Ontarien se « distingu[ait], sous certains aspects mineurs du Québécois » :

Pendant, les membres du Comité croient que la culture et, conséquence directe, la vie artistique de la population franco-ontarienne ne peut s'alimenter et survivre que rattachée, liée organiquement à la souche principale. [Sur le] plan des réalités concrètes, des politiques, ce principe implique le

nécessaire commerce avec la souche principale de la vie française en Amérique, c'est-à-dire la province de Québec, et, par la suite, avec l'ensemble de la communauté francophone [mondiale] (*ibid.*, p. 26).

Le « groulxisme », de toute évidence, n'avait pas encore tout à fait perdu la cote. À l'inverse, le Comité fit peu de cas de la question religieuse. Tout au plus affirma-t-il que le clergé avait contribué, historiquement, au développement institutionnel de l'Ontario français, mais qu'il n'avait pas su, en revanche, aborder adéquatement le problème de l'urbanisation et de l'industrialisation des Franco-Ontariens, dont la prolétarianisation les avait conduits, depuis 1945, à « s'acculturer » de manière alarmante et à subordonner leurs intérêts « ethniques » à leurs intérêts socioéconomiques (*ibid.*, p. 31-32). La position des auteurs sur l'œuvre du clergé canadien-français pourrait paraître curieuse. Elle révèle, toutefois, que la décléricalisation de la société canadienne-française leur paraissait déjà un fait accompli, que rien ne servait de regretter l'Église et qu'il fallait, de toute évidence, s'adapter à la nouvelle conjoncture. Au demeurant, leur point de vue sur l'élite traditionnelle, qu'elle eût été cléricale ou laïque, était étonnamment critique :

La réponse de l'élite au défi de la société industrielle a été une réponse d'élite et n'a profité qu'à l'élite. « L'Achat chez nous », le slogan qui devait permettre aux Canadiens français de s'implanter dans l'industrie et le commerce, n'a finalement servi que les intérêts d'une minorité (*ibid.*, p. 40)

pendant que la masse, elle, continuait de se prolétarianiser et de s'acculturer. Au tournant des années 1970, l'anti-élitisme n'était pas l'apanage de la jeunesse contre-culturelle...

Le positionnement idéologique du Comité Saint-Denis révèle que sa conception de l'identité franco-ontarienne était loin d'avoir totalement rompu avec l'idée du Canada français. L'Ontario français était membre à part entière d'un des deux peuples fondateurs du pays, les liens qui le rattachaient au Québec étaient aussi importants et nécessaires que jamais, sa « référence », pour revenir au concept de Dumont, n'était pas

autonome, c'est-à-dire « franco-ontarienne » au sens strict, mais découlait « d'une conception précise de la culture de la communauté canadienne-française », laquelle se voulait « globale » :

[I] ne peut exister de vie artistique française sans la reconnaissance d'une authentique culture française, sans la reconnaissance [par la majorité] d'une façon d'être et de vivre qui soit pleinement française, inévitablement différente de celle d'un autre groupe culturel. La reconnaissance d'un tel principe débouche logiquement sur l'octroi d'un « statut d'égalité » à cette culture. Une culture, c'est un être total : l'amputer de certains de ses éléments – la langue, par exemple – c'est en détruire l'unité, l'harmonie ; c'est en faire un sous-produit d'un tout unique en soi. Car il n'est pas de culture réelle qui ne bénéficie de la reconnaissance de toutes ses parties composantes.

En résumé, la vie artistique française ne fleurira en Ontario – et partout ailleurs – que lorsque la culture française formera des francophones en mesure de vivre comme des citoyens de première zone, au même titre que leurs compatriotes qui appartiennent à l'autre grand groupe culturel (*ibid.*, p. 22-23).

Le Comité dit s'inspirer largement des conclusions de la commission Laurendeau-Dunton, qui postulait que

l'authentique égalité des individus ne [pouvai]t se concevoir sans une égalité « *de facto* » et « *de jure* » des communautés, des sociétés auxquelles appart[enaient] ces mêmes personnes, soit en raison de leur naissance, soit par un choix raisonné et réfléchi (*ibid.*, p. 23).

Le maintien de la référence canadienne-française était peut-être un reste de traditionalisme, dans la pensée du Comité, mais force est de constater que cette pensée n'excluait pas l'ouverture à une certaine forme de « néonationalisme ». Le Canada français, auquel appartenaient les Franco-Ontariens, était une « société » à laquelle on pouvait appartenir non seulement par la « naissance » (ou l'ethnicité), mais aussi en décidant, de manière consciente et délibérée, d'y entrer. L'antiélitisme (relatif) qui ponctuait le rapport Saint-Denis fournit un exemple supplémentaire de ce « néonationalisme », de même que la facilité avec laquelle le Comité semblait avoir fait le deuil de l'Église.

Si l'institution ecclésiastique avait été, jusqu'à tout récemment, la colonne vertébrale de l'organisation sociale du Canada français et le catholicisme, la moelle épinière, le retrait de l'une comme de l'autre ne semblait guère préoccuper le Comité, qui se tourna résolument vers l'État – provincial – pour combler le vide institutionnel qu'il avait engendré. En effet, le Comité avait mené son enquête « en fonction [...] de certains postulats quant au rôle des autorités gouvernementales », l'État devant expier les nombreux torts qu'il avait commis, historiquement, à l'endroit des Franco-Ontariens, en particulier depuis la crise du Règlement 17 (*ibid.*, p. 22, 34). Parmi les 107 recommandations que formula le Comité, 68 concernaient l'État ontarien, y compris les organismes parapublics qui relevaient de sa compétence (écoles, conseils scolaires, universités, hôpitaux, etc.). La plus importante de ces recommandations était sans contredit la création d'un « Comité franco-ontarien d'orientation culturelle » possédant un statut juridique semblable à celui du Conseil des arts de l'Ontario et qui aurait été chargé de déterminer et de mettre en œuvre une vaste politique devant favoriser le progrès culturel, entendu ici au sens large, des Franco-Ontariens¹¹. En l'absence d'un espace territorial franco-ontarien aux frontières bien définies, le Comité prônait le parachèvement d'un espace institutionnel propre à l'Ontario français, une sorte d'État dans l'État, si on grossit le trait, qui devait passer par l'établissement de structures parallèles soumises à l'autorité quasi exclusive des Franco-Ontariens. Un tel projet, qui dépendait du bon vouloir d'un gouvernement que les Franco-Ontariens ne contrôlaient guère, trahissait toutefois la fragilité de leur situation, ainsi que les limites du « néonationalisme » en milieu francophone minoritaire. Si l'Église, qu'ils avaient dû partager avec les irlando-catholiques, leur avait été plus ou moins « consubstantielle », l'État ontarien, en revanche, n'était pas loin de leur être carrément étranger, malgré leur intégration progressive à la fonction publique ontarienne au lendemain de la crise du Règlement 17 (Chaplain-Corriveau, 2015).

11. Le gouvernement ontarien se refusa à créer ce Conseil, choisissant plutôt de créer un « Bureau franco-ontarien » redevable au Conseil des arts de l'Ontario.

Par ailleurs, en l'absence de structures officielles et « représentatives », il n'était pas facile de concevoir le moyen par lequel l'Ontario français parviendrait à exercer l'autorité légitime que réclamait pour lui son élite.

2.3. Comment (ré)institutionnaliser l'Ontario français ?

Le Comité présenta son rapport au gouvernement provincial, mais il le destinait aussi à l'ACFEO qui, devenue l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), à peine quelques semaines plus tard, en reprendrait les principaux éléments pour alimenter son propre programme. Le dépôt du rapport et la tenue du grand congrès de refondation de la nouvelle ACFO correspondent à ce que nous avons appelé ailleurs le « moment 1969 » en Ontario français (Bock, à paraître, 2016a) : la même année, les dernières assises des États généraux se déroulèrent, le gouvernement Trudeau fit adopter la *Loi sur les langues officielles* et les premières écoles secondaires françaises publiques virent le jour, celles qu'avait récemment autorisées le gouvernement provincial de John Robarts et qui prirent le relais des écoles catholiques privées, parmi lesquelles les collèges classiques. L'Ontario français semblait entrer dans une ère nouvelle et la refondation de l'ACFEO/ACFO, qui choisit d'élargir son champ d'action au-delà du seul secteur de l'éducation afin d'y inclure tous les aspects de la vie en commun des Franco-Ontariens, devait le signaler. À la fin des années 1960, les mots « participation », « démocratisation » et « représentativité » étaient sur toutes les lèvres, y compris sur celles de l'élite franco-ontarienne, qui envisageait l'avenir avec une confiance renouvelée, tout en cherchant à se délester de ce qu'elle n'était plus loin de considérer, sous certains aspects, comme le poids de la tradition :

Maintenant que l'ACFEO a atteint l'un de ses principaux objectifs, *i.e.* l'école française de l'élémentaire à l'université, elle doit se restructurer en profondeur en vue d'atteindre de nouveaux sommets. [...] L'un des buts de cette restructuration vise à mettre de côté l'aspect défensif en faveur de l'aspect offensif. Car il s'agit bien de ne plus survivre mais bien de vivre et de voir à l'épanouissement de la culture française

en Ontario afin que nos compatriotes deviennent des citoyens à part entière. En se plaçant dans cette optique, le comité [de restructuration] recommande une plus grande démocratisation au sein de l'ACFEO¹² [...].

L'instrument de cette démocratisation serait le tout nouveau service d'animation socioculturelle, qui pouvait désormais bénéficier du financement que le gouvernement Trudeau s'était déjà mis à verser aux minorités «de langue officielle» en vertu de sa récente politique de bilinguisme. L'animation devait permettre à l'ACFO non seulement de se rapprocher de la «masse» des Franco-Ontariens et de l'habiliter à «participer» plus activement à l'élaboration de son propre destin social, culturel, politique et économique, mais aussi de décentraliser ses activités au profit des régions éloignées (par rapport à Ottawa) de l'Ontario français, à l'aide d'animateurs professionnels embauchés à cette fin par ses conseils locaux (Bock et Miville, 2012). Le virage à gauche qu'avait pris l'ACFO ne faisait aucun doute et témoignait de sa volonté de lier plus explicitement que jamais la question sociale à la question «nationale», ou à tout le moins culturelle et politique. Sur ce point, comme sur plusieurs autres, l'ACFO ne faisait que reprendre à son compte les conclusions du Comité Saint-Denis. Le nouveau progressisme de l'Association avait toutefois des limites qu'elle ne franchirait pas. Lorsque certains animateurs locaux, dont celui de Sudbury, en particulier, se radicalisèrent en prônant des mesures à caractère marxiste-léniniste, comme la création de comités de citoyens, l'ACFO se cambra et s'appliqua à rétablir l'ordre sans tarder, au risque de menacer l'autonomie régionale que devaient censément cultiver ses propres politiques.

S'amorça alors un bras de fer entre l'aile gauche du mouvement et son aile droite. La première, partiellement située dans le nord de la province, conspu avec une virulence croissante le peu d'intérêt que l'élite dirigeante – et ottavienne – du mouvement accordait à ses préoccupations, qui étaient celles, martela-t-elle, de la masse ouvrière de l'Ontario français. À

12. Roger Charbonneau, «La restructuration des cadres de l'ACFEO», *La vie franco-ontarienne*, février 1969, p. 1, CRCCF, PER 241.

l'Université Laurentienne de Sudbury, le sociologue marxiste Donald Dennie avait d'ailleurs commencé à publier un certain nombre de textes qui allaient dans le même sens en critiquant les politiques nationalistes de l'élite, qui ne tenaient pas compte, à ses yeux, des véritables intérêts des ouvriers franco-ontariens, lesquels étaient sociaux, économiques et matériels, plutôt que culturels et linguistiques (Dennie, 1978). Pourtant, l'ACFO consacra, pendant toute la durée des années 1970, une bonne partie de sa réflexion à la question économique, multipliant les études et les colloques, sans toutefois que cela l'eût conduite à formuler un plan d'action précis (Allaire et Toulouse, 1973; Choquette, 1980; s.a., 1986). Devait-elle prendre des mesures pour favoriser le développement socioéconomique individuel des Franco-Ontariens, ce que l'État providence ontarien et canadien était déjà en passe d'accomplir? Devait-elle plutôt travailler en vue de créer une véritable économie franco-ontarienne, ce qui représentait un défi autrement difficile à relever, compte tenu de la dispersion des Franco-Ontariens et de leur intégration très avancée aux structures économiques de la province la plus riche du pays? La question socioéconomique devint, à la longue, la bête noire de l'ACFO qui, pendant toute cette période, se révéla impuissante à y trouver une réponse satisfaisante. L'inertie que certains, plus impatientes, croyaient déceler chez elle alimenta la contestation à l'intérieur même de ses propres rangs et favorisa l'émergence de deux visions polarisées de l'animation socioculturelle, la première se préoccupant davantage de la question socioéconomique et la seconde, de la question culturelle, linguistique et identitaire¹³. L'Association commanda trois études sur le problème qui en vinrent toutes à la même conclusion, à peu de choses près: dans un contexte majoritaire, comme au Québec, la prise de conscience sociale et politique

.....

13. La critique de l'immobilisme de l'ACFO s'exporta aussi à l'extérieur de ses rangs. La fondation, en 1975, du mouvement «C'est l'temps» en fait foi, comme l'a montré Linda Cardinal. Le mouvement entreprit une campagne de désobéissance civile pour revendiquer le droit d'obtenir des services juridiques en langue française sur le plan provincial (Cardinal, 2011). L'ACFO, il faut le préciser, apporta son soutien à la cause, laquelle fut couronnée de succès lorsque, en 1984, le système juridique de l'Ontario devint officiellement bilingue.

que devait favoriser l'animation n'était pas incompatible avec un engagement à caractère davantage linguistique et culturel, voire national, mais en Ontario français, qui ne bénéficiait d'aucune structure représentative formelle, où aucun espace politique et économique autonome n'existait, la « participation » sociale et politique ne pouvait se faire qu'au prix de l'intégration effrénée des Franco-Ontariens à un espace institutionnel contrôlé par la majorité anglophone¹⁴. Ainsi, favoriser l'engagement social et politique des Franco-Ontariens risquait de mener, paradoxalement, à leur acculturation. Bref, la quadrature du cercle...

Qui trop embrasse mal étreint. Il est possible que la restructuration de 1969 ait conduit l'ACFO à se disperser démesurément et à mal évaluer sa force de frappe réelle. Ce n'est sans doute pas le fruit du hasard si, à la fin de la décennie, l'élite franco-ontarienne décida de limiter ses interventions en se donnant deux ou trois grandes priorités, là où le succès lui paraissait à portée de main : l'obtention de la gestion scolaire (c'est-à-dire l'établissement de conseils scolaires linguistiquement homogènes), l'adoption, par Queen's Park, d'une « loi-cadre » sur les services en français (laquelle serait enfin adoptée en 1985), ainsi que la reconnaissance législative et constitutionnelle de l'Ontario en tant que province officiellement bilingue. Dans le contexte de la crise constitutionnelle qu'avait déclenchée l'élection du Parti québécois, en 1976, les dirigeants franco-ontariens comptaient bien profiter de l'occasion pour faire valoir leur conception de l'Ontario français et du Canada, une conception qui continuait de s'inscrire dans la logique du projet national canadien-français et en faux contre celle d'Ottawa. Depuis les années 1960, l'État fédéral s'appliquait à refonder l'« ordre symbolique » (Martel et Pâquet, 2010) du Canada sur le bilinguisme, mais aussi sur le multiculturalisme, lequel faisait craindre à l'élite franco-ontarienne que ne fût

14. Lise Lavoie, « Le service d'animation de l'ACFO. Rapport présenté au Comité d'animation de l'ACFO », 30 juin 1978, CRCCF, FACFO, C2/569/11; René-Jean Ravault, « Analyse critique du concept d'animation communautaire tel que défini dans le manuel de l'ACFO », ACFO, Comité d'évaluation de l'animation, février 1981, CRCCF, FACFO, C2/495/9; Commission d'étude sur la restructuration de l'ACFO, *Rapport final*, Ottawa, ACFO, 1984, CRCCF, BRO 1984 13.

mis au rancart le principe du biculturalisme et de la dualité nationale qui avait orienté les travaux et les conclusions de la commission Laurendeau-Dunton (Savard, 2008). Rien, toutefois, ne témoigne plus éloquemment de la persistance de la logique du nationalisme canadien-français dans le discours de l'élite franco-ontarienne que sa position sur la question québécoise. L'ACFO n'avait pas été tendre envers les nationalistes québécois au moment de boycotter, en 1969, les États généraux du Canada français. Dix ans plus tard, toutefois, les esprits s'étaient calmés et les dirigeants franco-ontariens manifestèrent très clairement le désir de renouer avec le Québec, au destin duquel ils continuaient de lier celui de l'Ontario français. Ce désir s'exprima de plusieurs façons. En 1975, l'ACFO joua un rôle déterminant dans la fondation de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), qui affirma éprouver un « un profond respect » pour le geste posé par les Québécois en élisant le PQ de René Lévesque, un geste dont elle chercherait même à s'« inspirer » (FFHQ, 1977, p. 7). Les revendications constitutionnelles de la FFHQ et de l'ACFO consistaient à obtenir la reconnaissance, encore une fois, de la dualité culturelle et nationale du Canada, afin que les minorités francophones ne fussent plus « sans pays », pour reprendre le titre d'un important manifeste publié en 1979 (FFHQ, 1979). Les deux organismes dénoncèrent sans ménagement la complaisance, de même que les politiques assimilationnistes des gouvernements fédéral et provinciaux qui refusaient d'assurer « la reconnaissance concrète, pratique et institutionnalisée des droits légitimes » des minorités francophones (FFHQ, 1977, p. 118). Pendant la campagne référendaire de 1980, ils refusèrent de se laisser embrigader dans la campagne fédéraliste du gouvernement Trudeau, en partie pour des raisons stratégiques – la menace souverainiste, espéraient-ils, leur permettrait d'obtenir quelques concessions de la part du Canada anglais –, mais aussi en raison des affinités nationalistes qu'ils partageaient avec le gouvernement péquiste et qu'on ne devrait pas sous-estimer¹⁵. Au moment des négocia-

15. Nous avons analysé la relation qu'entretenait la FFHQ avec le Québec dans Bock (2014).

tions constitutionnelles qui suivirent la défaite du camp souverainiste, l'ACFO déplora le fait que le gouvernement Trudeau, sans doute en guise de représailles pour son refus de contribuer à la victoire des fédéralistes, l'eût exclue des pourparlers. « Nationalité distincte », les Franco-Ontariens méritaient qu'on les entendît, et que la nouvelle Constitution leur accordât, à ce titre, un statut particulier¹⁶. Lorsque Trudeau tenta de rapatrier unilatéralement la Constitution, réduisant au néant le droit de veto historique du Québec, l'Association sortit de ses gonds. Devant la Cour suprême, elle se porta à la défense des prérogatives de l'Assemblée nationale, dont le droit de veto était aussi « un droit au service des Franco-Ontariens » :

Pourquoi [...] ne peut-on comprendre que les francophones du Québec ont senti instinctivement, réalistement et sincèrement que l'Assemblée [n]ationale du Québec constitue leur dernier rempart contre un [g]ouvernement [f]édéral centralisateur et de plus en plus envahissant qui, fort d'une majorité anglophone, a tenté d'arracher l'adhésion du Québec à une solution que son Assemblée [n]ationale a rejeté [sic] !

Il est désormais facile de comprendre la présente intervention des francophones de l'Ontario et par elle, celle de tous les francophones hors Québec, minorité de la minorité, qui n'ont jamais été représentés à la table des négociations au moment précis où leur destin se jouait. Qui peut mieux les défendre, les protéger, les entendre et les comprendre que votre Cour [s]uprême dans le débat où leur avenir et leur survie sont en péril.

L'ACFO a toujours été consciente que le Québec est le principal foyer de la culture française en Amérique et que se porter à la défense des pouvoirs constitutionnels du Québec, c'est défendre le fait français hors Québec (ACFO, 1982, p. 131).

16. ACFO, « Rapport annuel 1981-1982 », p. 11, CRCCF, FACFO, C2/389/3.

L'entrée en vigueur de la Constitution de 1982 fut reçue par l'ACFO comme une rebuffade, voire une « claque constitutionnelle¹⁷ ». La *Charte canadienne des droits et libertés* ignorait la dualité nationale du pays, définissait les droits linguistiques, semblait-il, en termes essentiellement individualistes, ne faisait pas de l'Ontario, contrairement au Nouveau-Brunswick, une province officiellement bilingue, et n'avait pas reçu l'assentiment du Québec. La présidente de la FFHQ et ancienne présidente de l'ACFO, Jeannine Séguin, exprima à René Lévesque sa déception devant les résultats des négociations et le félicita d'avoir tenu bon en refusant de ratifier la nouvelle Constitution¹⁸. Le ressentiment qu'on avait éprouvé, jadis, vis-à-vis du nationalisme québécois semblait s'être volatilisé. Il avait été remplacé par un sentiment de solidarité « nationale » qu'il n'avait pas été rare de constater à l'époque du Canada français, dont le symbole continuait de meubler l'imaginaire d'une partie, à tout le moins, de l'Ontario français¹⁹.

3. LES BRAISES S'ÉTOUFFENT (1982-1991)

3.1. Sous le règne de la Charte

Le « néonationalisme » franco-ontarien, si tant est qu'une telle chose ait pu exister, comportait d'importantes limites. Certes, on avait pris acte, plus ou moins explicitement, de ce que l'Église n'était plus en mesure d'apporter son soutien à la structuration de l'organisation sociale du Canada français. L'élite franco-ontarienne, par conséquent, avait jeté son dévolu sur l'État, dont elle espérait qu'il prendrait la relève. Mais le pari était

17. Yves Saint-Denis, « Notes pour une communication du président général Monsieur Yves Saint-Denis. XXXIII^e assemblée générale [de l'ACFO] », 27-28 août 1982, p. 1, CRCCF, FACFO, C2/389/3.

18. Télégramme de Jeannine Séguin à René Lévesque, 16 avril 1981, CRCCF, FFCFA, C84/7/6.

19. Le mémoire de maîtrise de Serge Miville (2012), qui analyse les représentations identitaires véhiculées par la presse franco-ontarienne, montre de manière fort convaincante la persistance d'une certaine idée du Canada français dans l'esprit des éditorialistes au lendemain de la Révolution tranquille.

risqué. L'autonomie territoriale et gouvernementale était un objectif clairement irréalizable, compte tenu de la dispersion de la population franco-ontarienne et de sa minorisation parfois extrême. Entre l'autonomie institutionnelle que revendiquaient les dirigeants franco-ontariens pour l'Ontario français et l'accélération de son intégration à la structure institutionnelle de la majorité, l'équilibre serait difficile à atteindre et demeurerait fragile, dans tous les cas. De toute évidence, certains aspects de la vie en commun des Franco-Ontariens continueraient d'échapper au projet d'autonomie institutionnelle de l'ACFO et de la FFHQ. Le secteur économique, au premier chef. Certes, le mouvement coopératif représentait une exception notable, mais il ne pouvait guère tenir lieu, à lui seul, d'économie franco-ontarienne, d'autant moins que d'importantes fractures inter-régionales en menaçaient l'unité (Choquette, 1980, p. 5-7). Le rapport au politique et à l'État des Franco-Ontariens – et donc à la majorité, nécessairement – avait ceci de paradoxal qu'il était tout à la fois nécessaire et potentiellement déstructurant. Depuis les années 1960, l'Ontario français avait effectué des gains indéniables, sur le plan institutionnel, mais le chemin qu'il restait encore à parcourir était semé d'embûches.

Au début des années 1980, l'ACFO devait d'abord et avant tout mettre de l'ordre dans ses propres affaires. Non seulement lui fallait-il répondre aux nombreuses accusations de « non-représentativité » qu'avaient formulées à son endroit les régions – en particulier le Nord – et la jeunesse contestataire, elle en vint aussi à la conclusion qu'il lui était impossible d'être tout pour tout le monde et que ses actions se limiteraient clairement, désormais, à la sphère politique, là où le succès lui paraissait encore possible : l'obtention du bilinguisme officiel au niveau provincial ; l'élargissement de l'autonomie institutionnelle au niveau postsecondaire par la création de collèges de langue française et, peut-être, d'une université authentiquement franco-ontarienne ; la revendication de la gestion scolaire, c'est-à-dire la création de conseils scolaires de langue française homogènes pour gouverner la multitude d'écoles élémentaires et

secondaires que fréquentaient les élèves franco-ontariens²⁰. Il ne faudrait pas sous-estimer l'importance symbolique et institutionnelle de cette troisième revendication. La création de conseils scolaires de langue française, en effet, aurait permis d'accorder à la minorité franco-ontarienne de véritables institutions représentatives, dûment élues et financées par les fonds publics, élargissant et consolidant, par le fait même, l'espace public franco-ontarien. Après 1982, l'action politique de l'élite franco-ontarienne s'exercerait toutefois dans un contexte constitutionnel transformé par l'entrée en vigueur de la *Charte canadienne des droits et libertés*, laquelle en viendrait à jouer un rôle de premier plan dans la redéfinition du débat politique franco-ontarien. L'article 23, qui garantissait aux minorités de langue officielle le droit de faire instruire leurs enfants « dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique » financés par l'État, changerait la donne à plusieurs niveaux, notamment en posant la question de la gestion scolaire en termes désormais constitutionnels. Au sein de la collectivité franco-ontarienne, le débat sur la gestion scolaire sèmerait la discorde entre les dirigeants francophones du système « séparé » (c'est-à-dire confessionnel) et ceux du système public, les premiers craignant que l'obtention éventuelle de la gestion scolaire linguistique n'en vînt à menacer l'autonomie des conseils scolaires séparés, fussent-ils bilingues. Alors que l'on croyait la question religieuse révolue depuis les années 1960, voici qu'elle faisait irruption de nouveau dans le débat public franco-ontarien et qu'elle provoquait un conflit qui menaçait d'écarter à tout jamais la gestion scolaire, que l'on sentait pourtant si proche (Bock, à paraître, 2016b). Il n'est pas facile de saisir le sens de ce retour du religieux sur la place publique franco-ontarienne. L'on serait tenté d'y voir encore quelque vestige de la référence nationale canadienne-française, si ce n'était que certains des défenseurs de la gestion confessionnelle n'eussent préféré cohabiter avec des coreligionnaires anglophones plutôt qu'avec des

.....
 20. À ce moment encore, la population franco-ontarienne participait à la gestion de ses écoles par l'entremise de comités consultatifs de langue française devant rendre des comptes à des conseils scolaires de langue anglaise.

« compatriotes » de langue française. Visiblement, la langue, dans leur esprit, n'était plus « gardienne » de la foi, qui semblait très bien se porter sans l'aide de qui que ce fût...

Les conséquences de l'entrée en vigueur de la Charte, pour l'Ontario français, ne se limiteraient pas à la division provoquée en son sein autour de la question religieuse. La Constitution de 1982 déclencha aussi un long processus de judiciarisation du débat politique franco-ontarien en faisant des tribunaux des agents de premier plan dans le développement institutionnel des minorités de langue officielle (Thériault, 1995). De recours juridique en recours juridique, des tribunaux de première instance à la Cour suprême, la Charte fut interprétée, graduellement, dans le sens de l'élargissement des droits scolaires et institutionnels des minorités de langue officielle²¹. Pourtant honnie au moment de son adoption, elle deviendrait, au tournant des années 1990, l'une des vaches sacrées de la « francophonie canadienne » (nous y reviendrons). Le phénomène ne serait pas sans influencer sur les relations qu'entretenaient, dès lors, les minorités francophones avec le Québec. À vrai dire, la Charte aurait pour conséquence d'élargir le fossé qui s'était creusé entre eux depuis la Révolution tranquille, mais qu'on avait bien tenté de réduire depuis. Le gouvernement québécois se croyait, d'une certaine manière, entre l'arbre et l'écorce : s'il acceptait d'appuyer les revendications qu'étaient les minorités francophones devant les tribunaux pour obtenir, en vertu de la Charte, le renforcement de leurs droits linguistiques, comment alors pouvait-il justifier l'imposition d'une politique d'unilinguisme sur son propre territoire sans prêter le flanc à la critique ? Au moment où le gouvernement québécois invoquait la clause nonobstant de la Charte pour imposer l'unilinguisme en matière d'affichage commercial, la mobilisation juridique des minorités francophones l'obligea à mettre de l'ordre dans ses

21. En 1990, la Cour suprême statua que l'article 23 de la Charte garantissait bel et bien le droit des minorités de langue officielle de gouverner leurs propres institutions scolaires. Il fallut encore attendre sept ans avant que le gouvernement conservateur de Mike Harris n'acceptât enfin de créer douze conseils scolaires de langue française, huit séparés et quatre publics, l'entente ayant été impossible à obtenir entre les dirigeants francophones des deux systèmes scolaires.

priorités. D'ailleurs, l'arrivée au pouvoir des libéraux de Robert Bourassa, en 1985, eut tôt fait de refroidir les relations qu'avaient cultivées le Québec et la FFHQ avant l'entrée en vigueur de la Constitution de 1982. Si, durant le règne des péquistes, le Québec avait accepté d'accorder à la Fédération le statut d'« interlocuteur valable » (Behiels, 2005, p. 32) – contrairement à Ottawa qui s'y était refusé –, s'il avait choisi de la considérer non pas comme un simple groupe d'intérêt, mais bien comme le porte-parole légitime d'une des composantes constitutives fondamentales du pays, le gouvernement Bourassa choisit plutôt de voir en elle rien de plus qu'un groupe de pression parmi tant d'autres (Bock, 2014). Alors qu'elle n'était pas sans posséder certaines entrées à Québec, sous le gouvernement Lévesque, grâce, en grande partie, à l'intercession du ministre des Affaires inter-gouvernementales, Claude Morin, et de son chef de cabinet, Louise Beaudoin, la FFHQ fut réduite, au milieu des années 1980, à faire du lobbying pour tenter de se faire entendre à l'intérieur du cercle des décideurs politiques québécois.

Les relations, autrefois privilégiées, entre le gouvernement québécois et la Fédération étaient à reconstruire, de toute évidence. Les derniers vestiges de la solidarité nationale qui avaient uni, jadis, le Québec et les minorités canadiennes-françaises étaient-ils en voie de se fossiliser une fois pour toutes? En 1984, le président de l'ACFO, André Cloutier, pouvait encore livrer, dans les pages de la revue nationaliste *L'Action nationale*, de Montréal, ce vibrant plaidoyer pour la « restauration » de la « solidarité » entre « *Canadiens-Français du Québec et ceux hors-Québec [sic]* », entre « ceux qui [avaient] un pays et ceux qui n'en [avaient] point » (Cloutier, 1984, p. 106 ; l'italique est de Cloutier) :

Je ne suis pas Québécois, mais je partage avec vous une mémoire collective qui remonte, sans solution de continuité, à l'arrivée de nos ancêtres et à leur enracinement progressif sur ce continent. Non seulement nous parlons la même langue, mais nous la chérissons pour les mêmes raisons : elle est un symbole, un signe de ralliement, l'expression et le véhicule de notre culture, une marque d'appartenance à un groupe distinct, ayant des façons de penser, de sentir et d'agir qui lui sont typiques (*ibid.*, p. 102).

Cloutier s'appliqua ensuite à effectuer une critique en règle de la classe politique fédérale, qui avait exploité « d'une manière éhontée » les minorités francophones, « devenues, contre notre gré et le plus souvent sans nous en rendre compte, un contre-argument puissant opposé au projet de société envisagé par un grand nombre de Québécois et de Québécoises » (*ibid.*, p. 105). Puis, la critique s'étendit aux minorités francophones elles-mêmes qui, « [s]ollicitées par l'attrait de quelques maigres subventions », avaient

parfois succombé au cynisme des politiciens qui cherchaient à nous dresser contre les aspirations de nos frères et sœurs outrefrontières [*sic*]. Et au moment où nous aurions pu dénoncer, avec le Québec, l'injustice qui lui était faite, nous avons choisi le silence. [...] Otages d'un Canada bilingue et multiculturel, nous étions devenus les victimes d'un Canada français désormais dualiste (*ibid.*).

N'allons pas croire, toutefois, que Cloutier était disposé à passer l'éponge sur l'indifférence croissante qui semblait lui provenir de la classe politique du Québec. En 1984, lorsque le gouvernement Lévesque refusa, par crainte de devoir modérer ses propres politiques linguistiques, d'appuyer les démarches juridiques entreprises par les Franco-Manitobains pour obtenir que la Cour suprême annulât les lois antifrançaises de 1890 et de 1916, l'on sentait bien, en milieu francophone minoritaire, que quelque chose s'était brisé :

Aussi est-ce parce que j'ai le sentiment d'appartenir, avec vous, à cette nation canadienne-française, que le Québec de ces dernières années m'a paru plus d'une fois quelque peu tiède, et que cette tiédeur du Québec à l'égard des communautés francophones établies ailleurs au Canada m'a blessé profondément, moi, ainsi que les hommes et les femmes qui partagent ma situation. [...] [Dans l'affaire du Manitoba], les calculs politiques de tous les partis et de toutes les instances ont malheureusement supplanté les impératifs de la justice et de la dignité humaine. Nous aurions espéré, pour le moins, que le gouvernement du Québec se montre solidaire des droits honteusement bafoués des Canadiens-Français [*sic*] de cette province. À notre grande déception, le chef du parti au pouvoir et ses ministres

ajoutaient l'affront à l'injure en balayant d'un revers de la main les aspirations pourtant bien légitimes des Franco-Manitobains (*ibid.*, p. 102-103).

Les négociations constitutionnelles qui débutèrent vers la fin de la décennie pour tenter de ramener le Québec dans le giron fédéral enfoncèrent le clou. L'accord du lac Meech, qui reconnaissait le caractère « distinct » de la « société » québécoise, sans toutefois étendre cette reconnaissance aux minorités de langue française, suscita le mécontentement de leurs dirigeants, lesquels militèrent sans relâche en faveur de sa modification avant l'échéance fixée pour sa ratification, en juin 1990²². Si la vision étriquée qu'avaient de la dualité canadienne les trudeauistes, qui semblaient vouloir la réduire à une simple affaire de droits linguistiques individuels, n'était pas suffisante, celle du tandem Brian Mulroney–Robert Bourassa, les principaux architectes de Meech, ne l'était pas davantage, car la spécificité du Québec, répétait-on jusqu'à plus soif, était aussi celle des minorités de langue française. Rejetant d'emblée l'entente constitutionnelle, les dirigeants franco-ontariens martelèrent que nier cette réalité revenait à saper les fondements mêmes du Canada, que « l'avenir de l'Ontario français [était] intimement lié à celui du Québec » et qu'il fallait étendre à l'ensemble de la population francophone du pays la reconnaissance qu'accordait Meech au Québec. Voilà ce que fit valoir l'ACFO à Queen's Park :

La dualité canadienne n'est pas le seul fait des individus, mais réside dans des communautés, dans des collectivités dont la permanence constitue une condition fondamentale de l'existence du pays. La définition du Canada que donne l'[a]ccord tait ces communautés au profit des seuls individus, niant ce qui fait l'essence même du pays. C'est là une insulte aux membres de ces communautés qui, s'ils n'ont pas de province à partir de laquelle exercer un pouvoir, n'en sont pas moins déterminés que les Québécois à ne pas disparaître. Et comme les Québécois, ils veulent que la Constitution réfère explicitement à leur existence comme groupe. [...] [L]a dualité canadienne ne réside

22. « Procès-verbal de la 38^e Assemblée générale annuelle de l'Association canadienne-française de l'Ontario tenue à l'Hôtel Valhalla Inn de Thunder Bay, les 5, 6 et 7 juin 1987 », CRCCF, FACFO, C2[6]/2/14.

pas uniquement dans l'existence de deux langues officielles mais dans une réalité culturelle et sociale dont les langues ne sont que les transmetteurs. Cette réalité est faite de la coexistence de deux grands groupes culturels et dont la permanence est, encore plus que celle de la langue, fondamentale pour l'identité du Canada. La formulation choisie dans l'[e]ntente constitutionnelle de juin 1987 [Meech] réflète [sic] peut-être la vision d'un Canada bilingue mais ne dit rien des communautés culturelles auxquelles se rattache ce bilinguisme, et rejette hors de la Constitution valeurs, traditions et aspirations des francophones²³.

Contre vents et marées, la représentation qu'avaient de l'Ontario français ses dirigeants politiques demeurait solidement ancrée dans la logique de la thèse de la dualité nationale et du projet national canadien-français. Les « communautés » de langue française faisaient toujours partie d'un des « deux grands groupes culturels » du Canada, lesquels s'étaient développés à la faveur de l'histoire (ou de la « permanence ») et constituaient, chacun de son côté, une « réalité culturelle » distincte qu'on aurait pu qualifier, à l'instar du Comité Saint-Denis, quelque vingt ans plus tôt, de « culture globale ». À la FFHQ, même discours :

[L]'affirmation et la reconnaissance d'une société distincte au Québec, qui ne seraient pas accompagnées par l'affirmation et la reconnaissance de l'existence de deux collectivités, francophone et anglophone, présentes partout au pays, viendraient confirmer la thèse d'un Québec français et d'un Canada anglais, ce qui est tout à fait inacceptable pour les francophones hors Québec (Fontaine, 1989, p. 339).

La nouvelle Constitution devait plutôt réparer l'erreur de 1982 en reconnaissant formellement l'existence, au pays, de « deux peuples fondateurs » ou encore de « deux entités nationales » distinctes (*ibid.*, p. 344). Mieux encore, elle devait favoriser le « rapprochement » entre le Québec et les minorités francophones, qui partageaient des « racines très profondes »,

23. ACFO, « Les hors-la-loi. Mémoire présenté au comité spécial de la réforme constitutionnelle [de l'Assemblée législative de l'Ontario] », 16 février 1988, p. 1, CRCCF, FACFO, C2[58]/2/11, p. 7-8.

et concevoir des structures étatiques capables de « créer un peuple francophone au Canada qui soit sans frontières » (*ibid.*). Autrement dit, les dirigeants politiques des minorités francophones souhaitaient que la nouvelle Constitution donnât à tout le Canada français une existence politique en le dotant d'une autonomie institutionnelle, voire gouvernementale aussi large que possible...

Alors que l'ACFO et la FFHQ s'employaient, avec acharnement, à obtenir quelque concession qui eût réorienté l'accord du lac Meech dans le sens de leurs revendications, le sablier continuait de compter les mois et les semaines avant l'arrivée à échéance du délai fixé pour la ratification de l'entente. Devant la froideur avec laquelle le gouvernement Bourassa – sans parler d'Ottawa et des autres gouvernements provinciaux – accueillit leurs démarches, l'ACFO et la FFHQ acceptèrent, de guerre lasse, de changer leur fusil d'épaule et d'appuyer l'entente constitutionnelle. La torpiller, estimaient-elles, aurait donné des munitions au mouvement souverainiste, qu'il était préférable de contenir, tout compte fait²⁴. Les dirigeants franco-ontariens tentèrent toutefois de poser, comme condition, que le Québec acceptât d'appuyer plus vigoureusement, à l'avenir, leurs revendications et leurs démarches juridiques, ce que s'engagea à faire le ministre québécois de l'Éducation, Claude Ryan, « dans la mesure où cet objectif [pût] se réaliser en conformité avec le partage des compétences définies dans la constitution du pays²⁵ ». Charité bien ordonnée commence par soi-même, dit le proverbe...

.....

24. Rolande Soucie, « Entre voisins de longue date », communication prononcée au Collège Glendon de l'Université York, le 11 novembre 1989, 13 p., CRCCF, FACFO, C2[58]/2/11; FFHQ, « La FFHQ appuie l'entente du lac Meech », communiqué de presse, 18 février 1990, CRCCF, FFCFA, C84-19/7.

25. Lettre de Claude Ryan à Rolande Soucie, 29 janvier 1990, CRCCF, FACFO, C2[58]/2/13.

3.2. Un nouveau rapport au Québec

Quelque chose venait de basculer. Dans le nouveau contexte politique et juridique des années 1980, les intérêts des minorités francophones, de même que leurs stratégies de développement, semblaient recouper de plus en plus difficilement ceux du Québec, fût-il gouverné par un parti fédéraliste, tandis que le souvenir du Canada français paraissait s'éloigner à vue d'œil. Au lendemain de l'échec de l'accord du lac Meech, qu'avaient provoqué la volte-face du premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells, et l'obstruction parlementaire du député manitobain Elijah Harper, qui revendiquait que les Autochtones pussent prendre place à la grande table des négociations constitutionnelles, le fossé qui s'était creusé entre le Québec et les minorités francophones se fit ravin. Les dirigeants francophones hors Québec avaient eu beau se démener pour tenter d'endiguer le flot d'indifférence que semblait déverser sur eux, depuis quelque temps, la classe politique québécoise, ils n'eurent d'autre choix, au tournant des années 1990, que de s'y résigner. Leur participation aux travaux de la commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec en fournit une éloquente illustration. Mise sur pied par l'Assemblée nationale dans la foulée de l'échec de Meech, la Commission recommanderait, l'année suivante, la tenue d'un second référendum sur la souveraineté dans l'éventualité où le reste du Canada persisterait à faire obstacle à ses revendications constitutionnelles. Le mémoire que soumit l'ACFO à la Commission contenait un ressentiment vis-à-vis du Québec qu'on avait rarement vu depuis la controverse entourant les États généraux, vingt ans plus tôt. Jugeant « inconcevable que le Québec [pût] en venir à vouloir ne pas tenir compte des Canadiens français de l'Ontario dans la détermination de son avenir politique et constitutionnel », elle n'en étala pas moins, devant les commissaires, les victoires qu'avaient remportées les Franco-Ontariens « sans l'aide » de leurs « voisins » québécois (ACFO, 1990, p. 1). L'Ontario français avait toujours besoin d'un « Québec fort », mais l'avenir du premier ne dépendait plus des choix politiques et constitutionnels que ferait le second, car le « patriotisme *franco-ontarien* » veillait au grain (*ibid.*, p. 2 ;

nous soulignons). L'Ontario français et le Québec possédaient, certes, une langue, des « origines communes », un « territoire » (le Canada) et « des liens culturels indissolubles », mais au lieu de considérer leurs relations comme découlant du partage d'une expérience historique et nationale commune, on invoqua des motifs plus pragmatiques, voire mercantilistes pour les maintenir : les Franco-Ontariens constituaient un « marché de choix » pour les produits culturels du Québec et pouvaient agir en tant qu'« intermédiaires précieux » pour les entrepreneurs québécois désireux de brasser des affaires en Ontario (*ibid.*, p. 3-6). La raison avait damé le pion à la solidarité d'antan.

Le mémoire que présenta la FFHQ à la commission Bélanger-Campeau abondait dans le même sens, même qu'il trahissait une exaspération encore plus grande devant l'ignorance que manifestait le Québec envers l'existence des minorités francophones :

Les francophones hors Québec sont une réalité historique du Canada qui remonte à plus de trois siècles. *Nous ne sommes pas, comme certains le prétendent, une fiction politique créée pour ralentir l'épanouissement de la collectivité québécoise* (FFHQ, 1990, p. 7 ; souligné dans l'original).

Le Québec et les minorités francophones faisaient-ils toujours partie d'une même communauté de destin ? La réponse de la Fédération, désormais, faisait place au doute. Si « le sentiment d'appartenance à une nation canadienne-française » avait été « beaucoup plus répandu [historiquement] chez la population québécoise », laquelle était sortie de la « grande noirceur » au moment de la Révolution tranquille, les minorités francophones, pour leur part, étaient déjà en voie de s'autonomiser, de sorte qu'il ne fallait pas les « confondre » avec le Québec (*ibid.*, p. 8-9). La *Charte canadienne des droits et libertés*, que les dirigeants francophones minoritaires avaient pourtant largement conspuée au moment de son adoption, en 1982, leur « ouvrait » désormais des « horizons », mais continuait, à l'inverse, de provoquer l'ire de la classe politique québécoise. Le chemin des minorités et celui du Québec, manifestement, étaient en train de se séparer, si ce n'était déjà fait :

On le voit bien : alors que les intérêts de la francophonie québécoise semblent dorénavant passer par l'Assemblée nationale, ceux de nos communautés passent directement par un pouvoir accru du gouvernement central. La francophonie canadienne, bien malgré elle, se retrouve prisonnière des structures en place [...] Dans les mentalités, le fossé est creux. Bien avant le Lac Meech (*ibid.*, p. 10).

S'il demeurerait souhaitable que la « francophonie canadienne », comme la Fédération avait commencé à l'appeler, demeurât liée au Québec, il ne s'agissait plus de fonder leurs relations sur une quelconque solidarité nationale, elle-même issue d'une conception plus ou moins romantique de l'identité canadienne-française, mais plutôt sur un « partenariat » à caractère matériel et découlant d'un choix rationnel. Comme l'ACFO, la FFHQ fit valoir que la francophonie canadienne représentait, pour ses produits culturels, un « marché » sur lequel le Québec n'avait aucune raison valable de fermer les yeux. Entre la mercantilisation des relations entre le Québec et les minorités francophones et leur dépolitisation, il n'y avait plus qu'un pas. Vu de cet angle, le geste que posa la FFHQ, en 1991, en devenant la FCFA, c'est-à-dire la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, était lourd de sens. En choisissant de se définir à l'extérieur de toute référence au Québec, ses membres prenaient acte de la distance qui les séparait, politiquement et institutionnellement, du Québec, dont la « réalité » était « tellement différent[e] » des leurs – le pluriel étant de mise – et dont il fallait reconnaître le « caractère distinct » (FCFA, 1992, p. 2, 27). C'est ce qu'elle défendrait dans le grand « projet de société » intitulé *Dessein 2000* qu'elle échafauderait l'année suivante, lequel lui permettrait de réitérer son adhésion totale à la Charte, l'article 23 étant devenu un « élément intouchable du régime de droits linguistiques » :

Dix ans après son inclusion dans la Charte, les francophones commencent tout juste à en bénéficier et l'impact est déjà des plus prometteurs. Pour ces raisons et compte tenu du risque de voir sa portée diminuée, l'article 23 ne peut être l'objet d'un nouvel examen (*ibid.*, p. 26).

La reconnaissance du « caractère distinct » de la « société » québécoise ne posait plus problème, manifestement. Depuis les négociations entourant l'accord du lac Meech, le champ intellectuel de la « francophonie canadienne » avait connu une évolution rapide et substantielle dans laquelle il serait tentant de déceler la volonté de renouer avec le Québec et de s'en montrer solidaire. Une telle conclusion, sans être fausse, ne révèle pas tout, car le ton plus posé, en apparence, qu'adoptèrent les dirigeants francophones par rapport au Québec, au tournant des années 1990, trahissait, au premier chef, le fossé qui les en séparait. Visiblement, on tentait de tourner la page sur ce qui subsistait encore du projet national canadien-français, dont la capacité de mobilisation et la valeur symbolique s'étiolaient rapidement. En 1979, la FFHQ avait clamé que les minorités francophones, dont le Canada persistait à nier le caractère national, étaient « sans pays ». Une douzaine d'années plus tard, son discours n'était plus le même : les « communautés » francophones n'étaient plus situées « hors Québec », c'est-à-dire dans un *no man's land* national. Elles étaient désormais « du Canada » et semblaient pleinement disposées à s'intégrer à son espace politique, juridique et national. Les exemples de cette « canadianisation » foisonnent. Au moment où la classe politique du pays s'était mise à préparer l'entente constitutionnelle de Charlottetown, l'ACFO lança un important manifeste, issu d'une vaste consultation menée auprès du monde associatif franco-ontarien, qui lui permit d'affirmer les « grandes valeurs » sur lesquelles devait reposer, à ses yeux, la redéfinition du Canada : libertés fondamentales, droits démocratiques, garanties juridiques, droit à l'égalité, égalité statutaire des deux langues officielles du pays et droit à l'instruction dans la langue de la minorité (ACFO 1991a, p. iii). Le respect de la dualité nationale du Canada était à peine évoqué, hormis une référence pour le moins ambiguë à la « coexistence des trois communautés nationales qui [avaient] bâti le Canada » (*ibid.*, p. 20), la troisième de ces communautés nationales étant les Autochtones, que la crise d'Oka de l'été 1990 et le militantisme parlementaire d'Elijah Harper avaient propulsés à l'avant-scène du débat politique canadien. Citant un de ses anciens présidents, Ryan Paquette, passé, depuis, à

la direction de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO), l'ACFO exposa avec une étonnante clarté sa nouvelle conception des rapports, nettement plus ténus, que devaient maintenir l'Ontario français et le Québec, « nation distincte » (*ibid.*, p. 23) au sein du Canada :

À notre avis, il faut rejeter l'argument voulant que le Québec doit continuer à faire partie du Canada afin de pouvoir défendre les minorités francophones hors Québec. Nous sommes Ontariens et francophones ; nous ne sommes pas Québécois. Le devoir de protéger nos droits constitutionnels et linguistiques n'appartient qu'à notre propre gouvernement et non pas à celui de la province voisine (Paquette, dans *ibid.*, p. 11).

Dans l'esprit de l'élite franco-ontarienne, la référence canadienne-française avait été reléguée aux oubliettes, à un point tel que le gouvernement ontarien en était venu à lui paraître moins étranger (voire plus « consubstantiel ») que le gouvernement québécois... Il ne s'agit pas, pour nous, de confirmer ou d'infirmer la véracité de cette posture politique, mais simplement de constater que la conception de l'Ontario français qu'avait son élite s'était puissamment transformée depuis le début de la décennie. Il pourrait être tentant de conclure, dans le même souffle, à la formulation d'une référence franco-ontarienne autonome, si ce n'était la profession de foi que fit l'ACFO envers le Canada, laquelle aurait été quasi impossible à imaginer à peine dix ans plus tôt : « Nous sommes Canadiens et nous voulons le demeurer » (*ibid.*, p. 18). Dorénavant, la « promotion de l'unité canadienne » serait une « dimension importante de l'intervention de la communauté franco-ontarienne en matière constitutionnelle » (*ibid.*, p. 8). La position de neutralité qu'avait adoptée l'élite franco-ontarienne lors de la campagne référendaire de 1980 appartenait, elle aussi, au passé. L'unité du pays, devenue une nécessité absolue, devait d'ailleurs reposer sur la « consolidation, le renforcement et le respect du régime de droits linguistiques » (*ibid.*, p. 10) dont la Charte, encore une fois, était le bouclier.

3.3. Un nouveau rapport au multiculturalisme

Les revendications constitutionnelles des dirigeants franco-ontariens étaient demeurées plus constantes, toutefois, que leur conception de l'Ontario français et du rôle que devait jouer le Québec dans son destin. L'ACFO espérait toujours obtenir la reconnaissance constitutionnelle du bilinguisme en Ontario, une représentation minimale au Sénat pour les communautés de langue officielle et l'inclusion de la dualité « linguistique » – mais non plus « nationale » – parmi les principes fondateurs de l'identité canadienne. Les architectes de Charlottetown ne donnèrent aucune suite à ces demandes, ce qui n'empêcha pas l'Association d'appuyer l'entente, bien que ce fût à contrecœur. Les revendications de l'élite franco-ontarienne ne découlaient plus, manifestement, d'une remise en question radicale du régime constitutionnel, qu'il ne s'agissait plus de refonder, mais de parfaire en exploitant la logique de la Charte et les outils qu'elle fournissait. L'adhésion croissante des dirigeants politiques de la francophonie canadienne au nouvel ordre symbolique du Canada les conduisit, par ailleurs, à remettre en question leur position sur le multiculturalisme canadien, politique à laquelle ils avaient opposé une fin de non-recevoir depuis son adoption par le gouvernement Trudeau en 1971. Cette opposition, faut-il le préciser, n'avait pas nécessairement signifié le rejet du pluralisme ethnoculturel en tant que tel, mais plutôt le rejet d'une façon particulière d'en gérer l'expression. En définitive, ce qu'avaient critiqué les dirigeants francophones était un mode d'intégration politique qui niait leurs propres ambitions sociétales ou nationalitaires et menaçait de les représenter comme un simple groupe ethnoculturel, une composante parmi tant d'autres de la société canadienne appelée à s'y intégrer symboliquement et institutionnellement. En dépit de l'adoption, en 1969, de la *Loi sur les langues officielles*, la politique de multiculturalisme de l'État canadien, à leur avis, revenait à rejeter l'idée que le Canada était d'abord et avant tout le résultat d'un pacte entre deux peuples fondateurs, deux communautés politiques et nationales, chacune possédant une expérience historique distincte et s'étant érigée en pôle d'intégration sociétale autonome.

Vers la fin des années 1980, toutefois, cette conviction, sans aller jusqu'à dire qu'elle avait disparu, se révélait déjà moins inébranlable qu'auparavant. Le phénomène était partiellement attribuable à la « canadienisation » graduelle du discours des dirigeants francophones, mais aussi à l'arrivée relativement récente en Ontario de francophones issus des mouvements migratoires internationaux (Farmer et Poirier, 1999). L'adhésion au projet franco-ontarien de ces nouveaux arrivants, qui s'étaient déjà regroupés en mouvements de revendication parallèles, n'allait pas de soi, il fallait bien se rendre à l'évidence. Le milieu associatif franco-ontarien ne tarderait pas à encaisser de nouvelles accusations de non-représentativité et à consacrer à la question du multiculturalisme le plus clair de son temps. Déjà, en 1986, les dirigeants franco-ontariens avaient commencé à faire leur examen de conscience :

L'ACFO, dans le passé, s'est rarement préoccupée de ses relations avec les groupes ethn[oc]ulturels, inquiète qu'elle était des politiques de multiculturalisme des gouvernements. [...] Maintenant, [elle] reconnaît plus volontiers la différence entre les politiques gouvernementales en matière de multiculturalisme et les aspirations légitimes des divers groupes ethn[oc]ulturels²⁶.

Au tournant des années 1990, l'Association voulut « normaliser » la définition du terme « franco-ontarien », qui devait s'appliquer, dorénavant, à « toute personne d'expression française de la province de l'Ontario²⁷ », sans égard aux critères culturels, historiques et mémoriels qui avaient longtemps fait le fondement du Canada français. Le débat sur l'« intégration des nouveaux arrivants francophones » ne faisait toutefois que débiter au sein de l'Association, qui entreprit une vaste consultation auprès, d'abord, de ses 43 « antennes » régionales et sociétés affiliées, puis de 33 organismes de langue française supplémentaires œuvrant dans toute une panoplie de secteurs,

.....

26. « Énoncés de principes relatifs aux groupes ethn[oc]ulturels tels qu'adoptés lors de la 37^e assemblée générale annuelle tenue les 30, 31 mai et 1^{er} juin 1986 à Toronto », CRCCF, FACFO, C2[58]/2/6.

27. « Vers une francophonie bien orchestrée. Procès-verbal de la 41^e assemblée générale annuelle de l'ACFO tenue les 1^{er}, 2 et 3 juin 1990 », CRCCF, FACFO, C2[69]/10/28.

y compris ce qu'elle nomma l'«ethnoculture» (ACFO, 1991b, p. 88-92). Le plan de développement global qui résulta de cette enquête fut adopté au grand «Sommet de la francophonie ontarienne» qu'elle organisa en juin 1991, lequel représente sans contredit un moment charnière dans l'histoire récente de l'Ontario français. Le Sommet équivalait, à plusieurs égards, à de véritables États généraux de la francophonie ontarienne en ce sens qu'il permit aux délégués de faire le bilan de sa situation politique, culturelle et démographique et de proposer le renouvellement, pour ne pas dire la refondation, de ses assises. Sans surprise, la problématique du pluralisme culturel occupa une place de premier plan dans les débats :

Les faibles taux de natalité conjugués à une importante immigration sont en train de transformer profondément la communauté franco-ontarienne. Des francophones nés ailleurs et des francophones de races et de cultures différentes donnent à l'Ontario français un visage de plus en plus pluriculturel, en particulier dans le grand Toronto et dans l'Ottawa métropolitain. La communauté franco-ontarienne est de moins en moins associée aux seuls Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes de souche ; les membres de nombreux groupes ethn[oc]ulturels francophones s'identifient comme des Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes à part entière, se voient comme partie intégrante de la communauté franco-ontarienne et ils veulent grandir avec elle. Ils se font de plus en plus actifs sur la scène ontarienne, luttant pour des institutions francophones et travaillant d'arrache-pied pour en faire les lieux attendus de rayonnement du fait français dans la province. Les mandats des institutions que nous nous sommes données au fil des ans pour répondre à nos besoins et nous affirmer culturellement (écoles françaises, institutions de santé et services sociaux, institutions économiques, organismes culturels, etc.) doivent être réévalués à la lumière de cette diversité grandissante de la communauté franco-ontarienne (*ibid.*, p. 53).

Les délégués réitérèrent leur volonté d'interpréter «dans son sens le plus large» le terme «franco-ontarien» et de prôner l'«action interculturelle», car «[d]e nouveaux agents de changement sociaux [étaient] en train de remplacer les leaders d'hier» et rendaient nécessaire l'«intégration» des groupes ethnoculturels (*ibid.*, p. 53-54). Désireux, par ailleurs,

de « bâtir un tout autre type de relations avec les anglophones », les délégués voulurent cesser de se définir « culturellement » par les luttes nationales qu’avaient menées, jadis, les Franco-Ontariens. La stratégie de la confrontation, que l’on associait au projet national canadien-français, cédait donc la place à une sorte d’éthique de la réconciliation qui devait engendrer de nouveaux rapports tant avec les groupes ethnoculturels qu’avec le Canada anglais qui, d’adversaire qu’il avait été, se voyait soudain transformé en partenaire potentiel. À plusieurs reprises, l’on tenta même de supprimer le terme « canadien-français » de la désignation de l’ACFO afin de la rebaptiser « Association des communautés francophones de l’Ontario », question de mettre davantage l’accent sur le caractère pluriel de la francophonie ontarienne. Après quelque résistance, cette nouvelle appellation serait adoptée en 1998.

À la FCFA, on entreprit une réflexion semblable sur le rapport au pluralisme culturel en confiant à Stacy Churchill, fondateur du Centre de recherches en éducation franco-ontarienne (CREFO) de l’Université de Toronto, et à Isabel Kaprielian-Churchill la tâche de mener une vaste enquête sur la question auprès de ses membres (Churchill et Kaprielian-Churchill, 1991). Prenant acte du fait que « [l]’évolution du Canada vers une société de plus en plus multiculturelle, multiethnique, multilingue et multiraciale pos[ait] un défi particulier aux francophones du Canada », les auteurs firent valoir que « [n]os communautés francophones établies en dehors du territoire québécois » ne pouvaient plus se définir en opposition aux « autres », aux « Anglais » ou aux « ethniques » : « Depuis 15-20 ans, tout ce vocabulaire est devenu désuet, ainsi que la conception générale de la société qui s’y rattache. » Le pluralisme culturel, « [l]oin d’être une menace », « ouvrait », au contraire, « des possibilités nouvelles » pouvant être utilisées « à bon escient pour promouvoir le développement » des francophones,

pourvu qu’ils saisissent le moment actuel pour revoir certaines de leurs lignes d’action politique afin de se préparer à un avenir qui, inéluctablement, se vivra[it] dans un Canada très différent de celui qu’[avaient] connu nos ancêtres (*ibid.*, p. 1-2).

En réalité, les francophones, qui œuvraient, au même titre que les « groupes ethnoculturels », à la « survie » de leur « groupe en tant que partie intégrante de la société [canadienne] » (*ibid.*, p. 6), n'avaient aucune raison de craindre le pluralisme, car le défendre équivalait à travailler à la construction d'un espace social et politique dans lequel ils pouvaient eux-mêmes affirmer leur différence :

Au cours de l'étude, il est apparu clairement que les intérêts des francophones vivant à l'extérieur du Québec sont très proches de ceux des groupes qui défendent le multiculturalisme ou qui combattent les manifestations de racisme dans notre société (*ibid.*, p. 130).

Cette « convergence d'intérêts » obligeait les francophones à réévaluer les fondements de leur identité et de leur action collective à l'aune de l'intégration et de l'inclusion. D'ailleurs, les auteurs se félicitèrent de ce que la FCFA avait déjà adopté une « déclaration de principes pour une politique face au pluralisme », laquelle reconnaissait « l'existence de trois communautés nationales [au Canada] : les autochtones, les francophones et les anglophones », chacune étant elle-même « de nature pluraliste » et « composée de Canadiennes et de Canadiens de race et d'origine ethnique différentes » (FCFA, citée dans Churchill et Kaprielian-Churchill, 1991, p. 136). Visiblement, la conception qu'avaient de la francophonie canadienne ses chefs de file n'était pas entièrement dépourvue de considérations nationalitaires, si l'on en tient pour preuve cette représentation des « francophones » comme une « communauté nationale ». Il n'en demeure pas moins que le souvenir du Canada français avait largement déserté leurs réflexions, la langue étant devenue, à leurs yeux, le seul vecteur autre que l'ethnicité, tombée dans la désuétude, pouvant soutenir le processus d'intégration propre à chacune de ces communautés « nationales » (exception faite de la communauté autochtone, la seule dont l'unité reposait, au contraire, sur ses « origines ») (*ibid.*, p. 131). La « communauté francophone » était donc unie par sa langue, et non plus par la solidarité qui découlait du sentiment de partager une expérience historique commune, une mémoire, laquelle était ramenée, fallait-il comprendre, à une manifestation d'ethnicisme et de repli.

[F]ace à une situation de crise institutionnelle au pays, la [FCFA] a adopté des positions qui marquent un nouveau départ pour le développement des communautés francophones et acadiennes du Canada. Les bases de cette nouvelle politique sont fermement enracinées dans l'idée que la dualité linguistique doit être renforcée dans toute réforme constitutionnelle, mais que ce fusionnement doit s'accompagner d'une politique de pluralisme qui, en même temps, donne des garanties pour les droits et les aspirations des autres communautés – anglophone et autochtone – et reconnaît l'intégralité du multiculturalisme dans toute la société canadienne (*ibid.*, p. 133).

CONCLUSION

L'objectif de cette étude était de mieux saisir la place qu'a pu occuper la « référence » canadienne-française dans l'imaginaire de la francophonie ontarienne et canadienne – ou, du moins, dans celui de ses chefs de file politiques – au lendemain des années 1960. Les études, rappelons-le, se divisent en deux camps opposés : celles qui font de la Révolution tranquille et des États généraux le moment de la « rupture » et de l'« éclatement » du Canada français et celles, moins nombreuses, qui tentent de saisir l'expérience historique des minorités francophones à partir d'une perspective « révisionniste ». Dans le premier cas, le projet national canadien-français se serait révélé largement hégémonique jusqu'à l'éclosion du mouvement néonationaliste québécois qui en aurait eu finalement raison, tandis que, dans le second, son influence se serait limitée aux milieux plus restreints d'une élite traditionaliste dont l'œuvre aurait mal reflété le pluralisme idéologique qui traversait les collectivités francophones. Sans nécessairement rejeter ces thèses, nous avons tenté d'apporter un éclairage nouveau sur le sort que l'histoire et le destin ont réservé au projet national canadien-français en aval des États généraux, mais aussi en amont. La question est d'une grande complexité et exige que le chercheur tienne bien compte, avec toutes les nuances qui s'imposent, de l'évolution du contexte intellectuel, politique et institutionnel dans lequel elle s'est posée. Notre étude a permis d'identifier trois moments charnières dans l'évolution et la graduelle marginalisation, au

sein de la francophonie ontarienne et canadienne, de la référence canadienne-française. La Révolution tranquille, bien entendu, en représente le premier, et correspond au démantèlement de l'« Église-nation » canadienne-française. Certes, le Canada français était une communauté nationale « imaginée », pour emprunter à Benedict Anderson, mais sa réalité ne se limitait pas à la sphère symbolique. Historiquement, l'ossature nécessaire à l'incarnation institutionnelle du Canada français lui avait été fournie par l'Église, autour de laquelle s'était développée une vaste et complexe structure capable de porter l'idée du Canada français au Québec et ailleurs en Amérique française. En Ontario français, comme dans les autres communautés canadiennes-françaises minoritaires, l'Église-nation était toutefois demeurée inachevée. Hors Québec, elle avait été l'un des premiers lieux, sinon le premier, où la question du bilinguisme et de la coexistence avec l'« autre » (l'irlando-catholique, en l'occurrence), s'était posée. Les nombreuses luttes menées pour le contrôle des institutions scolaires, paroissiales et diocésaines en témoignent abondamment. Inachevée, l'Église nationale n'en était pas inexistante pour autant. Malgré la remise en question, depuis Rome, du nationalisme catholique et de la thèse de la langue, « gardienne » de la foi pendant les années 1910 et 1920, malgré les tiraillements qu'avait provoqués cette remise en question au sein de l'élite canadienne-française par la suite, l'Église avait continué de structurer une partie non négligeable de l'organisation sociale de la collectivité franco-ontarienne jusqu'à la Révolution tranquille. À ce moment, le transfert vers l'État des responsabilités sociales, culturelles, voire politiques de l'Église eut pour conséquence de supprimer le trait d'union institutionnel qui avait permis de rattacher la diaspora canadienne-française au Québec. Au-delà du langage parfois incendiaire utilisé tant par l'une que par l'autre – et dont les États généraux fournissent de copieux exemples –, le sens profond de l'éclatement du Canada français est à chercher dans la mutation structurelle qu'il a subie au moment de la Révolution tranquille.

Pourtant, il paraît désormais clair que la référence canadienne-française est loin d'avoir totalement déserté l'imaginaire de la francophonie ontarienne et canadienne au lendemain des années 1960. Ses dirigeants politiques, très clairement, continuèrent de situer leur action politique dans la logique de la référence canadienne-française. À leurs yeux, l'Ontario français et l'ensemble des « francophones hors Québec » faisaient toujours partie d'un des deux peuples fondateurs du pays et méritaient, à ce titre, une reconnaissance juridique et constitutionnelle appropriée ; ils se montrèrent hautement critiques du projet de refondation symbolique du Canada entrepris par l'État fédéral depuis les années 1960 en exprimant de sérieuses réserves vis-à-vis de la politique de multiculturalisme du gouvernement Trudeau, qui leur paraissait la négation même du biculturalisme sans lequel la dualité linguistique perdait son sens ; ils refusèrent de condamner le mouvement souverainiste, se montrèrent, à plusieurs reprises, solidaires du Québec, surtout au moment de la crise constitutionnelle, et continuèrent de voir en lui le cœur et le principal foyer de l'Amérique française. Certes, la dimension religieuse du projet national canadien-français avait été sinon supprimée, du moins repoussée à la marge, mais comment ne pas s'étonner, compte tenu de ce qu'en dit l'historiographie, de la puissance symbolique que conservait toujours le Canada français, dont l'idée demeurait encore fermement enracinée dans l'imaginaire de l'élite franco-ontarienne en dépit des bouleversements de la Révolution tranquille ? Avec le démantèlement de la structure institutionnelle de l'Église, les Franco-Ontariens durent toutefois concevoir des solutions de rechange afin d'éviter de se faire tout bonnement avaler par la société ontarienne et canadienne. La création d'un État national franco-ontarien étant une impossibilité démographique et territoriale, comment, alors, maintenir une certaine autonomie politique en l'absence de l'armature institutionnelle qu'avait jadis fournie, quoique de manière bien imparfaite, l'Église ? Les limites du néonationalisme franco-ontarien apparaissent ici clairement. L'élite franco-ontarienne jeta son dévolu sur l'État, pari risqué, en revendiquant qu'il aménageât à l'Ontario français un espace institutionnel aussi autonome

et étendu que possible, prolongeant ainsi la logique du projet national canadien-français, encore une fois, tout en demeurant consciente de l'intégration de plus en plus poussée des Franco-Ontariens aux structures socioéconomiques de la province et du pays.

On pourrait considérer l'entrée en vigueur de la *Charte canadienne des droits et libertés*, en 1982, comme marquant symboliquement le début du deuxième moment de la transformation de la référence canadienne-française au sein de la francophonie ontarienne et canadienne. Au lendemain du rapatriement de la Constitution, le fossé entre le Québec et l'Ontario français s'approfondit considérablement. En liant, constitutionnellement, le destin des minorités de langue française à celui des Anglo-Québécois, la Charte contribua à désolidariser le Québec des premières, seul moyen de garder le contrôle de la situation linguistique à l'intérieur de ses propres frontières. La Charte, que le Québec et les minorités avaient pourtant dénoncée d'une seule voix au moment de son adoption, était presque devenue un texte sacré aux yeux des secondes à la fin de la décennie. La distance qui s'était installée entre eux se transforma en abîme et fit croire aux minorités francophones que leur chemin s'était séparé, une fois pour toutes, de celui du Québec. Redevable, désormais, à la Charte, la « francophonie canadienne » avait accepté de s'intégrer à l'espace politique, juridique et national du Canada. Il faut reconnaître, en même temps, que l'ordre symbolique canadien avait connu une certaine évolution, lui aussi. La conception largement individualiste des droits linguistiques qu'avaient prônée les trudeauistes avait été partiellement remplacée, grâce aux tribunaux, par une conception plus collectiviste qui avait permis aux minorités de langue officielle de faire des gains institutionnels non négligeables, sans toutefois que la dualité « nationale » eût jamais bénéficié d'une quelconque forme de reconnaissance constitutionnelle. Il apparaît, cependant, que l'adhésion croissante de la francophonie ontarienne et canadienne au nouvel ordre symbolique du Canada s'était aussi traduite par la reconnaissance des vertus du multiculturalisme canadien. Il s'agit là du troisième moment de l'évolution – et de l'étiollement – de la référence canadienne-française, que l'on

peut situer, symboliquement, en 1991, date du grand Sommet de la francophonie ontarienne. Le nouveau discours des dirigeants franco-ontariens – et auquel celui de la FCFA faisait parfaitement écho – en vint à troquer la mémoire du Canada français, réduite à une manifestation d’ethnisme, contre une plus grande ouverture au pluralisme culturel. Le partage de la langue, plutôt que de la mémoire, suffisait, dorénavant, à rallier la « communauté » franco-ontarienne, dont la principale caractéristique était, par ailleurs, sa diversité culturelle, ethnique et raciale croissante, laquelle méritait d’être célébrée et non dépassée.

En 1991, la sortie du Canada français n’était pas terminée, mais elle était déjà bien enclenchée. La transformation subéquente que connaîtrait le milieu associatif franco-ontarien en fournirait une nouvelle manifestation, l’une des plus éloquents. Assaillie de toutes parts, contestée et accusée de « non-représentativité » tant par ses partenaires, voire ses rivales du milieu associatif que par les bailleurs de fonds étatiques, l’ACFO passerait les quinze années suivantes à tenter de rebâtir sa légitimité et à liquider ce qui restait en elle de la mémoire du Canada français. Elle chercherait ainsi à mieux refléter, tel un miroir, la diversité croissante de la « francophonie ontarienne », une diversité qui irait jusqu’à comprendre l’hybridité identitaire, ainsi qu’un rapport différencié à la langue française elle-même, si l’on s’en remet aux travaux produits, ces dernières années, par un courant sociopédagogique que d’aucuns ont nommé l’« École de Toronto²⁸ ». Entre la reconnaissance du pluralisme et l’écueil de la fragmentation, l’écart était toutefois mince. Occupée à peu près entièrement à gérer sa propre décroissance, l’ACFO éprouverait beaucoup de mal à formuler, pour l’Ontario français, un projet politique

.....

28. Ces chercheurs ont consacré une littérature abondante au défi que pose, au sein de la francophonie ontarienne, le phénomène du pluralisme ethnoculturel, ainsi qu’aux luttes pour le pouvoir qu’il engendre. En adoptant une perspective critique, ils remettent en question un ensemble de valeurs qu’ils imputent au traditionalisme de l’élite franco-ontarienne et qu’ils estiment peu adaptées aux nouvelles réalités linguistiques, culturelles et démographiques de la francophonie ontarienne. Pour une critique de cette approche, voir Thériault et Meunier (2008).

digne de ce nom²⁹. La mémoire du Canada français avait visé, historiquement, à transformer une réalité ethnolinguistique en un fait de société en y conférant une dimension politique. En cherchant à transcender les divers clivages qui avaient traversé la collectivité, ses définisseurs avaient voulu favoriser l'avènement d'un sujet canadien-français qui eût rassemblé aussi bien le Québec que l'Ontario français et les autres communautés de langue française du pays. En 1991, le projet politique des chefs de file de la francophonie ontarienne et canadienne n'était plus tout à fait le même qu'en 1969, ni même qu'en 1982. Leur intégration à l'espace politique, juridique et national du Canada s'était accélérée à mesure que leur « référence » s'était éloignée de l'idée du Canada français et qu'elle s'était « canadianisée ». Le défi, pour la francophonie ontarienne, serait, dès lors, de se donner de nouvelles « raisons communes » (Dumont, 1995), ainsi qu'un projet à partir duquel se projeter dans l'avenir en tant qu'entité culturelle et politique autonome.

BIBLIOGRAPHIE

Fonds d'archives

Fonds Association canadienne-française de l'Ontario (FACFO, C2), Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de l'Université d'Ottawa.

Fonds Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FFCFA, C84), Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de l'Université d'Ottawa.

Études

Allaire, Y. et J.-M. Toulouse (1973). *Situation socioéconomique et satisfaction des chefs de ménage franco-ontariens*, Ottawa, ACFO.

Association canadienne-française de l'Ontario - ACFO (1982). *Le droit constitutionnel du Québec. Un droit au service des Franco-Ontariens*, Ottawa, ACFO.

29. En 2006, l'ACFO, alors en pleine déconfiture, se fusionnerait avec sa principale rivale, la Direction Entente Canada-communauté Ontario (DECCO) pour donner naissance à l'Assemblée de la francophonie ontarienne (AFO).

- Association canadienne-française de l'Ontario – ACFO (1990). *Notre place aujourd'hui... pour demain*, Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Ontario présenté à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, Vanier, ACFO, novembre.
- Association canadienne-française de l'Ontario – ACFO (1991a). *Un Canada à redéfinir. La francophonie ontarienne à l'heure des choix*, Vanier, ACFO.
- Association canadienne-française de l'Ontario – ACFO (1991b). *Notre place... aujourd'hui pour demain. Plan de développement global de la communauté franco-ontarienne, 1992-1997*, Vanier, ACFO, 1^{er} juillet.
- Beaudoin, G.-A. (dir.) (1989). *Vues canadiennes et européennes des droits et libertés*, Cowansville, Éditions Yvon Blais.
- Behiels, M. (1985). *Prelude to Quebec's Quiet Revolution. Liberalism Versus Neo-Nationalism, 1945-1960*, Kingston-Montréal, McGill-Queen's University Press.
- Behiels, M. (2005). *La francophonie canadienne*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Bernard, J.-P. (dir.) (1973). *Les idéologies québécoises au XIX^e siècle*, Montréal, Boréal express.
- Bock, M. (2001). *Comment un peuple oublie son nom. La crise identitaire franco-ontarienne et la presse française de Sudbury (1960-1975)*, Sudbury, Prise de parole.
- Bock, M. (2004). *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Hurtubise HMH.
- Bock, M. (2008). « Se souvenir et oublier : la mémoire du Canada français, hier et aujourd'hui », dans J. Y. Thériault, A. Gilbert et L. Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 161-203.
- Bock, M. (2012). « Jeter les bases d'une "politique franco-ontarienne" : le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle à l'heure des grandes ruptures (1967-1970) », *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, vol. 9, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa et Société Charlevoix, p. 61-106.
- Bock, M. (2014). « La Fédération des francophones hors Québec devant le gouvernement québécois (1976-1991) : groupe de pression ou compagnon d'armes? », dans J. Boivin et S. Savard (dir.), *De la représentation à la manifestation : groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIX^e et XX^e siècles*, Québec, Éditions du Septentrion, p. 234-274.
- Bock, M. (2015). « Le germe d'un divorce : la langue, la foi et le Règlement 17 », dans M. Bock et F. Charbonneau (dir.), *Le siècle du Règlement 17. Regards sur une crise scolaire et nationale*, Sudbury, Prise de parole, p. 407-436.
- Bock, M. (à paraître, 2016a). « Une association nouvelle pour une ère nouvelle. L'ACFO de 1969 à 1982 », dans M. Bock et Y. Frenette (dir.), *Histoire de l'ACFEO/ACFO* (titre préliminaire), Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.

- Bock, M. (à paraître, 2016b). « De nouveaux gains, de nouveaux défis. L'ACFO de 1982 à 1992 », dans M. Bock et Y. Frenette (dir.), *Histoire de l'ACFEO/ACFO* (titre préliminaire), Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Bock, M. et S. Miville (2012). « Participation et autonomie régionale : l'ACFO et Ottawa face à la critique des régions (1969-1984) », *Francophonies d'Amérique*, n° 34, p. 15-40.
- Bock, M. (dir.) (2007). *La jeunesse au Canada français : formation, mouvements et identité*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Bock, M. et F. Charbonneau (dir.) (2015). *Le siècle du Règlement 17. Regards sur une crise scolaire et nationale*, Sudbury, Prise de parole.
- Bock, M. et Y. Frenette (dir.) (à paraître, 2016). *Histoire de l'ACFEO/ACFO* (titre préliminaire), Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Cardinal, L. (1994). « Ruptures et fragmentations de l'identité francophone en milieu minoritaire. Un bilan critique », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1, p. 71-86.
- Cardinal, L. (1998). « Le Canada français à la lumière des États généraux : critique de la thèse de la rupture », dans M. Martel (dir.) avec la coll. de R. Choquette, *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, CRCCF, p. 213-232.
- Cardinal, L. (2003). « Sortir de la nostalgie, en finir avec le ressentiment : les francophones hors Québec et la coopération interprovinciale », dans S. Langlois et J.-L. Roy (dir.), *Briser les solitudes. Les francophonies canadiennes et québécoise*, Québec, Éditions Nota Bene, p. 15-27.
- Cardinal, L. (2011). *C'est l temps. Le premier mouvement de revendication pour le droit à des services de justice en français en Ontario, 1975 à 1977*, Ottawa, Université d'Ottawa.
- Carrière, F. (1993). « La métamorphose de la communauté franco-ontarienne, 1960-1985 », dans C. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 305-340.
- Chaplain-Corriveau, S.-P. (2015). *Entre démocratisation et tradition. La modernisation de l'enseignement en français à l'école bilingue franco-ontarienne (1927-1960)*, mémoire de maîtrise (histoire), Ottawa, Université d'Ottawa.
- Choquette, K. (1980). *La situation économique des Franco-Ontariens. Éclairage... et leurs d'espoir...* Un rapport de fin de mandat présenté à l'Association canadienne-française de l'Ontario et au ministère des Affaires intergouvernementales du Québec, novembre.
- Churchill, S. et I. Kaprielian-Churchill (1991). *Les communautés francophones et acadiennes du Canada face au pluralisme*, Ottawa, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.
- Cloutier, A. (1984). « La politisation des rapports entre Québécois et Canadiens-Français hors Québec », *L'Action nationale*, octobre.
- Comité Saint-Denis (1969). *La vie culturelle des Franco-Ontariens*, Rapport du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle, Ottawa, [s.é.].

- Cotnam, J. et al. (dir.) (1995). *La francophonie ontarienne : bilan et perspectives de recherche*, Ottawa, Le Nordir.
- Couturier, J. P. en collaboration avec W. Johnston et R. Ouellette (2000). *Un passé composé. Le Canada de 1850 à nos jours*, 2^e éd., Moncton, Éditions d'Acadie.
- Denis, C. (1996). « La patrie et son nom : essai sur ce que veut dire le "Canada français" », *Francophonies d'Amérique*, n^o 6, p. 185-198.
- Dennie, D. (1978). « De la difficulté d'être idéologue franco-ontarien », *Revue du Nouvel-Ontario*, n^o 1, p. 69-90.
- Dorais, F.-O. (2012). « L'Ontario français, c'est le nom d'un combat ». *Gaétan Gervais, acteur et témoin d'une mutation référentielle (1944-2008)*, mémoire de maîtrise (histoire), Ottawa, Université d'Ottawa.
- Dosse, F. (2003). *La marche des idées. Histoire des intellectuels, histoire intellectuelle*, Paris, La Découverte.
- Dumont, F. (1995). *Raisons communes*, Montréal, Éditions du Boréal.
- Dumont, F. (1996). *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Éditions du Boréal.
- Dumont, F. (1997). « Essor et déclin du Canada français », *Recherches socio-graphiques*, vol. 28, n^o 3, p. 419-467.
- Elliott, J. L. (dir.) (1979). *Two Nations, Many Cultures. Ethnic Groups in Canada*, Scarborough, Prentice-Hall.
- Farmer, D. et J. Poirier (1999). « La société et les réalités francophones en Ontario », dans J. Y. Thériault (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 265-281.
- Fédération des communautés francophones et acadienne – FCFA (1992). *Dessein 2000 : pour un espace francophone*, Québec, FCFA.
- Fédération des francophones hors Québec – FFHQ (1977). *Les héritiers de Lord Durham*, Québec, FFHQ.
- Fédération des francophones hors Québec – FFHQ (1979). *Pour ne plus être... sans pays*, Québec, FFHQ.
- Fédération des francophones hors Québec – FFHQ (1990). *Un nouveau départ, en partenariat. Mémoire présenté par la Fédération des francophones hors Québec devant la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, Québec, FFHQ, décembre.
- Ferretti, L. (1999). *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Éditions du Boréal.
- Fontaine, Y. (1989). « Et les francophones hors Québec, eux ? », dans G.-A. Beaudoin (dir.), *Vues canadiennes et européennes des droits et libertés*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, p. 335-347.
- Fortin, A. (dir.) (2000). *Produire la culture, produire l'identité?*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Frenette, Y. avec la coll. de M. Pâquet (1998). *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Éditions du Boréal.

- Gervais, G. (1983). « La stratégie de développement institutionnel de l'élite canadienne-française de Sudbury ou le triomphe de la continuité », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 5, p. 67-92.
- Gervais, G. (1995a). « L'historiographie franco-ontarienne : à l'image de l'Ontario français », dans J. Cotnam *et al.* (dir.), *La francophonie ontarienne : bilan et perspectives de recherche*, Ottawa, Le Nordir, p. 123-134.
- Gervais, G. (1995b). « Aux origines de l'identité franco-ontarienne », *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, vol. 1, Sudbury, Prise de parole et Société Charlevoix, p. 125-168.
- Gervais, G. (1998). « L'Ontario français et les "États généraux du Canada français" (1966-1969) », *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, vol. 3, Sudbury, Prise de parole et Société Charlevoix, p. 231-364.
- Gervais, G. (2007). « Fernand Dorais en son contexte franco-ontarien, 1969-1994 », dans G. Allaire et M. Giroux (dir.), *Fernand Dorais et le Nouvel-Ontario. Réflexions sur l'œuvre et sur l'influence d'un provocateur franco-ontarien*, Sudbury, Institut franco-ontarien, p. 15-29.
- Gervais, G. et M. Bock (2004). *L'Ontario français. Des Pays-d'en-Haut à nos jours*, Ottawa, Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques.
- Gould, J. (2003). « La genèse catholique d'une modernisation bureaucratique », dans S. Kelly (dir.), *Les idées mènent le Québec. Essais sur une sensibilité historique*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 145-174.
- Hardy, R. (1999). *Contrôle social et mutation de la culture religieuse au Québec, 1830-1930*, Montréal, Éditions du Boréal.
- Hotte, L. (2000). « Littérature et conscience identitaire : l'héritage de CANO », dans A. Fortin (dir.), *Produire la culture, produire l'identité?*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 53-68.
- Hotte, L. et J. Melançon (dir.) (2010). *Introduction à la littérature franco-ontarienne*, Sudbury, Prise de parole.
- Hotte, L. et F. Ouellet (dir.) (1996). *La littérature franco-ontarienne : enjeux esthétiques*, Ottawa, Le Nordir.
- Jaenen, C. (dir.) (1993). *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Juteau-Lee, D. et J. Lapointe (1979). « The emergence of Franco-Ontarians: New identity, new boundaries », dans J. L. Elliott (dir.), *Two Nations, Many Cultures. Ethnic Groups in Canada*, Scarborough, Prentice-Hall, p. 99-113.
- Kelly, S. (dir.) (2003). *Les idées mènent le Québec. Essais sur une sensibilité historique*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Lalonde, A.-N. (1979). « L'intelligentsia du Québec et la migration des Canadiens français vers l'Ouest canadien, 1870-1930 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 33, n° 2, p. 163-185.
- Lamonde, Y. (2000). *Histoire sociale des idées au Québec. Volume 1 : 1760-1896*, Montréal, Fides.

- Lang, S. (2007). « L'œuvre par excellence de relèvement religieux et national de l'Ordre de Jacques-Cartier : les sections juvéniles de la Société Saint-Jean-Baptiste dans les écoles franco-ontariennes (1936-1941) », dans M. Bock (dir.), *La jeunesse au Canada français : formation, mouvements et identité*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 211-243.
- Langlois, S. et J. Létourneau (dir.) (2004). *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Langlois, S. et J.-L. Roy (dir.) (2003). *Briser les solitudes. Les francophonies canadiennes et québécoise*, Québec, Éditions Nota Bene.
- Martel, M. (1998). *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Martel, M. (2004). « Le débat autour de l'existence et de la disparition du Canada français : état des lieux », dans S. Langlois et J. Létourneau (dir.), *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 129-145.
- Martel, M. et M. Pâquet (2010). *Langue et politique au Canada et au Québec : une synthèse historique*, Montréal, Éditions du Boréal.
- Martel, M. (dir.) avec la coll. de R. Choquette (1998). *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, CRCCF.
- Massicotte, J. (2010). *L'Acadie du progrès et du désenchantement, 1960-1994*, thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval.
- Meunier, E.-M. (2007). *Le pari personnaliste. Modernité et catholicisme au XX^e siècle*, Montréal, Fides.
- Meunier, E.-M. et J.-P. Warren (2002). *Sortir de la « Grande noirceur ». L'horizon « personnaliste » de la Révolution tranquille*, Québec, Éditions du Septentrion.
- Miville, S. (2012). « À quoi sert au Canadien français de gagner l'univers canadien s'il perd son âme de francophone ? » *Représentations identitaires et mémorielles dans la presse franco-ontarienne après la « rupture » du Canada français (1969-1986)*, mémoire de maîtrise (histoire), Ottawa, Université d'Ottawa.
- Pâquet, M. et S. Savard (dir.) (2008). *Balises et références. Acadies, francophonies*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Paré, F. (1996). « Pour rompre avec le discours fondateur : la littérature et la détresse », dans L. Hotte et F. Ouellet (dir.), *La littérature franco-ontarienne : enjeux esthétiques*, Ottawa, Le Nordir, p. 11-26.
- Perin, R. (2008). *Ignace de Montréal. Artisan d'une identité nationale*, Montréal, Éditions du Boréal.
- Rousseau, L. (1995). « Note de recherche : à propos du "réveil religieux" dans le Québec du XIX^e siècle : où se loge le vrai débat ? », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 49, n^o 2, automne, p. 223-245.
- s.a. (1986). *Les francophones tels qu'ils sont. Regard sur le monde du travail franco-ontarien*, 2^e éd., Ottawa, ACFO.

- Sarra-Bournet, M. et L.-P. Bouchard (1998). « Au-delà de la rupture politique entre les francophonies canadienne et québécoise », dans M. Martel (dir.) avec la coll. de R. Choquette, *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, CRCCF, p. 245-260.
- Savard, P. (1993). « Relations avec le Québec », dans C. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 231-263.
- Savard, S. (2008). « Pour “une politique globale, précise, cohérente et définitive du développement” : les leaders franco-ontariens et les encadrements politiques fédéraux, 1968-1984 », *Politique et sociétés*, vol. 72, n° 1, p. 129-155.
- Sylvain, P. (1973). « Quelques aspects de l'antagonisme libéral-ultramontain au Canada français », dans J.-P. Bernard (dir.), *Les idéologies québécoises au XIX^e siècle*, Montréal, Boréal express, p. 127-149.
- Tardif-Carpentier, L. (1995). « Le “parapluie du Québec” : Le Droit de 1967 à 1994 », dans J. Cotnam et al. (dir.), *La francophonie ontarienne : bilan et perspectives de recherche*, Ottawa, Le Nordir, p. 309-323.
- Thériault, J. Y. (1994). « Entre la nation et l'ethnie. Sociologie, société et communautés minoritaires francophones », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1, p. 15-32.
- Thériault, J. Y. (1995). *L'identité à l'épreuve de la modernité. Écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes minoritaires*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- Thériault, J. Y. (dir.) (1999). *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- Thériault, J. Y. et E.-M. Meunier (2008). « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français? », dans J. Y. Thériault, A. Gilbert et L. Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 205-238.
- Thériault, J. Y., A. Gilbert et L. Cardinal (dir.) (2008). *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides.
- Trent, J. E. (1998). « Les États généraux : quelle est leur place dans la mémoire collective canadienne-française et québécoise? », dans M. Martel (dir.) avec la coll. de R. Choquette, *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, CRCCF, p. 133-150.
- Warren, J.-P. (2007). « L'invention du Canada français : le rôle de l'Église catholique », dans M. Pâquet et S. Savard (dir.), *Balises et références. Acadies, francophonies*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 21-56.

CHAPITRE 8

LA SÉCURITÉ LINGUISTIQUE ET CULTURELLE DES FRANCOPHONES DU QUÉBEC ET DES COMMUNAUTÉS D'EXPRESSION FRANÇAISE EN SITUATION MINORITAIRE

Un jeu à somme nulle ?

Mark Power, Marc-André Roy et Mathieu Stanton¹

Le principal héritage des États généraux du Canada français, tenus à Montréal de 1966 à 1969, réside sans doute dans le fractionnement du Canada français et l'émergence de communautés d'expression française à travers le pays, incluant au Québec, en

.....
1. Les opinions exprimées n'engagent que l'auteur.

tant qu'acteurs sur les scènes politique et juridique. Ce phénomène s'est produit à un moment où il était raisonnable de douter de la capacité du modèle fédéral canadien de permettre la sécurité linguistique et culturelle des francophones qui étaient, et demeurent, majoritaires dans une seule juridiction². Aujourd'hui, certains soutiennent que le fédéralisme et l'encadrement constitutionnel canadiens constituent un carcan qui oppose constamment et nécessairement les intérêts de la majorité francophone du Québec et ceux des minorités d'expression française du reste du Canada. En d'autres mots, ils croient que les gains d'un groupe ne sauraient se réaliser autrement qu'aux dépens de l'autre (Woehrling, 2001, p. 201).

Le professeur de droit Jean Leclair a formulé une réponse partielle aux critiques acerbes du fédéralisme canadien, s'attardant surtout à la question du partage des pouvoirs. Son analyse de la jurisprudence de la Cour suprême du Canada en matière de fédéralisme le mène à conclure qu'« il est faux de parler d'une centralisation tous azimuts qui met en péril l'existence de l'identité québécoise » (Leclair, 2007, p. 78).

À l'instar de cette conclusion, l'analyse suivante montre qu'il est faux de prétendre aujourd'hui que les victoires juridiques des communautés d'expression française en situation minoritaire dans le domaine des droits linguistiques se réalisent aux dépens des intérêts de la majorité francophone du Québec ou nuisent à celle-ci³. Dans la mesure où un tel lien de causalité existait à l'époque des États généraux de 1966 à 1969, l'entrée en vigueur en 1982 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (« *Charte canadienne* ») (Gouvernement du Canada, 1982) a mis fin à tout conflit juridique réel qui pouvait exister entre les droits linguistiques et culturels des francophones du Québec et ceux des locuteurs du français habitant les autres juridictions du Canada. Afin de faire cette démonstration, un bref retour

2. Parmi la doctrine abondante sur le sujet, notons François Rocher (2006), José Woehrling (2001), Eugénie Brouillet (2005 et 2008), Henri Brun (2005), Daniel Proulx (1985) et Michel Seymour (2006).

3. Cette démarche est inspirée de celle du texte du professeur Leclair (2007).

historique sera d'abord effectué, suivi d'un survol des principales décisions relatives à la langue et à la culture françaises au Québec ainsi qu'ailleurs au Canada.

1. LA PROGRESSION DU STATUT DU FRANÇAIS DANS L'ORDRE JURIDIQUE DU CANADA

1.1. La situation avant les années 1970

Bien que la protection de la langue et de la culture constitue un objectif important au moment de la Confédération en 1867 (Cour suprême du Canada, 1979, paragr. 79), au cours de la période qui s'étend des années 1890 à la fin des années 1960, on assiste à un recul important du statut de la langue française au Canada, sur les plans tant politique que juridique, de même qu'à un taux d'assimilation élevé⁴ (Fédération des francophones hors Québec – FFHQ, 1977). Cette période est en quelque sorte caractérisée par l'abandon de l'idée d'un Canada bilingue. Les promesses solennelles faites aux Canadiens français, incluant ceux installés dans le Nord et dans l'Ouest canadien ont été oubliées ou, pis encore, sciemment ignorées et bafouées⁵. Vers la fin du XIX^e siècle, un député fédéral revendiquera même l'abolition des garanties linguistiques existant sur le territoire qui correspond aujourd'hui au Labrador, au nord du Québec, au nord de l'Ontario, au nord du Manitoba, à la Saskatchewan, à

.....

4. Voir également le jugement de la Cour du banc de la reine dans l'affaire *R. c. Caron* où la juge Eidsvik utilise le qualificatif de « période noire » (Cour du banc de la Reine de l'Alberta, 2009, paragr. 100).

5. Par exemple, la *Loi de 1870 sur le Manitoba* garantissait l'existence d'écoles confessionnelles (Gouvernement du Canada, 1870, article 22), ainsi que l'usage du français et de l'anglais à l'Assemblée législative. Elle prévoyait également que les lois et autres documents officiels de la province devraient être rédigés en français et en anglais (article 23). Il faut noter que, malgré cette garantie constitutionnelle pourtant non équivoque, les lois manitobaines ont uniquement été adoptées en anglais entre 1890 et 1985. Il faudra que la Cour suprême du Canada déclare invalides toutes les lois adoptées au cours de cette période pour que cette disposition constitutionnelle soit enfin respectée (Cour suprême du Canada, 1985). Une situation quelque peu semblable se retrouve présentement devant les tribunaux albertains où on allègue que des promesses faites par la couronne aux Métis en 1869 seraient enchâssées dans la Constitution (Cour provinciale de l'Alberta, 2008, aux paragr. 68 et suivants).

l'Alberta et aux trois territoires (*Dictionnaire biographique du Canada* en ligne ; Larocque, Power et Doucet, à paraître, 2015). De plus, le Comité judiciaire du Conseil privé conclura en 1916 que l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867* (Gouvernement du Canada, 1985a), relatif aux droits des écoles confessionnelles, traite uniquement de la religion et non de la langue, avalisant ainsi la tendance des provinces à interdire l'enseignement en français (Power, 2011).

Ainsi, avant les années 1960, le statut du français est peu ou très mal protégé sur le plan juridique. Bien qu'il constitue une protection d'envergure pour les francophones, l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, qui garantit le bilinguisme législatif au Parlement fédéral et à la législature du Québec ainsi que le droit d'employer le français et l'anglais devant les tribunaux fédéraux et québécois, joue un rôle négligeable en vue de contrer l'assimilation linguistique et culturelle (FFHQ, 1977). Certains remettent même en cause les pouvoirs détenus par les assemblées législatives de légiférer en matière de langue et de culture avant l'arrêt de la Cour suprême du Canada en 1975 dans *Jones c. Nouveau-Brunswick (P. G.)* (Cour suprême du Canada, 1975).

Dans le contexte des années 1960, il est donc aisé de comprendre l'impatience des Canadiens français, notamment au Québec, devant l'inaction des gouvernements en matière de protection de la langue et de la culture françaises. D'ailleurs, la Cour suprême du Canada souligne elle-même avec beaucoup de candeur que le parcours du Canada en matière de protection des minorités linguistiques n'est pas sans reproches (Cour suprême du Canada, 1979, paragr. 81). L'inaction gouvernementale a encouragé plusieurs francophones du Québec et d'ailleurs à revendiquer l'indépendance en vue d'assurer la survie de la langue et de la culture françaises à la suite des États généraux du Canada français de 1967 (Linteau *et al.*, 1989).

1.2. Les lois relatives à la langue et aux cultures adoptées vers la fin des années 1960 et le début des années 1970

Face au constat alarmant de la fin des années 1960, il n'est pas étonnant que les communautés francophones du Canada se soient inquiétées de la situation et aient revendiqué des mesures législatives en vue de mieux résister aux puissantes forces assimilatrices qui les menaçaient, et les menacent toujours. Ainsi, dans les années qui ont suivi les États généraux, les efforts soutenus des communautés francophones du Canada ainsi qu'une certaine volonté politique ont mené à des gains juridiques significatifs en vue d'assurer la protection de la langue et de la culture françaises. Ces efforts ont surtout porté leurs fruits au palier fédéral ainsi que dans les provinces du Québec et du Nouveau-Brunswick.

Le Parlement fédéral a adopté, en 1969, une première *Loi sur les langues officielles* (Gouvernement du Canada, 1970) dans laquelle il déclare, pour la première fois, l'égalité de statut du français et de l'anglais au sein de l'administration et des institutions du gouvernement canadien. Cette loi s'inscrit dans la foulée du travail de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme⁶ qui formule plusieurs recommandations quant aux mesures à prendre en vue d'atteindre l'égalité du français et de l'anglais au Canada.

La communauté acadienne du Nouveau-Brunswick a également réussi à améliorer son sort. Le contexte est devenu propice à la protection de la langue française avec l'élection du premier ministre Louis-Joseph Robichaud, premier Acadien à occuper cette fonction (Cormier, 2004). C'est ainsi qu'en 1969, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick adopte sa propre *Loi sur les langues officielles* (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 1969) qui prévoit, *inter alia*, non seulement un bilinguisme institutionnel, mais également le droit à l'éducation en français sur l'ensemble du territoire de la province.

6. Voir Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1967-1970).

Au Québec, les mesures législatives visant à protéger la langue française ont d'abord été de peu d'envergure. En 1969, la première loi à être adoptée en la matière, la *Loi pour promouvoir la langue française au Québec* (Gouvernement du Québec, 1969), vise principalement à contrer la décision prise par la Commission scolaire de Saint-Léonard de permettre le libre choix de la langue d'enseignement afin d'autoriser l'usage de l'italien dans les salles de classe (s.a., 1968). En 1974, cette loi sera abrogée et remplacée par la *Loi sur la langue officielle* (Gouvernement du Québec, 1974) qui demeure très permissive quant au choix de la langue d'enseignement. Cette loi sera finalement remplacée en 1977 par la *Charte de la langue française* (Gouvernement du Québec, 1977).

1.3. Les dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1982* protégeant le statut du français

Les gains juridiques réalisés par les communautés francophones au cours des années 1960 et 1970 ont certainement influencé les négociations ayant mené au rapatriement de la Constitution en 1982 et à l'enchâssement constitutionnel de protections linguistiques d'envergure. Depuis 1982, la Constitution canadienne comprend un cadre juridique robuste encourageant et aidant les locuteurs du français, y compris les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire, à protéger leur langue et leur culture.

Tout d'abord, la *Charte canadienne* déclare à l'article 16 que « [l]e français et l'anglais sont les langues officielles du Canada ; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada ». Il en est ainsi au Nouveau-Brunswick ; la communauté francophone de cette province jouit même du droit à des institutions d'enseignement et à des institutions culturelles distinctes⁷. Le paragraphe 16(3) de la *Charte cana-*

7. Voir également l'article 16.1 de la *Charte canadienne* qui garantit l'égalité des communautés francophone et anglophone dans la province du Nouveau-Brunswick ainsi que la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick* (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 1981).

diene encourage même les législateurs fédéral et provinciaux à prendre des mesures en vue de favoriser la progression du français et de l'anglais vers l'égalité d'usage et de statut⁸.

Le bilinguisme législatif et judiciaire garanti sur les plans fédéral et québécois par le biais de l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867* est confirmé aux articles 17 à 19 de la *Charte canadienne* et est étendu au Nouveau-Brunswick. L'article 17 prévoit que chacun a le droit d'employer la langue officielle de son choix au Parlement fédéral et à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. L'article 18 prévoit que les lois et les documents parlementaires officiels doivent être publiés en français et en anglais, et que les deux versions ont une force juridique égale. Enfin, l'article 19 prévoit que chacun a le droit de s'exprimer dans la langue officielle de son choix devant tous les tribunaux établis par le Parlement fédéral et par la législature du Nouveau-Brunswick.

L'article 20 de la *Charte canadienne* traite de la communication entre le public et les institutions fédérales. Cet article répond à plusieurs des revendications formulées par les créditistes, entre autres porte-parole du Canada français, relativement à l'accès aux services en français comme en anglais (Fraser, 2006, p. 41-46). La *Charte canadienne* prévoit que le public⁹ a le droit de communiquer et de recevoir des services dans la langue officielle de son choix avec « le siège ou l'administration centrale des institutions du Parlement ou du gouvernement du Canada ». Pour les autres bureaux, ce droit est limité par le volume des demandes reçues et la vocation du bureau en question. Dans le cas du Nouveau-Brunswick, les citoyens ont

8. Les provinces ont d'ailleurs répondu à cette invitation à favoriser l'égalité de statut des deux langues officielles. Voir notamment, dans le cas de l'Ontario, la *Loi sur les services en français* (Gouvernement de l'Ontario, 1990). Voir généralement Power, Nolette et Larocque (2014).

9. Le règlement d'application se fonde étrangement sur le concept de la « population de la minorité francophone ou anglophone », voir l'article 3 du *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services* (Gouvernement du Canada, 1991); voir aussi Bastarache *et al.*, 2011; voir aussi PL S-205, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public)* (Gouvernement du Canada, 2013).

le droit de communiquer en français et en anglais avec tous les bureaux des institutions de l'Assemblée législative ou du gouvernement provincial¹⁰.

L'une des protections les plus importantes accordées aux communautés de langue officielle en situation minoritaire est sans doute l'accès à l'éducation primaire et secondaire dans la langue de la minorité garanti par l'article 23 de la *Charte canadienne*. Ce droit est conféré aux citoyens canadiens dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité et ceux qui ont reçu leur instruction primaire au Canada dans la langue de la minorité. En reconnaissance de l'importance d'exiger la francisation des immigrants au Québec, les personnes n'ayant pas reçu leur instruction primaire en anglais au Canada n'ont pas de droits en vertu de cet article. En vertu de l'article 23, les gouvernements provinciaux et territoriaux sont tenus de financer un programme d'éducation dans la langue de la minorité lorsque le nombre le justifie. Cet article prévoit également un droit de gestion et de contrôle des établissements scolaires par et pour la minorité linguistique¹¹.

À l'instar de tous les droits conférés par la *Charte canadienne*, les dispositions susmentionnées concernant les langues officielles ne confèrent pas de droits absolus. Ainsi, en vertu de l'article premier de la *Charte canadienne*, il est possible de les restreindre par une règle de droit, «dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique¹²». Les gouvernements souhaitant limiter la portée ou la mise en œuvre de ces droits portent donc le fardeau de justifier leurs décisions.

10. Cette obligation s'applique également lorsqu'un tiers offre ses services à la province. Voir *Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick Inc. c. Canada* (Cour suprême du Canada, 2008).

11. Voir *Mahé c. Alberta* (Cour suprême du Canada, 1990). Voir généralement Magnét et Power (2008) et Power et Foucher (2004). Cette question sera traitée plus en détail plus loin.

12. À noter que la *Charte canadienne* n'est pas le seul instrument de protection des droits et libertés à poser une limite semblable. Voir notamment la *Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales* (Organisation des Nations Unies, 1950).

Finalement, d'autres dispositions constitutionnelles s'avèrent importantes sur le plan de la sécurité linguistique et culturelle des francophones. Tout d'abord, l'article 33 de la *Charte canadienne*, qui permet au Parlement fédéral ou à une législature provinciale de déroger à certains droits et libertés (la clause «nonobstant»), *ne s'applique pas* aux dispositions mentionnées précédemment. Ainsi, les gouvernements ne peuvent éviter l'application des articles 16 à 20 et 23 de la *Charte canadienne*; ils ne peuvent que tenter de limiter leur application de façon proportionnée lorsqu'une raison suffisamment importante est invoquée. Enfin, la procédure de modification constitutionnelle protège également le statut du français. L'alinéa 43(b) de la *Loi constitutionnelle de 1982* requiert le consentement du Sénat, de la Chambre des communes et de l'Assemblée législative d'une province afin de modifier les dispositions relatives à l'usage du français ou de l'anglais applicables à une province seulement. Quant aux dispositions qui s'appliquent au gouvernement fédéral ou à plus d'une province, leur modification requiert l'unanimité. Il est donc clair que le constituant a voulu assurer la pérennité du statut du français¹³.

2. L'IMPACT POSITIF DE LA CHARTE CANADIENNE SUR LE STATUT DU FRANÇAIS

2.1. Hors Québec

Les dispositions garantissant le statut du français ont joué et jouent toujours un rôle déterminant dans la protection et l'épanouissement des communautés d'expression française en situation minoritaire, car elles permettent une plus grande utilisation du français dans la vie quotidienne¹⁴. Les répercussions

13. L'adoption de protections constitutionnelles concernant le statut du français faisait d'ailleurs partie des objectifs du gouvernement fédéral lors des négociations constitutionnelles. Voir généralement Kirby (1980); Prime Minister's Meeting; Memo for the Prime Minister, R-11344, volume 406.

14. Par exemple, il a été affirmé que l'utilisation de la langue française dans la sphère publique renforce la perception qu'il s'agit d'une langue pouvant être utilisée dans le contexte professionnel et commercial ainsi que l'idée selon laquelle l'apprentissage

positives de la *Charte canadienne* se font sentir de plusieurs façons au sein des communautés francophones à l'extérieur du Québec, particulièrement sur le plan du droit à l'éducation en français et de l'offre de services en français¹⁵.

2.1.1. *Le droit à l'éducation dans la langue de la minorité*

Depuis son adoption, la *Charte canadienne* a joué et continue de jouer un rôle essentiel dans la préservation et la construction des réseaux éducatifs de langue française dans les juridictions majoritairement anglophones. Il existe maintenant 29 commissions scolaires francophones et acadiennes desservant plus de 150 000 élèves répartis dans plus de 600 établissements scolaires (Fédération nationale des conseils scolaires francophones). Ce réseau profite à bon nombre de personnes d'expression française, du Québec et d'ailleurs, qui s'installent temporairement ou en permanence dans les autres provinces canadiennes, et alimentent les institutions postsecondaires québécoises. En définitive, les gains des francophones en situation minoritaire dans le domaine de l'éducation se traduisent par des gains pour la francophonie canadienne dans son ensemble.

La décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Mahé c. Alberta*¹⁶ constitue l'un des jugements les plus importants relativement à la question de l'éducation dans la langue de la minorité. Dans cette affaire, la Cour a confirmé le caractère

du français constitue une valeur ajoutée. D'ailleurs, la Cour supérieure de l'Ontario a tiré des conclusions de fait en ce sens dans l'arrêt *Galganov c. Russell (Township)* (Cour supérieure de justice de l'Ontario, 2010, paragr. 91-96).

15. Les communautés francophones à l'extérieur du Québec ont obtenu d'autres gains importants, entre autres au niveau des droits d'un accusé en matière criminelle. Dans *R. c. Beaulac*, la Cour suprême du Canada a ordonné la tenue d'un nouveau procès à la suite du refus du juge de première instance d'accorder à l'accusé un procès devant juge et jury parlant les deux langues officielles. Cette décision confirme qu'un accusé a le droit de subir son procès criminel dans la langue officielle de son choix et représente une avancée importante pour les droits des communautés de langue française (Cour suprême du Canada, 1999).
16. Une autre décision importante au sujet des obligations en vertu de l'article 23 a été rendue en 1984 par la Cour d'appel de l'Ontario dans le cadre d'un renvoi effectué par le gouvernement provincial. La Cour d'appel a alors déclaré que des réformes portant atteinte entre autres aux pouvoirs de gestion et de contrôle de la minorité étaient contraires à l'article 23 (Cour d'appel de l'Ontario, 1984).

réparateur de l'article 23 de la *Charte canadienne*, indiquant qu'il avait pour objectif de *changer* le statu quo¹⁷ (Cour suprême du Canada, 1990, p. 363). La Constitution accorde aux minorités linguistiques une certaine mesure de gestion et de contrôle exclusifs sur tous les aspects liés à la langue et à la culture, notamment les programmes scolaires et les établissements (*ibid.*, p. 369). On reconnaît donc à cette minorité une autonomie dans le domaine éducatif. Les tribunaux reconnaissent l'importance cruciale que revêtent, pour la langue et la culture d'une minorité, certaines questions administratives se rattachant à l'instruction, notamment les programmes d'études, le recrutement des enseignants et les crédits de fonctionnement. La Cour explique qu'elle interprète l'article 23 ainsi, car la majorité méconnaît trop souvent les préoccupations linguistiques et culturelles de la minorité et n'est pas en mesure de prendre des décisions qui soient dans les meilleurs intérêts de celle-ci¹⁸ (*ibid.*, p. 372).

Les tribunaux se sont souvent montrés ouverts à prendre les mesures requises afin de garantir la mise en œuvre et le respect du droit à l'éducation dans la langue de la minorité. Déjà en 1996, la Cour d'appel de l'Ontario accepte de recourir à des moyens efficaces afin de protéger les droits de la minorité en ordonnant au gouvernement ontarien de Mike Harris de fournir immédiatement plusieurs millions de dollars en vue de construire une école francophone à Mississauga, malgré des contraintes budgétaires importantes (Cour d'appel de l'Ontario, 1996). Dans l'affaire *Doucet-Boudreau c. Nouvelle-Écosse*

.....

17. Dans cette affaire, la Cour du banc de la reine avait retenu plusieurs arguments de la part des parents, notamment par rapport à la question du pouvoir de gestion et de contrôle, mais avait refusé de leur donner les remèdes précis qu'ils demandaient. La Cour d'appel de l'Alberta a maintenu la décision de première instance (Cour suprême du Canada, 1990, p. 355 et suivantes). Dans sa décision, la Cour suprême du Canada a émis une déclaration statuant que les parents demandeurs ont droit à une certaine représentation et à certains pouvoirs au sein du conseil scolaire de la majorité, notamment quant à l'emplacement des écoles.

18. La question de la capacité de la majorité linguistique à faire des choix au nom de la minorité a d'ailleurs été confirmée par la Cour suprême dans l'affaire *Arsenault-Cameron c. Île-du-Prince-Édouard* (Cour suprême du Canada, 2000). Dans cette affaire, la Cour a statué que la discrétion du ministre de l'Éducation est limitée par l'article 23 et par le pouvoir de gestion et de contrôle de la minorité.

(*ministre de l'Éducation*), la Cour suprême du Canada a même confirmé qu'un juge peut exiger que les fonctionnaires des ministères de l'Éducation présentent des rapports périodiques afin d'assurer la construction rapide d'écoles pour la minorité¹⁹ (Cour suprême du Canada, 2003, paragr. 7). Il en est ainsi car, étant donné que plusieurs droits linguistiques dépendent du nombre de locuteurs, «[s]i les attermolements sont tolérés, l'omission des gouvernements d'appliquer avec vigilance les droits garantis [...] leur permettra éventuellement de se soustraire aux obligations²⁰ [...]» (*ibid.*, paragr. 29). Cette tendance des tribunaux est d'une grande importance pour les communautés francophones en situation minoritaire puisque les pédagogues et les sociologues s'entendent pour dire que l'instruction dans la langue de la minorité est l'indicateur le plus fiable quant à la transmission de la langue et de la culture (Martel, 1999; Landry, 2009). L'ampleur des réformes qui découlent de l'entrée en vigueur de l'article 23 ne saurait être sous-estimée (Magnet et Power, 2008).

2.1.2. *La francisation des services gouvernementaux*

D'autres garanties relatives aux langues officielles prévues dans la *Charte canadienne* ont permis aux communautés francophones hors Québec d'améliorer considérablement le statut et l'usage du français. C'est le cas des communications avec les institutions fédérales et des services offerts par celles-ci en raison de l'article 20 de la *Charte canadienne*. La Cour suprême du Canada a affirmé dans l'arrêt *Desrochers c. Canada (Industrie)* que les communautés de langue officielle peuvent s'attendre, en vertu de l'article 20 de la *Charte canadienne*, à des services et à des programmes fédéraux de qualité égale dans les deux langues

19. L'ordonnance émise par la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse avait été renversée par la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse (*ibid.*, paragr. 9). Cependant, les questions de substance, c'est-à-dire celles qui concernent le droit des parents aux programmes en français, n'ont pas fait l'objet d'un appel.

20. D'autres tribunaux ont récemment emboîté le pas à la Cour suprême du Canada, notamment la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest dans le cadre de décisions concernant les écoles de la minorité francophone dans les communautés de Yellowknife et de Hay River (Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, 2012a, 2012b).

officielles (Cour suprême du Canada, 2009a). Il en résulte que les deux communautés de langue officielle auront droit à un contenu distinct sur le plan des services et des programmes fédéraux offerts au public, variable d'une collectivité à l'autre, selon les priorités établies par les collectivités de langue officielle elles-mêmes. L'article 20 de la *Charte canadienne* a été l'étincelle menant à une restructuration majeure de l'offre de services du gouvernement fédéral. L'interprétation qu'en ont donnée les tribunaux a été généreuse. Par exemple, dans l'affaire *Doucet c. Canada*, la Cour fédérale a affirmé que la Gendarmerie royale du Canada a l'obligation constitutionnelle d'offrir des services bilingues sur une autoroute en Nouvelle-Écosse ; la Cour a tranché que d'offrir tout simplement aux membres du public la possibilité de parler à un policier de langue française à l'aide de la radio d'un policier incapable de s'exprimer dans cette langue ne constitue pas une mesure appropriée (Cour fédérale du Canada, 2004).

Depuis 1982, les législateurs ainsi que les tribunaux reconnaissent de plus en plus l'importance de permettre aux communautés francophones et acadienne de vivre en français. Cette tendance s'inscrit dans le sillon creusé par le principe constitutionnel de protection des minorités. À titre d'exemple, dans l'affaire *Lalonde c. Ontario (Commission de restructuration des services de santé)*, la Cour d'appel de l'Ontario (2001) a invalidé, au nom du principe de protection des minorités, la décision prise par la Commission de restructuration des services de santé de l'Ontario de réduire considérablement les services offerts à l'hôpital Montfort, qui dessert la population francophone de l'Est ontarien ainsi que la région de Gatineau²¹. Suivant cette tendance, plusieurs provinces et territoires ont adopté des lois

21. Les juges de la Cour d'appel Weiler, Sharpe et Rivard confirment la décision de première instance des juges Carnwath, Blair et Charbonneau de la Cour divisionnaire.

afin de reconnaître un statut au français²². Ces droits sont d'ailleurs pris au sérieux par les tribunaux de ces juridictions, qui n'hésitent pas à forcer les gouvernements à les respecter²³.

2.2. Au Québec

Depuis l'entrée en vigueur de la *Charte canadienne*, nombreux sont ceux qui ont affirmé qu'elle ne représente pas un outil juridique susceptible d'améliorer la situation du français au Québec²⁴. Ainsi, il est dit que l'article 23 de la *Charte canadienne*, qui garantit au Québec le droit à l'éducation en anglais, est « un moyen de réduire les pouvoirs de l'Assemblée nationale dans deux domaines cruciaux pour l'avenir de la société québécoise, la langue et l'éducation » (Vienne, 2006, p. 511). De plus, Henri Brun, Guy Tremblay et Eugénie Brouillet soutiennent que les « besoins spécifiques du Québec » ne sont pas suffisamment reconnus dans l'économie de la Charte (Brun, Tremblay et Brouillet, 2008, p. 890) – du moins par rapport au statut du français –, besoins qui selon eux sont « rarement pris en compte ». Malgré les nombreuses critiques, la jurisprudence révèle que la *Charte canadienne* n'a pas porté atteinte à la sécurité linguistique et culturelle des Québécoises et des Québécois de langue française.

22. Voir notamment, au Nouveau-Brunswick, la *Loi sur les langues officielles*, (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2002); en Ontario, la *Loi sur les services en français* (Gouvernement de l'Ontario, 1990); dans les Territoires du Nord-Ouest, la *Loi sur les langues officielles* (Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 1988).

23. Voir notamment *Procureur général des Territoires du Nord-Ouest c. Fédération Franco-Ténoise* (Cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest, 2008); *Air Canada c. Thibodeau* (Cour d'appel fédérale, 2012).

24. Parmi la doctrine abondante sur le sujet, notons François Rocher (2006), José Woehrling (2001), Eugénie Brouillet (2005, 2008), Henri Brun (2005), Daniel Proulx (1985) et Michel Seymour (2006).

2.2.1. *La liberté d'expression et la langue d'affichage au Québec*

Bien sûr, l'affaire *Ford c. Québec (P. G.)*²⁵ (Cour suprême du Canada, 1988a) est perçue comme celle ayant le plus miné le statut de la langue française au Québec (Leclair, 2007, p. 78). Dans cette affaire, les dispositions de la *Charte de la langue française* qui prévoient que l'affichage public et la publicité commerciale soient obligatoirement en français sont contestées au nom de la liberté d'expression, protégée par la *Charte des droits et libertés de la personne*²⁶ (Gouvernement du Québec, 1975) du Québec («*Charte québécoise*») – bien avant que ce droit ne soit garanti par la Constitution – et la *Charte canadienne*.

Dans sa décision unanime à laquelle ont participé deux juges québécois (les juges Antonio Lamer et Jean Beetz, le troisième juge québécois, la juge Claire L'Heureux-Dubé, n'ayant pas pris part à l'affaire), la Cour suprême du Canada statue que la liberté d'expression, telle qu'elle est définie par l'Assemblée nationale et le Constituant canadien («*Constituant*» réfère aux auteurs de la Constitution canadienne, plus précisément de la Charte), garantit la liberté de s'exprimer dans la langue de son choix :

La langue est si intimement liée à la forme et au contenu de l'expression qu'il ne peut y avoir de véritable liberté d'expression linguistique s'il est interdit de se servir de la langue de son choix. Le langage n'est pas seulement un moyen ou un mode d'expression. Il colore le contenu et le sens de l'expression. Comme le dit le préambule de la *Charte de la langue française* elle-même, c'est aussi pour un peuple un moyen d'exprimer son identité culturelle. C'est aussi le moyen par lequel un individu exprime son identité personnelle et son individualité (Cour suprême du Canada, 1988a, paragr. 40).

.....

25. Cette décision confirme celles de la Cour supérieure et de la Cour d'appel du Québec (décision unanime des cinq juges de la Cour d'appel : les juges Montgomery, Paré, Monet, Bisson et Chouinard).

26. L'article 3, présent dans cette loi depuis son adoption en 1975, prévoit que : «*Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.*»

Ainsi, étant donné que les obligations imposées par la *Charte de la langue française* interdisent l'usage d'une langue autre que la langue française, ces dispositions seront déclarées invalides en vertu de l'article 3 de la *Charte québécoise*²⁷ (paragr. 60). Il faut souligner que la *Charte canadienne* ne s'applique qu'à une seule des dispositions contestées, car l'Assemblée nationale a fait usage de la disposition dérogatoire²⁸ afin de se soustraire à son application (Cour suprême du Canada, 1988a, paragr. 34). C'est donc en vertu d'une loi québécoise, adoptée par l'Assemblée nationale bien avant l'adoption de la *Charte canadienne*, que ces dispositions ont été invalidées.

En tirant cette conclusion, tous les juges saisis de la question – ceux de la Cour supérieure du Québec, de la Cour d'appel du Québec ainsi que de la Cour suprême du Canada – ont néanmoins reconnu l'importance de l'objectif de l'Assemblée nationale, soit celui de protéger la langue et la culture françaises au Québec. Cependant, ils ne font que noter que le législateur québécois est allé trop loin. La Cour suprême du Canada s'explique de la façon suivante :

Alors qu'exiger que la langue française prédomine, même nettement, sur les affiches et les enseignes serait proportionnel à l'objectif de promotion et de préservation d'un « visage linguistique » français au Québec et serait en conséquence justifié en vertu des chartes québécoise et canadienne, l'obligation d'employer exclusivement le français n'a pas été justifiée (Leclair, 2007, p. 75; Cour suprême du Canada, 1988a, paragr. 34).

Les tribunaux se sont montrés sensibles aux besoins de la majorité francophone du Québec en matière de protection de sa langue et de sa culture ; ils n'ont fait qu'exiger que le gouvernement démontre le caractère raisonnable et proportionnel de

.....
 27. L'article 58 était soustrait de l'application de la *Charte canadienne* en raison d'un exercice valide du pouvoir de dérogation prévu à l'article 33. Quant à l'article 69, il était assujéti tant à la *Charte canadienne* qu'à la *Charte québécoise*.

28. Voir la discussion sur l'article 33 de la *Charte canadienne* dans la section « *Dispositions de la Loi constitutionnelle de 1982 protégeant le statut du français* ».

la mesure²⁹. En l'espèce, le choix du législateur québécois s'avère disproportionné, car il mine inutilement la liberté d'expression, non seulement de sa minorité d'expression anglaise, mais aussi des allophones, dont l'identité linguistique est multiple, ainsi que des francophones qui pourraient vouloir employer une autre langue d'affichage public ou de publicité commerciale. Les tribunaux canadiens n'ont pas été les seules instances à dénoncer le choix de l'Assemblée nationale : le Comité des droits de l'homme des Nations Unies estime que les dispositions contestées contreviennent à la liberté d'expression garantie par le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (Comité des droits de l'homme des Nations Unies, 1966) ratifié par plus de 160 États souverains.

2.2.2. La Charte canadienne et l'accès à l'éducation en langue anglaise

La question de l'accès à l'éducation primaire et secondaire en anglais se trouve également au cœur de toutes les discussions qui concernent les efforts visant à protéger la langue et la culture françaises au Québec. Sur ce plan, le gouvernement québécois a connu un succès mitigé. Un des principaux arrêts dans ce domaine est la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Gosselin (Tuteur de) c. Québec (P. G.)*³⁰ (Cour suprême du

29. Nous ne sommes pas les seuls à invoquer l'affaire *Ford* afin de rejeter la thèse voulant que la *Charte canadienne* soit un instrument qui vise à miner l'identité québécoise au profit d'une identité canadienne (Leclair, 2007, p. 73). Il faut également noter que dans l'affaire *Devine c. Québec (P. G.)*, la Cour suprême du Canada a également invalidé les dispositions de la *Charte de la langue française* qui réglementaient la langue du commerce et des affaires, affirmant qu'elles violaient la liberté d'expression prévue dans les chartes canadienne et québécoise (Cour suprême du Canada, 1988b). Par ailleurs, bien que la Cour suprême du Canada – une institution fédérale – ait le dernier mot sur l'interprétation de la *Charte canadienne* et des lois québécoises, cette dernière est structurée de manière à faire une grande place à la spécificité québécoise. En effet, au moins trois juges doivent être issus du barreau ou des tribunaux du Québec. L'importance du maintien de cette spécificité québécoise au sein de la Cour suprême du Canada a récemment fait l'objet d'un avis de la Cour suprême du Canada dans un renvoi relatif à la nomination à l'un des sièges du Québec à la Cour suprême du Canada d'un juge issu de la Cour d'appel fédérale. La Cour suprême a ultimement invalidé cette nomination. Voir *Renvoi relatif à la Loi sur la Cour suprême, art. 5 et 6* (Cour suprême du Canada, 2014a).

30. Cette décision confirme les décisions de la Cour supérieure et de la Cour d'appel du Québec (décision unanime des trois juges d'appel : les juges Gendreau, Mailhot et Forget).

Canada, 2005a). Dans cette affaire, des parents francophones, qui ne sont pas titulaires de droits en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne*, mais qui tiennent néanmoins à inscrire leurs enfants dans des écoles anglophones, contestent la validité de la disposition de la *Charte de la langue française* qui l'interdit (article 73), prétendant qu'elle viole le droit à l'égalité prévu tant dans la *Charte québécoise* (article 10) que dans la *Charte canadienne* (article 15). Dans sa décision unanime à laquelle ont participé trois juges québécois (les juges Lebel, Deschamps et Fish) ainsi qu'un juge acadien (le juge Bastarache), la Cour suprême du Canada, confirmant la décision de la Cour d'appel du Québec, affirme :

L'objet de l'art. 23 est atteint par l'assurance que la communauté anglophone au Québec et les communautés francophones des autres provinces peuvent s'épanouir. [...] Les appelants sont membres de la majorité francophone du Québec et, à ce titre, leur objectif qui consiste à faire instruire leurs enfants en anglais ne correspond tout simplement pas à l'objectif visé à l'art. 23 (Cour suprême du Canada, 2005a, paragr. 29-30).

Il n'existe pas de hiérarchie des droits constitutionnels : le droit à l'égalité n'est pas opposable à l'article 23 de la *Charte canadienne*, ce dernier constituant en fait une « concrétisation » de l'égalité dans le cas des minorités de langue officielle (paragr. 21).

Les tribunaux ont donc avalisé les efforts de l'Assemblée nationale visant à limiter l'accès à l'éducation publique en anglais. Ce jugement constitue une victoire importante et montre que l'article 23 permet au législateur québécois d'imposer le français comme langue d'instruction à la majorité.

L'arrêt *Okwuobi c. Commission scolaire Lester-B.-Pearson* aura également des répercussions positives sur la protection de la langue et de la culture françaises au Québec³¹ (Cour suprême du Canada, 2005b). Dans cette affaire, des parents qui demandent que leurs enfants puissent fréquenter l'école

31. Cette décision confirme les jugements rendus par la Cour d'appel du Québec dans chacune des causes.

publique de langue anglaise tentent de contourner la voie juridique préconisée par l'Assemblée nationale, cette dernière exigeant que toute demande soit d'abord présentée au Tribunal administratif du Québec (TAQ) plutôt qu'à la Cour supérieure³². Dans sa décision, la Cour suprême du Canada confirme que le TAQ possède le « pouvoir exclusif d'entendre les appels en matière de droit à l'enseignement dans la langue de la minorité [et qu'il faut] respecter ce processus d'appel administratif » (Cour suprême du Canada, 2005b, paragr. 40).

2.2.3. *L'ouverture de la Cour suprême quant à la spécificité québécoise*

À première vue, certains jugements relatifs au droit à l'éducation en langue anglaise, prévu à l'article 23 de la *Charte canadienne*, semblent appuyer la thèse voulant que cette disposition limite la possibilité de protéger la langue et la culture françaises au Québec. En effet, l'un des premiers jugements à ce sujet, *Québec (P. G.) c. Quebec Association of Protestant School Boards*³³ (Cour suprême du Canada, 1984) invalide certaines dispositions de la *Charte de la langue française* qui restreignent l'accès à l'éducation en langue anglaise pour les membres de cette communauté. Plus récemment, les arrêts *Solski (Tuteur de) c. Québec (P. G.)*³⁴ (Cour suprême du Canada, 2005c) et *Québec (Éducation, Loisir et Sport) c. Nguyen*³⁵ (Cour suprême du Canada, 2009b) ont dans une certaine mesure remis en cause certains efforts

.....

32. Le TAQ est un tribunal administratif créé en 1996 dont les membres sont spécialisés dans des domaines précis et sont nommés par le gouvernement québécois, voir *Loi sur la justice administrative* (Gouvernement du Québec, 1996, art. 38). En revanche, les juges de la Cour supérieure du Québec sont nommés par l'ordre fédéral de gouvernement en vertu de l'article 96 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

33. Deux juges québécois (les juges Antonio Lamer et Jean Beetz) ont participé à cet arrêt confirmant les décisions rendues par la Cour supérieure (cinq jugements distincts rendus par le juge Deschênes) et par la Cour d'appel du Québec (décision unanime des juges Monet, Beauregard et McCarthy).

34. La décision de la Cour suprême du Canada renverse en partie la décision de la Cour d'appel du Québec, qui avait conclu que le paragraphe 73(2) de la *Charte de la langue française* était inconstitutionnel. Cette question sera abordée plus loin.

35. Cette décision confirme deux jugements rendus par la Cour d'appel du Québec (jugements distincts rendus par les juges Dalphond, Hilton et Giroux), qui infirmaient deux jugements de la Cour supérieure.

législatifs ayant eu pour effet de restreindre l'accès aux écoles de langue anglaise par l'intermédiaire des « écoles passerelles ». Cette conclusion est cependant trop hâtive.

Dans *Québec (P. G.) c. Quebec Protestant School Boards*, la Cour suprême du Canada doit statuer sur la constitutionnalité des articles 72 et 73 de la *Charte de la langue française*. Depuis 1977, ces articles stipulent que la langue d'enseignement dans les écoles publiques est le français, sauf pour une catégorie de personnes beaucoup plus restreinte que ce que prévoit l'article 23 de la *Charte canadienne*. La question de l'incompatibilité de ces dispositions avec l'article 23 n'est pas contestée (Cour suprême du Canada, 1984, p. 75). Il s'agit plutôt de déterminer si cette incompatibilité est justifiable en vertu de l'article premier de la *Charte canadienne*. Dans cette affaire, la Cour suprême du Canada a affirmé que, bien que l'article premier soit applicable à l'article 23 de la *Charte canadienne*, l'interdiction constitue « le prototype de régime auquel le constituant veut remédier par l'adoption de l'art. 23 de la Charte » (*ibid.*, p. 84). Ainsi, pour la Cour,

il est inconcevable que les restrictions que ce régime impose aux droits relatifs à la langue de l'enseignement puissent, pour autant qu'elles sont incompatibles avec l'art. 23, avoir pu être considérées par le constituant comme se confinant à « des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique » (*ibid.*).

Cette décision constitue une défaite évidente pour le gouvernement québécois de l'époque. Elle sera également critiquée par certains juristes, notamment par le professeur Daniel Proulx, qui affirme :

Le caractère extrêmement péremptoire de l'ensemble de la décision, l'analyse assez superficielle du contexte qui a entouré et précédé l'adoption de l'article 23, le refus d'appliquer l'article 1 dans le cas spécifique de la [*Charte de la langue française*] et de considérer les effets à plus long terme d'une conclusion aussi catégorique, l'acceptation d'un critère imprécis et aussi difficile à manier que celui de l'« effet modificateur », d'une loi sur la Charte, voilà autant d'éléments qui font que ce deuxième arrêt de la Cour suprême sur la *Charte canadienne des droits* aura apporté une

contribution à l'interprétation de ce document fondamental dont la portée ne dépassera probablement pas beaucoup le cadre strict de ce cas d'espèce (Proulx, 1985, p. 193).

La critique de Proulx semble bien résumer les principaux problèmes entourant cette décision. Il semble d'ailleurs que l'avenir lui ait donné raison. En effet, il ne faut pas conclure trop rapidement qu'il s'agit là d'une nouvelle tendance à manquer de sensibilité vis-à-vis des besoins particuliers du Québec. Ainsi, la Cour suprême du Canada, dans ses décisions subséquentes portant sur la problématique du droit à l'éducation dans la langue de la minorité de langue officielle, se montre plus ouverte à prendre en considération les besoins propres au Québec en vue de protéger sa langue et sa culture.

Contrairement à ce que pensent certains commentateurs, deux jugements récents montrent une certaine ouverture de la part de la Cour suprême du Canada à reconnaître les besoins du Québec en matière de protection linguistique et culturelle. Premièrement, dans l'arrêt *Solski (Tuteur de) c. Québec (P. G.)* (Cour suprême du Canada, 2005c), des parents contestent également la constitutionnalité de l'article 73(2) de la *Charte de la langue française*, plaidant que le critère exigeant que les enfants aient suivi la « majeure partie » de leur éducation en anglais limite de façon démesurée la catégorie de personnes admissibles à l'éducation en anglais au Québec. Dans sa décision unanime³⁶, la Cour suprême du Canada statue que certains des appelants ont le droit d'être instruits dans les écoles anglophones de la province, infirmant ainsi partiellement la décision du TAQ (paragr. 5-60). Elle refuse néanmoins de déclarer l'article 73(2) inconstitutionnel. La Cour suprême du Canada indique expressément dans son jugement que les obligations en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne* doivent être interprétées à la lumière du contexte particulier du Québec (paragr. 5). Ainsi, plutôt que d'invalider cette disposition, la Cour suprême du Canada choisit de l'interpréter d'une manière compatible avec

36. À noter que trois juges québécois (les juges Lebel, Deschamps et Fish) ainsi qu'un juge acadien (le juge Bastarache) se sont ralliés à cette décision.

l'objet de l'article 23 et le contexte québécois. Par conséquent, le critère de la « majeure partie » doit être compris de manière qualitative, c'est-à-dire qu'il faut déterminer

s'il existe une preuve d'engagement authentique à cheminer dans la langue d'enseignement de la minorité, chaque province exerçant son pouvoir discrétionnaire en fonction de sa situation particulière, de son obligation de respecter les objectifs de l'art. 23 et de ses politiques d'enseignement³⁷ (paragr. 47).

On voit donc une volonté certaine de prendre en considération le contexte particulier du Québec au moment de déterminer la validité des mesures que le législateur québécois met en place afin de protéger sa langue et sa culture³⁸.

Deuxièmement, dans l'arrêt *Québec (Éducation, Loisir et Sport) c. Nguyen* (Cour suprême du Canada, 2009b), la Cour suprême du Canada a été appelée à se prononcer sur la validité des dispositions législatives adoptées en réponse au phénomène des « écoles passerelles » qui excluaient dans tous les cas le temps passé dans des écoles privées non subventionnées au moment de déterminer l'admissibilité d'un enfant à l'école publique de langue anglaise (paragr. 7). Le juge Lebel, s'exprimant au nom de la Cour, statuera que cette exclusion catégorique constitue une violation de l'article 23 de la *Charte canadienne*³⁹ (paragr. 35). Cependant, il ne rejettera pas pour autant l'objectif du législateur québécois. En effet, suivant un examen en vertu de

.....

37. La Cour a ainsi effectué une interprétation atténuante des dispositions contestées, opération qui consiste ici à les interpréter de manière restrictive afin qu'elles soient compatibles avec l'article 23 de la *Charte canadienne*. Comme l'affirme la Cour suprême du Canada, « l'interprétation atténuée peut dans certains cas être la réparation qui, tout en atteignant les objectifs [d'assurer la protection des valeurs exprimées dans la Charte et d'accorder aux victimes d'une atteinte à leurs droits une réparation adéquate], représente l'empiètement le moins grave sur les fonctions du législateur » (Cour suprême du Canada, 1991, p. 104).

38. La logique de la Cour suprême voulant que la mise en œuvre des droits garantis en vertu de l'article 23 soit effectuée en fonction de la situation particulière de chaque province a déjà été évoquée dans le cadre du droit à l'éducation en français à l'extérieur du Québec (Cour suprême du Canada, 1993).

39. À noter que l'on compte, parmi les juges ayant siégé à la Cour suprême pour cet appel, deux juges québécois (les juges Louis Lebel et Morris Fish) ainsi qu'une juge franco-ontarienne (la juge Louise Charron).

l'article premier, la Cour suprême du Canada indiquera que l'objectif législatif des dispositions visant à contrer le phénomène des « écoles passerelles » est valide (paragr. 42). Cette dernière reconnaît d'emblée « les dangers que l'expansion illimitée des [écoles privées non subventionnées] [peuvent] présenter pour les objectifs de préservation et d'épanouissement de la langue française au Québec » (paragr. 43). Néanmoins, c'est sur le plan de la proportionnalité que ces mesures posent problème aux yeux du plus haut tribunal du Canada ; le juge Lebel est d'avis qu'une exclusion catégorique constitue une mesure « trop draconienne » étant donné la preuve fournie par le gouvernement du Québec (paragr. 41).

Ainsi, il est erroné de prétendre que les droits linguistiques prévus dans la *Charte canadienne* ne font pas l'objet d'une interprétation permettant de prendre en compte les caractéristiques particulières du Québec ainsi que son besoin de se munir de mécanismes de protection linguistique et culturelle efficaces. Bien au contraire, la Cour suprême du Canada reconnaît aujourd'hui ce besoin et tient compte expressément de la spécificité québécoise dans ses décisions. Le Québec a d'ailleurs remporté quelques victoires complètes, notamment dans les affaires *Gosselin* et *Okwuobi*. Dans la mesure où les résultats sont mitigés dans l'affaire *Nguyen*, ce n'est pas par manque de compréhension des besoins du Québec, mais bien parce que les mesures que le législateur québécois a mises en place sont démesurées par rapport à la faible sévérité du problème. Il demeure toutefois possible pour le gouvernement de retourner devant les tribunaux advenant un changement de circonstances, c'est-à-dire si les écoles passerelles posent un danger réel et important pour la survie de la langue française.

- 2.3. Le Québec pourrait en faire davantage afin de protéger la langue et la culture françaises

L'analyse qui précède montre que la thèse voulant que les victoires juridiques des communautés d'expression française en situation minoritaire soient obtenues aux dépens de la majorité francophone du Québec ne repose pas sur des assises solides.

Les jugements considérés par certains comme contraires aux efforts du gouvernement québécois en vue de protéger la langue et la culture des francophones de cette province ont souvent eu un impact assez limité ou sont le résultat de l'incompatibilité entre la *Charte de la langue française* et d'autres lois québécoises. Par exemple, l'article 23 de la *Charte canadienne* a permis la consolidation et l'expansion des systèmes d'éducation en français à l'extérieur du Québec⁴⁰, tandis qu'au Québec, les décisions judiciaires n'ont fait que modifier légèrement les conditions d'accès à un système scolaire de langue anglaise qui est en place depuis le XIX^e siècle.

En définitive, le Québec pourrait en faire bien plus afin de protéger la langue et la culture françaises. Il pourrait, par exemple, assujettir les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) aux exigences de la *Charte de la langue française*. L'absence d'action sur ce front laisse présumer un manque de soutien populaire plutôt qu'une incapacité d'agir due à la *Charte canadienne*⁴¹. Doit-on en conclure que la langue française au Québec est moins fragile que le prétendent certains ?

Les droits linguistiques constitutionnels permettent aux communautés francophones du Canada, au Québec comme ailleurs, de faire front commun au bénéfice de tous les Canadiens et Canadiennes de langue française. Par exemple, tous les francophones du Canada gagneraient à ce que le bilinguisme soit un prérequis pour siéger à la Cour suprême du Canada⁴². Une

40. Il faut d'ailleurs noter que ce système permet à un grand nombre de francophones du Québec qui résident ailleurs au Canada d'envoyer leurs enfants dans un établissement francophone.

41. En effet, la compétence provinciale en matière de propriété et de droits civils, prévue au paragraphe 92(2) de la *Loi constitutionnelle de 1867*, est suffisamment large pour permettre au Québec d'en faire davantage à cet égard. De plus, dans l'arrêt *Jones c. Procureur général du Nouveau-Brunswick*, la Cour suprême du Canada indique qu'il n'y a rien dans la Constitution empêchant « l'octroi de droits ou privilèges additionnels ou l'imposition d'obligations additionnelles relativement à l'usage de l'anglais et du français, si cela est fait relativement à des matières qui relèvent de la compétence de la législature légiférant en ce sens » (Cour suprême du Canada, 1975, p. 193).

42. Le Barreau du Québec a d'ailleurs pris position en faveur du bilinguisme à la Cour suprême (Barreau du Québec, 2010). Voir également Grammond et Power (2011) et Barreau du Québec (2011).

garantie de représentation des deux communautés minoritaires de langue officielle au Sénat serait également à l'avantage de tous les francophones du Canada⁴³ (Power et Roy, 2012). Le temps est venu de mener ces luttes de façon concertée⁴⁴ (Québec, 2006).

CONCLUSION

C'est en 1969, dans le cadre d'un discours livré à Windsor, en Ontario, que René Lévesque qualifiera de « *dead ducks* » les francophones hors Québec qui, selon lui, n'ont alors que peu de chances de maintenir ou de transmettre la langue française (Gohier, 2010). Certes, les taux d'assimilation au pays demeurent élevés et la survie linguistique et culturelle des francophones hors Québec à long terme n'est pas acquise (Statistique Canada, 2012). Néanmoins, il existe de nombreux signes encourageants. En effet, le contexte juridique et politique dans lequel s'épanouissent la langue et la culture françaises au Canada est bien plus favorable qu'il ne l'était à l'époque des États généraux. Les francophones hors Québec ont remporté de nombreuses victoires juridiques et politiques et disposent maintenant de plusieurs droits importants ainsi que d'un système d'éducation dans chacune des provinces et territoires⁴⁵. On peut se demander si René Lévesque tiendrait les mêmes propos à l'égard des francophones hors Québec aujourd'hui, plus de quarante ans après avoir condamnés ces derniers à disparaître.

43. La question de la réforme du Sénat constitue par ailleurs un autre exemple d'une victoire du gouvernement québécois en Cour suprême du Canada. En effet, le procureur général du Québec a récemment contesté la constitutionnalité de certaines propositions de réforme du Sénat que souhaitait mettre en œuvre le gouvernement fédéral sans obtenir le consentement des provinces. La Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada, dans le cadre de deux renvois distincts, ont déclaré que toute tentative de réforme du Sénat qui affecte les caractéristiques essentielles de cette institution nécessite le consentement des provinces en conformité avec la procédure d'amendement de la Constitution du Canada (voir Cour d'appel du Québec, 2013; Cour suprême du Canada, 2014b).

44. À cet égard, la politique du Québec en matière de francophonie, qui vise « l'adhésion pleine et entière du Québec à la francophonie canadienne », publiée par Benoît Pelletier alors qu'il était ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, constitue une vision très encourageante.

45. Par exemple, 90 000 élèves sont inscrits dans les écoles francophones de l'Ontario, alors que l'Alberta en compte 5 500 et la Colombie-Britannique, 4 800.

Ces développements positifs, vécus par les francophones habitant les provinces à majorité anglophone, n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Québec à prendre les mesures nécessaires en vue de protéger la langue et la culture françaises. En effet, les mesures adoptées par le législateur québécois ont permis aux communautés francophones du Québec de s'épanouir ; elles sont néanmoins assujetties à certaines normes, notamment la *Charte canadienne*, qui ont été interprétées par le pouvoir judiciaire d'une manière somme toute respectueuse de la spécificité québécoise dans l'ensemble constitutionnel canadien. Lorsque les mesures mises en place par le Québec ont été contestées, la Cour suprême du Canada n'est intervenue que dans les cas où ces mesures constituaient un remède disproportionné par rapport aux problèmes à régler.

Ainsi, la sécurité linguistique et culturelle des francophones du Québec et des communautés d'expression française en situation minoritaire n'est pas un jeu à somme nulle. Celles et ceux qui prétendent le contraire ignorent la réalité juridique canadienne depuis 1982 ou jugent avoir intérêt à ce que la langue et la culture françaises hors Québec se folklorisent. Non seulement la pérennité de la francophonie québécoise n'est-elle pas menacée par la francophonie hors Québec, mais elle ne peut qu'en bénéficier. Une plus grande solidarité entre ces deux groupes est de mise. Une coopération de ce genre ne pourra que contribuer positivement aux efforts visant à renverser les tendances démographiques parfois décourageantes, tant à l'intérieur du Québec qu'à l'extérieur.

BIBLIOGRAPHIE

- Barreau du Québec (2010). *Projet de loi C-232, Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême : les juges de la Cour suprême doivent être bilingues selon le Barreau*, communiqué, 13 mai, <<http://www.barreau.qc.ca/fr/actualites-medias/communiqués/2010/05/13-juges>>, consulté le 23 juillet 2015.
- Barreau du Québec (2011). *Le Barreau du Québec est catégorique : les juges de la Cour suprême doivent être bilingues*, communiqué, 25 août, <<http://www.barreau.qc.ca/fr/actualites-medias/communiqués/2011/08/25-juges>>, consulté le 23 juillet 2015.

- Bastarache, M. (dir.) (2004). *Les droits linguistiques au Canada*, 2^e éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais.
- Bastarache, M. et al. (2011). «Au-delà des nombres : le droit du public canadien à des services fédéraux dans la langue officielle de son choix», *Manitoba Law Journal*, vol. 35, n^o 1, p. 14-48.
- Bouffard, S. et P. Dorrington (à paraître, 2015). *Le statut du français dans l'Ouest canadien : la cause Caron*, Cowansville, Éditions Yvon Blais.
- Brouillet, E. (2005). *La négation de la nation : l'identité culturelle québécoise et le fédéralisme canadien*, Québec, Éditions du Septentrion.
- Brouillet, E. (2008). «Les affaires Solski et H. N. et le droit à l'école publique anglaise au Québec», *Bulletin québécois de droit constitutionnel*, n^o 3, p. 42-46.
- Brun, H. (2005). «La Cour suprême du Canada et le droit à l'école publique anglaise au Québec», *L'Action nationale*, n^o 95, p. 75-87.
- Brun, H., G. Tremblay et E. Brouillet (2008). *Droit constitutionnel*, 5^e éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais.
- Comité des droits de l'homme des Nations Unies (1966). *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, 19 décembre, 999 R.T.N.U. 171; *Ballantyne, Davidson et McIntyre c. Canada*, communications 359/1989 et 385/1989, CCPR/C/47/D/359/1989 (5 mai 1993).
- Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1967-1970). *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, Imprimeur de la Reine (5 volumes).
- Cormier, M. (2004). *Louis Robichaud : la révolution acadienne*, Montréal, Leméac.
- Cour d'appel de l'Ontario (1984). *Re Education Act of Ontario and Minority Language Education Rights*, [1984] 10 D.L.R. (4th) 491 (C.A. ON.).
- Cour d'appel de l'Ontario (1996). *Conseil des écoles séparées catholiques romaines de Dufferin et Peel v. Ontario (ministre de l'Éducation et de la Formation)*, O.J., n^o 2476 (C.A.).
- Cour d'appel de l'Ontario (2001). *Lalonde c. Ontario (Commission de restructuration des services de santé)*, 208 D.L.R. (4th) 577 (C.A. ON.).
- Cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest (2008). *Procureur général des Territoires du Nord-Ouest c. Fédération Franco-Ténoise*, 2008 NWTCA 5.
- Cour d'appel du Nouveau-Brunswick (2007). *R. c. McGraw*, 2007 NBCA 11.
- Cour d'appel du Québec (2013). *Projet de loi fédéral relatif au Sénat (Re)*, 2013 QCCA 1807.
- Cour d'appel fédérale (2012). *Air Canada c. Thibodeau*, 2012 CAF 246.
- Cour du banc de la Reine de l'Alberta (2009). *R. c. Caron*, 2009 ABQB 745.
- Cour fédérale du Canada (2004). *Doucet c. Canada*, 2004 CF 1444.
- Cour provinciale de l'Alberta (2008). *R. c. Caron*, 2008 ABPC 232.
- Cour supérieure de justice de l'Ontario (2010). *Galganov c. Russell (Township)*, 2010 ONSC 4566.

- Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest (2012a). *Commission scolaire francophone, Territoires du Nord-Ouest et al. c. Procureur général des Territoires du Nord-Ouest*, 2012 CSTN-O 44.
- Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest (2012b). *Association des parents ayants droit de Yellowknife et al. c. Procureur général des Territoires du Nord-Ouest et al.*, 2012 CSTN-O 43.
- Cour suprême du Canada (1975). *Jones c. Nouveau-Brunswick (P. G.)*, [1975] 2 R.C.S. 182.
- Cour suprême du Canada (1979). *Manitoba (P. G.) c. Forest*, [1979] 2 R.C.S. 1032.
- Cour suprême du Canada (1984). *Québec (P. G.) c. Quebec Association of Protestant School Boards*, [1984] 2 R.C.S. 66.
- Cour suprême du Canada (1985). *Renvoi: Droits linguistiques au Manitoba*, [1985] 1 R.C.S. 721.
- Cour suprême du Canada (1988a). *Ford c. Québec (P. G.)*, [1988] 2 R.C.S. 712.
- Cour suprême du Canada (1988b). *Devine c. Québec (P. G.)*, [1988] 2 R.C.S. 790.
- Cour suprême du Canada (1990). *Mahé c. Alberta*, [1990] 1 R.C.S. 342.
- Cour suprême du Canada (1991). *Osborne c. Canada (Conseil du Trésor)*, [1991] 2 R.C.S. 69.
- Cour suprême du Canada (1993). *Renvoi relatif à la Loi sur les écoles publiques (Man.)*, art. 79(3), (4) et (7), [1993] 1 R.C.S. 839.
- Cour suprême du Canada (1999). *R. c. Beaulac*, [1999] 1 R.C.S. 768.
- Cour suprême du Canada (2000). *Arsenault-Cameron c. Île-du-Prince-Édouard*, 2000 CSC 1.
- Cour suprême du Canada (2003). *Doucet-Boudreau c. Nouvelle-Écosse (ministre de l'Éducation)*, 2003 CSC 62.
- Cour suprême du Canada (2005a). *Gosselin (Tuteur de) c. Québec (P. G.)*, 2005 CSC 15.
- Cour suprême du Canada (2005b). *Okwuobi c. Commission scolaire Lester-B.-Pearson*, 2005 CSC 15.
- Cour suprême du Canada (2005c). *Solski (Tuteur de) c. Québec (P. G.)*, 2005 CSC 14.
- Cour suprême du Canada (2008). *Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick Inc. c. Canada*, 2008 CSC 15.
- Cour suprême du Canada (2009a). *Desrochers c. Canada (Industrie)*, 2009 CSC 8.
- Cour suprême du Canada (2009b). *Québec (Éducation, Loisir et Sport) c. Nguyen*, 2009 CSC 47.
- Cour suprême du Canada (2014a). *Renvoi relatif à la Loi sur la Cour suprême*, art. 5 et 6, 2014 CSC 21.
- Cour suprême du Canada (2014b). *Renvoi relatif à la réforme du Sénat*, 2014 CSC 32.

- Dictionnaire biographique du Canada*, « D'Alton McCarthy », <http://www.biographi.ca/009004-119.01-e.php?&id_nbr=6268>, consulté le 23 juillet 2015.
- Fédération des francophones hors Québec – FFHQ (1977). *Les héritiers de Lord Durham*, Ottawa, FFHQ.
- Fédération nationale des conseils scolaires francophones, <<http://www.fncsf.ca>>, consulté le 23 juillet 2015.
- Fraser, G. (2006). *Sorry, I Don't Speak French: Confronting the Canadian Crisis That Won't Go Away*, Toronto, McClelland & Stewart.
- Gagnon, A.-G. (dir.) (2006). *Le fédéralisme contemporain: fondements, traditions, institutions*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Gohier, P. (2010). « Gilles Duceppe: Coming to a City near you », *Maclean's*, 10 avril, <<http://www2.macleans.ca/2010/04/10/gilles-duceppe-coming-to-a-city-near-you/>>, consulté le 27 juillet 2015.
- Gouvernement de l'Ontario (1990). *Loi sur les services en français*, L.R.O. 1990 c. F.32.
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (1988). *Loi sur les langues officielles*, L.R.T.N.-O. 1988, c. O-1.
- Gouvernement du Canada (1870). *Loi de 1870 sur le Manitoba*, 33 Vict. c. 3.
- Gouvernement du Canada (1970). *Loi sur les langues officielles*, L.R.C. c. 0-2.
- Gouvernement du Canada (1982). *Charte canadienne des droits et libertés, partie I de la Loi constitutionnelle de 1982* (annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada – R.-U.*), c. 11, Ottawa, Ministère de la Justice.
- Gouvernement du Canada (1985a). *Loi constitutionnelle de 1867* (R.-U.), 30 & 31 Vict., c. 3, reproduite dans L.R.C. ann. II, n° 5.
- Gouvernement du Canada (1985b). *Loi sur les langues officielles*, L.R.C. 1985, ch. 31 (4^e suppl.).
- Gouvernement du Canada (1991). *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services*, DORS/92-48.
- Gouvernement du Canada (2013). PL S-205, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public)*, 41^e lég., 2^e sess. (deuxième lecture en date du 12 mai 2014).
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick (1969). *Loi sur les langues officielles*, L.N.B. 1968-1969, c. 14.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick (1981). *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*, L.R.N.-B. 1981 c. O-1.1.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick (2002). *Loi sur les langues officielles*, L.N.-B. 2002, c. O-0.5.
- Gouvernement du Québec (1969). *Loi pour promouvoir la langue française au Québec*, L.Q. 1969 c. 9.
- Gouvernement du Québec (1974). *Loi sur la langue officielle*, L.Q. 1974 c. 6.
- Gouvernement du Québec (1975). *Charte des droits et libertés de la personne*, L.R.Q. c. C-12.

- Gouvernement du Québec (1977). *Charte de la langue française*, L.R.Q. c. C-11.
- Gouvernement du Québec (1996). *Loi sur la justice administrative*, LRQ c. J-3, art. 38.
- Grammond, S. et M. Power (2011). «Should Supreme Court Judges be required to be bilingual?», *Special Series on the Federal Dimensions of Reforming the Supreme Court of Canada*, Kingston, Institute of Intergovernmental Relations, School of Policy Studies, Queen's University, <<http://www.capitaldocumentation.ca/documents/SCC.pdf>>, consulté le 27 juillet 2015.
- Kirby, M. J. L. (1980). *Discussion Paper. Progress Report on the Three Weeks of Constitutional Negotiations in Montreal, Toronto and Vancouver*, Ottawa, 28 juillet, Bibliothèque et Archives Canada, Débats constitutionnels.
- Landry, R. (2009). «Au-delà de l'école : le projet politique de l'autonomie culturelle», *Francophonies d'Amérique*, vol. 26, p. 149-183.
- Larocque, F. J., M. C. Power et M. Doucet (à paraître, 2015). «L'archéologie d'un pacte constitutionnel oublié : la proclamation royale du 6 décembre 1869», dans S. Bouffard et P. Dorrington (dir.), *Le statut du français dans l'Ouest canadien : la cause Caron*, Cowansville, Éditions Yvon Blais.
- Leclair, J. (2007). «Vers une pensée politique fédérale : la répudiation du mythe de la différence québécoise "radicale" », dans A. Pratte (dir.), *Reconquérir le Canada : un nouveau projet pour la nation québécoise*, Montréal, Voix parallèles, p. 39-84.
- Linteau, P.-A. et al. (1989). *Histoire du Québec contemporain, t. 2. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Éditions du Boréal.
- Magnet, J. (1986). «Canada's system of official bilingualism : Constitutional guarantees for the legislative process», *Revue de droit d'Ottawa*, vol. 18, n° 2, p. 227-257.
- Magnet, J. et M. Power (2008). «Institutional reform : Maintenance claims and equality for Canada's official language minorities», dans J. Magnet (dir.), *Official Languages of Canada : New Essays*, Markham, LexisNexis, p. 389-430.
- Magnet, J. (dir.) (2008). *Official Languages of Canada : New Essays*, Markham, LexisNexis.
- Martel, A. (1999). *Langue, familles et droits éducatifs. Les ayants droit francophones selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés*, Winnipeg, Commission nationale des parents francophones.
- Organisation des Nations Unies (1950). *Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales*, 4 novembre 1950, 213 R.T.N.U. 139, STE 5 (aussi appelée la *Convention européenne des droits de l'homme*).

- Power, M. (2011). « L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* », dans J. Rocque (dir.), *La direction d'école et le leadership pédagogique en milieu francophone minoritaire : considérations théoriques pour une pratique éclairée*, Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface, p. 45-70.
- Power, M. et P. Foucher (2004). « Les droits linguistiques en matière scolaire », dans M. Bastarache (dir.), *Les droits linguistiques au Canada*, 2^e éd., Cowansville, Yvon Blais, p. 399-493.
- Power, M. C. et M.-A. Roy (2012). « La représentation au Parlement fédéral des communautés de langue officielle en situation minoritaire : étude sur la réforme du Sénat et sa validité constitutionnelle », *Revue générale de droit*, vol. 42, n^o 2, p. 497-559.
- Power, M. C., A. Nolette et F. Larocque (2014). « La *Loi sur les services en français* à 25 ans : constats et propositions », *Revue du Nouvel-Ontario*, n^o 39, p. 11-81.
- Pratte, A. (dir.) (2007). *Reconquérir le Canada : un nouveau projet pour la nation québécoise*, Montréal, Voix parallèles.
- Proulx, D. (1985). « La Loi 101, la clause-Québec et la Charte canadienne devant la Cour suprême : un cas d'espèce », *Revue générale de droit*, vol. 16, p. 167-193.
- Québec, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du ministère du Conseil exécutif (2006). « Politique du Québec en matière de francophonie canadienne », *L'avenir en français*, Québec, Publications du Québec, <<https://www.saic.gouv.qc.ca/francophonie-canadienne/politique/index.asp>>, consulté le 23 juillet 2015.
- Rocher, F. (2006). « La dynamique Québec-Canada ou le refus de l'idéal fédéral », dans A.-G. Gagnon (dir.), *Le fédéralisme contemporain : fondements, traditions, institutions*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 93-146.
- Rocque, J. (dir.) (2011). *La direction d'école et le leadership pédagogique en milieu francophone minoritaire : considérations théoriques pour une pratique éclairée*, Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface.
- s.a. (1968). « Crise à Saint-Léonard », Archives Radio-Canada, 17 septembre, <http://archives.radio-canada.ca/politique/langue_culture/clips/7519>, consulté le 23 juillet 2015.
- Seymour, M. (2006). « La proie pour l'ombre : les illusions d'une réforme de la fédération canadienne », dans A.-G. Gagnon (dir.), *Le fédéralisme contemporain : fondements, traditions, institutions*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 211-236.
- Statistique Canada (2012). *Le français et la francophonie au Canada : langue. Recensement de la population de 2011*, Ottawa, Ministère de l'Industrie.
- Vienne, M. (2006). « Les rendez-vous manqués entre la *Charte des droits et libertés de la personne* et les droits linguistiques au Québec », *Revue du barreau canadien*, p. 495-524.
- Woehrling, J. (2001). « Les anciens et les modernes : une conciliation difficile au Québec », *Les raisons politiques*, n^o 2, mai, p. 195-206.

PARTIE IV

LES RAPPORTS
ENTRE QUÉBÉCOIS
ET FRANCOPHONES
HORS QUÉBEC
DEPUIS
LES ÉTATS GÉNÉRAUX
DU CANADA FRANÇAIS

CHAPITRE 9

LA TRANSFORMATION DES RAPPORTS ENTRE FRANCOPHONES EN AMÉRIQUE

Le récit de la rupture revisité

Anne-Andrée Denault

Ces frères éloignés se croyaient justifiables d'en vouloir à ceux de la province de Québec, qui leur paraissaient avoir, décidément, séparé leur cause de celle des exilés; qui semblaient même les oublier, pensaient-ils, et peut-être qui sait, témoigner d'un peu de dédain à leur égard.

AMÉDÉE DENAULT, 1914

Les relations entre francophonies sont intrigantes. Unies par la langue et la culture, celles-ci devraient aller de soi, or elles demeurent complexes, pour ne pas dire compliquées. À la lecture des textes sur le sujet, la question des États généraux du Canada français apparaît comme un fait marquant incontournable qui

mobilise l'attention de la majorité des auteurs. En fait, la nature des relations est expliquée à travers le prisme de cet événement, comme s'il existait un avant et un après bien précis, une ligne qui trancherait le temps. Selon ces mêmes auteurs, tout indique que les États généraux marquent la fin des relations entre le Québec et les francophones du Canada. Depuis, il existe un froid, deux frères dos à dos, la prononciation officielle du divorce. Mais sommes-nous réellement devant une abdication du Québec face au reste du Canada français ? Après les États généraux, que reste-t-il des relations entre collectivités francophones ?

Les États généraux ressemblent étrangement à un rendez-vous manqué, une fenêtre historique s'étant refermée sur la possibilité pour l'ensemble de la nation canadienne-française de négocier de nouveaux rapports avec la nation canadienne-anglaise. Comme l'affirme Jacques Yvan Morin, « [I]es États généraux ont une lourde responsabilité envers la nation entière : celle de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre¹ » (s.a., 1968, p. 33). Cependant, l'histoire n'a pas retenu l'essence même du projet des États généraux, celui d'un rassemblement de collectivités ayant à cœur le fait français, mais plutôt les divisions internes entre francophones et particulièrement l'idée de l'abandon par le Québec des francophones hors Québec perçus comme les sacrifiés du mouvement souverainiste. À cet égard, les États généraux ont pris une importance symbolique considérable par l'entremise de l'idée d'une rupture au sein du Canada français entre le Québec et le reste des collectivités francophones. Cette idée de rupture implique l'abandon par le Québec des communautés francophones minoritaires et la fin des rapports de solidarité depuis les États généraux. Ce discours de la rupture entre les francophones hors Québec et le Québec s'est construit dans un contexte hautement émotif repris par les intellectuels, les commentateurs et les acteurs sur le terrain, plus particulièrement dans l'Ontario et dans l'Ouest canadien, mais aussi au Québec sous une certaine variante, dès les années 1970. Il en est venu à dominer l'imaginaire collectif. Néanmoins, il offre une lecture très partielle

1. Lors de la séance d'ouverture.

des événements entourant les États généraux. En plus de faire fi du contexte particulier de la mise en place des États providence fédéral et provinciaux et de la chute du pouvoir de l'Église catholique canadienne-française dans tout le pays, il omet de reconnaître les préoccupations des gouvernements québécois et les entreprises de rapprochements constants qui se poursuivent après les années 1960 et qui apparaissent à travers les institutions, les programmes et les actions entreprises par l'État québécois révélant une continuité dans les rapports.

Avant les années 1960, diverses institutions de la société civile, plus souvent associées à l'Église catholique, rassemblent les francophones autour d'enjeux qui, à divers degrés, les concernent tous. Les Congrès de la langue française témoignent de ce contexte (Denault, 2013). Toutefois, dès lors que l'Église s'efface, ces réseaux traditionnels disparaissent, mais les rapports leur survivent par l'entremise des institutions de l'État québécois (voir le tableau 9.1). Le discours qui appuie ces actions sera fondé sur l'idée d'une appartenance commune et du partage d'une histoire et d'une culture canadienne-française, puis francophone. Nous présenterons très brièvement les trois principales institutions mises en place par l'État québécois en vue de maintenir ses liens et d'exprimer sa solidarité envers les francophones de l'extérieur du Québec. Il sera question du Service du Canada français d'outre-frontières, du Secrétariat permanent des peuples francophones et du Centre de la francophonie des Amériques. L'étude de ces institutions permet de jeter un nouvel éclairage sur les relations interfrancophonies et de comprendre les représentations sur lesquelles elles prennent appui. Elles révèlent une nouvelle façon de concevoir le Québec dans cet ensemble plus vaste qu'est la francophonie en Amérique.

1. LA CONSTRUCTION DES ÉTATS PROVIDENCE

Les changements qui s'opèrent au sein de la société québécoise dès les années 1950 deviennent de plus en plus apparents au fur et à mesure que progresse la décennie suivante. En effet, le Québec des années 1960 est en pleine effervescence et son

gouvernement intensifie ses interventions dans les domaines de compétence qui lui sont dévolus tels que l'éducation, la santé et la culture. De nouveaux ministères sont créés pour permettre le transfert des responsabilités des institutions religieuses vers l'État. De la même manière, les rapports entre francophonies, auparavant orchestrés par le clergé, se structurent autour de l'État québécois qui affirme son rôle de foyer de la langue française. Déjà en 1959, Jean Lesage déclare : « L'État québécois est le principal moyen d'action politique du Canada français » (Lesage, 1959, p. 113). Dans la même veine, en 1962, Laurendeau parle d'un État « plus fort et plus français » (Laurendeau, 1990). C'est également ce que souhaitent à cette époque les francophones de l'extérieur du Québec, selon Louder et Waddell. Ces derniers affirment que la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) « craignant de devenir otage » du gouvernement fédéral, souhaite intensifier ses relations avec l'État québécois qui prend de l'ampleur (Louder et Waddell, 1983, p. 8). Par exemple, l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFEO) évoque, dans un mémoire déposé aux États généraux du Canada français de 1967, l'interdépendance des relations :

Nous rappelons que si les minorités ont besoin du Québec, le Québec doit regarder les minorités comme le prolongement naturel de la nation canadienne-française à l'extérieur du Québec et de[s] zones tampons pour la survie et l'épanouissement du Canada français (ACFEO, citée dans Martel, 1997, p. 151).

Les acteurs du Québec « moderne », pour reprendre le discours ambiant des politiciens de l'époque, se tournent vers leur propre outil de développement, l'État québécois, pour valoriser et fonder la nouvelle identité québécoise basée sur la langue française. Pour le Québec, la territorialité de l'identité va de soi ; l'espace défini devient le référent identitaire, le lieu de l'action et de la protection. L'adoption de la *Charte de la langue française* en 1977 constitue en ce sens un aboutissement important.

La perte graduelle de l'influence de l'Église laisse ainsi davantage d'espace à l'État dans le secteur de la francophonie en Amérique. En 1961, le gouvernement du Québec crée le

ministère des Affaires culturelles et en 1963, l'Office de la langue française y est rattaché. Georges-Étienne Lapalme est à la tête du ministère qui a pour principaux objectifs de « créer un climat de culture ; promouvoir un sentiment de fierté pour notre langue ; jouer un rôle actif auprès des autres communautés francophones » (Gouvernement du Québec, 2009, p. 3). D'ailleurs, selon Raymond Arès, le Québec doit viser la survivance et l'épanouissement de la culture française au Canada par sa politique culturelle.

Suivra l'instauration du Service du Canada français d'outre-frontières pour œuvrer dans le domaine des échanges culturels et se protéger ainsi des accusations potentielles d'ingérence dans les compétences provinciales (Martel, 1997, p. 107). Des problèmes de budget et d'administration feront en sorte qu'il sera mis sur pied avec plus de deux ans de retard, en 1963. Le ministre Lapalme, un fervent admirateur d'André Malraux alors responsable du premier ministère des Affaires culturelles en France (1959), s'inspire de ce dernier. Il souhaite également jouer un rôle d'appui auprès des francophones hors Québec, tout comme la France le fait auprès du Québec. Ce dernier détail n'est pas banal et explique, du moins en partie, l'esprit paternaliste qui anime le Service au tout début selon certains. À cette époque, le Québec est toujours considéré comme le « château fort » et le « cœur du fait français en Amérique du Nord » et, comme le note Harvey, le Service est mis en place pour en raviver l'influence (Harvey, 2011, p. 4 ; voir aussi Chaire de Gestion des arts des HEC, 2011).

La mission du Service du Canada français d'outre-frontières est de favoriser le rayonnement de la culture française et de rapprocher l'ensemble des Canadiens francophones². Il

-
2. Toutefois, pour Frenette (2000), la politique dont se dote le Québec résulte de l'exclusion des Canadiens français de la nouvelle identité québécoise basée sur le territoire. Devant ces « Autres » ainsi créés, le Québec doit se doter d'une politique. Cette interprétation nous paraît boiteuse, d'abord parce que le Québec s'est toujours perçu comme différent des autres collectivités francophones en Amérique. De plus, dès le début du siècle, la province a pris position dans divers dossiers tout en subventionnant certains événements rassembleurs : on peut penser à l'organisation et au financement des congrès de la langue française (1912, 1937, 1952, 1957) ou à la question des luttes liées aux droits scolaires en Ontario. Il nous apparaît que ce n'est pas en tant

distribue des subventions d'aide aux institutions francophones à l'extérieur du Québec et publie le bulletin d'information *Québec-Amérique* « [c]onçu comme un moyen de renseigner les Québécois et les francophones du continent sur les activités qui se déroulent dans leur coin de pays » (Frenette, 2000, p. 397). Pendant ses douze années d'activité, le Service organisera des tournées de conférenciers, des échanges entre étudiants ou enseignants et de l'animation pour accroître le rayonnement culturel. En 1969, le gouvernement du Québec signe une première entente officielle avec le Nouveau-Brunswick, suivie peu après de l'Ontario. Au total, 1,5 million de dollars sont consacrés au soutien financier d'institutions et d'associations francophones de même qu'à des événements culturels (Harvey et Beaulieu, 2000, p. 186).

Par ailleurs, vers la fin des années 1960, le contexte ambiant au Québec rend les rapports plus tendus. D'un côté, l'État québécois juge trop traditionnel le milieu associatif francophone, tandis que celui-ci trouve les rapports qu'entretient le Québec avec lui trop paternalistes ; ce qui n'est pas sans rappeler les rapports de l'époque entre le Québec et la France. Cette perception mutuelle nuira à la bonne entente et créera une certaine distance, accentuée par les événements entourant les États généraux du Canada français. Cette politique de soutien s'essouffle vers la fin des années 1970, et le Service finit par disparaître en 1975 lorsqu'il est intégré au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, désormais chargé du programme (Harvey, 2011). Œuvrant en parallèle avec le réseau clérical qui s'essouffle, et dont il veut désespérément se

qu'« Autre » que le gouvernement met en place des politiques, mais plutôt en tant que « Même ». Autrement dit, les politiques s'inscrivent dans une logique de solidarité basée sur le partage d'une histoire et d'une culture communes selon un processus d'étatisation des institutions et des rapports devant un État québécois qui élargit son champ d'action. À cet égard, un texte de Richard Arès (1961) fait le lien entre la politique culturelle du Québec et le patriotisme canadien-français, qui motive le Québec à mettre en place une politique culturelle basée sur son sentiment d'appartenance à cette communauté nationale qu'est le Canada français.

distancier, le Service demeure à notre avis, malgré la bonne volonté, une institution de transition peu efficace à rassembler l'ensemble des francophones.

2. LES RENCONTRES DES FRANCOPHONES DES AMÉRIQUES

Au Québec, dans une atmosphère optimiste où « tout semble possible », les années 1970 se caractérisent par la montée du mouvement nationaliste et une redéfinition des identités au sein des collectivités francophones. Le Service du Canada français d'outre-frontières poursuit son mandat sans grande initiative et dans une discrétion certaine. C'est une période où les activités se font plus rares dans le domaine des relations entre le Québec et les francophones du reste du Canada. En 1975, le Service sera intégré au ministère des Affaires intergouvernementales du Québec (MAIQ), ce qui lui permet d'élargir le champ des échanges et de les développer dans des domaines autres que culturels (MAIQ, 1982, p. 24). De plus, c'est l'occasion de réévaluer l'orientation et l'efficacité des programmes « en termes d'impact sur le développement des minorités francophones » (*ibid.*).

En 1976, l'accession au pouvoir du Parti québécois n'apporte pas instantanément de réponse claire à cette redéfinition des rapports qu'engendre le développement de l'État providence québécois. Il faut dire que la première année au pouvoir du gouvernement péquiste n'est pas de tout repos. Au Canada anglais et aux États-Unis, le nouveau gouvernement québécois n'est pas vu d'un bon œil, et les communautés francophones ne font pas exception. Elles ont de forts doutes sur ses intentions, ce qui alimente la méfiance latente entre les francophones de l'intérieur comme de l'extérieur du Québec. De plus, les francophones de l'extérieur du Québec se souviennent de la vision qu'avait d'eux René Lévesque à la fin des années 1960, lorsqu'il les définissait comme une minorité sans statut, écartée, et inévitablement assimilée, car pour Lévesque, seule l'auto-détermination de la nation canadienne-française permettrait la survie de la culture canadienne-française (Lévesque, 1997). Mais la pensée de Lévesque n'est plus la même en 1977. Il a

réfléchi et son point de vue sur les communautés francophones s'en trouve quelque peu modifié, du moins c'est ce qui transpire des mesures qu'il prend au début de son mandat. Néanmoins, en 1977, la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ³) laisse de côté sa méfiance et ses vieilles rancunes et prend l'initiative de rencontrer le premier ministre pour solliciter son soutien. Elle sent que le moment est opportun; le parti souverainiste au pouvoir fait pression sur le fédéral pour qu'il y ait renégociation constitutionnelle⁴. Sa stratégie sera payante. Elle se verra officiellement reconnue comme interlocuteur officiel et consultée dans la mise en place de nouvelles politiques et institutions. Elle bénéficiera par le fait même d'une position d'influence auprès du gouvernement québécois dans la mise en place de programmes et d'institutions visant à renforcer les liens entre collectivités francophones. Un dialogue s'établira en vue de connaître les besoins des collectivités francophones.

Le point de vue de Lévesque sur les communautés s'est profondément modifié depuis la fin des années 1960, du moins, c'est ce qui transpire des décisions qu'il prend dès le début de son mandat. Ces rencontres entre la FFHQ et le gouvernement du Québec conduisent à la mise en place, en janvier 1978, de la Direction des affaires de la francophonie hors Québec au sein du ministère des Affaires intergouvernementales. Durant le mandat de Lévesque, environ 500 000 \$ sont injectés chaque année dans des programmes de collaboration financière et technique au développement des communautés francophones du Canada selon un accord de principe signé entre les deux partis (MAIQ, 1980, p. 29). À titre d'exemple, des prêts de personnel ont été consentis de même qu'un montant d'argent pour mettre en place des programmes de formation et de perfectionnement pour les bénévoles et les permanents des associations et des

3. La FFHQ deviendra, en 1991, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA).

4. Elle joue ses cartes stratégiquement et publie un important document, *Les héritiers de Lord Durham*, qui décrit les conditions précaires dans lesquelles vivent les francophones hors Québec et donne les grandes lignes d'une politique globale de développement des communautés francophones de façon très revendicatrice et ambitieuse.

organismes francophones. Le Québec finance aussi de façon ponctuelle des rassemblements provinciaux tels des conventions ou des forums. Les actions et les programmes de la Direction des affaires de la francophonie se font par l'entremise d'une étroite collaboration avec la FFHQ et ses associations membres qui assurent la coordination des activités de coopération et qui fixent les orientations et les objectifs.

Le discours qui justifie ces initiatives allègue que le Québec et les Québécois ne peuvent être indifférents au sort des minorités francophones des autres provinces et se reconnaissent une responsabilité morale à leur endroit. Il affirme aussi que les minorités profitent de la présence et de l'action d'un Québec fort et dynamique politiquement et culturellement. Toutefois, la responsabilité finale de leur vitalité leur incombe et doit passer par un soutien de leur province respective (*ibid.*, p. 32).

3. LA FONDATION DU SECRÉTARIAT PERMANENT DES PEUPLES FRANCOPHONES (SPPF) (1981-1992)

Le gouvernement péquiste de Lévesque veut offrir plus que des programmes d'aide ou des subventions gouvernementales. Il cherche à faire sa marque sur le continent et à se «réaffilier» avec les collectivités francophones hors Canada. Il faut se rappeler qu'en novembre 1976, l'accession au pouvoir du Parti québécois indépendantiste crée un climat d'agitation et même de panique au Canada et à l'étranger (Fraser, 1984, p. 87). Selon les médias canadiens-anglais, c'est l'état de guerre⁵. Dans *The Gazette* (1977), journal anglophone de Montréal, et la revue *Maclean's* de Toronto (1977), le gouvernement de Lévesque est dépeint comme une hérésie, un danger⁶. Même la Société Radio-Canada est attaquée et qualifiée de «nid de séparatistes».

5. Comme le note Fraser (1984, p. 147): «Les correspondants au Québec des médias de langue anglaise éprouvaient tous les angoisses de leurs patrons, d'où leur désir de discréditer le nouveau gouvernement.»

6. Fraser rapporte le titre d'un article: «Le Québec s'est laissé duper une fois par Lévesque; le laissera-t-on récidiver?», écrit par le rédacteur en chef de la revue *Maclean's*.

Les communautés francophones à l'extérieur du Québec sont elles aussi aux prises avec cette agitation et les allusions à une instabilité politique qui, selon certains journaux, risque de mener à des éclats de violence. De surcroît, elles deviennent aussi les victimes collatérales de ces tensions en accusant le contrecoup d'un mouvement antifrçais (québécois) qui sévit dans les autres provinces. Dans ce contexte trouble, le nouveau premier ministre René Lévesque cherche alors à développer une image plus positive du Québec et à accroître son nombre d'alliés extérieurs en tentant d'expliquer son programme à l'étranger⁷.

Il prend la décision d'organiser et de financer un grand rassemblement de francophones à Québec sous le thème du retour aux sources et invite des membres de la francophonie des Amériques à venir assister à des ateliers et à des événements culturels pendant trois jours. Il faut se souvenir que les francophones des États-Unis ont participé à ces liens interfrancophonies de façon très importante dès le début du XIX^e siècle entre autres à travers leur participation en grand nombre aux Congrès de la langue française et dans les échanges qui existent entre institutions. Néanmoins, dans les années 1960, leur rôle s'efface quelque peu dans la foulée de la mise en place des États providence provinciaux et les relations du Québec avec les collectivités francophones s'inscrivent davantage sur le plan national⁸.

Ce premier grand rassemblement coïncide avec le grand mouvement d'affirmation culturelle (*ethnic revival*) et de droits civiques propre à l'Amérique du Nord, mais plus particulièrement

7. En 1977, il fait une première visite à New York, où il donne une conférence devant l'Economic Club, déclarant que l'indépendance est le principal objectif de son gouvernement (Hero, 1977, p. 359). Son allocution est mal reçue par un auditoire d'hommes d'affaires qui préfèrent l'assurance d'une stabilité politique à la souveraineté du Québec. Selon Fraser, l'accueil porté à la conférence est glacial : « Ils n'étaient pas intéressés à des comparaisons oiseuses avec la Révolution américaine, et les assurances de pragmatisme les laissaient indifférents » (Fraser, 1984, p. 111). Neuf mois plus tard, Lévesque visite Paris. À l'opposé, l'accueil y est chaleureux et les appuis au projet souverainiste sont soulignés à grands traits.

8. Par exemple, le Service du Canada français d'outre-frontières et les programmes d'aide ne desservent que les francophones du Canada. De plus, bien qu'ils aient été invités aux États généraux du Canada français, les Franco-Américains et les Cadiens seront présents à titre d'observateurs seulement, les questions y étant discutées relevant davantage d'enjeux liés au Canada.

aux États-Unis, qui a cours au début des années 1970. Il se traduit par une valorisation du français en Louisiane et en Nouvelle-Angleterre, langue qui a été longtemps bannie des écoles et des institutions gouvernementales, tandis que le « parler » local était perçu comme un dialecte bâtarde. Les deux collectivités se doteront d'institutions et d'organismes de valorisation de leur culture⁹. On pense entre autres au Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL), au CODOFINE, à l'Action pour les Franco-Américains du Nord-Est (ActFANE), à l'Assemblée des Franco-Américains (AFA), aux instituts franco-américains, etc. Comme au Québec, les années 1970 seront marquées par un réel dynamisme culturel basé sur la valorisation du français qui surviendra en marge des institutions traditionnelles reposant sur l'idéologie de la survivance.

La rencontre invite les descendants de francophones d'Amérique du Nord à se retrouver et à partager leur histoire et leur culture communes (SPPF, 1991, p. 2)¹⁰. En collaboration avec le Conseil de la vie française, la première édition a lieu au début juillet de l'année 1978 dans le cadre du 370^e anniversaire de la ville de Québec. L'atmosphère est à la fête, en partie pour combattre cette image négative véhiculée par les médias, mais surtout pour créer un climat de fraternité et de solidarité. En 1979, on répète l'expérience qui grâce à son succès devient désormais annuelle. Par la même occasion, le gouvernement met sur pied la Corporation du comité organisateur des Rencontres francophones. Celle-ci obtiendra un statut plus avantageux en devenant officiellement une institution paragouvernementale : le Secrétariat permanent des peuples francophones. Ce changement de nom indique également un élargissement de la mission de l'institution, de ses champs d'intervention et de son financement.

.....

9. Parallèlement à la mise sur pied de ces organismes, plusieurs artistes franco-américains se font connaître, par exemple le poète Normand Dubé, le dramaturge Greg Chabot, la poète Susann Pelletier et la chanteuse (chansonnière) Josée Vachon.

10. Simultanément, deux prix sont créés pour souligner le travail de certains au rayonnement du français en Amérique : le prix Champlain et le prix du « 3 juillet 1608 ».

Le premier ministre Lévesque, qui est l'instigateur du projet, nomme le dramaturge Marcel Dubé aux commandes de cette nouvelle institution, qui ouvre ses portes officiellement le 28 octobre 1981. Ayant pignon sur rue dans le Vieux-Québec, le Secrétariat permanent des peuples francophones d'Amérique vise, selon ses dires, à répondre à des besoins exprimés lors des fameuses rencontres annuelles de 1978, de 1979 et de 1980. À l'époque, malgré un climat économique morose, Lévesque octroie, de son budget personnel (discrétionnaire), un montant de plus de 490 000 \$ pour la fondation de l'institution¹¹. Ce montant s'ajoute au budget du Secrétariat aux affaires intergouvernementales et répond au souhait de Lévesque qui voulait une structure plus souple, indépendante de l'appareil gouvernemental, et ayant une plus grande marge de manœuvre. Son mandat diffère de celui du ministère des Affaires intergouvernementales, le Secrétariat n'octroie pas de subvention, mais offre plutôt des services et de l'aide technique à des organismes francophones qui œuvrent dans le domaine de la francophonie en Amérique du Nord.

Pour Louis Dupont et Dean Louder, l'instauration du Secrétariat par Lévesque dissimule en partie une tentative de «réparer le tort» causé par des paroles malheureuses concernant les minorités francophones, résultat selon ceux-ci d'une certaine lecture politique de l'assimilation des minorités francophones à l'extérieur du Québec (Dupont et Louder, 1992). Ils font ainsi référence à une entrevue donnée par Lévesque à la radio de la Société Radio-Canada en 1968, où il qualifie les communautés francophones minoritaires de «*dead ducks*» en faisant allusion à leur mort imminente¹². Cette citation, prise hors contexte, peut sembler paradoxale devant les efforts mis de l'avant par Lévesque pour garder vivants les rapports entre

11. Dans un article du journal *Le Devoir* du 16 juillet 1982, le journaliste Gilles Lesage note que la Corporation des rencontres n'apparaît pas dans les crédits et les dépenses de l'État. Elle relève directement du Conseil exécutif.

12. Nous reprenons ici l'avis de Marcel Martel qui indique que cette affirmation a eu lieu lors d'une entrevue à la radio de Radio-Canada, à Ottawa en 1968, tandis que Michael Behiels et d'autres affirment qu'elle a eu lieu lors d'une allocution à Windsor, en 1969.

francophonies au Canada dès son accession au pouvoir. Il est important de se souvenir qu'en 1968, le Nouveau-Brunswick n'est pas encore reconnu comme une province bilingue, les rapports entre francophones et anglophones sont tendus, la suite des assises des États généraux en 1969 s'annonce difficile; les tensions sont à leur paroxysme entre le Québec et les communautés francophones. Démographiquement, le taux de natalité en baisse et les transferts linguistiques élevés vers l'anglais à l'extérieur du Québec obscurcissent le ciel de la francophonie au Canada (Castonguay, 1993). Bref, le climat général est morose au Canada français et un vent de pessimisme souffle (Lévesque, 1997).

L'allégation de Lévesque émane d'un contexte particulier qui ne coïncide déjà plus avec ses actions dix ans plus tard, mais qui va tout de même servir à alimenter la thèse de la rupture¹³. En effet, certains garderont en souvenir les propos pessimistes de Lévesque concernant les francophones en milieu minoritaire dans les années 1960, omettant par le fait même de prendre en compte les mesures prises par celui-ci dès son arrivée au pouvoir en 1976. Au début des années 1970, Lévesque va prendre conscience des possibilités qu'apporte la mise en place d'un État québécois sur les relations avec les collectivités francophones. C'est du moins ce que ses actions nous montrent. Comme le notent bien Dupont et Louder (1992, p. 110), « [l']État québécois, parce qu'il agissait précisément en État, se trouvait à modifier ses rapports institutionnels avec ces communautés ». Lévesque a entre autres saisi que désormais, dans le contexte d'un fédéralisme au sein duquel les provinces ont des domaines de compétence particuliers, le Québec devait négocier sur la base du principe de réciprocité et conclure des ententes pour soutenir les francophones à l'extérieur de ses frontières. Cette stratégie s'avérera plus ou moins fertile, les provinces étant réticentes à offrir à leur minorité linguistique les mêmes droits que

13. Pourtant, son affirmation ne cesse d'être répétée tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec. Au Québec, elle sert à enfoncer le clou en mettant l'accent sur le fait que les communautés sont déjà mortes. À l'extérieur du Québec, on s'en sert pour montrer combien le Québec est indifférent au sort des minorités et ne fait rien pour elles.

ceux détenus par les anglophones du Québec. Les provinces ne se voyaient nullement pressées d'agir pour offrir des services en français ou même respecter les droits constitutionnels de leur minorité linguistique, à l'exception peut-être de l'Ontario et bien sûr du Nouveau-Brunswick, où la population acadienne constitue une base électorale plus importante qu'ailleurs en milieu minoritaire.

C'est donc dans cet esprit que prend naissance la nouvelle institution visant à répondre aux besoins des collectivités francophones d'Amérique du Nord et à protéger la périphérie. Elle servira de lieu de coordination des relations interfrancophonies tout en assurant une permanence. Fondé en vertu de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, le Secrétariat est autonome, bien que financé exclusivement par l'État québécois, et a comme rôle de

faire connaître les milieux très variés de la francophonie dans le monde et principalement ceux de la francophonie nord-américaine. Il se veut un instrument de coopération et de diffusion d'informations (SPPF, 1984, p. 7).

Le Secrétariat revêt une grande importance pour les organismes de la francophonie à l'extérieur du Québec qui sont ainsi en mesure de transiger avec le Québec sans passer par les dédales de la bureaucratie du ministère des Affaires intergouvernementales. Cela est particulièrement vrai pour les Franco-Américains et les Cadiens, qui bénéficient ainsi d'un accès direct.

La structure du Secrétariat se compose d'un conseil d'administration de dix membres, dont quatre sont nommés par le gouvernement du Québec. C'est une institution proche du premier ministre, car soutenue financièrement par le Conseil exécutif. Une commission consultative de programmation réunit, une fois l'an, des représentants de cinq organismes franco-américains et de cinq organismes francophones du Canada, dont quatre ont leur siège social à l'extérieur du Québec. Les recettes du Secrétariat sont de 494 224 \$ lors de sa fondation en 1981, et diminueront graduellement jusqu'en 1985, où elles s'établiront à 316 820 \$.

Le Secrétariat, en plus de servir de point de rencontre, présente des événements socioculturels, prête ses locaux pour des expositions, des lancements de livres, des conférences de presse, des soirées littéraires, etc. Il s'occupe d'organiser des rencontres francophones telle la rencontre des journalistes hors Québec, de soutenir des organismes francophones existants ou d'en créer de nouveaux. Il met en place des programmes de séjours au Québec, principalement pour les jeunes, et gère un programme de bourses d'études, de stages et d'échanges. Il publie et diffuse le bulletin d'information et de liaison du Secrétariat, *Francophonies*, de même qu'un répertoire thématique d'événements et de périodiques sur la francophonie à l'extérieur du Québec. Comme lieu physique, le Secrétariat constitue un centre d'information, de documentation et un lieu de rencontre. Il loge gracieusement six organismes dont les objectifs sont similaires aux siens¹⁴. Il leur fournit des services techniques, professionnels et de soutien (SPPF, 1991).

L'action du Secrétariat se fait en collaboration avec les organisations francophones. Cinq organisations principales collaborent ponctuellement aux activités du Secrétariat et servent de référence : l'Alliance ontarioise de Québec, le Club Kérouac, l'Association Québec-Louisiane, l'Association Québec-Acadie et l'Association internationale francophone des aînés (la plupart de ces institutions existent toujours aujourd'hui avec une vitalité plus ou moins grande). L'objectif est de canaliser une action concertée de la part de l'ensemble des collectivités francophones. La formule choisie est celle d'un forum où tous se perçoivent comme égaux et débattent d'enjeux qu'ils partagent comme les droits linguistiques ou l'éducation en français.

La planification des activités se fait par l'entremise de la commission consultative de programmation, qui a pour mandat de suggérer au Secrétariat des choix d'activités ou de thèmes lors des Rencontres francophones de Québec ou lors de l'organisation d'événements. Cette commission est composée

14. Dont la Société nationale des Acadiens (SNA).

de porte-parole venant de partout en Amérique et se veut représentative de divers milieux francophones. Les organismes suivants y sont représentés :

- Fédération des francophones hors Québec (FFHQ)
- Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO)
- Société nationale des Acadiens (SNA)
- Un représentant des quatre provinces de l'Ouest
- Assemblée des Franco-Américains (AFA)
- Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL)
- Action pour les Franco-Américains du Nord-Est (ActFANE)
- Association Québec-Californie (AQC)
- Alliance franco-américaine
- Alliance franco-américaine du Midwest
- Conseil de la langue française du Québec (CLF)

Quelques années plus tard, la Société nationale des Acadiens (SNA) et le Richelieu International deviendront membres de la commission. Bien que le Conseil de la vie française ait été un acteur de premier plan dans les relations au Canada français dès le début du XIX^e siècle, il ne fait pas partie de la Commission de programmation du Secrétariat permanent, même s'il demeure toujours actif. Cette absence au sein de la Commission peut s'expliquer en partie par le fait que le Conseil de la vie française représente la vieille garde, l'image traditionnelle de la francophonie, associée à la survivance, tandis que le Secrétariat désire présenter une image renouvelée de la francophonie. En prenant ses distances avec le paradigme de la survivance incarnée par le Conseil, le gouvernement du Québec cherche à refonder les rapports sous de nouvelles bases¹⁵. Néanmoins, il siège au conseil d'administration du Secrétariat.

15. Bien que certains auteurs aient vu dans cette entreprise la volonté de promouvoir le français et l'identité ethnique française en Amérique du Nord (Frenette, 2004), nous soutenons plutôt que le Secrétariat se veut une institution moderne se démarquant de la traditionnelle identité canadienne-française. Le choix de l'expression : « l'Amérique

Le Secrétariat fermera ses portes en 1992. Pourtant en 1986, le groupe de travail sur la révision des fonctions et des organisations gouvernementales scrute bon nombre d'agences du gouvernement, dont le Secrétariat permanent des peuples francophones, et reconduit son mandat. Toutefois, ses budgets fondent dans les années qui suivent, passant de 494 224 \$ en 1981 à 330 000 \$ en 1992, ce qui explique que le Secrétariat ait de plus en plus de mal à remplir son mandat de façon satisfaisante et qu'il peine à atteindre ses objectifs.

Bien qu'on puisse y voir certains avantages pour le Québec, ils ne peuvent à eux seuls expliquer l'argent et l'énergie investis dans le Secrétariat. À la base de sa fondation, il y a l'idée du partage d'une culture commune, d'un bagage historique commun; l'idée qu'il y a quelque chose de précieux dans ce qui est français en Amérique, quel que soit le statut qu'on lui donne: nation, peuple, communauté, collectivité. À partir des années 1970, les actions du gouvernement se fondent sur la notion d'un devoir moral envers les francophones de l'extérieur du Québec, doublé d'un sentiment d'appartenance et de solidarité envers une Amérique française. Comme le dit l'un de ses présidents, Jean-Louis Sasseville: «Le Secrétariat permanent des peuples francophones est un organisme voué à l'établissement de liens de solidarité entre le Québec et les communautés francophones d'Amérique du Nord» (SPPF, 1991, p. 1). Il y a à la base un sentiment de mutualité, d'interdépendance. L'une des forces du Secrétariat est sans contredit le soutien à la création d'organismes représentant les intérêts des francophones. Ceux-ci servent de relais et d'interlocuteurs, et remplacent pertinemment les réseaux dissous de l'Église catholique. La nouvelle orientation du Secrétariat, au début des années 1990, vise aussi à positionner l'Amérique française dans l'espace francophone mondial. Toutefois, son action internationale sera de très courte durée. Son maigre financement aura raison de lui et il fermera ses portes en 1993.

d'expression française» nous met sur cette piste.

Le Secrétariat est sans contredit issu du contexte des années 1970-1980 et l'aboutissement des années 1960. L'époque est à la valorisation des origines ethniques et de la différence, tandis que le Québec cherche sa voie en tant que nation. À ce titre, il assume lui-même ses relations internationales et s'affirme comme coordonnateur de cette francophonie nord-américaine. En raison de sa structure et de sa mission, le Secrétariat est un organisme original. Il permet entre autres aux groupes francophones de transiger avec le Québec sans passer par les dédales de la bureaucratie du ministère des Affaires intergouvernementales. Malgré des moyens très modestes, il remplit son mandat si l'on se fie au dynamisme que son apport a créé entre autres aux États-Unis en appuyant des organismes existants ou en encourageant la création de nouveaux.

Durant son existence, il a réussi à renforcer les relations entre les francophones au Canada et aux États-Unis en palliant la perte des réseaux traditionnels de l'Église catholique. Bien que l'appareil gouvernemental québécois, par l'entremise de son ministère des Affaires intergouvernementales, continue à subventionner et à offrir des programmes aux communautés francophones du Canada, le Secrétariat, en raison de son statut, peut agir en collaboration et sur un pied d'égalité avec les organismes francophones. Sa structure lui confère une souplesse et une marge de manœuvre accrues comparativement à un ministère. Ses actions soulèvent moins de soupçons et de méfiance.

4. L'ENTRE-DEUX

La fermeture du Secrétariat laisse un vide, particulièrement chez les Cadiens et les Franco-Américains, puisqu'ils n'ont pas l'appui de leurs gouvernements et comptent beaucoup sur le soutien du Québec, même s'il est modeste. Certaines institutions franco-américaines et cadiennes portées à bout de bras par quelques irréductibles, survivent ou se transforment tandis que d'autres disparaissent simplement. De leur côté, les institutions de la francophonie canadienne se tourneront davantage vers le gouvernement fédéral. Au Québec, les programmes du

Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) sont toujours en place, mais sans l'encadrement d'une politique qui révèle la mission et l'orientation du gouvernement, les orientations demeurent floues d'autant plus que les budgets sont modestes et ne permettent que de saupoudrer le financement sans grands projets mobilisateurs. Il faut attendre le retour au pouvoir du gouvernement péquiste pour que soit mise en place une politique visant les communautés francophones du Canada. Celle-ci relève du SAIC et ne fait donc référence qu'aux communautés francophones du Canada, en excluant les collectivités franco-américaines. La politique de 1995, intitulée *Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadienne du Canada: un dialogue, une solidarité agissante*, fait suite au mémoire de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA, 1993) et à l'avis du Conseil de la langue française de décembre 1994, qui l'a largement inspirée. Son objectif est d'inciter la société civile, par l'entremise du gouvernement, à développer des partenariats favorisant les échanges et la réalisation de projets communs concertés.

De pair avec la politique, des ententes de collaboration sont renouvelées ou nouvellement signées. Par exemple, en septembre 2001, sous le ministre Bernard Landry pour le gouvernement du Québec et la Société nationale de l'Acadie (SNA), une entente est signée afin de favoriser une meilleure connaissance mutuelle et encourager une collaboration entre les deux sociétés civiles de l'Acadie et du Québec. Une commission est alors créée pour mettre en œuvre cette entente. Une autre entente sera signée en 2002 avec la Nouvelle-Écosse dans le cadre du programme de coopération interprovinciale. En fait, depuis 2000, le budget du programme est passé de 1,1 à 1,9 million de dollars. Dans les années qui suivront, de nouvelles ententes seront signées par le gouvernement du Parti libéral du Québec (PLQ) pour élargir la portée de ces accords.

En 2006, une deuxième politique est mise en œuvre, cette fois par le Parti libéral au pouvoir, à la suite d'une consultation pancanadienne. Elle concorde avec le contenu du document de positionnement constitutionnel du Parti libéral, *Un projet*

pour le Québec: affirmation, autonomie et leadership, dont une section entière est consacrée aux relations entre le Québec et la francophonie hors Québec, intitulée: « Le Québec, foyer principal de la francophonie au Canada. » Avec cette politique, le gouvernement affirme que le Québec fait désormais partie de la francophonie canadienne et du même souffle, souhaite encourager l'affirmation du fait français dans les Amériques.

En bref, la politique s'inscrit aussi dans le prolongement des recommandations de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 2001), qui propose une plus grande solidarité, une augmentation des échanges, des partenariats et des ressources plus substantielles pour appuyer les francophones des États-Unis. Parmi bien d'autres objectifs, il en est un qui se démarque, celui de la fondation d'une institution considérée comme un levier d'action important: le Centre de la francophonie des Amériques. Cette institution, qui n'est pas sans rappeler le Secrétariat permanent des peuples francophones, vise à renouer avec les Franco-Américains et les Cadiens de la Louisiane, absents des programmes de la politique sur les francophones hors Québec de 1995, et à tisser de nouveaux liens avec les francophones de partout en Amérique.

5. LE CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES

Le Parti libéral arrive au pouvoir en 2003 avec une plateforme électorale étoffée traitant particulièrement de sa vision d'un fédéralisme renouvelé. Une section entière porte sur la francophonie canadienne. En 2001, le Comité spécial sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise propose la création du Centre de la francophonie des Amériques. À la suite de sa victoire électorale en 2003, le premier ministre Jean Charest en parlant de « diplomatie intérieure » déclare :

Notre gouvernement se rangera par ailleurs aux côtés des communautés acadiennes et francophones hors Québec que le gouvernement précédent a pour ainsi dire ignorées. Le Québec a une responsabilité face à ces communautés. Nous établirons

un centre de la francophonie des Amériques afin de resserrer les liens entre les communautés de ce continent (discours inaugural, 4 juin 2003).

Bien que sommaire, la mention de ce projet dans le discours inaugural démontre l'importance que le gouvernement accorde à celui-ci, qui sera d'ailleurs appuyé par un budget généreux.

Des consultations ont lieu par la suite et, en 2004, un Forum de la francophonie est organisé sous les auspices du gouvernement du Québec réunissant tous les francophones du Canada. Le mandat du Centre, ses objectifs, ses activités et sa gouvernance font l'objet de discussions, tandis que le gouvernement recueille les opinions des participants. S'ensuivent encore de longues années de consultation auprès des communautés francophones, tandis qu'un cabinet de consultants montréalais travaille à développer l'image du Centre. La préparation du lieu, de l'espace et des locaux du Centre est semée d'embûches, alors que les travaux d'aménagement prennent du retard. Certains douteront même de sa réalisation, mais le premier ministre persiste et signe. Dans une entrevue accordée à la revue française *L'Express*, il réitère son projet et en énonce les grandes lignes. La *Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques* (CFA) est votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en décembre 2006 et entre en vigueur en 2008, tandis que le gouvernement nomme les membres du conseil d'administration. En octobre 2008, pour bien marquer le coup, le Centre est inauguré officiellement par le premier ministre du Québec et le président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, en marge du XII^e Sommet de la francophonie, qui a lieu à Québec.

À l'origine du projet, dont les activités débutent à l'été 2008, on retrouve le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier. Fervent nationaliste et fédéraliste au sein de l'équipe de Jean Charest, il croit au statut international de la langue française et au rôle que se doit de jouer le Québec dans la francophonie des Amériques. Selon Pelletier, son entrée en politique en 1998 a été marquée par trois souhaits : « [Q]ue la francophonie canadienne se sente plus unie que jamais, que le Québec en fasse moralement et

politiquement partie et que la langue française rayonne dans toutes les Amériques» (Pelletier, 2010, p. 39). L'aboutissement du projet du Centre est donc, pour lui, l'accomplissement d'une mission qu'il s'était donnée.

En mai 2008, Michel Robitaille, ancien haut fonctionnaire et délégué du Québec à New York, est nommé président-directeur général du Centre. Les membres du premier conseil d'administration, formé à son tour par le gouvernement du Québec, entrent en poste au même moment. Le Centre est un organisme mixte dont huit des quinze administrateurs sont nommés par le gouvernement du Québec. Les autres membres du conseil d'administration, qui représentent les régions, sont élus par les membres du Centre par vote électronique¹⁶. Il est à noter que les critères pour devenir membre du Centre sont d'habiter les Amériques et de s'inscrire sur le site de l'organisme.

Le conseil d'administration a pour rôle de conseiller le président-directeur général qui, somme toute, a le dernier mot. Cette institution est apolitique et indépendante du gouvernement, bien qu'une certaine influence subsiste grâce aux membres du gouvernement siégeant au conseil d'administration. Le CFA est entièrement financé par le gouvernement du Québec grâce au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) et s'inscrit dans une conception de la francophonie qui englobe l'Amérique latine et les Caraïbes. Cette vision très large de l'Amérique francophone émane du ministère des Relations internationales, qui souhaite que le Centre englobe aussi l'Amérique du Sud. Les activités du Centre se font d'ailleurs souvent en collaboration avec le ministère et ses agences. On peut penser entre autres au partenariat avec Les offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ), tels que l'Office Québec-Amérique pour la jeunesse, la section des Affaires bilatérales du ministère et ses directions États-Unis, Amérique latine et Antilles, et Solidarité internationale dont fait partie Haïti. Tous collaborent avec le Centre lors de

16. Précisons que les membres représentatifs des régions ont été exceptionnellement nommés pour un premier mandat lors de la fondation du Centre.

projets qui visent leur zone ou leur clientèle, dans le cas des Offices. Les délégations et les bureaux du Québec dans les Amériques collaborent régulièrement au programme du Centre en diffusant l'information ou en soutenant localement certains événements. Cette synergie témoigne du positionnement que désire prendre le Québec à travers le Centre de la francophonie, dans cet espace francophone en Amérique où il demeure le seul État francophone.

La mission du Centre, dans un contexte de diversité culturelle, est «de contribuer à la promotion et à la mise en valeur de la francophonie» en misant sur «le renforcement et l'enrichissement des relations entre les communautés francophones ainsi que sur l'apport des nombreux francophiles sur le continent» (CFA, 2009, p. 3). Le Centre cherche à soutenir les rapprochements des personnes, groupes et communautés intéressés par la francophonie. Concrètement, des programmes de mobilité, de formation, des stages, des concours jeunesse sont instaurés par le Centre de même que de nombreux événements culturels réunissant des artistes venant d'un peu partout en Amérique.

6. LE SECRÉTARIAT ET LE CENTRE : DIFFÉRENCE ET CONTINUITÉ

Quand on étudie attentivement les deux institutions, ce qui frappe de prime abord n'est pas tant leurs différences que leurs similitudes. Leur mission et les objectifs sont sensiblement les mêmes, et leur financement provient de la même source, soit exclusivement du gouvernement du Québec, bien que dans les deux cas, on souhaite recruter d'autres partenaires. Basés à Québec, le Secrétariat et le Centre ont un système de gouvernance reposant sur un conseil d'administration dont les membres proviennent à parts égales des divers ministères impliqués et des collectivités francophones en Amérique du Nord. La représentativité des collectivités est assurée par la nomination de membres qui sont parfois élus, dans le cas du Secrétariat, et par un vote électronique, dans le cas du Centre de la francophonie des Amériques. Les deux institutions fonctionnent par l'intermédiaire d'un comité consultatif de programmation. Les

statuts officiels du Secrétariat et du Centre sont similaires, bien que ceux du Centre soient encadrés par une loi qui lui permet peut-être d'espérer une certaine pérennité¹⁷. Les programmations des deux institutions sont dans les mêmes registres, car bien que le contexte ait changé, les besoins restent les mêmes. Elles touchent à l'accueil et à l'animation, à l'information, aux liaisons, à la diffusion de productions culturelles, au rayonnement international et à certains projets spéciaux. Le Centre de la francophonie n'a toutefois pas développé de centre de documentation ou de recherche, même s'il participe à des colloques et en organise, tout comme le faisait le Secrétariat. De plus, il ne finance pas directement des organismes, comme l'a fait le Secrétariat, qui est même allé jusqu'à créer ses propres interlocuteurs. Toutefois, le contexte technologique permet au Centre d'étendre son action en passant par le réseau Internet qu'il exploite au maximum par l'entremise de son site et des réseaux sociaux.

Là s'arrêtent les similitudes, car le CFA a des ressources et un budget beaucoup plus importants que celui du Secrétariat, même si on les replace dans leur époque respective. Les éléments qui diffèrent sont surtout en lien avec un contexte global qui a changé et qui n'est pas étranger à la mondialisation. Par exemple, le territoire à couvrir par le Centre de la francophonie est plus vaste que celui du Secrétariat à l'époque, qui se basait sur les anciennes « frontières » du Canada français et la Louisiane¹⁸. Il inclut désormais l'Amérique latine et les Caraïbes. De pair avec cette augmentation du territoire, il y a le sens donné au français qui passe d'une référence culturelle à une référence purement linguistique dont on cherche à encourager l'utilisation à la fois chez les francophones, mais également chez les francophiles que l'on invite dans cette vaste francophonie américaine. Le Centre est plus près des réseaux scolaires et universitaires que

.....
 17. C'est-à-dire que les institutions sont assujetties aux règlements des ministères et à la loi d'administration des finances.

18. Louis Dussault, alors directeur général du Secrétariat, proposait en faisant allusion aux Caraïbes et aux francophiles du Mexique de « faire des gestes significatifs à l'égard des communautés d'expression française laissées pour compte » (Dussault, 1987).

le Secrétariat grâce aux professeurs de français des États-Unis surtout, mais aussi à ceux d'Amérique latine qui ont mené une importante lutte pour conserver les programmes d'enseignement du français. En effet, une lutte s'est engagée tandis que le mandarin et l'espagnol aux États-Unis, et l'anglais en Amérique latine gagnent du terrain dans les départements de langues étrangères, au détriment de l'enseignement du français.

Le contexte des communications s'étant grandement modifié en vingt ans, les programmes du Centre misent aussi sur les technologies de l'information et de la communication pour rejoindre les collectivités francophones et les francophiles. Ces programmes ne faisaient pas partie du calendrier du Secrétariat, qui se contentait de collaborer avec les communautés. Le Secrétariat misait davantage sur le soutien d'organisations locales telles que l'ActFANE, l'Association Québec-Californie, le CODOFIL, la FFHQ, tous déjà engagés dans leur milieu.

Le CFA s'inscrit dans la foulée des politiques à l'égard des communautés francophones de même qu'en continuité avec la mission du Secrétariat en y ajoutant un élément international, qui est celui de l'Amérique latine. Le développement de liens avec Haïti et les Caraïbes, en général, avait commencé à la fin des années 1980. Le Centre va toutefois plus loin avec des projets concrets de collaboration et d'échanges culturels, et un budget qui lui permet d'en faire beaucoup plus. La francophilie est un autre champ que développe davantage le Centre, dont l'action vise aussi la promotion de la langue et de son usage. L'esprit des deux institutions est semblable, car elles cherchent toutes deux à dynamiser les liens et à servir de vecteurs à la francophonie en Amérique. En tant qu'institutions du Québec, elles sont l'incarnation du désir du gouvernement du Québec d'être reconnu comme le haut lieu de la francophonie en Amérique tout en exerçant son rôle dans un esprit de solidarité basé sur le partage d'une histoire commune.

CONCLUSION

Une autre lecture des États généraux peut être faite en voyant dans cet événement un révélateur de changements importants dans les rapports entre collectivités francophones en Amérique du Nord. Trop d'auteurs se sont bornés à voir les États généraux comme un événement isolé issu de la Révolution tranquille quand dans les faits, il découle d'une longue tradition de rencontres, de liens de solidarité qui s'expriment tout au long du ^{xx}^e et du ^{xxi}^e siècle. Malgré le certificat de décès émis après les États généraux du Canada français par les tenants de la rupture, les rapports entre le Québec et les francophones des Amériques sont toujours vivants. Complexes et paradoxaux, certes, mais source de préoccupations constantes. L'institutionnalisation de ces rapports depuis les années 1960 va transformer les liens entre les francophones du pays. À partir des années 1970, la majorité des actions du Québec au sein de diverses francophonies nord-américaines s'expriment principalement à travers des institutions. Après une période de calme plat au début des années 1970, où les actions de l'État québécois se résument à un financement plutôt faible dans le domaine culturel par l'entremise du Service du Canada français d'outre-frontières, l'arrivée au pouvoir du Parti québécois insuffle un vent de nouveauté avec la création du Secrétariat permanent des peuples francophones. René Lévesque, alors premier ministre, reconnaît ainsi le devoir du Québec à l'égard des francophones de l'extérieur du Québec en tant que seul État francophone en Amérique.

Quinze ans après la disparition du Secrétariat, le Centre de la francophonie des Amériques est mis sur pied dans un esprit similaire de solidarité envers les collectivités francophones habitant les Amériques. L'institution évolue toutefois dans un contexte différent : celui des technologies communicationnelles et de la mondialisation. Ses objectifs et ses actions s'en voient fortement influencés en évoluant vers un modèle qui cherche à promouvoir le français et non seulement les collectivités francophones. Le Centre cherchera à redéfinir le

fait français dans un ensemble plus grand que celui du Canada ou de l'Amérique du Nord, en incluant l'Amérique latine et les Caraïbes à sa programmation.

La Révolution tranquille, qui s'inscrit dans un mouvement plus large d'affirmation ethnique en Amérique du Nord, n'a pas seulement eu des répercussions au Québec, mais dans les collectivités qui ont repris contact avec leur culture d'origine. De nombreuses institutions ont vu le jour dans les années 1970 et 1980 grâce à des initiatives venant des membres des collectivités francophones et non plus des élites cléricales. En Nouvelle-Angleterre et ailleurs, on cherche à sortir du réseau de l'Église et de son idéologie de la survivance. Au Canada, cette sortie du réseau clérico-nationaliste est difficile et ne se fait pas sans heurts. Les États généraux qui la consacrent seront interprétés comme une gifle au visage, particulièrement par l'ancienne génération qui avait connu une tout autre organisation sociale et politique du Canada français (Beauregard, 1998). De retour dans leur communauté, les francophones de l'extérieur du Québec prennent conscience des transformations qui ont cours au sein de leur province et de leur gouvernement respectif. Cette prise de conscience mène à la réaffirmation d'identités provinciales, à de nouvelles revendications et, surtout, à de nouveaux rapports avec le Québec.

L'analyse nous permet de voir que les raisons qui motivent l'État québécois à poursuivre ces rapports vont au-delà de la simple logique instrumentaliste. Bien que ces liens avec les francophones hors Québec puissent le servir, les réduire à de simples instruments d'une politique extérieure serait une erreur. Il y a une grande part d'émotion dans l'établissement et le maintien de ces liens qui les rend à la fois forts et fragiles par les sentiments qu'ils suscitent ; forts, car ce sentiment d'appartenance et de mémoire sert de liant, mais aussi fragiles, car ces sentiments peuvent aussi servir à alimenter la thèse de la rupture et, par le fait même, le ressentiment des collectivités francophones.

Bien sûr, il existe des divergences, mais elles s'expliquent davantage par le contexte et les différences que par une volonté de la part du Québec de couper les ponts. Elles ont d'ailleurs toujours existé. On les retrouve dans les grands Congrès de la langue française qui ont précédé les États généraux (Denault, 1914). L'étude des institutions montre une continuité dans les relations et dans le discours qui les sous-tend nonobstant les allégeances politiques, et montre l'intérêt constant du Québec. Une relecture des États généraux et une meilleure compréhension des entreprises de solidarité pourraient servir à revoir les rapports et à espérer une trêve dans le ressassement de vieilles rancunes.

TABEAU 9.1.

Principales institutions du gouvernement du Québec qui ont œuvré en relations interfrancophonies

- Ministère de la Culture (1961), porte-parole et foyer de la nation canadienne-française
- Service du Canada français d'outre-frontières (1963-1975)
- Ministère des Affaires intergouvernementales du Québec (1975-1983)
- Direction des affaires de la francophonie hors Québec
- Corporation du comité organisateur des Rencontres francophones (retour aux sources, 1978-1982)
- Secrétariat permanent des peuples francophones (1981-1993)
- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (1983-...)
- Centre de la francophonie des Amériques (2008-...)

BIBLIOGRAPHIE

- Arès, R. (1961). « Patriotisme canadien-français et politique culturelle », *L'Action nationale*, mars, p. 607-622.
- Beauregard, R. (1998). « Les États généraux du Canada français trente ans après. Entrevue », dans M. Martel (dir.) avec la coll. de R. Choquette, *Les États généraux du Canada français trente ans après*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française – CRCCF, p. 213-233.
- Castonguay, C. (1993). « Le déclin des populations francophones de l'Ouest canadien », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 5, n° 2, automne, p. 147-153.
- Centre de la francophonie des Amériques – CFA (2009). *Rapport d'activités 2008-2009*, CFA.

- Chaire de Gestion des arts des HEC (2011). *Communication présentée dans le cadre du colloque sur le 50^e anniversaire du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine organisé par la Chaire de Gestion des arts des HEC*, Montréal, 4 avril, <http://www.gestiondesarts.com/fileadmin/media/PFD_seminaires/Harvey.pdf>, consulté le 4 janvier 2013.
- Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (2001). *Le français, une langue pour tout le monde*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Denault, A. (1914). « Le parler français au service des intérêts français », *La Société du parler français*, bulletin, p. 233-240.
- Denault, A.-A. (2013). *Divergences et solidarité: une étude sociopolitique des rapports entre le Québec et les francophones d'Amérique*, thèse de doctorat (science politique), Ottawa, Université d'Ottawa.
- Dupont, L. et D. Louder (1992). « On se fiche des francophones. Fermeture du Secrétariat permanent des peuples francophones », *Le Devoir*, 20 février, p. B10.
- Dussault, L. (1987). « La francophonie nord-américaine », *Forces*, n° 79, p. 64-70.
- Fédération des communautés francophones et acadienne – FCFA (1993). *Un espace à reconnaître*, Ottawa, FCFA.
- Fraser, G. (1984). *Le Parti québécois*, Montréal, Libre Expression.
- Frenette, Y. (2000). « Les relations entre le Québec et les francophones hors Québec », dans M. Plourde (dir.), *Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Conseil supérieur de la langue française et Fides, p. 326-329.
- Frenette, Y. (2004). « L'évolution des francophonies canadiennes. Éléments d'une problématique », dans S. Langlois et J. Létourneau (dir.), *Aspects de la nouvelle francophonie*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 3-18.
- Gouvernement du Québec (2009). *1961: le Québec donne à la culture un ministère*, <<https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/50ans-revolution-tr-mcccf.pdf>>, consulté le 10 janvier 2012.
- Harvey, F. (2011). « La politique culturelle du Québec sous Georges-Émile Lapalme et après: la Révolution tranquille qui n'a pas eu lieu », <https://www.gestiondesarts.com/fileadmin/media/PDF_seminaires/Harvey.pdf>, consulté le 19 juin 2013.
- Harvey, F. et G. Beaulieu (2000). *Les relations entre le Québec et l'Acadie, 1880-2000: De la tradition à la modernité*, Québec/Moncton, Éditions de l'IQRC/Éditions d'Acadie
- Hero, A. O. (1977). « Quelques réactions américaines au régime du Parti québécois depuis le 15 novembre 1976 », <<https://id.erudit.org/iderudit/700785ar>>, consulté le 15 juin 2013.
- Langlois, S. et J. Létourneau (dir.) (2004). *Aspects de la nouvelle francophonie*, Québec, Presses de l'Université Laval.

- Laurendeau, A. (1990). *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Montréal, VLB éditeur.
- Lesage, J. (1959). *Lesage s'engage*, Montréal, Les Éditions politiques.
- Lévesque, R. (1997 [1969]). *Option Québec*, Montréal, Les éditions TYPO.
- Louder, D. et É. Waddel (dir.) (1983). *Du continent perdu à l'archipel retrouvé : le Québec et l'Amérique française*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Martel, M. (1997). *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Ministère des Affaires intergouvernementales du Québec – MAIQ (1980). *Rapport annuel 1979-1980*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Ministère des Affaires intergouvernementales du Québec – MAIQ (1982). *Rapport annuel 1981-1982*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Pelletier, B. (2010). *Une certaine idée du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Plourde, M. (dir.) (2000). *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Conseil supérieur de la langue française et Fides.
- s.a. (1968). « Les États généraux du Canada français : assises nationales », *L'Action nationale*, vol. 57, n° 6.
- Secrétariat permanent des peuples francophones – SPPF (1984). *Rapport triennal*, Québec, SPPF.
- Secrétariat permanent des peuples francophones – SPPF (1991). *Mission, objectifs, programmation*, Québec, SPPF.

CHAPITRE 10

DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE À LA FRANCOPHONIE D'AMÉRIQUE

*La transformation des horizons nationaux
en francophonie canadienne*

Jean-François Laniel

Je voudrais terminer cette lettre sur la question de l'Amérique. Un beau piège que cette question-là. [...] Et c'est là, peut-être, l'un des plus grands renversements idéologiques de cette fin du xx^e siècle au Québec ; le territoire américain n'est plus porteur de la déperdition et de l'immoralité, mais la garantie même de la moralité du discours québécois actuel. C'est donc cette figure providentielle de l'américanité que je cherche à comprendre. Pourquoi ce renversement idéologique maintenant ? Quel rôle les minorités francophones dispersées sur le continent jouent-elles réellement ? Car dans ce grand rêve d'un Québec s'étendant aux quatre coins du continent, bien des choses difficiles se trouvent occultées.

OUELLET ET PARÉ, 2000, P. 47.

1. LES IDÉES DE LA NATION

Plus de trente ans après sa première publication à Prague, le sociologue tchèque Miroslav Hroch revenait en 2000, dans le cadre d'une seconde édition étasunienne, sur le contenu et le contexte d'écriture de son maître ouvrage *Social Preconditions of National Revival in Europe. A Comparative Analysis of the Social Composition of Patriotic Groups among the Smaller European Nations*. Écrit derrière le Rideau de fer au faîte de l'Union soviétique et du matérialisme historique et dialectique, en partie coupé des travaux portant sur la nation et le nationalisme se développant alors à l'Ouest, *Social Preconditions of National Revival in Europe* détonne autant par l'importance accordée aux idées et aux représentations dans le développement du nationalisme qu'en raison des sociétés étudiées, les « petites nations » d'Europe de l'Est du « siècle des nationalités ». Une singulière coïncidence qui tient peut-être davantage de l'affinité élective que du hasard.

En dehors même de l'Empire soviétique, c'est en effet le cadre d'analyse matérialiste dit moderniste qui domine dans les années 1970 et 1980, avec les travaux d'Ernest Gellner, d'Eric Hobsbawm et de Karl Deustch (Smith, 1998 ; Tambini, 1998). Le nationalisme y est présenté comme le pur produit de la modernité et de ses processus infrastructurels, que ceux-ci auraient rendu (temporairement) nécessaire. Les idées qu'exhibe le nationalisme, les récits historiques et politiques qu'il propose, ne serviraient qu'à la montée et au maintien au pouvoir de la nouvelle classe dominante, les bourgeois, entrepreneurs de la nation comme de l'économie de marché, inventant à même les traditions culturelles une nationalité justifiant leur position de classe.

Pour les « nations sans État » souverain qu'étudie Hroch, une telle lecture a des conséquences bien particulières. En refusant toute tangibilité au discours nationaliste, en n'y voyant que constructions arbitraires, matériellement motivées et fonctionnellement requises, ces travaux sur la nation ne pouvaient que regarder défavorablement les revendications à l'autodétermination nationale. Intéressées, installées sur un sol vaseux, elles

réifieraient en outre une étape intermédiaire de la modernité dont l'évolution naturelle tendrait vers de plus grands ensembles, de facture communiste ou démocratique-libérale-capitaliste¹.

Les « nations sans histoire² » ont toutefois survécu à la philosophie de l'Histoire communiste ; après cinquante ans de silence imposé, elles ont ressurgi des décombres soviétiques comme naguère du corset austro-hongrois. Régression historique pour les uns, étonnant « retour du refoulé » pour d'autres, ces « renaissances nationales » n'en confirmaient pas moins la pertinence de la question que se posait Hroch dès 1969 et que l'actualité postsoviétique a ramenée au-devant de la scène : comment expliquer le succès tout à la fois persistant et contrasté des mouvements nationalistes ? Comment expliquer que certains parviennent à mobiliser la population, là où d'autres échouent ? Qu'est-ce que ce terreau aux multiples printemps, qui survit aux régimes politiques, à l'évolution de l'économie, aux intérêts des classes dirigeantes ? La pensée moderniste matérialiste n'aurait-elle retenu qu'une moitié du phénomène national, secondaire « en dernière instance » (Smith, 2003, p. vii-viii) ?

Pour le sociologue tchèque, la « renaissance nationale » des « petites nations³ » s'explique en trois temps : constitution d'une conscience nationale ou ethnique distincte (phase A), agitation politique et nationale par une élite (phase B) et mobilisation

-
1. La lecture matérialiste de l'histoire fait également son lit de l'utilitarisme individuel libéral, comme dans le classique de Francis Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*. Pour un survol critique de l'utilitarisme en sciences sociales, voir Alain Caillé (1993).
 2. Cette expression a été employée par Hegel dans *La raison dans l'Histoire*. On la retrouve ensuite chez Marx et Engels (Georges Haupt, Michael Lowy et Claudie Weill, *Les marxistes et la question nationale, 1848-1914*, Paris, François Maspero, 1974). Au Canada, on la retrouve chez Lord Durham, dans son fameux Rapport.
 3. La petite nation selon Hroch est « *the nondominant ethnic group [which is] distinguished from the state-nation (like French, Dutch, or Portuguese) by three deficiencies: it lacked "its own" nobility or ruling classes, it possessed no state, and its literary tradition in its own language was incomplete or interrupted* » (Hroch, 2000, p. xiii).

nationaliste des masses (phase C)⁴. Si Hroch accordait en 1969 une importance toute particulière à l'analyse de la phase B pour comprendre le passage plus ou moins réussi à la phase C (Hroch, 2000, p. 23-24), il considère significativement, trente ans plus tard, avoir

underestimated [...] the role of the learned Phase A as a precondition of national success: only through the knowledge of history, through the codification of “national language”, through a scientific description of what is the territorial space of “our” nation, could the nascent nation be described and characterized. National agitation under conditions of a well-developed Phase A usually had better chances of formulating its goals in a more convincing way (ibid., p. xv).

Autrement dit, pour que l'agitation politique et nationale (phase B) se traduise en mouvements nationalistes de masse (phase C), pour que le projet politique de quelques-uns emporte l'adhésion populaire, les enjeux politiques mis de l'avant par ceux-ci doivent d'abord être interprétés et interprétables à l'aune d'un Sujet collectif (Beauchemin, 2004, p. 35-47), d'une référence partagée, d'une communauté de destin, « *a memory of a common past, treated as destiny* » (Hroch, 2000, p. xii). Des stratégies et objectifs politiques, des intérêts matériels en jeu, de la représentativité de classe des « agitateurs politiques », l'analyse se tourne plutôt, en amont, vers la définition du Sujet collectif au nom duquel se font ces luttes. Matrice et véhicule d'affirmation collective, la communauté de destin est susceptible d'accueillir de nombreux projets et de soutenir plusieurs mobilisations... à condition d'être adéquatement définie :

[T]he successful course of Phase A: successful in so far that it clearly distinguished the nation-to-be from its neighbors, codified its language, provided basic information about the “national” past, and so forth (ibid., p. xv).

4. « *For greater clarity we shall designate the three above-mentioned fundamental phases of the national movement as Phase A (the period of scholarly interest), Phase B (the period of patriotic agitation) and Phase C (the rise of mass national movement)* » (Hroch, 2000, p. 23).

En effet, tous les récits nationaux, tous les contenus donnés à une nation, n'ont ni la même crédibilité scientifique, ni la même résonance sociale, ni la même portée politique. Leur efficacité dépend, en quelque sorte, de leur inscription à même une mémoire qui les précède, d'une morphologie et des pratiques sociales qui les nourrissent, d'une actualité qui les aiguillonne ; ils possèdent une objectivité et par là une pesanteur qui compliquent aussi bien les visées des constructivistes idéalistes que des déconstructivistes matérialistes⁵ : s'ils sont en partie imaginés, ils ne sont pas pour autant imaginaires⁶. Alain Dieckhoff a expliqué l'échec du « nationalisme des nantis » des riches régions du nord de l'Italie par l'absence d'assises historiques et culturelles partagées (Dieckhoff, 2000, p. 119-123 ; 2007, p. 49-79) ; Fernand Dumont a plusieurs fois souligné l'ancrage social et politique de la première référence nationale canadienne-française, qui l'emporta ainsi sur la proposition de faire nation des Patriotes⁷ (Dumont, 1993, p. 182-189) ; encore aujourd'hui, c'est une lecture tragique de l'histoire collective que font leur les étudiants québécois, malgré les efforts de dédramatisation et de normalisation de nombreux pédagogues et historiens⁸ (Létourneau, 2014).

C'est dire que les « vérités » factuelles que trient et rassemblent les récits nationaux n'ont pas toutes la même « pertinence » (Cantin et Deschênes, 2009) : toutes ne répondent pas également aux préoccupations collectives, toutes ne donnent pas également un sens à l'histoire commune, toutes ne lui

-
5. Émile Durkheim parlait d'une autonomie relative de la conscience collective. Fernand Dumont distinguait pour sa part entre la culture première et la culture seconde : nécessairement distancées en modernité démocratique, leur adéquation, aussi temporaire fût-elle, n'en demeure pas moins recherchée, comme horizon de mise en sens et de mise en forme de la société globale (Durkheim, 1950, p. 1-38 et 1967, p. 100-109 ; Dumont, 1968).
 6. Voir le stimulant débat entre Ernest Gellner et Anthony D. Smith (1996) ; voir également Anthony D. Smith (1995).
 7. On peut d'ailleurs relire l'échec du mouvement patriote à partir de la grille de Hroch, ce que se propose de faire Marcel Bellavance, sans toutefois en tirer toutes les conséquences, notamment la non-représentativité des élites patriotes, et donc l'échec premier de la phase A (2004, p. 124-149).
 8. Ce que Gérard Bouchard constate également à regret (2013).

impriment pas un même horizon d'action⁹. À ce titre, si chaque nation cultive ses différences significatives grâce auxquelles elle se pose en Sujet collectif distinct¹⁰, les petites nations ont pour ces marqueurs identitaires un souci particulier. Contrairement aux grandes nations dont la preuve de l'existence semble superflue, celles-ci se posent comme naturelles puisque consubstantielles à l'Histoire (les États-Unis, ou jusqu'à il y a peu la France, n'ont aucune peine à se définir par l'universel d'un Progrès qu'ils mènent), la quiétude identitaire n'est pas le lot des petites nations : elles sont agitées par une tenace « incertitude existentielle » (Abulof, 2009), qui témoigne autant de leur fragilité que de leur caractère non hégémonique (Boucher et Thériault, 2005, p. 1-7). Car, de la « preuve » de leur existence dépend la légitimité de leurs revendications à une existence collective autonome : « *[F]or small nations, their culture and history have become both means and ends of their existence [...] For it defines their very raison d'être as a separate unit* » (Smith, 1988, p. 217).

Ainsi, chez Fernand Dumont comme chez Joseph Yvon Thériault, le désir d'une participation différenciée à l'Histoire se trouve au fondement des mouvements nationalistes et nationalitaires – ce qui, précisément, les distingue des groupes ethniques ou des groupements par appartenance et par intégration¹¹. Et pour l'un comme pour l'autre, nulle participation différenciée à l'Histoire, nulle possibilité de « faire société » sans « référence » distincte, sans « degré d'historicité » suffisamment élevé, sans « intention nationale », bref, sans phase A réussie. Le « chantier de la mémoire » est inlassablement repris dans

9. La « vérité est élucidation de la pertinence », soutenait Fernand Dumont. Une vérité qui s'aliène le sens commun pourrait être tout à fait exacte dans le pré carré qu'elle aurait fait sien ; elle serait toutefois décisivement incomplète et partant, socialement impertinente. « Cela se vérifie dans bien d'autres domaines que la foi » (Dumont, 1987a, p. 15 ; 1987b, p. 156-233). Voir aussi la remarquable réflexion de Joseph Yvon Thériault sur la méthode compréhensive en science sociale, inspirée de Max Weber (Thériault, 2005a, p. 190-200).

10. Il n'y a qu'une seule idée de la nation, tout à la fois culturelle et politique, selon Dominique Schnapper (1994).

11. Sur la distinction entre ethnie et nation (ou groupe nationalitaire), voir notamment Thériault (1994). Pour la distinction entre groupements par appartenance, par intégration et par référence, voir notamment Dumont (1992). Il s'inspire de Georges Gurvitch.

les petites nations, avec en son cœur l'intuition et l'ambition d'une spécificité qui fait société (Kundera, 1983 ; Fournier, 1983 ; Laniel, 2013) : « une mémoire pour une politique » (Dumont, 1968, p. 227).

Par là se comprend peut-être mieux l'importance qu'a prise historiquement et que prend encore aujourd'hui la référence à l'Amérique dans le discours national au Canada français, au Québec et en francophonie canadienne : à travers la question de l'appartenance continentale se joue en effet « l'intention nationale » du fait français en Amérique, sa spécificité nationale (Sénécal, 1992 ; Bouchard, 2000 ; Thériault, 2005a). Ainsi Fernand Dumont pouvait-il dire, à ses compatriotes avides de modernisation, « parlons américain, si nous le sommes devenus » (Dumont, 1982, p. 17), ainsi Joseph Yvon Thériault peut-il voir dans le désir d'américanité un « désir d'être grand » (Thériault, 2005b, p. 67-77) lorgnant vers l'intégration continentale, ainsi toute la pensée canadienne-française mettait-elle en garde contre les valeurs matérialistes, sachant qu'elles ne seraient jamais aussi bien satisfaites que par l'assimilation à la grande nation anglo-protestante...

Ces considérations théoriques peuvent paraître indûment longues et abstraites eu égard à l'intitulé de notre chapitre. Elles nous semblent pourtant directement en cause dans les récents débats en francophonie canadienne, aussi bien au Québec que hors Québec. Depuis ce qu'il est convenu d'appeler « l'éclatement du Canada français », les appels à une refonte mémorielle et à une redéfinition identitaire se sont multipliés. Au Québec, l'historiographie dite révisionniste relit l'histoire du Québec à l'aune de sa pleine participation aux grands processus de la modernité infrastructurelle et idéale nord-américaine (Rudin, 1998 ; Bourque, 2007). Hors Québec, une même tendance a cours, qui traque la normalité moderne du Canada français¹² (Denis, 1996 ; Cardinal, 1998a ; Couture, 2008), rétrospectivement provincialisé.

12. Il semble d'ailleurs que ces auteurs, avec Gilles Paquet, formaient un groupe de recherche, dont un premier travail exploratoire a été publié en 1999 (Cardinal, Couture et Denis). C'est ce que suggère ce texte, et ce qu'évoque Linda Cardinal (1998a, p. 232). Pour un bilan historiographique, voir Michel Bock (2008).

Plus précisément, nous sommes d'avis qu'un changement paradigmatique est en cours dans l'espace post-canadien-français (s'il n'est pas en voie d'aboutir), pour lequel le passage du vocable de « l'Amérique française » à celui de la « Francophonie d'Amérique » est exemplaire. Loin d'être purement nominal, ce changement discursif, que l'on retrouve *grosso modo* depuis les années 1990 dans les documents officiels de la francophonie canadienne et un peu avant dans les travaux des sciences sociales, touche la conception qu'ont d'elles-mêmes les communautés francophones au Canada, et met en question aussi bien leur ambition d'historicité que la nature des relations qu'elles tissent entre elles. Par là, il interroge les liens intimes entre l'identification nationale et (l'horizon de) la mobilisation politique.

Pour le dire rapidement, si l'Amérique française raconte l'histoire d'une même famille appelée à se prêter main-forte dans un monde où elle est minoritaire, la Francophonie d'Amérique relate la chronique de partenaires ponctuels dans un environnement aux opportunités infinies ; si l'Amérique française exprime une nation française avec un territoire et des institutions sociétales soudées au Québec, la Francophonie d'Amérique évoque la rencontre de francophones et de francophiles dans un espace continental diffus ; si la première ambitionne de faire société, la seconde se soucie de la vitalité de la langue française comme outils de communication à « valeur ajoutée » ; si la première distingue l'appartenance à la nation canadienne-française du cadre politique de la patrie canadienne, la seconde est résolument canadienne, dont elle réalise l'idéal bilingue et multiculturel ; si l'Amérique française s'adosait à la communauté de destin pour se projeter dans l'action politique, la Francophonie d'Amérique s'ouvre par un appel à « la » politique pour s'achever dans la gouvernance, le juridisme et le marché¹³ : si l'Amérique française aspirait à l'autonomie, la Francophonie d'Amérique plaide pour la participation et l'intégration.

13. Nous distinguons ainsi entre une définition politique (« civique ») de la nation et les actions (politiques, juridiques, etc.) entreprises en son nom. Car, nous y reviendrons, les chemins vers l'apolitisme sont tout aussi nombreux, sinon plus, en suivant les voies

Le passage de l'Amérique française à la Francophonie d'Amérique nous semble ainsi un enjeu de taille, *a fortiori* maintenant que l'interrogation sur les conditions « du » politique reprennent timidement de l'importance : l'« autonomie culturelle » ou les « exigences de la nouvelle gouvernance » suscitent un regain d'intérêt en francophonie hors Québec¹⁴ (Forgues et Landry, 2012), l'idée indépendantiste génère une nouvelle, bien qu'incertaine, effervescence au Québec¹⁵, et ce, alors que les relations entre communautés francophones sont de nouveau mises à mal par l'actualité politique et juridique¹⁶. Haro, donc, sur la « nouvelle francophonie canadienne » (Langlois et Létourneau, 2004), et sur l'intention qui la porte, par un survol des définitions que se donnent d'eux-mêmes les francophones au Canada, telles qu'elles se traduisent dans les liens qu'ils tissent entre eux, depuis le Canada français, en accordant une attention toute particulière aux francophones hors Québec.

2. L'AMÉRIQUE FRANÇAISE DU CANADA FRANÇAIS

L'Amérique française est la version canadienne-française d'un certain équilibre entre l'universel et le particulier, une manière originale de communier avec l'humanité (Thériault, 2012). Des deux propositions de faire nation qui se présentent aux anciens colons français au tournant des Rébellions (1837-1838) et de l'Acte d'Union (1840), c'est la proposition culturelle canadienne-française qui l'emporte sur le projet civique patriote :

de la « nation politique » plutôt que celles de la « nation culturelle ». Paradoxalement, l'accent mis sur « la » politique, sur l'action politique, peut être synonyme de dépolitisation, par le renoncement au politique qui la fonde en amont. Elle devient alors gouvernance, gestion, organisation. Sur « le » et « la » politique en francophonie canadienne, voir Thériault (1995, p. 31-32) et Lefort (1986, p. 17-32).

14. Il faudrait se demander ce que prennent et délaissent de l'intention classique de faire société ces nouveaux labels de l'autonomie (nationale?).
15. Depuis la défaite électorale historique du Parti québécois aux élections de 2013, les publications souverainistes se multiplient.
16. Nous faisons référence à la récente décision du gouvernement québécois de ne pas appuyer la cause franco-yukonnaise devant la Cour suprême du Canada.

[L]’idée de nation et celle de république se rencontrent ; elles n’arrivent pas à se fondre. Chacune est réactive par rapport à l’autre. Si la république est volonté d’égalité, il faudra montrer que les institutions nationales héritées s’y conforment. Sinon, n’aura-t-on pas à supprimer ces institutions pour que la république advienne selon la pureté de ses principes ? [...] on ne survit qu’à condition de justifier sa différence (Dumont, 1993, p. 177, 184).

Rapidement se met en forme un récit canadien-français de l’Amérique prenant acte, et sublimant, la condition française et catholique de la population¹⁷. Historiens et littéraires, clercs et laïcs élaborent cette référence nationale dont Fernand Dumont retrace le « recours à l’utopie » et le « recours à la mémoire » (*ibid.*, p. 237-320), celle d’un destin providentiel des Canadiens français en terre d’Amérique, appelés à évangéliser le continent tel que l’envisageaient déjà les missionnaires catholiques en Nouvelle-France et tel que le rappelait le souvenir de l’Empire français en Amérique. Ce « nationalisme providentialiste » (Hare, 1975) trouve sa version la plus achevée dans les discours sur la vocation universelle de la race française et catholique d’un M^{gr} Paquet, et plus encore chez le chanoine, et historien, Lionel Groulx (Bock, 2004, 2007).

Un tel nationalisme romantique, fréquent au sein des petites nations sans État souverain (Delsol, Maslowski et Nowicki, 2002), répond en outre au statut politique minoritaire dans lequel les Canadiens français sont placés à la suite des Rébellions et de l’Acte d’Union, alors que le Bas-Canada est subordonné au Parlement uni et que l’élite politique est emprisonnée ou exilée : la voie politique semble sérieusement compromise, et le développement de la nation par la société civile, l’Église et la culture, plus nécessaire que jamais. De fait, même après l’Acte de l’Amérique du Nord britannique (1867) qui entérine le principe du gouvernement provincial, l’État québécois n’est pas

17. « Depuis bien avant la Conquête, la cohésion de ce peuple s’effectuait par le bas », à partir de la religion, « la plus importante des institutions nationales », elle qui « pénètre la vie quotidienne, les croyances et les mœurs ; de haut en bas, elle contribue à encadrer la collectivité » (Dumont, 1993, p. 176, 189). Voir également Jean-Charles Falardeau (1971a et b).

mis à contribution ; le champ est laissé libre à l'Église-nation dans une société libérale méfiante à l'égard de l'État, dont elle a goûté à l'arbitraire (Brunet, 1958 ; Balthazar, 2013, p. 88-91 ; Bourque, Duchastel et Beauchemin, 1994 ; Rousseau, 2006). Les garanties que fournit la nouvelle Constitution en matière de libertés religieuses (dont le droit aux écoles catholiques et protestantes séparées) paraissent d'autant plus sûres qu'elles s'appuient sur l'autorité du Vatican, le droit naturel et l'indépendance farouche de l'Église ultramontaine¹⁸ (Perin, 2001).

L'Amérique française du nationalisme canadien-français répond également à la « découverte » d'une présence canadienne-française à l'extérieur du territoire québécois : en Acadie et à l'ouest du Québec, tragiquement révélée par les crises scolaires qui rythment la Confédération, et aux États-Unis, suivant l'émigration de près de cinq cent mille Canadiens français à la recherche d'emplois dans les usines de la Nouvelle-Angleterre (Silver, 1997). Si l'élite canadienne-française voit d'abord d'un mauvais œil ces départs qui affaiblissent le « foyer » québécois, ils en viennent néanmoins à confirmer la vocation des Canadiens français, celle d'essaimer sur le continent et d'y répandre la civilisation française et catholique. De fait, contrairement à « l'expérience de la frontière » étasunienne où l'avancée dans le territoire est conquête et métissage, les Canadiens français se déplacent en communautés, en reproduisant le modèle de la paroisse québécoise, encadrés par des prêtres-colonisateurs dont M^{gr} Labelle est la figure la plus connue : « emparons-nous du sol » et « conquérons nos conquérants » (Dussault, 1983, 1985) !

Au creux de l'espace infra-étatique transfrontalier, sous la gouverne tutélaire de l'Église-nation canadienne-française, se développe ainsi un imposant réseau d'institutions nationales, un chapelet de « petits Canadas » (Warren, 2007 ; Laniel, 2015). Ses avancées et ses reculs servent à mesurer les progrès de la mission canadienne-française en terre d'Amérique, sur

18. Protection toujours plus mise à mal à mesure que le siècle avance, notamment parce que la stratégie nord-américaine de l'Église catholique passe par l'anglais, et donc la dissociation de la langue française et du catholicisme (Perin, 1993 ; Ferretti, 1999).

laquelle rôde le spectre de l'assimilation, « dominante de la pensée canadienne-française » depuis François-Xavier Garneau et Étienne Parent¹⁹. Des métaphores guerrières sont d'ailleurs utilisées pour nommer le Canada français hors Québec : « fers de lance », « avant-postes » et « avant-gardes » de la nation. Le rôle du Québec s'en trouve par là même précisé, celui de « château fort ». Bien avant la Révolution tranquille, le Canada français sait distinguer les particularités de la condition canadienne-française au Québec et hors Québec, qu'il situe sur le continuum politique d'une référence nationale partagée²⁰.

À ce titre, les assauts répétés des provinces canadiennes contre les institutions scolaires canadiennes-françaises ne pouvaient rester lettre morte. Non seulement est-ce une nécessité patriotique que de se porter au secours de compatriotes dont l'aventure a vocation providentielle, mais il y a là atteinte à la conception du Canada que se font les Canadiens français (Bock, 2011; Martel, 1997), celui d'un pacte entre deux nations, entre deux peuples fondateurs. La reconnaissance de l'autonomie provinciale, le bilinguisme du Parlement canadien et le droit à l'enseignement séparé protestant et catholique, consacrés par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, donnent prise à cette interprétation. Selon son principal théoricien et praticien, Henri Bourassa,

la base de la Confédération, c'est la dualité des races, la dualité des langues, garantie par l'égalité des droits. Ce pacte devrait mettre fin au conflit des races et des églises et assurer à

19. Et ce, bien avant, et bien davantage, que « la dominante » de la Conquête (Cook, 1966). Voir, par exemple, les nombreux articles sur les Canadiens français hors Québec dans *L'Action française* des années 1920, alors dirigée par Lionel Groulx. Mentionnons aussi le dossier statistique de Richard Arès sur les Canadiens français hors Québec dans *L'Action nationale* de janvier 1953, ou encore les statistiques de la commission Laurendeau-Dunton, qui ont contribué à justifier le combat politique et constitutionnel des Canadiens français au tournant de la Révolution tranquille. C'est dire aussi que si l'on peut perdre la nationalité, c'est qu'elle n'est pas innée mais acquise, comme le notait déjà M^{gr} Lafleche qui, à la manière de Fichte, soulignait le rôle national et moderne de l'école (Bellavance, 2004, p. 44-51). Sur le rôle de l'Église catholique canadienne-française dans l'intégration des immigrants, voir notamment Roberto Perin (1985, p. 221-229).

20. Voir dans cet ouvrage Julien Massicotte. Voir aussi la lecture nuancée du Canada français de Fernand Dumont (1997) et de Michel Bock (2008).

tous, catholiques et protestants, français et anglais, une parfaite égalité des droits dans toute l'étendue de la Confédération canadienne (Plourde et Georgeault, 2000, p. 147; voir aussi Lacombe, 2002; Foisy-Geoffroy, 2007).

L'écart à l'idéal binational n'en invalide pas la pertinence, mais permet de mesurer le chemin à parcourir : il sert d'étalon de mesure, aussi bien de l'accomplissement de l'horizon canadien-français que de la tolérance canadienne-anglaise à son endroit²¹. Ainsi se trouve-t-il, au minimum, jusque dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (commission Tremblay, 1953-1956) et la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (commission Laurendeau-Dunton, 1963-1971).

Les crises scolaires au Nouveau-Brunswick (1870), au Manitoba (1890), dans les Territoires du Nord-Ouest (1895) et en Ontario (1890 et 1912) sont donc l'occasion de déployer la conception binationale du Canada et de traduire politiquement l'unité canadienne-française²². Des collectes de fonds sont organisées, des journaux de combats fondés (dont *Le Devoir* à Montréal et *Le Droit* à Ottawa) et les partis politiques sommés par l'élite nationaliste cléricale et laïque d'appuyer les « frères de la dispersion ».

[S']il demeure malaisé d'évaluer l'engagement [du peuple] et sa ferveur pour la Survivance [...] les succès, les progrès et les échecs de la survie culturelle des Canadiens français sur le continent nord-américain intéressent les gens ordinaires, car [...] plusieurs régions de l'Amérique française font partie de leur géographie mentale, sinon de leur vécu²³ (Frenette et Pâquet, 1998, p. 138).

-
21. Complexité du travail de l'interprétation historique et idéologique que néglige Stéphane Paquin (1999).
 22. Les écoles catholiques et françaises séparées furent interdites. Voir notamment Lionel Groulx (1931, 1933) et Marcel Martel et Martin Pâquet (2010).
 23. Voir aussi, plus largement, sur l'existence d'un Canada français véritable, irréductible à l'utopie des élites : le débat entre Gérard Bouchard et Joseph Yvon Thériault dans Gilles Gagné (2006), mais aussi Martel (2004) et Bock (2008).

La solidarité politique canadienne-française trouve de nombreux relais, dont les Congrès de la langue française au Canada, organisés par le Conseil de la vie française en Amérique, auxquels sont conviés des représentants de toutes les régions de la nation, ainsi qu'un impressionnant contingent de personnalités publiques et intellectuelles. Le premier Congrès de la langue française (1912) se propose de faire

l'examen des questions qui concernent la conservation, la défense, l'enseignement, la culture et l'extension de la langue et de la littérature française au Canada et dans les milieux canadiens-français ou acadiens des États-Unis (Premier Congrès de la langue française au Canada, 1912, p. 8).

Celui de 1937 souhaite réagir aux

dangers nouveaux ou davantage multipliés [qui] mettent en péril, soit au Canada, soit aux États-Unis, l'intégrité ou même l'usage de notre langue [...] [Plus précisément,] c'est l'esprit français qui est chez nous particulièrement menacé par tant d'influences à lui extérieures qui l'enveloppent. Il faut conserver l'esprit si l'on veut conserver la langue (Deuxième Congrès de la langue française au Canada, 1938, p. 9-10).

Encore en 1952, le Congrès

veut influencer tous les foyers, afin de prêcher la fidélité et de réunir dans une étreinte encore plus solide tous les rameaux de notre grande famille en Amérique [...] il faut plus que jamais que la génération de la relève soit éprise du souci de continuité qui doit parachever et proliférer sur tout le continent la mission spirituelle des fondateurs, celle qui a conservé à nos âmes et à nos institutions leur résonance catholique et française (Troisième Congrès de la langue française au Canada, 1953, p. 10 et 13).

Tous, en outre, Canadiens français du Québec et hors Québec trouvent place au sein des organisations laïques nationalistes tels la Société Saint-Jean-Baptiste, présente sur tout le territoire de l'Amérique française, ainsi que l'Ordre de Jacques-Cartier, qui à son faite, entre 1955 et 1959, compte près de 11 221 membres²⁴ (Robillard, 2009, p. 462). Du combat scolaire

24. Voir aussi Gratien Allaire (2004).

à celui pour les timbres-poste bilingues (1927), aux billets de banque bilingues (1936), à Radio-Canada (1936), à l'Office national du film (1939) ou encore au Conseil des arts (1957), la solidarité canadienne-française veut transformer le Canada selon le principe des deux peuples fondateurs.

Inlassablement, la mission providentielle des Canadiens français est évoquée en appui à la lutte nationale, où le sentiment d'un rapport distinct au monde, français et catholique, fragilisé face au « Moloch américain » anglo-protestant, fonde et aiguillonne le désir de durer (Groulx, 1953). À ceux qui appellent au sacrifice du particularisme français sur l'autel du catholicisme universel, Henri Bourassa répond que Dieu n'en demande pas tant et que le droit naturel, comme le droit historique, sont témoins des succès de la langue, gardienne de la foi ; à ceux qui veulent hâter une participation jugée inévitable à la modernité industrielle et capitaliste, est rappelée la mission catholique du « petit peuple » d'Amérique dont la foi, cette fois, est gardienne de la langue. L'universel, fût-il celui de la romanité, de l'Empire, et même de la modernité, n'est pas tant à rejeter qu'à domestiquer, à culturaliser, à particulariser, afin que ne soit rompue la tension nationalitaire dont les termes disloqués conduisent à l'assimilation²⁵ (Perin, 1993 ; Lacombe, 2002 ; Ryan, 1966).

« Comprendre une idéologie, soutenait Fernand Dumont, ne consiste pas à se demander si elle se trompe ou non, mais à la replacer dans le contexte dont elle est à la fois le produit et le complément » (Dumont, 1974, p. 2). « La vérité, ajoutait-il, est élucidation de la pertinence » (Dumont, 1987a, p. 15). Comprendre la pertinence du paradigme canadien-français de l'Amérique française, des deux peuples fondateurs, de sa mission civilisationnelle transcendant les considérations matérielles, du spectre de l'assimilation, de la fraternité nationale et même de la méfiance vis-à-vis de l'État, c'est comprendre sa permanence, entre continuité et rupture, après le Canada français.

.....
 25. C'est bien ce phénomène de participation différenciée que décrivent à notre sens avec l'idée de « tradition vivante » Lionel Groulx, Fernand Dumont et Joseph Yvon Thériault (Laniel, 2013).

3. LE NATIONALISME CANADIEN-FRANÇAIS APRÈS LE CANADA FRANÇAIS

En effet, contrairement à ce que l'historiographie a coutume de montrer, le Canada français ne meurt pas tout à fait au tournant des années 1960²⁶. Certes, l'idée d'un Canada français partageant une même unité institutionnelle et identitaire est compromise lors de la Révolution tranquille, qui marque une *première rupture* du Canada français : aboutissement de la (re)politisation du nationalisme canadien-français et de la question sociale dans l'entre-deux-guerres, elle amorce l'étatisation et la décléricalisation du Canada français au Québec, et ainsi la territorialisation (ou provincialisation) et la redéfinition « civique » de toutes les communautés francophones²⁷ (Meunier et Warren, 1998 ; Bédard et Gélinas, 2003 ; Olivier et Bédard, 1993 ; Martel, 1993). Malgré tout, si le Canada français comme projet unitaire et catholique est condamné, les communautés francophones au Canada ne cessent de s'inscrire dans un certain projet historiciste, politique et national : le Canada français informe encore, pour un temps du moins, les ambitions nationalitaires de faire société, la conception politique binationale du Canada, ainsi que le souhait de liens fraternels. La *seconde rupture*, davantage décisive, attendra la refondation du Canada hors des cadres historiques du binationalisme, avec la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982), qu'entérine la fin du cycle constitutionnel et référendaire, et qui accompagne la dénationalisation et la dépolitisation tendancielle du Canada français hors Québec et au Québec²⁸.

.....

26. C'est une thèse semblable que l'on trouve, à notre avis, dans le présent ouvrage, chez Michel Bock, François-Olivier Dorais, Marc-André Gagnon et Serge Miville.

27. Marcel Martel note par ailleurs l'influence modernisatrice québécoise sur les francophones hors Québec (1997, p. 107-138). Voir également la symétrie de la modernisation au Québec et en Acadie chez Joel Belliveau et Frédéric Boily (2005), ainsi qu'en Ontario, Michel Bock (2010).

28. Certains parleront d'une première rupture plus tôt, lors des crises scolaires, dont Yves Frenette (1998). Elles marquent effectivement l'apogée de la solidarité canadienne-française et donc, en ce sens circonscrit et rétrospectif, quelque chose de l'amorce d'un déclin. Une lecture presque identique est proposée par Lucia Ferretti au sujet de « l'Église nationale » canadienne-française, « colosse aux pieds d'argile », qui connaît

3.1. Après la première rupture

Les tensions internes qui animent le (néo)nationalisme canadien-français s'expriment ouvertement lors des États généraux du Canada français de 1967, qu'inaugure la fameuse *Déclaration préliminaire sur le droit à l'autodétermination*²⁹. L'histoire en retient essentiellement que le Québec y revendique le droit à la souveraineté politique, consacrant ainsi un néonationalisme circonscrit au territoire québécois et tournant le dos au Canada français, à l'image de certaines résolutions soumises uniquement au vote québécois. Par là, suivant une première mémoire des États généraux formulée en 1997, (Martel, 1997; Martel et Choquette, 1998), ceux-ci dévoileraient par-dessus tout la tension croissante entre la voie de l'autonomie provinciale (le « château fort québécois ») et celle des droits collectifs des minorités³⁰ (les « avant-postes de la nation »), la première contre l'ingérence de l'État fédéral et la seconde pour son intervention dans les affaires linguistiques provinciales.

Si cette logique centrifuge entre l'autonomie provinciale et la protection des minorités linguistiques est bien réelle, la *Déclaration préliminaire sur le droit à l'autodétermination* est cependant considérablement moins tranchée. Elle affirme dans un premier temps que « les Canadiens-Français [sic] constituent une nation³¹ » (États généraux du Canada français, 1968, p. 42), puis que « le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental de cette nation », et enfin que « la nation canadienne-française a le droit de disposer

son « apogée et [son] déclin » dans l'entre-deux-guerres (1999, p. 113-152). Pour la dénationalisation et la dépolitisation du Québec, voir notamment Jacques Beauchemin (2002), Éric Bédard (2011), Daniel Jacques (2008) et Joseph Yvon Thériault (2011).

29. Sur la complexité des États généraux du Canada français, qui peuvent être vus comme le prolongement politisé et modernisé du nationalisme canadien-français, voir dans le présent ouvrage Jacques-Yvan Morin. Voir également Martel et Choquette (1998). Nous nous permettons enfin de référer à Jean-François Laniel (2010, p. 15-17).
30. Présentes depuis la Confédération, mais qu'avait jusqu'alors partiellement résorbées une édification nationale par la société civile, sous l'égide de l'Église-nation.
31. Plus précisément, « que les Canadiens-Français [sic] constituent un peuple de près de six millions d'âmes, possédant en propre une langue, une culture, des institutions, une histoire et un vouloir-vivre collectif ».

d'elle-même et de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre». Non seulement y reconnaît-on encore une nation canadienne-française, mais c'est à ce titre que le droit à l'autonomie collective est octroyé à tous; c'est même au nom du vaste peuple canadien-français que le Québec, en tant que seul État canadien-français d'Amérique, justifie son droit à l'autodétermination. En 1961, en pleine Révolution tranquille, le Québec se dote d'un Service du Canada français d'outre-frontières, et jusqu'aux années 1980-1990, c'est explicitement au nom du Canada français que les partis politiques québécois justifient leur engagement auprès des communautés francophones hors Québec (Sénéchal, 1995; Denault, 2008).

Nulle surprise, ainsi, de retrouver les termes du discours nationalitaire canadien-français dans les rapports, mémoires et autres publications de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), fondée en 1975, notamment dans *Les Héritiers de Lord Durham* (1977), *Deux poids, deux mesures* (1978), *Pour ne plus être... sans pays* (1979), *À la recherche du milliard* (1981), *Un espace économique à inventer* (1981), *Pour nous inscrire dans l'avenir* (1982), ainsi que dans les nombreux rapports et mémoires présentés lors des négociations constitutionnelles. De 1975 à 1991, date où la FFHQ devient la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), elle vit sensiblement au même rythme que les mouvements politiques et les partis nationalistes au Québec: il s'agit, au nom d'une communauté de destin canadienne-française, d'obtenir le plus de souveraineté possible, en rappelant constamment les ravages de l'assimilation, qui témoignent des promesses brisées du pacte confédératif.

Entre autres exemples, le sous-titre du document *Pour ne plus être... sans pays* (1979) indique «Une nouvelle association pour les deux peuples fondateurs» et le document, plein de mordant, critique «l'hypocrisie d'un système politique qui prétend faire place au bilinguisme au niveau national, mais qui ne réussit pas à traduire la réalité des deux peuples fondateurs au

sein des institutions canadiennes» (FFHQ, 1979a, p. 3). Parlant des Acadiens, des Franco-Ontariens et des francophones de l'Ouest, la FFHQ clame d'ailleurs :

[N]ous avons en commun le goût de vivre que nous ont transmis nos ancêtres. Nous exigeons de vivre ! Nous sommes conscients de la problématique de notre peuple – c'est là une de nos grandes forces. Nous bâtissons avec la richesse de notre diversité, et propageons la force de la tradition qui nous habite. Notre génie collectif qui est insécure [sic] depuis qu'on a voulu nous convaincre de son ridicule, nous voulons le voir éclore, plus dynamique que jamais. [...] Nous voulons être chez nous et proclamons notre droit à une vie qui soit vraiment contrôlée par nous (FFHQ, 1979b, p. 1).

Poussant jusqu'au bout l'ambition nationalitaire d'une société globale entière, la FFHQ appelle à «prendre le contrôle de notre destinée. [...] Nous voulons que la langue et la culture françaises s'intègrent si bien à la vie de nos communautés qu'il sera superflu de même y faire référence» (FFHQ, 1979b). De fait, les demandes que formule la FFHQ à l'État canadien dans le cadre des débats en vue du rapatriement de la Constitution canadienne sont très ambitieuses. Elle ne souhaite rien de moins que faire du principe des deux peuples fondateurs la base même de la nouvelle Constitution canadienne ; elle demande une dévolution des pouvoirs et des moyens vers les collectivités francophones ; elle veut voir transformer le Sénat canadien en Chambre haute, fondée sur la représentativité des dix provinces et sur une base paritaire entre les deux peuples fondateurs ; elle revendique pour la Chambre haute un droit de veto sur tout projet de loi et toute nomination importante (Cour suprême, etc.) ; elle désire que toute modification à la Constitution soit faite selon le principe des deux peuples fondateurs (FFHQ, s.d.).

Cette persistance du paradigme canadien-français contribue à expliquer les heurts entre francophones hors Québec et Québécois dans la foulée des États généraux. Quand le Québec invite maladroitement les francophones hors Québec à revenir y habiter, c'est bien à titre de compatriotes hors frontières ; quand les « francophones hors Québec » nomment ainsi leur association nationale, ou refusent d'être dans le camp

du NON au référendum de 1980, ils témoignent d'une même communauté de destin, susceptible, précisément pour cela, de susciter colère, incompréhension et rancune lorsqu'elle ne semble pas respectée³².

Les années 1990 changent toutefois la donne. Ni le Québec ni la FFHQ n'obtiennent les transformations constitutionnelles désirées. Loin de se faire sur le principe des deux peuples fondateurs, la « deuxième fondation du Canada », consacrée par l'échec des renégociations constitutionnelles, entérine le principe d'une même communauté nationale canadienne aux individus de cultures diverses avec pour langues communes le français et l'anglais³³ (Lafortest, 1992 ; Dumont, 1995 ; Dorais et Miville, 2012). Elle consacre par ailleurs l'État fédéral comme protecteur et bailleur de fonds des minorités linguistiques avec l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, mettant sur un pied d'égalité le sort des communautés anglo-québécoises et francophones hors Québec, sans pour autant offrir au Québec le statut de société distincte : contre les vœux de la FFHQ et du gouvernement québécois, le fédéralisme asymétrique, fondé sur le principe de deux peuples fondateurs aux défis différents, est rejeté, au profit du fédéralisme symétrique, opposant dès lors structurellement les majorités canadiennes-anglaises et québécoises à leurs minorités linguistiques respectives (Cardinal, 2008a) : la logique centrifuge entre majorités et minorités est ainsi constitutionnellement implantée³⁴.

32. C'est en quelque sorte ce phénomène qu'observe et déplore Linda Cardinal en parlant de la persistance, post-1960, de la nostalgie et du ressentiment, qui empêcheraient « une vision politique et stratégique de la francophonie en Amérique du Nord et de la coopération interprovinciale » (Cardinal, 2003, p. 16). Nous y voyons surtout, pour notre part, persistance du cadre nationalitaire commun.

33. Nous parlons plutôt des années 1990 puisque les communautés francophones espéraient encore jusqu'aux accords de Charlottetown des amendements constitutionnels.

34. Longtemps, par exemple, le Québec privilégia une logique d'ententes interprovinciales sur la question des minorités linguistiques, sachant que son traitement supérieur de la minorité anglophone ne pouvait que servir les minorités francophones ; pour sa part, tout en cherchant l'appui du fédéral, la FFHQ-FCFA souhaitait un statut de société distincte pour le Québec, tout comme le droit à une clause dérogatoire.

Ce nouveau cadre canadien clôt le moment nationalitaire *du* politique et ouvre le moment de *la* politique, où les francophones hors Québec s'intègrent et participent au nouveau régime canadien. En accentuant le syndrome

d'une collectivité qui ne situe pas le lieu principal de sa mise en forme (le politique) au même endroit où, par la voie des institutions gouvernementales, la politique se réalise (Thériault, 1995, p. 31),

la Constitution canadienne favorise une modification du rapport des francophones hors Québec au Canada, au Québec et à leur ambition de faire société³⁵, dans une tentative de remédier à la dislocation *du* politique et de *la* politique en modifiant la première en fonction des défis de la seconde. Et pour ce faire, il faudra parler le langage du Canada refondé : mononational, bilingue et multiculturel.

3.2. Après la seconde rupture

En 1990, la FFHQ publie *La francophonie à l'heure des choix. Un face à face avec soi-même*. Elle y présente l'essentiel des remaniements référentiels et stratégiques qui ont justifié le changement de nom de la FFHQ, et que l'on retrouve au fondement du plan de route de la nouvelle FCFA pour la décennie 1990, intitulé *Dessein 2000 : pour un espace francophone*. La FFHQ indique vouloir « repenser son approche », avoir une « vision renouvelée », adopter un « nouveau discours » et être « critique face à la façon dont nous, le réseau francophone, avons agi au cours des dernières années » (FCFA, 1990a, p. 4). Elle se reproche d'avoir utilisé un langage « plus souvent qu'autrement sombre et alarmiste », et demande : « [Q]uel effet notre propre discours a-t-il eu sur la confiance de nos jeunes et leur goût de préserver leur langue et leur culture » (*ibid.*, p. 5) ? La réponse ne tarde pas :

35. À ce titre, il nous semble que la profondeur du passage de la FFHQ à la FCFA, coïncidant avec l'abandon du discours sur les deux peuples fondateurs et modifiant les liens avec le Québec, n'a pas été suffisamment soulignée (De Vriendt, 2004 ; Léger, 2012).

Il est de notre avis qu'on doit cesser *d'utiliser le portrait d'une communauté en déclin pour mobiliser l'opinion des citoyennes et citoyens*. [...] Une communauté qui ne cesse d'en parler risque d'être fort peu attrayante, [de] perdre sa confiance et ses moyens³⁶ (*ibid.*, p. 7).

La FCFA considère également qu'il ne faut plus employer le terme « minorité » pour décrire les francophones au Canada, qu'il faut rompre avec « le réflexe minoritaire » :

Nous croyons que le concept de minorité constitue une bien mauvaise façon de promouvoir le fait français. Le terme lui-même a tendance à décrire une communauté négativement, c'est-à-dire par rapport à une majorité. Implicites à ce concept, ceux d'un rapport de force inégal, d'un état de faiblesse, d'une marginalisation ou d'un fardeau sur la société³⁷ (*ibid.*).

Cette nouvelle approche se traduira par « un nouveau discours dans lequel le fait français serait articulé de façon plus dynamique » (*ibid.*, p. 8) :

D'abord, nous devrions nous décrire comme une communauté pan-canadienne et arrêter de nous définir comme minorité linguistique. [...] À l'heure où les frontières s'affaissent, nous devons en profiter pour nous situer dans une perspective plus générale. Le français bénéficie du prestigieux statut de langue internationale. On le retrouve dans près de 50 pays répartis sur les cinq continents ; le français c'est la langue de pas moins de 150 millions de personnes. En Amérique du Nord seulement, en plus du million de francophones que nous représentons, en plus des cinq millions de francophones du Québec, on en retrouve pas moins de deux millions chez nos voisins du Sud (*ibid.*, p. 8-9).

Ainsi émerge le vocable de la Francophonie internationale, dans la foulée d'une nouvelle approche, à la fois positive, optimiste et « déminorisée » de la francophonie canadienne. Il faut donc aussi, comme le suggère le document,

36. En italique dans le texte.

37. D'ailleurs, comme le considère la FCFA en 2000, « les données statistiques brutes sont loin de donner une image réelle de la vitalité des communautés » (FCFA, 2000, p. 3). Voir sur « l'optimisme paradoxal du vitalisme » Létourneau (2009, p. 6-7).

reconnaître le caractère pluraliste de nos communautés. Certains francophones maintiennent une nostalgie d'un passé ethnique protégé par la paroisse et l'isolement. Mais le xx^e siècle est une ère de bouleversement global qui transforme toutes les sociétés et les valeurs qui s'y rattachent. La francophonie n'est plus l'affaire exclusive des Canadiennes et Canadiens de langue maternelle française. C'est également l'affaire des milliers de Canadiennes et Canadiens venus de partout à travers le monde qui veulent participer à la grande communauté francophone mondiale³⁸ (*ibid.*).

Il faut, enfin, montrer à voir à tous que le français, « c'est utile et bénéfique pour l'ensemble de la société » (FCFA, 1990a, p. 9).

Il est vrai que la nouvelle FCFA ne cesse de revendiquer des institutions francophones. Mais les raisons d'être de ces revendications, leurs fondements, eux, changent radicalement, au risque d'en affecter la nature et la légitimité, comme nous l'indiquait d'emblée Miroslav Hroch. En effet, la FCFA délaisse le terme des deux peuples fondateurs, jugé discriminant pour les Autochtones, dorénavant troisième peuple fondateur, et tendanciel en ce qu'il opposerait les francophones de souche à ceux issus de l'immigration (Churchill et Kaprielian-Churchill, 1991, p. 104-112). La FCFA parle plutôt de « dualité linguistique ». *La décennie 90*, titre l'un de ses documents, est une « étape de consolidation », et non de contestation, où les droits offerts par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* doivent être exploités (FCFA, 1990b). Les mots d'ordre de la décennie sont : a) « la prise en charge », soit un discours positif sur soi ; b) « les partenariats », soit des partenariats avec les autres communautés du Canada, dont les anglophones ; c) « la

38. De même, un an plus tard, « l'image de la francophonie comme une société ouverte, avec des prolongements culturels entourant le monde, peut avoir un effet très positif pour contrecarrer l'appel des grandes sociétés de langue anglaise. [...] il faut conclure que les francophones doivent élever, presque au même rang que les langues officielles, une deuxième idéologie, celle de la promotion de la tolérance et du pluralisme » (Churchill et Kaprielian-Churchill, 1991, p. 92).

participation à la société canadienne», soit l'intégration aux différentes instances gouvernementales³⁹ (FCFA, 1992, p. 8-20). On parle également maintenant «d'espaces» francophones⁴⁰:

Les espaces dont nous parlons ne sont donc pas nécessairement reliés au territoire ou à la géographie. Ces espaces ont tout à voir avec la place que les francophones occupent ou veulent occuper à titre de citoyennes et de citoyens à part entière du pays (FCFA, 1992, p. 9).

Si la présence francophone suffit à repérer la désormais francophonie canadienne, «le temps est [donc également] venu de reconsidérer la notion même de "francophone"» comme le suggère la FCFA en 1998, dans un rapport de recherche qui servira de fondement à la vision de la FCFA dans l'élaboration de sa feuille de route pour la décennie 2000, *Dialogue*:

[Un francophone,] n'est-ce pas quelqu'un qui maîtrise et valorise la langue française, et ce, peu importe où il est né, l'origine de ses parents, le lieu où il habite, la langue qu'il utilise pour travailler, ou encore l'appartenance linguistique de son conjoint? Être francophone n'est pas un concept exclusif. À un moment où il est de plus en plus difficile de défendre la thèse des deux peuples fondateurs, notion qui ne colle pas au vécu de la plupart des Canadiens, le temps est venu de considérer le fait français au Canada non pas comme un vestige de la survivance d'un peuple, mais comme une composante intrinsèque de l'identité politique des Canadiens. Dans le monde de plus en plus global dans lequel nous vivons, la francophonie canadienne, si elle est valorisée adéquatement, peut permettre

.....
 39. «L'espace francophone est fondé sur une double dynamique: le développement communautaire et l'intégration des francophones au système politique canadien» (FCFA, 1992, p. 17).

40. Ainsi, de noter Anne Gilbert: «Notre première proposition [...] prend acte d'un changement important dans le discours de la francophonie canadienne voulant qu'au cours des quinze dernières années, le concept d'espace s'est graduellement imposé pour désigner la présence française sous diverses formes en milieu minoritaire francophone. [...] l'espace a remplacé le territoire dans les revendications des francophones, reléguant au second plan les milieux dans lesquels elles évoluent. [...] L'espace ramène soit aux pratiques et représentations individuelles, soit aux institutions, comme si les acteurs, individuels ou collectifs, agissaient indépendamment les uns des autres, dans un monde abstrait, aux contenus flous, voire inexistantes» (Gilbert, 2010, p. 12-13). Voir notamment: Thériault et Falardeau (1990a) et FCFA (1992, 1993a).

au Canada de se tailler une place de premier plan tant dans les domaines culturels qu'économiques⁴¹ (PGF Consultants, 1998, p. 8).

C'est dans la foulée de ces transformations référentielles que s'inscrit le renouvellement des rapports de la FCFA avec le Québec, en quête d'une formule stable depuis les années 1960. Déjà, le passage de la FFHQ à la FCFA est significatif : il permet de « préserver[r] le terme fédération des francophones et décri[re] précisément ce que ces francophones sont : du Canada. [...] Être au Canada, ou ne pas être au Québec... » (FFHQ, 1991, p. 8) ; car « est-il logique de se définir continuellement par rapport au Québec, alors que nous soulignons et répétons sans cesse notre attachement à nos différents coins de pays » (*ibid.*, p. 6) ?

En 1988, la FCFA ouvre un bureau à Québec. En 1990, à l'occasion de la Commission sur l'avenir politique constitutionnel du Québec, la FCFA propose un « nouveau départ, en partenariat » (FCFA, 1990c). En février et en décembre 1990, la FCFA écrit dans les pages de *L'Action nationale* pour présenter aux Québécois la « définition rajeunie » de la FCFA et pour leur proposer un nouveau projet de partenariat entre le Québec et les francophones hors Québec. Le discours n'est plus celui de la nation organique, mais davantage celui « du centre et de la périphérie » des communautés et locuteurs francophones dans l'espace nord-américain ; ce n'est plus la culture ni un projet politique qui rassemble, mais la vitalité de la langue française : « C'est en faisant table rase de nos vieux réflexes qu'on pourra envisager un nouvel espace francophone au Canada⁴² »

.....

41. Ou encore : « On doit défendre une vision plus internationale du bilinguisme. Le discours basé sur le "pacte entre deux peuples fondateurs" et sur les objectifs des Pères de la Confédération, bien que valable, n'interpelle plus la population en général. [...] Plutôt que de réduire le bilinguisme à une affaire de rapprochement entre peuples, on doit dégonfler le symbole et surtout le dépolitiser, pour atténuer les tensions qui en découlent. [...] Le bilinguisme représente une valeur ajoutée qui favorise le développement économique, et dans un monde de globalisation, l'image bilingue du Canada lui donne un avantage stratégique indéniable. Notons par ailleurs qu'on ne devrait pas sous-estimer la résistance de certains milieux, anglophones et francophones, à abandonner la justification historique du bilinguisme, à laquelle ils demeurent très attachés » (PGF Consultants, 1998, p. 11). Voir à ce sujet Cardinal (1998b, p. 41-42).

42. Il y a d'ailleurs une inflexion de ton notable entre les deux articles... Voir également, en condensé, Falardeau (1994).

(Thériault et Falardeau, 1990a, p. 1457; voir aussi 1990b). En 1993, la FCFA publie *La francophonie canadienne : un espace à reconnaître. Pour une politique de rapprochement entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada*, qui précise encore davantage le nouveau cadre proposé des rapports entre francophones. Si on y évoque l'existence d'une « communauté francophone nationale » (FCFA, 1993a, p. 7), il s'agit, plus exactement, d'assurer

[qu']au-delà des discours politiques, au-delà de l'ignorance et de l'incompréhension, il existe des liens étroits, le partage d'une langue commune. [...] c'est sur cette communauté, sur cette ressemblance qu'il faut à l'avenir miser (*ibid.*, p. 3);

« une francophonie unique, dépouillée de frontières qui s'approprie l'espace francophone. [...] une seule francophonie mais à facettes multiples » (Brisson et Godbout, 1993, p. 1). C'est, enfin, à titre de « phare francophone le plus puissant du continent » que l'on sollicite désormais le Québec, en tant que « point de ralliement de la francophonie ». « S'il est vrai que le Québec veut assumer le leadership [auprès de] la francophonie nord-américaine, il est maintenant temps qu'il pose des gestes concrets en ce sens » (FCFA, 1993a, p. 41). La même année a lieu le premier Symposium du monde associatif francophone d'Amérique, appelé « L'envol de la francophonie d'Amérique dans l'espace international » (FCFA, 1993b).

Cette vision d'une Francophonie d'Amérique proposée par la FCFA sera reprise par le Québec dans sa première politique à l'égard des communautés francophones hors Québec :

La présente politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes cherche à donner l'impulsion nécessaire pour établir un nouveau dialogue, lui-même source de solidarité nouvelle entre les francophones d'Amérique du Nord (Beaudoin, 1995, p. 1).

Les francophones hors Québec y sont identifiés à leur milieu provincial respectif. Et c'est dans le cadre de ses relations internationales que le Québec situe désormais son action pour la francophonie :

Dans le cadre plus général de son action au sein de la francophonie internationale, il est dans la nature des choses que le Québec attache une importance particulière aux liens avec ces communautés. Dans cette perspective, la présente politique vise à établir une coopération moderne entre celles-ci et la société québécoise par la recherche en commun de partenariats nouveaux et créatifs (*ibid.*, p. 2).

De fait, Anne-Andrée Denault souligne que depuis 1982, le fait français hors Québec est souvent traité dans les sections «internationales» des partis politiques provinciaux québécois bien que, jusqu'au tournant des années 1990, c'est à titre de foyer de la nation. Ensuite, c'est le discours sur la vitalité du fait français en Amérique qui prend le dessus, même au PLQ (Denault, 2008, p. 456). Il est intéressant de voir une progression semblable dans la revue *L'Action nationale* où on ne traite à peu près plus des francophones hors Québec à compter des années 1988-1989. Et il n'est question que de la Francophonie internationale à partir de 1997⁴³. Le Centre de la francophonie des Amériques, fondé à Québec en 2008, reçoit désormais davantage de subventions du gouvernement québécois que n'en reçoit le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes pour les francophones hors Québec⁴⁴.

4. LA FRANCOPHONIE CANADIENNE DE LA FRANCOPHONIE D'AMÉRIQUE

Si le Canada français se «découvrait» grâce à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et formulait à partir de lui le rêve de l'Amérique française, la Francophonie d'Amérique joue

.....

43. On pourrait dire que les années 1990 sont des années de transition, ce qu'évoque notamment le rôle sous tension conféré au Québec, entre foyer et partenaire du fait français. Le dernier dossier substantiel sur les francophones hors Québec, écrit majoritairement par des Québécois, va de novembre 1988 à juin 1989, et porte sur «la nation canadienne-française». Puis, hormis quelques articles, souvent de francophones hors Québec, dont ceux de la FCFA, l'intérêt pour le fait français hors Québec ne revient qu'à la fin de la décennie, sur de nouvelles bases, avec en 1998, 1999 et 2000 des articles mensuels sur un pays différent de la Francophonie internationale. Cette vague débute en octobre 1997 avec un article de Jean-Marc Léger, «Dossier: La Francophonie: entreprise nécessaire et exemplaire, mais encore fragile».

44. Un peu plus de deux millions pour le Centre de la francophonie des Amériques, et un peu moins de deux millions pour le SAIC, volet francophonie canadienne.

en sens inverse : elle tente, tant bien que mal, de « retrouver » un « archipel » parmi les îlots francophones qu'a éparpillés l'éclatement du Canada français (première rupture), et qu'érode et éloigne davantage le traitement symétrique de la question linguistique au Canada (deuxième rupture). La Francophonie d'Amérique n'est donc pas la découverte d'une même communauté nationale débordant des frontières québécoises, mais le cadre de rencontre minimaliste d'altérités creusées par l'histoire, le territoire, la politique et le métissage culturel : « L'idée de pluralité de l'espace francophone nord-américain a définitivement remplacé la vision d'une Amérique française une et inaltérable » (Gilbert, 1998, p. 103). Elle fait du

continent [un] espace d'identification commun des francophones d'Amérique, associé à l'idée d'un vaste archipel francophone qui s'étend jusqu'aux confins de l'Amérique et [...] elle a donné lieu à la proposition d'un espace-réseau regroupant les multiples points de vie française sur le continent (*ibid.*, p. 105).

Des cinq conceptions de la Francophonie d'Amérique que recense Joel Belliveau, une seule renvoie à une communauté nationale, formulée autour du foyer québécois, qu'il écarte d'ailleurs d'emblée : « [A]ucun chercheur sérieux ne peut présenter la Franco-Amérique comme une nation. » Difficile, en effet, une fois consacrées la provincialisation des identités canadiennes-françaises et la définition « par le bas » de la Francophonie d'Amérique, avec les « Cajuns et autres parlants français de la Louisiane [...] des îles et régions françaises et francophones des Caraïbes et la majorité des immigrants de langue française aux États-Unis, voire au Canada » (Belliveau, 2013, p. 97). Il y a bien, aussi, la « rose des vents » proposée par Joseph Yvon Thériault, décrivant selon leur degré d'historicité les ensembles francophones d'Amérique, mais elle manquerait, souligne Belliveau, d'unité de plan, de ce paradigme intégrateur tant recherché.

Quelles sont les prémisses (politiques et mémorielles) d'un tel paradigme intégrateur ? Parmi d'autres, et faisant écho à la FCFA, c'est une telle francophonie dénationalisée que Linda Cardinal appelle de ses vœux depuis plusieurs années et qu'elle

considère significativement conditionnelle à un renouvellement des liens entre le Québec et les francophones hors Québec. À l'image de la Fédération des communautés francophones et acadienne, Cardinal invitait en 1995 les communautés francophones à sortir de leur « misérabilisme », c'est-à-dire d'une conception tragique partagée du fait français en Amérique. Concevoir tragiquement la condition francophone aurait le désavantage d'être peu attrayant aussi bien pour les nouveaux arrivants que pour les Québécois, qui ne voudraient pas être associés à une entreprise condamnée. Elle aurait également pour effet pervers de souhaiter un rôle « paternaliste » du Québec, déplaisant pour les uns comme pour les autres, en vertu duquel, « sans le Québec, point de salut » (Cardinal, 1995a). Au contraire, c'est à la reconnaissance des parcours contrastés qu'appelle Cardinal : « ni ingérence ni indifférence » (Cardinal, 1995b). Affinée en 1998, en 2003, puis en 2008, voire en 2011 (Cardinal et Papillon, 2011) et en 2012, cette thèse « révisionniste » « postcoloniale » (Cardinal, 1998a) conçoit sévèrement le Canada français, jugé « mythique », porteur d'une « idéologie passéiste » (*ibid.*, p. 228-229), « nourri de sentiments nostalgiques pour un pays imaginaire plutôt que réel » (Cardinal, 2003, p. 19), qu'il faudrait résolument « déconstruire » (Cardinal, 2012). Historiquement faux, projet d'une seule élite, le Canada français servirait aujourd'hui

à entretenir une rancœur et une vision de repli sur un Canada français imaginaire, au détriment d'une vision politique et stratégique de la francophonie en Amérique du Nord et de la coopération interprovinciale (Cardinal, 2003, p. 16).

À l'encontre des réflexes tenaces de la FCFA qui jusque dans son document réformateur *Dialogue* (2000) évoque le terme de « communauté nationale francophone », Cardinal exhorte à une « nouvelle histoire » (Cardinal, 2003, p. 25) du Canada français et de la francophonie canadienne qui mettrait l'accent sur la dynamique « institutionnelle et politique », c'est-à-dire sur les ententes, les luttes ponctuelles et les lieux de rencontres stratégiques entre communautés francophones provincialisées,

parfois convergentes, parfois divergentes⁴⁵. Autrement dit, la déconstruction et du sentiment national et de l'histoire nationale partagés avec le Québec, étonnamment difficile eu égard à leur supposé élitisme, serait la condition du renouvellement des liens avec le Québec : en 2008, année du lancement du Centre de la francophonie des Amériques, qui suit de peu la deuxième politique québécoise en matière de francophonie hors Québec (2006), Cardinal célèbre le début de relations francophones « postnationales⁴⁶ » (Cardinal, 2008b).

C'est ainsi en bonne partie au nom de leur supposée inefficacité politique que les référents « misérabilistes » au Canada français et à l'assimilation des francophones sont congédiés : le réalisme de *la* politique invite à ne pas penser *le* politique, soit les raisons collectives qui fondent l'action. Par un pragmatisme paradoxal, *la* politique se pare même des atours de l'apolitisme : « [L]e concept de francophonie nord-américaine permet d'aller au-delà des antagonismes politiques qui divisent les partisans de la souveraineté du Québec de ceux de l'unité canadienne » ; il permet « un rassemblement apolitique des francophones d'Amérique » (Sarra-Bournet et Bouchard, 1998, p. 254) autour des seules questions qui font consensus, soit une certaine (et vague) vitalité de la langue française⁴⁷. Autrement dit, c'est précisément parce qu'elle est dénationalisée, coupée de sa lourde et émotive mémoire historique, et dépolitisée, amputée de l'ambition conjointe et conflictuelle de faire société, que la Francophonie d'Amérique serait aujourd'hui susceptible de fournir un paradigme d'action cohérent pour les communautés francophones au Canada. De quel contexte ce paradigme de la séparation harmonieuse est-il à la fois le produit et le complément ?

.....
 45. Il nous semble que c'est cette trame narrative que propose Anne-Andrée Denault.

46. Ce qui n'empêche pas Cardinal, à l'image des tiraillements de la FCFA, d'évoquer à l'occasion l'idée d'une « communauté de destin » ou de prendre la défense des « deux peuples fondateurs ». Nous y reviendrons (Cardinal, 1995a, 1995b, 1998a).

47. Voir Anne-Andrée Denault dans le présent ouvrage, ainsi que Gilles Sénéchal (1995).

La Francophonie d'Amérique cherche à donner un sens, souvent sublimé, à la provincialisation des identités francophones qui apparaissent ainsi comme la diversité naturelle du fait français en Amérique ; elle réconcilie les parcours politiques tendus des communautés francophones depuis les années 1960, puisque chaque communauté francophone a sa stratégie politique ; elle extrait le fait français du complexe minoritaire et « misérabiliste » en l'inscrivant dans une fraternité mondiale de quelques centaines de millions de francophones et francophiles, dont la francophonie canadienne est le phare en Amérique. Plus encore, la Francophonie d'Amérique entérine cette leçon politique qu'a formulée Michael Behiels (2005, p. 82-83) :

[L]es dirigeants francophones [hors Québec] ont beaucoup appris au sujet du rôle des organisations non gouvernementales de pression dans le processus de renouvellement constitutionnel.

En effet,

en l'absence de toute convention exigeant un référendum sur les modifications constitutionnelles, les organisations francophones ne peuvent mobiliser l'opinion publique de manière à influencer le gouvernement Trudeau (*ibid.*) :

l'erreur historique de la FFHQ aurait été de contester publiquement, dans une logique proprement politique et nationale, les politiques linguistiques et multiculturalistes de Pierre Elliott Trudeau, en faisant souvent front commun avec le Parti québécois. Seulement voilà, le gouvernement fédéral serait pour les francophones hors Québec « leur allié de longue date » : « *leurs armes les plus puissantes [sont les] arguments démontrant que leur conception du Canada coïncide avec la vision bilingue et multiculturelle nourrie par le gouvernement Trudeau*⁴⁸ » (*ibid.*).

La francophonie canadienne, écrit la FCFA, n'en est plus à la contestation, mais à la consolidation (FCFA, 1990b). De « sans pays », les communautés francophones sont dorénavant canadiennes : « [L]e gouvernement fédéral [est] seul capable,

48. Nous soulignons. À ce sujet, voir également : Thériault (2013a), Cairns (1992), Bourque, Duchastel et Armony (1996) ainsi que Bédard (2011).

selon elles, d'obliger les gouvernements provinciaux à leur accorder les outils nécessaires à leur développement » (Sénécal, 1992, p. 369-370). De fait, « beaucoup de ces communautés ont épousé à un point tel la politique canadienne du bilinguisme institutionnel que plusieurs de leurs membres se définissent maintenant comme bilingues⁴⁹ ». Elles réalisent ainsi le rêve de la Francophonie d'Amérique en réalisant « l'idéal moral du Canada » (Charbonneau, 2005)... ou l'inverse⁵⁰.

Seulement, comme se le demandait François Charbonneau, à l'instar de Miroslav Hroch, les communautés francophones hors Québec ne perdent-elles pas ainsi les ressorts de la mobilisation politique, pour ne rien dire de leur caractère nationalitaire (Charbonneau, 2012)? Le cadre canadien ne reconnaît-il pas que ses seules créatures⁵¹? Le recours à la population, à la catégorie de « peuple » et de « nation », n'est alors peut-être ni nécessaire ni même utile pour faire avancer la cause francophone, mieux servie lorsque ses fonctionnaires sont attablés avec les représentants de l'État⁵² ou que ses juristes plaident devant les tribunaux, puisque ceux-ci seraient « aux avant-postes des luttes pour les droits des communautés acadiennes et francophones » (Foucher, 2008, p. 464-465). En pareilles circonstances, le recours à une histoire mobilisatrice, que partagent encore les francophones au Québec et hors Québec et qui rappelle, sur un mode tragique, aussi bien la condition francophone que l'éclatement du Canada français, peut paraître contre-productif, susceptible de s'aliéner et le bon vouloir des gouvernements (en privilégiant une logique de contestation)

49. Voir, par exemple, parmi les nombreuses études sur le sujet, Landry, Deveau et Allard (2006).

50. D'autant plus que le Canada rivalise diplomatiquement avec le Québec, depuis la Révolution tranquille et la doctrine Gérin-Lajoie, par le statut du phare de la Francophonie internationale en Amérique.

51. Et comme le rappelle justement Pierre Foucher (2010), le statut « national » des communautés francophones n'a jamais été reconnu.

52. Stratégie de la participation et de l'intégration depuis quelque temps remise en question, au nom de l'autonomie, notamment par Linda Cardinal, qui parle de « déficit démocratique » (2008c). Voir, surtout, Éric Forgues (2012).

et celui des tribunaux (en ne mobilisant pas les arguments du bilinguisme et du multiculturalisme prévus par le droit). La voie politique, et par là nationale, desservirait la nation⁵³...

Les positions intellectuelles qui quadrillent aujourd'hui le champ des études francophones hors Québec s'expliquent peut-être mieux ainsi : de crainte de n'être plus qu'une communauté de mémoire sans prise sur les décisions politiques (Beauchemin, 2004), la francophonie canadienne tait son intention nationale (Cardinal, 2012), dont elle ne peut par ailleurs entièrement se passer puisqu'elle fonde son désir de durer (Thériault et Meunier, 2008) ; elle préfère néanmoins se définir à partir des stratégies politico-juridiques enclines à accroître sa « complétude organisationnelle » (Thériault, 2014 ; Cardinal et Papillon, 2011), quitte à ne plus justifier qu'instrumentalement ou utilitairement sa raison d'être (Heller, 2011 ; Forest et Gilbert, 2010), « là où le nombre le justifie »... et quitte à susciter, à l'externe, la jalousie des groupes linguistiques plus nombreux au Canada⁵⁴, et à l'interne, « l'invisibilisation » (Charbonneau, 2012), ou l'indifférente indifférenciation des francophones : la judiciarisation du politique se couple ainsi de la politisation du juridique (ou activisme juridique)⁵⁵.

Si la Francophonie internationale est tiraillée entre les ambitions des pays de langue maternelle française qui souhaitent sa défense au nom d'une commune civilisation et les pays francophiles pour qui le français, langue de la colonisation, est avant

.....

53. Peut-être est-ce à cette condition que l'autonomie politique des francophones hors Québec peut apparaître comme un simple détail administratif, une politique de gouvernance à infléchir, que rien n'empêche de régler dans le cadre actuel du droit canadien (Léger, 2012). En ce sens également, c'est peut-être moins la « reconnaissance » en soi qui « invisibilise » les communautés francophones que son mode (juridique et gestionnaire) et son type (individuel, « linguistique », utilitaire, déculturel) (Charbonneau, 2012).

54. C'est ce que Thériault et Meunier (2008) appellent « scier la branche sur laquelle on est assis ».

55. Certes avec des résultats non négligeables. Sur les fruits de cet activisme judiciaire, voir notamment Stéphanie Chouinard (2014).

tout un outil de progrès économique⁵⁶, la Francophonie d'Amérique d'aujourd'hui, tendanciellement postnationale et post-coloniale, semble miser sur le plus petit dénominateur commun, celui d'une langue canadienne cosmopolite à valeur ajoutée, dont les francophiles, plutôt que les francophones de langue maternelle, sont les sujets sans Histoire (Thériault, 2008). *Les Canadiens francophones* de Lysiane Baudu remplacent *La race française en Amérique* des abbés A. Desrosiers et A. Fournet.

Ainsi en arrive-t-on peut-être à ce paradoxe des conséquences, où jamais les francophones hors Québec n'ont eu autant de « services » et d'organisations à leur disposition, jamais n'ont-ils eu autant d'espoir pour l'avenir du français, mais jamais n'y a-t-il eu aussi peu de locuteurs francophones, aussi peu de fréquentation des dites organisations et services en français⁵⁷. La pensée moderniste utilitaire de la francophonie canadienne n'aurait-elle retenu qu'une moitié du phénomène national, secondaire « en dernière instance » ? Si Eric Hobsbawm se faisait un malin plaisir de souligner que la langue seule ne suffit pas à faire nation (Hobsbawm, 1992, p. 63-104), l'histoire a montré depuis qu'il ne suffisait pas non plus d'intérêts socioéconomiques, mais qu'il fallait, essentiellement, une communauté de destin, et pour cela, une mémoire longue, distincte.

CONCLUSION

La pensée politique (néo)canadienne-française a de tout temps constaté l'écart entre le Canada et le Canada français réels, et le Canada et le Canada français souhaités. Lionel Groulx évoquait la distance entre le pays réel et le pays légal ; Fernand Dumont entre la nation culturelle et la nation politique ; Joseph Yvon Thériault entre *le* et *la* politique. Cette inadéquation ou ce dédoublement est celui-là même qui a causé, et cause toujours, des heurts entre communautés francophones. La difficulté, voire

56. C'est tout à la fois le « grand dessein » et la « grande ambiguïté » dont parle Jean-Marc Léger (1987).

57. Sur ces constats et plus encore, voir Anne Gilbert et Marie Lefebvre (2010).

l'impossibilité, de trouver dans un horizon proche ou lointain une réponse à la question nationale et politique francophone en Amérique exigeait-elle que la question elle-même soit changée ? Fallait-il abolir le référent à une société globale nationale, dont l'assimilation mesure sans cesse l'écart à combler, au nom d'une attractivité qui permet certes le jovialisme plutôt que le « misérabilisme », mais précisément parce que l'idéal d'une société globale a été aboli dans un vaste monde francophile ? La seule agitation juridique d'une élite (phase B) peut-elle remplacer la conscience nationale (phase A) d'une masse par là politisée (phase C) ?

Le Québec comme le Canada français nous semblent indissociables de leur question : ils ne sont que la trace laissée par l'interrogation qui dure depuis sa fondation (Thériault, 2005a, p. 266-357). La persistance désormais discrète du recours aux deux peuples fondateurs et à l'idée d'une communauté de destin nationale partagée entre Québécois et francophones hors Québec, la persistance des sentiments conflictuels et acrimonieux qui habitent les relations francophones ou ceux, angoissés cette fois, qui surgissent à la vue des statistiques sur la vitalité du français, la méfiance historique à l'égard de l'État fédéral, s'ils sont tus, taisent également les ressorts dominants de l'aventure collective. Comme le notait Miroslav Hroch, il ne suffit pas de parler de la nation en termes d'offre, de manière utilitaire, mais tout autant sinon d'abord de s'y intéresser en matière de « demande ». Redéfinir radicalement la référence nationale au nom de gains organisationnels et juridiques espérés peut conduire à un tragique effet pervers, celui d'une offre sans demande, à l'instar d'une communauté (ou nation) sans peuple. S'il faut une « nouvelle histoire » à l'espace post-canadien-français, c'est peut-être davantage dans le sens d'une tradition canadienne-française vivifiée, à l'image du projet historiographique de la « nouvelle sensibilité historique » (Kelly, 2003), que dans un modernisme révisionniste postcolonial. Est-il besoin de rappeler que l'assimilation des premiers déportés acadiens est passée par leur inscription jovialiste à la pointe du récit étasunien (Thériault, 2013b) ?

À la suite de la défaite historique du Parti québécois aux élections provinciales de 2013, Daniel Jacques a suggéré à ses compatriotes québécois de réapprendre à être des Canadiens français (Jacques, 2014). Joseph Yvon Thériault propose pour sa part depuis quelques années aux francophones hors Québec de devenir quelque chose de Québécois d'outre-frontières⁵⁸ (Thériault, 2007, p. 173). Remous de l'histoire? Il y a surtout là, en amont de la politique, deux invitations complémentaires à renouer avec les conditions historiques du politique, liant l'histoire longue à la réalité politique de la question nationale. Voilà peut-être une voie, pertinente pour la conscientisation et la mobilisation collectives, qu'il faudrait creuser.

BIBLIOGRAPHIE

- Abulof, U. (2009). « "Small peoples": The existential uncertainty of ethnonational communities », *International Studies Quarterly*, n° 5, p. 227-248.
- Allaire, G. (2004). « Le triangle canadien-français au tournant des années 1960. Le Conseil de la vie française en Amérique, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et l'Ordre de Jacques Cartier », *Francophonies d'Amérique*, n° 17, printemps, p. 108-117.
- Balthazar, L. (2013). « La politique nationaliste d'Honoré Mercier », dans *Nouveau bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, VLB Éditeur, p. 88-91.
- Beauchemin, J. (2002). *L'histoire en trop. La mauvaise conscience des souverainistes québécois*, Montréal, VLB éditeur.
- Beauchemin, J. (2004). « De la nation à l'identité: la dénationalisation de la représentation politique au Canada français et au Québec », dans S. Langlois, et J. Létourneau (dir.), *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 165-188.
- Beauchemin, J. (2007). *La société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain*, 2^e éd., Outremont, Athéna Éditions.
- Beaudoin, L. (1995). « Avant-propos », dans Gouvernement du Québec, *Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. Un dialogue. Une solidarité agissante*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 1-2.
- Bédard, É. (2011). « La trudeauisation des esprits », dans *Recours aux sources. Essais sur notre rapport au passé*, Montréal, Éditions du Boréal, p. 77-104.

58. Soulignant ainsi les insuffisances de l'autarcie des francophonies individuelles et provinciales hors Québec.

- Bédard, É. et X. Gélinas (2003). « Critique d'un néonationalisme en histoire du Québec », dans S. Kelly (dir.), *Les idées mènent le Québec. Essais sur une nouvelle sensibilité historique*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 73-91.
- Behiels, M. (2005). *La francophonie canadienne. Renouveau constitutionnel et gouvernance scolaire*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Bellavance, M. (2004). *Le Québec au siècle des nationalités. Essai d'histoire comparée (1791-1918)*, Montréal, VLB éditeur.
- Belliveau, J. (2013). « Cinq représentations savantes de la francophonie des Amériques : réflexions autour d'un ouvrage récent », *Minorités linguistiques et société/Linguistic Minorities and Society*, n° 3, p. 93-105.
- Belliveau, J. et F. Boily (2005). « Deux révolutions tranquilles ? Transformations politiques et sociales au Québec et au Nouveau-Brunswick », *Recherches sociographiques*, vol. 46, n° 1, p. 11-34.
- Bock, M. (2004). *Quand la nation débordait des frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, HMH.
- Bock, M. (2007). « Tradition et territoire dans le projet national canadien-français », dans M. Pâquet et S. Savard (dir.), *Balises et références. Acadies, francophonies*, Québec, Presses de l'Université Laval et CEFAN, p. 57-77.
- Bock, M. (2008). « Se souvenir et oublier : la mémoire du Canada français, hier et aujourd'hui », dans J. Y. Thériault, A. Gilbert et L. Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 161-203.
- Bock, M. (2010). « De la "tradition" à la "participation" : les années 1960 et les mouvements de jeunesse franco-ontariens », *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, vol. 8, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa et Société Charlevoix, p. 113-198.
- Bock, M. (2011). « De la solidarité canadienne-française à l'éclatement des références : la mutation des identités québécoise et franco-ontarienne », dans J.-F. Savard, A. Brassard et L. Côté (dir.), *Les relations Québec-Ontario : un destin partagé ?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 83-106.
- Bouchard, G. (2000). *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde. Essai d'histoire comparée*, Montréal, Éditions du Boréal.
- Bouchard, G. (2013). « The small nation with a big dream : Québec national myths (eighteenth-twentieth centuries) », dans G. Bouchard (dir.), *National Myths : Constructed Pasts, Contested Presents*, New York, Routledge, p. 1-23.
- Boucher, J. L. et J. Y. Thériault (dir.) (2005). *Petites sociétés et minorités nationales : enjeux et perspectives comparées*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Bourque, G. (2007). « Histoire, nation québécoise et démocratie ou ne nous en sortirions-nous jamais ? », dans E.-M. Meunier et J. Y. Thériault (dir.), *Les impasses de la mémoire. Histoire, filiation, nation et religion*, Montréal, Fides, p. 181-211.

- Bourque, G., J. Duchastel et J. Beauchemin (1994). *La société libérale duplessiste, 1944-1960*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Bourque, G., G. Duchastel et V. Armony (1996). *L'identité fragmentée. Nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens : 1941-1992*, Montréal, Fides.
- Brisson, R. et M. Godbout (1993). « Préface », dans FCFA (1993a), *La francophonie canadienne : un espace à reconnaître. Pour une politique de rapprochement entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada*, Ottawa, FCFA, p. 1.
- Brunet, M. (1958). « Trois dominantes de la pensée canadienne-française : l'agriculturalisme, l'anti-étatisme et le messianisme », dans *La présence anglaise et les Canadiens*, Montréal, Beauchemin, p. 146-159.
- Caillé, A. (1993). *La démission des clercs. La crise des sciences sociales et l'oubli du politique*, Paris, La Découverte.
- Cairns, A. (1992). *Charter versus Federalism: The Dilemmas of Constitutional Reform*, Montréal, McGill University Press.
- Cantin, S. et M. Deschênes (dir.) (2009). *Nos vérités sont-elles pertinentes? L'œuvre de Fernand Dumont en perspective*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Cardinal, L. (1995a). « Identité et dialogue : l'expérience des francophonies canadienne et québécoise », dans Conseil de la langue française, *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada. Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 59-80.
- Cardinal, L. (1995b). « Les rapports entre francophonies canadienne et québécoise : de la communauté de destin à l'espace politique », *L'Action nationale*, vol. 85, n° 2, février, p. 183-194.
- Cardinal, L. (1998a). « Le Canada français à la lumière des États généraux : critique de la thèse de la rupture », dans M. Martel (dir.) avec la coll. de R. Choquette, *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, CRCCF, p. 213-232.
- Cardinal, L. (1998b). « La notion de peuple fondateur, plus qu'une marque de commerce », *Liaison*, n° 99, p. 41-42.
- Cardinal, L. (2003). « Sortir de la nostalgie, en finir avec le ressentiment : les francophones hors Québec et la coopération interprovinciale », dans S. Langlois et J.-L. Roy (dir.), *Briser les solitudes. Les francophonies canadiennes et québécoise*, Québec, Éditions Nota Bene, p. 15-30.
- Cardinal, L. (dir.) (2008a). *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales*, Ottawa, Prise de parole.
- Cardinal, L. (2008b). « Le Québec est de retour ! Réflexions sur la politique au sein de la francophonie canadienne », *Monde commun*, octobre, <<http://www.mondecommun.com/uploads/PDF/TexteCardinal.pdf>>, lien périmé.

- Cardinal, L. (2008c). «Les minorités francophones hors Québec et la vie politique au Canada: comment combler le déficit démocratique», dans J. Y. Thériault, A. Gilbert et L. Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 385-429.
- Cardinal, L. (2012). «L'identité en débat: repères et perspectives pour l'étude du Canada français», *Revue internationale de sciences politiques*, n^{os} 45-46, p. 55-68.
- Cardinal, L. et M. Papillon (2011). «Le Québec et l'analyse comparée des petites nations», *Politique et Sociétés*, vol. 30, n^o 1, p. 75-93.
- Cardinal, L., C. Couture et C. Denis (1999). «La Révolution tranquille à l'épreuve de la "nouvelle" historiographie et de l'approche post-coloniale. Une démarche exploratoire», *GLOBE. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 2, n^o 1, p. 75-95.
- Charbonneau, F. (2005). «Le meilleur pays au monde: le Canada comme idéal moral», *Argument*, vol. 7, n^o 1, automne-hiver, <<http://www.revueargument.ca/article/2004-10-01/291-le-meilleur-pays-au-monde-le-canada-comme-ideal-moral.html>>, consulté le 23 juillet 2015.
- Charbonneau, F. (2012). «L'avenir des minorités francophones du Canada après la reconnaissance», *International Journal of Canadian Studies*, n^{os} 45-46, p. 163-186.
- Chouinard, S. (2014). «The rise of non-territorial autonomy in Canada: Towards a doctrine of institutional completeness in the domain of minority language rights», *Ethnopolitics*, vol. 13, n^o 2, p. 141-158.
- Churchill, S. et I. Kaprielian-Churchill (1991). *Face au pluralisme*, Ottawa, FCFA.
- Congrès de la langue française au Canada (1912). *Compte rendu du premier congrès de la langue française au Canada*, Québec, Imprimerie de L'Action catholique.
- Congrès de la langue française au Canada (1938). *Compte rendu du deuxième congrès de la langue française au Canada*, Québec, Imprimerie de L'Action catholique.
- Congrès de la langue française au Canada (1953). *Compte rendu du troisième congrès de la langue française au Canada*, Québec, Éditions Ferland.
- Cook, R. (1966). «Some French-Canadian interpretations of the British conquest: une quatrième dominante de la pensée canadienne-française», *Historical Papers/Communications historiques*, vol. 1, n^o 1, p. 70-83.
- Couture, C. (2008). «Révisionnisme, américanité, postcolonialisme et minorités francophones», *Francophonies d'Amérique*, n^o 26, p. 41-62.
- Delsol, C., M. Maslowski et J. Nowicki (dir.) (2002). *Mythes et symboles politiques en Europe centrale*, Paris, Presses universitaires de France.

- Denault, A.-A. (2008). « Abandon ou solidarité? Les positions des partis politiques du Québec à l'égard des communautés francophones de 1970 à 2007 », dans J. Y. Thériault, A. Gilbert et L. Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 431-462.
- Denis, C. (1996). « La Patrie et son nom. Essai sur ce que veut dire le Canada français », *Francophonies d'Amérique*, n° 6, p. 185-198.
- De Vriendt, P.-A. (2004). « De l'identité des francophonies minoritaires canadiennes : analyse du parcours de la FFHQ et de la FCFA du Canada, 1975-1995 », dans S. Langlois et J. Létourneau (dir.), *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 293-307.
- Dieckhoff, A. (2000). *La nation dans tous ses États. Les identités nationales en mouvement*, Paris, Flammarion.
- Dieckhoff, A. (2007). « Rapprochement et différence : le paradoxe du nationalisme contemporain », dans A.-G. Gagnon, A. Lecours et G. Nootens (dir.), *Les nationalismes majoritaires contemporains : identité, mémoire, pouvoir*, Montréal, Québec-Amérique, p. 49-80.
- Dorais, F.-O. et S. Miville (2012). « Le "moment 82" et le déclin de la dualité nationale : tenants et aboutissants d'une refondation canadienne », *La Relève*, vol. 3, n° 1, p. 1.
- Dumont, F. (1968). *Le lieu de l'homme. La culture comme distance et mémoire*, Montréal, Éditions Hurtubise.
- Dumont, F. (1974). « Du début du siècle à la crise de 1929 : un espace idéologique », dans F. Dumont et al. (dir.), *Idéologies au Canada français, 1900-1929*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 1-13.
- Dumont, F. (1982). « Parlons américain... si nous le sommes devenus ! », *Le Devoir*, 3 septembre, p. 17.
- Dumont, F. (1987a). *L'institution de la théologie. Essai sur la situation du théologien*, Montréal, Fides.
- Dumont, F. (1987b). *Le sort de la culture*, Montréal, Éditions de l'Hexagone.
- Dumont, F. (1992). « Idéologie, historiographie, littérature : l'interprétation des sociétés globales », *Paragraphes*, n° 8, p. 31-49.
- Dumont, F. (1993). *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal.
- Dumont, F. (1995). *Raisons communes*, Montréal, Boréal.
- Dumont, F. (1997). « Essor et déclin du Canada français », *Recherches socio-graphiques*, vol. 38, n° 3, p. 419-467.
- Durkheim, É. (1950). « Morale civique. L'État et l'individu. La patrie », dans *Leçons de sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, p. 100-109.
- Durkheim, É. (1967). « Représentations individuelles et représentations collectives », dans *Sociologie et philosophie*, Paris, Presses universitaires de France, p. 1-38.
- Dussault, G. (1983). *Le curé Labelle. Messianisme, utopie et colonisation au Québec : 1850-1900*, Montréal, Hurtubise.

- Dussault, G. (1985). « Dimensions messianiques du catholicisme québécois au XIX^e siècle », *Association des études canadiennes*, vol. VII, p. 64-71.
- États généraux du Canada français (1968). « Les États généraux du Canada français », *L'Action nationale*, vol. 57, n^o 6, février.
- Falardeau, J.-C. (1971a). « La paroisse canadienne-française au XVII^e siècle », dans M. Rioux et Y. Martin (dir.), *La société canadienne-française*, Montréal, Hurtubise HMH, p. 33-43.
- Falardeau, J.-C. (1971b). « Rôle et importance de l'Église au Canada », dans M. Rioux et Y. Martin (dir.), *La société canadienne-française*, Montréal, Hurtubise HMH, p. 349-361.
- Falardeau, P. (1994). « Pour s'insérer dans une nouvelle démographie. Les francophones de l'extérieur du Québec et le pluralisme », dans C. Poirier et al. (dir.), *Langue, espace, société. Les variétés du français en Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 335-356.
- Fédération des communautés francophones et acadienne – FCFA (1990a). *La francophonie à l'heure des choix. Un face à face avec soi-même*, Québec, FCFA.
- Fédération des communautés francophones et acadienne – FCFA (1990b). *La décennie 90. Étape de consolidation, L'article 23 de la Charte et l'éducation des communautés francophones*, Québec, FCFA.
- Fédération des communautés francophones et acadienne – FCFA (1990c). *Un nouveau départ, en partenariat, Mémoire présenté par la Fédération des francophones hors Québec devant la Commission sur l'avenir politique et institutionnel du Québec*, décembre, Québec, FCFA.
- Fédération des communautés francophones et acadienne – FCFA (1992). *Dessein 2000 : pour un espace francophone*, Rapport final, Québec, FCFA.
- Fédération des communautés francophones et acadienne – FCFA (1993a). *La francophonie canadienne : un espace à reconnaître. Pour une politique de rapprochement entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada*, Québec, FCFA.
- Fédération des communautés francophones et acadienne – FCFA (1993b). *L'envol de la francophonie d'Amérique dans l'espace international, Actes du symposium du monde associatif francophone d'Amérique*, Québec, FCFA.
- Fédération des communautés francophones et acadienne – FCFA (2000). *Dialogue, vitalité, fierté, appartenance, francophones. Outil de discussion*, Québec, FCFA.
- Fédération des francophones hors Québec – FFHQ (1979a). *Pour ne plus être... sans pays*, Québec, FCFA.
- Fédération des francophones hors Québec – FFHQ (1979b). *Tout à gagner. Pas grand-chose à perdre*, Document de réflexion, novembre, Québec, FCFA.
- Fédération des francophones hors Québec – FFHQ (1991). *Être au Canada ou ne pas être au Québec... Le changement de nom de la FFHQ*, Document de réflexion, 21 mai, Québec, FCFA.

- Fédération des francophones hors Québec – FFHQ (s.d.). *Historique de la position constitutionnelle de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada*, <http://bv.cdeacf.ca/EA_PDF/2005_01_0539.pdf>, consulté le 8 septembre 2015.
- Ferretti, L. (1999). *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Boréal.
- Foisy-Geoffroy, D. (2007). «Le rapport de la commission Tremblay (1953-1956), testament politique de la pensée traditionaliste canadienne-française», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 60, n° 3, p. 257-294.
- Forest, M. et A. Gilbert (2010). «Le sort de la culture dans la francophonie canadienne: le discours du milieu associatif en contexte», *Recherches sociographiques*, vol. 51, n° 3, p. 365-387.
- Forgues, É. (2012). «Le partenariat des communautés francophones en situation minoritaire avec l'État: frein ou tremplin à l'autonomie?», *Minorités linguistiques et société/Linguistic Minorities and Society*, n° 1, p. 180-194.
- Forgues, É. et R. Landry (dir.) (2012). «Quelle autonomie et quelle reconnaissance pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire?/What Autonomy and Recognition for Official Language Minorities», *Minorités linguistiques et société/Linguistic Minorities and Society*, n° 1, p. 4-267.
- Foucher, P. (2008). «Droits et lois linguistiques: le droit au service du Canada français», dans J. Y. Thériault, A. Gilbert et L. Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 464-465.
- Foucher, P. (2010). «Nations francophones et Constitution canadienne», *Francophonies d'Amérique*, n° 30, p. 89-108.
- Fournier, M. (1983). «Autour de la spécificité», *Possibles*, vol. 8, n° 1, p. 85-112.
- Frenette, Y. avec la coll. de M. Pâquet (1998). *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Boréal.
- Gagné, G. (dir.) (2006). *Le Canada français. Son temps, sa nature, son héritage*, Québec, Éditions Nota Bene.
- Gellner, E. et A. D. Smith (1996). «The Nation: Real or imagined? The Warwick Debates on nationalism», *Nations and Nationalism*, vol. 2, n° 3, p. 357-370.
- Gheorghiu, M. D. et P. Arnault (dir.) (2013). *Les sciences sociales et leurs publics. Engagements et distanciations*, Iași, Éditions de l'Université Alexandru Ioan Cuza.
- Gilbert, A. (1998). «À propos du concept d'Amérique française», *Recherches sociographiques*, vol. 39, n° 1, p. 103-120.
- Gilbert, A. (2010a). «Introduction», dans A. Gilbert (dir.), *Territoires francophones. Études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Éditions du Septentrion, p. 11-18.

- Gilbert, A. et M. Lefebvre (2010). «Un espace francophone sous tension», dans A. Gilbert (dir.), *Territoires francophones. Études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Éditions du Septentrion, p. 339-382.
- Gilbert, A. (dir.) (2010b). *Territoires francophones. Études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Éditions du Septentrion.
- Gouvernement du Québec (1995). *Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. Un dialogue. Une solidarité agissante*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Groulx, L. (1931). *L'enseignement français au Canada, tome 1*, Montréal, Éditions Albert Lévesque.
- Groulx, L. (1933). *L'enseignement français au Canada, tome 2*, Montréal, Éditions Albert Lévesque.
- Groulx, L. (1953). «Pour une relève», dans Troisième Congrès de la langue française au Canada, *Compte rendu*, Québec, Éditions Ferland, p. 337-348.
- Hamel, P. et J.-M. Lacroix (dir.) (2013). *Les relations Québec-Canada. Arrêter le dialogue de sourds?*, Bruxelles, Éditions Peter Lang.
- Hare, J. (1975). «Présentation», dans J.-P. Tardivel, *Pour la patrie*, Montréal, Hurtubise HMH, p. 9-38.
- Heller, M. (2011). «Du français comme “droit” au français comme “valeur ajoutée” : de la politique à l'économique au Canada», *Langage et société*, vol. 2, n° 136, p. 13-30.
- Hobsbawm, E. (1992). *Nations et nationalisme depuis 1780. Programme, mythe, réalité*, Paris, Gallimard.
- Hroch, M. (2000). *Social Preconditions of National Revival in Europe. A Comparative Analysis of the Social Composition of Patriotic Groups among the Smaller European Nations*, New York, Columbia University Press.
- Jacques, D. (2008). *La fatigue politique du Québec français*, Montréal, Boréal.
- Jacques, D. (2014). «Rompre avec le “À la prochaine fois!”», *Le Devoir*, 18 avril, <<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/405897/Elections-quebec-2014-rompre-avec-le-a-la-prochaine-fois>>, consulté le 23 juillet 2015.
- Kelly, S. (dir.) (2003). *Les idées mènent le Québec. Essais sur une nouvelle sensibilité historique*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Kundera, M. (1983). «Un Occident kidnappé ou la tragédie de l'Europe centrale», *Le Débat*, n° 27, mai, p. 3-23.
- Kymlicka, W. et K. Walker (dir.) (2012). *Rooted Cosmopolitanism. Canada and the World*, Vancouver et Toronto, UBC Press.
- Lacombe, S. (2002). *La rencontre de deux peuples élus. Comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920*, Québec, Presses de l'Université Laval.

- Laforest, G. (1992). *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, Québec, Éditions du Septentrion.
- Landry, R., K. Deveau et R. Allard (2006). « Vitalité ethnolinguistique et construction identitaire : le cas de l'identité bilingue », *Éducation et francophonie*, vol. 34, n° 1, p. 54-81.
- Langlois, S. et J. Létourneau (dir.) (2004). *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Langlois, S. et J.-L. Roy (dir.) (2003). *Briser les solitudes. Les francophonies canadiennes et québécoise*, Québec, Éditions Nota Bene.
- Laniel, J.-F. (2010). « Autre histoire des États généraux du Canada français », *La Relève*, vol. 1, n° 2, <http://journallareleve.com/wordpress/?page_id=609>, consulté le 23 juillet 2015.
- Laniel, J.-F. (2013). « Petites sociétés, élites intellectuelles et “tradition vivante” : contribution à une sociologie des petites sociétés », dans M. D. Gheorghiu et P. Arnault (dir.), *Les sciences sociales et leurs publics. Engagements et distanciations*, Iași, Éditions de l'Université Alexandru Ioan Cuza, p. 423-445.
- Laniel, J.-F. (2015). « L'Église-nation canadienne-française au siècle des nationalités : regard croisé sur l'ultramontanisme et le nationalisme », *Études d'histoire religieuse*, vol. 81, n°s 1 et 2, p. 15-37.
- Lefort, C. (1986). « La question de la démocratie », dans *Essais sur la politique, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil.
- Léger, J.-M. (1987). *La francophonie : grand dessein, grande ambiguïté*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH.
- Léger, R. (2012). *Justice and Official Languages in Canada*, thèse de doctorat (science politique), Kingston, Queen's University.
- Létourneau, J. (2014). *Je me souviens. Le passé du Québec dans la conscience de sa jeunesse*, Montréal, Fides.
- Létourneau, K. (2009). « De l'optimisme paradoxal chez les francophones minoritaires », *La Relève*, vol. 1, n° 1, <http://journallareleve.com/wordpress/?page_id=388>, consulté le 23 juillet 2015.
- Louder, D. et É. Waddell (dir.) (2008). *Franco-Amérique*, Québec, Éditions du Septentrion.
- Martel, A. (1993). « L'étatisation des relations entre le Québec et les communautés acadiennes et francophones : chroniques d'une époque », *Égalité*, printemps, p. 13-79.
- Martel, M. (1997). *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Martel, M. (2004). « Le débat autour de l'existence et de la disparition du Canada français : état des lieux », dans S. Langlois et J. Létourneau (dir.), *Aspect de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 129-145.
- Martel, M. et M. Pâquet (2010). *Langue et politique au Canada et au Québec. Une synthèse historique*, Montréal, Boréal.

- Martel, M. (dir.) avec la coll. de R. Choquette (1998). *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, CRCCF.
- Meunier, E.-M. et J.-P. Warren (1998). « De la question sociale à la question nationale : la revue *Cité libre* (1950-1963) », *Recherches sociographiques*, vol. 39, n^{os} 2-3, p. 291-316.
- Meunier, E.-M. et J. Y. Thériault (dir.) (2007). *Les impasses de la mémoire. Histoire, filiation, nation et religion*, Montréal, Fides.
- Olivier, L. et G. Bédard (1993). « Le nationalisme québécois, les Acadiens et les francophones du Canada », *Égalité*, printemps, p. 81-100.
- Ouellet, F. et F. Paré (2000). *Traversées*, Ottawa, Le Nordir.
- Pâquet, M. et S. Savard (dir.) (2007). *Balises et références. Acadies, franco-phonies*, Québec, Presses de l'Université Laval et CEFAN.
- Paquin, S. (1999). *L'invention d'un mythe. Le pacte entre deux peuples fondateurs*, Montréal, VLB Éditeur.
- Perin, R. (1985). « Religion, ethnicity and identity: Placing the immigrant within the Church », *Association des études canadiennes*, vol. VII, p. 212-229.
- Perin, R. (1993). *Rome et le Canada. La bureaucratie vaticane et la question nationale (1870-1903)*, Montréal, Boréal.
- Perin, R. (2001). « Elaborating a public culture: The Catholic Church in Nineteenth-Century Quebec », dans M. Van Die (dir.), *Religion and Public Life in Canada. Historical and Comparative Perspectives*, Toronto, University of Toronto Press, p. 87-105.
- PGF Consultants (1998). *Des orientations claires, une voix qui rassemble. La FCFA du Canada*, avril, Ottawa, PGF Consultants.
- Plourde, M. et P. Georgeault (dir.) (2000). *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Conseil de la langue française et Fides.
- Poirier, C. et al. (dir.) (1994). *Langue, espace, société. Les variétés du français en Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Rioux, M. et Y. Martin (dir.) (1971). *La société canadienne-française*, Montréal, Hurtubise HMH.
- Robillard, D. (2009). *L'Ordre de Jacques Cartier, 1926-1965: une société secrète pour les Canadiens français catholiques*, Montréal, Fides.
- Rousseau, L. (2006). « Le Canada français comme programme de l'Église », dans G. Gagné (dir.), *Le Canada français. Son temps, sa nature, son héritage*, Québec, Éditions Nota Bene, p. 17-28.
- Rudin, R. (1998). *Faire de l'histoire au Québec*, Québec, Éditions du Septentrion.
- Ryan, W. F. (1966). *The Clergy and Economic Growth in Quebec (1896-1914)*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Sarra-Bournet, M. et L.-P. Bouchard (1998). « Au-delà de la rupture politique entre les francophonies canadienne et québécoise », dans M. Martel (dir.) avec la coll. de R. Choquette, *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, CRCCF, p. 245-260.

- Savard, J.-F., A. Brassard et L. Côté (dir.) (2011). *Les relations Québec-Ontario : un destin partagé?*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Schnapper, D. (1994). *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard.
- Sénécal, G. (1992). « Les idéologies territoriales au Canada français : entre le continentalisme et l'idée du Québec », *Revue d'études canadiennes*, vol. 27, n° 2, p. 49-62.
- Sénéchal, G. (1995). « Les communautés francophones et acadiennes du Canada : orientations, prises de position et actions des porte-parole du gouvernement québécois », dans Conseil de la langue française, *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada. Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 351-370.
- Silver, A. I. (1997). *The French-Canadian Idea of Confederation, 1864-1900*, Toronto, Toronto University Press.
- Smith, A. D. (1988). *The Ethnic Origins of Nations*, Oxford, Basil Blackwell.
- Smith, A. D. (1995). « Gastronomy or geology? The role of nationalism in the reconstruction of nations », *Nations and Nationalism*, vol. 1, n° 1, p. 3-23.
- Smith, A. D. (1998). *Nationalism and Modernism. A Critical Survey of Recent Theories of Nations and Nationalism*, Londres et New York, Routledge.
- Smith, A. D. (2003). *Chosen Peoples. Sacred Sources of National Identities*, Oxford, Oxford University Press.
- Tambini, D. (1998). « Nationalism : A literature survey », *European Journal of Social Theory*, vol. 1, n° 1, p. 137-154.
- Tardivel, J.-P. (1975). *Pour la patrie*, Montréal, Hurtubise HMH.
- Thériault, A. avec la coll. de P. Falardeau (1990a). « Pour un espace francophone. Obsèques du réflexe minoritaire », *L'Action nationale*, vol. LXXX, n° 10, décembre, p. 1451-1459.
- Thériault, A. avec la coll. de P. Falardeau (1990b). « Les francophones hors Québec sont-ils les avant-postes du Québec? », *L'Action nationale*, vol. LXXX, n° 2, février, p. 194-209.
- Thériault, J. Y. (1994). « Entre la nation et l'ethnie. Sociologie, société et communautés minoritaires francophones », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1, p. 15-32.
- Thériault, J. Y. (1995). « L'Acadie politique et la politique en Acadie », dans J. Y. Thériault, *L'identité à l'épreuve de la modernité. Écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes minoritaires*, Moncton, Les Éditions d'Acadie.
- Thériault, J. Y. (2005a). *Critique de l'américanité. Mémoire et démocratie au Québec*, Montréal, Québec Amérique.
- Thériault, J. Y. (2005b). « Le désir d'être grand », dans J. L. Boucher et J. Y. Thériault (dir.), *Petites sociétés et minorités nationales : enjeux et perspectives comparées*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 67-77.

- Thériault, J. Y. (2007). « Jeux de mots, jeux identitaires, jeux politiques », dans *Faire société. Société civile et espace francophone*, Sudbury, Prise de parole.
- Thériault, J. Y. (2008). « À quoi sert la Franco-Amérique ? », dans D. Louder et É. Waddell (dir.), *Franco-Amérique*, Québec, Éditions du Septentrion, p. 355-365.
- Thériault, J. Y. (2011). « Politique et démocratie au Québec : de l'émergence de la nation à la routinisation du souverainisme », *Recherches sociographiques*, vol. 52, n° 1, p. 13-25.
- Thériault, J. Y. (2012). « Universality and particularity in the National Question in Quebec », dans W. Kymlicka et K. Walker (dir.), *Rooted Cosmopolitanism. Canada and the World*, Vancouver et Toronto, UBC Press, p. 69-86.
- Thériault, J. Y. (2013a). « L'épuisement des sources endogènes du fédéralisme canadien », dans P. Hamel et J.-M. Lacroix (dir.), *Les relations Québec-Canada. Arrêter le dialogue de sourds ?*, Bruxelles, Éditions Peter Lang, p. 79-91.
- Thériault, J. Y. (2013b). *Évangéline : contes d'Amérique*, Montréal, Québec-Amérique.
- Thériault, J. Y. (2014). « Complétude institutionnelle : du concept à l'action », *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain*, n° 11, <<https://chaire-mcd.uqam.ca/upload/files/Publications/JYT/2014-complétude-institutionnelle-du-concept-a-l-action.pdf>>, consulté le 23 juillet 2015.
- Thériault, J. Y. et E.-M. Meunier (2008). « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français ? », dans J. Y. Thériault, A. Gilbert et L. Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 205-238.
- Thériault, J. Y., A. Gilbert et L. Cardinal (dir.) (2008). *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides.
- Van Die, M. (dir.) (2001). *Religion and Public Life in Canada. Historical and Comparative Perspectives*, Toronto, University of Toronto Press.
- Warren, J.-P. (2007). « L'invention du Canada français : le rôle de l'Église catholique », dans M. Pâquet et S. Savard (dir.), *Balises et références. Acadies, francophonies*, Québec, Presses de l'Université Laval et CEFAN, p. 21-56.
- Westfall, W. et al. (dir.) (1985). *Religion/Culture Comparative Canadian Studies*, Ottawa, Association des études canadiennes.

CHAPITRE 11

DES LIENS ENTRE LE QUÉBEC ET L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

*45 ans après les États généraux,
est-ce possible ?*

Charles-Philippe Courtois

1. LA MÉMOIRE DE LA RUPTURE ET LA RUPTURE MÉMORIELLE

Les États généraux du Canada français ont marqué en 1967, du moins symboliquement, dans la mémoire collective, la rupture entre le Québec et la francophonie canadienne « hors Québec » dans le contexte de l'essor du souverainisme québécois. Y a-t-il moyen d'envisager des manières de dépasser ce clivage, voire de contribuer à résorber partiellement ces deux problématiques ? J'essayerai de proposer une piste pour retisser ces liens, près de cinquante ans après le sommet. Auparavant, il faut bien identifier le problème posé par cette rupture ou du moins la tournure qu'elle a prise plus tôt.

Les résolutions adoptées alors ont pourtant fait consensus, tant elles reprenaient des vérités connues depuis longtemps :

1. les Canadiens français forment une nation ; 2. le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental de cette nation ; 3. la nation canadienne-française a le droit de disposer d'elle-même [...] (s.a., 1968, p. 191).

Les organisateurs des États généraux, liés à l'Action nationale et à la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, étaient en phase avec l'élan de nationalisme politique qui animait alors le Québec.

Mais en pratique, ces résolutions entrent en conflit avec un autre projet, illustré historiquement par Henri Bourassa, cherchant à faire du Dominion du Canada en entier le territoire national. Réaffirmer le droit à l'autodétermination des Canadiens français, c'est-à-dire des Québécois, est alors ressenti par certains comme un abandon des minorités francophones au Canada dans leur quête d'un nouveau statut du français au pays et de nouveaux droits, au niveau fédéral comme dans chaque province.

La tournure qu'a prise cette rupture symbolique, dont les États généraux sont devenus rétrospectivement l'événement révélateur, au point d'occulter parfois toute autre facette du sommet, semble poser deux grands problèmes. Le premier problème est un certain rejet du passé québécois, par la construction quelque peu artificielle, mais de plus en plus renforcée jusqu'à culminer vers le tournant du *xxi*^e siècle, d'une altérité entre l'identité canadienne-française, associée à un passé rétrograde et fermé d'esprit, et l'identité québécoise, associée à la modernité et au progrès. Les conséquences de la rupture symbolisée par les États généraux ne se font donc pas uniquement ressentir dans les relations entre le Québec et les minorités, mais aussi dans la relation des Québécois à leur propre identité, qui va se complexifier. Même si les réflexions réunies ici sont davantage centrées sur la question des liens entre le Québec et les minorités francophones, cette question du rapport au passé m'apparaît importante pour mesurer les répercussions des États généraux. Avant les États généraux du Canada français, le nouveau nationalisme québécois identifiait encore habituellement le Québec et le Canada français.

Une évolution idéologique qui s'opère à la fin des années 1960 oppose désormais les deux, comme s'il s'agissait de deux identités nationales distinctes, et non plus de deux noms pour la même réalité. Au surplus, je ne crois pas que cette problématique puisse être entièrement dissociée de la question des liens avec les minorités françaises du continent, qui constituent bien sûr le second grand problème.

C'est-à-dire qu'on peut parler de rupture de solidarité dans la défense du fait français devant les rapports désormais tendus et conflictuels entre les minorités françaises du Canada et le Québec. L'évolution historique a amené et amène depuis lors les Canadiens français hors Québec eux aussi (les Acadiens ayant structuré leur distinction nationale beaucoup plus tôt bien sûr) à s'identifier davantage à leur province plutôt qu'à une communauté canadienne-française commune, ce que renforcera l'irruption d'un nationalisme québécois revendicateur et souverainiste. Mais cette évolution quelque peu naturelle, qui ne pose pas forcément problème en soi se doublera d'opposition, voire à l'occasion d'acrimonie. D'un côté, l'aspiration souverainiste ou autonomiste du Québec peut susciter l'hostilité, de l'autre, le nationalisme québécois peut exprimer une hostilité envers la cause des minorités francophones. Il est devenu difficile de défendre simultanément l'idéal de la défense du fait français hors Québec et celui de la singularité du Québec, en particulier de la primauté du français au Québec selon un modèle qui rejetterait la fausse symétrie avec la majorité canadienne-anglaise au Canada que dicte le modèle trudeauiste qui s'impose aux institutions canadiennes et dans la vision du Canada depuis la fin des années 1960.

2. L'ALIÉNATION MÉMORIELLE

La rupture symbolisée par les États généraux de 1967 entre le Québec et les minorités du Canada français coïncide avec le rejet croissant d'un passé *québécois* défini comme *canadien-français*. Le terme canadien-français devient alors un marqueur à la fois négatif et d'altérité. Au point où on en fait presque deux identités nationales distinctes au lieu d'une évolution de l'identité

du même peuple. Ainsi nous avons droit à des terminologies biscornues comme le « Québécois d'origine canadienne-française » qui peuple majoritairement la Belle Province selon le rapport Bouchard-Taylor.

2.1. Une altérité artificielle

A-t-on bien mesuré, en effet, l'incongruité d'une telle formule, voire son absurdité? Comment comprendre cette expression, serait-ce à dire qu'on a changé de nationalité quand on pensait changer tout bonnement de nom? Pourtant, les deux sont synonymes et c'est le Québécois d'autre origine qui est l'exception, car on pourrait tout aussi bien parler de « Québécois d'origine québécoise » si on ne voulait pas insinuer une distance supplémentaire. Pareil vocable porterait plutôt à croire que les Canadiens français sont une catégorie d'immigrants ou de leurs descendants au Québec, comme ils le sont, par exemple, en Nouvelle-Angleterre. Il y a là un phénomène plus que curieux qui ne s'était pas produit au moment d'un premier changement d'ethnonyme de Canadien à Canadien français, pour un peuple qui connaît décidément beaucoup de mutations.

C'est le premier problème, qui coupe le Québec de ses racines, l'identité québécoise de son passé même récent, ce qui ne peut que l'affaiblir exagérément dans un contexte continental qui ne la renforce déjà pas naturellement. Or ce clivage est une fausse opposition, faut-il le rappeler. Le Canada français ne concerne pas un autre peuple, mais bien une période centrale de l'histoire du Québec, entre l'échec des Patriotes et la Révolution tranquille, entre 1840 et 1960 *grosso modo*, durant laquelle le Québec se définissait comme la juridiction où les Canadiens français demeuraient majoritaires, en même temps qu'il apparaissait comme le foyer d'une Amérique française encore vibrante à l'échelle du continent. Et cela, même si le nationalisme du début du xx^e siècle, en fait depuis Honoré Mercier, n'avait pu manquer de se pencher de plus en plus sur la nationalisation de l'État du Québec lui-même.

Une telle opposition entre « Canadien français » et « Québécois » n'anima pas, de toute évidence, les partisans de la résolution sur l'autodétermination aux États généraux, si on accorde de l'importance à la terminologie choisie. Elle ne motivera pas davantage, à l'origine, les meneurs politiques du « néonationalisme » québécois de la Révolution tranquille, comme Jean Lesage, Daniel Johnson ou même, alors, René Lévesque ou Camille Laurin. René Lévesque lui-même s'est identifié, à l'instar de son peuple, comme Canadien français puis, plus tard, après une évolution graduelle durant les années 1960, comme Québécois.

D'abord, le nationalisme groulxiste et plus largement les différentes sensibilités nationalistes du milieu du xx^e siècle, plus strictement canadien-français que le nationalisme pan-canadien d'Henri Bourassa, s'intéressent de plus en plus aux pouvoirs politiques du Québec, à l'autonomie et à l'indépendance, mais conçoivent en même temps le Québec comme le foyer d'une vaste diaspora dont il se doit d'être solidaire. C'est celle formée par la masse imposante de ses enfants émigrés aux divers coins des États-Unis et du Canada, de même que par les autres sociétés issues de la colonisation de la Nouvelle-France, comme l'Acadie, la Louisiane, le Midwest français (pays des Illinois, Detroit et les Pays-d'en-Haut, Haute-Louisiane autour de Saint-Louis, etc.) ou les Métis des Prairies.

Ensuite, cette conception n'a pas disparu au début de la Révolution tranquille, pas plus qu'on envisage la nouvelle affirmation du nationalisme québécois comme une rupture avec le Canada français : en fait, de façon cohérente avec cette vision de la diaspora nationale, pour les principaux leaders de la Révolution tranquille, le Québec incarne politiquement le Canada français. Cette approche prévaut au début des années 1960, comme le montrent les discours des leaders de la Révolution tranquille.

On l'observe par exemple dans les discours du premier ministre Jean Lesage, le grand promoteur de l'expression « État du Québec » dès son entrée en fonction, manière de marquer clairement toute l'ambition politique du néonationalisme qui porte son parti depuis l'adoption du nouveau programme en

1958 et qui guidera son gouvernement. Ainsi, dans son discours en faveur de la nationalisation de l'hydroélectricité, Jean Lesage emploie alternativement deux termes, Québec et Canada français, qui sont quasiment synonymes. Il affirme ainsi en 1962 que cette mesure sera à l'avantage « du bien-être matériel du Québec, mais tout autant pour la santé sociale et l'avenir national du Canada français¹ » (cité dans Courtois et Parenteau, 2011, p. 197).

L'intention est de nationaliser le Québec, autrement dit de le gouverner comme un État-nation qui assume les droits de la majorité canadienne-française à s'incarner comme une majorité au Québec. La rupture devait être avec l'acceptation d'un statut subordonné, minoritaire pour la langue et la culture française autant que les possibilités de carrière, le contrôle de l'économie, ou la marge de manœuvre du gouvernement québécois, non pas avec le Canada français.

On pourrait citer des dizaines d'exemples identiques ou similaires tirés des discours des leaders du gouvernement de Jean Lesage ou même celui de Daniel Johnson durant ces années. Celui de Paul Gérin-Lajoie semble particulièrement éloquent, parce qu'il est tiré du célèbre discours où le ministre de l'Éducation et vice-premier ministre a affirmé la doctrine qui porte son nom, en 1965. Gérin-Lajoie expose aux consuls présents à Montréal que « l'État québécois », en tant qu'« État fédéré », a des droits en politique étrangère. Le Québec est en droit de se représenter lui-même à l'étranger dans les champs de compétence qui lui sont reconnus par la Constitution de 1867 et il doit en quelque sorte le faire en vertu de son caractère national distinct. C'est bien sûr un moment fort de l'affirmation du nationalisme politique moderne du Québec tel qu'on le connaît depuis la Révolution tranquille. Or dans ce discours, Gérin-Lajoie use explicitement de Québec et de Canada français comme synonymes :

1. 30 septembre 1962.

Le Québec a, sur ce continent, sa vocation propre. La plus nombreuse des communautés francophones hors de France, le Canada français, appartient à un univers culturel dont l'axe est en Europe et non en Amérique. De ce fait, le Québec est plus qu'un simple État fédéré parmi d'autres. Il est l'instrument politique d'un groupe culturel distinct et unique dans la grande Amérique du Nord (*Allocution aux membres du Corps consulaire de Montréal*, avril 1965, cité dans Courtois et Parenteau, 2011, p. 217).

On le constate, l'affirmation politique et nationale de l'État québécois, aux yeux d'un Gérin-Lajoie, bien loin d'impliquer la rupture avec les francophones minoritaires, s'effectue dans un cadre qui valorise la vision cohérente d'une Amérique française dynamique dont le Québec est non seulement le foyer principal, mais aussi le seul à pouvoir l'incarner politiquement, sous forme d'État.

En somme, Jean Lesage et Paul Gérin-Lajoie affirment haut et fort un nationalisme politique revendicateur, réformiste et activiste, insistant sur le caractère national du Québec, son état d'exception dans la Confédération canadienne, qu'on associe à la Révolution tranquille. Cette insistance n'est pas entièrement nouvelle – par exemple, les gouvernements de l'Union nationale de Maurice Duplessis, voire celui du Parti national d'Honoré Mercier, ont déjà mis cette idée de l'avant de façon explicite. La Ligue d'action nationale et avant elle l'Action française également (Courtois, 2008). Elle est toutefois plus englobante, systématique et affirmative que jamais. Cependant, avec ces citations, on constate que ceux qui parlent désormais d'État du Québec, ces dirigeants politiques des années 1960, nomment aussi le Québec « Canada français ».

À côté d'autres citations de leaders politiques du temps qui emploient les deux termes vraiment sans distinction, on pourrait avancer ici que le Québec incarne politiquement, dans cette optique, quelque chose de plus grand, qui dépasse ses frontières. Il est exact, à la lumière des citations précédentes, que chez les gouvernements de la Révolution tranquille, en particulier les libéraux de Jean Lesage, cette idée a cours. Mais on a tort d'y voir l'expression d'une vision d'abord pancanadienne : on

comprend de ces citations que le Québec incarne politiquement le Canada français. Du reste, les dimensions canadienne autant qu'américaine y sont présentes.

À la limite, on aurait pu alors en bonne logique le renommer « État du Canada français », aussi légitimement qu'on parle de « Colombie-Britannique ». Il y a tout lieu de croire que le choix du terme « québécois » a été privilégié pour bien faire triompher la conception nationale de l'État du Québec, et non parce que « canadien-français » aurait été trop « ethniciste » pour les nationalistes des années 1960. Il est donc malheureux que le changement d'ethnonyme ait par la suite, rétrospectivement, servi ceux qui ont voulu construire une rupture artificielle avec le passé, avec la diaspora ou cherché à imposer une vision postnationaliste de l'identité québécoise où la majorité canadienne-française ne devient plus qu'une pièce de la mosaïque. Approche très artificielle qui en amène plusieurs – notamment dans la définition des programmes d'éducation, la formation des maîtres, la conception de l'identité du Québec à promouvoir – à ne plus trop savoir quelle place accorder à cette majorité ni même au concept de majorité. Outre les programmes d'éducation, on peut identifier ce discours dans la définition de l'interculturalisme proposé comme modèle à suivre pour le Québec par Gérard Bouchard depuis de nombreuses années. Cette perspective génératrice, à mon sens, de perplexité plus que de compréhension réelle du Québec, pour le passé, pose plusieurs problèmes quant à l'intégration, pour le présent et l'avenir.

2.2. Aux racines de la rupture mémorielle

Le rejet de l'identité canadienne-française n'est donc pas immédiatement apparent dans les discours portés par le PLQ, l'UN, le MSA ou le RIN. Comment expliquer alors qu'il se soit si largement imposé rétrospectivement ? Il faut dire que certains esprits révolutionnaires des années 1960-1970 œuvrent déjà en ce sens, bien que leur optique ne transparaisse pas encore dans les discours des militants nationalistes, des leaders politiques

ou même des chansons du temps². Chez ces intellectuels contestataires des années 1960, dont la vision s'imposera selon une évolution graduelle, mais de plus en plus fortement, surtout à partir des années 1990, la rupture symbolique, en 1967, ne sera pas seulement avec les francophones hors Québec, mais avec un passé transformé, grande particularité du Québec, en identité nationale autre.

Ainsi débute réellement le processus qui mène à opposer Québécois et Canadien français, qui s'exprime alors fréquemment dans des revues comme *Parti pris*, où on se plaît à opposer le Québécois moderne au Canadien français catholique et traditionaliste, pour mieux rejeter ses origines culturelles. Au départ, l'opposition entre Québécois moderne et Canadien français rétrograde s'exprime dans le contraste entre les valeurs conservatrices et catholiques du second et celles modernes du premier.

Un glissement s'est opéré depuis lors, en conservant le même clivage entre Québec moderne et Canada français rétrograde. Il semble que le mythe de la modernisation éclair du Québec, de son ouverture subite sur le monde avec Expo 67, et toute la rhétorique et tous les clichés bien connus de ce récit, ait servi à donner de plus en plus de poids à la vision développée notamment par les partipristes. L'opposition entre valeurs de deux époques opposées sur ce plan est devenue le contraste entre deux identités culturelles. La québécoise, dans cette optique, définie comme radicalement nouvelle, comme née de la rosée de l'aube d'un temps nouveau quelque part durant la belle saison de 1960, n'accorde plus de place particulière à son antécédent canadien-français. Plutôt que l'identité définissant le Québec, il s'agirait d'un carreau dans la mosaïque québécoise dont l'identité se délimite dès lors par les frontières géographiques et guère plus (Beauchemin, 2002 ; Thériault, 2003 ; Bock-Côté, 2007).

2. Pensons par exemple à la chanson « Québécois – Nous sommes Québécois ».

Cette perspective décentre aussi l'identité québécoise, la privant, à la limite, de toute définition autre que territoriale, idéologie « avancée », et connaît une certaine diffusion dans les milieux progressistes, notamment pédagogiques, aussi bien que libertaires de droite. Nombre d'auteurs ont ainsi montré que les programmes de la réforme scolaire déjà mentionnée ne définissent le Québec que sur une base territoriale, sans identité nationale – c'est une critique adressée notamment au cours « Histoire et éducation à la citoyenneté » qui traite du Québec et du Canada en 3^e et 4^e secondaire. À droite, des milieux comme le Réseau Liberté-Québec rejettent toute définition de l'identité nationale autre que sur la base du bilinguisme.

La tendance des années 1960 valorise l'ethnonyme « québécois » et développe un nationalisme « québécois » pour revendiquer le caractère national de la province à majorité canadienne-française. En d'autres mots, elle vise à donner un statut pleinement national à la culture et à l'identité canadienne-française au Québec, que le ministre Camille Laurin définira d'ailleurs comme « culture de convergence » en 1978 dans la foulée de la loi 101. Cette tendance est aujourd'hui inversée pour utiliser l'adjectif « québécois » afin de promouvoir un nationalisme défini par le territoire mais sans culture de référence, tendant vers le bilinguisme et la mosaïque à l'instar du modèle trudeauiste pour le Canada dans son ensemble. On ne s'approprie donc plus aisément le passé canadien-français.

C'est peut-être aussi parce que l'évolution annoncée par les partipristes était renforcée par le clivage politique de ces années, entre souverainistes québécois et minorités hors Québec attachées à une certaine idée du Canada français, entre nationalisme québécois et bilinguisme trudeauiste. Rétrospectivement, le Québec des dernières décennies a eu tendance à forger un mythe de sa naissance en 1960 reléguant ses antécédents dans le monde de l'altérité.

Cette étrange posture, qui tend à rendre étranger « soi à soi » si je puis dire, a du même souffle créé une grande distance entre le Québec et son ancienne diaspora ainsi que les autres sociétés francophones issues de la Nouvelle-France. Aussi, après

cette rupture symbolique de 1967, tout en préférant parler de Québécois, les dirigeants québécois ne parleront plus de « Québec » et de « Canada français » comme synonymes pour décrire l'État et le territoire du Québec, même si on l'entend encore dans le célèbre discours du général de Gaulle à Montréal. En contrepartie, beaucoup de minorités francophones hors Québec ont eu tendance à adhérer à la nouvelle définition de l'identité canadienne proposée par les libéraux trudeauistes.

Il n'y avait toutefois pas, du moins ai-je tenté de le montrer, dans la logique d'affirmation du nationalisme québécois, de nécessité de rupture de solidarité, même au début de la formation du souverainisme politique moderne : le Québec peut s'affirmer et se représenter comme le foyer principal de l'Amérique française. Il n'aurait pu que sortir grandi de la valorisation et de la vitalité de ce rôle : dans le passé, plus que l'État, c'est la société civile patriotique qui y a pourvu. Voilà que, en assumant enfin son caractère national, son État va se positionner pour jouer le rôle qui est le sien, unique, par rapport à l'Amérique française. La tournure politique de l'opposition entre souverainisme et trudeauisme dégénérera sur ce point, avec des conséquences fâcheuses.

Le Québec n'a pas assumé, affirmé ou même abordé son rôle vis-à-vis des minorités tandis que la tendance des organismes francophones influencés par la nouvelle vision canadienne de Trudeau, les droits, les politiques et les subventions fédérales, a été d'accepter la vision trudeauiste, artificiellement symétrique. La vision trudeauiste, et les institutions canadiennes depuis 1982, présentent les majorités canadienne-anglaise hors Québec et canadienne-française au Québec comme étant dans une position également avantageuse. Accepter de limiter la loi 101 pour obtenir des droits pour les minorités francophones, voilà une application pratique de cette fausse symétrie. D'un côté, les institutions canadiennes s'engagent dans la défense du français minoritaire et du bilinguisme, mais en refusant le renforcement du statut du français dans le seul État nord-américain où il est majoritaire. De l'autre, l'État québécois, au moment où il affirme son identité nationale comme jamais depuis 1867, se

déresponsabilise des minorités de l'Amérique française qui lui étaient autrefois intimement liées et même ses courants nationalistes n'hésitent pas à prendre à parti les minorités des autres provinces canadiennes dans les luttes politiques.

Ainsi un moment d'affirmation nationale exceptionnelle du Québec, où le nationalisme politique s'est véritablement imposé, au lieu de coïncider avec la consolidation du rôle phare de l'État québécois pour l'ensemble des sociétés et minorités issues de la Nouvelle-France en Amérique du Nord, a-t-il au contraire entraîné une forme d'opposition latente entre nationalisme québécois et minorités hors Québec.

3. RETISSER LES LIENS ENTRE LE QUÉBEC ET LA FRANCOPHONIE NORD-AMÉRICAINE

Or n'est-il pas dans l'intérêt évident du Québec et de sa culture d'entretenir ces liens ? Comme c'est dans l'intérêt des autres francophones d'Amérique. Nous avons quelque chose à nous dire, en principe, parce que nous partageons une origine et un intérêt commun pour cette culture française d'Amérique, issue de l'expérience de la Nouvelle-France et de sa poursuite après l'expulsion de la France du continent. Mais cette communication, pour l'instant, paraît difficile, entravée ; l'opposition constitutionnelle provoque beaucoup d'interférences, qui se traduisent soit en indifférence froide, qui frise l'ignorance, soit en hostilité plus ouverte.

Pourtant, il faut le rappeler, auparavant, les minorités ont bénéficié non seulement du soutien des nationalistes fédéralistes de l'école d'Henri Bourassa, mais aussi des nationalistes plus indépendantistes à l'instar de Lionel Groulx (Bock, 2004 ; Courtois, 2010). De fait, dans les beaux jours de l'Action catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJC), par exemple, les Québécois manifestaient éloquentement leur solidarité avec les minorités francophones, en particulier celle de l'Ontario autour de la crise du Règlement XVII. C'est le nationalisme québécois de l'époque qui en était le moteur.

À l'instar de Lionel Groulx s'intéressant de près aux droits du français au Canada et dans les communautés à travers le Canada et les États-Unis, le nouveau nationalisme québécois qui s'élabore au cours du xx^e siècle, jusqu'à la Révolution tranquille, exprime une vive solidarité panaméricaine, en parfaite conjonction avec son souverainisme. À présent, le nationalisme québécois semble être une source de conflits et d'affrontements entre Québécois et francophones minoritaires, tandis que les Québécois oublient souvent l'existence même du fait d'être minoritaires. Il faut tout de même prendre note et se réjouir du statut officiel reconnu dans plusieurs juridictions au français, du Nouveau-Brunswick au Yukon et à la Louisiane, en passant par l'Ontario.

3.1. L'oubli de la diaspora

Mais voilà qu'après les États généraux, opter pour la souveraineté dans l'intérêt national a semblé devoir coïncider avec l'idée de larguer les francophones minoritaires, plutôt que de redéfinir une avenue de solidarité avec eux, comme cela s'était pourtant fait dans un passé assez récent pour les Franco-Américains. Est-il besoin de rappeler les déclarations malheureuses et malencontreuses comme celle des « cadavres chauds » d'un écrivain pourtant très engagé dans la défense du français ?

Comment a-t-on pu en arriver là ? En fait, vouloir contester le réalisme de la vision trudeauiste du bilinguisme et du Canada, avec ses promesses d'égalité, suppose logiquement d'attirer les projecteurs sur la réalité de l'assimilation massive et l'inégalité entre acceptation, dans la vie courante, de la langue minoritaire au Québec et hors Québec³. Rejetant le biculturalisme de la commission Laurendeau-Dunton, le gouvernement Trudeau se lance dans un conflit ouvert avec non seulement la souveraineté du Québec, mais avec toute affirmation autonomiste québécoise, y compris dans le domaine identitaire, culturel et linguistique, que le fédéral entend régenter, et le fait notamment avec la

3. Voir par exemple, pour décrire cette réalité qui contraste avec celle des Anglo-Québécois, le reportage de Radio-Canada (2010).

nouvelle Constitution canadienne et sa charte des droits, affectant notamment la *Charte de la langue française* et les politiques d'intégration du Québec⁴. La politique sur les langues officielles du Canada défend une vision la plus a-nationale possible du bilinguisme, renforcée en cela par la politique du multiculturalisme, éloignant le Canada de la reconnaissance de la dualité nationale et de l'égalité des peuples (Courtois, 2012).

Comme nous l'avons déjà mentionné, la défense du fait français en Amérique du Nord devient alors objet de conflit entre francophones plutôt que de solidarité, entre d'un côté, les défenseurs du français en milieu minoritaire favorables à la Charte des droits instituée par Trudeau en 1982 et de l'autre, les défenseurs du français au Québec, favorables à la loi 101 et défavorables à la Charte des droits de Trudeau et à l'adoption de la nouvelle Constitution canadienne de 1982 sans le consentement du Québec. Or les attaques du type de la déclaration dite des « cadavres chauds » ne consistent plus à rappeler les faits au sujet de la situation du français dans le reste du Canada, mais plutôt à verser dans l'agressivité envers les minorités instrumentalisées par un certain discours fédéraliste – non dépourvu d'efficacité, du moins sous Trudeau.

Les propos agressifs sont déplacés, il aurait sans doute été plus avisé de rappeler que les souverainistes proposent une souveraineté-association et une union canadienne pouvant impliquer des formules de réciprocité (cela se peut, cela se voit par exemple entre la Finlande et la Suède) et que ce sont les trudeauistes qui se sont montrés totalement intransigeants devant de telles perspectives.

On est passé de l'affirmation du nationalisme québécois, y compris dans le sens de l'indépendance, en valorisant le rôle du Québec comme centre de l'Amérique française, à une vision bêtement manichéenne qui oppose Canadiens français hors Québec et affirmation québécoise. Pourtant, prendre la mesure de la précarité des minorités francophones du reste

4. L'intention de nuire à la loi 101 était très explicite, comme le rappellent les citations des leaders libéraux reproduites dans Frédéric Bastien (2013).

du Canada, que certains peuvent effectivement utiliser pour apporter un argument en faveur de l'indépendance, ne devrait pas se confondre avec une aversion pour cette préoccupation. C'est malheureusement ce que pourrait générer parfois l'opposition entre les deux nationalismes, québécois et canadien, depuis le tournant de la Révolution tranquille et des États généraux de 1967.

Pour couronner le tout, jusqu'à tout récemment, le Québec qui n'en finissait plus de s'extasier sur sa nouvelle modernité, ni souvent de déplorer le caractère apparemment rétrograde de son passé, a largement oublié sa diaspora et son expansion à l'échelle d'un continent, non seulement à l'époque de la Nouvelle-France, mais par le rayonnement ultérieur de ses descendants. Les liens avec les minorités hors Québec sont devenus plus malaisés uniquement à cause du clivage politique entre souverainistes et trudeauistes. Le rejet du passé canadien-français lui-même au Québec en constitue une cause importante sans aucun doute. Une certaine conception de l'identité nationale aussi, que j'ai décrite comme « postnationaliste », a aussi favorisé cette amnésie collective.

3.2. Les accrochages entre francophones hors Québec et l'affirmation québécoise

Un mauvais grain a ainsi levé dans certains confins du nationalisme québécois ; malheureusement, vis-à-vis du Québec, la réciproque est aussi vraie.

Les minorités francophones se sont progressivement retrouvées en position d'alliance objective avec le gouvernement fédéral de Pierre Elliott Trudeau et sa *Loi sur les langues officielles*. Il y a eu des résistances à l'origine. À la longue, la vision trudeauiste a fait son chemin auprès des nouvelles générations et se reflète souvent dans l'activisme pour les français hors Québec. Dans l'ensemble, c'est la vision trudeauiste du Canada qui a gagné du terrain avec l'évolution de la conscience identitaire de beaucoup de francophones hors Québec, passant pour beaucoup de Canadiens français à Canadiens bilingues. La *Loi sur les langues officielles* implique des politiques et des droits

intéressants aux yeux des minorités françaises hors Québec et elle ne peut que diviser les défenseurs du français puisqu'en même temps, elle empêche Québec de faire du Québec une société aussi française que l'Ontario est anglais comme le veut la célèbre formule.

Cette opposition a pu s'exprimer lors d'épisodes déterminants comme le référendum de 1995 et les débats constitutionnels des années précédentes. Mais la divergence a pris de plus larges proportions. Elle s'exprime de multiples manières dans le quotidien et surtout dans la perception de l'autre, bien au-delà de la seule politique. Au-delà de la franche hostilité, il y a l'ignorance involontaire ou ostentatoire, qui fait qu'on ignore de plus en plus la réalité de l'autre, les réalités du nationalisme québécois au-delà des caricatures du Québec-bashing, d'un côté, les réalités voire la simple existence des minorités, de l'autre.

En effet, on peut sans doute reprocher au Québec un abandon ou un oubli de la réalité minoritaire. Une distance s'est créée qui se nourrit d'une froideur réciproque. Si on peut reprocher au Québec de méconnaître la réalité minoritaire – donc à son système d'éducation, à ses institutions culturelles et médiatiques de ne pas suffisamment rappeler l'existence des minorités de langue française –, je crois pertinent de souligner qu'on peut aussi trouver le même manque de solidarité et de prise en compte de la réalité québécoise de l'autre côté de l'Outaouais et de la baie des Chaleurs.

Pour en donner un exemple éloquent parmi tant d'autres d'ignorance réciproque, quasi ostentatoire, sur le site de la Fédération des communautés francophones et acadienne⁵ au Canada, on présente une « chronologie de l'évolution des droits linguistiques au Canada » qui débute en 1867 avec le bilinguisme de la législature de Québec et du Parlement d'Ottawa, on mentionne la loi fédérale de 1969 sur le bilinguisme, celle du Nouveau-Brunswick de 1981, la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982, mais sans prononcer un mot sur la *Charte de*

.....
 5. <<http://www.fcfa.ca/>>.

la langue française du Québec de 1977 (ni non plus sur la loi Lavergne de 1910 d'ailleurs). À croire qu'elle ne fait pas partie de l'histoire des droits linguistiques au Canada! Cela traduit presque une façon de refuser de reconnaître une contribution du nationalisme québécois moderne à la défense des droits du français et des francophones.

La querelle récurrente sur le « québécocentrisme » qu'on reproche au service de Radio-Canada offre un autre exemple éloquent de cette opposition. Le renouvellement de la licence du diffuseur public, à l'automne 2012, a été l'occasion de relancer cette polémique. Commandée à un chercheur de l'Université Carleton (Raynault, 2012), une étude présentée au CRTC conclura que le *Téléjournal* est trop centré sur le Québec, comparativement à la couverture de *The National* (Cheadle, 2012).

La critique du québécocentrisme de Radio-Canada s'attire des sympathies dans bien des milieux des minorités hors Québec, comme l'illustrent, par exemple, une étude présentée à la Société nationale de l'Acadie, produite par la vice-rectrice de l'Université de Moncton, Marie-Linda Lord, qui en vient déjà aux mêmes conclusions que l'étude commandée par Pierre de Bané (s.a., 2009), ou d'autres voix ayant obtenu plus de diffusion à l'occasion de cette polémique (Baillargeon, 2012; Tagueule, 2012), versant dans la critique d'une prétendue fermeture d'esprit québécoise dont ce serait le reflet.

Comme il y a deux foyers nationaux principaux au Canada, chacun des deux services le reflète. Comment expliquer que lorsque les médias québécois traitent du Québec, on parle de fermeture d'esprit et de nombrilisme, alors que ce traitement est similaire à celui des autres nations occidentales – notamment le Canada anglais? On a l'impression que certains nourrissent une lubie: un *Téléjournal* identique à *The National* au lieu de refléter son auditoire comme *The National* le sien. Cette aspiration rappelle d'ailleurs l'appel à un manuel unique d'histoire du Canada, réclamé jadis, demandé pour des raisons d'objectivité supposée, qui produirait à lui seul une conscience

nationale unique⁶... Le plus significatif ici est bien sûr que, tout comme c'est le cas dans la *Loi sur les langues officielles*, il semble difficile de reconnaître par souci du biculturalisme une place particulière au Québec comme foyer français, seul État majoritairement francophone et société distincte dans les institutions canadiennes, même lorsqu'il s'agit de promouvoir le bilinguisme.

Au bénéfice des différents centres francophones desservis par Radio-Canada, la critique serait sans doute plus fondée de déplorer son montréal-centrisme. Pour bien représenter la réalité des francophones à travers le pays, si on souhaite assurer un minimum d'émissions en dehors de Montréal, ce n'est pas à Vancouver qu'il faudrait les placer (comme certaines émissions de la radio de Radio-Canada, et où on a préféré conserver un service de nouvelles plutôt qu'à Rimouski dans les années 1990), mais dans les centres régionaux du Québec ainsi que dans les principaux centres de la francophonie hors Québec, comme Moncton, Sudbury ou Ottawa.

Bref, même dans ce qui prend l'apparence d'être en dehors de la politique, il semble qu'on ait du mal à trouver des points communs pour œuvrer à renforcer le fait français. Cet exemple concernant Radio-Canada en constitue une illustration. Ressort même à ce sujet une hostilité ouverte, alors qu'avec l'exemple concernant l'histoire des droits linguistiques, on devine une hostilité sourde. Il aurait été tout aussi pertinent de citer, par exemple, les programmes scolaires et les manuels. De ce côté, on peut noter que le Québec ne fait pas assez connaître l'existence des francophones hors Québec. Bien au-delà du débat constitutionnel strict, les rapports entre Québécois et francophones hors Québec, même sur la langue et la culture, souffrent donc

6. Si le réseau SRC/CBC ne reflète pas cette dualité, le Québec ne serait-il pas en droit de réclamer de récupérer les fonds nécessaires à la constitution de son propre réseau, en vertu des compétences culturelles qui lui sont reconnues depuis au moins 1867? Il est à remarquer, par ailleurs, que si la conscience canadienne est l'effet souhaité, ironiquement, la lecture à cet égard manque de subtilité. Car en toute honnêteté, Radio-Canada ne crée pas une division nationale qui existe déjà – c'est en cherchant à intéresser le public québécois qu'elle parvient, plus subtilement, à diffuser des valeurs et des conceptions favorables au fédéralisme...

d'un manque certain de solidarité et de compréhension. Cette situation, que je déplore, ne me semble pas « gagnante » et il m'apparaît pertinent pour le Québec de chercher à encourager une autre dynamique.

4. DES IDÉES POUR UN FORUM COMMUN : LES CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE

Assurément, le Québec a tout intérêt, ne serait-ce que pour la diffusion de sa propre culture et pour la valorisation du français sur son continent, à renforcer ses liens avec les communautés de langue française du continent. Il faut prendre acte du fait positif suivant : il y a un million de francophones dans le reste du Canada. En outre, il faut aussi tenir compte de la présence de centaines de milliers de francophones aux États-Unis (il y en aurait plus d'un million) (American Fact Finder, 2010), avec des régions qui en conservent encore une forte concentration, comme le nord de la Nouvelle-Angleterre et surtout, la Louisiane, où on compte près d'un demi-million de locuteurs. Dans cette optique, il ne faut pas oublier en outre l'importance de l'héritage franco-américain dans plusieurs régions des États-Unis, même parmi des populations qui ne sont plus vraiment francophones mais pour qui cet héritage et cette culture conservent un intérêt. Le Québec doit prendre la mesure de la vigueur du français sur le continent pour le rayonnement de sa propre culture.

Or la même réalité s'impose, à plus forte raison, pour les minorités francophones hors Québec qui devraient à cet égard prendre acte de la présence d'un nationalisme fort au Québec et chercher de nouveaux terrains d'entente et de coopération avec lui plutôt qu'en matière constitutionnelle. Certes, ces francophones du reste du continent sont aussi, maintenant, plus que ces sociétés nées en Nouvelle-France et leurs descendants épars sur un vaste territoire. Mais cette réalité ne change pas la donne : les francophones nord-américains peuvent avoir certains intérêts en commun sur le plan de la culture et de

la promotion du français, et il incombe au Québec, seul État majoritairement français d'Amérique du Nord, de jouer un rôle de leader en ce domaine.

Pourrait-on imaginer aujourd'hui des initiatives qui, échappant au conflit entre trudeauisme et souverainisme (et donc applicables autant dans l'éventualité où la souveraineté se réaliserait que dans la cohabitation avec le nationalisme québécois revendicateur actuel), permettraient de faire preuve de solidarité dans la défense du fait français en Amérique du Nord? Quel genre de structure permettrait aux Québécois et aux autres francophones de communiquer de façon plus officielle cette solidarité? Et, plus largement, de favoriser les échanges et la coopération en matière de promotion du français et de diffusion culturelle?

Certaines initiatives ont commencé à prendre forme. Hors Québec, la création du journal étudiant *La Relève* est une voix de la jeunesse francophone qui cherche à retisser des liens entre les francophones hors Québec et les Québécois. Le gouvernement du Québec, sous l'impulsion du ministre Benoît Pelletier, a aussi voulu consolider les liens unissant le Québec et «la francophonie canadienne». Dans ce dernier cas, la solidarité risque d'être accusée d'instrumentalisation, dans le cadre des débats toujours en cours au Québec sur son statut national. Il y a moyen et lieu de le faire sans réduire ce rapprochement à un enjeu fédéraliste, mais en insistant sur l'intérêt de ces liens pour le Québec, dans le sens de ses intérêts nationaux.

Y a-t-il d'autres moyens d'échapper à l'écueil de l'accusation de partisanerie? Il faudrait soustraire cette question des relations entre le Québec et les minorités de langue française de ce type de clivage partisan. Malgré les aléas des débats constitutionnels, ce recentrage politique sur le Québec va demeurer une réalité, car il correspond désormais à des réalités politiques et identitaires profondes – en effet c'est aussi devenu une réalité culturelle. Or cette réalité culturelle suscite encore des malaises. Il faudrait que le constat de cette réalité, celle des identités distinctes des Québécois, Acadiens, Franco-Ontariens, etc., maintenant intégré et accepté, soit désormais

le fondement des échanges sur ce qui peut exister comme point commun entre ces identités, aussi bien qu'avec les francophones du Maine ou de la Louisiane, etc. : ce point commun est, bien sûr, le fait français en contexte nord-américain. Il y a d'ailleurs là une piste pour transcender la partisanerie : il faudrait aussi inclure les gens qui, aux États-Unis, ont une relation identitaire significative avec les colonies de peuplement de la Nouvelle-France et les populations qui en sont issues. Il n'y a pas de raison d'oublier les francophones qui vivent aux États-Unis du point de vue des intérêts nationaux du Québec, de son rôle de leader pour l'Amérique du Nord francophone.

4.1. L'exemple des Congrès de la langue française avant 1967

La séparation, constatée et consacrée en 1967, des Canadiens français et des Acadiens entre différentes identités politiques, résultat de l'histoire (Frenette, 1998 ; Savard, 1993), ne devrait pas empêcher la création de forums où les défenseurs de notre langue et de notre culture pourraient favoriser leur coopération en ces matières à l'échelle de notre continent. Après tout, les États généraux du Canada français avaient eux-mêmes été précédés de Congrès de la langue française qui rassemblaient, tous les 25 ans, des délégués de toute l'Amérique du Nord et même d'Haïti. Ces congrès pourraient servir d'inspiration pour une nouvelle formule de rassemblement.

Les États généraux qui ont insisté sur l'importance du politique pour l'avenir national venaient en effet après les trois Congrès de la langue française au Canada, en 1912, 1937 et 1952, et un congrès dédié spécifiquement à la refrancisation en 1957, tous tenus à Québec (seul celui de 1952 avait aussi tenu des assises en dehors de la capitale). L'organisation des États généraux était certainement une manière de politiser davantage cette action nationaliste et devait apparaître comme une suite logique des précédentes initiatives. Est-ce à dire que les congrès précédents, contrairement aux États généraux débouchant sur l'affirmation du souverainisme, réussissaient à cadrer la promotion du fait français avec un nationalisme pancanadien ?

Le nom des congrès pourrait en ce sens être trompeur. Le genre d'approche retenu par les Congrès de la langue française a consisté en pratique à dépasser les clivages politiques. Le Congrès de 1912 s'est certes donné pour but « l'examen des questions que soulèvent la défense, la culture et le développement de la langue et de la littérature françaises au Canada ». Mais en réalité les délégués canadiens-français et acadiens sont venus du Canada comme des États-Unis. C'est bien une solidarité nord-américaine en faveur du français et de la culture française qui était visée, comme l'exprime alors l'évêque de Saint-Boniface, expliquant ce que le Congrès espère encourager :

un sentiment profond de solidarité qui doit nous unir tous, pour nous entendre, nous consulter, veiller à nos intérêts communs et nous défendre au besoin. Il faudrait une juste union qui nous permettrait un moment donné de parler et d'agir, au nom de deux millions et demi de Canadiens français restés fidèles à leur foi et leur race, au Canada et aux États-Unis (s.a., 1912).

C'était donc clair, cette solidarité culturelle et linguistique dépassait les frontières, tant du Québec que du Canada, pour embrasser toute la diaspora de l'ancienne Nouvelle-France. Mais le centre était en même temps clairement identifié au Québec, où tous les Congrès de la langue française se sont tenus. La réalité du « foyer principal » s'imposait d'elle-même. Si la défense de la langue et de son usage était au cœur des préoccupations, ce congrès animé par la Société du parler français allait déboucher sur une entreprise lexicale et linguistique visant à mieux connaître et codifier le parler canadien-français.

Le congrès de 1912 fut un franc succès. Lors de certains événements grand public, le congrès aurait rassemblé jusqu'à 25 000 personnes. Le second congrès, en 1937, réunit un plus grand nombre de congressistes – 6 000 délégués, d'après les sources secondaires (Conseil de la langue française, 2000, p. 193-194 ; s.a., 1937). Il fut consacré à « *L'esprit français au Canada, dans notre langue, dans nos lois, dans nos mœurs* ». Mais encore une fois, avec la participation de délégués des États-Unis

et aussi d'Haïti (sans oublier les invités officiels français), les travaux ne s'enfermeront pas dans une logique politique et ne laisseront pas dans l'oubli les Franco-Américains.

On peut dire qu'afin d'éviter l'assimilation, le thème central concerne la valorisation de la francité et une refrancisation entendue au sens culturel. Ce congrès, sans doute le plus important en taille, eut un grand retentissement à l'époque. L'histoire en a surtout retenu le discours de l'abbé Groulx se concluant par un retentissant « *notre État français nous l'aurons!* », anticipant déjà en quelque sorte les résolutions des États généraux en matière de nationalisme politique.

Moins retentissant, le plus conservateur en matière thématique sera le congrès de 1952 : « Conservons notre héritage culturel. » Après la défense et le développement de la langue, après la volonté de vivifier l'esprit français chez les Canadiens français, se concentrer sur la conservation de l'héritage est bien en synchronie avec une décennie associée au conservatisme. L'idée est, malgré tout, encore une fois d'identifier les moyens de résister à l'assimilation. Pour aller plus loin dans l'activisme efficace, un congrès sera consacré exclusivement à la refrancisation en 1957.

4.2. Des points de convergence sur les enjeux actuels ?

Entre-temps des avancées considérables ont été obtenues pour l'affirmation du fait français et des droits du français au Québec et au Canada, sans éliminer une réalité pérenne : la défense du fait français demeure une nécessité au Québec et en situation minoritaire. Même si la réalité est différente, le besoin existe de part et d'autre. Au Québec, la loi 101 symbolise et incarne les avancées considérables du français, mais ce n'est pas que la Charte, c'est la Charte dans un contexte d'affirmation nationale globale qui explique cette réalité.

L'irruption du nationalisme québécois a pu marquer une rupture désagréable, mais les francophones hors Québec ont eux aussi vu certains aspects de leur situation évoluer positivement, et pas seulement dans la transformation des institutions fédérales. Les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont obtenu

de grandes victoires à l'époque de la Révolution tranquille québécoise. La loi fédérale sur les langues officielles, en 1969 et d'autres réformes fédérales sous Trudeau comme celle enchâssant les droits linguistiques minoritaires dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, comme une série de programmes de subventions, ont pu aider les francophones à s'organiser et obtenir certaines reconnaissances dans les provinces et les territoires.

Alors quels sont les enjeux contemporains qui peuvent ainsi intéresser des représentants du Québec et des minorités francophones du Canada et des États-Unis? Les enjeux constitutionnels divisent Québécois et francophones du reste du Canada, en revanche, ils ont certaines préoccupations communes : promotion et défense du français, diffusion culturelle, vitalité d'une culture française en Amérique dans toutes ses dimensions. Aujourd'hui, les débats politiques, constitutionnels, s'ils semblent nous intéresser un peu moins, ne sont toujours pas réglés, et ne risquent pas pour autant de disparaître. Tabler sur cela pour essayer de retisser des liens serait illusoire.

Or ces questions linguistiques et culturelles, en matière de francisation, de statut et d'usage du français, d'accès et de diffusion de la culture, malgré toutes ces avancées, continuent de se poser à nous. La défense du fait français en Amérique n'est jamais acquise, elle doit perpétuellement se renouveler. C'est vrai pour le Québec : la mondialisation économique, l'immigration, son simple environnement géographique, pour ne nommer que ces facteurs, relancent perpétuellement la question du maintien du français.

C'est également vrai pour les francophones hors Québec. Toutes ces nouvelles aides et ces nouvelles garanties n'éliminent pas le défi des francophones hors Québec qui continue d'être celui de permettre à une langue et à une culture de s'épanouir dans un environnement le plus souvent assimilateur et unilingue anglais, en dehors de quelques régions jouxtant le Québec. En pratique, à cet égard, les Québécois et les francophones minoritaires partagent une réalité, bien qu'à des degrés différents, celle du combat pour la vitalité du français.

Les questions relatives aux droits du français seront parfois source de division sur une base politique. Néanmoins, il paraît pertinent de réunir des représentants de toute l'Amérique du Nord en prenant en compte la vitalité du français, à la fois dans la promotion, la perpétuation et la dimension plus politique des droits reconnus et des services obtenus, qu'ils soient publics, parapublics ou privés. Plus encore, chercher des moyens de stimuler la vitalité des cultures de langue française implique de se pencher sur les questions des institutions culturelles, de la diffusion des contenus culturels et des possibilités de réseautage et d'échanges, pour les individus autant que pour les organismes. Comment mieux faire circuler des œuvres de créateurs de milieux minoritaires nord-américains au Québec ? Comment mieux faire circuler et connaître la littérature québécoise, la musique québécoise, le cinéma québécois (avant tout de langue française, s'entend) sur le continent ?

Les Congrès de la langue française fournissent un exemple inspirant, montrant comment rallier des francophones avec des identités politiques différentes (puisque c'était déjà le cas), en laissant la porte ouverte à différentes stratégies politiques selon les communautés, en trouvant des points communs sur lesquels travailler ensemble. C'est notamment en matière de culture, d'éducation, d'industries culturelles, que de tels échanges sur les réalités, aspirations et besoins mutuels seraient pertinents.

Un des atouts pour ne pas que ces aspects soient happés par les questions constitutionnelles canadiennes serait de dépasser le cadre de la confédération canadienne, ce qui en soi serait logique sur une base culturelle et linguistique, logique pour le Québec de cultiver des liens avec les Franco-Américains de Nouvelle-Angleterre et les Louisianais francophones comme avec les Franco-Ontariens et les Acadiens. La discussion commune est tout aussi pertinente pour l'ensemble de ces minorités.

On pourrait ainsi imaginer de regrouper les Québécois et les francophones hors Québec, notamment les organismes voués à la défense du français et responsables des politiques culturelles, dans un sommet consacré à des enjeux culturels.

L'idée serait de moderniser la formule des Congrès de la langue française au Canada en créant un Forum ou un Sommet de la langue française et des cultures francophones d'Amérique. À titre d'exemple, on pourrait imaginer un événement qui se tiendrait en Amérique, juste avant la tenue du Sommet de la Francophonie, qui ne peut se substituer à un tel forum : il ne rassemble pas spécifiquement les francophones nord-américains autour d'enjeux américains.

Par souci de cohérence, le socle de la structure concernerait les sociétés et les minorités issues de la Nouvelle-France, mais il serait pertinent d'élargir les échanges aux différentes sociétés issues de la colonisation française dans les Amériques. Après tout, réunir des représentants des départements et territoires d'outre-mer français des Amériques ainsi que d'Haïti serait intéressant dans la perspective de la solidarité et de la diffusion de la culture de langue française, à une échelle encore plus grande. En Amérique du Nord, la représentation des minorités prendrait sans doute en compte les apports nouveaux, importants en certaines régions, des communautés minoritaires. Du côté franco-américain, il faudrait aussi faire une place, autour de certaines tables de travail, à ceux qui s'intéressent à l'héritage de la Nouvelle-France dans leur pays et au français, sans nécessairement être de langue maternelle française.

Il faudrait également œuvrer à tisser des liens avec ceux qui font la promotion du français de façon plus large sur notre continent. Il peut être pertinent, par exemple, d'inclure des représentants nord-américains des Alliances françaises, des Lycées français, des sociétés et départements d'études françaises et francophones, etc. Il serait par conséquent pertinent de réunir les parties intéressées par la vitalité de la langue française et des cultures qu'elle véhicule en Amérique. Le contexte américain est singulier et le fait de favoriser un plus grand nombre d'échanges, de liens, de réseautage et d'entraide à l'échelle continentale permettrait de multiplier des forces qui en ont bien besoin en regard du poids titanesque de la culture anglo-américaine sur notre continent.

Le Centre de la francophonie des Amériques créé en 2008 répond heureusement à une partie de ces besoins. Il réunit en outre des délégués de la jeunesse francophone et francophile des Amériques avec son Forum annuel des jeunes ambassadeurs. Il serait pertinent de songer à organiser un événement apte à réunir des décideurs de diverses communautés, en particulier du Québec et des régions à forte concentration francophone de l'Amérique du Nord, avec une périodicité moins fréquente, un peu comme les Congrès de la langue française. Serait-ce possible de le faire avant ou après chaque sommet de la francophonie ? Faudrait-il en faire un événement plus exceptionnel comme les congrès de jadis convoqués au quart de siècle ? L'important serait de créer un forum pour que des décideurs politiques et culturels, peut-être même économiques et sociaux, puissent se rencontrer autour d'initiatives pour promouvoir le fait français, la langue française, l'héritage et la connaissance de l'Amérique française, la circulation des personnes et des contenus culturels, la coopération, etc.

De la sorte, on pourrait peut-être dépasser les querelles politiques générées par les débats du fédéralisme canadien et du statut du Québec pour trouver des moyens de travailler conjointement à la promotion du français et à une meilleure connaissance mutuelle de nos cultures (et de nos œuvres), y compris jusque dans les réseaux qui font plus largement la promotion de la culture de langue française à un public anglophone ou non francophone sur notre continent. Retisser des liens entre francophones minoritaires et québécois sur la question de la défense et l'illustration du fait français ne serait qu'agir dans notre intérêt mutuel. Bien plus, renouer avec une certaine idée et réalité de l'Amérique française ne peut être qu'enthousiasmant.

BIBLIOGRAPHIE

American Fact Finder (2010). «Language spoken at home by ability to speak English for the population 5 years and over», <http://factfinder.census.gov/faces/tableservices/jsf/pages/productview.xhtml?pid=ACS_10_1YR_B16001&prodType=table%253C>, consulté le 23 juillet 2015.

- Baillargeon, S. (2012). « Ici Radio-Québec. Le québéco-centrisme de Radio-Canada encore dénoncé », *Le Devoir*, 16 octobre.
- Bastien, F. (2013). *La bataille de Londres*, Montréal, Boréal.
- Beauchemin, J. (2002). *L'histoire en trop. La mauvaise conscience des souverainistes québécois*, Montréal, VLB.
- Bock, M. (2004). *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Hurtubise HMH.
- Bock-Côté, M. (2007). *La dénationalisation tranquille*, Montréal, Boréal.
- Cheadle, B. (2012). « La SRC trop centrée sur le Québec, selon une étude », *Presse canadienne*, 14 octobre, <<http://www.lapresse.ca/arts/television/201210/14/01-4583153-la-src-trop-centree-sur-le-quebec-selon-une-etude.php>>, consulté le 23 juillet 2015.
- Conseil de la langue française (2000). *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Québec, Publications du Québec et Fides.
- Courtois, C.-P. (2008). *Trois mouvements intellectuels québécois et leurs relations françaises : L'Action française, La Relève et La Nation, 1917-1939*, thèse de doctorat (histoire), Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Courtois, C.-P. (2010). « Lionel Groulx et *Notre avenir politique* », dans R. Comeau, C.-P. Courtois et D. Monière (dir.), *Histoire intellectuelle de l'indépendantisme québécois*, Montréal, VLB, p. 86-101.
- Courtois, C.-P. (2012). « Qu'est-ce que le trudeauisme ? », *L'Action nationale*, mars, <http://www.action-nationale.qc.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=138:qu-est-ce-que-le-trudeauisme&catid=82&Itemid=696>, consulté le 23 juillet 2015.
- Courtois, C.-P. et D. Parenteau (2011). *Les 50 discours qui ont marqué le Québec*, Montréal, CEC éditions.
- Fédération des communautés francophones et acadienne – FCFA (2013). *Site web*, <http://www.fcfa.ca/fr/Droits_Linguistiques_12/Chronologie_De_Levolution_Des_Droits_Linguistiques_Au_Canada_239>, consulté le 23 juillet 2015.
- Frenette, Y. (1998). *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Boréal.
- Jaenen, C. J. (dir.) (1993). *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Raynault, V. (2012). « Quantitative content analysis of Radio-Canada's *Le Téléjournal* », Rapport déposé au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes en prévision des audiences sur le renouvellement des licences de diffusion de la société CBC/Radio-Canada.
- Radio-Canada (2010). « Des francophones aphones », diffusé le 4 mars, cité dans *La Relève*, vol. 1, n° 4, <http://journallareleve.com/wordpress/?page_id=1039#sdendnote7sym>, consulté le 23 juillet 2015.
- s.a. (1912). « Ouverture du premier Congrès de la langue française », *Bilan du siècle*, <<http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/202.html>>, consulté le 23 juillet 2015.

- s.a. (1937). « Tenue du deuxième Congrès de la langue française », *Bilan du siècle*, <<http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/21608.html>>, consulté le 23 juillet 2015.
- s.a. (1968). « Chapitre VI : Les résolutions », dossier « Les États généraux du Canada français », *L'Action nationale*, février, p. 191.
- s.a. (2009). *Un pays, deux bulletins nationaux : le Québec en français – le Canada en anglais*. Étude comparative du *Téléjournal* et *The National*, 18 janvier au 14 février 2009, Moncton, Chaire de recherche en études acadiennes, Université de Moncton.
- Savard, P. (1993). « Relations avec le Québec », dans C. J. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 231-263.
- Tagueule (2012). « Surprise, surprise », Blogue Tagueule, 14 octobre, <<http://tagueule.ca/2012/10/14/surprise-surprise/>>, consulté le 23 juillet 2015.
- Thériault, J. Y. (2003). *Critique de l'américanité. Mémoire et démocratie au Québec*, Montréal, Québec-Amérique.

PARTIE V

NOTES DE RECHERCHE

CHAPITRE 12

RENÉ LÉVESQUE ET LA FIN DU CANADA FRANÇAIS

Éric Bédard

Le 23 novembre 1967, la première grande séance des États généraux du Canada français est ouverte à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts. Beaucoup d'électricité dans l'air selon les témoins de l'époque. L'été précédent, le discours du général de Gaulle a eu l'effet d'une bombe. Parmi les conséquences inattendues du *vivat* gaullien, il y a la démission fracassante du caucus libéral de François Aquin, premier député indépendantiste de l'histoire du Québec. Le 14 octobre précédent, le programme de «souveraineté-association» défendu par René Lévesque était hué par des délégués libéraux réunis en congrès à Québec. L'ancien ministre-vedette démissionne du Parti libéral et fonde, un mois plus tard – soit quelques jours à peine avant que ne débute la séance inaugurale des États généraux –, le Mouvement souveraineté-association (MSA). Pour la suite de notre propos sur les minorités francophones hors Québec, il n'est pas inintéressant de citer un extrait du discours qu'a prononcé Lévesque lors des premières assises du MSA :

Ce sont des raisons de survie qui nous dictent cet avenir constitutionnel... Car des périls graves menacent aujourd'hui notre groupe ethnique. Sur le plan démographique, la réalité est troublante. Notre taux de natalité, naguère le plus élevé au Canada, est aujourd'hui faible et décline constamment. D'autre part, l'immigration joue contre nous. Depuis toujours, nous avons été submergés par une vague d'immigration non francophone que, pour une raison ou une autre, nous n'avons pas su intégrer (s.a., 1967a).

Ces événements très récents créent une atmosphère particulièrement chargée lors de la séance inaugurale des États généraux du Canada français. Le journaliste du *Devoir* parle même d'une certaine fébrilité nationaliste. Un délégué, qui demande aux organisateurs de placer un fleurdéliné sur la tribune, est ovationné. Un autre, qui suggère que l'on installe aussi un unifolié, est copieusement hué (LeBlanc, 1967). Le 24 novembre, une majorité de délégués adoptent la résolution de François-Albert Angers sur le droit à l'autodétermination du Québec. De retour d'une conférence prononcée à Toronto, René Lévesque assiste aux délibérations du 26 novembre 1967. Sa présence ne passe évidemment pas inaperçue. Il est accueilli de manière « extrêmement chaleureuse » par la « très grande majorité des délégués », note le journaliste Gilles Lesage (1967). Il en est d'ailleurs un peu gêné. Avec sa moue caractéristique, il fait des « gestes d'apaisement » rapporte Lesage. Parmi les délégués qui se sont sûrement abstenus d'applaudir, parions qu'il y avait plusieurs représentants des minorités francophones.

La vision très sombre – voire « funéraire » pour reprendre la juste expression de Marcel Martel (2000) – qu'avait René Lévesque du destin des minorités francophones hors Québec a quelques fois été évoquée dans la recherche consacrée à l'éclatement du Canada français. Dans la présente note de recherche, j'aimerais expliciter davantage cette vision pour le moins crépusculaire de la francophonie hors Québec. Pour y voir plus clair, j'aurai recours à une source assez peu exploitée : les chroniques de René Lévesque. Publiées dans le *Dimanche-Matin*, *Le Clairon de Saint-Hyacinthe*, *Le Journal de Montréal* et *Le Jour*, elles représentent quelque 1 400 textes que Xavier Gélinas et moi sommes

en train d'éditer. Ce corpus impressionnant permet de mieux saisir les positions de Lévesque sur une gamme étendue de sujets. À ma connaissance, aucun premier ministre n'a autant écrit que lui. Il ne sera donc pas question dans cette note de traiter des politiques du gouvernement Lévesque à l'égard de la francophonie hors Québec, mais plutôt des idées exprimées, dans ses chroniques et dans les programmes du Parti québécois, avant la prise du pouvoir.

Marcel Martel et Michel Bock ont bien montré comment l'école néonationaliste en est venue à «conclure à l'inévitable assimilation des minorités et à l'impuissance du Québec à leur venir en aide» (Bock, 2006, p. 20-21). Selon l'école historique de Montréal, loin d'être un pacte entre nations, la Confédération confirmait la logique coloniale introduite par la Conquête (Lamarre, 1993). Cette idée du pacte était une sorte de mythe consolateur que les historiens sérieux, plus intéressés par les rapports de domination que par les beaux discours des élites, devaient critiquer, déconstruire, rejeter. Victimes de la force du nombre, les minorités francophones hors Québec étaient condamnées à disparaître (Martel, 2000, p. 133). Leurs luttes étaient perdues d'avance; travailler à leur survie était une perte de temps et d'énergie; mieux valait défendre les pouvoirs du Québec:

Je n'ai jamais cru en ces associations qui nous mettent, nous du Québec, à la remorque de ces pauvres Canadiens de la dispersion, écrit Michel Brunet à François-Albert Angers au milieu des années 1950. Pourquoi nous en laisserions-nous impos[er] par les plus assimilés à la majorité *Canadian*? [Les minorités] ne doivent pas être un poids mort pour nous et un gage entre les mains des Canadiens anglais (cité dans Bock, 2006, p. 26).

C'est aussi ce que pensaient Marcel Chaput, Raymond Barbeau et André D'Allemagne, les premiers dirigeants du mouvement indépendantiste des années 1960.

Parmi les travaux les plus fréquemment cités par l'École néonationaliste et indépendantiste pour fonder la prémisse d'une mort lente mais inexorable de ces minorités francophones, il y a ceux du jésuite Richard Arès. Ses analyses des

recensements canadiens de 1941, 1951 et 1961 montrent, noir sur blanc, que le nombre de Canadiens d'origine française dont la langue maternelle est l'anglais ne cesse de croître, surtout dans les provinces les plus éloignées du Québec – de 181 778 (1941) à 291 252 (1951) à 471 195 (1961) (Arès, 1954 et 1963).

René Lévesque adopte, *grosso modo*, ces mêmes idées sur la Confédération canadienne et l'assimilation fatale des francophones hors Québec. Mais tentons d'aller plus loin que ses déclarations maladroites sur les « *dead ducks* ». Voyons comment il présente les choses.

Dans une chronique du 2 juillet 1967 (s.a., 1967b), publiée le lendemain des célébrations du centenaire de la Confédération, mais quelques jours avant le vivat du président français, le député de Laurier fournit une interprétation pour le moins sombre de l'histoire canadienne. À l'origine de la Confédération, on retrouve selon lui des « aristocrates de provinces, ce qu'il y a au monde de plus étroit et de plus conservateur », écrit-il. Chacun de ces petits barons, craignant d'être aspiré dans le grand *melting pot* américain et très hostile à la démocratie, préférerait « être le premier dans son village que le dixième dans cette Rome égalitaire ». Certes, admet Lévesque, « n'ê[û]t été le Québec français, il est clair que le pays aurait été unitaire et non pas fédéral ». Cela dit, le partage des pouvoirs fixé en 1867 entre les provinces et le gouvernement central favorisait nettement l'État fédéral. À ses yeux, les provinces s'apparentaient à de grosses municipalités. Selon cette interprétation, nul doute que « la fameuse théorie du "pacte" » est dès lors sans fondement. Rhétorique d'élites invoquée jusqu'à plus soif – « qu'on nous bourre depuis cent ans, d'une génération à l'autre » –, cette théorie ne visait qu'à masquer l'inégalité congénitale d'un régime qui a toujours défavorisé les Québécois.

Dans « Lâcher la proie pour l'ombre », sa chronique du *Dimanche-Matin* publiée le 3 décembre 1967, quelques jours à peine après son passage remarqué aux États généraux du Canada français, le chef du MSA développe sa pensée sur le destin des francophones hors Québec. Le point de départ de sa chronique est une citation du premier ministre Daniel Johnson : « J'ai pris

une sorte de pari sur l'avenir du Canada, dans un fédéralisme nouveau qui reposerait sur la dualité culturelle» (Lévesque, 1967). Lévesque voit dans cette déclaration une « opération panique ». « On va tâcher de nous administrer mieux que jamais ce bon vieux somnifère collectif: le pays biculturel, le fait français s'affirmant *from coast to coast*. » À ses yeux, il s'agit bien là d'une « utopie » entretenue par des élites qui souhaitent « rendormir l'opinion québécoise qui s'éveille enfin ». On masque ainsi la réalité des neuf autres provinces « qui n'ont jamais été qu'un *melting pot* anglophone ». La stratégie d'Ottawa et du reste du Canada est simple: « ranimer le Canada français d'outre-frontières », plutôt que d'envisager pour le Québec un « statut particulier ». Selon le député de Laurier, il est absolument incontestable que les minorités francophones hors Québec sont dans un « état avancé de décomposition culturelle ». Cette « assimilation galopante » ressort clairement de l'étude menée par le père Richard Arès – celle parue dans *Relations* quelques années plus tôt. Sauf au Nouveau-Brunswick – où

les malheurs légendaires du peuple acadien lui prêtent une auréole toute particulière: au point que de Gaulle en a fait mention spécifiquement dans sa fracassante conférence de presse de l'autre jour¹!

– les communautés francophones des autres provinces canadiennes « ne peuvent compter sur le dixième des avantages qui ont permis à nos 18% d'anglophones de se consolider au Québec ». Ces derniers disposent en effet d'institutions éducatives et sociales, de médias et d'un vrai pouvoir économique. Or les francophones hors Québec, explique Lévesque, ne bénéficient pas d'un tel pouvoir ni d'une telle présence. Les communautés les mieux « conservées », note-t-il, sont souvent celles qui sont « les plus isolées, les plus pauvres, les moins instruites ». Leur assimilation est donc écrite dans le ciel:

.....

1. René Lévesque fait ici référence à la conférence de presse du président de Gaulle donnée à l'Élysée le 27 novembre 1967 dans laquelle, entre autres sujets, il revenait sur sa visite au Québec.

Happées par le *melting pot*, condamnées comme les arrivants de toutes origines à s'angliciser pour vivre, nos minorités sont donc faites de candidats naturels à l'assimilation. La promotion socioéconomique est à ce prix. [En somme, poursuit Lévesque,] ce qu'on voudra bien substituer à cette proie indispensable qu'est l'émancipation du Québec, c'est l'ombre faite d'une pieuse impossibilité. Une course contre la montre et le courant, interminable, déprimante et perdue d'avance (Lévesque, 1967).

En janvier 1968, René Lévesque est l'invité de l'Association étudiante de l'Université du Manitoba. L'événement a été capté en partie par le grand cinéaste Pierre Perrault dans *Un pays sans bon sens*². Après avoir prononcé sa conférence, plusieurs fois interrompue par des étudiants hostiles à la cause souverainiste, il rencontre des représentants de la francophonie manitobaine. L'un d'eux demande à Lévesque ce qu'il pense de leur combat « dans ce milieu épouvantable ». Sa réponse :

J'ai un respect pour ça... [Mais] je ne crois pas que ce soit une chose qui va grandir. Ça va plutôt diminuer... Mais qu'on maintienne une présence... Je suis cynique... Continuez maudit ! Parce que quand viendra le moment, pis ça peut prendre encore quelques années, où on sera prêt, j'espère qu'il restera des candidats pour notre immigration qui seront encore conscients d'être des Canadiens français... Bâissez-nous en maudit ! (C'est du *bluff*, rétorque un porte-parole.) Je vous l'ai dit : je suis cynique... !

L'année suivante, il revient sur le sujet à la suite de l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*. Ses attaques contre cette législation ne manquent pas de mordant. Cette loi, qu'il réduit à « une extension du vieil article 133 » de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB), ne vise selon lui qu'à étouffer l'élan québécois. Le Canada biculturel n'étant à ses yeux qu'une utopie, Lévesque accuse ses promoteurs de cynisme : « Qu'objectivement ils trompent une foule de braves gens, c'est le cadet de leurs soucis » (s.a., 1969a, p. 6). Pour convaincre les Québécois des bienfaits de la nouvelle loi, la sauvegarde de la francophonie hors Québec est constamment invoquée. La réponse de Lévesque à cet argument est cinglante :

.....
 2. Une production de l'Office national du film de 1970.

Ces noyaux minoritaires, voilà donc le « hic » de toute l'affaire. Ont-ils eu tort ou raison, tous ceux qui, de Laurier à Bourassa jusqu'à Trudeau et Bertrand, n'ont cessé de nous faire pratiquer à leur égard la noble solidarité des faibles, même quand c'était nettement contraire aux intérêts du Québec ? Pour ma part, je vous répondrais d'emblée qu'ils ont eu tort, que nous avons tous eu tort de maintenir cette pseudo-identité avec les pauvres gens qui étaient partis dans une société foncièrement étrangère [...] Elle leur a coûté bien cher, cette survivance artificielle, et à nous aussi. À eux, en retards de tous genres, à nous, en tenaces illusions dont le biculturalisme n'est que la reprise trudeauesque (s.a., 1969b, p. 6).

En mars 1971, alors qu'il amorce une tournée dans les Prairies et dans l'Ouest canadien, René Lévesque commente la fin discrète des travaux de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme. Selon le chef du Parti québécois, cette fin en queue de poisson est tout à fait symptomatique. André Laurendeau, cet « esprit inquiet et nuancé » mort en 1968, considérait que le rôle de la Commission était de construire une nouvelle alliance entre les deux nations fondatrices, et d'ainsi redéfinir le Canada de 1867. À force de consulter et de négocier, Laurendeau, à la veille de mourir, aurait reconnu que cette mission était carrément impossible.

Je suis à peu près sûr, aurait déclaré Laurendeau à Lévesque après la publication du manifeste du MSA, que jamais nous ne parviendrons à nous mettre d'accord sur l'essentiel. C'est-à-dire sur la synthèse ou le toit politique (s.a., 1971a, p. 8).

La tournée canadienne du chef péquiste n'infléchit aucunement sa perception du fait francophone hors Québec. De passage à Regina, il constate que la *Loi sur les langues officielles* est très mal reçue par les milieux agricoles, « rempli[s] d'additions poly-ethniques plus rébarbatives à "notre affaire" que le vieux fond britannique » (s.a., 1971b, p. 8). Dans la même ville, Lévesque est apostrophé après l'une de ses conférences par un « gros bonnet de la minorité de Saskatchewan » qui reprend les arguments traditionnels : « Le million des nôtres... l'unité nécessaire au maintien... Ne pas abandonner alors que ça progresse remarquablement » (s.a., 1971d, p. 8). Dans la suite de sa chronique, le chef péquiste dégonfle cet idéalisme boursoufflé :

Renseignement pris, pour lui, effectivement ça progresse pas mal : assurances et immeubles dans un îlot francophone résistant. Sur cette fidèle clientèle de base, il a bâti d'assez bonnes affaires pour atteindre à la présidence de la Chambre de commerce. Mais à part ces « professionnels » de la survivance, et les oiseaux québécois ou européens de passage, comme ils fondent vite désormais, nos blocs minoritaires ! Dans le galop de l'urbanisation, à mesure qu'ils quittent les vieux coins isolés pour se joindre aux agglomérations dévorantes, ils rétrécissent sans cesse, perdant d'abord et surtout les forces jeunes, c'est-à-dire l'avenir (*ibid.*, p. 8).

À Powell-River, en Colombie-Britannique, Lévesque rencontre Paulette Lamoureux, « une frêle jeune fille de 17 ans aux grands yeux effarouchés ». Elle lui dit, en anglais, qu'elle est l'une des rares à défendre la cause « séparatiste ». Voyant son nom sur sa carte de déléguée, Lévesque répond en français. « La gaffe, écrit-il, car cette demoiselle Lamoureux ne parlait pas un traître mot de français. Une assimilée, comme tant d'autres... » (s.a., 1971d, p. 8).

Même si je n'avais pas de grandes attentes, étant donné les idées de Lévesque que je viens d'esquisser, je suis quand même allé vérifier si, dans les programmes péquistes de 1970, 1973 et 1976, il était question des minorités francophones hors Québec (Lévesque, Picard et Desrosiers, 1992, p. 87; 1989). Je voulais surtout savoir si les militants péquistes de cette époque avaient conçu une politique à leur égard, qu'elle ait été celle d'une province ou d'un État souverain. On sait par exemple qu'en 1948, grâce à la loi du retour, l'État d'Israël offrait la citoyenneté à toute personne ayant des origines juives (Segev, 1998, p. 119-225). À la manière des Israéliens, les souverainistes québécois auraient pu, très tôt, dessiner une politique d'immigration particulière pour les Canadiens français de la diaspora. Or rien de tel dans les programmes consultés. S'agissant de l'enjeu de l'immigration, il est uniquement question d'obliger les nouveaux arrivants à fréquenter l'école française. Quant au partenariat avec le reste du Canada, sa nature est strictement économique, comme on le sait. Fait à noter, dans les chapitres sur la politique étrangère, l'idée d'une francophonie qui ferait pendant au Commonwealth n'est pas mentionnée, ni l'idée de

soutenir la culture française en Amérique et dans le monde. En revanche, on insiste sur l'importance pour un Québec souverain d'être solidaire des peuples en voie de développement, notamment ceux d'Amérique du Sud.

CONCLUSION

Sans contredit, lorsqu'il se centre sur le sort des minorités françaises hors Québec, René Lévesque épouse les thèses en vogue du néonationalisme. Toutefois, s'il cite les conclusions du père Arès sur l'irréversible assimilation de ces communautés, il ne fait jamais référence aux historiens de l'École de Montréal. Les avait-il lus et médités? Impossible de le savoir. Chose certaine, il reprenait à son compte la doxa matérialiste de son époque, très populaire en sciences sociales, et rejetait fermement toute perspective un peu idéaliste sur le passé et l'histoire. À ses yeux, les élites du passé qui avaient fait la Confédération n'avaient pas d'idéaux, seulement des intérêts à défendre et à promouvoir. Son analyse du destin de la francophonie hors Québec montre l'importance qu'il accordait aux rapports de force, presque toujours fondés sur le nombre. Contre les logiques démographiques, toujours implacables et sans pitié, les bons sentiments ou la loi pouvaient bien peu.

La logique est une chose, l'empathie une autre. Ce qui frappe dans ses analyses sur le fait français hors Québec, c'est son manque de générosité, voire son agacement. Comment l'expliquer? Ses chroniques permettent d'entrevoir deux pistes. D'une part, Lévesque avait le sentiment que seules les communautés les plus reculées, celles qui vivaient en marge de la modernité urbaine, avaient conservé une certaine vitalité culturelle. Homme tourné vers l'avenir, il avait bien du mal à s'émouvoir du miracle de la survivance de ces communautés sous-développées, attachées à des institutions vétustes et à un imaginaire dépassé. D'autre part, Lévesque soupçonnait les défenseurs de ces communautés d'être des « professionnels de la survivance », c'est-à-dire de tirer un profit personnel de

leur combat, d'être en quelque sorte les parvenus dociles d'un régime assimilateur et fondamentalement réfractaire à toute forme de reconnaissance au Québec d'un « statut particulier ».

BIBLIOGRAPHIE

- Arès, R. (1954). « Positions du français au Canada », *Institut social populaire*, septembre-octobre, n° 474.
- Arès, R. (1963). « La grande pitié de nos minorités françaises », *Relations*, n° 267, mars, p. 65-68.
- Behiels, M. D. et M. Martel (dir.) (2000). *Nation, Ideas, Identities. Essays in Honour of Ramsey Cook*, Oxford, Oxford University Press.
- Bock, M. (2006). « Lionel Groulx, l'École de Montréal et le destin de la nation », dans R. Comeau et J. Lavallée (dir.), *L'historien Maurice Séguin. Théoricien de l'indépendance et penseur de la modernité québécoise*, Québec, Éditions du Septentrion, p. 18-26.
- Comeau, R. et J. Lavallée (dir.) (2006). *L'historien Maurice Séguin. Théoricien de l'indépendance et penseur de la modernité québécoise*, Québec, Éditions du Septentrion.
- Lamarre, J. (1993). *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet, 1944-1969*, Québec, Éditions du Septentrion.
- LeBlanc, J. (1967). « Les États généraux tentent de relever un défi : concevoir en 4 jours le Québec de l'an 2000 », *Le Devoir*, 24 novembre, p. A-1.
- Lesage, G. (1967). « M. Lévesque est reçu avec enthousiasme aux États généraux », *Le Devoir*, 27 novembre, p. A-2.
- Lévesque, M., P. Picard et G. Desrosiers (1989). *Les programmes électoraux en 1970*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale.
- Lévesque, M., P. Picard et G. Desrosiers (1992). *Les programmes électoraux des élections provinciales du 29 octobre 1973 et du 15 novembre 1976*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale.
- Lévesque, R. (1967). « Lâcher la proie pour l'ombre », *Dimanche-Matin*, 3 décembre, p. 10.
- Martel, M. (2000). « "Hors du Québec point de salut !" / Francophone Minorities and Québec Nationalism 1945-1969 », dans M. D. Behiels et M. Martel (dir.), *Nation, Ideas, Identities. Essays in Honour of Ramsey Cook*, Oxford, Oxford University Press, p. 130-140.
- s.a. (1967a). « Québec songe à prendre le contrôle de la section française de Radio-Canada », *Dimanche-Matin*, 19 novembre, p. 2.
- s.a. (1967b). « Il y a cent ans comme aujourd'hui... », *Dimanche-Matin*, 2 juillet, p. 10. Voir aussi René Lévesque, *Chroniques politiques, tome 1 - 1966-1970*, Montréal, Hurtubise, 2014, p. 299-306.
- s.a. (1969a). « Le sapin du "bill" c-120 », *Le Clairon de Saint-Hyacinthe*, 16 juillet, p. 6. Voir aussi René Lévesque, *Chroniques politiques, tome 1 - 1966-1970*, Montréal, Hurtubise, 2014, p. 566-570.

- s.a. (1969b). « Le lièvre de l'assimilation et la tortue de l'utopie », *Le Clairon de Saint-Hyacinthe*, 23 juillet, p. 6. Voir aussi René Lévesque, *Chroniques politiques, tome 1 – 1966-1970*, Montréal, Hurtubise, 2014, p. 571-575.
- s.a. (1971a). « “BB” : R.I.P. », *Le Journal de Montréal*, 29 mars, p. 8.
- s.a. (1971b). « Voyage au Canada... (1) », *Le Journal de Montréal*, 31 mars, p. 8.
- s.a. (1971c). « Voyage au Canada... (3) », *Le Journal de Montréal*, 7 avril, p. 8.
- s.a. (1971d). « Voyage au Canada... (4) », *Le Journal de Montréal*, 8 avril, p. 8.
- Segev, T. (1998). *Les premiers Israéliens*, Paris, Calmann-Lévy.

CHAPITRE 13

« C'EST UN RASSEMBLEMENT... »

*La GRC s'invite aux États généraux
du Canada français*

Marcel Martel

Il y a un branle-bas de combat au poste de commandement de l'état-major de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à Ottawa, en décembre 1967. Cette frénésie résulte de la réception d'un rapport, provenant de Montréal, dans lequel son auteur informe ses supérieurs de la découverte, précisément à 14 h 45, d'un porte-document brun contenant des dossiers d'intérêt pour la GRC près d'une cabine téléphonique à l'aéroport de Dorval. Plusieurs des dossiers trouvés portent sur les assises nationales des États généraux du Canada français qui ont eu lieu un mois plus tôt à Montréal : l'exposé de François-Albert Angers sur le droit à l'autodétermination, une copie de la déclaration préliminaire, adoptée par les délégués, ainsi que la liste des candidatures pour la Commission générale permanente. Il y a également des extraits d'un discours de René Lévesque,

prononcé à l'Université York le 25 novembre 1967, ainsi qu'un document appartenant à Gérard Diamond, l'un des 24 délégués franco-albertains aux États généraux du Canada français. Selon Diamond, les délégués du Manitoba et de l'Alberta, qui ont assisté aux assises nationales de novembre 1967, sont profondément déçus par la tournure de l'événement. D'après lui, les francophones de ces provinces, qui n'étaient déjà pas acceptés au Canada anglais, connaissent dorénavant un traitement similaire de la part du Québec (s.a., 1967). Selon le compte rendu officiel des assises de novembre 1967, Diamond n'est pas intervenu lors du débat sur la déclaration préliminaire sur le droit à l'autodétermination. D'ailleurs, il ne serait pas intervenu lors des ateliers des assises, selon l'index du compte rendu des assises (s.a., 1968a).

La découverte du porte-document, telle qu'elle est relatée dans le rapport de l'agent de la GRC, soulève une série de questions. Pourquoi ce porte-document se retrouve-t-il à l'aéroport Dorval? Est-ce qu'un participant des États généraux, pressé de prendre son avion, a oublié, délibérément ou pas, son porte-document? Sans l'exclure, cette possibilité semble surprenante, puisque la GRC a retrouvé le porte-document plusieurs jours après le rendez-vous national. Est-ce qu'un informateur de la GRC a reçu comme consigne de ses supérieurs de laisser le porte-document à l'aéroport Dorval? Ou encore est-ce qu'un agent de la GRC, au terme de son travail de collecte d'information, a remis les dossiers à ses supérieurs, en les laissant à l'aéroport? Malheureusement, il est impossible de répondre à ces questions, puisque le rapport de l'agent de la GRC, trouvé dans le fonds d'archives de la police fédérale, ne précise rien à ce sujet. Par ailleurs, il faut mentionner que les documents, laissés à l'aéroport, s'ajoutent à ceux que la GRC accumule sur les États généraux du Canada français depuis 1966.

Cette note de recherche porte sur le rôle du gouvernement fédéral pendant les États généraux, notamment l'intérêt que la GRC a pour ce rassemblement national. Il faut noter que la police fédérale s'intéresse à cette réunion des forces vives du Canada français. Ce n'est toutefois pas la première fois que des

représentants du Canada français se rassemblent pour faire le point sur les défis auxquels fait face la nation et explorent une série de solutions pour y remédier. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, mais surtout au siècle suivant, les francophones de l'Amérique du Nord se réunissent à Québec pour discuter de l'état sociopolitique de la nation. Connus sous le nom de Congrès de la langue française en Amérique, ces rassemblements nationaux ont lieu respectivement en 1912, 1937 et 1952. Un autre congrès se déroule en 1957. Il traite toutefois spécifiquement des questions de langue française. Ces rassemblements nationaux n'ont cependant pas amené la GRC à ouvrir des dossiers pour recueillir des renseignements sur ces événements. Il en va tout autrement avec les États généraux du Canada français. L'intérêt de la GRC pour ces rassemblements nationalistes se maintient sur une période relativement longue. En effet, la police fédérale ouvre un premier dossier en 1966 et clôt définitivement ses dossiers sur les États généraux du Canada français en 1984, soit quinze après la tenue des assises nationales de mars 1969.

L'intérêt de la GRC pour les États généraux est intrigant. Après tout, les organisateurs adoptent, dès les débuts, une démarche démocratique, destinée à susciter un intérêt au Québec, mais aussi auprès des communautés francophones du reste du pays. Les activités entourant la tenue des États généraux ne se déroulent pas dans le secret. C'est tout le contraire, puisque les médias couvrent les assises préliminaires de l'automne 1966, puis les assises nationales de l'automne 1967 et celles de mars 1969. Ensuite, les éditorialistes commentent le déroulement, la signification et les conséquences de ces assises et en débattent abondamment. Ces rassemblements nationaux ne sont nullement clandestins et n'adoptent pas une stratégie de dissimulation et de subversion. En dépit du fait que la préparation et le déroulement de ces rassemblements se produisent sous les feux des projecteurs médiatiques, la GRC s'intéresse à ces activités. Elle s'invite même à ces réunions nationales, puisque le poste de commandement de l'état-major, situé dans la capitale canadienne, reçoit des rapports sur les assises préliminaires et nationales ainsi que sur les élections territoriales du printemps 1967.

L'action de la GRC pose la question du rôle des institutions qui détiennent le monopole légitime de la violence dans la société. À titre de représentante de l'appareil étatique chargée de réprimer le crime et d'identifier les menaces à la sécurité nationale, la GRC augmente considérablement ses activités de surveillance dans le cadre de la révolution socioculturelle qui secoue le Canada, mais aussi le reste de l'hémisphère nord-américain dans les années 1960. Elle justifie son activisme, à la fois en réponse à des directives politiques, mais aussi parce qu'elle a le mandat d'enquêter sur les menaces réelles ou appréhendées à la sécurité et l'intégrité de l'État. Dans ce climat de nouvelles peurs qui naissent dans le cadre de cette révolution socioculturelle, la GRC identifie une série de menaces extérieures, mais aussi intérieures à la société canadienne. Le nationalisme québécois et l'activisme en matière d'option indépendantiste sont quelques-unes de ces menaces intérieures. Par conséquent, la GRC estime approprié et légitime d'enquêter sur ces rassemblements nationalistes, dont la planification et le fonctionnement sont démocratiques et bénéficient même d'une légitimité populaire, puisque des institutions de la société civile les organisent.

Le présent texte traite de la compréhension que la GRC développe, au fil des ans, de la préparation, du déroulement et des conséquences des États généraux du Canada français pour le mouvement souverainiste, le développement de la pensée nationaliste, mais aussi pour l'intégrité de l'État fédéral. Il aborde le mandat confié à la GRC, la manière dont la police fédérale a recueilli ses informations, ainsi que les interprétations changeantes de ces événements au fil des ans.

1. LES NOUVELLES MENACES SOCIÉTALES : LA GRC ET SES ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE PENDANT LES ANNÉES 1960

L'une des caractéristiques de l'État moderne est l'investissement de ressources humaines et financières dans la régulation du comportement de la population qui habite le territoire sur lequel s'exerce la souveraineté étatique. Le contrôle de « la

conduite de la population » inclut les efforts pour dénombrer les personnes qui habitent ce territoire, les observer et colliger de l'information à leur sujet. Les moyens utilisés en ce sens varient, que ce soit l'organisation des recensements, mais aussi l'appui aux forces policières. Tout en étant les gardiens légitimes de la loi et de l'ordre, les policiers participent aux efforts de collecte d'information sur la population, dans le but d'assister d'autres branches étatiques dans la mission de surveillance des personnes qui résident dans le territoire. Dans ce dernier cas, le travail policier est ciblé, souvent centré sur des individus, des groupes et des mouvements qui jouissent d'une reconnaissance sociale et politique ainsi que d'une légitimité, mais que l'État juge pourtant comme des menaces réelles ou appréhendées à la sécurité nationale¹. Dans certains pays, surtout à l'époque de la guerre froide, comme dans les nations d'Europe de l'Est sous contrôle communiste, ou dans les pays de démocratie libérale, comme les États-Unis et la Grande-Bretagne, les efforts des forces policières pour colliger de l'information sur des personnes qui constituent des menaces nous sont maintenant connus et ont donné lieu à une production livresque, romanesque, mais aussi cinématographique importante (Churchill, 1988; Cunningham, 2004; Davis, 1997; Hewitt, 2010; Lee, 1985; Rosen, 2000). Toutefois au Canada, le travail de surveillance et de collecte d'information de la GRC est encore mal connu. Les dossiers, créés par la police fédérale, sur les groupes ethniques, les syndicats, les associations étudiantes, le mouvement féministe, les sympathisants communistes et socialistes, mais aussi les homosexuels et d'autres individus sont encore difficiles d'accès pour les chercheurs. Malgré cela, de récents travaux commencent à saisir l'ampleur de ce travail de collecte d'information.

Dans les années 1960, la mobilisation sociale, nourrie par l'idéologie de la contre-culture, le féminisme et le mouvement des droits civiques des Noirs aux États-Unis, amène des réactions

.....

1. Sur le rôle de l'État et ses efforts pour réguler le comportement de la population, notamment au moyen de ses activités de collecte d'information, nous renvoyons le lecteur à Rose, O'Malley et Valverde (2006).

parfois divergentes de la part de composantes étatiques fédérales. Il en va de même devant l'activisme étudiant, la prise de parole citoyenne et la montée de la contestation sociale et idéologique. Dans ce contexte, la police fédérale redéfinit la notion de groupes subversifs et inclut les individus et les groupes qui, par leur idéologie, leur comportement et leur action, constituent des menaces réelles ou potentielles à la sécurité nationale. En plus des communistes, des regroupements étudiants, des syndicats et des communautés ethniques qui faisaient l'objet de surveillance avant les années 1960, les policiers fédéraux s'intéressent aussi aux groupes féministes ainsi qu'aux mouvements *Black Power* et *Red Power*.

En vertu de sa définition générale de ce qui constitue un groupe subversif, la police fédérale a dans sa mire de nombreux groupes francophones. Au Québec, elle cible les groupes proches du mouvement indépendantiste tels que le Front de libération du Québec, le Rassemblement pour l'indépendance nationale et le Parti québécois, mais aussi les États généraux du Canada français. À l'extérieur du Québec, la liste inclut l'Ordre de Jacques-Cartier qui disparaît cependant en 1965, l'Armée de libération de la république du Québec (province de l'Ontario), le Comité national de libération de l'Ontario, l'Union révolutionnaire de l'Ontario et le Front de libération du Québec (Nouveau-Brunswick).

Dans le cas des États généraux du Canada français, plusieurs branches de l'État fédéral s'intéressent à ce projet nationaliste. On sait que la tenue des États généraux a facilité le dialogue entre les dirigeants des communautés francophones en milieu minoritaire et les fonctionnaires du Secrétariat d'État. Au début, ces gens traitent du financement des déplacements des délégués francophones de l'extérieur du Québec aux États généraux. Par la suite, ce dialogue a permis la mise en place de programmes de subvention, destinés à renforcer la structure institutionnelle des communautés francophones en milieu minoritaire. Les fonctionnaires fédéraux accueillent favorablement les demandes d'aide, présentées par les dirigeants du réseau institutionnel francophone en milieu minoritaire. Ils

utilisent les programmes, créés dans la foulée de l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* en 1969, pour opérer une «révolution» dans l'organisation des activités culturelles et sociales. En finançant de manière considérable les activités des associations provinciales francophones en milieu minoritaire et surtout en forçant ces associations à prendre le virage de l'animation sociale, le gouvernement fédéral modifie les manières de fonctionner du réseau institutionnel. Il assure également un financement stable aux associations francophones en milieu minoritaire permettant de lancer de nouveaux services et de multiplier les programmes dont bénéficieront les francophones (Martel, 1997).

Tandis que le Secrétariat d'État dialogue avec les représentants du réseau institutionnel pour faciliter leur participation aux États généraux, la GRC s'invite à ce rassemblement national. Certes, la police fédérale n'apparaît pas parmi les participants, lorsque l'on scrute la liste des délégués. De plus, les organisateurs n'ont pas demandé à la GRC d'élire des délégués territoriaux ou des délégués du réseau institutionnel. Par contre, la police fédérale a à l'œil les principales activités de ce rassemblement national.

2. LA GRC S'INVITE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS : MANDAT, COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS ET INTERPRÉTATION

Contrairement aux opérations de surveillance des individus, des groupes et des organismes qui militent pour une politique d'aménagement linguistique fondée sur le principe de faire du français la langue commune du Québec (Martel, 2014) ou encore aux informations recueillies sur les groupes francophones en milieu minoritaire au Canada, qui résultent de directives politiques précises, la GRC porte une attention aux États généraux à cause de son travail de surveillance du Rassemblement pour l'indépendance nationale. En 1966, la GRC s'intéresse à la capacité du parti politique d'André D'Allemagne et de Pierre Bourgault à infiltrer les États généraux du Canada français. Par ailleurs, la GRC constate, comme ceux et celles qui participent

aux assises préliminaires de 1966, que le RIN n'accorde pas beaucoup d'intérêt à ce rassemblement national. En effet, les militants et les sympathisants du RIN se retirent de ces assises. Dans le court rapport de la GRC sur les assises de 1966, son auteur, dont l'identité est cachée par le service d'accès à l'information de Bibliothèque et Archives Canada, précise que le tiers des 1 200 participants qui ont quitté les assises préliminaires sont des partisans du RIN. Le reste du document contient une description très sommaire des activités des assises (s.a., 1966a). Dans un autre rapport de la GRC portant cette fois-ci sur le congrès du RIN, tenu à Québec en 1966, son auteur précise que le RIN a pour objectif d'infiltrer les États généraux. En agissant ainsi, le RIN cherche à décupler ses efforts de promotion de l'indépendance du Québec et à accroître sa légitimité auprès de l'État québécois (s.a., 1966b).

La brièveté des rapports sur les assises de 1966 étonne, surtout lorsqu'on le compare avec ceux que la GRC produit sur les associations étudiantes, le mouvement féministe, les hippies ou les militants du fait français au Québec ou ailleurs au Canada. Les rapports sur ces groupes fournissent des renseignements sur leurs membres, leur idéologie et leurs motivations. Ils insistent sur la signification des actions de ces groupes et jaugent leur potentiel à recourir à la violence. Dans le cas des États généraux en 1966, la GRC s'intéresse au RIN. Avec le départ du RIN, les États généraux perdent de leur intérêt. En effet, le rapport sur les assises de 1966 est muet sur les organisateurs, leurs idéologies, leurs motivations et leur capacité à susciter la mobilisation sociale.

En 1968, la GRC justifie autrement son intérêt pour les États généraux. Cette fois, les États généraux deviennent un acteur social « *of intelligence interest* ». Cette étiquette s'inscrit dans la campagne de la GRC contre les menaces à la sécurité nationale. Selon la terminologie de la GRC, le mouvement indépendantiste est une menace « *to the authority of the federal government* ». Puisque les États généraux constituent une tribune pour les indépendantistes, la GRC y porte donc une attention particulière. L'étiquette s'explique également par des facteurs

conjuncturels. Dans la foulée des événements de mai 1968 en France et de ceux du défilé de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal, survenus un mois plus tard, la GRC réfléchit sur les causes de l'agitation sociale au pays et plus particulièrement au Québec. Elle se demande tout bêtement pourquoi les jeunes manifestent et protestent. Niant toutefois aux jeunes la capacité à se mobiliser eux-mêmes, la GRC identifie un ensemble de groupes et d'organismes qui sont responsables de la mobilisation sociale, de la mauvaise humeur des jeunes et de leur désir de provoquer le changement. Les causes des tensions sociales s'expliquent, selon la GRC, par la montée du mouvement indépendantiste, les changements sociaux et technologiques ainsi que les tensions linguistiques. Ces causes sont, toujours selon la GRC, habilement manipulées par 31 groupes organisés et acteurs sociaux. Ces derniers ont à cœur de stimuler le ressentiment, de fouetter les ardeurs et de manipuler les jeunes de manière telle qu'ils vont recourir à la rue pour manifester leur mécontentement (s.a., 1968b).

Le document de la GRC prend le soin d'inclure la liste des moyens utilisés par ces 31 acteurs sociaux et institutions. Outre l'infiltration, ces acteurs sociaux n'hésitent pas à former des groupes de pression de manière à accroître leur rapport de force dans la société et plus spécifiquement avec l'État. Ils utilisent également la propagande et les manifestations. Dans certains cas, ces groupes jugent que la violence est une manière légitime de gagner des appuis à leur cause.

Les auteurs du document de la GRC prennent la peine d'identifier les 31 acteurs sociaux et surtout de les classer par ordre d'importance, c'est-à-dire les groupes qui participent délibérément à la perturbation du climat social. Compte tenu de la période au cours de laquelle ce rapport a été rédigé, soit à l'été 1968, et ce, peu après les événements de mai en France et les échauffourées survenues lors du défilé de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal, il ne faut pas s'étonner de retrouver les associations étudiantes parmi les trois premiers acteurs sociaux. L'Union générale des étudiants du Québec, l'Association étudiante de l'Université de Montréal et celle de l'Université Laval occupent

respectivement les premier, deuxième et troisième rangs dans la liste construite par la GRC. Aux cinquième et sixième rangs, c'est le RIN et le Mouvement souveraineté-association. Dans le cas des États généraux, cet événement occupe le huitième rang. Par contre, la description des États généraux est très succincte : « *no real membership. Specific sphere of activity is the French speaking Canadian people from all walks of life.* » Notons que le gouvernement du Québec occupe le douzième rang, « *principally in relation to its stand on provincial rights in defence of National aspiration* ». Les « ennemis » traditionnels de la GRC, soit les groupes de gauche et les communistes, apparaissent à la toute fin de la liste.

En 1969, les États généraux ont perdu l'épithète de groupe « *of intelligence interest.* » Dans un rapport, soumis après la tenue des assises de mars 1969, la GRC se limite à indiquer le nombre de participants, soit 2 000. Elle rappelle que les médias ont couvert les assises et donne la liste des documents remis aux délégués. Il n'y a pas d'analyse du déroulement de l'événement ni de ses conséquences à court et à long terme (s.a., 1969).

Pendant cette période, la collecte d'information sur les États généraux est variée. À part le porte-document mentionné dans l'introduction, la GRC recueille des centaines d'articles de journaux sur les États généraux. Cette collecte d'information est impressionnante. On amasse les articles publiés dans des quotidiens anglophones : certains proviennent du *Globe and Mail*, mais la vaste majorité est issue du *Montreal Gazette* et du *Montreal Star*. On porte une attention aux quotidiens et aux autres publications de langue française publiés à l'extérieur du Québec : *Le Droit* et un article de *La Rotonde*, le journal étudiant de l'Université d'Ottawa. Signalons qu'il n'y a aucun article provenant des médias acadiens ou ceux desservant la population francophone à l'extérieur d'Ottawa. Par contre, l'essentiel de la documentation accumulée sur les États généraux provient des quotidiens de langue française du Québec. Encore ici, la diversité de la provenance de l'information surprend. Aux côtés des quotidiens tels que *L'Action* de Québec, *Le Devoir*,

Le Journal de Montréal, Le Journal de Québec, La Presse, Le Soleil, il y a L'Écho du Bas-Saint-Laurent, Dimanche-Matin, Nouvelles illustrées, Photo-Éclair et La Patrie.

L'autre importante source d'information est la documentation produite par les organisateurs des États généraux. Les dossiers de la GRC incluent des brochures, telles qu'un *Peuple en marche*, les discours des organisateurs lors des rassemblements de 1966 et de 1969, divers documents remis aux participants ainsi que des exemplaires des *Cahiers des États généraux du Canada français*. Dans le cas de cette dernière publication, la GRC ne semble pas avoir l'ensemble de la série, du moins selon les dossiers consultés.

Il faut souligner l'une des particularités de cette opération de collecte d'information sur les États généraux. Les archives de la GRC contiennent peu de transcriptions d'émissions de télévision ou de radio portant sur les États généraux. Le manque de recours aux transcriptions contraste avec le travail de la GRC dans la communauté grecque avant et surtout après le coup d'État des militaires grecs du 21 avril 1967, ou encore dans les communautés noires d'Halifax ou de Montréal, à l'époque du mouvement *Black Power* aux États-Unis et après les événements entourant les dommages causés au centre informatique de l'Université Sir George Williams en février 1969 (Martel, 2012, p. 96-114, 300-303).

Qu'en est-il des informateurs? À la lumière des dossiers constitués par la GRC, est-il possible de déterminer leur rôle dans les opérations de surveillance et de collecte d'information? À part l'épisode du porte-document, ce sont des articles de journaux qui constituent l'essentiel de la documentation. Il y a des rapports, très courts, concernant les assises de 1966 et de 1969, ainsi que trois rapports sur les élections des délégués de la région de Québec en avril 1967. Ces rapports sont rédigés par des gens qui ont assisté aux événements ou à partir de notes colligées par des individus qui étaient présents. Est-ce que leurs auteurs sont des agents de la GRC, des informateurs payés par la police fédérale ou encore des individus, qui se sont portés volontaires pour rédiger ces rapports? Malheureusement, il est

impossible de fournir des réponses à ces questions, puisque les rapports ne révèlent pas l'identité des agents, des informateurs et des volontaires.

L'utilisation de ces dossiers sur les États généraux oblige cependant à s'interroger sur la manière dont la GRC résume ou présente les informations recueillies à la classe politique. Selon les dossiers que nous avons consultés, le poste de commandement de l'état-major de la GRC à Ottawa reçoit les divers rapports. Malheureusement, il est impossible de savoir qui a lu ces dossiers et qui les a reçus parmi les membres de la classe politique.

L'interprétation des États généraux du Canada français par la GRC devient une piste d'analyse fort intéressante. Contrairement aux dossiers accumulés sur le mouvement étudiant, les syndicats, les militants de l'unilinguisme français au Québec, les groupes francophones hors Québec ou les militants noirs à Halifax et à Montréal, l'analyse de la police fédérale sur les États généraux se caractérise par sa brièveté. Cette situation s'explique en partie par le fait que le départ du RIN en 1966 signifie que l'objet qui justifie jusqu'alors l'intérêt de la police fédérale pour ce rassemblement national disparaît. En 1968, les États généraux deviennent de nouveau un objet d'intérêt, mais les assises n'ont lieu qu'en mars 1969 et l'intérêt de la GRC à l'égard de ce rassemblement diminue conséquemment. Il faut attendre 1978 pour découvrir un rapport dans lequel la GRC interprète les États généraux et leur donne un sens. Vraisemblablement, ce rapport est rédigé à partir des documents collectés par la GRC, c'est-à-dire les articles publiés dans les quotidiens.

Le document de 1978 relate les origines et le déroulement des États généraux. Selon le récit proposé par la GRC, le RIN accuse le Conseil de la vie française et l'Ordre de Jacques-Cartier d'avoir noyauté les assises de 1966. Pour sa part, le RIN est accusé à son tour d'avoir tenté de noyauter les assises et s'en retire avec fracas. La GRC retient des assises de 1967 que les délégués ont rejeté catégoriquement « le fédéralisme canadien », et ont indiqué « un appui massif ferme et généralisé en faveur

des pleins pouvoirs pour le Québec dans tous les domaines, bref, une orientation assez nette, bien que non formulée de façon claire et explicite en faveur de l'indépendance du Québec». Le rapport commente également l'adoption de la résolution sur le droit à l'autodétermination. Son auteur précise que cette résolution a suscité «des remous et souleva un tolée [sic] de protestation». Pour leur part, les délégués francophones des autres provinces se sont abstenus de voter. Enfin, le rapport reprend la critique de la non-représentativité des États généraux qui a cours à l'époque. Cette critique est probablement indicatrice du fait que la connaissance de l'événement provient surtout des quotidiens (s.a., 1978). Enfin, le rapport traite des assises de 1969. On indique que l'événement n'a pas attiré beaucoup de délégués puisque seulement 1 383 d'entre eux ont assisté aux assises. De plus, seulement 712 ont pris part au vote.

La conclusion du rapport reprend une critique formulée à la fin des années 1960 à l'égard des États généraux. L'auteur écrit que les États sont «peu représentatifs» et qu'ils ont sombré «dans l'oubli». Quant à leurs dirigeants, la GRC affirme qu'ils ont tenté de réunir des gens de tous les horizons politiques. Ce rapport affirme toutefois que les États généraux n'ont «jamais été considérés comme “subversifs” par nos services, même si la tendance qui s'y dégageait était nettement nationaliste». Le fait que la GRC n'a pas jugé ces rassemblements «subversifs» explique la faiblesse des moyens consacrés à la surveillance des États généraux.

Un dernier document, en date de 1984, offre une interprétation légèrement différente sur les États généraux. La note, rédigée en anglais, ne comporte que trois phrases. Dans la première, son auteur affirme qu'il n'y a pas eu d'infiltration communiste du rassemblement. La deuxième précise que les buts des États généraux consistaient à réunir les Canadiens français et à leur permettre d'étudier leur avenir constitutionnel, social et économique. Enfin, la troisième indique que les États généraux ont développé des tendances souverainistes au cours de l'année 1968, tendances qui ont toutefois disparu, un an plus tard (s.a., s.d.).

CONCLUSION

On commence à saisir l'ampleur de l'action de l'État fédéral dans les années 1960 face au défi de la contestation sociale, au mouvement de la contre-culture, au féminisme et à l'indépendantisme québécois. Devant ces défis, l'État utilise une panoplie de moyens et la GRC est l'un d'entre eux. Des membres de la GRC recueillent des renseignements, surveillent et infiltrent les groupes considérés comme des forces subversives.

L'intérêt changeant de la GRC à l'égard des États généraux s'explique par le fait que ces rassemblements nationaux ont eu des significations différentes au fil des ans. En 1966, la GRC s'intéresse au RIN. Avec le départ de ce parti indépendantiste des assises préliminaires, la GRC regarde ailleurs pour la poursuite de son travail de surveillance du RIN. En 1968, les événements survenus en France, mais surtout à Montréal laissent présager un automne particulièrement mouvementé. Par contre, la mobilisation sociale surtout autour de la question de la langue n'influence pas le déroulement des États généraux. En 1969, la GRC a peu d'intérêt, car les États généraux attirent peu de participants. La police fédérale s'est invitée à ces rassemblements nationalistes et conclut que les États généraux ne constituent pas une menace pour l'État fédéral.

BIBLIOGRAPHIE

- Campbell, L., D. Clément et G. Kealey (dir.) (2012). *Debating Dissent: Canada and the Sixties*, Toronto, University of Toronto Press.
- Churchill, W. (1988). *Agents of Repression: The FBI's Secret War against the Black Panther Party and the American Indian Movement*, Boston, South End Press.
- Cunningham, D. (2004). *There's Something Happening Here. The New Left, the Klan, and FBI Counterintelligence*, Berkeley, University of California Press.
- Davis, J. K. (1997). *Assault on the Left. The FBI and the Sixties Antiwar Movement*, Westport, Praeger.
- Hewitt, S. (2010). *Snitch! A History of the Modern Intelligence Informer*, New York, The Continuum International Publishing Group Inc.
- Lee, M. A. (1985). *Acid Dreams: The CIA, LSD, and the Sixties Rebellion*, New York, Grove Press.

- Martel, M. (1997). *Le deuil d'un pays imaginé: rêves, luttes et dérouté du Canada français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Martel, M. (2012). « "Riot" at Sir George Williams: Giving meaning to student dissent », dans L. Campbell, D. Clément et G. Kealey (dir.), *Debating Dissent: Canada and the Sixties*, Toronto, University of Toronto Press, p. 96-114, 300-303.
- Martel, M. (2014). « "La police de la langue": la Gendarmerie royale du Canada et les groupes de pression favorables à l'unilinguisme français au Québec, 1968-1974 », dans S. Savard et J. Boivin (dir.), *De la représentation à la manifestation. Groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIX^e et XX^e siècles*, Québec, Éditions du Septentrion, p. 214-233.
- Rose, K., P. O'Malley et M. Valverde (2006). « Governmentality », *Annual Review of Law and Social Science*, vol. 2, p. 83-104.
- Rosen, R. (2000). *The World Split Open: How the Modern Women's Movement Changed America*, New York, Penguin.
- s.a. (1966a). *Memorandum, Re: Estates General of French Canada* (États généraux du Canada français), Detachment: Montreal S.I.B., 20 décembre, Bibliothèque et Archives Canada [BAC], RG 146, vol. 2346, dossier 3, 27-11-66 to 28-12-66.
- s.a. (1966b). *Memorandum, Re: National Independance Rally* (Rassemblement pour l'indépendance nationale – RIN National Convention in Quebec City P.Q. – 1966, Canada), Detachment: Montreal S.I.B., 15 décembre, BAC, RG 146, vol. 2346, dossier 3, 27-11-66 to 28-12-66.
- s.a. (1967). *Memorandum*, Detachment: Montreal S.I.B., 4 décembre, BAC, fonds de la GRC (RG 146), vol. 2347, dossier 7, 2-12-67 to 23-3-66.
- s.a. (1968a). *Les États généraux du Canada français. Assises nationales tenues à la Place des Arts de Montréal du 23 au 26 novembre 1967*, Montréal, Éditions de l'Action nationale.
- s.a. (1968b). *Memorandum, Mtl to Ott – Supt Parent to DSI, Secret, Re: Key Sectors in Canada – Youth and Labour Unrest in Canada*, 30 juillet, BAC, RG 146, vol. 2347, dossier 8, 24-3-68 to 28-8-69.
- s.a. (1969). *Memorandum, Re: Estates General of French Canada* (Les États généraux du Canada français) Quebec Province, Detachment Montreal, S.I.B., 18 mars, BAC, RG 146, vol. 2347, dossier 10, 11-3-69 to 28-3-69.
- s.a. (1978). *Les États généraux du Canada français*, 6 avril, BAC, RG 146, vol. 2348, dossier 11, 69-03-29 to 84-07-15.
- s.a. (s.d.). *As a 17-9-700n*, sans date, BAC, RG 146, vol. 2348, dossier 12, from 84-07-16.
- Savard, S. et J. Boivin (dir.) (2014). *De la représentation à la manifestation. Groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIX^e et XX^e siècles*, Québec, Éditions du Septentrion.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

ÉRIC BÉDARD

Professeur à la TÉLUQ, l'école supérieure de formation à distance de l'Université du Québec, Éric Bédard s'intéresse à l'histoire politique des idées et aux rapports que les Québécois entretiennent avec leur passé. Auteur de *Recours aux sources. Essais sur notre rapport au passé* (Boréal, 2011 ; prix Richard-Arès), il a aussi dirigé, avec Alexandre Stefanescu, *René Lévesque. Homme de la parole et de l'écrit* (VLB éditeur, 2012). Avec Xavier Gélinas, il travaille à l'édition des chroniques de René Lévesque publiées entre 1966 et 1976, dont le premier tome a été publié en 2014 : René Lévesque, *Chroniques politiques. Tome 1 – 1966-1970* (Hurtubise).

MICHEL BOCK

Michel Bock est professeur agrégé au Département d'histoire de l'Université d'Ottawa, titulaire de la Chaire de recherche sur l'histoire de la francophonie canadienne et spécialiste de l'histoire intellectuelle et politique du Canada français et du Québec. Ses travaux portent sur les facteurs qui ont contribué à l'essor et au déclin du Canada français en tant que projet politique, référence culturelle et réalité institutionnelle, ainsi que sur l'origine et la portée des divers projets qui y ont succédé au sein de la francophonie canadienne. Il est directeur de la collection « Amérique française » aux Presses de l'Université d'Ottawa et membre du comité éditorial de *Mens : revue d'histoire intellectuelle et culturelle*. Ses travaux lui ont valu, notamment, le Prix

du Gouverneur général du Canada, le prix Michel-Brunet de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, le prix Champlain du Conseil de la vie française en Amérique et une médaille de l'Assemblée nationale du Québec.

CHARLES-PHILIPPE COURTOIS

Charles-Philippe Courtois est professeur adjoint en histoire au Département des humanités et des sciences sociales du Collège militaire royal de Saint-Jean. Spécialiste d'histoire intellectuelle du Québec, il a publié plusieurs études sur ce sujet ainsi que sur les questions relatives à l'enseignement de l'histoire et à la mémoire nationale. Il a notamment publié *La Conquête. Une anthologie* (Typo, 2009). Il a codirigé, avec Robert Comeau et Denis Monière, *Histoire intellectuelle de l'indépendantisme québécois* (VLB, 2010-2012), avec Julie Guyot, *La culture des Patriotes* (Septentrion, 2012) et, avec Laurent Veysièrre, *Le Québec dans la Grande Guerre. Engagements, refus, héritages* (Septentrion, 2015). Il travaille actuellement sur une biographie de Lionel Groulx.

ANNE-ANDRÉE DENAULT

Anne-Andrée Denault est chercheuse associée à la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques de l'Université d'Ottawa. Elle détient un DEA en sociologie de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) à Paris et vient de terminer un doctorat en sciences politiques qui traite des rapports entre le Québec et les collectivités francophones en Amérique du Nord (Université d'Ottawa). Dans ses recherches, elle s'intéresse plus particulièrement aux questions entourant les politiques linguistiques, les droits des minorités, l'histoire du Québec et des communautés francophones au Canada. Elle enseigne la sociologie au cégep de Trois-Rivières depuis 2001.

FRANÇOIS-OLIVIER DORAIS

François-Olivier Dorais est doctorant en histoire à l'Université de Montréal, où il poursuit des recherches en histoire intellectuelle et en historiographie du Québec contemporain. Sa thèse de doctorat porte sur la formation, le travail et l'influence de l'« École historique de Québec ». Ses champs d'intérêt s'étendent également aux

francophonies minoritaires du Canada, qu'il étudie dans une perspective d'histoire des idées. Il est également membre du comité de rédaction de *Mens: revue d'histoire intellectuelle et culturelle*.

MARC-ANDRÉ GAGNON

Marc-André Gagnon est candidat au doctorat en histoire à l'Université de Guelph, où il s'intéresse à la problématique identitaire au Canada français et au mouvement associatif. Sa thèse de doctorat analyse l'engagement politique des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec et de l'Ontario.

JEAN-FRANÇOIS LANIEL

Jean-François Laniel est candidat au doctorat au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal. Ses recherches portent sur les liens entre religion et politique, traditions religieuses et régimes politiques, christianisme et nationalisme, tout particulièrement au sein des petites nations. Il s'intéresse également aux liens historiques et contemporains entre les différentes composantes du Canada français et de la francophonie canadienne.

MARCEL MARTEL

Marcel Martel est professeur d'histoire et titulaire de la Chaire Avie Bennett Historica en histoire canadienne à l'Université York. Il est l'auteur d'*Une brève histoire du vice au Canada depuis 1500* (2015), *Not this Time: Canadians, Public Policy, and the Marijuana Question, 1961-1975* (2006) et de *Le deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et déroute du Canada français* (1997), et le coauteur avec Martin Pâquet de *Langue et politique au Canada et au Québec. Une synthèse historique* (2010).

JULIEN MASSICOTTE

Julien Massicotte est professeur de sociologie à l'Université de Moncton, campus d'Edmundston. Il s'intéresse depuis une dizaine d'années aux transformations politiques, institutionnelles et culturelles de l'Acadie du xx^e siècle.

SERGE MIVILLE

Serge Miville est doctorant en histoire à l'Université York, où il s'intéresse à la construction et à l'évolution des discours nationalistes chez les intellectuels au Canada après la Seconde Guerre mondiale. Sa thèse de maîtrise, qui a reçu le prix René Lupien de l'Université d'Ottawa en 2012, explore l'identité et la mémoire canadiennes-françaises dans la presse franco-ontarienne.

JACQUES-YVAN MORIN

Né à Québec en 1931, Jacques-Yvan Morin fait ses études supérieures aux universités de Montréal et de Cambridge, ainsi qu'aux universités McGill et Harvard. Admis au Barreau du Québec en 1952, il a exercé la profession d'avocat avant d'être appelé à enseigner le droit international public à l'Université de Montréal en 1958. Il y a également enseigné le droit constitutionnel aux niveaux de la licence et de la maîtrise. Il en est devenu professeur émérite en 1996.

Ayant participé au débat public sur l'avenir constitutionnel du Québec et du Canada, il est invité à présider les États généraux du Canada français de 1964 à 1969, puis il exerce la présidence du Mouvement national des Québécois de 1971 à 1973.

Élu député à l'Assemblée nationale de 1973 à 1984, il devient chef de l'opposition officielle en 1973, puis membre du gouvernement de M. René Lévesque à titre de ministre de l'Éducation de 1976 à 1981, puis du Développement scientifique et culturel jusqu'en 1982, date de son accession au ministère des Affaires intergouvernementales.

Il est vice-premier ministre du Québec durant toute cette période et préside la Conférence des ministres de l'Éducation des pays d'expression française, puis est nommé membre du Haut Conseil de la francophonie par le président de la République de 1985 à 2001. À ces titres, il a effectué diverses missions en Afrique. En 1986, il devient membre correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques (Institut de France).

Reçu dans la Légion d'honneur à titre d'officier en 1987, puis dans l'Ordre national du Québec à titre de grand officier en 2001. Membre de l'Ordre de la Pléiade. Prix Droits et libertés 2001, décerné par la Commission des droits de la personne. Prix décerné par l'Amicale des anciens députés pour sa contribution à la vie parlementaire du pays.

MARK POWER

Membre des barreaux de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique, Mark Power exerce dans les domaines du droit constitutionnel et du droit administratif et est associé au cabinet Juristes Power. Il a été avocat au dossier dans plusieurs instances devant la Cour suprême du Canada. Il a enseigné à l'Université d'Ottawa à titre de professeur en voie de permanence. Il a publié un très grand nombre d'articles scientifiques. Il a exercé pendant plus d'une décennie aux bureaux de Toronto et d'Ottawa d'un cabinet juridique national et a également été auxiliaire juridique à la Cour suprême du Canada.

MARC-ANDRÉ ROY

Marc-André Roy est titulaire d'un baccalauréat en droit civil et common law de l'Université McGill et d'un baccalauréat en science politique de l'Université d'Ottawa. En 2014-2015, il a été auxiliaire juridique auprès de l'honorable Thomas Cromwell, juge à la Cour suprême du Canada. Il exerce maintenant au sein du cabinet Juristes Power à Ottawa dans les domaines du droit constitutionnel et du droit linguistique.

MATHIEU STANTON

Mathieu Stanton est procureur de la Couronne au Service des poursuites pénales du Canada, Bureau régional du Québec ; membre du Barreau du Québec (2007) et du Barreau de la Colombie-Britannique (2011) ; J.D. (Ottawa), LL.B. (Montréal) et Science politique (Ottawa). Les opinions exprimées n'engagent que l'auteur.

JOSEPH YVON THÉRIAULT

Joseph Yvon Thériault est l'auteur de *Critique de l'américanité: mémoire et démocratie au Québec* (2002 – prix de la Présidence de l'Assemblée nationale du Québec, prix Richard-Arès). Il vient de publier *Évangéline: contes d'Amérique* (2013 – prix Jean-Éthier-Blais et finaliste, Prix du Gouverneur général). Il a aussi écrit *L'identité à l'épreuve de la modernité* (1995 – prix France-Acadie) et *Faire Société* (2007).

Joseph Yvon Thériault est un universitaire reconnu pour ses études sur les enjeux de la mémoire et des identités collectives dans les sociétés traversées par l'individualisme démocratique, avec un

intérêt particulier pour les francophonies d'Amérique. Professeur de sociologie à l'Université du Québec à Montréal, il est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en mondialisation, citoyenneté et démocratie (2008-2015). Il est présentement codirecteur de l'axe de recherche Appartenances, pluralisme et société du Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie au Québec (CRIDAQ).

DANS LA MÊME COLLECTION

La sociologie historique

Traditions, trajectoires et débats

Frédéric Guillaume Dufour

2015, ISBN 978-2-7605-4348-5, 476 pages

La politique québécoise et canadienne

Une approche pluraliste

Sous la direction d'Alain-G. Gagnon

Avec la participation de David Sanschagrin

2014, ISBN 978-2-7605-4008-8, 726 pages

Le nouvel ordre constitutionnel canadien

Du rapatriement de 1982 à nos jours

Sous la direction de François Rocher et Benoît Pelletier

2013, ISBN 978-2-7605-3760-6, 352 pages

Entre histoire et mémoire, entre passé et présent,

les États généraux du Canada français représentent plus que ce qui a été dit et fait lors des assises tenues de 1966 à 1969 à Montréal : ils informent sur ce que sont devenues les relations entre communautés francophones, jusqu'à fournir la mesure de leur identité contemporaine et celle de leur avenir partagé.

Au-delà de leur place tristement célèbre dans l'historiographie et la conscience collective comme symbole de l'éclatement du Canada français, que retient-on des États généraux du Canada français, près de cinquante ans après leur tenue ? Qu'inspirent-ils aux regards contemporains comme constats, enjeux, stratégies, voire projets collectifs ? Que disent-ils de ce qu'a été le Canada français, de l'évolution de ses collectivités, des relations qu'elles nouent entre elles ? Que leur doivent le Québec et les francophonies canadiennes minoritaires ?

Après une mise en perspective historique et sociologique des États généraux du Canada français, l'ouvrage revient sur leur réception dans la francophonie canadienne, plus variée selon les milieux sociaux qu'il est coutume de le penser. Il explore les configurations des rapports entre les communautés francophones au Québec et hors Québec, sous le signe de la francophonie canadienne et de la francophonie internationale, et dans le cadre de la nouvelle Constitution canadienne et des politiques de bilinguisme et de multiculturalisme. Il propose enfin une réflexion plus large sur le mode d'institutionnalisation propre aux nations minoritaires, sans État souverain.

Jean-François Laniel est candidat au doctorat au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il s'intéresse aux liens historiques et contemporains entre les différentes composantes du Canada français et de la francophonie canadienne.

Joseph Yvon Thériault est vice-doyen à la recherche de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM et professeur émérite au Département de sociologie de l'Université d'Ottawa. Il a été élu membre de la Société royale du Canada en 2004. Ses recherches portent sur les rapports entre les identités collectives et la démocratie.

Avec la collaboration de Éric Bédard, Michel Bock, Charles-Philippe Courtois, Anne-Andrée Denault, François-Olivier Dorais, Marc-André Gagnon, Jean-François Laniel, Marcel Martel, Julien Massicotte, Serge Miville, Jacques-Yvan Morin, Mark Power, Marc-André Roy, Mathieu Stanton et Joseph Yvon Thériault.

PUQ.CA

